00034096

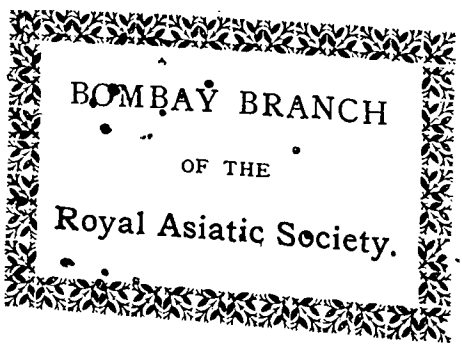

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 03 December, 2015

00034096

DICTIONNAIRE

DES

SCIENCES NATURELLES,

DANS LEQUEL

TRAITE MÉTHODIQUEMENT DES DIFFÉRENS ÊTRES DE LA NATURE, CONSIDÉRÉS SOIT EN EUX-MÊMES, D'APRÈS L'ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNOISSANCES, SOIT RELATIVEMENT A L'UTILITÉ QU'EN PEUVENT RETIRER LA MÉDECINE, L'AGRICULTURE, LE COMMERCE ET LES ARTS.

SUIVI D'UNE BIOGRAPHIE DES PLUS CÉLÈBRES NATURALISTES.

Ouvrage destiné aux médecins, aux agriculteurs, aux commerçans, aux artistes, aux manufacturiers, et à tous ceux qui ont intérêt à connoître les productions de la nature, leurs caractères génériques et spécifiques, leur lieu natal, leurs propriétés et leurs usages.

PAR

Plusieurs Professeurs du Jardin du Roi, et des principales Écoles de Paris.

TOME TRENTE-HUITIÈME.

34096

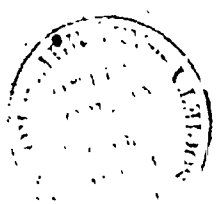

F. G. LEVRAULT, Editeur, à STRASBOURG, et rue de la Harpe, n.° 81, à PARIS.

LE NORMANT, rue de Seine, N.° 8, à PARIS.

1825.

RA 650

Liste des Auteurs par ordre de Matières.

Physique générale.

M. LACROIX, membre de l'Académie des Sciences et professeur au Collége de France. (L.)

Chimie.

M. CHEVREUL, professeur au Collége royal de Charlemagne. (Ch.)

Minéralogie et Géologie.

M. BRONGNIART, membre de l'Académie des Sciences, professeur à la Faculté des Sciences. (B.)

M. BROCHANT DE VILLIERS, membre de l'Académie des Sciences. (B. DE V.)

M. DEFRANCE, membre de plusieurs Sociétés savantes. (D. F.)

Botanique.

M. DESFONTAINES, membre de l'Académie des Sciences. (DESF.)

M. DE JUSSIEU, membre de l'Académie des Sciences, professeur au Jardin du Roi. (J.)

M. MIRBEL, membre de l'Académie des Sciences, professeur à la Faculté des Sciences. (B. M.)

M. HENRI CASSINI, membre de la Société philomatique de Paris. (H. CASS.)

M. LEMAN, membre de la Société philomatique de Paris. (LEM.)

M. LOISELEUR DESLONGCHAMPS, Docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes. (L. D.)

M. MASSEY. (MASS.)

M. POIRET, membre de plusieurs Sociétés savantes et littéraires, continuateur de l'Encyclopédie botanique. (POIR.)

M. DE TUSSAC, membre de plusieurs Sociétés savantes, auteur de la Flore des Antilles. (DE T.)

Zoologie générale Anatomie et Physiologie.

M. G. CUVIER, membre et secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, prof. au Jardin du Roi, etc. (G. C. ou CV. ou C.)

M. FLOURENS. (F.)

Mammifères.

M. GEOFFROY SAINT-HILAIRE, membre de l'Académie des Sciences, prof. au Jardin du Roi. (G.)

Oiseaux.

M. DUMONT DE S.TE CROIX, membre de plusieurs Sociétés savantes. (CTE. D.)

Reptiles et Poissons.

M. DE LACÉPÈDE, membre de l'Académie des Sciences, prof. au Jardin du Roi. (L. L.)

M. DUMERIL, membre de l'Académie des Sciences, prof. à l'École de médecine. (C. D.)

M. CLOQUET, Docteur en médecine. (H. C.)

Insectes.

M. DUMERIL, membre de l'Académie des Sciences, professeur à l'École de médecine. (C. D.)

Crustacés.

M. W. E. LEACH, membre de la Société roy. de Londres, Correspond. du Muséum d'histoire naturelle de France. (W. E. L.)

M. A. G. DESMAREST, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, professeur à l'école royale vétérinaire d'Alfort, etc.

Mollusques, Vers et Zoophytes.

M. DE BLAINVILLE, professeur à la Faculté des Sciences. (DE B.)

M. TURPIN, naturaliste, est chargé de l'exécution des dessins et de la direction de la gravure.

MM. DE HUMBOLDT et RAMOND donneront quelques articles sur les objets nouveaux qu'ils ont observés dans leurs voyages, ou sur les sujets dont ils se sont plus particulièrement occupés. M. DE CANDOLLE nous a fait la même promesse.

M. PRÉVOT a donné l'article *Ocean*, et M. VALENCIENNES plusieurs articles d'Ornithologie.

M. F. CUVIER est chargé de la direction générale de l'ouvrage, et il coopérera aux articles généraux de zoologie et à l'histoire des mammifères. (F. C.)

DICTIONNAIRE

DES

SCIENCES NATURELLES.

PAR

PARNASSIE; *Parnassia*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des *capparidées*, Juss., et de la *pentandrie tetragynie*, Linn., dont les principaux caractères sont les suivans : Calice de cinq folioles persistantes; corolle de cinq pétales insérés sous le pistil; cinq ou dix écailles (nectaires) en cœur, bordées de cils terminés par une glande globuleuse; cinq étamines; un ovaire supère, à style nul, et à deux ou quatre stigmates; une capsule uniloculaire, à quatre valves qui s'ouvrent par le sommet, et contenant des graines nombreuses attachées aux valves.

Les parnassies sont des plantes herbacées, à feuilles simples et à fleurs terminales. On en connoit aujourd'hui sept espèces, dont une est indigène.

La place de ce genre dans l'ordre naturel n'est point encore bien déterminée. Adanson l'a rangé dans la famille des cistes; M. de Jussieu l'a rapproché des capparidées; M. de Candolle l'a placé près des *Drosera*, en faisant de ce dernier genre le type d'une nouvelle famille; M. Tristan (Annal. du Mus., v. 18, p. 401) lui trouve de l'affinité avec les violettes, et le réunit à cette famille; Batsch (*Tab. affinit. regn. veget.*), prenant pour des paquets d'étamines soudées par les filets et stériles, les singuliers corps que présente la fleur, et que Linné désignoit sous le nom de nectaires, pense qu'on doit le ranger parmi les hypéricées; enfin, d'autres, comme M. Bilia (Hist. des renonc.), comparent ces mêmes corps aux nectaires ou

cornets des hellébores. Ce n'est pas tant cette considération, qu'un ensemble de rapports, déjà senti par Linné et par Vaillant, qui nous porte à croire que le genre *Parnassia* seroit mieux placé auprès des hellébores que partout ailleurs. Outre les caractères qui peuvent établir son affinité avec les plantes de cette famille, il lui convient encore par son port et par le suc âcre et caustique que renferment les espèces qui le composent.

PARNASSIE DES MARAIS : *Parnassia palustris*, Linn., *Spec.*, 591; *Flor. Dan.*, t. 584. Sa racine est fibreuse, vivace; elle donne naissance à une ou plusieurs tiges droites, simples, glabres comme toute la plante, hautes de huit à dix pouces, chargées, vers leur tiers inférieur, d'une seule feuille sessile et demi-embrassante, nues dans le reste de leur étendue, et terminées par une seule fleur blanche, assez grande et d'une forme agréable. Les feuilles sont en cœur, très-entières, plus ou moins nombreuses, toutes radicales et longuement pétiolées, excepté celle unique, qui est portée, comme il a été dit, par la tige. Le calice est moitié plus court que les pétales. Les nectaires sont au nombre de cinq, charnus, opposés aux pétales et plus courts qu'eux, bordés de douze à quinze cils rayonnans et terminés chacun par un globule glanduleux. Lors de la fécondation, les filamens des étamines se recourbent de manière que chaque anthère vient immédiatement se placer sur le stigmate qui est à quatre lobes; ensuite ils s'en écartent et se déjettent sur les pétales. Cette plante croît en France et dans une grande partie de l'Europe, dans les prés humides et marécageux : elle fleurit depuis la fin de Juillet jusqu'en Septembre.

Quelques modernes ont cru reconnoître dans cette jolie plante celle dont parle Dioscoride (liv. IV, chap 32), et qu'il dit croître abondamment sur le Parnasse. Voilà l'origine du nom de *Parnassia* qu'on lui a donné.

La parnassie est une des plantes qu'on peut faire servir à l'ornement des gazons dans les jardins paysagers; il suffit de l'y transporter en motte des lieux où elle croit naturellement. Si le terrain est frais et lui convient, elle s'y multipliera d'elle-même par ses semences, et vers la fin de l'été ses fleurs blanches et enrichies d'aigrettes d'or, émailleront

recablement les tapis de verdure. Lobel et Gilbert en citent une variété à fleurs doubles, dont le premier a donné la figure, et qu'il dit croître spontanément dans les prairies du Brabant.

La parnassie est douée d'une âcreté assez prononcée, et elle a figuré autrefois parmi les plantes médicales. On la regardoit comme utile dans les maladies du foie, ce qui lui a fait donner par Cordus et quelques autres auteurs le nom d'hépatique blanche. Elle a passé aussi pour astringente, diurétique, vulnéraire, apertus que rien ne prouve, et dont on se souvient à peine aujourd'hui. (L. D.)

PARNASSIENS. (*Entom.*) Nom d'une division des papillons de jour dont on a fait un genre. Voyez l'article Papillon, 2.e genre, les espèces dites Apollon, Phœbus, Mnémosyne, etc. (C. D.)

PARNE, *Parnus*. (*Entom.*) Nom donné par Fabricius à un genre d'insectes coléoptères pentamérés de la famille des clavicornes ou hélocères, dont nous avons fait dessiner une espèce sur la planche 6, fig. 7, de l'atlas de ce Dictionnaire.

Ce nom, qui a été pris au hasard par Fabricius, rappellera peut-être l'histoire de ce pauvre Grec Παρνος, qui vouloit plaider avec tous les étrangers pour ravoir son bateau perdu sur le bord d'une rivière, l'insecte se trouvant sur les rivages.

Olivier a changé le nom de Parne en celui de Dryops, et par représailles, Fabricius a donné le nom de Dryops au genre Œdémère, établi par Olivier; petite querelle, qui a tourné au désavantage de la science. D'un autre côté, M. Latreille a nommé *Hydère*, quelques espèces de parnes dont M. Germar, de Halle, a fait le genre Potamophile.

Quoi qu'il en soit, le genre Parne peut être ainsi caractérisé: Corps oblong-ovale, à antennes plus courtes que la tête, en masse protractile, reçues dans une cavité du crâne, sous les yeux.

On peut voir, dans le tableau synoptique, placé à l'article Hélocères, dans ce Dictionnaire, comment les parnes diffèrent par la forme du corps de tous les autres genres de la même famille: d'abord des sphéridies, qui sont hémisphériques comme les coccinelles; puis des scaphidies et des birrhes, qui sont épais et presque ovés; des élophores, des nitidules, des silphes, des boucliers et des nécrophores, qui ont les élytres

déprimés; des hydrophiles, qui ont les pattes en rames ou propres à nager; enfin, des dermestes, qui ont les antennes plus longues que la tête.

Les parnes vivent sur le bord des étangs, des fleuves et des rivières; ils plongent, et paroissent se nourrir de matières végétales; mais on ne connoit pas bien leurs mœurs.

Geoffroy a décrit sous le nom de *Dermeste à oreilles*, n.° 11, l'espèce principale, celle que nous avons fait figurer, c'est

Le PARNE ALONGE-CORNE, *Parnus prolifericornis*.

Car. D'un gris-brun comme soyeux, sans stries ni points; antennes protractiles.

Une autre espèce, qui est le PARNE OBSCUR, *Parnus obscurus*, a le corps plus brun, et le bord des élytres et de l'abdomen, ainsi que les pattes, d'un jaune rouillé. (C. D.)

PARNIDÉES, *Parnidea*. (*Entom.*) M. Leach, dans ses *Miscellany*, a donné ce nom à une petite famille de coléoptères pentamérés, qui comprend le genre Dryops d'Olivier, dont Fabricius a changé arbitrairement le nom en celui de *Parnus*. Ce genre Dryops d'Olivier est maintenant divisé en trois: DRYOPS, formé du *D. auriculatus*, Oliv.; PARNUS, composé du *D. Dumerilii*, Latr., et HYDERA, Latr. ou POTAMOPHILUS de M. Germar, fondé sur le *Dryops acuminatus*, Fabr. (DESM.)

PARNISSE. (*Ornith.*) Voyez PERNISSE. (CH. D.)

PARNOPÈS, *Parnopes*. (*Entom.*) Ce nom, qui a malheureusement trop de similitude avec celui de Panorpe, a été donné par M. Latreille à un genre d'insectes hyménoptères de notre famille des systrogastres ou CHRYSIDES (voyez ce mot), pour y ranger une seule espèce, qui étoit auparavant le *Chrysis carnea* de Rossi, dont les mâchoires et la lèvre sont très-longues. La femelle pond ses œufs dans les nids creusés par le bembèce à bec; les larves qui en proviennent, se nourrissent des petits cadavres d'insectes que le bembèce y dépose pour la consommation de sa progéniture, laquelle probablement devient aussi la proie de la larve qui doit produire le Parnopès.

Le PARNOPÈS INCARNAT, *Parnopes carnea*, ressemble à un chryside; mais les deux premiers segmens de son abdomen sont d'égale largeur entre eux et couleur de chair. (C. D.)

PAROARE. (*Ornith.*) Pour cet oiseau, qui est le cardinal

dessus-main, et pour le *paroare huppé*, voyez le tome XIX de ce Dictionnaire, page 488. (Ch. D.)

PAROCELA. (*Bot.*) Cavanilles nommoit ainsi le *Dalea*, genre de plante légumineuse. (J.)

PAROCHIE. (*Ornith.*) C'est, en italien, la *perriche sincialo*. (Ch. D.)

PARONIQUE, *Paronychia*, Tournef., Juss. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones polypétales, que M. de Jussieu avoit d'abord placé dans la famille des *amaranthacées;* mais dont M. Auguste de Saint-Hilaire a fait depuis le type d'une famille particulière; il appartient d'ailleurs à la *pentandrie monogynie* du Système sexuel, et il offre dans ses caractères : Un calice de cinq folioles acuminées, persistantes, membraneuses sur les bords; corolle de cinq pétales linéaires; cinq étamines à filamens capillaires; un ovaire supère, surmonté d'un style bifide, à deux stigmates obtus; une capsule arrondie, à cinq valves, à une seule loge renfermant une seule graine.

Les paroniques sont de petites plantes herbacées ou à peine ligneuses, à tiges le plus souvent couchées, à feuilles entières, opposées, munies de stipules membraneuses, et dont les fleurs peu apparentes sont disposées par petits paquets axillaires ou placés au sommet des rameaux. On en connoît vingt et quelques espèces dont aucune ne présente d'intérêt. Les suivantes croissent naturellement en France.

Paronique en cyme : *Paronychia cymosa*, Lam., Dict. enc., 5, p. 26; *Illecebrum cymosum*, Linn., *Spec.*, 299. Sa tige est droite, pubescente, haute de deux à trois pouces, partagée en rameaux opposés ou verticillés, divergens. Ses feuilles sont linéaires, acuminées, verticillées par quatre, accompagnées de très-petites stipules. Ses fleurs sont blanchâtres, très-petites, disposées en petites cymes étalées, terminales ou latérales; les folioles du calice sont aristées. Cette espèce se trouve en Provence, en Languedoc et en Espagne.

Paronique hérissée : *Paronychia echinata*, Lam., Dict., 5, p. 23. Sa tige est grêle, légèrement pubescente, rameuse, longue de deux à six pouces, garnie de feuilles ovales, glabres, opposées, paroissant quelquefois verticillées ou fasciculées à cause des feuilles produites par le commencement des pousses axillaires. Ses fleurs sont rassemblées par petits paquets

courts, sessiles et axillaires. Les folioles du calice se terminent par une pointe très-aiguë, blanchâtre. Cette espèce croît dans les lieux incultes en Provence, en Corse, en Espagne, en Barbarie. Elle est annuelle ainsi que la précédente.

Paronique a feuilles de renouée ; *Paronychia polygonifolia*, Decand., Fl. franç., 3; p. 403; *Illecebrum polygonifolium*, Vill., Dauph., 2, p. 557, t. 16. Ses tiges sont rameuses, étalées sur la terre, garnies de feuilles ovales-oblongues, glabres, accompagnées de stipules membraneuses, luisantes, lancéolées, à peu près de la même longueur que les feuilles. Ses fleurs sont axillaires, acuminées, hérissées de poils courts. Cette plante croît sur les hautes montagnes en France et dans plusieurs parties de l'Europe.

Paronique pubescente ; *Paronychia pubescens*, Decand., Fl. fr., 4, p. 403. Ses tiges sont rameuses, étalées, garnies de feuilles ovales ou oblongues, pubescentes, munies de stipules courtes et obtuses. Ses fleurs sont axillaires, hérissées de poils courts. Cette espèce croît dans les Pyrénées.

Paronique a feuilles de serpolet : *Paronychia serpillifolia*, Lam., Dict. enc., 5, p. 24; *Illecebrum serpillifolium*, Vill., Dauph., 2, p. 558. Ses tiges sont très-rameuses, couchées sur la terre, longues de trois à six pouces, garnies de feuilles ovales, un peu charnues, ciliées, ordinairement moitié plus courtes que les stipules membraneuses, argentées, souvent fendues en deux. Ses fleurs sont terminales, velues, non acuminées, disposées en petits paquets cachés entre de grandes bractées membraneuses et d'un blanc argenté. Cette espèce se trouve dans les Alpes et les Pyrénées, le long des torrens.

Paronique en tête : *Paronychia capitata*, Lam., Fl. fr., 3, p. 229; *Illecebrum capitatum*, Linn., *Spec.*, 299. Ses tiges sont rameuses, étalées à leur base, ensuite redressées, garnies de feuilles étroites, lancéolées, ciliées, accompagnées de stipules plus longues qu'elles et bifides. Ses fleurs sont disposées en petites têtes terminales, et environnées de bractées argentées, transparentes, plus grandes qu'elles. Leur calice est à cinq folioles lancéolées, inégales. Cette espèce croît sur les montagnes dans le Midi de la France et de l'Europe.

Paronique argentée : *Paronychia argentea*, Lam., Fl. fr., 3, p. 230; *Illecebrum paronychia*, Linn., *Spec.*, 299. Cette

espèce a le même port que la précédente; mais ses feuilles sont ovales-oblongues, presque glabres, acuminées; ses stipules sont élargies à leur base, plus courtes que les feuilles. Les têtes de fleurs sont de même environnées de grandes bractées; mais les folioles du calice sont aristées. Cette plante croît dans le Midi de la France et de l'Europe. (L. D.)

PARONYCHIE. Ce nom, qui paroît avoir été donné primitivement à des plantes employées extérieurement pour le traitement des panaris, est cité chez les anciens pour des végétaux qui ont peu d'affinité entre eux. Lobel et Dodoëns l'appliquoient au *draba verna*, plante crucifère; Gesner, à une autre crucifère, *arabis thaliana;* Daléchamps, au *saxifraga tridactylites;* Camérarius, à la sauve-vie, *asplenium ruta-muraria*, espèce de fougère; Matthiole, au *polycarpon tetraphyllum*. Tournefort s'en servoit pour désigner un de ses genres que Linnæus a ensuite réuni à son *illecebrum*. Des observations nouvelles nous avoient déterminé à rétablir le genre de Tournefort, facile à distinguer de l'*illecebrum* par ses feuilles stipulées; et nous l'avions cependant laissé à la suite de l'*illecebrum*, mais dans une section distincte de la famille des amaranthacées. M. de Saint-Hilaire, ayant observé plus récemment que cette section avoit les étamines insérées au calice et que les écailles intérieures de la fleur pourroient être regardées comme des pétales, a pensé qu'on devoit en former la famille nouvelle des paronychiées, enrichie de plusieurs autres genres, et que cette famille devoit être reportée à la classe des péripétalées. Voyez PARONYCHIÉES. (J.)

PARONYCHIÉES. (*Bot.*) Cette famille de plantes présente les caractères suivans: Un calice d'une seule pièce, à cinq divisions plus ou moins profondes; cinq pétales insérés au calice, alternes avec ses divisions, ayant souvent la forme d'écailles ou de filets stériles (ils manquent quelquefois); cinq étamines, rarement plus ou moins, alternes avec les pétales et partant du même point; filets distincts; anthères arrondies et biloculaires; ovaire simple, dégagé du calice, surmonté d'un seul style et d'un stigmate simple ou divisé, ou de plusieurs styles terminés par des stigmates simples; fruit capsulaire, tantôt monosperme, ne s'ouvrant pas ou s'ouvrant par le haut; tantôt polysperme, uniloculaire, s'ou-

vrant par le haut en plusieurs valves. Les graines uniques attachées ordinairement par le côté supérieur à un cordon ombilical, partant du fond de la capsule; les graines multiples, portées sur un réceptacle ou placenta central, libre au fond de la loge; embryon presque cylindrique, tantôt recourbé autour d'un périsperme farineux, à radicule montante, dirigée vers l'ombilic de la graine, tantôt presque droit, appliqué seulement contre un côté du périsperme et à radicule descendante.

Les tiges, herbacées ou à peine ligneuses, ont leurs rameaux opposés, ainsi que les feuilles; celles-ci sont tantôt distinctes, pétiolées et planes, accompagnées de deux stipules; tantôt linéaires, sessiles, connées inférieurement et dénuées de stipules : les fleurs sont terminales ou axillaires, rassemblées en tête ou en corymbe, nues ou accompagnées de bractées scarieuses.

Les genres réunis dans cette famille étoient auparavant répartis dans celles des amaranthacées et des caryophyllées, qui ont le même embryon et le même périsperme, mais dont les étamines sont insérées sous le pistil. Cette insertion ayant été dans ces genres reconnue périgyne par M. Auguste Saint-Hilaire, il en a fait une famille distincte; déjà pressentie par M. R. Brown, et leur a donné le nom de paronychiées, parce que le *paronychia* est celui de ses genres qui présente le mieux l'ensemble de ses caractères et qu'il réunit un plus grand nombre d'espèces. Cette famille doit être rapportée dans la classe des péripétalées, et placée à sa tête, pour suivre immédiatement les caryophyllées, qui terminent la classe précédente des hypopétalées. Elle devra aussi être suivie par la famille des portulacées, qui a avec elle beaucoup d'affinité, et dont M. Saint-Hilaire a détaché quelques genres qu'il lui a réunis, quoiqu'ils diffèrent par un calice tubulé et portant les étamines au sommet du tube. Les genres extraits des caryophyllées sont polyspermes; les monospermes étoient auparavant dans les amaranthacées, et l'on a vu dans le caractère général les différences résultantes pour la situation des graines et la direction de l'embryon.

Il a paru convenable de diviser la famille en deux sections, qui dans la suite pourront former deux familles distinctes.

La première est celle des scléranthées, caractérisée par [illegible] de bractées; les divisions du calice simples et non membraneuses; les feuilles ordinairement réunies par leur base et non stipulées. Elle réunit les genres *Læflingia*, *Minuartia*, *Queria*, *Scleranthus*, *Mniarum* de Forster.

Dans la seconde section, qui est celle des paronychiées proprement dites, on observe des bractées scarieuses, des divisions du calice membraneuses sur les bords et souvent creusées en capuchon au sommet; des feuilles distinctes et stipulées. On y rapporte les genres *Gymnocarpus* de Forskal, *Pollichia* d'Aiton, une partie des *Illecebrum* de Linnæus (l'autre partie restant dans les amaranthacées sous le nom d'*Alternanthera*), *Herniaria*, *Anychia* de Michaux; *Paronychia* de Tournefort, auparavant réuni a l'*illecebrum* par Linnæus; *Polycarpon*, *Hagea* de Ventenat, auparavant *Polycarpea* de M. de Lamarck.

A la suite de ces deux sections l'on place provisoirement les genres *Corrigiola* et *Telephium*, différens par leur port et leurs feuilles alternes, mais qui ont avec elles plus d'affinité qu'avec d'autres familles. On est encore indécis pour savoir si le *Lithophila* de Swartz et le *Polychroa* de Loureiro doivent être réunis à cette série. (J.)

PARONZINO. (*Ornith.*) Les Italiens désignent par ce nom la mésange à longue queue, *parus caudatus*, Linn., et par celui de *parozelino*, la mésange bleue, *parus cæruleus*, Linn. (Ch. D.)

PAROPSIDE, *Paropsis*. (*Entom.*) Nom de genre sous lequel Olivier a distingué quelques espèces de coléoptères tétramérés de la famille des phytophages et voisines des chrysomèles, décrites sous ce nom par Fabricius. Ces insectes ont à peu près la forme et le port des coccinelles, mais ils ne sont pas trimérés. Les espèces décrites sont toutes des pays chauds, d'Amboine, des îles de la mer du Sud et de la Nouvelle-Hollande. M. Marsham a décrit ce genre dans une monographie insérée dans les Actes de la Société Linnéenne, tome IX, sous le nom de Notoclea. (C. D.)

PAROPSIE, *Paropsia*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des *passiflorées*, de la *monadelphie monogynie* de Lin-

næus, offrant pour caractère essentiel : Un calice [illegible] visions ; cinq pétales insérés à la base du calice ; [illegible] conniventes à leur base ; un appendice en couronne [illegible] posé d'un seul rang de filets tomenteux, disposés en cinq phalanges ; un ovaire supérieur ; un style ; trois stigmates ; une capsule uniloculaire, à trois valves ; les semences arillées.

Paropsie comestible ; *Paropsia edulis*, Pet. Th., *Nov. gen. Madag.*, page 19, et Végét. des îles austr. d'Afriq., fasc. 2, page 5, tab. 19. Arbrisseau d'environ cinq à six pieds, garni de rameaux élancés, peu ramifiés, chargés de feuilles alternes, rétrécies en un pétiole court, ovales, longues de trois ou quatre pouces, larges d'un pouce et plus, un peu dentées à leur contour, glabres, terminées par une pointe mousse. Les fleurs sont disposées par paquets dans les aisselles des feuilles, médiocrement pédonculées ; leur calice est partagé en cinq découpures ovales, pubescentes ; les pétales sont plus courts que le calice, lancéolés, aigus ; l'ovaire est simple, sessile ; le style court, soutenant trois stigmates en tête, pédicellés. Le fruit se renfle et devient une capsule vésiculeuse, à trois lobes obtus, tomenteuse, à trois valves, à une seule loge ; les semences sont peu nombreuses, attachées sur deux rangs aux parois de la capsule, oblongues, comprimées, entourées d'un arille blanchâtre, charnu, transparent, en forme de bourse ; l'embryon est horizontal ; les cotylédons sont foliacés. Cette plante croît à l'île de Madagascar. (Poir.)

PAROT, PAROTTQUE. (*Ichthyol.*) Noms spécifiques d'un labre que nous avons décrit dans ce Dictionnaire, tom. XXV, pag. 26. (H. C.)

PAROTE. (*Bot.*) Suivant C. Bauhin, les graines de l'ambrosie du Mexique, *chenopodium ambrosioides*, ont été envoyées de cette partie de l'Amérique sous ce nom en 1619. (J.)

PAROTIA. (*Ornith.*) Nom latin donné par M. Vieillot au paradisier sifilet, dont il a fait un genre. Voyez Paradisier. (Ch. D.)

PAROTIDE. (*Anat. et Phys.*) Voyez Sécrétions. (F.)

PAROUEL. (*Ornith.*) La fauvette des Alpes est ainsi nommée sur ces montagnes. (Ch. D.)

PAROUTI. (*Bot.*) Nom du cotonnier dans la langue tamoule,

cité par M. Leschenault dans un rapport sur quelques productions de la presqu'île de l'Inde, faisant partie du sixième volume des Mémoires du Muséum d'histoire naturelle. Il distingue le *onpin-parouti* ou cotonnier herbacé, le *laden-parouti* ou cotonnier arbrisseau, le *peroum-parouti* ou cotonnier en arbre, le cotonnier nanquin de Siam, auquel il n'assigne pas d'autre nom de pays, et il entre dans quelques détails sur la culture et les produits de ces diverses espèces. (L.)

PARPADAGAN. (*Bot.*) Burmann dit que son *oldenlandia tenuifolia* est ainsi nommé à Java. (J.)

PARPALIOU ou PARPALIOL. (*Entom.*) Ces noms sont employés pour désigner les papillons dans les provinces méridionales de la France. Ils ont évidemment de l'analogie avec la dénomination italienne de *farfalla*, qui a la même signification. (Desm.)

PARPARAM. (*Bot.*) Nom malabare d'une plante apocinée, à follicules étroits et alongés et à graines non aigrettées, citée et figurée par Rhéede. (J.)

PARQUI. (*Bot.*) Nom donné dans le Chili, suivant Feuillée, à un *cestrum*, nommé par cette raison *cestrum parqui*. Adanson a adopté comme nom générique celui de *parqui*, de préférence au nom linnéen, *cestrum*. (J.)

PARRA. (*Ornith.*) Nom générique, donné en latin, par Linné, aux jacanas ou chirurgiens. (Ch. D.)

PARRAGUA. (*Ornith.*) Espèce de Perroquet. Voyez ce mot. (Ch. D.)

PARRAKA ou PARRAKOUA. (*Ornith.*) L'oiseau dont le nom est ainsi écrit par Barrère, est l'*yacou parrakoua* de M. Vieillot, *phasianus parraqua*, Linn. Voyez Yacou. (Ch. D.)

PARRAKATOES. (*Ornith.*) La Chesnaie-des-Bois parle sous cette dénomination de deux oiseaux de l'île de Tabago, dont l'un est de la taille d'une grive et l'autre de celle d'un moineau, et qui tous deux apprennent à parler : ce sont des perroquets de petite espèce. (Ch. D.)

PARRAKEET. (*Ornith.*) Nom anglois des perruches. (Ch. D.)

PARRANG. (*Bot.*) Voyez Cœur de Saint-Thomas. (J.)

PARROKITOS. (*Ornith.*) Les petits oiseaux verts de la Côte d'or et de celle de Guinée, que les Hollandois nomment

ainsi, et qui sont appelés par les Nègres *aburots*, paroissent être des perruches ou perriches. Voyez Aburots. (Ch. D.)

PARROT ou PERROT. (*Mamm.*) En Languedocien ces mots désignent un Agneau ou un Belier. (Desm.)

PARROT. (*Ornith.*) Ce nom des perroquets, en anglois, désigne, dans la Basse-Normandie, le rossignol de muraille, *motacilla phœnicurus*, Linn. (Ch. D.)

PARROT-BECK. (*Ichthyol.*) Nieuhoff donne ce nom à un poisson des environs de l'île de Sainte-Hélène, dont le dos et la tête sont verts, et dont la chair a une bonne saveur. Nous ne savons à quel genre le rapporter. (H. C.)

PARRUZA. (*Ornith.*) Voyez Parizola. (Ch. D.)

PARS. (*Mamm.*) Gemelli Carreri dit qu'en Perse on donne ce nom à une espèce de carnassier de la taille ou de la forme du chat, et qu'on emploie à la chasse du cerf et de la gazelle, concurremment avec des faucons. Sonnini prétend que ces *pars* sont des seryals, mais il n'appuie cette assertion d'aucune preuve. (Desm.)

PARSACRE ou PENSACRE. (*Bot.*) On donne ces noms en Bretagne à l'œnanthe safranée. (L. D.)

PARSONSIA (*Bot.*), Rob. Brown, *Nov. Holl.*, page 465. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des *apocinées*, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus; très-peu distingué des Échites (voyez ce mot), qui n'en diffère essentiellement que par le limbe de la corolle, recourbé et non plan; les anthères sagittées; leurs deux lobes postérieurs destitués de pollen; le stigmate dilaté; caractères bien foibles pour l'établissement d'un genre si peu prononcé.

Il est à remarquer d'ailleurs, qu'il existoit déjà un genre *Parsonsia*, établi par Pierre Browne, *Jam.*, adopté d'abord par Jussieu, dont Linné avoit fait une espèce de *lythrum*, sous le nom de *lythrum Parsonsia*. Selon Rob. Brown, c'est une espèce de *cuphæa*. (Voyez Saliquier.)

Les espèces indiquées pour ce genre sont, la plupart, des *échites* de l'Amérique méridionale, tels que l'*echites corymbosa*, Jacq.; *echites floribunda*, Swartz; *echites spicata*, Jacq., etc. Rob. Brown y a ajouté les espèces suivantes :

1.° Le *parsonsia velutina*, dont les feuilles sont ovales,

échancrées en cœur, pubescentes, aiguës ou médiocrement acuminées; les fleurs disposées en cimes opposées, pédonculées.

2.° Le *parsonsia mollis*. Ses feuilles sont lancéolées, molles, pubescentes, acuminées; les fleurs réunies en cimes bifides.

3.° Le *parsonsia lanceolata*, distingué par ses feuilles glabres, lancéolées, acuminées; les cimes bifides. Ces plantes croissent sur les côtes de la Nouvelle-Hollande. (Poir.)

PART ou ACCOUCHEMENT. (*Anat. et Phys.*) Voyez l'article Système de la génération. (F.)

PARTAGÉ, *Partitus*. (*Bot.*) Lorsqu'une partie est divisée à peu près jusqu'à moitié, on la dit fendue ou lobée : lorsqu'elle est divisée plus profondément, on la dit partagée; exemples : les feuilles du *bidens tripartita*, du *ceratophyllum demersum*, du *valeriana sibirica;* le calice du *veronica officinalis*, de l'*antirrhinum majus;* la lèvre supérieure de la corolle du *teucrium*, du *lobelia;* le style du *casuarina*, etc.; l'arille du *myristica*, du *polygala vulgaris*, etc. Les composés du mot partagé sont, suivant le nombre des découpures ou *partitions*, biparti, triparti, etc., multiparti; et, suivant leur position, pennatiparti, bipennatiparti, etc. (Mass.)

PARTERRE. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'une girelle, naguère rangée parmi les labres, et que nous avons décrite dans ce Dictionnaire, tom. XVIII, pag. 563. (H. C.)

PARTHENIASTRUM. (*Bot.*) Voyez Parthenium. (J.)

PARTHENIS. (*Bot.*) Suivant Daléchamps, ce nom avoit été donné primitivement à la plante nommée ensuite armoise. (J.)

PARTHENIUM. (*Bot.*) Ce nom, donné par Matthiole, Clusius et d'autres anciens, soit aux diverses espèces de matricaire, soit à la camomille romaine, a été transporté par Linnæus à un genre nommé auparavant *partheniastrum* par Nissole. Dans la description de ces auteurs étoit omise l'existence de deux appendices filiformes aux côtés de la graine, lesquels, se détachant par la base, se prolongent chacun en une aile marginale. Ce caractère, observé en Espagne par Cavanilles et Ortéga en même temps sur le *parthenium hysterophorus*, fit qu'ils méconnurent cette espèce, et chacun établit séparément sur cette plante un genre nouveau, nommé *Argyrochæta* par le premier, et *Villanova* par le second. Dans

le même temps Beauvois fit en Amérique la même observation sur le *parthenium integrifolium*, et, croyant avoir trouvé un genre nouveau, il le nomma *trichospermum* dans un Mémoire manuscrit. Ces trois genres sont supprimés au moyen de la rectification du caractère du *parthenium*. (J.)

PARTHENIUM. (*Bot.*) Ce genre de plantes appartient à l'ordre des Synanthérées, à la tribu naturelle des Hélianthées, et à notre section des Hélianthées-Coréopsidées. Voici ses caractères, tels qu'ils résultent de nos propres observations faites sur plusieurs individus vivans de *Parthenium hysterophorus* et *integrifolium*, cultivés au Jardin du Roi.

Calathide courtement radiée : disque multiflore, régulariflore, masculiflore ; couronne unisériée, quinquéflore, liguliflore, féminiflore. Péricline hémisphérique, égal aux fleurs du disque, formé de dix squames bisériées, appliquées, à peu près égales en longueur : les cinq extérieures ovales, aiguës, coriaces-foliacées ; les cinq intérieures plus larges, suborbiculaires, presque membraneuses. Clinanthe cylindracé ou conoïdal, garni de squamelles presqué aussi longues que les fleurs, embrassantes ou demi-enveloppantes, membraneuses, élargies de bas en haut, à sommet tronqué et frangé ou hérissé de poils en chapelet ; les squamelles extérieures plus larges que les intérieures. *Fleurs du disque* : Faux-ovaire presque nul. Corolle à tube cylindracé, verdâtre ; limbe plus court et plus large que le tube, cylindracé, blanc, divisé au sommet en quatre ou cinq lobes courts, dressés. Étamines à filet greffé à la partie inférieure seulement du tube de la corolle ; article anthérifère court, un peu enflé ; anthères noirâtres, à peine cohérentes avant la fleuraison, mais entregreffées pendant la fleuraison ; pollen blanc. Style masculin simple, indivis, ayant sa partie supérieure garnie de quelques collecteurs filiformes, et son sommet conique, obtus, à peine bifide ou bilobé. *Fleurs de la couronne* : Ovaire obcomprimé, obovale ou obcordiforme, glabre, lisse, bordé d'un bourrelet sur chacune de ses deux arêtes latérales, et portant un nectaire sur son aréole apicilaire ; aigrette composée de deux squamellules [1] opposées, latérales, paléiformes ou triquètres,

[1] Dans le *Parthenium hysterophorus*, les deux squamellules de l'ai-

larges, en forme d'ailes, submembraneuses ou subpétaloïdes, nues, continues à l'ovaire. Corolle anomale, à tube court et gros, vert, presque continu à l'ovaire; languette blanche, courte, large, presque obcordiforme, à sommet échancré ou bilobé. Style féminin portant deux stigmatophores divergens, arqués en dehors, demi-cylindriques, obtus au sommet, glabres, dont la face intérieure plane est couverte de deux bourrelets stigmatiques, contigus inférieurement, confluens supérieurement, très-épais, finement ponctuclés.

Cette longue description générique seroit pourtant incomplète, si nous omettions une particularité très-remarquable, qui a été entièrement négligée par la plupart des botanistes, mal observée par quelques autres, et que nous avons exposée dans le Journal de physique de Juillet 1819, pag. 29. Voici en quoi elle consiste. Chaque ovaire de la couronne, aplati en avant et en arrière, est bordé à droite et à gauche d'un bourrelet cylindrique, coriace, dont la base est greffée avec la base de la squamelle contiguë enveloppant la fleur mâle voisine. A une certaine époque, les deux bourrelets latéraux de l'ovaire se détachent de la partie inférieure de cet ovaire, et ne restent plus adhérens qu'à sa partie supérieure; mais ils continuent d'adhérer par la base aux deux squamelles contiguës. Il résulte de cette singulière disposition, que l'ovaire semble pourvu de deux appendices filiformes, qui partent du sommet, descendent le long des deux côtés, et dont chacun porte à son extrémité la base d'une fleur mâle enveloppée de sa squamelle.

On connoît aujourd'hui trois espèces de *Parthenium*: ce sont des plantes américaines, herbacées, à feuilles alternes, simples, pinnatifides ou bipinnatifides, et à calathides terminales, corymbées, composées de fleurs blanches. La première espèce, nommée *Parthenium hysterophorus*, Lin., habite les contrées les plus chaudes de l'Amérique, et se distingue par ses feuilles bipinnatifides, à divisions subdivisées, garnies de quelques poils appliqués; la seconde, cultivée dans un jardin botanique du Mexique, et nommée *Parthenium incanum*, Kunth,

---

grette sont des lames épaisses, charnues, suborbiculaires, irrégulièrement denticulées, munies d'une côte médiaire.

est cotonneuse et blanchâtre, à feuilles pinnatifides, dont les divisions inférieures sont incisées ou dentées, et la terminale trilobée; la troisième espèce, *Parthenium integrifolium*, Lin., se distingue facilement des deux autres par ses feuilles indivises, oblongues, dentées : elle habite les montagnes de la Virginie et de la Caroline.

Le genre *Parthenium*, précédemment confondu par Tournefort avec son *Matricaria*, fut d'abord institué par Nissole, en 1711, sous le nom de *Partheniastrum*, auquel Vaillant substitua le nom d'*Hysterophorus*, et Linné celui de *Parthenium*. Depuis Linné, ce même genre a encore été nommé *Argyrochœta* par Cavanilles, *Villanova* par Ortega, *Trichospermum* par Palisot de Beauvois. Selon nous, il seroit convenable de lui restituer son premier nom de *Partheniastrum*, qui vaut bien celui de *Parthenium*.

Le tableau méthodique des genres qui composent la grande tribu des Hélianthées, doit nécessairement se trouver dans ce Dictionnaire, puisque c'est l'un des objets les plus importans du travail général dont nous avons été chargé : mais c'est aussi l'un des plus étendus et des plus difficiles. N'ayant pas pu insérer ce tableau dans notre article HÉLIANTHÉES (tom. XX, pag. 354), où il devoit naturellement être placé, nous nous décidons à le diviser en plusieurs parties, qui seront successivement présentées sous divers titres d'articles concernant les Hélianthées. La première partie, que nous allons annexer ici, à la suite de l'article PARTHENIUM, est la liste complète des genres, distribués dans les cinq sections naturelles auxquelles ils appartiennent, mais rangés par ordre alphabétique dans chacune de ces cinq sections, dont nous avons déjà exposé les caractères dans notre article HÉLÉNIÉES (tom. XX, pag. 346).

IX.e *Tribu.* Les HÉLIANTHÉES (*Heliantheæ*).

1.re *Section.* HÉLIANTHÉES-HÉLÉNIÉES. *Achyropappus*, Kunth; *Actinea*, Juss.; *Allocarpus*, Kunth; *Bahia*, Lag.; *Balbisia*, Willd.; *Balduina*, Nutt.; *Calea*, R. Br.; *Caleacte*, R. Br.; *Calydermos?*, Lag.; *Cephalophora*, Cav.; *Dimerostemma*, H. Cass.; *Eriophyllum*, Lag.; *Florestina*, H. Cass.; *Gaillardia*, Fouger; *Galinsoga*, Cav.; *Helenium*, Lin.; *Hymenopappus*, l'Hér.; *Leontophthalmum*, Willd.; *Leptopoda*, Nutt.; *Mar-*

Shuttia, Schreb.; *Mocinna*, Lag.; *Polypteris*, Nutt.; *Ptilostephium*, Kunth; *Schkuhria*, Roth; *Sogalgina*, H. Cass.; *Trichophyllum*, Nutt.

2.e *Section.* HÉLIANTHÉES-CORÉOPSIDÉES. *Aspilia?*, Pet. Th.; *Baillieria?*, Aubl.; *Bidens*, Tourn.; *Chrysanthellina*, H. Cass.; *Coreopsis*, Lin.; *Cosmos*, Cav.; *Espeletia?*, Bonpl.; *Georgina*, Willd.; *Glossocardia*, H. Cass.; *Guardiola?*, Bonpl.; *Heterospermum*, Cav.; *Kerneria*, Mœnch; *Leachia*, H. Cass.; *Mnesiteon?*, Rafin.; *Narvalina*[1], H. Cass.; *Neuractis*, H. Cass.; *Parthenium*, Lin.; *Beramibus?*, Rafin.; *Silphium*, Lin.; *Synedrella*, Gærtn.; *Tetragonotheca?*, Dill.

3.e *Section.* HÉLIANTHÉES-PROTOTYPES. *Acmella*, Rich.; *Blainvillea*, H. Cass.; *Ditrichum*, H. Cass.; *Encelia*, Adans.; *Hamulium*, H. Cass.; *Harpalium*, H. Cass.; *Helianthus*, Lin.; *Isocarpha?*, R. Br.; *Leighia*, H. Cass.; *Lipotriche*, R. Br.; *Melanthera*, Rohr; *Petrobium*, R. Br.; *Platypteris*, Kunth; *Pterophyton*, H. Cass.; *Salmea*, Decand.; *Sanvitalia?*, Lam.; *Simsia?*, Pers.; *Spilanthes*, Jacq.; *Tragoceros*, Kunth; *Verbesina*, Lin.; *Viguiera*, Kunth; *Ximenesia*, Cav.; *Zinnia*, Lin.

4.e *Section.* HÉLIANTHÉES-RUDBECKIÉES. *Baltimora*, Lin.; *Chatiakella*, H. Cass.; *Diomedea*, H. Cass.; *Dracopis*, H. Cass.; *Echinacea*, Mœnch; *Eclipta*, Lin.; *Ferdinanda?*, Lag.; *Fougeria*, Mœnch; *Cymnolomia?*, Kunth; *Helicia*, H. Cass.; *Heliophthalmum?*, Rafin.; *Heliopsis*, Pers.; *Kallias*, H. Cass.; *Obeliscaria*, H. Cass.; *Pascalia*, Orteg.; *Podanthus*, Lag.; *Rudbeckia*, Lin.; *Stemmodontia?*, H. Cass.; *Tilesia?*, Meyer; *Tithonia*, Desf.; *Wedelia*, Jacq.; *Wulffia?*, Neck.

5.e *Section.* HÉLIANTHÉES-MILLÉRIÉES. *Alcina*, Cav.; *Biotia*, H. Cass.; *Brotera*, Spreng.; *Cæsulia?*, Roxb.; *Centrospermum*, Kunth; *Chrysogonum?*, Lin.; *Dysodium*, Rich.; *Elvira*, H. Cass.; *Enydra*, Lour.; *Eriocoma*, Kunth; *Euxenia*, Chamiss.; *Flaveria*, Juss.; *Hybridella*, H. Cass.; *Jægeria*, Kunth; *Madia*, Molin.; *Melampodium*, Lin.; *Meratia*, H. Cass.; *Milleria*,

---

1 Ce genre *Narvalina* est celui que nous avons décrit dans ce Dictionnaire (tom. XXXIV, p. 335), sous le nom de *Needhamia*, qui doit être changé, comme ayant été précédemment appliqué par M. R. Brown à un autre genre.

Mart.; *Monactis*, Kunth; *Ogiera*, H. Cass.; *Phaethusa*, Gærtn.; *Polymnia*, Lin.; *Polymniastrum*, Lam.; *Riencurtia*, H. Cass.; *Sclerocarpus*, Jacq.; *Sigesbeckia*, Lin.; *Unxia*, Lin. fil.; *Villanova*, Lag.; *Zaluzania?*, Pers.

Les tableaux méthodiques des cinq sections, avec tous les développemens qu'ils comportent, seront insérés dans cinq articles différens. (H. Cass.)

PARTHÉNOPE. (*Crust.*) Genre de crustacés décapodes brachyures, fondé par Fabricius, et dont nous avons exposé les caractères dans l'article Malacostracés, tome XXVIII, page 257. (Desm.)

PARTIBLE. (*Bot.*) Susceptible de division spontanée à l'époque de la maturité. Divers fruits sont dans ce cas, et les plantes suivantes en offrent des exemples: digitale, scrophulaire, ombellifères, *dictamnus*, *hura crepitans*, *euphorbia*, *mercurialis*, *galium*, *geranium*, *alisma plantago*, etc. (Mass.)

PARTICULIER [Pédoncule, Pétiole, Involucre]. (*Bot.*) Les dernières subdivisions d'un pédoncule composé, celles qui servent immédiatement de support aux fleurs, sont les pédoncules particuliers ou pédicelles. Les dernières subdivisions d'un pétiole composé, celles qui portent immédiatement les folioles, sont les pétioles particuliers ou pétiolules. L'involucre, qui, dans une ombelle composée, entoure la base d'une ombellule, est l'involucre particulier ou l'involucelle. (Mass.)

PARTIEL. (*Bot.*) On nomme ombelle partielle ou ombellule, une des petites ombelles d'une ombelle composée. On nomme cloison partielle, celle qui ne sépare la cavité du péricarpe que par sa jonction avec d'autres cloisons; exemples: *syringa*, *nigella hispanica*, *citrus*, etc. (Mass.)

PARTISAN-HIRSCHZUNGE. (*Bot.*) Nom allemand de la scolopendre hémionite, *scolopendrium hemionitis*, espèce de fougère. (Lem.)

PARTRIDGE. (*Ornith.*) Nom anglois des perdrix, *perdix*. (Ch. D.)

PARU. (*Ichthyol.*) Voyez Stromatée et Pomacanthe. (H. C.)

PARUA-KELANGU. (*Bot.*) Nom malabare de l'*aponogeton monostachyum*, genre de la famille des saururées. (J.)

PARUS. (*Ornith.*) Nom générique des mésanges en latin. (Ch. D.)

PARUSSINA. (*Ornith.*) Dénomination générique des mésanges dans le Piémont. (Ch. D.)

PARUSSOLA. (*Ornith.*) Ce nom et ceux de *parussolin*, *paruzzola*, désignent, en diverses contrées de l'Italie, la mésange bleue et la mésange charbonnière, *parus major* et *parus cæruleus*. (Ch. D.)

PAS-D'ANE. (*Bot.*) Nom vulgaire du tussilage. (J.)

PAS-DE-CHEVAL. (*Bot.*) Dans les Alpes on donne ce nom à la cacalie des Alpes à cause de la forme de ses feuilles. (Lem.)

PAS-DE-PAYSAN. (*Conchyl.*) Nom vulgaire d'une coquille du genre Cancellaire, appelé par Linné, *Voluta cancellata*. (Desm.)

PAS-DE-POULAIN. (*Actinoz.*) La forme ovale un peu alongée, plus large et échancrée en arrière, que présentent en général les spatangues, leur a fait quelquefois donner ce nom sur les bords de nos côtes. (De B.)

PASAN. (*Mamm.*) Nom que les Persans donnent à une chèvre sauvage, de laquelle ils tirent leur bézoard. Buffon l'a donné à une Antilope. Voyez ce mot. (F. C.)

PASCALIA. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de la famille des *corymbifères*, de la *syngénésie polygamie superflue*, offrant pour caractère essentiel : Des fleurs radiées; un réceptacle garni de paillettes; les semences presque en drupe, surmontées d'un rebord denté; le calice imbriqué.

Pascalia a feuilles glauques : *Pascalia glauca*, Ortog., *Decad.* 4, page 39, tab. 4; Andr., *Bot. repos.*, tab. 549; Willd., *Spec.*, 3, page 228. Plante du Chili, dont les tiges sont droites, presque simples, glabres, cylindriques, hautes d'un pied et demi, divisées vers leur sommet en quelques rameaux alternes, garnis de feuilles opposées, glabres, un peu glauques, souvent parsemées à leurs deux faces de poils blanchâtres, transparens; les inférieures sessiles, ovales, presque anguleuses et dentées, à trois nervures; les feuilles supérieures plus étroites, lancéolées, entières ou à peine denticulées vers leur base, aiguës au sommet, rétrécies en

pétiole à leur base. Les fleurs sont solitaires, terminales, d'une grandeur médiocre, radiées, de couleur jaune; les demi-fleurons étroits, linéaires, obtus; les écailles calicinales imbriquées, lancéolées, aiguës; les semences presque en drupe, surmontées d'un rebord denté, insérées sur un réceptacle garni de paillettes. Cette plante est cultivée au Jardin du Roi. (Poir.)

PASCAS. (*Ornith.*) Voyez Phascas. (Ch. D.)

PASCHAGA-UTAN-KITSJIL. (*Bot.*) L'*evolvulus emarginatus* de Forskal est ainsi nommé à Java. (J.)

PASCULA. (*Ornith.*) Ce mot latin est employé par Scaliger pour désigner la sarcelle commune. (Ch. D.)

PASERIKI-PAIN. (*Erpét.*) Au Vizagapatam on donne ce nom, suivant Russel, à la Couleuvre nasique, que nous avons décrite dans ce Dictionnaire, tom. XI, pag. 179. (H. C.)

PASHU. (*Ornith.*) Voyez Sashaun pashu. (Ch. D.)

PASIMAQUE, *Pasimacus*. (*Entom.*) Ce nom a été créé par M. Bonelli, comme celui d'un genre, pour y comprendre quelques espèces de scarites de Fabricius. Ce sont des insectes de l'Amérique septentrionale On n'en connoît encore que trois espèces. (C. D.)

PASINAS. (*Bot.*) Nom employé par Adanson pour désigner le genre *Horminum* de Linnæus, qui n'est point l'*Horminum* de Tournefort et des anciens. (J.)

PASIPHÉE ou PASIPHAÉ. (*Crust.*) Genre de crustacés décapodes macroures, fondé par M. Savigny. Nous en avons donné les caractères dans l'article Malacostracés, auquel nous renvoyons. Voyez tome XXVIII, page 332. (Desm.)

PASITES, *Pasites*. (*Entom.*) Nom donné par Jurine, dans sa Méthode de classer les hyménoptères, à un genre qu'il a séparé de celui des Nomades de Fabricius, ou des Tiphies de Panzer, dont il diffère par les cellules des ailes et par la forme de l'écusson. (C. D.)

PASON. (*Ornith.*) L'oiseau que les Italiens des environs de Belinzone nomment ainsi, est vraisemblablement le choquard des Alpes, *corvus pyrrhocorax*, Linn. (Ch. D.)

PASOTE. (*Bot.*) Voyez Paica. (J.)

PASPALE; *Paspalum*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, de la famille des *graminées*, Juss., et de la

triandrie digynie, Linn., dont les principaux caractères sont les suivans : Calice glumacé, uniflore, à deux valves serrées, quelquefois un rudiment d'une troisième valve ; corolle de deux balles presques égales au calice, l'extérieure embrassant l'intérieure ; trois étamines à filamens capillaires ; un ovaire supère, surmonté de deux styles à stigmates velus ; une graine arrondie, convexe d'un côté, plate de l'autre, adhérente aux balles.

Les paspales sont des plantes herbacées, à tiges articulées, garnies de feuilles linéaires ; leurs fleurs sont sessiles ou presque sessiles, disposées le plus souvent en épis digités, fasciculés ou en panicule. On en connoît plus de quatre-vingts espèces, dont aucune n'offre beaucoup d'intérêt. Les suivantes croissent naturellement en France.

Paspale sanguin : *Paspalum sanguinale*, Lam., Dict. enc., 5, pag. 33 ; *Panicum sanguinale*, Linn., *Spec.*, 84 ; *Syntherisma vulgare*, Schrad., *Flor. germ.*, 1, pag. 161. Ses chaumes sont couchés à leur base, redressés dans le reste de leur longueur, hauts d'un pied à un pied et demi. Ses feuilles sont courtes, assez larges, molles, velues sur leur gaine. Ses fleurs sont verdâtres ou le plus souvent rougeâtres, tournées d'un même côté et disposées, au sommet des tiges, sur quatre à six épis qui partent du même point, ou presque du même point, en manière de digitations. Les glumes du calice sont très-inégales, l'extérieure est à peine pubescente sur les bords, et il y a le rudiment d'une troisième valve. Cette espèce est annuelle et commune dans les champs cultivés et les lieux sablonneux, en France et dans une grande partie de l'Europe.

Paspale cilié : *Paspalum ciliare ; Panicum ciliare*, Willd., *Spec.*, 1, pag. 344. Cette espèce a tout le port de la précédente ; mais elle en diffère par ses fleurs ciliées. Elle est indiquée en Chine, et a été trouvée par M. Requien sur les bords de la Durance aux environs d'Avignon.

Paspale glabre : *Paspalum glabrum ; Syntherisma glabrum*, Schrad., *Flor. germ.*, 1, pag. 163, t. 3, fig. 6. Cette espèce a le port des deux précédentes ; mais elle en diffère essentiellement, parce qu'elle est glabre dans toutes ses parties, ordinairement un peu plus basse, et surtout parce que ses valves calicinales sont ovales et égales entre elles. Elle croît

dans les champs et les lieux cultivés en France, en Allemagne.

Paspale dactyle : *Paspalum dactylon*, Lam., Dict. enc., 5, p. 32 ; *Panicum dactylon*, Linn., *Spec.*, 85 ; *Digitaria stolonifera*, Schrad., *Flor. germ.*, 1, p. 165, t. 3, fig. 9 ; *Cynodon dactylon*, Pers., *Syn.*, 1, p. 85. Ses chaumes sont rampans, longs d'un à deux pieds ; ils émettent de leurs nœuds des rameaux redressés, hauts de quatre à six pouces. Ses fleurs sont verdâtres, et plus souvent un peu rougeâtres, tournées du même côté, serrées les unes contre les autres, et disposées, au sommet des rameaux, sur quatre à cinq épis qui partent du même point en manière de digitations. Cette espèce est vivace, commune dans les champs et les terrains sablonneux. On la connoît vulgairement sous les noms de chiendent, de pied-de-poule. Ses tiges s'emploient en médecine de même que les racines du froment rampant : elles passent pour être légèrement apéritives et diurétiques.

Lorsque cette plante est commune dans les champs, comme elle est nuisible aux cultures, on la fait arracher au moyen de râteaux, de herses, etc., et on la fait sécher pour la brûler ou pour en augmenter la masse des fumiers. Villars pense qu'on pourroit employer plus utilement ses tiges en les lavant et en les faisant ensuite sécher pour la nourriture des bestiaux. Ces animaux les mangent très-bien après qu'on les a un peu hachées et humectées. On pourroit les mêler avec le son et l'avoine pour les chevaux ; elles rempliroient, par leurs qualités mucilagineuses et apéritives, le double objet de les nourrir et de les rafraîchir. (L.-D.)

PASPALON. (*Bot.*) Nom du millet chez les anciens Grecs. (Lem.)

PASPASSAN. (*Bot.*) Nom malais d'une bryone de Java et d'Amboine, *bryonia grandis*, cité par Rumph. (J.)

PASQUIER. (*Bot.*) Voyez Hordy. (J.)

PASSÆA. (*Bot.*) Adanson et Scopoli ont fait sous ce nom un genre de l'*ononis ornithopodioides*, qui a les divisions du calice aristées et la gousse linéaire comprimée et renflée sur chaque graine. Ce genre n'a pas été adopté. (J.)

PASSAGER [tombant], *deciduus*. (*Bot.*) On designe par cette épithète les calices et les corolles, lorsqu'ils tombent

aussitôt après la fécondation. La plupart des corolles sont dans ce cas. Les crucifères, le *berberis*, etc., offrent des exemples de calices passagers. (Mass.)

PASSALE, *Passalus*. (*Entom.*) Genre d'insectes coléoptères à cinq articles à tous les tarses, et à antennes en masse feuilletée ou dentelée en dedans, par conséquent de la famille des priocères ou serricornes, caractérisés par la forme de leurs antennes, qui sont velues, arquées et non brisées; par l'aplatissement de leur corps, qui présente un carré alongé ou un parallélipipède, ainsi que par leurs jambes, ou tibias antérieurs, qui sont dentelés et propres à fouir la terre.

Nous avons fait figurer une espèce de ce genre sur la planche 5 de l'atlas de ce Dictionnaire, n.° 2.

Le nom de passale a été emprunté, par Fabricius, des habitudes de ces insectes, qui percent, dit-on, des trous dans le bois. Le mot grec παασαλος signifioit une broche, une cheville qui entre dans le bois. Cependant, Mad.lle Mérian a figuré une larve qui paroît attaquer les racines des patates.

Ce genre est très-facile à distinguer de ceux des lucanes et des synodendres, parce que dans ceux-ci les antennes sont coudées ou brisées. Il comprend des espèces toutes étrangères, de Cayenne, de Surinam, de la Nouvelle-Hollande.

L'espèce que nous avons fait figurer est le Passale interrompu, *Passalus interruptus*.

Car. Noir, élytres striés ou présentant des lignes de points enfoncés; le corselet est imprimé d'un sillon moyen.

Fabricius rapporte cinq autres espèces à ce genre : l'une, qu'il nomme cornue, offre en effet une sorte de corne recourbée sur la tête; elle a les élytres lisses. On l'a rapportée de la Caroline; une autre, de Guinée, a la base des élytres couverte de poils roux. (C. D.)

PASSALITORTA. (*Ornith.*) Nom que porte vulgairement en Sardaigne, l'engoulevent, *caprimulgus europæus*, Linn., suivant Cetti, page 236. (Ch. D.)

PASSAN. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'un Aptéronote. Voyez ce mot. (H. C.)

PASSARA. (*Ornith.*) Nom italien du moineau franc, *fringilla domestica*, Linn., qu'on appelle aussi *passarina*. (Ch. D.)

PASSARAGE. (*Ornith.*) Voyez Outarde. (Ch. D.)

PASSARY-CAYE. (*Ornith.*) Petiver, cité par Ray, *Synops. meth. av.*, page 195, n.° 10, donne ce nom à une pie de la Jamaïque, dont la couleur est, dit-il, en partie verte et dont la queue a trois pointes. (Ch. D.)

PASSE. (*Ornith.*) Ce nom et ceux de passe-buse, passe-privée, passe-sourde, paisse-buissonnière, désignent la fauvette d'hiver ou mouchet, *motacilla modularis*, Linn. (Ch. D.)

PASSE-BLEU. (*Ornith.*) Moineau bleu de Cayenne, espèce de friquet. (Ch. D.)

PASSE-BUSE. (*Ornith.*) Voyez Passe. (Ch. D.)

PASSE-DE-CANARIES. (*Ornith.*) Nom vulgaire du serin, *fringilla serinus*, Linn. (Ch. D.)

PASSE-FLEUR. (*Bot.*) Nom vulgaire commun à l'agrostème coronaire et à l'anémone pulsatille. (L. D.)

PASSE-FLEUR SAUVAGE. (*Bot.*) C'est la lychnide dioïque. (L. D.)

PASSE-FOLLE. (*Ornith.*) Nom vulgairement donné, dit Salerne, page 396, à une espèce de mouette d'Amérique. (Ch. D.)

PASSE-LONGUE MUSQUÉE. (*Bot.*) Variété de raisin. (L. D.)

PASSE-MUSC. (*Mamm.*) On trouve quelquefois le chevrotain musc désigné par ce nom. (F. C.)

PASSE-PIERRE. (*Bot.*) Nom vulgaire de la bacile, *crithmum*, qui croît dans les lieux pierreux sur les bords de la mer. (J.)

PASSE-POMME. (*Bot.*) Trois variétés de pommes portent ce nom. Il y a la passe-pomme d'automne, la passe-pomme blanche et la rouge. (L. D.)

PASSE-ROSE. (*Bot.*) Nom vulgaire de la guimauve passe-rose. (L. D.)

PASSE-ROSE PARISIENNE. (*Bot.*) C'est l'agrostème des jardins. (L. D.)

PASSE-SATIN. (*Bot.*) Nom vulgaire de la lunaire annuelle. (L. D.)

PASSE-DE-SAULE. (*Ornith.*) Comme le friquet ou moineau de bois, *fringilla montana*, se voit souvent sur

les saules, on lui a vulgairement donné ce nom. (Ch. D.)

PASSE-SOLITAIRE. (*Ornith.*) Nom vulgaire du merle bleu ou solitaire, *turdus solitarius* et *cyaneus*, Linn. (Ch. D.)

PASSE-SOURDE. (*Ornith.*) Voyez Passe. (Ch. D.)

PASSE-VELOURS, *Celosia.* (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, de la famille des *amaranthacées*, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice coloré, à trois folioles, en forme d'écailles; cinq pétales; autant d'étamines réunies à leur base en un tube très-court; un ovaire supérieur, surmonté d'un style et d'un stigmate simple ou trifide; une capsule globuleuse, enveloppée par la corolle à une seule loge, s'ouvrant transversalement, contenant plusieurs semences.

On n'est point d'accord sur la dénomination des parties de la fleur. M. de Jussieu donne le nom de *calice* à la partie de la fleur que Linné appelle *corolle*, et celle que ce dernier prend pour un *calice* à trois folioles, M. de Jussieu les nomme écailles. Il paroît qu'il regarde aussi comme feuilles, celles qui, plus petites que les autres, naissent à la base ou dans l'aisselle des pétioles, que Linné nomme stipules.

Ce genre est composé de fort belles espèces, dont plusieurs font l'ornement de nos jardins, où elles produisent un très-bel effet par la variété, la vivacité, le brillant de leurs couleurs, surtout lorsqu'elles sont disposées en gradins ou mélangées aux fleurs de nos parterres : elles ont encore l'avantage de se dessécher sans perdre leurs couleurs, de se conserver long-temps dans cet état, comme les immortelles, et d'égayer nos appartemens d'hiver, en prolongeant nos jouissances; mais ces plantes sont toutes annuelles et ne se multiplient que par graines : elles exigent en conséquence des soins particuliers pour que celles-ci puissent parvenir à une parfaite maturité; elles demandent une terre de consistance moyenne, un haut degré de chaleur et peu d'arrosemens. On sème les graines dans des pots sur couche et sous châssis, dès les premiers beaux jours du printemps. Dès que le plant est parvenu à cinq ou six pouces de hauteur, on le repique, soit dans d'autres pots qu'on remet sur couche nue, soit en pleine terre, contre un mur exposé au midi. Par ce moyen

on obtient des pieds très-vigoureux, dont les épis sont fortement colorés. Ceux-là donnent de très-bonnes graines, surtout lorsqu'on a soin de rentrer les individus qui sont en pot, dans la serre chaude aux premières apparences de froid.

Passe-velours argenté; *Celosia argéntea*, Linn. Cette espèce est fort agréable par ses épis d'un blanc argenté et luisant. Ses tiges sont dures, glabres, striées, divisées en rameaux effilés, garnis de feuilles alternes, étroites, glabres; lancéolées, aiguës, très-entières. Les fleurs, par leur réunion, forment un bel épi oblong, quelquefois un peu rougeâtre à son sommet, qui se ramifie quelquefois en plusieurs épis rapprochés. Il en existe plusieurs variétés.

Passe-velours crête de coq : *Celosia cristata*, Linn.; Amaranthe des jardiniers, Lamk., *Ill. gen.*, tab. 168, fig. 1; Rumph., *Amb.*, 5, page 236, tab. 84. C'est une des plus brillantes espèces de ce genre, distinguée par la disposition de ses fleurs, réunies en un gros épis terminal, qui s'élargit à son sommet, et souvent se réfléchit sur ses côtés d'une manière agréable, d'où lui vient le nom de *crête de coq*. Cet épi est quelquefois rameux à sa base. Il varie dans sa forme, sa grandeur, sa couleur. Il est jaune, inodore, d'un jaune blanchâtre, rouge ou pourpre, quelquefois panaché, d'un aspect luisant et velouté. Les feuilles sont larges, ovales, aiguës, alternes, pétiolées, quelquefois un peu courbées en faucille. Cette plante est originaire des Indes orientales et très-recherchée comme plante d'ornement.

Passe-velours écarlate: *Celosia coccinea*, Linn.; J. Bauh., Hist., 3, page 969, fig. 1. Cette espèce s'élève à la hauteur de quatre à cinq pieds sur une tige cannelée, divisée en rameaux garnis de feuilles larges, ovales, rétrécies en pétiole, terminées par une longue pointe, glabres, un peu ondulées sur leurs bords. Les fleurs, d'un beau rouge écarlate, forment un épi terminal rameux, outre plusieurs autres axillaires et latéraux. Cette plante est originaire des Indes orientales et cultivée dans les jardins. Elle pourroit bien n'être qu'une variété de l'espèce précédente.

Passe-velours a trois stigmates : *Celosia trigyna*, Linn.; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 168, fig. 2; Jacq., *Hort.*, 3, tab. 15.

Espèce remarquable par ses fleurs blanches, en grappes, réunies en paquets; et par les longs pétioles de ses feuilles. Sa tige est anguleuse, striée, haute d'un ou deux pieds; les feuilles sont simples, alternes, larges, ovales, oblongues, acuminées, garnies à leur base de deux petites folioles en demi-lune. Les fleurs sont d'un blanc argenté, munies de quelques bractées ovales, scarieuses; les pétales ovales, aigus, scarieux, persistans, semblables aux deux folioles du calice; les étamines à peine conniventes à leur base; les anthères purpurines; l'ovaire est globuleux, surmonté d'un style court et de trois stigmates colorés; la capsule renferme trois semences globuleuses. Cette plante croît au Sénégal: elle est cultivée au Jardin du Roi.

Passe-velours effilé: *Celosia cristata*, Willd.; Jacq., *Icon. rar.*, 2, tab. 239. Cette plante est presque ligneuse, glabre sur toutes ses parties; elle reste verte toute l'année. Sa tige s'élève à la hauteur de quatre pieds, et se divise en rameaux effilés, garnis de feuilles alternes, pétiolées, spatulées, très-entières, un peu ondulées, acuminées, longues de quatre à cinq lignes; les dernières beaucoup plus petites, lancéolées; les stipules aiguës, courbées en faucille. Les fleurs sont verdâtres, réunies en épis courts, axillaires et terminaux; le calice a trois folioles blanchâtres, terminées par une pointe noirâtre; la corolle est verdâtre, plus longue que le calice; les stigmates sont trifides. Le fruit est une capsule membraneuse, uniloculaire, contenant environ six semences lenticulaires. Après la fécondation, les enveloppes florales se réunissent sur le fruit et lui donnent une forme conique, aiguë. Cette plante est cultivée dans plusieurs jardins de botanique. Son lieu natal n'est pas connu.

Passe-velours nodiflore: *Celosia nodiflora*, Linn.; Jacq., *Hort.*, tab. 98; Burm., *Fl. Zeyl.*, tab. 5, fig. 2; Pluken., *Almag.*, tab. 133, fig. 2. Plante de l'île de Ceilan, assez facile à distinguer par ses paquets de fleurs globuleux, sortant de l'aisselle des feuilles, les uns sessiles, les autres en plus grand nombre soutenus par un long pédoncule. Les tiges sont glabres, cylindriques; les feuilles alternes, presque orbiculaires, cunéiformes à leur base, arrondies à leur sommet, qui se termine par une petite pointe en forme d'épine. Les fleurs

sont nombreuses, d'un blanc verdâtre; les étamines sont plus longues que la corolle.

Passe-velours paniculé: *Celosia paniculata*, Linn.; Sloan., *Hist.*, 1, tab. 91, fig. 1. Cette plante a des tiges foibles, en partie couchées, cylindriques, rameuses; longues de trois à quatre pieds, munies de feuilles pétiolées, ovales, acuminées. Les rameaux se terminent par une panicule composée d'épis alternes, souvent rameux, chargés de fleurs distantes, alternes, soyeuses, luisantes, d'un jaune pâle, et dont les étamines sont plus courtes que la corolle; le stigmate est à trois divisions. Cette plante croît à la Jamaïque, sur les rochers arides et pierreux.

Passe-velours de Madagascar; *Celosia Madagascariensis*, Poir., Enc. Cette espèce a été découverte à Madagascar par Commerson. Les tiges sont presque sarmenteuses, pliantes, sillonnées, à rameaux écartés, garnis de feuilles glabres, alternes, pétiolées, lancéolées, légèrement sinuées à leurs bords. Les fleurs sont disposées par petits paquets séparés sur des épis simples, étroits, axillaires et terminaux, solitaires ou réunis en grappes. Ces fleurs sont petites, d'un blanc cendré. (Poir.)

PASSE-VERT. (*Ornith.*) Espèce de tangara, *tanagra cayana*, Lath. (Ch. D.)

PASSEAS. (*Ornith.*) Ce nom se trouve au tome 2, in-4.°, page 46, de l'Histoire générale des voyages, dans l'énumération des oiseaux que le capitaine Douton a vus à la baie de Saldanha, cap de Bonne-Espérance; mais il n'est suivi d'aucune autre indication. (Ch. D.)

PASSÉE (*Chasse.*) On appelle ainsi un grand filet, qui se tend dans les taillis entre les arbres les plus élevés pour prendre des bécasses. Dès que le gibier a donné dedans, on laisse tomber le filet par le moyen d'une poulie. (Ch. D.)

PASSER. (*Ornith.*) Nom latin du moineau, *fringilla*, Linn., *pyrgita*, Cuv. (Ch. D.)

PASSERA. (*Ornith.*) Traduction italienne du mot *Passer*. (Ch. D.)

PASSERAGE; *Lepidium*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des *crucifères*, Juss., et de la *tétradynamie siliculeuse* du système sexuel, dont les

principaux caractères sont les suivans : Calice de quatre folioles ovales, concaves, ouvertes, caduques ; corolle de quatre pétales égaux ; six étamines de la longueur du calice, et dont deux ou quatre avortent quelquefois ; ovaire ovale, surmonté d'un style ordinairement assez court, ou simplement terminé par un stigmate sessile ; silicule ovale, entière au sommet, à deux valves carénées, opposées à la cloison, et à deux loges dans chacune desquelles il n'y a ordinairement qu'une à deux graines ovales, rarement huit à douze.

Les passerages sont des plantes pour la plupart herbacées, à feuilles alternes, entières ou découpées, et à fleurs petites, ordinairement blanches, disposées en corymbe ou en grappe à l'extrémité des tiges ou des rameaux. On en compte cinquante et quelques espèces, parmi lesquelles huit croissent naturellement en France ; nous ne parlerons que de celles-là. Les plantes de ce genre sont bien distinctes des coronopes par leurs valves déhiscentes d'elles-mêmes ; elles ne se distinguent des cransons que parce que ces mêmes valves sont en carène sur le disque et non pas arrondies. Elles ont de même une grande affinité avec les thlaspis et les ibérides, ne différant essentiellement des premiers que par leur silicule entière, non échancrée, et des secondes par le même caractère et la forme régulière de leurs pétales.

Passerage couchée ; *Lepidium procumbens*, Linn., *Spec.*, 898. Sa racine est menue, pivotante, annuelle ; elle produit une tige couchée à sa base, longue de quatre à huit pouces, médiocrement rameuse, garnie d'un petit nombre de feuilles oblongues, quelquefois très-entières, surtout les supérieures, le plus souvent lyrées ; divisées de chaque côté en une ou deux pinnules étroites, et terminées par une autre foliole ovale et beaucoup plus grande que les autres. Les fleurs sont blanches, très-petites, d'abord disposées en corymbe, et s'alongeant en grappe à mesure que la fructification s'avance. Les silicules sont ovales, obtuses, terminées par le stigmate sessile, et elles contiennent, dans chacune de leurs loges, huit à douze graines roussâtres, très-menues. Cette plante croît dans les lieux humides en France et en Espagne ; elle fleurit de très-bonne heure.

Passerage des pierres : *Lepidium petræum*, Linn., *Spec.*, 899 ;

Jacq., *Flor. Aust.*, t. 131. Sa racine qui est annuelle comme celle de la précédente, produit une tige quelquefois simple, le plus souvent divisée dès sa base en plusieurs rameaux étalés, glabres comme toute la plante, s'élevant à deux ou quatre pouces ou à six au plus. Les feuilles sont toutes pinnatifides, composées de plusieurs paires de pinnules ovales ou oblongues, et même lancéolées-linéaires, mais toujours égales. Les fleurs, blanches, très-petites, pédonculées, terminales, forment d'abord un corymbe, et elles s'alongent bientôt en grappe; leurs pétales sont très-étroits, à peine aussi longs que le calice. Les silicules sont ovales, obtuses, terminées par le stigmate sessile, et elles ne contiennent que deux graines dans chaque loge. Cette espèce croit dans les lieux pierreux et incultes des montagnes, en France, en Allemagne, en Angleterre : elle fleurit en Février, Mars et Avril.

Passerage des Alpes : *Lepidium alpinum*, Linn., *Spec.*, 898; Jacq., *Flor. Aust.*, t. 137. Sa racine, qui est demi-ligneuse, pivotante, brunâtre, donne naissance à plusieurs tiges courtes, étalées sur la terre en gazons irréguliers. Ses feuilles sont pinnatifides, d'un vert foncé, glabres comme toute la plante, rassemblées en rosette à la base des rameaux florifères, composées de deux à quatre paires de pinnules avec une impaire, et toutes égales, ovales-lancéolées. Les rameaux florifères sont redressés, nus, hauts d'un à trois pouces, terminés à leur sommet par une grappe de douze à vingt fleurs, quelquefois plus, et dont les pétales sont blancs, entiers, arrondis, moitié plus grands que le calice. Les silicules sont ovales-lancéolées, un peu acuminées par le style. Haller dit que chacune de leurs loges contient quatre graines; mais dans un grand nombre d'échantillons que j'ai vu dans différens herbiers, je n'ai constamment trouvé qu'une seule graine assez grosse, occupant presque tout l'espace entre les parois de chaque valve et la cloison. Cette plante croît sur les sommités des hautes montagnes et aux lieux arrosés par les neiges fondantes, en France, en Suisse, en Allemagne, etc.

Passerage a crète: *Lepidium cristatum*, Lapeyr., Fl. des Pyr., 366; Pl. inéd., tab. 130. Selon Lapeyrouse cette espèce est une très-petite plante dont la tige est simple, glabre; dont

les feuilles radicales sont spatulées, pétiolées, et celles de la tige dentées, semi-amplexicaules, munies d'oreillettes à leur base; et dont les silicules sont chargées d'une sorte de crête, et les fleurs blanches très-petites. Elle croît parmi les gazons dans le Pyrénées.

Passerage a feuilles rondes; *Lepidium rotundifolium*, All., *Fl. Ped.*, n.° 925, tab. 55, fig. 2. Sa racine est simple, vivace, demi-ligneuse: elle donne naissance à un grand nombre de rameaux grêles, cylindriques, feuillés, couchés et étalés à leur base, redressés à leur partie supérieure, ordinairement simples, longs en tout de trois à six pouces, très-glabres, de même que toute la plante; garnis de feuilles un peu succulentes, d'un vert glauque, les inférieures opposées, pétiolées, arrondies ou ovales, celles de la tige sessiles, semi-amplexicaules, légèrement en cœur à leur base. Ses fleurs sont assez grandes, rougeâtres, rarement blanches, pédonculées, réunies au nombre de douze à vingt au sommet des rameaux, en un corymbe qui change peu de forme même après la fructification. Les pétales sont ovales, à peu près égaux entre eux, deux fois plus longs que le calice. Les silicules sont lancéolées, acuminées par le style beaucoup plus long que dans toutes les autres espèces, et ne contenant qu'une graine dans chaque loge. Cette espèce croît dans le voisinage des neiges sur les sommités des Pyrénées, des Alpes et des hautes montagnes de l'Italie, de l'Espagne.

Passerage bordée: *Lepidium marginatum*, Lapeyr., Pl. des Pyr., 365; Pl. inéd., t. 129. Cette espèce a, selon Lapeyrouse, des rapports avec la précédente; mais elle en diffère par le port, par l'absence des feuilles radicales, par la figure des autres feuilles; par la situation de celles de la tige qui ont un rebord membraneux formant une sorte de bourrelet; par les silicules rondes, aplaties, entourées d'une large membrane échancrée, et enfin par le stigmate presque sessile. Cette plante est indiquée au *Canigou* dans les Pyrénées.

Passerage a feuilles larges, vulgairement Grande Passerage: *Lepidium latifolium*, Linn., *Spec.*, 899; *Flor. Dan.*, t. 557. Sa racine, qui est allongée, rampante, vivace, produit une tige cylindrique, glabre comme toute la plante, droite, rameuse; haute d'un à deux pieds ou davantage, garnie de

feuilles ovales-lancéolées, d'un vert pâle et même glauque, denticulées, ou quelquefois très-entières, les inférieures rétrécies en pétiole à leur base, les supérieures sessiles et plus étroites. Les fleurs sont blanches, très-nombreuses, petites, pédonculées, disposées le long de la partie supérieure des rameaux en grappes courtes, rameuses, formant dans leur ensemble une large panicule. Les silicules sont ovales, presque arrondies, obtuses, et chacune de leurs loges ne contient qu'une seule graine. Cette espèce croît dans les lieux humides et ombragés, sur les bords des rivières, en France, en Angleterre, etc.

Les racines et les feuilles de cette plante ont une saveur âcre et aromatique qui approche un peu de celle de la moutarde et du poivre. On les a préconisées autrefois comme incisives, fondantes, diurétiques, toniques et antiscorbutiques; on leur a cru aussi la vertu de guérir de la rage; aujourd'hui elles sont hors d'usage en médecine. Le suc exprimé des feuilles et mêlé avec du vinaigre, est employé en Danemarck pour assaisonner les viandes. Tous les bestiaux mangent les feuilles de la grande passerage.

Passerage ibéride, vulgairement Petite Passerage, Chasse-Rage, Nasitort sauvage; *Lepidium iberis*, Linn., *Spec.*, 900. Sa racine est pivotante, demi-ligneuse, vivace; elle produit une tige droite, roide, feuillée, haute d'un à deux pieds, donnant naissance, dans sa partie supérieure, à des rameaux nombreux, menus, divergens presque à angle droit. Ses feuilles radicales sont pétiolées, lancéolées, dentées à leur sommet ou même incisées, pinnatifides ou comme lyrées; celles de la tige sont linéaires, très-entières. Les fleurs sont petites, blanches, disposées à l'extrémité des rameaux, en grappes qui s'alongent beaucoup. Cette espèce croît dans les décombres et sur les bords des chemins, en France, en Allemagne, en Italie, etc.

Toute cette plante a une forte odeur de cresson, et elle a les mêmes propriétés que la précédente. En Espagne on emploie sa décoction contre les fièvres intermittentes.

Le *lepidium sativum*, Linn., et autres espèces qui ont la silicule échancrée, ont été reportés au genre Thlaspi, ou Tabouret, et le *lepidium didymum* au genre *Coronopus*. (L. D.)

PASSERAGE PETITE. (*Bot.*) C'est le cresson des marais. (L. D.)

PASSERAGE SAUVAGE. (*Bot.*) C'est le cresson des prés. (L. D.)

PASSERAT. (*Ornith.*) Nom du moineau commun, *fringilla domestica*, Linn., dans Belon. (Ch. D.)

PASSERCULUS. (*Ornith.*) Dans Gesner, c'est le tarier, *motacilla rubetra*, Linn.; et dans Johnston le troglodyte est le *passerculus troglodytes*. (Ch. D.)

PASSERE D'AQUA. (*Ornith.*) C'est, en italien, la rousserole, *turdus arundinaceus*, Gmel. (Ch. D.)

PASSERE MATTO. (*Ornith.*) On appelle ainsi, dans le Boulonnois, la fauvette d'hiver, *motacilla modularis*, Linn. (Ch. D.)

PASSEREAU. (*Ornith.*) Un des noms du moineau. M. Guys a désigné sous la dénomination de passereau sauvage, un oiseau de Provence que Buffon regarde comme de la même espèce que le friquet; et il paroît qu'à Surinam on connoit une perriche sous le nom de *passereau des Satanes*. Pour le passereau solitaire, voyez PASSE-SOLITAIRE. (Ch. D.)

PASSEREAUX. (*Ornith.*) Ce nom, en latin *passeres*, désigne, dans la plupart des méthodes ornithologiques, les petits oiseaux, vivant d'insectes et de graines, que M. Vieillot appelle *sylvains*. (Ch. D.)

PASSEREL VERMELL. (*Ornith.*) La linotte, *fringilla linota*, Lath., porte, en Catalogne, ce nom et celui de *passerel pardu*. On appelle aussi, dans la même contrée, *passerel dorat*, la soulcie, *fringilla petronia*, Linn. (Ch. D.)

PASSERET. (*Ornith.*) Ce nom et celui de *passetier*, ont été donnés à l'émerillon, *falco æsalon*, Linn. (Ch. D.)

PASSERINA. (*Ornith.*) Dans le Piémont le merle de roche, *turdus saxatilis*, Linn., est appelé *passerina solitaria rossa*. La fauvette grise, *motacilla sylvia*, est nommée *passerine* en Provence. (Ch. D.)

PASSERINA. (*Bot.*) Tragus, Gesner et Camerarius désignoient sous ce nom une plante que Linnæus a nommée *stellera passerina*, en transportant le nom générique *passerina* à quelques espèces détachées du genre *Thymelæa* de Tournefort, que Clusius nommoit *Sanamunda*. Le nom de *passerina*

avoit encore été donné par Lobel à un lin, *linum strictum*, et C. Bauhin le cite sous la plante qui est maintenant le *lysimachia linum stellatum*. (J.)

PASSERINE, *Passerina*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones apétales, de la famille des *thymelées*, Juss., et de l'*octandrie monogynie*, Linn., dont les principaux caractères sont les suivans : Calice monophylle, infundibuliforme, plus ou moins pétaliforme, partagé à son orifice en quatre découpures ovales; huit étamines à filamens sétacés, insérés à l'orifice du calice, de la longueur de ses divisions, et terminés par des anthères droites; un ovaire supère, renfermé dans le tube du calice, surmonté d'un style filiforme, un peu latéral, terminé par un stigmate en tête et velu; une petite capsule uniloculaire et monosperme.

Les passerines sont des arbrisseaux ou des arbustes à feuilles sessiles, éparses, entières, et à fleurs axillaires, petites, en général peu colorées. On en connoît vingt et quelques espèces dont les plus remarquables croissent au cap de Bonne-Espérance; quelques unes viennent à la Nouvelle-Hollande, les autres dans le Nord de l'Afrique et dans les parties méridionales de l'Europe; les quatre suivantes croissent naturellement en France.

PASSERINE VELUE; *Passerina hirsuta*, Linn., *Spec.*, 513. Sa tige est droite, divisée en rameaux nombreux, recouverts d'un duvet blanchâtre, très-abondant, principalement sur les jeunes pousses. Ses feuilles sont petites, nombreuses, presque imbriquées, ovales, un peu charnues, vertes en dessus, cotonneuses en dessous. Les fleurs sont petites, sessiles, jaunâtres intérieurement, blanchâtres et tomenteuses extérieurement, disposées dans les aisselles des feuilles supérieures. Ces fleurs sont, d'après l'observation de M. Desfontaines, tantôt hermaphrodites, tantôt monoïques ou dioïques. Cet arbuste croît dans les lieux sablonneux des bords de la mer en Provence, en Corse, en Espagne, en Barbarie, etc. M. Requien en a trouvé aux environs de Marseille une variété remarquable par ses feuilles plus larges et cotonneuses des deux côtés.

PASSERINE A CALICE: *Passerina calycina*, Decand., Fl. fr., 5, p. 360; *Daphne calycina*, Lapeyr., Act. Toul., 1, p. 209,

1,15: Ses tiges sont ligneuses, couchées à leur base, divisées en rameaux pubescens, principalement dans leur partie supérieure, garnis de feuilles linéaires, glabres, d'un vert foncé, très-rapprochées les unes des autres, et même embriquées sur les jeunes pousses. Ses fleurs sont jaunâtres, hermaphrodites, pubescentes extérieurement, solitaires, moitié plus courtes que les feuilles dans les aisselles desquelles elles sont placées. Elles sont accompagnées à leur base de deux petites bractées opposées, persistantes. Cette espèce croît dans les Pyrénées.

Passerine des neiges; *Passerina nivalis*, Ram., Bull. philom. n.° 41, t. 9, fig. 4. Cette espèce est intermédiaire entre la précédente et la suivante; elle diffère de la première par ses rameaux plus ouverts, par ses feuilles moins glabres, et par ses fleurs dioïques, glabres en dehors; on la distingue de la seconde par ses rameaux peu ou point tuberculeux; par ses feuilles linéaires, oblongues, nullement élargies au sommet, souvent hérissées de poils épars; et par ses fleurs solitaires, munies de bractées. Elle croît sur les sommets des Pyrénées.

Passerine dioïque: *Passerina dioïca*, Ram., Bull. philom. n.° 41; *Daphne dioïca*, Gouan, *Illust.*, 27, tab. 17; fig. 1. Sa tige est ligneuse, divisée dès sa base en rameaux nombreux, étalés, diffus, dont l'écorce est marquée de points nombreux, saillans à la place de l'insertion des anciennes feuilles. Les jeunes rameaux sont garnis de feuilles nombreuses, embriquées, oblongues, élargies vers leur sommet, glabres des deux côtés. Les fleurs sont jaunes, parfaitement glabres, axillaires, sessiles, dioïques, souvent géminées, plus longues que les feuilles. Cette espèce croît dans les Alpes et les Pyrénées.

On cultive dans les jardins les *Passerina filiformis*, *laxa*, *grandiflora* et *spicata*; ces espèces exotiques se plantent en pot et se rentrent dans l'orangerie pendant l'hiver. Le *Passerina tinctoria*, qui croît en Espagne, est employé dans ce pays pour teindre en jaune. Le liber des plantes de ce genre est soyeux, cotonneux; peut-être qu'en le préparant convenablement, il seroit possible de l'employer à faire des tissus. (L. D.)

PASSERINE, *Passerina*, (*Ornith.*) Ce genre a été formé par M. Vieillot pour y comprendre ceux des passereaux que

d'autres naturalistes ont rangés parmi les bruans, quoique leur bec n'offrît pas le principal caractère de ces derniers, c'est-à-dire, le tubercule saillant et osseux qui se voit au palais des bruans véritables. Le même auteur a aussi classé avec ses passerines des oiseaux auparavant compris dans le genre *Fringilla*, mais différant des vraies fringilles en ce que celles-ci ont les bords des deux mandibules droits et la mandibule supérieure creusée en dedans et comme striée, tandis que chez les passerines le palais, qui est lisse et plat, se trouve presque de niveau avec les bords de la mandibule supérieure, et que ceux de l'inférieure rentrent en dedans. M. Vieillot a, de plus, indiqué comme pouvant former trois sections dans ce genre, la longueur de l'ongle postérieur, considérée relativement au pouce, dont il n'atteint pas l'extrémité, qu'il égale seulement, ou qu'il surpasse : les passerines des deux premières sections ont d'ailleurs l'ongle dont il s'agit arqué; tandis que celui des individus qui forment la troisième, comme le grand-montain et l'ortolan de neige, l'ont presque droit et subulé, raison pour laquelle ils se perchent rarement. Mais cet auteur ne suit pas lui-même ces divisions dans l'article Passerine du Nouveau Dictionnaire, où il range alphabétiquement les espèces dont on donnera ici, dans le même ordre, une courte indication.

La nourriture ordinaire des passerines consiste en insectes et en petites graines, dépouillées de leur péricarpe. On en trouve dans les quatre parties du monde et surtout dans l'Amérique septentrionale, mais on ne voit en France, et encore accidentellement, que l'ortolan de neige et le grand montain. Le nombre des pontes de ces oiseaux est en raison de la température des pays où ils habitent. Les alimens dont ils nourrissent leurs petits, sont des vermisseaux, des chenilles ou autres insectes.

Passerine agripenne; *Passerina oryzivora*, Vieill. Cet oiseau, qu'on appelle aussi *ortolan de la Caroline*, est l'*emberiza oryzivora* de Linnæus et de Latham. La planche enluminée de Buffon, n° 388, fig. 1, représente le mâle en été. (Voyez en la description au tome V de ce Dictionnaire, page 367.)

Passerine auréole; *Emberiza aureola*, Lath. Cet oiseau, qui

vit communément en Sibérie et au Kamtschatka, et se voit en troupes dans les cantons plantés de pins, de saules et de peupliers, est de la grosseur de l'ortolan de roseaux, dont il a le cri. M. Vieillot, qui ne l'a pas vu en nature, ne l'a placé parmi ses passerines qu'à cause du silence gardé sur le tubercule osseux par les auteurs qui l'ont décrit. Son plumage est varié de noir sur le front, la tête et la gorge; de roux sur le dos; de noirâtre sur les ailes; d'un jaune citron sur le devant du cou et sous le corps. Le haut du cou présente un collier roux; il y a des raies brunes sur les flancs, une bande blanchâtre aux plumes scapulaires et une autre de la même couleur sur le bord intérieur des premières pennes de la queue, qui est un peu fourchue. (Voyez le Supplément au tome III de ce Dictionnaire, page 91.)

Passerine a bec rouge; *Passerina pusilla*, Vieillot. Cette espèce, représentée sous le nom de *fringilla pusilla* dans Wilson, *Amer. sept.*, pl. 16, fig. 2, n'a que quatre pouces neuf lignes de longueur; le dessus de la tête est d'un marron clair, qui est traversé par une raie grise longitudinale; le cou, de la même couleur en dessus, est roux en devant, ainsi que la gorge, la poitrine et les flancs; le dessus du corps est varié de gris et de noirâtre; les pennes alaires sont brunes et bordées de gris-blanc; le ventre et les plumes anales sont d'un blanc sale; le bec est d'un rouge de brique et les pieds sont d'un rouge jaunâtre. Cette passerine, qui arrive au printemps dans le Nord des États-Unis, construit à terre et le plus souvent au pied d'un buisson de ronces, un nid composé en grande partie de crin, dans lequel elle pond six œufs blancs avec des nuances ferrugineuses, et elle fait chaque année deux ou trois pontes.

Passerine bleue, *Passerina cyanea*, Vieill., *Emberiza cyanea*, Lath. Cet oiseau, de la taille du serin et long de quatre pouces sept ou huit lignes, qu'Edwards a représenté, pl. 273, est assez commun en Amérique. Le mâle et la femelle sont figurés dans Sparrman, *Fasc.* 2, pl. 42 et 43, sous le nom d'*emberiza cyanella*, l'azuroux, *emberiza cærulea*, qu'on regarde comme une espèce distincte, n'est qu'un mâle de celle-ci en mue. On a donné, dans plusieurs contrées, divers noms à cette passerine : c'est au Mexique l'*azul lexos*, c'est-à-dire oiseau

bleu qui vient de loin; à New-York, l'*indigo bird*, ou oiseau bleu d'indigo. On l'appelle aussi *parson*, ministre, et *bishop*, évêque. C'est à cet oiseau qu'il faut appliquer ce que Le Page du Pratz dit de l'évêque de la Louisiane, et non au *tangara organiste*, comme l'a fait Buffon, ni au *bluet*, comme le dit Pennant; ces deux derniers étant étrangers à la Louisiane.

Le plumage du mâle pendant l'hiver et de la femelle en tout temps, est varié de brun et de noirâtre, de gris et de verdâtre; mais au mois d'Avril ou de Mai, le premier a la tête, le cou, la gorge, d'un bleu d'outre-mer, avec des nuances verdâtres sur les parties postérieures du dessus et du dessous du corps; les pennes alaires et caudales sont noires et bordées de bleu-verdâtre; le bec, brun en dessous, est du même noir que les pieds en dessus.

Cette passerine, qui ne reste que pendant l'été dans le Nord des États-Unis, y fréquente les vergers en fleurs. Le chant du mâle consiste en accens hauts et vifs, qui diminuent graduellement jusqu'à ce que qu'on ne les entende plus. Le nid, placé dans un petit buisson et suspendu par les côtés à deux rameaux, est composé extérieurement de lin et intérieurement d'herbes fines. La ponte est de quatre œufs bleus, pourprés par le gros bout, que le mâle et la femelle couvent alternativement.

Passerine boréale; *Passerina borealis*, Vieill. Ce nom a été donné à l'oiseau parce que M. Paykull l'a rapporté du Nord de l'Europe. Il a beaucoup de ressemblance avec l'*ortolan de roseaux*, mais M. Vieillot n'a pu s'assurer s'il avoit au palais le tubercule osseux, ou s'il appartenoit au genre Passerine, dans lequel il ne l'a rangé que provisoirement.

Passerine des broussailles; *Passerina dumetorum*, Vieill. Cet oiseau des États-Unis, qui se plaît dans les buissons fourrés, a quatre pouces trois quarts de longueur. L'occiput est d'un gris brun, tacheté de noir sur le sommet de la tête, le dos, le croupion et les couvertures supérieures des ailes; les tempes et les flancs sont roux; la gorge et le devant du cou sont d'un gris plus clair que sur la poitrine, et le milieu du ventre est blanc.

Passerine a collier; *Passerina collaris*, Vieill. Le front,

les joues et le menton de cet oiseau de l'Amérique méridionale, qui est de la taille du bruant commun, sont d'un brun noir foncé; le dessus de la tête et du corps est d'un marron vif; les ailes et la queue sont brunes, et les premières sont traversées de petites bandes blanches; la gorge, la poitrine et le ventre sont jaunes, et le collier est d'un brun noir.

Passerine a cou noir; *Emberiza nigricollis*, Vieill. Cette espèce, que Latham a figurée dans son *Synopsis*, pl. 44, sous le nom d'*emberiza americana*, a environ cinq pouces et demi de longueur. Le dessus de la tête est d'un gris verdâtre; les sourcils et la poitrine sont jaunes; la gorge est blanche, et l'on voit au bas du cou une grande tache noire, triangulaire; les joues, le ventre et les plumes anales sont gris; le manteau est de la même teinte, ainsi que le dos et les scapulaires, qui sont tachetés de noir. La femelle n'a pas de marque noire sur le devant du cou, ni les sourcils jaunes. Cet oiseau arrive en Pensylvanie et dans l'état de New-York vers le milieu de Mai, et n'y passe que la belle saison, pendant laquelle il fréquente les plaines couvertes de plantes céréales; il fait à terre un nid composé d'herbes sèches et fines, dans lequel la femelle pond cinq œufs blancs, parsemés de taches et de lignes noires : le chant du mâle exprime *chip ché*. C'est, peut-être, une variété du *fringilla flavicollis* de Pennant. (Voyez Passerine outatarasen.)

Passerine couronnée de noir; *Passerina atricapilla*, Vieill.; *Emberiza atricapilla*, Lath., pl. 45 de son *Synopsis*. Cette espèce, qui se trouve dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale, à la baie de Nootka et aux îles Sandwich, a six pouces et un quart de longueur. Le dessus de sa tête, d'un jaune éclatant, est entouré d'une bande noire; la gorge est d'un blanc sale; le devant du cou, les côtés de la poitrine et le ventre sont cendrés, et le reste des parties inférieures est d'un jaune pâle; le dessus du cou est cendré; les plumes du manteau, d'un brun sombre au milieu, sont rougeâtres sur les bords; les couvertures des ailes ont leur bordure blanche. Cette bordure est d'un brun clair sur les pennes. La femelle n'a point de jaune sur la tête ni au-dessous du corps.

Passerine cuschisch : *Passerina leucophrys*, Vieill.; *Emberiza*

leucophrys, Lath. Cette espèce, de cinq pouces dix lignes de longueur, est figurée pl. 31, n.° 4, de l'Ornithologie américaine de Wilson. Une calotte blanche, bordée de noir, couvre la tête du mâle; le dos est d'un brun ferrugineux, varié de noir; les plumes uropygiales sont d'un cendré jaunâtre; les couvertures de l'aile, pareilles au dos, sont terminées de blanc; les pennes des ailes et de la queue sont d'un brun noir; la gorge, le cou et la poitrine sont cendrés; le ventre est blanc, ainsi que les plumes anales; les pieds sont de couleur de chair; le dessus de la tête est d'un gris blanc chez la femelle. Cet oiseau, appelé à la baie d'Hudson *Sabatas-chcish*, quitte son pays natal à l'automne et y revient avec les beaux jours. On le voit en Mai et Septembre dans l'état de New-York, où il fait entendre un chant agréable. Il vit solitaire dans les prairies et place son nid au pied d'un saule ou d'un groseillier sauvage; la ponte est de quatre ou cinq œufs d'un roux pâle.

Passerine grand-montain : *Passerina lapponica*, Vieill.; *Fringilla lapponica*, Lath. Il a déjà été parlé de cet oiseau, qui est le bruant éperonnier de M. Temminck, au Supplément du tome V de ce Dictionnaire, page 89. La Laponie, la Sibérie, le Groënland, sont sa demeure ordinaire; on ne le voit en France que très-rarement et même seulement dans les hivers rigoureux. D'après la longueur de son ongle postérieur, il a l'habitude de courir à terre, et, par une autre ressemblance avec les alouettes, il se soutient dans les airs en chantant. Sa ponte consiste en cinq ou six œufs un peu alongés et grisâtres.

Latham regarde comme une simple variété de cette espèce le *tecumashish* de la baie d'Hudson, qui ne s'y montre que pendant l'hiver, et qui n'a que cinq pouces de longueur, c'est-à-dire dix-huit lignes de moins que le grand-montain.

Passerine serinegat : *Passerina flava*, Vieill.; *Emberiza brasiliensis*, Lath. Cet oiseau, qui porte au Paraguay le nom de *gilguero*, a été décrit par M. d'Azara sous celui de *chuy*, et il est représenté sous le nom de Bruant du Brésil dans les planches enluminées de Buffon, n.° 321, fig. 1. Sa longueur totale est d'environ cinq pouces. Le jaune règne sans mélange sur sa tête, son cou et tout le dessous du corps; et cette cou-

leur borde presque toutes les couvertures supérieures et les pennes de la queue et des ailes, qui sont brunes. Il se perche sur les arbres et les buissons; on le voit communément par paires ou par petites troupes. Son nid, qu'on trouve au pied des arbres ou dans des halliers, est construit de petites pailles desséchées et de quelques plumes à l'extérieur et de crins à l'intérieur : il renferme trois œufs blanchâtres et tachetés d'un brun foncé.

Passerine jacobine : *Passerina hyemalis*, Vieill.; *Emberiza hyemalis*, Lath. La couleur de cet oiseau, figuré dans Catesby, pl. 36, et qui a été décrit, par double emploi, sous le nom de *fringilla hudsonia*, est, chez le mâle, un ardoisé très-foncé sur la tête, le cou, le dessus du corps, la gorge et le haut de la poitrine; les autres parties inférieures et les trois premières pennes alaires sont blanches; les pieds sont d'un jaune brunâtre, les ongles noirs, et le bec est blanc. Les parties ardoisées chez le mâle sont d'un gris un peu bleuâtre et mélangé de roux chez la femelle. Le mâle a cinq pouces six lignes de longueur, et la femelle est un peu plus petite.

Passerine jacarini : *Passerina jacarini*, Vieill.; *Tanagra jacarina*, Linn. (Voyez la description de cet oiseau sous le mot Jacarini, au tome XXIV de ce Dictionnaire, page 87.)

Passerine des marais : *Passerina palustris*, Vieill. Cet oiseau, figuré par Wilson, pl. 22, n.° 1, sous le nom de *fringilla palustris*, a cinq pouces et demi de longueur. Le front, le dessus du cou et le dos sont noirs; le sommet de la tête est d'un brun bai, bordé de noir; les côtés du cou et la poitrine sont d'un cendré obscur; le ventre et les parties inférieures d'un blanc brunâtre; les ongles très-aigus et propres à grimper sur les roseaux. La femelle n'a pas le dessus de la tête bai. Cette espèce, qui arrive en Pensylvanie au mois d'Avril, fréquente les marais et le bord des rivières. Son cri exprime *ship*. La femelle pond quatre œufs d'un blanc sale, dans un nid placé à terre ou dans une touffe d'herbes entourée d'eau.

Passerine maritime : *Passerina maritima*, Vieill.; *Fringilla maritima*, Wilson, *Amer. ornith.*, pl. 34, fig. 2. Cette espèce, chez laquelle les deux sexes se ressemblent, habite

dans les joncs qui couvrent les îles des bords de la mer Atlantique : elle a cinq pouces trois quarts de longueur; son menton est blanc; le front d'un beau jaune; le dessus de la tête olivâtre; la poitrine cendrée et rayée de fauve; le ventre blanc; le dessus du corps d'un olive terne, et les bords de l'aile sont d'un beau jaune.

Passerine musicienne; *Passerina musica*, Vieill. Cette espèce, figurée dans Wilson, pl. 14, n.° 4, a six pouces un quart de longueur; le dessus de sa tête, d'une couleur marron sombre, est divisé en travers par une raie d'un blanc sale; le dos est rayé de noir, de jaunâtre et de rougeâtre; les couvertures des ailes sont noires et les pennes brunes; la queue, de cette dernière couleur, est arrondie; la poitrine est rougeâtre; le ventre est blanc et les pennes anales sont de couleur d'ocre : le ramage que cet oiseau fait entendre pendant une heure entière, sur la branche d'un arbrisseau, ressemble à celui du serin des Canaries. On le rencontre dans toutes les saisons au centre des États-Unis, et il se tient ordinairement dans les buissons qui bordent les rivières et les marais. Son nid, composé de crins et d'herbes sèches, est déposé à terre dans une touffe d'herbes; la femelle y pond quatre ou cinq œufs tachetés de brun rougeâtre sur un fond d'un blanc bleuâtre.

Passerine de neige: *Passerina nivalis*, Vieill.; *Emberiza nivalis*, Linn. (Voyez la description de cette espèce au Supplément du tome V, page 88, de ce Dictionnaire.)

Passerine nonpareille: *Passerina ciris*, Vieill.; *Emberiza ciris*, Linn.; pl. enl. de Buffon, n.° 159, fig. 1 et 2. Cet oiseau, qui est le *fringilla mariposa* de Scopoli, a aussi été nommé pape, à cause du camail violet qui lui couvre la tête jusqu'au-dessous des yeux, descend sur le cou et revient sous la gorge; le dos est d'un vert olivâtre; le devant du corps et les plumes uropygiales sont rouges; les petites couvertures des ailes d'un bleu violet. La femelle est d'un vert plus ou moins foncé sur les différentes parties du corps. Ces oiseaux, dont le chant a du rapport avec celui de la fauvette à tête noire, vivent en captivité des mêmes nourritures que les serins; ils sont communs dans les Florides, à la Louisiane, et plus rares dans la Caroline méridionale.

Passerine olive : *Passerina olivacea*, Vieill. ; *Emberiza olivacea*, Linn. Les oiseaux de cette espèce, dont la longueur est de trois pouces quatre lignes, sont nombreux à Saint-Domingue, et on les y appelle *oiseau canne*, parce qu'ils fréquentent les cannes à sucre. Le mâle a les sourcils et le haut de la gorge jaunes ; le bas de la gorge et le devant du cou noirs, la poitrine, le ventre et les plumes anales d'un gris verdâtre ; la tête et le dessus du corps sont d'un vert olive. La femelle n'a pas de noir à la gorge, et le dessous de son corps est d'un blanc sale. Ces oiseaux construisent, dans les buissons des savanes, un nid dont la forme est celle d'un petit melon. L'ouverture est sur le côté, et l'on y trouve quatre ou cinq œufs pointillés de roux sur un fond blanc.

Passerine outatapaseu ; *Passerina flavifrons*, Vieill. Cet oiseau, de la baie d'Hudson, est rapporté par Latham à la passerine à cou noir, dont on a donné ci-dessus la description ; mais, suivant M. Vieillot, c'est une espèce particulière, qui diffère de l'autre par son plumage et par ses habitudes. Elle a environ sept pouces de longueur. Une tache noire, partant du front, s'étend sur le haut des joues et s'élargit sur les oreilles. On remarque sur le sinciput un croissant également noir, dont la convexité est tournée vers le bec ; le dessus du corps est brun ; la gorge, qui est jaune, présente une tache noire à son centre, et les parties inférieures sont d'un blanc bleuâtre. Ces oiseaux, qui habitent la terre de Labrador, et chantent dans toutes les saisons, y vivent en petites troupes et font en terre un nid où la femelle pond quatre ou cinq œufs tachetés de noir.

Passerine des pâturages : *Passerina pecoris*, Vieill. C'est l'*Emberiza pecoris* de Wilson, *Amer. ornith.*, pl. 18, fig. 1, 2 et 3, sur lesquelles sont représentés le mâle, la femelle et le jeune.

Les auteurs sont bien peu d'accord sur la place à donner à cet oiseau, qui est le *fringilla pecoris* et le *sturnus juncoti* de Latham, le *sturnus obscurus* et l'*oriolus fuscus* de Gmelin, un troupiale et un étourneau chez Montbeillard, un pinson de Virginie dans Brisson, un troupiale bruantin chez Daudin. On le trouve dans les pâturages à la suite des bestiaux, sur les

pas desquels il cherche les vers et les insectes dont il se nourrit.

Wilson prétend qu'à l'instar du coucou d'Europe, cet oiseau disperse dans des nids divers ses œufs, qui sont d'un blanc sale, avec de très-petits points bruns, et M. Vieillot déclare que ce fait est confirmé par d'autres Américains.

Le mâle de la passerine dont il s'agit, a près de sept pouces de longueur. La tête est de couleur de bistre, et le reste du corps est d'un noir changeant en violet, en bleu et en verdâtre. Le plumage de la femelle, moins forte dans toutes ses proportions, est d'un gris brun, plus clair sur les parties inférieures et plus foncé en dessus.

Passerine petit chanteur : *Passerina lepida*, Vieill. ; *Fringilla lepida*, Lath. Ce joli oiseau, qui n'a que trois pouces six lignes, se trouve dans les bois de l'île de Cuba, et M. Vieillot l'a aussi vu à Saint-Domingue. Les habitans de la Havane l'élèvent en cage et le nourrissent de grains de millet et d'alpiste. Le mâle a le menton et le haut de la poitrine noirs ; la gorge, les côtés du cou et le haut de la tête jaunes ; le ventre et les parties inférieures grises, et le dessus du corps d'un vert olive. Chez la femelle le jaune est remplacé par une teinte fauve, le vert olive par un brun verdâtre, et le noir par un brun noirâtre.

Passerine des prés : *Passerina pratensis*, Vieill. M. Vieillot, qui a observé cette passerine dans l'état de New-York, dit qu'elle se plaît dans les savanes découvertes, et surtout dans les prairies artificielles situées sur les collines. Elle court à terre comme les alouettes et a un cri qui ressemble à celui de la farlouse ; elle s'envole quand elle est inquiète, mais elle s'élève peu et ne s'éloigne pas. Son nid, qu'elle place à terre dans une touffe d'herbes, contient des œufs grisâtres et tachetés de brun. Le mâle, dont la longueur n'excède guère quatre pouces, a sur la tête trois raies longitudinales noirâtres et grises ; les sourcils et le pli de l'aile sont jaunes ; les parties supérieures du corps sont noires et variées de taches grises ; le bord extérieur des petites couvertures des ailes est vert ; les parties inférieures sont rousses : chez la femelle les sourcils sont roux, et les plumes du manteau sont bordées de cette couleur sur un fond brun. Le mâle a beau-

color d'analogie avec l'oiseau des savanes de Sloane, que Brisson appelle moineau de la Jamaïque, et que Gmelin et Latham nomment *fringilla savanarum*. M. Vieillot pense aussi que le *fringilla caudacuta*, Lath., qui se trouve en Géorgie, et qui a été décrit par Sonnini, dans son édition de Buffon, sous le nom de *linotte à queue pointue*, est une femelle de la même espèce.

Passerine quadricolore; *Passerina quadricolor*, Vieill., et *Emberiza quadricolor*, Lath., figurée dans les planches enluminées de Buffon, n.° 110, sous le nom de gros-bec de Java. Cet oiseau, de la taille du pape, a la tête et le cou bleus, le dos et les ailes verts; une large bande rouge au milieu du ventre; la queue de la même couleur, et la poitrine d'un brun clair.

Passerine a queue étagée; *Passerina splenura*, Vieill. Cet oiseau de Cayenne, dont la taille svelte est un peu inférieure à celle du bruant commun, a le dessus de la tête et du cou brun; le dos verdâtre et tacheté longitudinalement de brun; les ailes bordées extérieurement de vert, la seule couleur qui paroisse dans l'état de repos; les pennes de la queue étagées, pointues, bordées de vert et comme moirées par des raies transversales; la gorge, le ventre et les flancs cendrés; les plumes anales roussâtres.

Passerine a queue pointue : *Passerina caudacuta*, Vieill.; *Fringilla caudacuta*, Wils., *Amer. ornithol.*, pl. 34, fig. 3. Cet oiseau, dont le nom est devenu impropre comme spécifique, puisque les pennes caudales sont pointues chez d'autres espèces et qu'on auroit pu le remplacer par le mot *cunéiforme*, employé dans la description pour désigner un caractère particulier de la queue, a le menton blanchâtre; les plumes du sommet de la tête et de l'occiput bordées sur chaque côté d'un brun noirâtre; le dos olivâtre; les côtés et le dessous des ailes fauves et tachetés de noir; la poitrine d'un fauve pâle et varié de petites taches noires; le haut du ventre blanc et le bas d'un fauve rougeâtre.

Passerine roussatre; *Passerina rufescens*, Vieill. L'auteur avoue qu'il existe entre cet oiseau et la *passerine agripenne* une telle ressemblance qu'ils sont facilement confondus; et comme les observations sur lesquelles il établit leur diffé-

rence ne paroissent pas très-concluantes, on croit devoir se borner à cette indication.

Passerine savanna : *Passerina savanna*, Vieill. ; *Fringilla savanna*, Wils., *Amer. ornith.*, pl. 34, fig. 4, le mâle, et pl. 22, fig. 3, la femelle. Cette espèce, de l'Amérique septentrionale, a cinq pouces un quart de longueur. Le mâle a les plumes des parties supérieures du corps d'un blanc pâle, tachetées de bai et nuancées de jaunâtre; les petites et moyennes couvertures des ailes bordées de blanc, et les grandes frangées de blanc et de brun rougeâtre; la poitrine et les parties inférieures d'un blanc pur, avec de petites taches d'un brun rougeâtre sur l'estomac; la femelle a le menton blanc et une tache d'un jaune foible sur les tempes; la poitrine est couverte de petites taches pointues, noires et bordées de bai; et la queue est un peu fourchue sans aucune plume blanche.

Passerine soulciet : *Passerina monticola*, Vieill. ; *Fringilla monticola* et *hyemalis*, Gmel. et Lath. Cet oiseau est représenté dans les planches enluminées de Buffon, n.° 223, fig. 2; mais cette figure est inexacte : il a cinq pouces et demi de longueur; le sommet de sa tête est marron; le derrière du cou et le dos sont d'un brun roux, tacheté de noir; le croupion est fauve; les ailes sont traversées de deux bandes blanches; les pennes alaires et caudales sont noirâtres et bordées de gris-blanc; le devant du cou et la poitrine sont gris, ainsi que le milieu du ventre, dont les côtés sont roux; la queue est un peu fourchue. M. Vieillot fait observer que cet oiseau ressemble beaucoup à l'individu figuré sur la planche 269 d'Edwards, qu'on a pris pour la femelle de notre moineau friquet; mais il ajoute que la femelle de celui-ci ressemble à son mâle, qui ne se trouve pas à la baie d'Hudson, d'où l'individu d'Edwards a été rapporté. Quoi qu'il en soit, les soulciets arrivent en bandes nombreuses dans les environs de New-York au mois de Décembre; ils se répandent sur les terres en jachère, où ils cherchent les petites graines que le soleil met à découvert en faisant fondre la neige, et ils se retirent, au mois de Mars, sur la lisière des taillis; ils retournent ensuite à la baie d'Hudson, où ils font, au commencement de Mai, dans des touffes d'herbe, leur nid, com-

plié de paille, de crins et de plumes liés avec de la terre gâchée et contenant cinq œufs d'un brun pâle avec des nuances plus foncées.

Passerine a tête noire : *Passerina melanocephala*, Vieill.; *Emberiza melanocephala*, Gmel. On trouve cet oiseau, de six pouces de longueur; en Dalmatie, où il niche dans les vignes et les buissons à trois ou quatre pieds de terre, et dont on ne connoit pas encore les œufs. La tête du mâle est noire, et le dessous de son corps est d'un beau jaune, qui forme un demi-collier sur le dessus du cou; le dos est d'une couleur marron tirant au vert sur le croupion; les pennes alaires et caudales sont brunes. La femelle, un peu plus petite que le mâle, est grise sur toutes les parties supérieures, avec un trait noirâtre sur le milieu de chaque plume; la gorge est blanche; le devant du cou et la poitrine sont roussâtres.

Passerine a tête rousse : *Passerina rufficapilla*, Vieill.; *Emberiza ludoviciana*, Lath. Cet oiseau, dont la grosseur est celle du bruant commun, et qui a cinq pouces un quart de longueur totale, est figuré sur la 158.e planche enluminée de Buffon, n.° 1, sous le nom d'ortolan de la Louisiane. Il a sur la tête une sorte de fer à cheval noir; le roux domine sur toute la partie inférieure du corps, et la partie supérieure est variée de roux et de noir.

Passerine verdinère : *Passerina bicolor*, Vieill.; *Fringilla bicolor*, Linn., pl. 37 de Catesby, défectueuse pour la forme du bec et pour les couleurs. La longueur de cet oiseau est de trois pouces huit à dix lignes; le mâle a le bec, la tête, le cou et la poitrine noirs; le dessus du corps vert; le ventre et les parties inférieures grisâtres. Chez la femelle le bec est brun et le plumage d'un gris olivâtre. Il se trouve à Bahama et dans les grandes Antilles : le mâle, perché sur la cime d'un arbuste, répète toujours le même air. Le nid, composé d'herbes sèches et de racines, contient trois ou quatre œufs blancs et tachetés de roux.

Passerine des vergers ou Titi : *Passerina socialis*, Vieill.; *Fringilla socialis*, Wils., *Amer. ornith.*, pl. 16, fig. 5. Cette espèce, de quatre pouces neuf lignes de longueur, a le dessus de la tête de couleur marron; on voit sur le front une raie noire; les joues et les côtés du cou sont d'un gris tacheté de

noir sur la nuque, et qui couvre aussi toutes les parties inférieures; le dos et les scapulaires sont roussâtres; les couvertures des ailes et leurs pennes, ainsi que celles de la queue, sont brunes et terminées par un blanc terne ou un gris sale. La femelle n'a pas de noir sur le front. Cette espèce fréquente aux États-Unis les jardins et les vergers; elle fait à l'extrémité des branches d'un arbre fruitier son nid, qu'elle compose de petites tiges d'herbes non serrées, de manière qu'il est à claire voie; la femelle y pond quatre ou cinq œufs d'un vert bleuâtre, avec de très-petits points d'un gris roussâtre au gros bout. Le chant du mâle exprime *ti, ri, ti, ri, ri, ti,* répété plusieurs fois avec gradation de force et de vivacité. A l'automne ces oiseaux se réunissent en bandes pour se rendre dans le Sud. (Ch. D.)

PASSERINETTE. (*Ornith.*) La petite fauvette à laquelle ce nom est donné en Provence, est le *motacilla passerina*, Linn. (Ch. D.)

PASSERON. (*Ornith.*) Ce nom désigne le moineau franc, *fringilla domestica*, en Provence, où le passeron de muraille est la fauvette d'hiver, *motacilla modularis*, Linn., et, suivant Salerne, le friquet, *fringilla montana*, Linn., qui se nomme aussi *passeteau*. (Ch. D.)

PASSERONI. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'un Spare décrit par M. Risso. Voyez ce mot. (H. C.)

PASSEROSE. (*Bot.*) Nom donné dans plusieurs départemens méridionaux à la rose trémière, *alcea rosea*. (J.)

PASSEROUS. (*Bot.*) Une espèce de mâche, *valerianella*, à fruit denté, porte ce nom aux environs de Montpellier, selon Gouan. (J.)

PASSETIER. (*Ornith.*) Voyez Passeret. (Ch. D.)

PASSIERE. (*Ornith.*) C'est le moineau franc, *fringilla domestica*, Linn., en Saintonge, où le friquet est appelé *passière folle*. (Ch. D.)

PASSIFLORÉES. (*Bot.*) Le genre Grenadille, *Passiflora*, a été long-temps regardé comme polypétale, à pétales insérés au calice et à étamines insérées au support du pistil. Il avoit en conséquence été d'abord placé dans la classe des hypopétalées, à la suite de la famille des capparidées, parce qu'il présentoit un des caractères principaux de cette famille,

l'attache des graines aux placentaires pariétaux d'un fruit uniloculaire. En examinant dans la suite ce genre avec plus d'attention, nous reconnûmes que les parties prises pour des pétales, n'étoient que des divisions intérieures du calice, ordinairement colorées, lesquelles manquent dans plusieurs espèces, et que de plus ce genre avoit une grande affinité avec les cucurbitacées. Nous nous étions convaincus dans le même temps que l'enveloppe florale de cette dernière famille, qui avoit toujours passé pour une corolle monopétale, étoit plutôt un calice coloré, faisant corps par sa base avec l'ovaire et muni d'appendices extérieures, prises jusqu'alors pour le calice. Les grands rapports du *passiflora* avec cette famille ont été développés dans le *Genera plantarum;* et quoique ce genre eût les fleurs hermaphrodites, nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de l'associer dans une section distincte aux cucurbitacées, qui, ayant les sexes ordinairement séparés, étoient placées dans la classe des diclines. Il en différoit cependant, non-seulement par ce caractère et par un ovaire non adhérent au calice, mais encore plus par l'insertion des étamines, qui, au lieu d'être périgynes, comme dans cette famille, paroissoient évidemment être portées sur le support du pistil. M. Auguste Saint-Hilaire a fait cesser plus récemment cette seconde différence, en prouvant que dans le *passiflora* les filets d'étamines se réunissent, à leur point apparent d'insertion, en un tube qui, prolongé autour du support du pistil jusqu'à sa base, se réunit avec le fond du calice, avec lequel il est continu. On reconnoît l'existence de ce tube, ordinairement de couleur blanche, en le fendant dans sa longueur et en apercevant alors le support intérieur de couleur verte, avec lequel il a contracté une légère adhérence. Cette observation, qui détermine l'insertion périgyne dans le *passiflora*, comme elle l'est dans les cucurbitacées, confirme leur affinité mutuelle; mais on reconnoît en même temps que dans le *passiflora* la non-adhérence du calice à l'ovaire et la réunion des sexes dans la même fleur suffisent pour en former une famille distincte, qui peut aussi maintenant compter plusieurs genres. Nous l'avons déjà établie dans les Annales du Muséum d'histoire naturelle, et nous en présentons ici le caractère général, formé de la réunion des suivans.

Un calice d'une seule pièce, en godet ou tubulé, non adhérent à l'ovaire, divisé à son limbe en cinq ou plus souvent dix lobes, dont cinq sont alors plus intérieurs et colorés (pris pour pétales par les auteurs qui nous ont précédé); une couronne implantée sur le rebord du sommet du calice au-dessous de son limbe, composée de glandes ou d'écailles disposées sur un à trois rangs et dirigées en divers sens; un ovaire simple, libre, uniloculaire, muni intérieurement de trois ou plus rarement quatre placentaires pariétaux couverts d'ovules, porté sur un pivot plus ou moins long, et surmonté de trois ou plus rarement quatre styles claviformes (lesquels manquent rarement), et d'autant de stigmates en tête; cinq ou plus rarement quatre étamines insérées au fond du calice; filets réunis inférieurement en un tube entourant étroitement le support du pistil, séparés et divergens par le haut, portant chacun par le milieu une anthère oblongue, biloculaire, dont les deux extrémités sont libres. Un fruit polysperme, capsulaire ou en baie, à écorce solide; graines attachées à ses parois, munies à leur ombilic d'un arille souvent charnu; embryon dicotylédone, à lobes plans, à radicule dirigée vers l'ombilic, recouvert d'un périsperme charnu.

Tige ligneuse ou plus souvent herbacée, ordinairement grimpante; feuilles alternes, à pétiole nu ou glanduleux, simples ou plus rarement composées, ordinairement accompagnées de deux stipules et d'une vrille axillaire. Fleurs généralement hermaphrodites, rarement diclines; un à trois pédoncules axillaires, souvent articulés sous le calice; uni- ou pauciflores, rarement disposés en épi terminal.

Les genres rapportés à cette famille sont le *Passiflora*, le *Murucuia*, le *Tacsonia*, le *Malesherbia* de Dombey et de la Flore du Pérou, ou *Gynopleura* de Cavanilles, le *Paropsia* de Noronha et de M. du Petit-Thouars, le *Deidamia* des mêmes. On peut leur joindre, mais avec doute, jusqu'après un nouvel examen, le *Lagenula* de Loureiro, le *Hydnocarpus* de Gærtner et de Vahl, le *Gluta* de Linnæus, le *Mærua* de Forskal, le *Modecca* de Rhéede, mal rapporté aux *Convolvulacées*, et le *Zucca* de Commerson, que l'on ne connoit que par des échantillons incomplets dans les herbiers. Ces genres, tels qu'ils

sont décrits, diffèrent en plusieurs points du caractère général de la famille.

On n'a pas encore déterminé avec précision le lieu qu'elle doit occuper dans l'ordre naturel; il paroit seulement certain qu'elle doit rester liée avec les cucurbitacées, dont le vrai lieu est encore incertain. Faut-il les reporter à la tête des péristaminés, pour qu'elles suivent immédiatement les aristolochiées, qui sont épistaminées? les insérera-t-on, quoique apétales, dans des classes munies d'une corolle? C'est un problème à proposer aux botanistes qui étudient les affinités. (J.)

PASSIONNÉ. (*Bot.*) Voyez BISTRE BLANC. (LEM.)

PASSOROS DE DIOS. (*Ornith.*) Voyez PASTRO DE DIEGO. (CH. D.)

PASSOURA. (*Bot.*) Genre de plante de la Guiane, proposé par Aublet, lequel a été réuni au *Riana* et au *conoria* du même, et doit rentrer dans la famille des violacées. (J.)

PASSRA. (*Ornith.*) Nom piémontois du moineau d'Italie, qu'on appelle aussi *passera d'muraja* et *passerat*. (CH. D.)

PASSRA D'LESCA. (*Ornith.*) L'ortolan de roseaux, *emberiza schæniclus*, Linn., est ainsi nommé à Turin. (CH. D.)

PASSRA D'MOUNTAGNA. (*Ornith.*) Pinson de neige à Turin. (CH. D.)

PASSRA D'SALES. (*Ornith.*) Nom du friquet, *fringilla montana*, Linn., dans le Piémont, où le moineau à la soulcie est appelé *passra marengo*, et le rouge-queue (*motacilla erythacus*, *titys*, *gibraltariensis*, *atrata*), *passra neira*. (CH. D.)

PASSULÆ, PASSÆ. (*Bot.*) Dans les matières médicales on donne ce nom aux raisins secs, employés en médecine, comme béchiques et émolliens, dans diverses tisanes. Pour les obtenir dans un bon état de dessiccation, on les laisse sécher sur pied, avec la précaution de tordre la queue du raisin ou de la couper à moitié. Après la récolte, on les étend sur des claies exposées au soleil, et on les fait auparavant tremper dans une lessive de cendres de sarment. On préfère pour cet emploi les raisins de Corinthe, de Damas et les muscats de Provence. Ces raisins secs sont aussi un mets de dessert. (J.)

PASTEL; *Isatis*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylé-

dones polypétales, de la famille des *crucifères*, Juss., et de la *tétradynamie siliculeuse* du système sexuel, dont les principaux caractères sont : Un calice de quatre folioles ovales, ouvertes, colorées, très-caduques; une corolle de quatre pétales oblongs, obtus, ouverts; six étamines, dont les quatre plus grandes ont leurs filamens de la longueur de la corolle, et terminés par des anthères oblongues, latérales; un ovaire oblong, comprimé, de la longueur des plus courtes étamines; portant immédiatement un stigmate obtus en tête; une silicule oblongue, obtuse, comprimée, à une seule loge, ne s'ouvrant pas naturellement et contenant une seule graine ovale-oblongue.

Les pastels sont des herbes annuelles ou bisannuelles, à feuilles entières, alternes, et à fleurs jaunes, petites, disposées en corymbe ou en grappe. On en connoît dix-huit espèces, parmi lesquelles les trois suivantes croissent naturellement en France.

Pastel des teinturiers; *Isatis tinctoria*, Linn., *Spec.*, 936. Sa racine est dure, un peu ligneuse, pivotante; elle produit une tige droite, cylindrique ou un peu anguleuse, feuillée, lisse, haute de deux à trois pieds, simple inférieurement, rameuse dans sa partie supérieure. Ses feuilles sont le plus ordinairement glabres, un peu glauques; les radicales lancéolées, rétrécies en pétiole à leur base; celles de la tige sessiles, semi-amplexicaules, prolongées à leur base en deux appendices. Ses fleurs sont nombreuses, disposées, à l'extrémité des rameaux, en plusieurs grappes dont l'ensemble forme une panicule très-garnie. Les silicules sont obtuses, un peu rétrécies du côté de leur pédoncule, pendantes, très-glabres; elles deviennent brunes dans le temps de leur maturité. Dans une variété, les tiges et les feuilles sont sensiblement velues. Cette espèce fleurit en Avril, Mai et Juin; elle croît en France et dans une grande partie de l'Europe, sur les collines exposées au soleil, dans les terrains calcaires et pierreux.

Pastel de Portugal; *Isatis lusitanica*, Linn., *Spec.*, 936. Cette espèce a le même port que la précédente; mais elle en diffère parce que ses tiges et ses feuilles sont constamment plus velues, et surtout parce que ses silicules sont toutes couvertes de poils qui leur donnent un aspect blanchâtre. Cette

plante a été trouvée aux environs de Toulon par M. Robert; elle croît plus particulièrement dans le Levant.

Pastel des Alpes; *Isatis alpina*, All., *Flor. Ped.*, n.° 944, t. 86, fig. 2. Sa tige est droite, cylindrique, rameuse dans sa partie supérieure, toujours moins élevée que celle du pastel des teinturiers. Ses feuilles radicales sont ovales-oblongues, entières, glabres, rétrécies inférieurement en pétiole; celles de la tige sont ovales-lancéolées, échancrées en cœur à leur base et semi-amplexicaules. Ses fleurs sont disposées en panicule terminale, et il leur succède des silicules elliptiques, très-glabres. Cette espèce croît dans les lieux pierreux des montagnes du Piémont et de l'Italie.

Le pastel des teinturiers, vulgairement nommé *Guède* ou *Guesde* et plus communément le *Pastel*, n'a jamais été que fort peu employé en médecine; cependant ses feuilles ont été vantées comme résolutives en application extérieure, et comme propres à guérir les fièvres intermittentes. Ces feuilles ont une saveur âcre et piquante assez analogue à celle du cresson et de la roquette.

Il y a deux variétés de pastels, l'une plus petite, un peu velue, dont le fruit est jaune, et qui est connue sous le nom de *Pastel batard;* l'autre est plus élevée, presque glabre, ayant le fruit d'un violet brunâtre. C'est cette dernière qu'on préfère ordinairement pour la culture.

Le pastel croît dans le sol le plus ingrat; aussi peut-on le cultiver dans de mauvais terrains lorsqu'on ne le destine qu'à la nourriture des bestiaux; mais lorsqu'on se propose d'en extraire la partie colorante, il est plus avantageux de le semer dans une terre substantielle et profonde, et surtout qui ne soit ni argileuse, ni trop humide.

C'est avant et pendant l'hiver qu'il faut labourer profondément le terrain qu'on destine au pastel, et y répandre du fumier bien consommé. Un dernier labour est nécessaire avant les semailles, qui se font ordinairement au mois de Février. Comme chaque pied occupe un certain espace, la graine doit être répandue très-clair. Au mois d'Avril le pastel est levé et a acquis une certaine force; il faut alors le sarcler, ou lui donner un binage, et l'éclaircir en arrachant de préférence les pieds qui paroissent les plus foibles.

Il y a de l'avantage à semer en automne ainsi qu'on le fait en Italie; on obtient ainsi une et même deux récoltes de plus.

C'est lorsqu'elles sont dans leur plus grande force de végétation que les feuilles de pastel contiennent le plus de matière colorante, et c'est aussi le moment le plus favorable pour les couper; on perd à attendre, comme on le fait trop souvent, qu'elles commencent à se faner et à jaunir.

La première récolte est plus abondante en feuilles; mais la seconde fournit proportionnellement plus de matière colorante, parce que la chaleur, étant ordinairement plus considérable à la fin qu'au commencement du printemps, paroît favoriser le développement de la partie colorante. On fait pendant la belle saison quatre à cinq coupes de feuilles, selon que le climat est plus chaud, la saison plus favorable, et le sol plus fertile. Il ne faut jamais cueillir les feuilles de pastel pendant la pluie ou le brouillard; on doit choisir, au contraire, un temps serein, et attendre que le soleil ait donné sur les feuilles. Après chaque récolte il est bon de faire un binage; après la dernière, on laboure d'abord la terre et on arrache par ce moyen les racines du pastel, et l'on sème ensuite du blé, si l'on veut, ou bien on prépare la terre pour de nouveau pastel.

On ne dépouille que deux fois de leurs feuilles les pieds de pastel destinés à donner des graines; mais il vaudroit encore mieux ne les pas cueillir du tout; ces pieds en deviendroient d'autant plus vigoureux, et leur graine seroit probablement plus abondante et meilleure.

Les feuilles de pastel sont sujettes à être rongées par plusieurs espèces d'altises, que les cultivateurs désignent vulgairement sous les noms de *négrils* et de *puces*. Le seul moyen de détruire ces insectes, qui sont très-nuisibles, est de répandre sur ces feuilles de la cendre ou mieux encore de la chaux éteinte.

Il se développe aussi quelquefois sur ces feuilles des espèces de pustules jaunes, qui probablement sont dues à un *Uredo*; aussitôt qu'on s'en apperçoit on doit enlever toutes les feuilles qui en sont attaquées, et les brûler, pour empêcher cette sorte de maladie de se propager.

L'usage du pastel comme plante tinctoriale remonte à une

époque très-reculée; les anciens Bretons l'employoient pour se peindre le corps, et dans le moyen âge, lorsque l'indigo n'étoit pas encore connu en Europe, le pastel, étant la seule plante qui peut fournir une teinture bleue solide, devint un objet d'industrie et de commerce qui acquéroit de jour en jour plus d'importance, à mesure qu'on en perfectionnoit la préparation et que les manufactures se multiplioient. Il fut cultivé en Normandie, en Provence, en Languedoc, dans la marche d'Ancone en Italie, et dans la Thuringe en Allemagne. C'étoit dans cette dernière contrée que le commerce du pastel se faisoit avec le plus d'activité et de succès; on le débitoit principalement à Erfurt; il étoit regardé comme le symbole de cette ville. Enfin, vers le commencement du dix-septième siècle, le pastel étoit encore cultivé par trois cents villages et plus de la Thuringe, et en 1621, il en fut mis dans le commerce par une seule maison d'Erfurt pour la valeur de 136,000 florins. Lorsque l'indigo fut apporté en Europe, cette nouvelle substance fit abandonner presque entièrement celle qui l'avoit précédée; et le pastel ne fut plus employé que pour les teintures communes; mais pendant la dernière guerre maritime, lorsque tout commerce avec les contrées qui nous fournissent l'indigo, devint presque impraticable, on fut forcé par le besoin d'avoir recours à une plante qu'on avoit négligée et dont on sentoit alors tout le prix. Ses produits furent exploités de nouveau, et les chimistes, après d'utiles recherches qui furent couronnées d'un plein succès, indiquèrent les procédés les plus avantageux pour extraire la belle couleur bleue que le pastel fournit. Aujourd'hui que la paix a rompu les barrières qui nous fermoient la route des deux Indes, les productions exotiques, qui d'ailleurs, il faut l'avouer, sont encore supérieures aux nôtres, sont de nouveau préférées; cependant nous ne croyons pas devoir terminer cet article sans donner un aperçu des procédés inventés par les chimistes pour donner à la couleur tirée du pastel toute la perfection dont elle est susceptible. Nous allons en conséquence analyser en peu de mots l'instruction publiée en 1811 par MM. Chaptal, Thénard, Gay-Lussac. etc.

On coupe les feuilles du pastel avant qu'elles jaunissent ou se flétrissent, et lorsqu'elles paroissent colorées d'une lé-

gère teinte violette sur les bords; on les met à mesure dans des paniers d'osier, afin de les plonger dans l'eau, les laver, et enlever la poussière ou la terre qui pourroient y adhérer. Aussitôt que la cueillette est terminée, on soumet les feuilles à la fermentation, ce qui s'exécute de la manière suivante. On met les feuilles dans un cuvier de bois blanc assez grand pour en contenir de deux à quatre cents livres; on les y arrange de manière qu'elles n'y soient ni trop serrées ni trop à l'aise; on place des planches par dessus, pour qu'elles ne remontent pas, et on verse de l'eau pure de manière à ce qu'elle les recouvre de deux à trois pouces.

Il est nécessaire que cette eau soit à la température de douze ou quinze degrés du thermomètre de Réaumur, pour que la fermentation s'opère promptement: celle-ci a lieu en été au bout de quelques heures; elle est d'ailleurs plus ou moins tardive, suivant la température du lieu. L'eau commence par se colorer en jaune, il se dégage à la surface des bulles d'abord blanches, ensuite cuivreuses, enfin bleuâtres, et l'eau elle-même devient d'un jaune verdâtre. Dix-huit à vingt heures, pendant l'été, suffisent pour amener la fermentation à son terme; elle est plus lente, lorsque la température est plus froide, et peut durer plusieurs jours. Lorsqu'on veut reconnoître à quel point elle en est, on prend de la liqueur dans un verre, et on y verse peu à peu de l'eau de chaux. Si par ce mélange il se forme une belle couleur verte et foncée, et si l'on aperçoit une grande quantité de flocons de la même couleur, on peut conclure que la fermentation est à son terme. Alors on ouvre un robinet placé au fond de la cuve, et on fait couler toute l'eau dans une autre cuve capable de contenir au moins le double de la première, et recouverte d'une toile sur laquelle la liqueur se dépouille de toutes les matières étrangères qui peuvent s'y trouver. On verse peu à peu de l'eau de chaux sur cette liqueur; le mélange se trouble et devient d'un vert foncé; dans cet état l'indigo mêlé avec une matière jaune est suspendu dans la liqueur et y forme des flocons nombreux qui se précipitent par le repos.

Dès que le dépôt est formé, on fait couler la liqueur qui surnage et on verse sur le dépôt de l'acide muriatique ou

de l'acide sulfurique, étendu d'eau au point de ne marquer que deux ou trois degrés à l'aréomètre de Baumé. Aussitôt le bleu se développe; on agite pour faciliter l'action de l'acide sur tous les points; puis on verse de l'eau pour laver l'indigo; on agite encore, on laisse déposer, et enfin on fait couler l'eau qui surnage. On pourroit se contenter de mettre le dépôt vert en contact avec l'air; il y bleuit sans le secours de l'acide; mais il est bien certain que ce dernier moyen procure un indigo plus pur et plus beau en le purgeant de la chaux qui y est mêlée, et en facilitant la séparation du principe jaune.

Pour opérer la dessiccation complète de l'indigo, on le met dans des filtres coniques de toile, revêtus intérieurement de papier brouillard, et il s'y égoutte. Lorsqu'il a acquis la consistance d'une pâte molle, on le recueille avec des couteaux de bois, et on le place dans de petits baquets de bois blanc, qu'on porte dans un séchoir, à l'ombre, à l'abri des courans d'air et entretenu constamment à une température de vingt à trente degrés. Quand il a pris la consistance d'une pâte ferme, on le comprime avec des couteaux de bois et on le divise en petits pains pour le faire passer dans le commerce. Ces différentes manipulations durent vingt à trente jours, selon la saison.

Tels sont les procédés, reconnus les meilleurs par les chimistes, pour retirer du pastel un bleu qui puisse servir pour la teinture, et approcher le plus possible de l'indigo exotique; mais, dans la plupart des cantons où la culture du pastel est habituelle et s'est toujours continuée depuis de longues années, on suit encore l'ancienne routine, et les moyens, moins perfectionnés qu'on emploie, ne donnent qu'une couleur bien inférieure, et propre seulement aux teintures communes. Voici en quoi consiste l'ancienne manière de préparer le pastel.

A chaque récolte on porte les feuilles au moulin, à mesure qu'on les cueille, pour les écraser, et les réduire en pâte fine, où l'on ne distingue plus les côtes. Cela doit se faire promptement, parce que ces feuilles, lorsqu'on les laisse entassées, fermentent et se pourrissent bientôt, en contractant une puanteur insupportable. Ces moulins sont assez sem-

blables aux moulins à huile. Ils sont composés d'une meule, posée de champ, qui roule autour d'une pièce perpendiculaire, dans une ornière circulaire assez profonde, dans laquelle on met le pastel qu'on veut faire broyer. Lorsque les feuilles sont bien écrasées, et réduites en pâte sous la meule, on en fait des piles, quelquefois en dehors à l'air libre, mais mieux sous un hangard, où, après avoir bien pressé la pâte avec les pieds et les mains, on la bat, et on l'unit par-dessus avec la pelle; c'est le *pastel en pile*. La fermentation s'établit bientôt dans cette pâte, la fécule bleue se développe, et il se forme à la surface une croûte, qui devient noirâtre, très-dure; quand elle se fendille, on l'unit de nouveau avec beaucoup de soin, en fermant les crévasses avec de la pâte, qu'on prend dans un petit tas à part, et qu'on a réservé exprès pour cela; autrement le pastel s'évente, et il se forme dans les crévasses de petits vers, qui le gâtent.

Après quinze jours (plus ou moins, selon la chaleur de la saison), on ouvre la masse de pastel, et on la brise avec les mains, en y mêlant la croûte. Enfin, on fait de cette pâte, à force d'en comprimer des portions dans les mains, de petits pains ou boules arrondies du poids d'une livre, auxquels on donne ensuite dans un moule une forme alongée, et qu'on livre au commerce après les avoir fait convenablement dessécher dans des greniers.

Le pastel ne présente pas seulement de l'intérêt comme plante tinctoriale, il peut servir à la nourriture des bestiaux, et sous ce rapport il ne laisse pas que d'être important. De fortes gelées peuvent seules arrêter sa végétation, et il présente une ressource précieuse à une époque où l'on ne trouve point encore d'autres fourrages verts. Ces avantages ont attiré l'attention des cultivateurs, et maintenant, au rapport de M. Bosc, on cultive le pastel comme fourrage dans plusieurs parties de la France, de l'Italie, et de l'Angleterre. (L. D.)

PASTEL. (*Chim.*) Pour l'analyse des feuilles de pastel, voyez tom. XVI, pag. 89. (Ch.)

PASTELLUS-HERBA. (*Bot.*) Linscot, ancien voyageur, parle un des premiers de l'indigo, sous le nom précité. (Lem.)

PASTENADE et PASTENAILLE BLANCHE. (*Bot.*) Dans

quelques provinces on nomme ainsi le panais cultivé : c'est le *pastenaga* de l'idiome languedocien. (J.)

PASTENAGO. (*Ichthyol.*) Dans les environs de Montpellier, on donne ce nom à la PASTENAGUE COMMUNE. (H. C.)

PASTENAGUE, *Trygon.* (*Ichthyol.*) On a, sous ce nom, séparé de la grande division des raies, un genre de poissons chondroptérygiens, appartenant à l'ordre des trématopnés et à la famille des plagiostomes. Ce genre, que le célèbre Adanson paroît avoir le premier indiqué, et qu'il avoit appelé trygon, d'après le mot τρυγὸν, par lequel les anciens Grecs désignoient les poissons qui le composent, est reconnoissable aux caractères suivans :

Squelette cartilagineux; ni opercule, ni membrane aux branchies, qui s'ouvrent par des trous arrondis; catopes distincts; tête enveloppée par les nageoires pectorales, qui forment un disque fort obtus; bouche large, située en travers sous le museau; mâchoires garnies de dents toutes menues et serrées en quinconce; queue grêle, fort longue, portant un aiguillon dentelé en scie des deux côtés, et tout au plus une seule nageoire dorsale.

Il est donc aisé de distinguer les PASTENAGUES des MYLIOBATES, qui ont les dents larges, plates et assemblées comme les carreaux d'un pavé ; des RHINA, des RAIES proprement dites et des RHINOBATES, qui ont la queue munie de deux nageoires dorsales; des TORPILLES, qui l'ont courte, charnue, sans aiguillon; des CÉPHALOPTÈRES, qui ont les dents finement dentelées. (Voyez ces différens noms de genres et PLAGIOSTOMES.)

Parmi les espèces de Pastenagues, nous citerons :

La PASTENAGUE COMMUNE : *Trygon pastinaca; Raja pastinaca*, Linnæus ; *Pastinaca*, Pline. Disque rond et lisse ; museau pointu ; yeux gros, relevés, à iris doré, à prunelle noire ; dessus du corps d'un jaune noirâtre; dessous d'un blanc sale; queue longue, lisse, arrondie, dépourvue de nageoires, mais armée d'un piquant dentelé souvent double et même triple, comme dans la raie aigle (Voyez MYLIOBATE) ; deux appendices sur les côtés des catopes; dents obtuses.

Ce poisson, dont le volume est médiocre, ne dépasse guère le poids de dix à quinze livres. Il paroît répandu dans un très-grand nombre de mers de l'Europe et de l'Amérique.

On le prend, selon M. Risso, à l'embouchure du Var, où il se cache dans la vase.

Fort commun, selon Sonnini, dans la Méditerranée, et en particulier dans les eaux de l'archipel de la Grèce; il habite aussi, au rapport de Pallas, les rivages de la Crimée, et le capitaine Cook l'a vu en si grande abondance sur quelques points de la Nouvelle-Hollande, qu'il a donné à un de ses mouillages sur la côte de ce continent, le nom de *baie des Pastenagues*. Il ne semble pas craindre le froid des mers du Nord, et c'est probablement lui que l'équipage du commodore Billings prit à la ligne dans le canal du Prince Williams, sur la côte nord-ouest de l'Amérique, où il passe pour le diable aux yeux des naturels.

Tout ce que nous avons dit de la raie aigle, dans notre article Myliobate, sous le rapport des accidens auquels sa piqûre donne lieu et des préjugés que sa figure singulière a accrédités, peut à peu près s'appliquer à la pastenague, dont les pêcheurs redoutent généralement l'aiguillon, à l'exception pourtant de ceux de Heiligeland, qui, assure Bloch, ne le craignent point.

La pastenague connoît, au reste, l'avantage que lui donne cette arme terrible; car il paroît démontré qu'elle en frappe préliminairement les poissons qu'elle veut saisir.

Certaines peuplades sauvages de l'Amérique emploient, au lieu de scie, le piquant de la pastenague, et Engelbert Kæmpfer rapporte que les Japonois le regardent comme un spécifique assuré contre la morsure des serpens, pourvu qu'il ait été pris sur l'animal encore vivant.

Cette opinion se rapproche de celle qu'avoient les anciens sur le même point; car ils lui attribuoient tout à la fois des propriétés venimeuses et des vertus médicinales. C'est ainsi que Dioscoride disoit qu'il étoit propre à calmer l'odontalgie; que Celse vantoit sa poudre pour faire tomber les dents malades, etc.

La chair de la pastenague est d'ailleurs grasse, dure, huileuse et d'une saveur désagréable. Belon assure cependant que, de son temps, on la vendoit fréquemment à Paris sous le faux nom de raie. Son foie, jaunâtre et bilobé, fournit une grande quantité d'huile.

L'Altavèle : *Trygon altavela*, N. ; *Raja altavela*, Linnæus. Tête plus petite que celle de l'espèce précédente ; corps moins élevé et moins alongé dans sa partie antérieure, mais plus aminci au-dessous des nageoires ; forme d'un rhombe à angles plus grands et plus obtus que dans la pastenague ; queue moins longue que la moitié du corps.

Ce poisson, que l'on nomme à Naples *altavela*, et que Columna, le premier, a décrit et figuré, ne devient jamais aussi volumineux que la pastenague ; mais il a avec elle de si nombreux rapports de ressemblance, que beaucoup d'ichthyologistes le considèrent comme une simple variété de cette espèce, et toute incertitude ne paroît point encore dissipée à cet égard.

Sa chair, d'une saveur agréable, est recherchée, dit Columna, qui rapporte aussi que les pêcheurs napolitains lui ont assuré que l'altavèle s'élevoit au-dessus des eaux par une espèce de vol. C'est une erreur renouvelée des Grecs, car jadis Ælien avait déjà dit la même chose de la pastenague.

Le Coucou : *Trygon cuculus*, N. ; *Raja cuculus*, Lacépède. Tête courte et petite ; dents aiguës ; dos et museau lisses ; partie antérieure du corps élevée ; un ou plusieurs aiguillons longs et forts à la queue, qui est très-déliée.

Ce poisson parvient au poids de trente-six livres. Il est bleuâtre ou d'un brun fauve en dessus, et d'un blanc sale en dessous. Noël de la Morinière l'a observé le premier, sur les côtes de Cherbourg et à l'embouchure de la Seine, et c'est d'après ses notes que M. le comte de Lacépède l'a fait connoître au monde savant.

Le tissu de sa chair est très-serré, et la forme de ses dents ne permet point de le confondre avec la pastenague commune, à laquelle, d'ailleurs, il ressemble prodigieusement.

La Pastenague tuberculée : *Trygon tuberculata*, N. ; *Raja tuberculata*, Lacépède. Cinq tubercules bleus, émaillés, très-durs sur le dos ; cinq tubercules semblables sur la queue ; dents obtuses ; museau pointu ; figure d'un rhombe assez régulier ; queue sans aucune nageoire ; aiguillon dentelé de la queue fort grand.

M. le comte de Lacépède a décrit cette espèce d'après un

individu desséché d'environ quinze pouces de longueur, et qui avoit été pris dans les mers de Cayenne.

L'Uarnak : *Trygon uarnak*, N.; *Raja uarnak*, Gmel. Queue sans nageoires; tout le corps parsemé de taches sur un fond argenté.

Ce poisson a été observé par le voyageur Forskal. Il habite la mer Rouge, et les Arabes le nomment *Ouarnak*. Beaucoup d'ichthyologistes croient qu'il constitue, de même que l'*Arnak*, une espèce encore douteuse.

L'Arnak : *Trygon arnak ?* N. ; *Raja arnak ;* Forsk. Corps arrondi; dents granuleuses; teinte générale argentée; queue déliée, sans nageoires, armée de deux aiguillons.

Ce poisson vit dans les eaux de la mer Rouge. Il a été observé par Forskal à Loheia, sur la côte orientale de ce grand golfe.

Arnak est le nom par lequel le désignent les Arabes.

La Lymne : *Trygon lymna*, N.; *Raja lymna*, Forsk. Queue plus longue que le corps et garnie en dessous d'une membrane longitudinale qui paroît, vers l'extrémité, se changer en une nageoire caudale ; dents aplaties; disque du corps presque ovale; catopes arrondis; aiguillon dentelé de la queue revêtu à sa base d'une peau d'un brun bleuâtre.

Cet animal a le dos d'un brun briqueté, parsemé d'une grande quantité de taches bleues, ovales, et de grandeur inégale; la base de sa queue, blanche en dessous, rougeâtre en dessus, offre, dans ce dernier sens, deux petites bandes bleues longitudinales : depuis les pinnans jusqu'à son extrémité, qui est blanche et très-déliée, elle est toute bleue.

C'est encore Forskal qui a observé cette espèce dans la mer Rouge. Commerson paroît aussi l'avoir pêchée aux environs des îles Praslin, et M. de Lacépède soupçonne qu'elle doit exister dans les mers de Cayenne.

La Sephen : *Trygon sephen*, N.; *Raja sephen*, Gmel. Un grand nombre de tubercules plats et blanchâtres sur la tête, le dos et la partie antérieure de la queue; disque du corps arrondi ; catopes très-petits ; queue deux fois plus longue que le corps, et garnie, depuis la place des deux grands dards dont elle est armée, jusqu'à son bout le plus délié, d'une rangée longitudinale de très-petits aiguillons, et d'une mem-

brane longue, étroite et noire, qui s'étend uniquement le long de sa partie inférieure.

La sephen, d'un cendré brun en dessus, et d'un blanc rougeâtre en dessous, parvient à une taille considérable, puisqu'on en a vu des individus de onze pieds de largeur. Elle a été rencontrée par Forskal dans la mer Rouge, comme les précédentes. Les Arabes de l'Yemen l'appelent *Sæfen;* ceux de Loheia la nomment *Syfen*, et *Sif* quand elle est de grandes dimensions.

C'est ce poisson qui fournit à notre industrie cette peau dure, forte et tuberculée, employée dans les arts sous le nom de *Galuchat*, qui est celui d'un ancien ouvrier de Paris, que l'on peint communément en vert, et dont on garnit l'extérieur des boîtes et des étuis à bijoux. (Voyez GALUCHAT.)

M. Cuvier rapporte encore au genre des Pastenagues le *Raja jamaicensis*, dont la figure se trouve la première de la planche 246 du bel ouvrage de Sloane sur la Jamaïque, et l'*Aiereba* de Marcgrave, ainsi que le *Raja imbricata* de M. Schneider. (H. C.)

PASTENAIGO. (*Ichthyol.*) Nom niçéen de la PASTENAGUE. (H. C.)

PASTENAQUE. (*Ichthyol.*) Voyez PASTENAGUE. (H. C.)

PASTENARGO. (*Bot.*) En Languedoc on nomme ainsi la carotte. (L. D.)

PASTÈQUE. (*Bot.*) Nom vulgaire d'une espèce de courge, appelée aussi melon d'eau. Voyez COURGE PASTÈQUE. (L. D.)

PASTEUR ou NOMÉE, *Nomeus*. (*Ichthyol.*) M. Cuvier a fait, sous ce nom, un genre avec des poissons des mers d'Amérique, long-temps placés pour la plupart parmi les gobies, mais qui appartiennent à la famille des atractosomes, dans le sous-ordre des thoraciques parmi les holobranches.

On reconnoît les poissons de ce genre aux caractères suivans :

Corps épais, arrondi, fusiforme ou plus gros au milieu; deux nageoires dorsales; pas de fausses nageoires vers les parties supérieure et inférieure de la queue; opercules à écailles lisses; nageoires pectorales sans aiguillons; anale unique; ligne latérale non carénée; catopes grands, larges, attachés au ventre par leur bord interne.

Ce dernier caractère suffit pour distinguer le genre Pasteur de tous les autres genres qui composent avec lui la famille des Atractosomes. (Voyez ce mot.)

Parmi les espèces qui le composent, nous citerons :

Le Pasteur gronovien : *Nomeus Gronovii* ; *Gobius Gronovii*, Gmel. ; *Gobiomorus Gronovii*, Lacép. ; *Mugil americanus*, Ray. Nageoire caudale fourchue ; écailles petites ; tête recouverte de grandes lames écailleuses ; yeux grands et écartés ; bouche rétrécie ; palais et mâchoires armés de dents égales ; langue lisse, menue, arrondie ; catopes fort grands.

Ce poisson, dont on doit la connoissance à Gronow, vit dans les mers équatoriales du nouveau continent. Son dos est noir ; son ventre et ses flancs sont argentés ; mais ces derniers présentent des taches noires. Il est le premier *Harder* de Marcgrave, l'*Eleotris Mauritii* de Schneider, et le *Scomber zonatus* du docteur Mitchill, de New-York. Il ne faut point, comme on l'a fait généralement depuis Gronow, le confondre avec le second *Harder* de Marcgrave ; qui est le *Cestreus argenteus* de Klein, et qui est, comme l'a noté M. Cuvier, un véritable gobie à queue fourchue.

Harder est, du reste, un nom que les matelots hollandois donnent à divers poissons, d'après des idées semblables à celles qui ont fait donner à d'autres, par les nôtres, les noms de *conducteur*, de *pilote*, etc. En effet, dans leur langue, *harder* ou *herder* signifie *berger*. (H. C.)

PASTILETTI. (*Erpét.*) Voyez Paseriki-pain. (H. C.)

PASTINACA. (*Bot.*) Nom latin du genre Panais. (L. D.)

PASTINACA. (*Ichthyol.*) Nom latin de la Pastenague commune. Voyez Pastenague. (H. C.)

PASTINAGUE. (*Ichthyol.*) Dans les environs de Bordeaux on nomme ainsi la Pastenague commune. (H. C.)

PASTISSON. (*Bot.*) Le *cucurbita melopepo* est ainsi nommé dans le Languedoc, selon Gouan. (J.)

PASTOR. (*Ornith.*) Ce nom latin, donné par M. Temminck, dans la première édition du *Manuel d'ornithologie*, à son douzième genre, le *Pâtre*, formé du merle rose, *turdus roseus*, Linn., a reçu une acception plus générale dans la seconde édition du même ouvrage, genre 13, où il embrasse les diverses espèces de *martins*, dont la description se trouve

au XXIX.e volume du Dictionnaire des sciences naturelles, page 259 et suiv., avec la dénomination latine *cossyphus*. (Ch. D.)

PASTRO DE DIEGO. (*Ornith.*) On lit dans l'Histoire générale des voyages, tome 4, in-4.°, page 246, en citant Artus, que cette espèce d'aigle, dont le nom signifie *oiseau du diable*, et dont la tête ressemble à celle du coq d'Inde, est un animal fier et qui cause tant de mal aux Nègres, qu'ils portent sur les rochers et dans les montagnes du *blé* et de l'eau pour l'apaiser. Cet animal, ajoute-t-on, se plaît dans la fange et fréquente les lieux les plus sales et les plus infects, où il contracte une puanteur qui se fait sentir de fort loin. De pareilles habitudes indiquent plutôt un vautour qu'un aigle, et la comparaison de la tête à celle du dindon annonce l'existence de caroncules propres à fortifier cette opinion. Mais Barbot, qui s'accorde avec Artus dans la description de cet oiseau, prétend qu'on le nomme *passoros de Dios*, c'est-à-dire *oiseau de Dieu*, et il ajoute que les Nègres ont tant de vénération pour lui qu'ils regardent comme un crime capital de le tuer, quoiqu'il soit le plus mortel ennemi de leur volaille. (Ch. D.)

PASTURAÇAOS. (*Bot.*) Parmi les dessins de plantes faits par Joseph de Jussieu au Pérou, nous en trouvons un sous ce nom, avec l'addition d'arbre de la mission de Buénavista, qui donne une résine presque semblable au storax. Il est à feuilles alternes, grandes, ovales, lancéolées. Les fleurs sont en petits bouquets axillaires; le calice est urcéolé, entier à son limbe; la corolle monopétale, à cinq ou six divisions profondes; le nombre des étamines n'est pas déterminé; le style et le stigmate sont simples. Le fruit n'a pas été observé: le port général se rapproche de celui du styrax. Ce dessin n'est accompagné d'aucune description. (J.)

PASTUS-ENGANYA. (*Ornith.*) Les Catalans appellent ainsi l'engoulevent, "*caprimulgus europæus*, Linn. (Ch. D.)

PASYTHÉE, *Pasythea*. (*Polyp.*) Genre établi par M. Lamouroux (Polyp. flexibl., page 154) dans la famille des sertulaires, pour deux espèces, dont l'une constitue le genre Tulipaire, *Lirion*, de M. de Lamarck, et l'autre fait partie des sertulaires proprement dites. Voici comme M. Lamouroux

caractérise ce genre, évidemment artificiel, c'est-à-dire, rapprochant deux êtres assez différens, comme il l'a bien senti lui-même : Polypier phytoïde, un peu rameux, articulé; cellules ternées ou verticillées, sessiles ou pédicellées à chaque articulation. Les deux espèces sont :

La P. TULIPIER : *P. tulipifera; Sertularia tulipifera*, Linn., Gmel., page 3862, n.° 72; Soland. et Ellis, tab. 5, fig. 2, *A*. Tige droite, articulée, lapidescante, subdiaphane; articulations claviformes portant des cellules ovales, sortant trois par trois de leurs extrémités, et souvent terminales.

Des côtes de la Jamaïque.

La P. A QUATRE DENTS : *P. quadridentata; Sertularia quadridentata*, Linn., Gmel., page 3853, n.° 57; Soll. et Ellis, tab. 5, fig. 5, *c*. Tige rampante, simple, articulée; cellules verticillées, quatre par quatre, avec une impaire; celle du centre souvent prolifère; sur le *fucus natans*.

Pour les considérations générales sur la disposition systématique des espèces du genre *Sertularia*, Linn., voyez SERTULAIRE et ZOOPHYTES. (DE B.)

PATA. (*Ornith.*) Nom provençal de la grue commune, *ardea grus*, Linn. (CH. D.)

PATA DE GUALLERATA. (*Bot.*) Nom espagnol d'un quinquina de la Nouvelle-Grenade, *cinchona cordifolia* de Mutis, cité par M. Kunth. (J.)

PATABÉE, *Patabea*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, de la famille des *rubiacées*, de la *tétrandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Des fleurs en tête, entourées d'écailles; séparées par des bractées; un calice d'une seule pièce, à quatre dents; une corolle tubulée, à quatre lobes; quatre anthères presque sessiles; un ovaire inférieur; un style; le stigmate bifide. Le fruit n'est pas connu.

PATABÉE ROUGE : *Patabea coccinea*, Aubl., Guian. 1, page 111, tab. 43; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 65. Arbrisseau de médiocre grandeur, qui s'élève à quatre ou cinq pieds sur une tige droite, revêtue d'une écorce rougeâtre et gercée. Son bois est rouge : ses branches sont étalées, divisées en rameaux opposés et noueux, garnis à chaque nœud de deux feuilles opposées, en croix, lisses, entières, très-fermes, ovales, ter-

minées par une longue pointe, vertes, un peu pâles en dessous, longues d'environ six pouces sur deux de large; le pétiole est court, muni de deux stipules oblongues, aiguës. Les fleurs sont axillaires, réunies en tête à l'extrémité des rameaux, séparées chacune par une bractée; leur calice est petit, à quatre dents; la corolle rouge, en entonnoir; le tube plus long que le calice; le limbe divisé en quatre lobes oblongs, aigus; les filamens sont très-courts, attachés au sommet du tube; les anthères oblongues; le style est filiforme. Cette plante croît dans la Guiane, au milieu des grandes forêts d'*Orapu*. Elle fleurit dans le courant du mois de Juin. (Poir.)

PATACAS. (*Bot.*) Voyez Patache. (Lem.)

PATACHE. (*Bot.*) Suivant M. Bosc, c'est le nom d'une espèce de varec, qu'il ne désigne pas, et qui sert à fabriquer de la soude. Les Italiens désignent par *patache* les topinambours qui, comme on sait, sont des tubérosités produites par une espèce de soleil, *helianthus tuberosus*, Linn. Les Espagnols les nomment *patacas*, *patas* et *patatas*, évidemment dérivés de *batatas*. Voyez Patatas. (Lem.)

PATADE. (*Bot.*) La pomme de terre porte ce nom aux environs d'Angers. (L. D.)

PATAGAI. (*Bot.*) Barrère parle d'un arbre de ce nom dans la Guiane, dont les feuilles sont comme satinées en dessous, les fleurs blanches, en épi; mais il ne dit rien sur le fruit. (J.)

PATAGAU. (*Conchyl.*) Dargenville, dans sa Zoomorphose, page 51, pl. 5, lettre *C*, figure sous ce nom, qu'on lui donne sur les côtes de l'Océan, un animal bivalve, et sa coquille, qui est évidemment la mye des sables. (De B.)

PATAGHI, PATANGHI. (*Bot.*) Noms du bois de sapan, *cæsalpina sapan*, dans l'île de Ceilan, suivant Hermann. C'est le *tsiam-pangam* des Malabares et des Brames. (J.)

PATAGON. (*Bot.*) C'est sous le nom d'herbe à patagons que l'on a connu primitivement le *Boerhaavia diffusa*, plante de la famille des nyctaginées. Voyez Patagone. (J.)

PATAGON. (*Ornith.*) Nom donné par d'Azara, tome 4 de la Traduction de Sonnini, page 60, n.° 277, à une espèce de perroquet par lui observée à Buénos-Ayres, laquelle est longue d'environ dix-sept pouces et est décrite dans le Nou-

veau Dictionnaire d'histoire naturelle, tome 25, page 367, sous le nom de *perrichi patagone* (Ch. D.)

PATAGONE, *Boerhaavia*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des *nictaginées*, de la *monandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice fort petit, d'une seule pièce, resserré au-dessus de l'ovaire, puis élargi en un limbe campanulé, plissé, presque à cinq angles, à cinq lobes peu prononcés; point de corolle; une, deux et quelquefois trois étamines; un ovaire enveloppé par la base du calice; un style; un stigmate en tête; une semence oblongue, recouverte par la base du calice.

Les botanistes ne sont pas d'accord sur la dénomination de l'enveloppe floral dans ce genre : les uns la regardent comme un calice; d'autres ne donnent ce nom qu'à sa base, et prennent son limbe pour une corolle. Cette opinion auroit d'autant plus de vraisemblance que, dans plusieurs espèces, on remarque quelques petites dents à la base de l'étranglement; la corolle, dans ce cas, seroit ou appuyée sur l'orifice du calice, ou soudée avec lui. Swartz a observé qu'il existoit à la partie inférieure du calice ou de l'ovaire un anneau fort petit, qui devenoit denticulé. Le nombre des étamines est très-variable et loin de former un caractère classique; il peut à peine fournir un caractère spécifique. Quant aux espèces qui constituent ce genre, elles sont, la plupart, si rapprochées, qu'il seroit possible que plusieurs ne fussent que des variétés. Elles ne diffèrent assez généralement que dans les proportions de leur grandeur et de leur port. Dans les unes la panicule est petite, dans d'autres très-étalée. Les feuilles varient également par leur grandeur et par leur forme.

Patagone paniculée : *Boerhaavia paniculata*, Encycl.; *an Boerhaavia diandra* ? Linn.; Burm., *Ind.*, 3, tab. 1, fig. 1. Cette plante a des tiges diffuses, tétragones, légèrement hispides, formant des touffes épaisses, qui s'écartent en rameaux élancés, chargés de fleurs nues et paniculées. Les feuilles sont opposées, pétiolées, chagrinées, larges, ovales, aiguës, un peu blanchâtres en dessous, un peu sinuées et ciliées à leur bord; les supérieures presque sessiles, étroites, lancéolées, terminées par une pointe en épine; la panicule est très-

étalée, à rameaux longs, nus et filiformes. Les fruits sont glabres, turbinés, à cinq angles mousses. Cette plante est très-visqueuse; elle croît dans l'Amérique méridionale.

Le *Boerhaavia erecta*, Linn., diffère de la précédente en ce que ses feuilles sont plus obtuses; les supérieures bien moins étroites; les panicules courtes; la plupart axillaires, très-peu ramifiées. Les fruits n'ont point une forme conique aussi prononcée; ils sont couverts d'un grand nombre de petits tubercules glutineux. Cette espèce croît à la Jamaïque et à la Vera-Cruz.

Patagone étalée: *Boerhaavia diffusa*, Linn.; Herm., *Parad.*, pag. et tab. 237. Les variétés que présente cette espèce ont jeté de la confusion parmi les descriptions chez les botanistes qui en ont parlé, et qui la plupart en ont fait plusieurs espèces, tels que le *Boerhaavia hirsuta*, Willd.; *Boerhaavia coccinea*, Mill., *seu caribæa*, Jacq., etc., d'après les formes qu'affecte cette même plante. Il paroît que le caractère le plus particulier de cette espèce est d'avoir ses tiges couchées en grande partie, glabres ou un peu velues; les feuilles pétiolées, opposées, ovales, obtuses ou aiguës, plus ou moins larges, ondulées à leur bord, blanchâtres et même un peu tomenteuses en dessous; les rameaux diffus, étalés; les pédoncules courts, axillaires, peu ramifiés, terminés par un petit nombre de fleurs réunies en faisceau, sessiles ou à peine pédicellées; dans d'autres le pédoncule se bifurque; l'évasement du calice est couleur de pourpre ou d'un rouge sanguin, contenant une ou deux étamines. Le fruit est presque ovale, un peu anguleux, couvert de petits tubercules anguleux. Cette plante croît dans plusieurs contrées de l'Amérique méridionale. Au rapport de Jacquin, ses feuilles sont employées comme comestibles avec d'autres plantes potagères.

Patagone sarmenteuse: *Boerhaavia scandens*, Linn.; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 4; Pluken., *Almag.*, tab. 226, fig. 7; Jacq., *Hort.*, tab. 4. Cette plante est originaire de l'Amérique méridionale; cultivée au Jardin du Roi. Des tiges glabres, blanchâtres et sarmenteuses; des feuilles en cœur, vertes, glabres, aiguës, un peu charnues; des fleurs nombreuses, verticillées, en forme d'ombelle, distinguent cette espèce de toutes les autres: ses rameaux sont nombreux, herbacés, grim-

pans, pendans; les tiges ligneuses; les feuilles opposées, pétiolées; les inférieures grandes, à peine en cœur; les fleurs situées vers le sommet des branches, portées sur un long pédoncule, autour duquel d'autres pédoncules partiels et nombreux sont rangés en verticilles et terminés par des ombelles de petites fleurs pédicellées, munies d'un calice verdâtre; le limbe est partagé en cinq petites découpures obtuses, renfermant deux étamines, un stigmate arrondi. Le fruit est presque cylindrique, en tête de clou, chargé, à son sommet, de petites glandes visqueuses.

Patagone tubéreuse : *Boerhaavia tuberosa*, Encycl.; *Herba purgationis*, etc., Feuill., Pér., 3, page 26, tab. 18. Plante du Pérou, dont les racines sont tubéreuses et produisent une tige haute d'environ trois pieds, cylindrique, presque ligneuse, garnie de grandes feuilles opposées, pétiolées, ovales, en cœur, aiguës, d'un beau vert, un peu ondulées à leurs bords. Les fleurs sont réunies, au nombre de cinq à six, en une ombelle axillaire, portée sur un pédoncule commun, divisé en pédicelles inégaux, uniflores; ayant le limbe du calice de couleur violette, et cinq étamines saillantes, à anthères bleuâtres. Le fruit est oblong, chargé de petits tubercules; les racines, tubéreuses et charnues, sont bonnes à manger. Les naturels du Pérou les prennent en infusion dans les maladies vénériennes. Cette plante est cultivée au Jardin du Roi.

Patagone a feuilles de périploque; *Boerhaavia periplocæfolia*, Vahl, *Enum.* Cette plante a des tiges grimpantes et rameuses; des rameaux glabres, cylindriques; des feuilles distantes, alternes, ovales-oblongues, rétrécies à leurs deux extrémités, entières, longues d'un à deux pouces, glabres, aiguës, mucronées, parsemées en dessous de petites lignes blanchâtres; les pédoncules sont axillaires, soutenant neuf fleurs en une ombelle quelquefois prolifère, ayant le limbe du calice velu, long de six lignes, et trois étamines plus longues que la corolle. Le fruit est en forme de massue, glanduleux au sommet. Cette plante croît à l'île de Madagascar.

Patagone en arbre : *Boerhaavia arborea*, Lagasc., *in Anal. hist. nat. Madrit.*, page 257, n.° 12; Vahl, *Enum.* Arbrisseau

visqueux, élevé de cinq à six pieds, sur une tige dont les rameaux sont un peu tétragones, dichotomes, velus vers leur sommet, garnis de feuilles ovales, velues, un peu obtuses, entières, longues d'un pouce, presque glabres en dessus; les pétioles, les pédoncules et les calices sont velus. Les fleurs, au nombre de douze et plus, disposées en ombelle, ont six à douze étamines plus longues que le calice, et l'ovaire turbiné et pentagone. Cette plante croît à la Nouvelle-Espagne. (Poir.)

PATAGONICA. (*Bot.*) Dillen avoit donné à un de ses genres ce nom, adopté par Adanson, mais que Linnæus a changé en celui de *patagonula*. (J.)

PATAGONULE, *Patagonula*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des *borraginées*, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus, jusqu'alors imparfaitement connu, offrant pour caractère essentiel : Un calice persistant, fort petit, à cinq dents; une corolle en roue; son tube très-court; le limbe plan, à cinq lobes; cinq étamines; un ovaire supérieur; un style bifide vers son sommet; chaque division bifurquée; quatre stigmates. Le fruit, peu connu, paroît être une capsule ovale, acuminée, placée sur le calice agrandi et partagé en cinq découpures.

Patagonule d'Amérique : *Patagonula americana*, Linn.; Dill., *Elth.*, tab. 226, fig. 293; Lamk., *Ill.*, tab. 96; *Cordia patagonula*, *Hort. Kew.* Arbrisseau de l'Amérique méridionale, dont le port approche de celui de l'alaterne et qui ne s'élève qu'à une hauteur médiocre. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, simples, ovales-lancéolées, obtuses ou aiguës, dentées en scie à leurs bords, entières vers leur sommet, rétrécies en pétiole à leur base. Les fleurs sont disposées en une sorte de corymbe à l'extrémité des rameaux; leur calice est fort petit, persistant; la corolle à cinq divisions ovales, aiguës; les étamines sont aussi longues que la corolle; les anthères simples, arrondies; l'ovaire est supérieur, ovale, aigu; le style de la longueur des étamines. (Poir.)

PATAGUA, *Crinodendrum*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, dont la famille n'est pas encore déterminée, appartenant à la *monadelphie décandrie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Une corolle cam-

panulée, ouverte et partagée en six pétales connivens à leur base ; point de calice ; dix étamines ; les filamens réunis en tube à leur base ; un ovaire supérieur ; le style simple ; une capsule coriace, uniloculaire, s'ouvrant au sommet, avec élasticité, en trois valves, contenant autant de semences globuleuses.

Patagua du Chili : *Crinodendrum Patagua*, Cavan., *Diss. bot.*, 5, page 300, tab. 158, fig. 1 ; Molin., *Chili*, page 179, et édit. franç., page 151. Bel arbre du Chili, découvert par Molina, à rameaux toujours verts, élevé sur un tronc qui acquiert souvent jusqu'à sept pieds de diamètre. Le bois est blanc, facile à travailler ; les rameaux sont garnis de feuilles opposées, pétiolées, d'un vert gai, persistantes, lancéolées, aiguës, en dents de scie à leurs bords, sans stipules ; le pétiole est très-court. Les fleurs sont pédonculées, solitaires, axillaires, offrant la forme et l'odeur du lis ; leur corolle est composée de six pétales ovales, réunis à leur base, puis ouverts en cloche. Les étamines, libres à leur partie supérieure, entourent l'ovaire par les filamens réunis en tube à leur base, terminés par des anthères droites, ovales ; l'ovaire est ovale ; le style subulé ; plus long que les étamines ; la capsule presque trigone, uniloculaire, à trois valves élastiques, renfermant trois semences de la forme et presque de la grosseur d'un pois. (Poir.)

PATALA-MOÉLI. (*Bot.*) Nom du *sphæranthus indicus* à Java, suivant Burmann. (J.)

PATALOS. (*Bot.*) Nom languedocien, cité par Gouan, du grand soleil, *helianthus annuus*. (J.)

PATAM. (*Bot.*) Nom du pois cultivé, dans la langue tamoule de l'Inde, suivant M. Leschenault. (J.)

PATAMIBI. (*Bot.*) Voyez Liane vulnéraire. (J.)

PATAOUA, PATAVOUA. (*Bot.*) On connoît sous ce nom, à Cayenne, un grand palmier des déserts de la Guiane. Aublet dit que son fruit est de la grosseur d'un petit œuf de poule, et qu'on en mange le brou après l'avoir fait cuire dans l'eau avec du sel. On en extrait une huile employée dans les apprêts de cuisine, et l'amande fournit aussi un beurre également bon. Les feuilles de cet arbre ont, jusqu'à vingt pieds de longueur, et les naturels du pays s'en servent pour

couvrir leurs habitations. L'auteur ne dit point si ces feuilles sont pennées; mais on peut le supposer, parce qu'elles le sont assez généralement dans les palmiers de l'Amérique. Il ne parle pas de l'organisation intérieure du fruit; mais celui que nous possédons sous ce nom a une coque monosperme très-entourée de fibres, noire à l'extérieur; son périsperme est blanchâtre à l'intérieur, parsemé de veines noirâtres, et l'embryon est placé à son sommet. (J.)

PATA-PONOSSOU. (*Bot.*) Nom brame de l'*ansjeli* du Malabar, espèce de jaquier, *artocarpus hirsuta* de M. de Lamarck. (J.)

PATAROLA. (*Bot.*) Nous avons donné ce nom au genre *Candollea* de Raddi, parce que les botanistes ont adopté depuis long-temps un autre genre *Candollea*. Les *jungermannia nemorosa*, *asplenioides* et *complanata*, Linn., sont les types de ce genre, ainsi caractérisé par Raddi : Calice plus ou moins comprimé, tronqué à son extrémité et fixé à la tige par sa base; corolle monopétale, à limbe diversement découpé; capsule ovale ou arrondie, s'ouvrant en quatre valves; anthères des vésicules irrégulières, un peu charnues, situées tantôt aux bords des feuilles, tantôt à l'extrémité des feuilles terminales, quelquefois sur des individus distincts.

Raddi partage les espèces de ce genre en deux divisions.

a) Oreillettes nulles.

Cette division comprend :

1.° Le *Jung. asplenioides*, Linn. (voyez Jungermannia, n.° 8), dont les frondules sont entières.

2.° Le *Candollea carinata*, Raddi, *Jung. Etrusc.*, page 12, pl. 1, fig. 2, qu'il rapporte au *jungermannia*, Mich., *Gen.*, 8, tab. 5, fig. 9, qui est prise par Hooker pour le *jung. albicans*, Linn. Cette plante est commune aux environs de Florence. Ses frondules sont bilobées ou émarginées.

3.° Le *Candollea nemorosa*, Raddi; ou *jung. nemorosa*, Linn. (Voyez n.° 6, à l'article Jungermannia.)

b) Tige garnie d'oreillettes inférieurement.

4.° Le *Jung. complanata*, Linn., est la seule espèce de cette division; on la rencontre communément sur les murs, au

pied des arbres dans les bois, etc. Elle forme des touffes épaisses, aplaties, luisantes; ses tiges, rampantes et rameuses, sont garnies de frondules rondes, imbriquées, planes, entières; les oreillettes sont presque rhomboïdales, fortement appliquées; les calices sont très-nombreux, latéraux ou terminaux. Cette plante est figurée dans Mich., *Gen.*, pl. 5, fig. 81; Dillen., *Musc.*, tab. 72, fig. 26, etc. Il y en a une variété plus petite dans toutes ses parties.

Le nom de *patarola* rappelle celui de Laurent Patarola, citoyen de Venise, ami de la botanique, qui contribua à la publication de l'excellent *Genera*, dont Michéli est l'auteur. (Lem.)

PATAS. (*Bot.*) Voyez Patache et Patatas. (Lem.)

PATAS. (*Mamm.*) Nom que l'on donne, dit-on, au Sénégal à une espèce de guenon et que les naturalistes ont adopté pour elle. Voyez Guenon. (F. C.)

PATAS A BANDEAU. (*Mamm.*) Nom d'une variété de la guenon patas dans Buffon. (F. C.)

PATAS A QUEUE COURTE. (*Mamm.*) Buffon a donné ce nom au macaque rhesus. (F. C.)

PATASCIO. (*Ornith.*) Nom de la mésange, *parus*, dans quelques contrées de l'Italie. (Ch. D.)

PATATAS [dérivant de Batatas]. (*Bot.*) En Espagne le Patatas blancas est le topinambour; le Patatas de Malaga, la batate, *convolvulus batatas*; le Pâtatas de la manche, la pomme de terre, appelée aussi en Languedoc *patatos*. (Lem.)

PATATE [synonyme de Batate]. (*Bot.*) Nom d'un liseron, *convolvulus batatus*, Linn. La *patate à Durang* est aux îles une autre espèce du même genre *convolvulus pes-caprœ*. La pomme de terre est nommée dans quelques endroits de la France *patate* et *patatos*. (Lem.)

PATATRITZ. (*Ornith.*) On a donné, en divers endroits, ce nom et ceux de *petritz* et *petitritz* au proyer, *emberiza miliaria*, Linn. (Ch. D.)

PATE ou PATTE. (*Ornith.*) Voyez Pieds. (Ch. D.)

PATÉ. (*Conchyl.*) C'est, à ce que dit M. Bosc, dans le Dictionnaire d'histoire naturelle de Déterville, la came gauche de Bruguière. (De B.)

PATECA. (*Bot.*) Ce nom est donné, suivant Garcias, par les Portugais de l'Inde à la même plante cucurbitacée que les Indiens nomment *battee*, et qui est le pastèque des François. (J.)

PATEK. (*Ornith.*) Nom d'un canard de la Nouvelle-Zélande. (Ch. D.)

PATELLARIA. (*Bot.*) Genre de la famille des champignons, établi par Fries aux dépens des *peziza*, et particulièrement sur le *peziza atrata*, Pers., ou *lichen atratus*, Hedw. Il est caractérisé par sa forme en cupule ou coupe presque plane, patelliforme, munie d'un rebord ayant le disque presque pulvérulent, et par les séminules contenues dans des thèques contigus et point entremêlés de filamens ou de paraphyses, comme cela s'observe dans le genre *Peziza*.

Ces champignons ont les mêmes habitudes que le *peziza*; ils sont d'une substance souple, presque coriacé, rarement un peu gélatineuse; ils sont sessiles, fixés par le centre et quelquefois stipités. On en compte six espèces sous deux divisions.

I. *Espèces un peu coriaces.*

1.° Patellaria coriace : *Patellaria coriacea*, Fries, *Syst. mycol.*, 2, p. 159; *Peziza coriacea*, Bull., Ch., tab. 438, fig. 1. Presque coriace, glabre, cupule presque plane en dessus, rétrécie à sa partie inférieure et s'alongeant en un stipe court, central; disque pulvérulent, brunâtre. Cette espèce croît sur les fumiers du cheval, de l'âne et du cerf. Les individus naissent épars ou rassemblés plusieurs les uns près des autres. Ils ont deux à quatre lignes de hauteur et deux lignes de diamètre. Une variété est grise et une autre blanche.

2.° P. noir : *P. atrata*, Fries, *l. c.*, p. 160; *Lichen atratus*, Hedw., *Musc.*, 2, tab. 21, fig. A; *Peziza patellaria*, Pers., *Synops.* et *Myc.*, Nées, *Syst.*, fig. 265. Un peu coriace, noir, exactement patelliforme, aplani, sessile, à bord renflé; disque comme givreux. Cette espèce, commune sur le bois et les écorces des arbres, ressemble beaucoup à des scutelles de lichen. Les cupules sont plus ou moins rapprochées, vivaces, plus ou moins grandes, luisantes en dehors, opaques sur le disque : elles se rident et se déforment par la sécheresse;

placées dans de l'eau, on voit les sporidies s'échapper et se présenter en petits points pellucides.

II. *Espèces presque gélatineuses.*

3.° P. DU PLANTAIN D'EAU : *P. alismatis*, Fries, *l. c.*, p. 161 ; *Peziza alismatis*, Pers., *Myc. eur.*, p. 301. Cupule très-petite, d'une consistance charnue et tremelloïde, sessile, très-petite, glabre, d'un gris purpurin, déprimée, à bordure presque plane. On le rencontre en été sur les tiges desséchées sur pied du plantain d'eau (*alisma plantago*, L.). Le disque des cupules est couvert ça et là d'une poussière rougeâtre.

Les *patellaria olivaceo-virens* et *pulla*, Fries, ont été découvertes en Caroline sur le bois pourri. (LEM.)

PATELLARIA. (*Bot.*) Genre de la famille des lichens, établi par Hoffmann, modifié par Acharius, qui l'avoit considéré comme une tribu particulière, reconnue ensuite comme genre par M. De Candolle, et, enfin, supprimé par Acharius, les espèces en ayant été renvoyées aux genres *Lecidea* et *Lecanora*, et quelques-unes aux *Limboria*, *Parmelia*, *Urceolaria*, *Stictis*, *Porina*, *Verrucaria*, *Arthonia*, *Spiloma*, *Gyalecta*, *Opegrapha*, *Cyphelium* et *Biatora*. Les botanistes ont adopté ces derniers changemens, opérés par Acharius. Ils ont donc rayé le *patellaria* de la nomenclature des genres de lichens. En convenant que la plupart de ses changemens étoient nécessaires, nous blâmerons Acharius de n'avoir point conservé le nom de *patellaria* à l'un de ses genres *Lecidea* ou *Lecanora* (c'eût été une synonymie de moins), et ne pas compliquer la nomenclature par l'introduction de noms nouveaux.

Fries, profitant de la destruction de ce genre, en reporte le nom à un autre, qu'il établit dans la famille des champignons ; ce qui ajoute encore à la confusion.

Comme nous avons adopté dans ce Dictionnaire la nomenclature lichénographique de M. De Candolle, nous allons faire connoître le genre *Patellaria* comme il l'a établi.

Les *patellaria* ont un thallus crustacé ou croûte de forme variable ; des scutelles sessiles, concaves dans la jeunesse, puis planes et même convexes, quelquefois entourées d'une bordure formée par le prolongement du thallus, ou par

simple renflement du disque des scutelles. Les espèces sont fort nombreuses, très-variées dans leur forme, leur couleur et leur manière de croître sur les pierres de diverse dureté, sur la terre, les tuiles, sur les écorces d'arbres morts ou vivans, sur les planches et les barrières de bois, etc. Elles sont très-répandues partout. La plupart ont été observées en Europe et dans l'Amérique septentrionale. Le nombre peut être porté à plus de cent vingt. On les divise assez heureusement d'après la couleur de leurs scutelles.

§. 1.er *Scutelles plus ou moins charnues, de couleur noire.*

1. PATELLARIA DISTINGUÉE : *Patellaria parasema*, Decand., Fl. fr., n.° 936; *Lecidea parasema*, Ach., *Syn.*, p. 17; *Lichen sanguinarius*, Hoffm., *Enum.*, tab. 5, fig. 3, 4; Jacq., *Coll.*, 3, tab. 5, fig. 3, 6; Dill., *Musc.*, tab. 18, fig. 15. Thallus très-adhérent, mince, crustacé, presque membraneux, blanc ou grisâtre, bordé d'une ligne noire, devenant irrégulier et raboteux ou granuleux avec l'âge; scutelles sessiles, semblables à des points, noires, éparses, planes dans la jeunesse, avec le bord renflé, convexe ou hémisphérique dans un âge avancé, noirâtre à l'intérieur. Cette espèce est excessivement commune sur l'écorce des arbres, et particulièrement sur les jeunes, chez lesquels l'écorce est moins raboteuse. Elle forme des plaques contiguës, quelquefois très-étendues, remarquables par les lignes noires, serpentantes, et les scutelles noires qu'elles offrent, ensemble, qu'on pourroit comparer à une carte de géographie où les cours d'eau et les villes seroient marqués. On en connoît beaucoup de variétés. Acharius en décrit neuf.

2. PATELLARIA DES PIERRES : *Patellaria petræa*, Decand., *l. c.*, n.° 940; *Lecidea petræa*, Ach., *l. c.*, p. 15; *Verrucaria petræa*, Hoffm., *Plant. lich.*, tab. 5*b*, fig. 2; *Lichen petræus*, Jacq., *Coll.*, 3, tab. 6, fig. 2, *a*. Croûte très-mince, orbiculaire, très-finement fendillée, presque pulvérulente, blanche ou grise, ou cendrée; scutelles enfoncées dans la croûte, épaisses, protubérantes, noires en dehors comme en dedans, à disque un peu concave, et bord renflé et élevé. Cette espèce, qui se fait remarquer par ses scutelles ordinairement dis-

posées en zones concentriques, croît sur les rochers et sur les pierres. On en connoît plusieurs variétés. Acharius en décrit quatre, dont une, le *P. globulata*, offrant des scutelles à disque ombiliqué et marqué de plis contournés, pourroit bien être une espèce distincte.

§. 2. *Scutelles plus ou moins charnues, brunes ou d'un noir tirant sur le gris ou sur le glauque.*

3. Patellaria brune et noire : *P. fusco-atra*, Decand., *l. c.*, n.° 948; Hoffm., *Pl. lich.*, t. 54, fig. 1, et tab. 19, fig. 4; *Lecidea fusco-atra*, Ach., *l. c.*, p. 15; *Lichen fusco-ater*, Linn., Wulf *in* Jacq., *Coll.*, 2, tab. 14, fig. 3. Croûte extrêmement mince, et noire, fendillée en aréoles nombreuses, brune, luisante, plane et bordée; scutelles noires, très-petites, convexes, marginées, blanchâtres intérieurement. On trouve cette espèce sur les pierres et sur les murailles : elle forme des taches larges, d'un noir brun, très-adhérentes et comme raboteuses, particulièrement sur les pierres de taille, les parapets, etc. Il y en a une variété dont les aréoles sont plus grandes, convexes et entourées d'une matière noire, peut-être parasite.

4. Patellaria blanc-bleuâtre : *P. albo-cærulescens*, Decand., *l. c.*; n.° 950; Hoffm., *Pl. lich.*, tab. 14, fig. 2, 4; *Lichen albo-cærulescens*, Jacq., *Coll.*, 2, tab. 15, fig. 1; *Lecidea albo-cærulescens*, Ach., *l. c.*, p. 29; *Fl. Dan.*, tab. 1432, fig. 2. Croûte blanchâtre ou couleur de rouille, très-mince, souvent peu sensible, unie et égale d'abord, puis ridée; scutelles larges de deux millimètres, proéminentes, sessiles, planes, noires, mais voilées par une sorte de givre bleuâtre, à bord libre, flexueux, noir et nu. Cette jolie espèce se rencontre sur les pierres; elle forme des plaques d'un à deux pouces d'étendue, rarement plus; elle est remarquable par ses scutelles d'un bleu cendré, glauque; quelquefois elles-mêmes portent d'autres scutelles. La croûte manque quelquefois, selon Acharius. Dans une variété (*L. alb. turgida*, Ach.) la croûte est d'un blanc bleuâtre, et les scutelles sont enfoncées de manière que leur bord seulement fait saillie.

5. Patellaria sulfurine : *P. sulfurea*, Decand., *l. c.*, n.° 958;

Lichen sulfureus, Hoffm., *Enum.*, tab. 4, fig. 1; *Engl. bot.*, tab. 1186; *Verrucaria, ejusd., Pl. lich.* tab. 11, fig. 3; *Lecidea sulphurea*, Ach., *l. c.*, p. 37. Croûte épaisse, inégale, fendillée, lisse, d'un jaune de soufre pâle; scutelles très-adhérentes, d'un brun givreux, plus pâle sur le bord, pleines et sans bordure dans la jeunesse, puis difformes et convexes. On trouve cette espèce sur les rochers et particulièrement sur le grès; une variété a sa croûte blanche, pulvérulente, et ses scutelles hémisphériques.

6. PATELLARIA JAUNATRE : *P. lutescens*, Dec., *l. c.*, n.° 959; *Lepra lutescens*, Hoffm., *Pl. lich.*, tab. 23, fig. 1, 2; *Lecanora lutescens*, Ach., *l. c.*, p. 168. Croûte mince, inégale, formée d'une membrane très-mince, recouverte d'une poussière d'un jaune verdâtre très-pâle, verruqueuse; scutelles rares, éparses, enfoncées, à disque un peu convexe et un rebord flexueux de même couleur, c'est-à-dire, d'un brun roux, voilé par une teinte givreuse, bleuâtre. Ce lichen, très-rare avec ses scutelles, croît sur les écorces des vieux arbres. Nous l'avons trouvé en fructification sur les écorces des saules aux environs de Plessis-Piquet près Paris.

§. 3. *Scutelles plus ou moins charnues, roses, rouges, orangées ou jaunes.*

7. PATELLARIA A SCUTELLES ROUGES : *P. hæmatoma*, Dec., *l. c.*, n.° 961; *Lichen coccineus*, Dicks., *Crypt.*, 1, tab. 2, fig. 1; *Patellaria*, Hoffm., *Pl. lich.*, tab. 11, fig. 1, tab. 40, et tab. 49, fig. 1; *Lichen hæmatoma*, Ehr., Sowerb., *Engl. bot.*, tab. 486; *Lecanora hæmatoma*, Ach., *l. c.* Croûte jaune, plus ou moins pâle, d'une consistance pulvérulente, glomérulée, aréolée, inégalement étendue; scutelles assez grandes, enfoncées, éparses ou contiguës, d'un rouge sanguin très-vif, entourées par un rebord formé par la croûte et de même nature. Cette espèce, très-remarquable, croît sur les rochers calcaires et les grès; elle n'est point rare à Fontainebleau: nous l'avons cueillie en abondance à Vernon en Normandie. Le *verrucaria porphyria* (Hoffm., *Pl. lich.*, tab. 51, fig. 1; *Lichen Vahlii*, *Fl. Dan.*, tab. 1185, fig. 1) est une variété remarquable par le bord de ses scutelles, qui est élevé, épais,

rugueux, crénelé et persistant, et aussi par la couleur plus foncée des scutelles et la croûte plus compacte.

8. Patellaria rougeatre : *P. rubella*, Dec., *l. c.*, n.° 965 ; *Lichen vernalis*, Hoffm., *Pl. lich.*, tab. 5, fig. 1 ; *Engl. bot.*, tab. 158 ; *Lichen porriginosus*, Turn., *Trans. soc. lin. Lond.*, vol. 7, p. 94, pl. 8, fig. 4 ; *Lecidea luteola*, Ach., *l. c.* Croûte très-mince, blanchâtre ou grisâtre, grenue, recouverte de grains presque globuleux, plus pâles ou d'un gris sale ; scutelles sessiles, d'abord un peu concaves, rougeâtres, avec le bord plus pâle, puis convexes, sans bord et d'un brun jaunâtre. On le trouve assez communément sur les écorces d'arbres, notamment sur celles du charme, de l'orme et de l'érable. Acharius en décrit deux variétés.

9. Patellaria ferrugineuse : *P. ferruginea*, Decand., *l. c.* ; Hoffm., *Pl. lich.*, tab. 12, fig. 1, et tab. 35, fig. 1 ; *Lecidea cinereo-fusca*, Ach., *l. c.*, p. 43. Croûte mince, un peu gercée ou fendillée, inégale, d'un blanc grisâtre ; scutelles nombreuses, assez rapprochées, un peu convexes, d'un rouge brun, avec une teinte de rouille, munies d'un bord de même couleur, mince et persistant, et devenant irrégulières et anguleuses avec l'âge. Cette espèce, facile à reconnoître à la couleur de ses scutelles, est assez commune sur les écorces d'arbres, tels que le chêne, le peuplier, l'orme, etc., et se trouve mêlée avec les *patellaria aurantiaca* et *ulmicola*, deux espèces voisines, plus communes.

§. 4. *Scutelles membraneuses, entourées d'une bordure de même nature que la croûte.*

10. Patellaria brunatre : *P. subfusca*, Decand., *l. c.*, n.° 983 ; Hoffm., *Pl. lich.*, tab. 5, fig. 3 ; *Lichen subfuscus*, Linn., Hoffm., *Enum.*, tab. 4, fig. 3, 5 ; Dill., *Musc.*, tab. 18, fig. 16, tab. 55, fig. 8 ; *Lecanora subfusca*, Ach., *l. c.*, p. 157. Croûte cartilagineuse, lisse d'abord, puis granuleuse, inégale, blanche ou grisâtre ; scutelles éparses ou rapprochées, particulièrement dans le centre, ayant le disque légèrement convexe, presque plan, fauve, brun-noirâtre ou noir, et le bord de la couleur de la croûte, très-épais, lisse et proéminent dans la jeunesse, puis flexueux et crénelé, et plus mince et peu saillant. Cette espèce est extrêmement répandue sur

les écorces de presque tous les arbres; les chênes en sont quelquefois tout couverts. Elle offre une multitude de variétés, dont les différences ont paru assez importantes chez quelques-unes pour leur valoir le mérite d'être considérées comme espèces distinctes. Acharius les ramène à dix variétés principales.

11. PATELLARIA NOIRE ET CENDRÉE : *P. tephromelas*, Decand., *l. c.*, n.° 985 ; *Lichen ater*, Huds., Hoffm., *Enum.*, tab. 4, fig. 4 ; *Engl. bot.*, tab. 949 ; *Lichen.*, Jacq., *Coll.*, 2, tab. 14, fig. 5, 6 ; Dill., *Musc.*, tab. 18, fig. 15 *a* ; *Lecanora atrata*, Ach., *Lichen. univ.*, p. 344, et *Synops.*, 146. Croûte presque orbiculaire, d'un gris blanchâtre ou cendré, un peu fendillée ou ridée, grenue et verruqueuse ; scutelles rondes, éparses, planes d'abord, noires dans leur jeunesse, avec une bordure blanche, renflée, produite par la croûte, puis un peu bosselée ou gonflée, sinueuse, à bordure flexueuse et crénelée. Cette espèce, également commune sur les arbres et sur les rochers, offre, comme la précédente, avec laquelle elle est souvent mêlée, un assez grand nombre de variétés.

12. PATELLARIA PARELLE : *P. parella*, Hoffm., *Pl. lich.*, tab. 12, fig. 3 ; Decand., Fl. fr., n.° 991 ; *Lichen parellus*, Linn., *Engl. bot.*, tab. 727 ; Dill., *Musc.*, tab. 18, fig. 10. Croûte fendillée ou ridée, plissée, grenue, verruqueuse, sous forme de taches d'un blanc mat ; scutelles épaisses, de même couleur, proéminentes, contiguës et pressées de manière à se déformer, ayant un rebord épais, très-saillant, arrondi, d'une couleur plus claire, entier. Cette espèce se plaît sur les rochers, les pierres, les murs à l'exposition du soleil ; elle les couvre quelquefois en grande partie : quelquefois, mais beaucoup plus rarement, elle croît sur les écorces des arbres. Ce lichen, connu dans le commerce sous les noms de *parelle* et d'*orseille d'Auvergne*, est employé dans la teinture pour obtenir, après l'avoir fait macérer dans l'urine, une couleur rouge, qui sert particulièrement à donner du brillant aux étoffes et à la soie (voyez ROCELLA). On le recueille en quantité en raclant les rochers, la plupart volcaniques, de l'Auvergne, et les rochers calcaires des bords de la mer. Il croît aux environs de Paris, où nous l'avons cueilli sur les pierres les plus dures, les grès et les meulières.

Ce lichen est du reste fort commun, partout en Europe, et présente des variétés qui ont été considérées comme des espèces distinctes par Linnæus, tels sont le *lichen pallescens* et *upsaliensis* de cet auteur. (Lem.)

PATELLE, *Patella.* (*Malacoz.*) Genre nombreux de malacozoaires, aussi distinct par la forme et la structure de l'animal que par celles de la coquille, établi pour des animaux que les anciens auteurs de la renaissance des lettres, et même plusieurs naturalistes du dernier siècle avoient parfaitement distingué sous les dénominations de *lepas* ou d'*écailles*, indiquant assez bien la forme de leur coquille, mais que Linné a changées en celle de patelle, qui veut dire *petit plat*, quoique un assez grand nombre d'espèces ne puissent guère être comparées à un plat. Ce genre, tel qu'il est établi par le naturaliste suédois, et par son éditeur Gmelin, a cependant reçu successivement une assez grande réduction, puisqu'on en a retiré les espèces qui constituent les genres Cabochon, Hipponyce, Siphonaire, Ombrelle, Navicelle, Calyptrée, Crépidule, Concholepas, Stomatelle, Lingule, Ancyle, Orbicule, Fissurelle, Émarginule, Parmophore, appartenant à presque tous les groupes de malacozoaires. En effet, il y en a de la famille des bivalves, la lingule et l'orbicule; de celle des pourpres, le concholepas; de celle des nérites, la navicelle; de celle des monopleurobranches, l'ombrelle et la siphonaire; de celle des sigarets, la stomatelle; de celle des cervicobranches branchifères, les fissurelles, les émarginules et les parmophores; de celle des otidés, l'ancyle, et enfin de celle des calyptraciens, les crépidules, calyptrées, cabochons et hipponyces. C'est surtout aux travaux de M. de Lamarck qu'est due la réformation du genre Patelle de Linnæus, et toutes les rectifications qu'il y a apportées ont été adoptées par presque tous les zoologistes modernes. Malgré cela, le nombre des véritables patelles est encore extrêmement considérable, et la distinction des espèces est fort difficile. On ne doit donc regarder aujourd'hui comme de véritables patelles que celles qui offrent les caractères suivans : Corps plus ou moins circulaire, plus ou moins conique en dessus, plan en dessous et pourvu d'un large pied ovale ou rond, épais, dépassé dans toute sa circonférence par les bords du manteau

plus ou moins frangés ou papillifères; une série complète de grands plis membraneux, verticaux, à la face interne du bord du manteau. Tête assez distincte, avec deux tentacules coniques, contractiles; yeux sessiles à leur base externe; bouche armée d'une grande langue spirale hérissée d'écailles; anus à l'extrémité d'un petit tube, situé à droite dans la cavité respiratrice; organes de la respiration en forme de réseau au plafond de cette cavité, située au-dessus du col et s'ouvrant largement en avant. Organes de la génération formés par l'appareil femelle seulement; l'oviducte se terminant à droite dans la cavité respiratrice. Coquille ovale ou circulaire, symétrique, à sommet droit, ou plus ou moins recourbé en avant; cavité simple et plus ou moins profonde; bord bien complet et tout-à-fait horizontal; une empreinte musculaire étroite, formant un fer à cheval, à branches bien symétriques et ouvert en avant. Ainsi, sans considérer les animaux qui offrent des différences encore plus tranchées, en ce que dans aucun des genres démembrés l'appareil respiratoire n'est réticulé ou véritablement pulmonaire, la coquille des véritables patelles se distingue de celle des concholepas, stomatelles, navicelle, ombrelle, siphonaire, calyptrée, crépidule, ancyle, cabochon et hipponyce, parce qu'elle est constamment symétrique, c'est-à-dire divisible en deux moitiés parfaitement égales par un plan dirigé dans la longueur, ce qui n'a jamais lieu pour la coquille d'aucun de ces genres, outre que dans tous le sommet est constamment plus ou moins postérieur, tandis que dans les véritables patelles il est toujours plus ou moins antérieur. Pour juger sa position, il faut avoir égard à l'ouverture du fer à cheval de l'impression musculaire, et se rappeler qu'elle est toujours du côté antérieur, puisque cette échancrure est produite par la place de la tête. Des autres genres dont la coquille est également symétrique, les patelles se distinguent des émarginules et parmophores par la position du sommet, qui est toujours plus ou moins postérieur dans celles-ci, ainsi que par la forme de l'impression musculaire; enfin, des fissurelles, qui ont le sommet et le fer à cheval des patelles, par l'absence du trou dont le disque de celles-ci est constamment percé.

L'organisation des véritables patelles est beaucoup plus simple que celle de la plupart des malacozoaires paracéphalophores parmi lesquels elles sont rangées, et cela tient à ce qu'elles paroissent être hermaphrodites, à la manière des lamellibranches ou bivalves, et qu'en outre elles sont dépourvues de branchies. Leur corps, constamment ovale ou subcirculaire, très-rarement un peu alongé, est quelquefois très-convexe en dessus et même conique, comme dans la patelle de nos côtes, et d'autres fois extrêmement déprimé, comme dans la patelle cuiller, par exemple. Il est couvert en totalité par un manteau extrêmement mince et presque transparent sous le disque de la coquille, mais beaucoup plus épais sur ses bords, c'est-à-dire au-delà de l'insertion du muscle rétracteur du pied; il forme ainsi tout autour du corps, et sans interruption, un bourrelet épais, garni dans toute sa circonférence de papilles tentaculaires, dont le nombre et la disposition doivent nécessairement varier pour chaque espèce. Adhérent sous le disque de la coquille, ce manteau est libre dans tout son rebord, et en outre au-dessus de la tête et du col, où il forme une grande cavité oblique, dont nous parlerons plus tard. Le pied est du reste composé, comme de coutume, de fibres musculaires contractiles, distinctes seulement dans son rebord ou dans sa partie épaisse; dans le reste de son étendue on ne peut les apercevoir. La partie inférieure de la patelle est occupée en avant par la masse buccale, et dans le reste de son étendue par le disque locomoteur. Celui-ci, ordinairement arrondi ou ovale, comme coupé carrément en avant, est sensiblement plus large à la circonférence de son plan inférieur, qui est assez mince, qu'à son milieu; car à sa racine il s'élargit un peu de nouveau, et produit tout autour une sorte de gouttière triangulaire. Il est du reste fort épais et composé de deux ordres de fibres musculaires dirigées dans deux sens; un plan inférieur plus mince et longitudinal, et au-dessus une couche beaucoup plus épaisse de fibres verticales, plus courtes au milieu qu'à la circonférence, où elles forment le muscle rétracteur, l'analogue du muscle de la columelle des autres univalves; mais il présente une particularité remarquable en ce que, au lieu que les faisceaux en montant se réunissent en pointe ou en

lamé, suivant le système d'enroulement, ici ils constituent en s'écartant une courbe ovale, fermée en arrière, ouverte en avant, et ils vont presque verticalement s'attacher à l'empreinte que nous avons signalée sur la coquille; c'est dans cette espèce d'enceinte, formant une excavation médiane du disque locomoteur, que se loge la masse des viscères. C'est aussi à la disposition de ce muscle rétracteur et aux fibres verticales qui existent dans toute l'étendue du pied, que sont dues des espèces de lacunes ou de petits enfoncemens qu'on remarque à la face inférieure du pied des patelles, ainsi que la faculté qu'ont ces animaux d'adhérer très-fortement aux rochers. La tête ou la masse céphalique de ces animaux est réellement assez distincte par un étranglement ou espèce de col qui existe entre elle et le corps proprement dit; convexe en dessus, elle est plane ou même un peu concave en dessous. Elle porte constamment une paire de tentacules médiocres, coniques, pointus, très-distans, ou insérés de chaque côté de la tête et formés de fibres musculaires longitudinales; à leur base externe, ou sur eux-mêmes, sont placés des yeux assez grands. La bouche est à l'extrémité d'un petit renflement labial cylindrique, pourvu de lèvres peu étendues : elle est ovale et longitudinale. La masse buccale constitue à peu près toute la tête : elle est armée au bord supérieur de son orifice par une grande dent semilunaire, cornée, tranchante, mais non denticulée, et à sa partie inférieure par un ruban lingual fort étroit, mais garni de denticules cornés très-élevés et terminés en crochet. Cette espèce de langue ne se borne pas à la longueur de la cavité buccale, elle pénètre dans la cavité viscérale avec l'œsophage, s'enroule en spirale et occupe le côté droit de la masse digestive; sa longueur totale égale au moins quatre ou cinq fois celle du corps. L'œsophage est court et étroit; il est accompagné, à droite et à gauche, par des glandes salivaires ovales et peu alongées; après avoir pénétré dans la cavité abdominale, en traversant une sorte de diaphragme, il se renfle bientôt en un estomac ovale, assez petit et situé au côté gauche et inférieur de la masse viscérale : il est situé entre la masse hépatique en dessus et l'ovaire en dessous. Ses parois sont extrêmement épaisses, et il présente cette singu-

larité d'être garni à l'intérieur d'un très-grand nombre de lamelles verticales très-serrées et d'un double sillon, l'un en dessus, l'autre en dessous, formé par deux replis longitudinaux. L'intestin qui en naît est beaucoup plus étroit que lui, et fait un très-grand nombre de replis ou de circonvolutions à la surface de la masse hépatique et en partie cachées par elle. Il se porte d'abord en arrière sous la masse commune, se replie ensuite en avant jusqu'à l'extrémité antérieure et gauche de celle-ci, se porte de nouveau en arrière en suivant le même côté; puis, après une grande flexion transversale de droite à gauche, il se porte tout-à-fait en arrière, repasse de gauche à droite et puis de droite à gauche, suit le bord gauche de la masse jusque derrière le péricarde, et enfin passe transversalement derrière lui et va se terminer par un petit tube arrondi et saillant au côté droit de la cavité respiratrice. Le foie, qui sert à lier toutes les circonvolutions des intestins, est fort considérable; il forme une masse épaisse, grenue, peu lobée, et qui du reste se compose à peu près comme à l'ordinaire. L'appareil de la respiration consiste, suivant M. Cuvier, dans les replis nombreux, verticaux, triangulaires, que nous avons vu occuper toute la longueur du dessous des bords renflés du manteau, assez loin de l'angle de réunion avec la masse du pied, et formant une série qui n'est interrompue que vers la tête. Ces organes, dont j'ignore l'usage, ne m'ont offert dans leur structure rien qu'on pût le moins du monde comparer aux branchies d'aucun malacozoaire : ce sont de petites poches triangulaires, formées par une peau excessivement mince, parfaitement transparente, que l'on peut insuffler assez aisément en faisant passer l'air dans un système de vacuoles qui est à leur base, mais que je n'ai jamais pu réussir à injecter au mercure. Par l'insufflation on les gonfle en petits cœcums triangulaires; en injectant le système vasculaire le plus voisin, c'est-à-dire le gros vaisseau qui suit le rebord du manteau, je n'ai pu y faire parvenir de mercure, en sorte que je ne pense pas que ce soient là les organes de la respiration des patelles. En examinant avec attention la structure de la partie libre du manteau, qui forme ce que j'ai nommé plus haut la cavité respiratrice, parce que c'est là que dans tous les genres analogues aux patelles, se

trouvent les organes de la respiration, on verra que toute la membrane fine qui est entre les bords épaissis du manteau, est tapissée de vaisseaux extrêmement fins, pénicillés, et qui se portent obliquement, quoique presque parallèlement en arrière dans une grande oreillette transverse qui occupe en effet toute la largeur du fond de la cavité. Suivant moi, c'est là le véritable organe respirateur des patelles. Il est à la fois aérien et aquatique : le système circulatoire m'a paru complétement en rapport avec cette manière de voir. Les ramifications veineuses des viscères, comme celles de l'enveloppe sensitive et contractile, paroissent se réunir dans un gros vaisseau qui fait le tour du bord épaissi du manteau. Il n'a pas de parois distinctes, et l'on voit très-bien à son côté interne les orifices nombreux des veinules qui y arrivent successivement et à ce qu'il paroît transversalement; parvenu de chaque côté à la partie antérieure vers l'origine du fer à cheval musculaire, il en naît un gros tronc qui rentre dans la membrane respiratrice, et qui probablement constitue en partie les linéoles que nous avons remarquées dans cette membrane; l'autre partie est sans doute formée par les veines pulmonaires, qui vont s'ouvrir dans l'oreillette. Le cœur est transversal, oblique et fort grand; son oreillette est tout-à-fait en avant : elle est excessivement mince. On y reconnoît cependant fort aisément des faisceaux musculaires s'entrecroisant presque régulièrement à la partie interne; mais ces faisceaux sont extrêmement grêles; vers le milieu de sa largeur est un orifice auriculo-ventriculaire ovale, transverse, sans autres valvules que ses lèvres. Il conduit dans le cœur, placé en arrière de l'oreillette et également transversal, mais un peu moins large qu'elle; c'est de chacun de ses angles terminaux que partent les deux aortes : l'une, celle de gauche, se bifurque bientôt, et fournit des rameaux au côté droit du manteau, du pied, et même de la partie superficielle de l'ovaire; l'autre, plus grosse, après avoir fourni des rameaux à peu près analogues, s'enfonce et pénètre en dessous de la masse viscérale dans la partie antérieure de la gouttière du pied. Dans son trajet elle fournit une sorte d'artère mésentérique qui se porte en arrière et qui va se ramifier dans la masse viscérale et même à la partie

postérieure de l'ovaire; une artère également viscérale se distribue à la partie antérieure de la masse, tandis que le reste du tronc se subdivise en deux rameaux; l'un qui suit la ligne médiane du pied, et l'autre qui pénètre dans l'anneau œsophagien pour se distribuer aux parties qui constituent le renflement céphalique. L'appareil générateur est formé par un ovaire et un oviducte, dans tous les individus. L'ovaire, dans son état de développement complet, occupe toute la partie inférieure de la cavité abdominale entre la concavité du pied et la face inférieure de la masse digestive, et encore déborde-t-il celle-ci dans toute la longueur du côté droit. Il est alors réellement beaucoup plus gros que le reste des viscères. L'oviducte paroit être assez court et s'ouvrir par un petit orifice situé à droite du tube qui termine le canal intestinal. Les œufs sont extrêmement petits, mais aussi excessivement nombreux; ils ne peuvent être comparés en rien avec ceux des autres malacozoaires univalves, mais bien avec ceux des bivalves. Quant au système nerveux, on trouve toujours au-dessus de l'œsophage le cerveau composé d'une paire de ganglions assez gros et assez rapprochés, ayant à droite et à gauche un autre ganglion, d'où part une irradiation de nerfs dont les principaux descendent vers le pied.

Comme je n'ai disséqué qu'un assez petit nombre d'espèces de patelles, plus ou moins analogues à la patelle vulgaire, je ne voudrois pas assurer que toutes présentassent absolument la même organisation; je puis même déjà affirmer que les lobes foliacés du rebord du manteau diffèrent de forme suivant les espèces.

Les patelles sont des animaux qui vivent sur les rivages de la mer, et constamment sur les parties qui sont alternativement couvertes et découvertes par les eaux. On n'en connoît pas encore d'eau douce, et je ne me souviens même pas d'en avoir vu dans les embouchures des grandes rivières de nos pays. Elles sont presque constamment appliquées sur les rochers ou sur les corps immergés, quelquefois dans des excavations assez profondes qu'elles se sont creusées dans la substance de la roche. Elles ne restent cependant pas toujours à la même place, comme quelques personnes l'ont cru. Il y a déjà long-temps que Réaumur a fait des observations

sur leur mode de locomotion. Il se fait de la même manière que dans les autres gastéropodes; mais, malgré la grosseur de leur pied, leurs mouvemens sont extrêmement lents, ce qui tient à la minceur de la couche, composée de fibres longitudinales, siége de la locomotion dans ces animaux; mais par contre les patelles peuvent adhérer au plan de position d'une manière véritablement étonnante. En effet, si, avant d'enlever une patelle de dessus son rocher, on l'a touchée préalablement et pour ainsi dire avertie, alors il n'est pas d'effort qui puisse l'enlever, et l'on romproit plutôt la coquille, à moins que de passer une lame entre le pied de l'animal et le rocher. On a fait l'expérience qu'une patelle supportoit un poids de plusieurs livres avant de tomber. Cette faculté est due à la grande quantité de fibres verticales du pied, qui, en soulevant la partie médiane, forment un creux dans le milieu et par conséquent une sorte de ventouse.

J'ai observé moi-même un grand nombre de fois des patelles dans le moment où elles marchoient : on ne s'en aperçoit guère que parce que les bords de la coquille sont un peu soulevés au-dessus du plan de position, car les bords du manteau ne les dépassent pas, et à peine voit-on la pointe des tentacules. J'avois bien aussi remarqué que ces animaux sont souvent enfouis de deux ou trois lignes dans la roche crayeuse qui constitue la plupart des rochers des côtes de la Manche, et cela me paroissoit assez singulier à accorder avec leur faculté de changer de lieu; mais la chose est maintenant explicable d'après l'observation de M. d'Orbigny fils, qui s'est assuré que chaque individu revient constamment à la même place.

L'appareil dentaire des patelles et leur grande abondance dans les lieux couverts de thalassiophytes, me fait soupçonner qu'elles doivent se nourrir de substances végétales; mais c'est ce que je ne puis assurer: j'ai même trouvé souvent le canal intestinal d'individus que je disséquois, entièrement rempli de substance crétacée.

Je ne sais rien sur leur mode de reproduction. On a indiqué plus haut que leurs œufs sont innombrables; mais nous ignorons s'ils sont pondus à l'état d'œufs, ce qui est probable cependant, ou à l'état de petits vivans; si c'est à la fois, ou

un à un; enfin, si la mère les met elle-même dans des positions convenables, ou si le hazard seul les y place, ce que pourroit faire supposer leur grand nombre.

Les pauvres habitans de nos côtes mangent des patelles quand ils n'ont pas autre chose. C'est une nourriture assez savoureuse, mais fort coriace et indigeste.

On connoît des espèces de ce genre dans toutes les mers; mais elles sont toujours bien plus grosses, bien plus nombreuses et bien plus riches en couleurs dans les mers des pays chauds, et surtout dans l'hémisphère austral, que dans le nôtre.

Le nombre des espèces de ce genre est extrêmement considérable, et malheureusement elles sont fort difficiles à caractériser en peu de mots; aussi est-il presque impossible de les reconnoître sans figures, et cela d'autant plus, que les conchyliologistes qui se sont le plus occupés de ce genre, paroissent l'avoir fait sans principes, et n'ont pas même essayé d'en ranger les espèces dans un ordre quelconque.

S'il est bien certain que dans ce genre l'hermaphrodisme soit suffisant, alors il n'y a pas de différence de sexes, et tous les individus étant semblables sous le rapport de l'appareil de la génération, leurs coquilles doivent l'être également. Nous ne devons donc attendre de différence entre les individus de mêmes espèces que sous le rapport de l'âge. Adanson est encore là, comme dans beaucoup d'autres cas, le seul observateur à citer. Il a fait l'observation que dans la seule espèce de véritable patelle qu'il a examinée, les jeunes sont toujours en général plus aplaties et moins épaisses: elles ont beaucoup moins de cannelures; mais les cannelures sont plus âpres et plus rudes au toucher; les dentelures du bord sont aussi plus prononcées; enfin, le sommet est toujours bien entier, tandis que dans les vieilles il est émoussé et souvent carié. La couleur paroît aussi considérablement varier.

A. Espèces à sommet plus ou moins antérieur, striées plus ou moins finement, peu ou point côtelées.

La P. MYTILOÏDE: *P. mytiloidea*, Linn., Gmel., p. 3698, n.° 28; Martin., *Neuest. Mannigf.*, 1, p. 417, t. 2, figg. 13, 14. Co-

quille, fort mince, ovale-alongée, comprimée de chaque côté et subcarénée; sommet tout-à-fait antérieur et marginal; bord antérieur festonné. Couleur brun-marron ou violette en dessus, d'une belle nacre en dedans.

Je ne voudrois pas assurer que cette espèce, dont j'ai vu trois individus d'un pouce et demi de long, dont deux blancs bleuâtres, de l'expédition du capitaine Freycinet, et un roussâtre dans la collection de M. Duclos, soit exactement celle de Linné; il se pourroit que ce fût la suivante. Ne seroit-ce pas la P. cymbulaire de M. de Lamarck?

Il me paroît certain que le P. *conchacea*, Linn., Gmel., p. 3708, n.° 86, est un double emploi de son *P. mytilina*, et en effet il cite la même figure de Martini, et ajoute qu'il est également de l'Amérique méridionale.

La P. MYTILIFORME; *P. mytiliformis*, Linn., Gmel., p. 3721, n.° 153. Coquille très-égale, de couleur de plomb, avec une impression musculaire blanche. C'est une très-petite coquille, d'un quart de pouce de long au plus, simulant une moule, et qui se trouve attachée aux zoophytes dans la mer des îles de Feroë.

La P. CYMBULAIRE; *P. cymbularia*, de Lamk., Anim. sans vert., tom. 6, 1.re part., p. 335. Coquille ovale, assez élargie, non carénée, à sommet très-antérieur, mais non marginal, comme dans la précédente; bords festonnés dans toute leur étendue; rayons nuls; stries d'accroissement très-marquées. Couleur blanche, très-nacrée en dedans.

Quoique j'aie adopté pour cette espèce le nom que M. de Lamarck a donné à une patelle, je ne veux pas assurer positivement que l'individu de ma collection que j'ai actuellement sous les yeux, lui appartienne; ce qu'il y a de certain, c'est que, quoique fort rapprochée de la précédente, c'est une espèce distincte. Elle a près de deux pouces de long sur dix-sept lignes de large, tandis que la mytiloïde, sur dix-huit lignes de long, n'a que douze lignes de large. J'ignore quelle est sa patrie.

La P. TRANSPARENTE; *P. pellucida*, Linn., Gmel.; Martin.; Muller, *Zool. Dan.*, 3, t. 194, fig. 1 — 4. Coquille mince, pellucide, ovale, assez peu alongée, à sommet assez antérieur et bien marqué, avec des côtes très-peu indiquées,

Couleur de corne, avec des rayons d'un beau bleu allant du sommet à la circonférence.

Je ne serais pas étonné que l'on confondît plusieurs espèces sous ce nom : en effet, j'ai vu dans la collection du Muséum cinq individus d'une patelle fort petite, étroite, alongée, et qui n'avoient tous que quatre rayons bleus. Ils venoient de l'Océan.

J'ai recueilli moi-même, sur la côte du Hâvre, plusieurs individus ovales, plus circulaires, plus déprimés et avec autant de rayons bleus que de côtes peu apparentes.

Un individu de même forme, peut-être un peu plus circulaire, mais de moitié plus grand, a également ses rayons bleus nombreux.

Enfin, M. d'Orbigny a envoyé au Muséum quatre ou cinq individus d'une espèce de patelle qui a également des rayons bleus, mais dont la forme est conique, un peu comme dans la patelle commune. Je ne pense pas que ce soit une simple variété, et elle devra passer dans la section des P. capuloïdes.

La P. JOLIE; *P. pulchella.* Petite coquille ovale, assez déprimée; pellucide; sommet au tiers antérieur environ, bien marqué, non surbaissé; stries d'accroissement bien sensibles; côtes peu indiquées; bords entiers et lisses. Couleur verdâtre, variée par des rayons de points vert de gris et quelques petites taches noires en dehors; verdâtre avec le fond blanc en dedans.

Cette espèce existe dans la collection de M. Duclos; elle a évidemment des rapports avec la précédente, mais elle n'en a du reste presque aucun caractère. On ignore sa patrie.

Ne seroit-ce pas la *P. guttata* de Gmelin, n.° 152, p. 3721?

La P. PECTINÉE: *P. pectinata*, Linn., Gmel., n.° 93; Schröt., *Einl. in Conch.*, 2, p. 418, t. 5, fig. 2. Coquille mince, translucide, ovale, subcirculaire, à sommet très-antérieur, hérissée de côtes assez nombreuses et tuberculeuses. Couleur noirâtre en dehors, d'un jaune roussâtre en dedans.

Cette espèce, bien distincte, vient de la Méditerranée, d'après Gmelin et M. de Lamarck. Cependant tous les individus que j'ai vus avec une indication certaine de localité, provenoient du Cap ou des mers australes, et je ne la

trouvé pas indiquée dans le Catalogue, donné par Naccari, des coquilles de l'Adriatique.

La P. GALATHÉE; *P. Galathea*, de Lamk., *loc. cit.*, n.° 41. Petite coquille de sept à huit lignes, mince, pellucide, ovale, convexe; stries verticales très-fines, serrées, imbriquées d'écailles extrêmement petites; sommet pointu, incliné vers le bord. Couleur d'un blanc de lait en dessus comme en dessous. Patrie inconnue.

Cette espèce, que je n'ai pas vue, pourroit bien n'être qu'une semi-fissurelle.

La P. FERRUGINEUSE; *P. ferruginea*, Sowerby. Coquille assez grande (deux pouces trois lignes), ovale, peu alongée, un peu plus large en arrière, extrêmement mince, translucide, légèrement côtelée et festonnée à sa circonférence; sommet au tiers antérieur abaissé, collé contre le disque. Couleur d'un gris blanchâtre sur le disque, bleuâtre sur les bords en dehors, et d'une belle teinte marron en dedans.

Mers de la Nouvelle-Hollande? L'individu qui existe au Muséum est étiqueté comme ayant été acheté à Londres.

La P. FESTONNÉE; *P. lobata*. Coquille ovale-alongée, déprimée, très-mince, translucide, un peu côtelée, surtout sur ses bords, ce qui les rend comme gaufrées et festonnées; sommet très-surbaissé bien avant le tiers antérieur. Couleur d'un gris cendré en dessus, variée de brun-marron en dedans. Patrie inconnue.

J'établis cette espèce sur deux individus, dont un, de la collection de M. Duclos, a vingt-deux lignes de long. Il ressemble véritablement assez à la P. cymbulaire; mais ses bords sont bien plus lobés et les côtes bien plus prononcées à l'intérieur; il est bariolé de brun sur un fond transparent blanc. L'autre individu, plus petit, a beaucoup moins de ces bariolures; mais la place de l'animal est presque noire.

La P. DE GAUDICHAUD; *P. Gaudichaudi*. Coquille ovale-alongée, assez mince, évidemment côtelée dans toute son étendue; les côtes égales, larges et plates, festonnant le bord; sommet très-antérieur, incliné. Couleur brun-de-corne en dessus, nacrée à l'intérieur.

Rapportée des îles Malouines par M. Gaudichaud, naturaliste de l'expédition du capitaine Freycinet. Cette espèce

me paroît évidemment distincte de la P. rouge dorée, avec laquelle on seroit tenté de la confondre.

Je possède dans ma collection un individu plus large, et dont les côtes sont plus squameuses ou ridées.

La P. MARRON; *P. castanea.* Patelle assez grande, fort mince, translucide, ovale, peu alongée, plus large en avant qu'en arrière; sommet au tiers antérieur, côtelé; les côtes étroites, comparativement avec les sillons, qui sont larges et peu profondément excavés; les bords festonnés dans toute leur circonférence. Couleur extérieure blanchâtre, et bleuâtre sur les bords; une belle couleur marron luisante, nacrée à l'intérieur.

La collection du Muséum possède un individu de cette espèce, acheté à Londres par M. Dufresne, mais sans indication de patrie.

C'est une espèce qui passe évidemment aux patelles pectinées, et qui peut-être même devra y être rangée.

La P. ÉCAILLE DE TORTUE : *P. testudinaria*, Linn., Gmel., n.° 134, p. 3717; Martin., *Conch.*, 1, t. 6, fig. 45—48. Coquille ovale, translucide, arrondie, un peu convexe; sommet au tiers; couverte de stries croisées, dont les verticales sont les plus saillantes, à bord entier. Couleur d'un brun foncé en dessus, d'argent-nacré en dedans, avec une petite tache brune au centre; des taches brunes irrégulières, subradiées de la même couleur, sur un fond jaune d'écaille.

Cette espèce, qui varie beaucoup dans la disposition des taches brunes de son fond, paroît se trouver dans toutes les mers australes, et Linné ajoute, dans celle de Norwége, ce qui me paroît un peu plus douteux.

J'en possède un individu rapporté de Bourou par M. Lesson, et dont les côtes radiées sont bien plus prononcées.

Faut-il en distinguer comme espèce ou comme une simple variété, une belle coquille rapportée de Timor par les naturalistes de l'expédition du capitaine Freycinet, dont les taches brunes sont beaucoup plus larges, plus nombreuses, au point qu'on peut dire qu'elle est d'un brun-noir tacheté de jaune d'écaille blonde, et dans laquelle la place de l'animal est blanche? Du reste ce sont à très-peu près les mêmes caractères.

La P. TESTUDINALE : *P. testudinalis*, Linn., Gmel., p. 3718,

n.° 125; Chemn., *Conch.*, 10, t. 168, fig. 1614, 1615. Assez petite coquille ovale, un peu alongée, striée, plus étroite en avant, à bords entiers; sommet submédian. Couleur variée, sous le violet ou le blanc, de taches carrées ou ondées brunes en dessus; blanche en dedans, avec la place de l'animal un peu verdâtre. Sur les fucus des rivages du Groënland.

Je rapporte à cette espèce une très-jolie petite coquille de Terre-neuve, envoyée au Muséum par M. de Lapylaie, et qui est étiquetée P. de Clealand, *P. Clealandi.* Elle est ovale, un peu alongée, assez déprimée, à sommet évidemment incliné au tiers antérieur, finement striée ou presque lisse, et paroît varier beaucoup en couleur. Elle est cependant le plus ordinairement blanche en dehors, avec des taches squameuses brunes, le sommet étant légèrement azuré; à l'intérieur le fond est brun, presque noir, avec l'impression musculaire blanche, ainsi que la circonférence.

La P. de Rumph: *P. Rumphii; P. testudinaria*, Linn., Gmel. Coquille assez épaisse, subtransparente, bombée, renflée sur le dos; sommet au tiers antérieur; bords entiers, épais, quoique la surface soit quelquefois un peu côtelée. Couleur d'un gris blanchâtre en dessus; blanche, plus ou moins nacrée en dedans; le bord cuivré; le fond blanc ou brun; des taches brunes, disposées en rayons au milieu d'un fond clair sous la première couche extérieure.

Linné et M. de Lamarck ont confondu cette espèce avec la précédente, mais je crois réellement à tort: elle est très-bien figurée dans Rumph. J'en ai vu cinq ou six individus rapportés de l'île Pissang, par MM. Quoy et Gaimard.

La P. verdâtre; *P. viridescens.* Coquille ovale, arrondie, très-déprimée, à sommet avant le tiers antérieur; vingt-deux côtes très-basses au milieu de stries rayonnantes, à peine plus marquées que celles d'accroissement; cavité très-peu profonde; bords larges. Couleur verdâtre en dessus, jaune-verdâtre, avec des taches radiées brunes sous la première couche, nacrée avec le fond brun en dedans.

J'ai vu plusieurs individus de cette jolie espèce, tous rapportés des îles Malouines par M. Lesson: elle appartient bien au groupe des écailles de tortues; mais elle en est bien distincte.

La P. ÉTALÉE; *P. repanda*, Linn., Gmel., p. 3707, n.° 75. Coquille ovale, peu alongée, déprimée, mince, transparente, très-fortement striée circulairement; les stries coupées par des rayons fins et nombreux; sommet pointu et au tiers antérieur; bords minces, tranchans, étalés. Couleur d'un gris blanc en dessus, argentée avec des rayons rouge-bruns en dedans, sans indication de la place de l'animal.

Gmelin dit que cette espèce se trouve dans le détroit de Magellan. L'individu que je lui rapporte vient de la Nouvelle-Irlande.

La P. EN BATEAU : *P. compressa*, Linn., Gmel., p. 3718, n.° 136; Martin., *Conch.*, 1, t. 12, fig. 106. Coquille ovale, assez mince, oblongue, comme comprimée de chaque côté, assez finement striée dans toute son étendue; sommet bien marqué, un peu crochu, assez en arrière du tiers antérieur. Couleur d'un jaune d'ocre en dehors, toute blanche en dedans.

Cette espèce, commune dans les collections et bien distincte, vient des mers de l'Inde. Il paroît que dans le jeune âge elle est quelquefois blanche, ponctuée de rose, ce qui explique l'anomalie rapportée par M. de Lamarck d'une patelle sur une autre.

La P. FINES-STRIES; *P. tenuistriata*. Coquille ovale, assez alongée, couverte d'un grand nombre de stries rayonnantes, bien marquées, alternativement inégales et garnies de petites côtes; sommet bien marqué avant le tiers antérieur; bords à peu près entiers. Couleur d'un gris blanchâtre en dehors comme en dedans.

C'est avec la P. en bateau que cette espèce a le plus de rapports, mais elle en est bien distincte par la position de son sommet et sa forme non comprimée. Je n'en ai vu qu'un assez petit individu, assez mal conservé, dans la collection de M. Duclos.

La P. NOIRE; *P. nigra*. Petite coquille ovale, alongée, assez finement striée dans les deux sens; les stries verticales un peu plus fortes que les autres; sommet arqué, presque au tiers antérieur; bord entier. Couleur toute noire en dessus, d'un noir bleuâtre en dedans, avec le sommet un peu blanc.

Cette patelle, d'un demi-pouce de long environ, est assez

mince, mais non translucide : elle a même plus de rapports avec la P. en bateau que la précédente.

La P. MACULÉE, *P. maculata*. Coquille ovale, assez alongée, également large en avant comme en arrière, à stries verticales et d'accroissement assez peu marquées ; sommet aigu un peu courbe, au tiers antérieur ; bord tranchant bien entier. Couleur noire ou d'un vert foncé, agréablement variée de taches ovales, blanches en dehors ; blanche en dedans, le bord et le fond bruns.

Très-jolie espèce du Cap, de la collection de M. Duclos.

La P. DÉPRIMÉE, *P. depressa*. Coquille ovale, peu alongée, très-déprimée, à sommet peu marqué, situé au-devant ou assez en arrière du tiers antérieur, presque lisse ou sans stries verticales ni longitudinales. Couleur d'un blanc jaunâtre, radiée finement de brun en dehors ; blanche en dedans ; la place de l'animal brune ou marginée de brun.

J'ai vu deux individus de cette petite espèce dans la collection de M. Duclos : l'un ne différoit de l'autre que parce que la tache intérieure étoit peu marquée.

J'y rapporte comme variété, peut-être à tort, une coquille de la même collection et de la même grandeur, qui est un peu courbe sur elle-même, et dont les rayons colorés sont dans autant de cannelures ou de lignes creuses, étroites, ce qui crénèle un peu le bord de la coquille ; du reste, c'est le même système de coloration.

La P. ANALOGUE ; *P. affinis*, Linn., Gmel., p. 3726, n.° 180. Coquille ovale, un peu alongée, assez déprimée, assez épaisse, lisse ; le sommet mousse, un peu en arrière du tiers. Couleur d'un blanc sale avec quelques demi-rayons bruns, étroits, groupés deux à deux en dessus ; blanche en dedans.

Cette espèce, à laquelle je rapporte une patelle que j'ai vue dans la collection de M. Duclos, est assez rapprochée de la précédente.

La P. ROSE : *P. umbella*, Linn., Gmel., p. 3706, n.° 71 ; Martin., *Conch.*, 1, t. 8, fig. 63. Coquille ovale, oblongue, quelquefois assez convexe, à sommet assez en arrière du tiers et un peu marqué, garnie dans toute son étendue de stries inégales, rugueuses, très-nombreuses, dont les plus grandes denticulent un peu le bord. Couleur d'un blanc sale, parois-

sant quelquefois rose en dehors, à cause des rayons de cette couleur dans l'intervalle des grandes stries ; blanche rosée en dedans: la place de l'animal plus mate.

Cette espèce, qui se trouve sur les rivages de l'Afrique, paroît varier considérablement, non-seulement un peu dans sa forme plus ou moins conique ou déprimée, mais surtout par sa couleur, dont les taches sont quelquefois hépatiques.

La P. MOSAÏQUE : *P. miniata*, Born., *Mus.*, p. 420; Martin., *Conch.*, 1, t. 7, fig. 52. Coquille ovale, un peu déprimée, semi-pellucide; stries longitudinales extrêmement fines; sommet blanc, excentrique. Couleur blanche, peinte de taches roses. Des côtes d'Afrique.

M. de Lamarck ajoute à la note caractéristique de cette espèce, qu'elle est fort distincte de la précédente, avec laquelle on l'a long-temps confondue.

La P. BLEUE : *P. cærulea*, Linn., Gmel.; Martin., *Conch.*, 1, t. 8, fig. 64, 65 ?. Coquille ovale, plus large en arrière, médiocrement épaisse, sommet peu marqué au tiers antérieur, d'où partent des stries anguleuses, nombreuses, rugueuses, denticulant le bord. Couleur extérieure d'un vert foncé ou noirâtre en dehors, d'un beau bleu luisant en dedans, si ce n'est la place de l'animal, qui est d'un blanc mat.

Des côtes de Sainte-Hélène. Gmelin, ainsi que M. de Lamarck, disent qu'elle existe dans la Méditerranée. J'en ai vu cinq ou six individus rapportés de l'île de Sainte-Hélène par MM. Lesson et Garnot. Elle a évidemment des rapports avec la patelle rose.

La P. PLOMBÉE : *P. plumbea* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 16; Born., *Mus.*, t. 18, fig. 3. Coquille ovale-oblongue, subconvexe, couverte de petites côtes rayonnées, mutiques, séparées par des stries fines; sommet subcentral, obtus; bord légèrement denté. Couleur cendré-noirâtre, à cause de petites taches noires sur un fond plombé; bleuâtre en dedans; sommet blanc. Des côtes du Sénégal.

J'ai pris cette note caractéristique tout entière de M. de Lamarck, qui regarde cette espèce comme très-distincte de la précédente.

La P. VIRIDULE; *P. viridula* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 39,

Coquille médiocre (quatorze à quinze lignes), ovale, un peu convexe, avec de petites côtes rayonnantes un peu aplaties; sommet central, un peu courbé. Couleur blanche, avec des linéoles et des bandes ondulées transverses de couleur verdâtre, un peu rembrunie. Patrie inconnue.

Cette espèce, que je n'ai pas vue, paroît très-rare et fort recherchée.

La P. DEMI-DEUIL, *P. lugubris.* Coquille ovale, pellucide, arrondie, assez peu conique; sommet assez en arrière du tiers antérieur; des côtes arrondies, assez petites, nombreuses, convexes, striées, en travers, de couleur noire, séparées par des espaces blancs; bord un peu denticulé, l'intérieur nacré, plus ou moins radié de blanc et de noir par la transparence: la place de l'animal d'un blanc bleuâtre entouré de bleu.

Très-jolie espèce, de laquelle j'ai vu cinq ou six individus, dont le plus grand n'avoit pas un pouce et demi, et qui ont été rapportés des Moluques par MM. Quoy et Gaimard.

La P. DE JAVA; *P. Javanica* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 36. Coquille ovale, un peu convexe, subcôtelée ou avec des stries inégales, dont les plus grandes forment de petites côtes; sommet aigu, central; bord crénelé. Couleur d'un roux noirâtre, radiée de blanc en dehors, noirâtre en dedans, bordée de jaune avec un limbe blanc. Des côtes de Java.

M. de Lamarck dit qu'elle a quelques rapports avec sa P. à côtes blanches. Seroit-ce une siphonaire comme celle-ci?

La P. RAYÉE; *P. lineata*, de Lamk., *loc. cit.*, n.° 30. Coquille médiocre, ovale, convexe; stries verticales très-nombreuses, très-serrées; sommet aigu; bord tranchant. Couleur d'un jaune brunâtre, peinte de dix à douze rayons fauves. Patrie inconnue.

La P. PONCTUÉE; *P. punctata* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 34. Coquille ovale, convexe, striée inégalement; sommet court, incliné, subcentral; bord entier. Couleur blanche, peinte de points bruns disposés en lignes rayonnantes. Du golfe de Tarente.

La P. ORANGE; *P. aurantiaca.* Batelle ovale, subcirculaire, assez déprimée, à côtes ou stries nombreuses, inégales, carénées, un peu rugueuses, denticulant le bord; sommet submédian. Couleur d'un blanc sale en dessus, ou mieux couleur

de corne en dessus comme en dessous. La place de l'animal de couleur orangée.

Patrie inconnue. Un individu de la collection de M. F. Prevost.

La P. VARIÉE, *P. variegata.* Patelle ovale, arrondie, plus large en arrière, à sommet assez antérieur, quoiqu'un peu en arrière du premier tiers de la coquille, rayonnée par des côtes assez grosses, un peu inégales, striées fortement en travers et denticulant un peu le bord. Couleur variée de blanc-jaunâtre, de rouge et de noir en dehors, jaune radiée de noir en dedans, avec le fond vert.

De Botany-Bay. Cette espèce a quelque ressemblance avec notre patelle commune, mais elle en est bien distincte.

La P. RAYONNANTE: *P. radians*, Linn., Gmel., p. 3720, n.° 144; Chemn., *Conch.*, 10, tab. 168, fig. 1618. Coquille mince, pellucide, assez déprimée; stries rayonnantes nombreuses; sommet aigu, réfléchi; bord comme denté. Couleur cornée, radiée de taches noires en dehors, nacrée en dedans. Des mers de la Terre de Feu et de la Nouvelle-Zélande.

La P. MARQUÉE: *P. notata*, Linn., Gmel., p. 3719, n.° 139; Chemn., *Conch.*, 10, p. 324, vign., fig. *C, D.* Petite coquille ovale, striée, à bords crénelés; sommet plus ou moins pointu et plus ou moins vertical. Couleur le plus souvent cendrée, avec des stries brunes ou noires en dehors, blanches en dedans, avec une grande tache spatuliforme brune, surtout à sa circonférence.

Cette espèce, qui vient de la Méditerranée suivant Linné, et des Antilles d'après M. de Lamarck, paroît beaucoup varier.

B. *Espèces ordinairement très-déprimées, sensiblement plus larges en arrière qu'en avant, presque constamment striées.*

La P. CUILLER: *P. cochlear*, Linn., Gmel., p. 3721, n.° 155; Favan., *Conch.*, t. 79, fig. B. Coquille ovale-oblongue, très-rétrécie en avant, élargie fortement en arrière, très-déprimée, à sommet fort obtus, submédian, pourvu de rayons quelquefois assez marqués, peu nombreux, denticulant et

quelquefois même lobant les bords. Couleur blanche, quelquefois d'un brun-rougeâtre assez vif en dehors; toute blanche en dedans.

Cette espèce, fort aisée à reconnoître, a ses côtes et ses lobes du bord bien plus márqués jeune que lorsqu'elle est adulte. On ignore quelle est sa patrie, quoiqu'elle soit commune dans les collections.

La P. ÉCAILLE; *P. squama*, Gualt., *Conch.*, tab. 8, fig. L. Coquille fort mince, surtout sur les bords, ovale, anguleuse, plus étroite en avant qu'en arrière, très-déprimée; sommet subcentral; stries nombreuses très-fines, sur huit à dix côtes ou plis assez márqués, rendant la circonférence anguleuse. Couleur toute blanche en dehors comme en dedans, et un peu nacrée de ce côté.

J'avois d'abord pensé que cette espèce, que je possède dans ma collection, pouvoit être la *P. margaritacea* de Gmelin, surtout à cause de la figure de Gualtieri qu'il cite, et qui représente exactement celle que je possède; mais sa description ne lui convient certainement pas.

Une première variété ne diffère de la précédente qu'en ce que le sommet est un peu plus marqué et crochu, et que sa couleur est d'un brun olivâtre en dehors, irisée en dedans, si ce n'est au sommet. La place de l'animal est d'un blanc mat.

Une seconde a absolument la même couleur que la précédente, mais elle est moins anguleuse à sa circonférence; les stries verticales sont en général plus profondes et plus égales.

Enfin, une troisième est encore moins anguleuse dans sa circonférence, et ses côtes sont encore plus égales, et sont tout beaucoup plus rugueuses et comme tuberculeuses. Elle est plus jeune et plus petite.

Peut-être devra-t-on faire une espèce distincte des deux dernières, à cause de l'égalité de leurs côtes.

La P. RAYONNANTE; *P. radiata*, Linn., Gmel., p. 3720, n.° 144; Chemn., *Conch.*, 10, p. 329, t. 168, fig. 1618. Coquille ovale, plus étroite en avant, élargie en arrière, assez déprimée, garnie de stries rudes, nombreuses et assez égales, denticulant à peine la circonférence; sommet submédian ou assez en arrière du tiers antérieur, assez bien marqué. Cou-

34096

leur blanchâtre radiée de brun assez foncé en dessus comme en dedans; fond blanc.

Quoique les trois ou quatre individus de patelle que j'ai sous les yeux, et qui m'ont servi pour cette note caractéristique, me paroissent avoir tous les caractères de la P. rayonnante des auteurs cités, je ne voudrois cependant pas assurer positivement que ce soit la même. Elle a beaucoup de rapports avec les deux dernières variétés de la précédente, au point qu'on pourroit très-bien les réunir.

De la Nouvelle-Zélande et de la Terre de Feu.

La P. TACHETÉE: *P. angulosa*, Linn., Gmel., p. 3707, n.° 76; Martin., *Conch.*, 1, t. 8, fig. 69. Coquille médiocre, très-déprimée, finement striée, avec dix à douze petites côtes; sommet très-excentrique, très-marginal; circonférence anguleuse. Couleur blanche, variée de taches rouges. Patrie inconnue.

La P. SCUTELLAIRE; *P. scutellaris* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 19. Coquille ovale-elliptique; stries rayonnantes très-nombreuses, inégales, les plus grandes cordiformes; sommet aigu, infléchi, sublobé. Couleur d'un blanc roussâtre en dehors; blanche à l'intérieur avec un limbe roux.

M. de Lamarck en établissant cette espèce, dont la patrie lui est inconnue, ajoute qu'elle lui paroît différente de toutes celles qu'il connoît.

La P. GRISE, *P. grisea*. Coquille très-déprimée, ovale, assez large en arrière, à stries nombreuses, dont un certain nombre plus grosses et anguleuses; sommet petit, pointu, incliné au tiers antérieur. Couleur toute grise en dehors, peu blanche en dedans. De l'archipel Grec.

Cette espèce existe dans la collection du Muséum : elle a assez de rapports avec la P. écaille, mais elle est bien moins polygonale.

La P. BLANCRADIÉE; *P. alboradiata*. Coquille ovale, plus étroite en avant, subdéprimée; sommet obtus, submédian; des stries nombreuses et rugueuses verticales, dont un assez petit nombre plus grosses. Couleur brune, assez foncée en dessus, radiée de blanc sur les plus grosses stries, toute blanche en dedans.

Je rapporte à cette espèce trois individus assez petits de

la collection de M. Duclos, quoiqu'ils diffèrent entre eux assez sensiblement : l'un d'eux pourroit même bien n'être qu'une variété du *P. radiata*, dont elle a bien la forme. Un second, un peu plus alongé, n'a que dix-huit côtes peu marquées, blanches et très-étroites; enfin, le troisième est subcirculaire et divisé en vingt-quatre rayons alternativement bruns et blancs; ceux-ci ayant une ligne de points bruns au milieu.

La P. PARALLÉLOGRAMMIQUE, *P. parallelogrammica*. Petite coquille ovale, très-déprimée, arrondie également en avant comme en arrière, à côtés presque droits, ce qui lui donne une forme un peu parallélogrammique; des côtes peu évidentes, quoique assez grosses, avec des stries circulaires très-marquées; sommet obtus, submédian; bords épais, entiers. Couleur blanche, avec quelques taches rouges, éparses en dehors; toute blanche en dedans.

J'ai vu deux individus de cette espèce; ils n'avoient pas plus de sept lignes de long.

C. *Espèces plus ou moins déprimées, à côtes carénées lobant la circonférence en étoile.*

La P. EN ÉTOILE : *P. saccharina*, Linn., Gmel.; Martin., *Conch.*, 1, t. 9, fig. 76. Coquille épaisse, déprimée, à sommet subcentral, avec sept côtes carénées, obtuses, dont une médiane antérieure, festonnant fortement la circonférence. Couleur d'un gris verdâtre en dehors, blanche en dedans.

Des mers de l'Inde.

Cette espèce offre un assez grand nombre de variétés ou d'espèces locales, que l'on peut aisément caractériser.

a. De petites côtes intermédiaires aux sept grandes; la place de l'animal variée de taches brunes ou noires. De Payta et de la Nouvelle-Irlande.

b. Noire en dessus; la place de l'animal d'un assez beau bleu. De Payta.

c. Plus élevée; les côtes intermédiaires plus marquées; couleur blanche en dessus, avec des taches anguleuses noires sur les côtés. La place de l'animal maculée de taches bleues peu marquées. Des Moluques.

La P. HEPTAGONE, *P. heptagona.* Coquille épaisse, assez élevée, partagée à sa circonférence en sept côtés inégaux, par autant de côtes qui partent du sommet submédian; des stries larges et plates intermédiaires. Couleur d'un gris sale en dehors, toute blanche en dedans.

Cette espèce a probablement été confondue avec la précédente, dont elle me paroît bien distincte. J'en ai vu plusieurs individus. Elle n'est réellement pas en étoile comme la *P. saccharina.* M. Duclos possède cependant une petite patelle venant de Payta, et qu'on peut regarder comme intermédiaire, à moins que d'en faire une espèce nouvelle. Elle est un peu plus déprimée que l'heptagone, mais surtout ses côtés sont assez prolongées, de manière que ses côtés sont excavés : elle est finement striée dans les intervalles, et la place de l'animal est brune, ainsi que la circonférence.

La P. OCTORADIÉE: *P. octoradiata,* Linn., Gmel., p. 3699; Martin., *Conch.*, 1, t. 10, fig. 82, 83. Petite coquille épaisse, déprimée, ovale, à sommet subcentral peu marqué, duquel partent huit grosses côtes ou rayons, dont deux terminales, lobant la circonférence, outre quelques petites intermédiaires. Couleur toute blanche en dessus; blanche, mais quelquefois subverdâtre, en dessous.

Cette espèce, bien distincte de la précédente, paroît varier beaucoup de couleur, s'il faut en croire Gmelin; mais il n'est pas certain que ces variétés appartiennent bien à cette espèce: ainsi la figure de Klein et celle de Lister, dont elle est une copie, appartiennent à une espèce d'émarginule.

La P. EN ÉTOILE: *P. stellata,* Linn.; Gmel., p. 3698, n.° 30. Petite coquille assez mince, ovale, déprimée, avec dix ou douze gros rayons côtelés; sommet obtus, central. Couleur brune radiée de blanc en dehors, blanche avec une tache spatuliforme brune en dedans. Patrie inconnue.

Je possède un individu de cette espèce, mais il est jeune; car il a à peine quatre lignes de long.

La P. DU CHILI, *P. chilensis.* Coquille assez petite (un pouce au plus de longueur), assez solide, conique, ovale, arrondie, à sommet plus ou moins obtus, droit et submédian, avec une douzaine de côtes carénées, plus ou moins marquées et lobant la circonférence. Couleur d'un blanc ou d'un gris ver-

dâtre en dessus; blanche, avec la place de l'animal d'un brun foncé, quelquefois rayé longitudinalement de blanc, en dessous.

Une variété de cette espèce, dont j'ai vu cinq ou six individus, rapportés par les naturalistes des expéditions des capitaines Freycinet et Duperrey, est plus ovale, plus évidemment côtelée, et le fond est tout brun; tandis qu'une autre est souvent presque circulaire, moins évidemment côtelée, et a le fond brun, barré de blanc.

La P. LACINIÉE: *P. laciniosa*, Linn., Gmel., p. 3695, n.° 19; Martin., *Conch.*, 1, t. 10, fig. 81. Petite coquille épaisse, déprimée, à sommet large et comme bifide, avec des rayons élevés, inégaux, lobant fortement la circonférence. Couleur brune entre les rayons et blanche sur eux.

Des mers de l'Inde.

L'individu qui porte ce nom au Muséum a le sommet au tiers antérieur, mais nullement bifide, ce qui doit être un accident: les rayons sont au nombre de quinze; ils dépassent beaucoup le bord; la couleur est toute ferrugineuse: il a beaucoup de rapports avec notre *P. heptagona*.

Un autre individu a ses rayons beaucoup plus nombreux et hérissés.

La P. LONGUE CÔTE; *P. longicosta* de Lamk., Anim. sans vert., tom. 6, 1.re part., p. 326, n.° 10. Coquille épaisse, médiocre, ovale, un peu déprimée, à sommet obtus, court, submédian; treize ou quinze fortes côtes carénées et dépassant beaucoup la circonférence. Couleur d'un brun foncé en dessus, blanche en dessous. Patrie inconnue.

Cette espèce pourroit bien n'être qu'une variété de la P. laciniée.

La P. ŒIL-DE-RUBIS: *P. granatina* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 2; Gualt., *Test.*, t. 9, fig. F. Coquille assez peu épaisse, ovale, arrondie, plus large en arrière qu'en avant, assez déprimée; sommet subcentral peu élevé; côtes anguleuses, assez nombreuses, alternativement inégales, et rendant la circonférence fortement denticulée. Couleur d'un gris sale, avec des taches brunes squameuses vers les bords en dessus; blanche, avec le fond brun, en dedans.

Cette coquille, qui vient de l'Océan des Antilles, et qui

est commune dans les collections, varie beaucoup suivant l'âge. Très-jeune, elle ressemble assez à la patelle squameuse par la forme : elle est presque transparente, et sa face interne, au lieu d'être blanche, est fort agréablement écaillée de brun sur un fond jaune. Plus tard, les taches brunes sont davantage couvertes par la couche blanche, mais toujours le fond et le sommet à découvert sont d'un brun marron plus ou moins foncé.

Je possède cependant un individu d'une assez grande taille (deux pouces et demi), qui est mince et dont les taches brunes, répandues dans toute son étendue, ne sont que vernies par une couche d'un blanc d'opale. Cela pourroit bien faire une espèce distincte avec deux petites de la collection de M. Florent Prévost, qui ont absolument les mêmes caractères. Je crois que c'est celle qui est figurée dans Favanne, Conch., tome 2, fig. B, 4.

La P. APICINE; *P. apicina* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 1. Coquille assez grande (trois pouces et demi), très-convexe, à côtes plus espacées et plus anguleuses que dans l'œil-de-rubis; sommet très-saillant, légèrement incliné et obtus, noir en dedans et en dehors quand il a été usé. De l'océan Indien?

Je n'ai pas vu cette espèce. M. de Lamarck la regarde comme fort voisine de l'œil-de-rubis.

La P. ŒIL-DE-BOUC : *P. oculus*, Born.; d'Argenv., *Conch.*, tome 2, fig. *B*. Coquille ovale, plus large en arrière, déprimée, à sommet bas, submédian; côtes assez peu nombreuses, grosses, carénées, dépassant beaucoup la circonférence. Couleur grise en dessus; le fond jaunâtre avec un encadrement blanc; tout le reste d'un beau bleu noirâtre irisé.

Peut-être faudra-t-il établir deux espèces parmi les patelles qui ont le caractère d'offrir ainsi en dedans quelque ressemblance avec un œil de bouc; l'une à côtes très-fortes, très-anguleuses et peu nombreuses (c'est probablement celle que M. de Lamarck a caractérisée ici et qui vient des mers du Brésil); l'autre, au moins aussi grande, plus épaisse, et qui est plutôt striée que côtelée. J'en ai vu un très-bel individu de trois pouces et demi de long sur trois pouces

de large dans la collection de M. Duclos; j'ignore d'où il provenoit : il me semble figuré par Favannes. Peut-être est-ce la *P. cypria* de Gmel., page 3698, n.° 32.

La P. CRÉPUE; *P. barbara*, Linn., Gmel., page 3696, n.° 20. Coquille épaisse, solide, conique, à sommet très-obtus; presque médian; côtes élevées, comprimées en forme de crêtes, dépassant le bord et le rendant comme chicoracé. Couleur toute blanche en dehors comme en dedans.

Cette espèce, que l'on dit des îles Malouines, me paroît beaucoup varier. M. de Lamarck dit de la sienne que le sommet est acuminé et incliné, et qu'il a vingt-deux rayons; ce qui n'a pas lieu dans les individus nombreux que j'ai observés. Gmelin dit que la *P. barbara* est quelquefois peinte par une bande large et des rayons bruns.

La P. BARBUE; *P. barbata* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 9. Coquille épaisse, solide, convexe, à sommet aigu et submédian; des côtes élevées en crête, inégales, carénées, un peu hérissées, au nombre de vingt-deux au moins, et crénelant profondément la circonférence; des séries de poils entre les côtes. Couleur toute blanche en dehors comme en dedans.

Cette espèce, dont on ignore la patrie, ne me paroît guère devoir être distinguée de la précédente; car les séries de poils ne sont que des restes de fucus.

La P. SPINIFÈRE; *P. spinifera* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 10. Coquille orbiculaire, conique, assez élevée; sommet pointu, submédian; vingt-quatre côtes carénées, dépassant le bord et pourvues d'une épine ascendante avant leur extrémité. Couleur toute blanche.

C'est encore une espèce peu ou point distincte de la P. crépue.

La P. TÊTE DE MÉDUSE : *P. plicata*, Born., *Mus.*, tome 18, fig. 1; *P. plicaria*, Linn., Gmel., page 3708, n.° 83. Coquille ovale, assez déprimée; à sommet obtus, submédian; côtes arrondies ou obtuses, fortes, subégales, assez nombreuses (vingt-deux), subsquameuses et festonnant toute la circonférence. Couleur blanche, un peu brune sur les côtes en dehors, toute blanche en dedans.

Du détroit de Magellan.

La P. CONIQUE, *P. conica*. Grande coquille, très-épaisse,

ovale, subcirculaire, conique, assez élévée, à sommet submédian; garnie d'un assez grand nombre de côtes, alternativement petites et grandes, anguleuses, mais beaucoup moins élevées et moins crêtées que dans la *P. barbata;* bords subdentés. Couleur toute blanche en dehors comme en dedans.

Quoique cette espèce soit réellement fort rapprochée de la P. crépue, cependant la petitesse de ses côtes, quoiqu'elle arrive à une très-grande taille, me fait penser qu'elle en est distincte. J'en ai vu trois ou quatre individus d'un très-grand volume, qui provenoient de l'île Maria.

La P. EN PYRAMIDE; *P. pyramidata* de Lamk., *loc. cit.*, page 327, n.° 14. Grande coquille ovale, élevée, convexe, subconique; côtes rayonnées, nombreuses, serrées, obtuses, subimbriquées; sommet aigu. Couleur d'un fauve roussâtre en dehors, blanche en dedans.

Patrie inconnue.

La P. CAMPANIFORME; *P. campaniformis.* Coquille assez grande, épaisse, solide, conique, à sommet aigu, élevé, médian; côtes bien distinctes, peu nombreuses, triangulaires, très-distantes. Couleur d'un brun enfumé en dehors, toute blanche en dedans.

Cette coquille, qui provient du cabinet de Lisbonne, pourroit bien appartenir au genre Siphonaire.

D. *Espèces pectinées ou plus ou moins évidemment côtelées; les côtes arrondies.*

La P. RUDE : *P. aspera* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 12; Favanne, *Conchyl.*, tab. 2, fig. G, 2 ?. Coquille assez grande (deux pouces et demi), ovale-arrondie, assez convexe, garnie de côtes inégales, très-nombreuses, dépassant un peu le bord et rudes sur le dos; sommet obtus. Couleur d'un blanc roussâtre en dehors, nacré en dedans.

Patrie inconnue.

La P. JAUNATRE; *P. luteola* de Lamk., *loc. cit.*, tome 6, part. 1, page 327, n.° 13. Coquille ovale-arrondie, convexe ou subconvexe; sommet submédian et obtus; des côtes nombreuses, subégales, assez élevées, à dos arrondi, mais un peu anguleux, festonnant toute la circonférence d'une manière

assez régulière. Couleur jaunâtre en dehors comme en dedans.

Cette espèce est établie par M. de Lamarck sur un individu de près de trois pouces de diamètre, qui faisoit partie de sa collection.

J'ai vu dans celle de M. Duclos une patelle bien plus petite, qui a assez bien les caractères du *P. luteola* de M. de Lamarck, et qui semble être, pour ainsi dire, intermédiaire aux patelles radiées et aux patelles pectinées.

La P. GRANULAIRE ; *P. granularis*, Linn., Gmel., p. 3696, n.° 21 ; Martin., *Conch.*, 1, tab. 8, fig. 61. Coquille ovale, subconvexe, plus large en arrière ; sommet assez pointu, incliné, subantérieur ; côtes nombreuses alternativement petites et un peu plus grosses, subcarénées et hérissées dans toute leur longueur de tubercules squameux. Couleur brunâtre en dehors, les tubercules blancs ; blanche en dedans, le fond et le bord bruns.

Des mers du cap de Bonne-Espérance et des côtes de l'Europe australe.

C'est une espèce bien reconnoissable. Un individu provenant de Sainte-Hélène et qui fait partie de la collection de M. Duclos, a son épiderme d'un assez beau vert.

La P. ROUGE DORÉE : *P. deaurata*, Linn., Gmel., p. 3719, n.° 142 ; Chemn., *Conch.*, 10, page 327, tab. 168, fig. 1616, *a*, *b*. Coquille ovale, assez solide, convexe, conique, à sommet plus ou moins subcentral et obtus ; côtes nombreuses (trente-deux à trente-six), obtuses, plus ou moins rugueuses par les stries d'accroissement ; bord festonné. Couleur grisâtre en dehors et plus ou moins argentée en dedans.

Cette coquille devient assez belle à l'aide de préparations qui lui enlèvent la couche qui cachoit une couleur d'un brun rougeâtre, ou même la rendent radiée de blanc en usant ses côtes, et, enfin, découvrant la nacre de son sommet. Il paroît qu'elle est fort commune aux îles Malouines et sur les côtes de Magellan. Elle offre un assez grand nombre de variétés, surtout quant à son épaisseur, à la position du sommet et peut-être au nombre des côtes : peut-être même devra-t-on regarder comme une espèce distincte, une patelle

en général plus mince, plus surbaissée, à sommet plus antérieur, plus distinct, dont les côtes sont plus prononcées et qui est nacrée à l'intérieur, avec la place de l'animal d'un beau brun. Elle paroît également venir des îles Malouines.

La P. CARDITOÏDE, *P. carditoidea.* Coquille assez mince, ovale, un peu alongée; sommet au tiers antérieur surbaissé; côtes grosses, égales, assez peu nombreuses (vingt-deux à vingt-quatre), arrondies, et plus ou moins squameuses par la distinction des stries d'accroissement. Couleur d'un brun grisâtre en dessus, brune nacrée en dedans, toute brune dans le fond.

Cette jolie espèce, dont j'ai vu quatre individus d'un pouce et demi de long environ, provient du voyage du capitaine Freycinet. Il se pourroit qu'elle dût être rapprochée de la P. cymbulaire.

La P. DE TARENTE; *P. Tarentina* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 33. Coquille de taille médiocre, ovale, un peu convexe, à sommet subcentral, un peu incliné; huit ou dix côtes distantes, marginant un peu le bord; les interstices finement striés. Couleur blanchâtre, radiée de brun dans les intervalles des côtes en dehors, légèrement nacrée à l'intérieur. Du golfe de Tarente.

La P. DÉPRIMÉE : *P. depressa*, Linn., Gmel., page 3698, n.° 29; Helbling, *Abh. der böhm. Privatges.*, 4, page 108, tab. 1, fig. 9, 10. Coquille assez petite, ovale, conique, déprimée; quarante côtes inégales; bord denté. Couleur blanche, radiée de brun entre les côtes.

Patrie inconnue.

La P. A CÔTES RARES; *P. raricosta.* Coquille médiocrement épaisse, ovale, subcirculaire, à sommet presque médian, vertical, duquel partent en rayonnant dix-huit à vingt grosses côtes striées en travers et festonnant le bord. Couleur blanchâtre ou brunâtre en dehors, nacrée en dedans; le limbe et le fond d'un brun foncé.

Assez petite coquille dont j'ignore la patrie.

La P. SOLIDE, *P. solida.* Coquille épaisse, ovale, subcirculaire, un peu déprimée, à sommet sensiblement placé avant le milieu et droit, peu marqué; côtes assez grosses au nombre de vingt à vingt-quatre, festonnant le bord. Couleur d'un gris

cendré en dessus; bleu, encadré de jaune, au fond; le limbe radié de brun sur un fond blanchâtre ou bleuâtre.

De la Nouvelle-Hollande.

J'ai vu cinq ou six individus qui présentoient bien les caractères que j'assigne à cette espèce; quelques autres, plus jeunes, peut-être, n'avoient pas la coloration de la cavité aussi tranchée.

La P. ROUGE-ORANGE, *P. rubraurantiaca.* Coquille épaisse, ovale ou mieux subcirculaire, déprimée; sommet au tiers antérieur; vingt-deux côtes égales, striées en travers, avec des intermédiaires plus petites; bord festonné. Couleur d'un rouge orange en dessus, rosée en dedans; le limbe presque incarnat; le fond agate.

Cette espèce, dont j'ai vu trois ou quatre individus au Muséum, diffère de la précédente par sa forme beaucoup plus déprimée et sa coloration. Elle vient des mêmes lieux.

La P. LATICOSTÉE, *P. laticostata.* Coquille assez épaisse, subconique, à sommet subcentral, avec vingt-deux rayons larges, plats, peu profondément séparés et striés en travers. Couleur intérieure blanche, radiée de noir, d'un gris sale en dehors.

Des mers de la Nouvelle-Hollande, comme les deux précédentes. Ne seroit-ce pas la *P. melanogramma* de Gmelin?

La P. NOIRE ET BLANCHE; *P. nigroalba.* Coquille assez solide, ovale, un peu plus large en arrière, conique; sommet aigu, évidemment recourbé, assis après le tiers antérieur; vingt à vingt-deux côtes, assez peu marquées, surtout en avant, striées et même subtuberculeuses. Couleur toute noire en dehors, toute blanche en dedans, si ce n'est sur le limbe, qui est maculé de noir.

Cette jolie espèce, bien distincte, vient du cap de Bonne-Espérance.

La P. DE SAFI; *P. safiana* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 20. Coquille assez grande (quatre pouces), ovale-oblongue, convexe, submutique; côtes égales, aplaties sur le dos; sommet subaigu, un peu incliné. Couleur d'un blanc grisâtre en dehors, radiée entre les côtes de rayons jaunâtres ou un peu bruns. Des côtes occidentales du royaume de Maroc.

La P. DE PÉRON, *P. Peronii.* Coquille épaisse, ovale, sub-

circulaire, conique, à sommet vertical et médian; vingt-deux ou vingt-quatre grosses côtes, subcarénées, rugueuses, festonnant la circonférence. Couleur d'un blanc jaunâtre en dehors, toute blanche en dedans; la place de l'animal plus ou moins teinte de brun. Du Port du roi George dans la Nouvelle-Hollande.

La P. DE MADAGASCAR, *P. Madagascarensis.* Coquille solide, ovale, conique, côtelée; sommet central; bords presque entiers; impression musculaire, élargie en fer de hache à ses deux extrémités. Couleur grisâtre, radiée de noir en dehors, tachetée sur le limbe en dedans, le reste blanc.

Cette espèce, bien distincte par la forme de son impression musculaire, existe au Muséum et vient de la côte de Madagascar. Elle a quinze à dix-huit lignes de long.

E. *Espèces plus ou moins coniques, à sommet subcentral, vertical, peu ou point striées, mais jamais côtelées.*

La P. VIOLACÉE, *P. violacea.* Coquille ovale, conique, médiocrement élevée, à sommet pointu, vertical, submédian; stries nombreuses, très-fines, dont quelques-unes plus saillantes et costiformes; bord entier ou quelquefois un peu denticulé. Couleur violacée en dehors, blanc verdâtre en dedans, quelquefois avec des traces de rayons plus clairs, et le fond bleuâtre.

Cette espèce, qui pourroit bien appartenir à la première section, est commune dans nos mers, où elle existe avec la P. vulgaire.

Je connois une patelle qui a presque tous les caractères de cette espèce, mais qui est, peut-être, plus circulaire, avec les côtes aiguës plus marquées. Sa couleur est, en outre, d'un gris verdâtre, et elle est plus évidemment radiée à l'intérieur. Elle a par conséquent la forme de cette patelle violette, et la couleur de la patelle vulgaire.

La P. TUBERCULIFÈRE, *P. tuberculifera* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 37. Coquille ovale, assez convexe; sommet assez aigu, subcentral; des côtes aiguës, bien formées, séparées par des stries très-fines et portant plus ou moins de tubercules à la partie inférieure. Couleur d'un gris roussâtre.

La patelle que je rapporte à cette espèce de M. de Lamarck et qui vient de la collection de M. Duclos, a beaucoup de la forme de la précédente; mais ses côtes sont plus marquées, et il n'y a de tubercules bien évidens que vers le milieu de la coquille. Elle a assez bien la couleur de la variété de la P. violacée.

La P. A BORDS NOIRS, *P. atromarginata*. Coquille assez grande, ovale, plus ou moins conique, à stries nombreuses, aiguës, plus ou moins échinées; sommet submédian; bords subdenticulés. Couleur d'un gris verdâtre en dessus, blanche en dedans; la place de l'animal et le limbe d'un roux ferrugineux presque noir.

J'ai vu deux individus de cette espèce, provenant du cap de Bonne-Espérance; l'un dans la collection du Muséum et l'autre dans celle de la faculté des sciences.

La P. D'ISLANDE; *P. Islandica*, Linn., Gmel., page 3698, n.° 31. Coquille de même forme que la précédente, mais plus élevée, plus conique; sommet plus obtus et plus radié; stries nombreuses, inégales, dont quelques-unes plus grosses et un peu tuberculeuses ou écailleuses; bord à peine denticulé. Couleur radiée de noir et de rougeâtre sur un fond blanchâtre à l'extérieur et de bleuâtre ou cendré sur un fond couleur de corne à l'intérieur. Des mers d'Islande.

Je possède dans ma collection une patelle de nos mers, que je rapporte à cette espèce; mais peut-être n'est-ce que la P. violacée. Un jeune individu a ses rayons plus aigus et sa coloration plus vive, surtout en dedans, où l'on remarque des rayons rouges et verdâtres bien prononcés.

La P. SUBGRANULAIRE; *P. subgranularis*, Gualt., *Test.*, tab. 8, fig. *D*. Coquille assez épaisse, ovale, assez courte; sommet submédian, obtus; rayons assez marqués, un peu tuberculeux, contenant dans leurs intervalles deux ou trois stries plus fines; bords entiers. Couleur verdâtre, radiée par des séries de petites taches brunes en dehors, plus claires en dedans; le fond brun, paroissant un peu au dehors.

Cette coquille, que je possède dans ma collection et que je crois provenir de la Méditerranée, me paroit exactement répondre à la figure citée de Gualtieri et être différente de

la véritable patelle granulaire, que j'ai pu soigneusement comparer.

La P. DE MAGELLAN : *P. Magellanica*, Linn., Gmel. p. 3703, n.° 52; Gualt., *Test.*, t. 9, fig. *E.* Coquille médiocre (un pouce et demi), ovale, convexo-conique; stries élevées et tuberculeuses à la base; sommet aigu. Couleur blanche, radiée de fauve roussâtre en dehors, nacrée en dedans, avec le fond brun. Du détroit de Magellan.

La P. COMMUNE : *P. vulgata*, Linn., Gmel., p. 3697, n.° 23; Pennant, *Brit. zool.*, 4, tab. 89, fig. 145, 146. Coquille épaisse, solide, ovale, subcirculaire, ordinairement conique, assez élevée, à sommet obtus et subcentral, couverte d'un très-grand nombre de stries très-fines, dont quelques-unes un peu plus élevées. Couleur ordinaire d'un gris verdâtre, uniforme en dessus, et d'un jaune verdâtre, quelquefois un peu radiée par des teintes plus claires, en dedans.

Cette espèce, qui est très-commune sur les côtes de la Manche et de l'Océan, offre un grand nombre de variétés de forme et même de couleur : ainsi quelquefois elle est assez déprimée, tandis que d'autres fois elle est plus haute que longue. Elle peut être striée fort également, ou bien subcôtelée à côtes aiguës.

La collection du Muséum possède une patelle de Timor, qu'on a regardée comme appartenante à cette espèce; mais il me semble que c'est à tort. Celle-là est beaucoup plus déprimée; le sommet est plus excentrique; elle est bien plus profondément striée, de manière à être multirayonnée. Ces stries sont, d'ailleurs, coupées à angle droit par des stries d'accroissement très-fortes. C'est très-probablement celle que j'ai nommée plus haut la P. à fond orangé.

La P. PORTUGAISE : *P. lusitanica*, Linn., Gmel., p. 3715, n.° 23; Gualt., *Test.*, tab. 8, fig. *M.* Petite coquille assez solide, conique, ovale; sommet submédian, vertical, assez obtus; couleur radiée de brun plus ou moins foncé sur un fond blanc en dehors, blanche en dedans, avec une grande tache brune surtout sur les bords au fond.

J'ai observé plusieurs individus de cette espèce, qui paroît être toujours petite. Ne seroit-ce pas la même que la *P. notata* ?

La P. zèbre, *P. zebra.* Coquille épaisse, ovale, assez conique ou bombée, à stries d'accroissement seules marquées; sommet mamelonné, un peu au-delà du tiers antérieur; bords entiers et épais. Couleur blanche, zébrée de brun foncé en dessus, ce qui la fait paroître presque toute brune; blanche en dedans: la place de l'animal cernée de brun.

J'ai établi cette espèce d'après un individu de neuf lignes de long, de la collection de M. Duclos, qui en ignore la patrie.

La P. a mamelon: *P. mammillaris*, Linn., Gmel., p. 3703, n.° 91; Martin., *Conch.*, 1, tab. 7, fig. 58, 59. Coquille conique, élevée, très-finement striée; sommet subcentral, mamelonné, un peu en crochet; bord entier, tranchant et un peu irrégulier. Couleur d'un blanc jaunâtre ou même zonée de brun en dehors, toute blanche en dedans.

Cette espèce de patelle, que Gmelin et M. de Lamarck disent de la Méditerranée et des côtes occidentales d'Afrique, offre réellement quelque chose d'irrégulier, surtout dans son bord, qui pourroit faire soupçonner que c'est une espèce de cabochon; mais il est certain que le sommet est incliné du côté où s'ouvre le fer à cheval de l'impression musculaire. Un individu d'un blanc jaunâtre, de la collection de M. Duclos, vient de la Conception; aussi je soupçonne fort qu'il y a erreur dans Gmelin, lorsqu'il dit cette espèce de la Méditerranée.

La P. onguliforme, *P. unguliformis.* Petite coquille ovale, élargie en arrière, très-déprimée, comme ployée dans sa longueur, striée circulairement; sommet très-excentrique, musculaire; bord entier épais, relevé en avant et en arrière. Couleur uniforme, rousse en dessus, d'un blanc jaunâtre en dedans.

Je n'ai vu de cette espèce qu'un petit individu de huit lignes de long sur six à sept de large, dans la collection de M. Duclos, sans indication de sa patrie. Ne seroit-ce qu'une variété monstrueuse de la précédente? c'est ce qui n'est pas probable, tant il y a de différence par la position du sommet et dans la forme générale.

Dans la distinction d'un certain nombre d'espèces de patelles que nous avons pu observer nous-même dans la collec-

tion du Muséum, dans celles de M. Duclos et de la Faculté des sciences ou dans la nôtre, nous avons donné toutes celles de M. de Lamarck, à trois ou quatre près qui ne sont pas de véritables patelles; le *P. leucoplcura* est le type du genre Siphonaire; le *P. puncturata* est une semi-fissurelle; enfin, les *P. tricostata* et *australis* sont des cabochons.

Quant aux espèces désignées par Gmelin que nous n'avons pas mentionnées, elles sont beaucoup plus nombreuses, et pour la plupart admises d'après Schröter, souvent même sans figure et seulement indiquées par une simple phrase caractéristique.

La première section ne renferme que des crépidules.

Dans la section qui comprend les espèces dont la base est dentée ou mieux anguleuse à la circonférence, sont:

La P. STRIATULE; *P. striatula*, Schröt., *N. Litt.*, 3, p. 16, n.° 36, t. 1, fig. 3. *Subrugueuse, blanche, variée de stries brunes, flexueuses et rameuses en dehors, et de deux taches brunes en dedans.*

La P. HÉPATIQUE; *P. hepatica*, Schröt., *Einl. in Conch.*, 2, p. 489, t. 5, fig. 15. Ovale, gibbeuse, mince, avec des stries élevées, un peu épineuses, de couleur hépatique; le sommet et la circonférence blancs en dehors, le fond et le bord interne brunâtres.

La P. CHATAINE; *P. badia*, *id.*, *ibid.*, p. 484, t. 5, fig. 9. Subconvexe, douze rayons plus grands, bornés de chaque côté par une côte, et autant de plus petits. Couleur brune, variée de points verts en dehors, bleus en dedans.

La P. PEIGNE: *P. pecten*, Schröt., *N. Litt.*, 3, p. 56, n.° 105; Martin., *Univers. Conch.*, t. 16? Ovale, pectinée en dehors par des stries distantes. Couleur brunâtre, radiée de blanc en dehors, une tache brune bordée de blanc en dedans. De l'Amérique boréale.

La P. OLIVATRE; *P. olivacea*, Schröt., *Einl. in Conch.*, 2, p. 490, t. 6, fig. 1. Ovale, avec des stries élevées, inégales, un peu épineuses sur les bords. Couleur olivâtre en dehors, brune, variée de blanc en dedans.

La P. A BANDES NOIRES; *P. melanozonias*, Schröt., *N. Litt.*, p. 61, n.° 114, fig. 5. Ovale, avec des stries élevées, inégales, noduleuses en dehors, épineuses sur les bords. Cou-

leur cendrée, avec trois bandes noires, en dehors, blanche en dedans.

La P. CANCELLÉE : *P. cancellata*, Schröt., *N. Litt.*, 3, p. 87, n.° 127; Martin., *Conch.*, 1, t. 5, fig. 37. Coquille striée dans les deux sens, avec une callosité, tubercule sur deux rangs. Couleur cendrée, variée de brun, en dehors, blanche en dedans. Des mers de la Jamaïque.

La P. CUIVRÉE ; *P. cuprea*, Schröt., *Einl. in Conch.*, 2, p. 488, t. 5, fig. 14. Coquille médiocre, avec de fortes côtes rondes, bordées de noir sur un fond blanc. Couleur nacrée en dedans, le sommet et le fond cuivrés.

La P. CHINOISE : *P. sinica*, Gmel., p. 3705, n.° 67; Martin., *Conch.*, 1, t. 6, fig. 44. Assez grande coquille ovale, sillonnée et striée perpendiculairement; les bords çà et là étalés. Couleur toute jaune. De la Chine.

La P. PONCTULÉE : *P. punctulata*, Gmel., p. 3705, n.° 68; Martin., *Conch.*, 1, t. 7, fig. 55. Coquille arrondie, à bords un peu étalés. Couleur blanche, tachetée de points multicolores avec deux anneaux bruns.

La P. LUGUBRE : *P. lugubris*, Gmel., p. 3705, n.° 69; Martin., *Conch.*, 1, t. 8, fig. 60. Ovale, avec des stries élevées, inégales, crénelant le bord. Couleur noire, le sommet et le fond blancs.

La P. DE LISBONNE : *P. Ulyssiponensis*, Gmel., p. 3706, n.° 70; Martin., *Conch.*, 1, t. 8, fig. 62. Coquille ovale, à sommet pointu, à stries élevées, aplaties, de couleur jaunâtre, avec le sommet orangé. Des environs de Lisbonne.

La P. CRÉNELÉE : *P. crenata*, Gmel., p. 3706, n.° 72; Mart., *Conch.*, 1, t. 8, fig. 64 et 65. Mince, pellucide, striée, à bord crénelé. Couleur noirâtre, radiée d'olivâtre en dehors, glauque ou cendrée en dedans. Des côtes d'Afrique, de Malaga et du Portugal.

La P. FERRUGINEUSE : *P. ferruginea*, Gmel., *ibid.*, n.° 73; Martin., *Conch.*, 1, t. 8, fig. 66. Coquille assez grande, ovale ou pyramidale, avec des côtes noduleuses alternativement élevées et déprimées. Couleur ferrugineuse, avec des lignes anguleuses ou onduleuses fauves en dehors, blanches en dedans.

La P. MÉLANOGRAMME : *P. melanogramma*, Gmel., *ibid.*,

n.° 74; Martin., 1, t. 8, fig. 67. Coquille ovale, crénelée sur ses bords; à stries élevées, noires, sur un fond bleuâtre en dehors. Couleur blanche, argentée en dedans, le fond roussâtre.

La P. TIGRÉE : *P. tigrina*, Gmel., p. 3707, n.° 77; Martin., *Conch.*, 1, t. 9, fig. 78. Coquille ovale, lisse, striée, pellucide, avec sept côtes, rendant le bord septangulaire. Couleur d'un bleu olivâtre, ponctuée de brun en dehors, nacrée avec le fond orangé en dedans.

La P. MONOPE : *P. monopis*, Gmel., *ibid.*, n.° 78; Martin., *Conch.*, 1, t. 9, fig. 80. Coquille oblongue, un peu aplatie, avec onze stries élevées, inégales. Couleur bleuâtre, quelquefois brune, avec des stries blanches en dehors; toute blanche en dedans. De l'archipel Américain.

La P. VERT TACHETÉE : *P. chlorosticta*, Gmel., *ibid.*, n.° 79; Martin., *Conch.*, 1, t. 10, fig. 74. Coquille ovale, avec vingt-deux stries élevées, alternativement larges et étroites. Couleur brune, tachetée de vert en dehors, blanche en dedans, avec le fond brun ou fauve.

La P. MINCE : *P. tenuis*, Gmel., p. 3708, n.° 87; Martin., *Conch.*, 1, t. 10, fig. 87. Coquille très-mince, très-déprimée, avec dix ou douze stries élevées, obtuses, inégales. Couleur d'un brun bleuâtre, variée de lignes fauves anguleuses.

La P. PLISSÉE : *P. plicaria*, Gmel., *ibid.*, n.° 83; Born., *Mus. Cæs. Vindob. Test.*, t. 18, fig. 1. Coquille ovale, dentée, avec trente stries élevées, obtuses, rugueuses transversalement. Du détroit de Magellan.

La P. PENTAGONE : *P. pentagona*, Gmel., *ibid.*, n.° 84; Born., *loc. cit.*, t. 18, fig. 4 et 5. Coquille subpentagone; à bord dilaté, crénelé, à sommet obtus; blanche en dehors, rougeâtre au fond.

La P. BRONZE : *P. ænea*, Gmel., *ibid.*, n.° 85; Martin., *Neuest. Mannigf.*, 1, p. 408, t. 1, fig. 9. Coquille ovale, fragile, pellucide, assez élevée, striée, de couleur blanche, argentée, radiée de roussâtre sous l'épiderme; le sommet et le fond bronzés. Du détroit de Magellan.

Cette même section contient encore, mais avec une simple phrase descriptive et sans figures citées, vingt-cinq à vingt-six espèces, qui presque toutes ont été établies par

Schröter d'une manière assez incomplète pour qu'il soit fort difficile de les reconnoître, ce qui nous détermine à n'en citer que les noms; ce sont les *P. tuberculata, costata, striatula, rubra, fuscescens, maculosa, rotundata, corrugata, alboradiata, cerea, impressa, oculata, ochroleuca, denticulata, nodulosa, cinerea, exalbida, lævis, argentea, sanguinea, inæqualis, flaveola, infundibulum, cyathus, stannea* et *candidissima*.

La *P. crepidula* est un véritable crépidule.

La *P. lepus* est le type du genre Concholépas.

Les *P. tricostata* et *mitrula*, sont des cabochons.

Dans la section des patelles, mucronées ou dont le sommet acuminé est recourbé, sont les espèces suivantes, avec citation de figures.

La P. VIRGINALE : *P. virginea*, Gmel., p. 3709, n.° 100; Mull., *Zool. Dan.*, 1, p. 43, t. 12, fig. 4 et 5. Petite coquille très-entière, très-finement striée en travers, de couleur blanche, avec dix-huit bandes rouges, en dehors, jaunâtre en dedans.

La P. TESSELLÉE : *P. tessellata*, Gmel., *ibid.*, n.° 101; Mull., *ibid.*, fig. 6 et 7. Petite coquille très-finement striée, blanche, parquetée de rouge, en dehors, blanche en dedans.

La P. FAUVE : *P. fulva*, Gmel., p. 3712, n.° 102; Mull., *loc. cit.*, t. 24, fig. 1 — 3. Coquille solide, lisse ou à peine striée, à sommet mucroné subvertical. Couleur orange.

Ces trois espèces vivent dans les mers de Norwége, fixées sur les fucus et les rochers.

La P. DE DE BORN : *P. Borniana*, Gmel., *ibid.*, n.° 106; Helbling, *Abh. bœhm. Privatg.*, 4, p. 106, t. 1, fig. 7. Petite coquille ovale, très-entière, très-finement striée dans sa longueur; de couleur blanche, ornée de veines rouges.

La P. NOIRE ET BLANCHE : *P. melanoleuca*, Gmel., p. 3713, n.° 108; Martin., *Conch.*, 1, t. 7, fig. 56 et 57. Coquille striée, très-entière, alternativement noire et blanche; sommet brunâtre ou blanc; fond blanc; limbe quelquefois bleuâtre.

La P. PÉTONCLE : *P. pectunculus*, Gmel., *ibid.*, n.° 109; Martin., *Conch.*, 1, t. 12, fig. 115 et 116. Coquille médiocre, oblongue, convexe, hérissée de stries élevées, noduleuses,

quelquefois épineuses, subdenticulées; sommet courbé en avant. Couleur très-variable.

La P. ÉCAILLEUSE: *P. squamosa*, Gmel., page 3713, n.° 112; Knorr, *Vergn.*, 6, t. 9, fig. 1, 2. Coquille grande, avec trente côtes ou stries élevées, ondulées en travers, à sommet recourbé. Couleur brune, tachetée de blanc, en dehors, argentée en dedans.

La P. DE TRANQUEBAR : *P. Tranquebarica*, Gmel., p. 3714, n.° 118; Martin., *Conch.*, 1, t. 12, fig. 114. Coquille ovale, mince, pellucide, très-finement striée, de couleur fauve, variée d'écailles blanches en dehors; toute blanche en dedans, avec le fond brun. Des côtes de Tranquebar.

La P. BLANCHE : *P. candida*, Gmel., *ibid.*, n.° 115; Schrœter, *Einleit. in Conch.*, 2, page 494, t. 6, fig. 6. Petite coquille ovale, lisse, toute blanche en dehors comme en dedans, avec une ceinture rose en dehors. N'est-ce pas un cabochon? de même que la P. TRIGONE, *P. trigona*, Gmel., *ibid.* n.° 116, qui est solide, comprimée, convexe au milieu, cancellée et de couleur blanche, avec une bande marginale, brune en dehors et en dedans?

Il en est probablement de même des *P. fulva*, *subspiralis*, *ambigua*, *calyptri*, *squalida*, *candida*, *trigona*, *minima*, *perversa*, *incurva* et *interrupta*.

Parmi les espèces de cette section, sans figures citées, et qui sont au nombre de douze, les *P. squalida*, *minima*, *perversa*, *cernua*, *incurva*, me paroissent être des cabochons : quant à la P. AVEUGLE, *P. cæca* de Muller, *Zool. Dan.*, 1, page 45, t. 12, fig. 1—3, dont la coquille entière a son sommet droit et aigu, et est striée par des points élevés, si l'animal est certainement dépourvu d'yeux, il est probable qu'elle doit former un genre distinct.

Les *P. ungarica*, *antiquata*, *tricarinata*, sont certainement des espèces de cabochons. Les *P. fluviatilis* et *lacustris* sont des espèces d'ancyles.

La *P. lutea* appartient au genre Stomatelle.

La *P. unguis* est établie sur une valve de la lingule.

La *P. cristata* est évidemment une argonaute.

La section des patelles très-entières, sans sommet mucroné, renferme moins de cabochons, quoiqu'elle soit plus

nombreuse que la précédente. Les espèces qui sont établies avec figures sont les suivantes.

La P. DE LA JAMAÏQUE : *P. jamaicensis*, Gmel., page 3715, n.° 124; Martin., *Conch.*, 1, t. 5, fig. 37. Coquille arrondie, convexe, striée dans les deux sens, à sommet médian et pointu. Couleur grise, radiée de douze lignes orangées en dehors; le fond corné.

La P. ALVÉOLÉE : *P. alveolata*, Gmel., page 3716, n.° 125; Martin., *Conch.*, 1, tab. 5, fig. 41. Coquille pyramidale, avec vingt-une stries longitudinales, coupées par des stries transverses, de manière à former des aires triangulaires. Couleur gris-rougeâtre; le sommet violacé.

La P. FLAMMÉE : *P. flammea*, Gmel., *ibid.*, n.° 126; Martin., *Conch.*, 1, t. 5, fig. 42. Coquille ovale, striée très-finement en travers, avec le sommet aigu et médian. Couleur cendrée, rougeâtre, radiée de brun, le fond étant de cette couleur.

La P. INDIENNE : *P. indica*, Gmel., *ibid.*, n.° 127; Martin., *Conch.*, 1, t. 7, fig. 49. Grande coquille glabre, plus étroite d'un côté, à sommet aigu et lisse, striée radiairement. Couleur gris-rougeâtre. De l'Inde.

La P. DE SURINAM : *P. Surinamensis*, Gmel., *ibid.*, n.° 128; Martin., *Conch.*, 1, t. 7, fig. 50. Coquille épaisse, subovale, avec des stries longitudinales, inégales, tuberculeuses, et le sommet lisse et obtus. Couleur jaunâtre, radiée de noir. Très-commune à Surinam.

La P. VITELLINE : *P. vitellina*, Gmel., *ibid.*, n.° 126; Martin., *Conch.*, 1, t. 7, fig. 51. Coquille ovale, striée inégalement à la base; le sommet obtus. Couleur jaune.

La P. LISSE : *P. lævigata*, Gmel., page 3717, n.° 131; Martin., *Conch.*, 1, t. 7, fig. 54. Coquille ovale, avec des stries aplaties, obliques, alternativement petites et grandes à la base, lisse au sommet. Couleur jaune en dehors, blanc-bleuâtre en dedans.

La P. RUSTIQUE : *P. rustica*, Gmel., page 3718, n.° 137; Schröter, *Einl. in Conch.*, 2, page 428, t. 5, fig. 4. Coquille grande, conique, très-entière, à sommet assez antérieur, avec cinquante stries obtuses. Couleur blanchâtre, quelquefois fasciée de brun ou de fauve.

La P. CROISÉE : *P. cruciata*, Gmel., page 3719, n.° 140; Schröter, *loc. cit.*, fig. 6. Coquille assez petite, plus étroite en avant, ovale, subconvexe, très-entière, de couleur brune, avec une croix blanche en dehors, blanche en dedans; le fond brun.

La P. RÉTICULÉE : *P. reticulata*, Gmel., *ibid.*, n.° 141; Schröter, *loc. cit.*, fig. 7. Coquille conique, comprimée, beaucoup plus étroite en avant, à sommet subcentral, obtus, avec des stries élevées, serrées, se croisant; couleur toute blanche.

La P. ROUE : *P. rota*, Gmel., page 3720, n.° 145; Chemn., *Conch.*, 10, page 330, t. 168, fig. 1619. Coquille subarrondie, subargentée en dedans, avec des lignes roussâtres; le limbe jaunâtre en dehors. De la mer des Indes.

La P. PUSTULEUSE : *P. pustulata*, Gmel., *ibid.*, n.° 147; Helbling, *Abh. böhm. Privatgesellsch.*, 4, page 110, t. 1, fig. 12. Petite coquille ovale, mince, déprimée, radiée, blanche, ponctuée de rouge, lisse en dedans.

La P. CITRINE : *P. citrina*, Gmel., *ibid.*, page 149; Kœmmer, *Conch. Rudolst.*, page 12, tab. 2, fig. 6. Coquille solide, ovale, convexe, finement treillissée, de couleur blanche, avec deux larges bandes fauves en dehors, blanchâtre; le sommet brunâtre en dedans.

La P. DU CAP : *P. capensis*, Gmel., *ibid.*, n.° 150; Kœmmer, *ibid.*, fig. 1, 2. Coquille ovale, striée dans les deux sens, les stries longitudinales, alternativement brunes et blanches; l'intérieur subnacré. Du cap de Bonne-Espérance.

La P. PAPYRACÉE : *P. papyracea*, Gmel., page 3722, n.° 158; Schröter, *Einl. in Conch.*, 2, page 487, t. 5, fig. 12. Coquille déprimée, mince, hyaline, à sommet obtus, à stries inégales, alternativement plus fines et plus grosses; celles-ci granulées. Couleur fauve, radiée de points rouges en dehors.

La P. CYLINDRIQUE : *P. cylindrica*, Gmel., *ibid.*, n.° 159; Schröter, *loc. cit.*, fig. 13. Coquille ovale, plate, couverte de stries nombreuses, inégales, serrées et toutes granuleuses. Couleur variable, mais ordinairement variée de taches ou de rayons roses ou rouges, ou brunâtres, sur un fond blanc.

Cette espèce diffère-t-elle de la P. ROSE, *P. umbella?*

La P. TACHETÉE DE SANG : *P. hæmatosticta*, Gmel., p. 3723, n.° 191 ; Schröter, *Einl. in Conch.*, 2, pag. 486, t. 5, fig. 11. Coquille mince, déprimée, striée, blanche, ponctuée de rouge en dehors, brunâtre en dedans.

La P. OVALE : *P. ovalis*, Gmel., *ibid.*, n.° 163; Schröter, *loc. cit.*, fig. 10. Coquille ovale, un peu convexe, mince, à stries très-serrées, de couleur bleuâtre, radiée de taches noirâtres en dehors, cendrée en dedans, avec une bande lactée à la circonférence.

La P. TACHETÉE DE NOIR : *P. melànosticta*, Gmel., p. 3724, n.° 167; Schröter, *loc. cit.*, t. 6, fig. 9. Coquille solide, un peu aplatie, subpellucide, striée, à sommet subacuminé, de couleur cendrée, radiée de points noirs en dehors, bleuâtre en dedans.

La P. ENROULÉE : *P. revoluta*, Gmel., page 3725, n.° 173; Schröter, *loc. cit.*, fig. 7. Coquille subovale, striée inégalement, à bords retroussés, crénelés, d'un blanc roussâtre, tachetée et radiée de rouge en dehors, blanche en dedans.

La P. SQUAMEUSE : *P. squamata*, Gmel., *ibid.*, n.° 174; Schröter, *loc. cit.*, fig. 4. Coquille ovale, convexe, couverte de stries fines, serrées, écailleuses, à sommet subcentral. Couleur variée de blanc et de noir en dehors, blanc-jaunâtre au fond.

La P. VERGETÉE : *P. virgata*, Gmel., page 3727, n.° 186; Born., *Mus. Cæs. Vindob. Test.*, 1, page 443, t. 18, fig. 16. Coquille ovale, striée longitudinalement, de couleur blanche, avec des rayons bruns en dehors, nacrée en dedans.

La P. NAVICULE : *P. navicula*, Gmel., page 3727, n.° 189; Meusch, *Naturf.*, 18, page 9, tome 2, fig. 6. Coquille étroite, striée dans les deux sens, à bords très-tranchans, recourbés; une ceinture calleuse d'un côté. Couleur rose en dehors, blanchâtre au milieu et au fond en dedans.

La P. CEINTURÉE : *P. cingulata*, Gmel., *ibid.*, n.° 190; Meusch, *Naturf.*, 18, page 8, t. 2, fig. 7. Coquille subovale, obscurément striée, à sommet subcentral; à bords recourbés, de couleur ferrugineuse; deux ceintures élevées, fasciées obscurément.

La P. BARQUE : *P. scapha*, Gmel., *ibid.*, n.° 192; Meusch, *Naturf.*, 18, page 10, t. 2, fig. 8. Coquille striée onduleuse-

ment, étroite, plus large d'un côté que de l'autre; à sommet courbé vers le plus petit, qui est étalé; le plus large pourvu d'une callosité tranchante. Couleur très-blanche.

Ces trois dernières espèces pourroient bien appartenir à la même et n'être autre chose que des carinaires ou des argonautes.

Les vingt-sept autres espèces, qui entrent dans cette section, chez Gmelin, sont presque toutes prises de Schröter, sans figures citées et trop incomplétement caractérisées pour pouvoir être reconnues d'une manière un peu certaine.

Ce sont les *P. scutiformis*, *craticulata*, *costata*, *decussata*, *asteroides*, *rubella*, *spectabilis*, *conspurcata*, *atra*, *specularis*, *canescens*, *pulla*, *testacea*, *capillaris*, *glauca*, *obscura*, *exoleta*, *fuscata*, *mellea*, *anceps*, *guinteensis*, *complanata*.

Quant aux *P. afra*, *nivea*, *grisea*, ce sont des crépidules.

Le *P. symetrica* est une semi-fissurelle.

Le *P. anomala* est une valve d'orbicule.

Les *P. navicula*, *cingulata* et *scapha*, sont probablement des argonautes, comme je l'ai dit plus haut.

Enfin la dernière section des patelles à sommet percé, ne renferme que des espèces de Fissurelle, genre établi par M. de Lamarck, et qui ont été décrites à ce mot. Quant aux espèces de patelles qui ont été distinguées sous le nom de Cabochon, comme il a été établi d'une manière un peu certaine depuis l'impression de la lettre C, voyez Pileopsis pour quelques détails ultérieurs. (De B.)

PATELLE. (*Foss.*) Il est étonnant qu'on ne rencontre à l'état fossile qu'un petit nombre d'espèces de patelles, quand celui des coquilles de ce genre à l'état vivant est si considérable. Elles se présentent dans les couches antérieures à la craie, dans cette dernière substance et dans celles qui sont plus nouvelles.

Patelle très-ancienne; *Patella antiquissima*, Def. Cette espèce, qui est couverte de stries ou côtes nombreuses de grosseur égale entre elles et dont les bords sont réguliers, a été trouvée par M. de Bazoches à Luc, près de Caen, dans une couche à oolithes blancs, dépendante du calcaire à polypiers des environs de cette ville, dans lequel on rencontre des ammonites, des trigonies, des gryphées *cymbium*, des bélem-

nites et des encrinites. Elle a quatorze à quinze lignes de longueur, sur un pouce de largeur.

Patelle conique: *Patella conica*, Def. Cette espèce a été trouvée dans la falunière de Hauteville, département de la Manche. Elle est couverte de stries de deux grosseurs. Entre quelques-unes, qui sont plus grosses et placées à des distances inégales, il s'en trouve de plus petites, comme sur certaines espèces à l'état vivant qui se voient dans les collections. Son sommet est très-élevé et ses bords sont réguliers. Longueur, neuf à dix lignes; largeur, sept lignes; élévation, six lignes.

Patelle rugueuse; *Patella rugosa*, Def. Coquille à ouverture oblongue, couverte de côtes irrégulières, rugueuses et saillantes; à sommet abaissé, et à bords très-irréguliers. Longueur, onze lignes; largeur, neuf lignes; élévation, trois lignes et demie. On la trouve dans la falunière de Hauteville.

Patelle de Duclos; *Patella Duclosii*, Desh., Descript. des coq. foss. des env. de Paris, tom. 2, pag. 9, pl. 1, fig. 8 et 13. Coquille conique, marquée circulairement par des stries d'accroissement, qui sont coupées à angle droit par des stries rayonnantes, un peu saillantes, irrégulières, et qui partent du sommet. Son bord est très-régulier. Diamètre de la base, dix-sept lignes; hauteur, dix lignes. J'ignore où elle a vécu. Elle existe dans le cabinet de M. Duclos.

Patelle a côtes; *Patella costaria*, Desh., *loc. cit.*, pl. 1, fig. 10 et 11. Coquille ovale, déprimée, alongée, couverte à l'extérieur de vingt-quatre à vingt-cinq côtes lisses, rayonnantes, entre quelques-unes desquelles on en voit une plus petite. Elle a quelques rapports avec une variété de la *patella vulgata;* mais elle s'en distingue par le nombre des côtes, par leur volume et leur disposition. On la trouve à Valmondois, département de Seine-et-Oise.

Patelle striatule; *Patella striatula*, Desh., *loc. cit.*, pl. 1, fig. 14 et 19. Coquille orbiculaire, à bord régulier, à sommet peu élevé, et couverte d'un grand nombre de stries très-fines, rayonnantes, un peu grenues et flexueuses. Longueur, six lignes; largeur à peu près égale. On la trouve à Valmondois.

Patelle glabre; *Patella glabra*, Desh., *loc. cit.*, pl. 1, fig.

9 et 11. Coquille presque circulaire, à sommet élevé et obtus, lisse, excepté vers le bord inférieur, où elle offre quelques légères stries. Longueur, sept lignes; largeur, six lignes. On la trouve à Valmondois.

Patelle douce; *Patella dulcis*, Lam., Ann. du Mus. d'hist. nat., vol. 1.er, pag. 308; Vélins du Mus., n.° 1, fig. 11. Coquille ovale-subconique, à sommet un peu courbé et couverte de légères stries rayonnantes. Longueur, une ligne et demie; largeur, une ligne. On la trouve à Villiers, près de Ponchartrain, département de Seine-et-Oise, dans une couche avec des avicules des rochers et d'autres coquilles marines.

Patelle scutatelle: *Patella scutatella*, Lam., *loc. cit.*; Vélins, n.° 1, fig. 12. Cette espèce, qu'on trouve aussi à Villiers, est un peu plus grande que celle qui précède immédiatement; elle est très-mince et son sommet est subcentral.

Patelle ovale; *Patella altera*, Def. Cette espèce est ovale; son sommet est rapproché du bord et porte un très-petit crochet penché sur le côté. Elle est un peu plus épaisse que les deux précédentes. Longueur, une ligne et demie; largeur, un peu plus d'une ligne. On la trouve à Hauteville.

Patelle rayée; *Patella radiata*, Def. Coquille très-alongée, à sommet marginal et couverte de stries qui partent de ce dernier. Longueur, près de deux lignes; largeur, une ligne. On la trouve à Hauteville et Fontenai à Saints-Pères, près de Mantes.

On trouve à Orglandes, département de la Manche, avec des baculites, des moules intérieurs de patelles qui ont plus d'un pouce de longueur, sur neuf lignes de largeur, et dont le sommet subcentral est très-élevé; mais on ne sait à quelle espèce les rapporter. Il en est de même de ceux qu'on trouve avec des turrilites et des ammonites dans la montagne craieuse de Sainte-Catherine, près de Rouen.

D'après le renvoi qui a été fait à l'article Calyptrée, vol. VI, pag. 274 de ce Dictionnaire, nous allons présenter les espèces de ce genre que nous connoissons à l'état fossile et qu'on ne trouve que dans les couches plus nouvelles que la craie.

Calyptrée trochiforme: *Calyptræa trochiformis*, Lamck.,

Ann. du Mus. d'hist. nat., tom. 1, pag. 385, et tom. 7, pl. 15, fig. 3; *Trochus calyptriformis*, Lamck., Anim. sans vert., tom. 7, pag. 558, n.° 9; *Calyptræa trochiformis*, Desh., Descript. des coq. foss., pl. 4, fig. 1 — 3; *Infundibulum echinulatum*, Sow., *Min. conch.*, pl. 97, fig. 2; *Infundibulum spinulosum*, *ibidem*, fig. 6; *Infundibulum tuberculatum*, *ibidem*, fig. 1; *Trochus apertus* et *opercularis*, Brander, Foss. haut., tab. 1, fig. 1 — 3. Coquille orbiculaire, fragile, hérissée d'écailles ou d'épines, et à sommet subcentral. Diamètre, plus d'un pouce. On trouve cette espèce à Grignon, département de Seine-et-Oise; à Parnes, près de Gisors; à Valmondois, et à Barton, dans le Hampshire en Angleterre. On trouve à Ezanville, département de Seine-et-Oise, dans une couche de grès marin, des coquilles qui ont rapport avec cette espèce; mais elles en diffèrent en ce qu'elles n'ont que six à sept lignes de diamètre, quoiqu'elles soient aussi élevées qu'elles. On peut croire qu'elles sont une variété modifiée par la localité quarzeuse où elle a vécu.

Calyptrée lisse; *Calyptræa lævigata*, Desh., *loc. cit.*, même planche, fig. 8 — 10. Coquille conique, à spire peu élevée, et qui ne porte ni épines ni écailles. Diamètre, un pouce. On la trouve à Parnes, à Mouchy-le-Chatel, département de l'Oise; à La Chapelle et à Saint-Félix.

Calyptrée lamelleuse; *Calyptræa lamellosa*, Desh., *loc. cit.*, même planche, fig. 5 — 7. Coquille orbiculaire, déprimée, chargée de lames élevées, plus ou moins serrées, obliques; qui se remarquent surtout vers la base de la coquille, le reste étant le plus souvent lisse. Elle est un peu moins grande que la précédente. On la trouve à Grignon, à Parnes et à Mouchy. M. de Lamarck l'avoit regardée comme une variété de la *C. trochiformis*; mais elle paroît en différer et constituer une espèce particulière.

Calyptrée crépidulaire: *Calyptræa crepidularis*, Lamck., Ann. du Mus., tom. 1, pag. 385; *C. crepidularis*, Desh., *loc. cit.*, même planche, fig. 16 — 18. Coquille subovale, bossue, couverte de stries lamelleuses et à sommet submarginal. Longueur, cinq lignes; largeur, quatre lignes. On trouve cette espèce à Grignon et à Hauteville, département de la Manche. M. de Lamarck avoit pensé qu'elle pourroit être une variété

de la *C. trochiformis*; mais cette espèce paroît très-distincte.

Calyptrée muriquée : *Calyptræa muricata; Patella muricata*, Brocc., *Conch. foss. subapp.*, pl. 1, fig. *a*. Coquille orbiculaire, subconique, couverte d'écailles, à centre vertical et élevé. Diamètre, un pouce et demi. On la trouve dans le Plaisantin et dans le Piémont. M. Brocchi dit, d'après Ginani, que son analogue vit dans la mer Adriatique. On trouve dans les faluns de la Touraine une espèce qui paroît avoir beaucoup de rapports avec elle.

M. Brocchi annonce, dans l'ouvrage ci-dessus cité, que dans le Plaisantin on trouve à l'état fossile la *patella sinensis*, Linn., qu'il regarde comme une calyptrée, et qui vit dans la Méditerranée et dans la mer des Indes.

Calyptrée difforme; *Calyptræa deformis*, Lamck. Les coquilles de cette espèce ont les bords fort irréguliers, les ayant modifiés, sans doute, d'après la forme des corps sur lesquels les animaux qui les ont habitées ont vécu. Elles ont en général une forme oblongue, et leur sommet est aigu et subcentral. Longueur, plus d'un pouce. Elles portent intérieurement une petite lame simple et longitudinale, qui ne s'étend ni jusqu'au bord ni jusqu'au sommet. On les trouve à Loignan, à Mérignat et à Saucats, près de Bordeaux. On en trouve aussi dans les faluns de la Touraine, mais elles y sont beaucoup plus petites. Il existe à l'état vivant une espèce qui a les plus grands rapports avec ces coquilles fossiles; mais j'ignore où elle vit, et elle est rare dans les collections.

Calyptrée déprimée; *Calyptræa depressa*, Lamck. Cette espèce, qu'on trouve à Loignan, est très-remarquable par son grand aplatissement, puisque sur un pouce et demi de diamètre, elle n'a pas plus de quatre lignes d'élévation. Elle est chargée extérieurement de très-petites côtes interrompues, qui rayonnent du sommet au bord. Quelques individus, au lieu de côtes, portent des rugosités écailleuses; mais, comme on les trouve ensemble et qu'elles ont la même forme, on peut penser que ce n'est qu'une variété de la même espèce. (D. F.)

PATELLE ALONGÉE. (*Conchyl.*) Nom que les marchands emploient quelquefois pour désigner la principale espèce du genre Parmophore. (De B.)

PATELLE AMBIGUE; *P. ambigua*, Chemn. (*Conchyl.*) C'est aussi la même espèce de coquille. (De B.)

PATELLE DE BOURBON. (*Conchyl.*) Nom sous lequel, en l'examinant fort légèrement, on a désigné quelque temps la Navicelle ordinaire. Voyez ce mot. (De B.)

PATELLE A CRÈTE. (*Conchyl.*) Nom sous lequel on a désigné quelquefois la coquille de l'argonaute, ce qui, sans doute, aura porté Gmelin à faire le double emploi de laisser dans les patelles, sous la dénomination de *Patella cristata*, la coquille principale espèce du genre Argonaute. (De B.)

PATELLE ÉQUESTRE, *P. equestris.* (*Conchyl.*) Type du genre Calyptrée de M. de Lamarck. (De B.)

PATELLE FENDUE, *P. fissura.* (*Conchyl.*) Type du genre Émarginule. (De B.)

PATELLE PECTINÉE, *P. pectinata.* (*Conchyl.*) Type du genre Helcion de Denys de Montfort. (De B.)

PATELLE PEINTE, *P. picta.* (*Conchyl.*) Espèce de fissurelle. (De B.)

PATELLE SAUVAGE. (*Conchyl.*) M. Desmarest (Nouv. Dict. d'hist. nat.) dit qu'on donne quelquefois ce nom aux haliotides. (De. B.)

PATELLE VOUTÉE. (*Conchyl.*) Nom vulgaire de la *patella fornicata*, qui appartient au genre Crépidule des zoologistes modernes. (De B.)

PATELLES LABIÉES. (*Conchyl.*) Ce sont les espèces de patelles de Linné qui constituent le genre Crépidule de M. de Lamarck. (De B.)

PATELLIER. (*Malacoz.*) Quelques zoologistes modernes ont proposé ce nom pour désigner l'animal des patelles. (De. B.)

PATELLITE. (*Foss.*) On a autrefois confondu sous ce nom les patelles, les fissurelles, les émarginules, les crépidules et les calyphées fossiles. (D. F.)

PATELLULE. (*Bot.*) Espèce de conceptacle des lichens, semblable à la scutelle, mais entouré d'un bourrelet produit par sa propre substance, tandis que le bourrelet de la scutelle est produit par la thalle. On a des exemples de scutelle dans les usnées, les parmélies, et de patellule dans les *variolaria*, les *lecidea*, etc. (Mass.)

PATENOTIER. (*Bot.*) C'est un des noms vulgaires du staphylier. (L. D.)

PATENOTRE DES ITALIENS. (*Bot.*) C'est l'azédarach. (L. D.)

PATER NOSTER. (*Bot.*) Les Espagnols donnent ce nom aux graines du balisier, dont ils font des chapelets. Le *pater noster* de Saint-Domingue désigne les graines de la corinde. Le *pater noster* des Espagnols est un coqueret, *physalis tuberosa*, Linn. (Lem.)

PATERSONE, *Patersonia*. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des *iridées*, de la *triandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Une corolle hypocratériforme, régulière; le tube grêle; le limbe à six divisions; les intérieures très-petites; trois étamines; les filamens connivens; un ovaire supérieur; le style souvent renflé à son sommet; trois stigmates en lanières; une capsule prismatique; des semences nombreuses.

M. R. Brown a réuni à ce genre le Genosiris de M. de Labillardière, qui cependant offre quelques différences (voyez ce mot). Mais, en supposant que les espèces de M. Brown soient du même genre, pourquoi ne pas les ajouter à un déjà établi, au lieu de chercher à le faire disparoître sous un nom nouveau?

On trouve dans Gmelin, *Syst. nat.*, un autre genre, indiqué sous le même nom de *Patersonia*, d'après la *Flore de Caroline*, de Walther. Comme je ne le connois pas, j'ignore s'il doit être conservé ou non. Dans le premier cas, M. Brown fait un double emploi du même nom; dans le second, il auroit dû nous apprendre les raisons qui le portoient à le supprimer. Quoi qu'il en soit, ce genre est constitué par un calice à cinq divisions; une corolle en entonnoir; quatre étamines didynames; une capsule à deux loges; quatre semences imbriquées dans chaque loge.

Le genre Patersone renferme des herbes à racines vivaces et fibreuses. Les tiges sont courtes ou presque nulles, simples, rarement rameuses; les feuilles étroites, ensiformes. La hampe est simple, dépourvue de bractée radicale ou terminale; la spathe commune bivalve, renfermant quelques spathes partielles, uniflores. Les fleurs sont fort élégantes,

de couleur bleue, très-fugaces; les anthères et les stigmates jaunes; le style est renflé à son sommet, souvent resserré dans son milieu; les stigmates sont rabattus; les capsules à trois loges, à trois valves, recouvertes par les spathes; les semences plus ordinairement insérées sur l'angle interne de chaque loge, ou quelquefois sur une colonne centrale.

Patersone soyeuse : *Patersonia sericea*, Rob. Brown, *Nov. Holl.*, 1, page 303; Curt., *Bot. Magaz.*, tab. 1041. Cette plante produit, de ses racines fibreuses, des feuilles toutes radicales, linéaires, ensiformes, finement striées, glabres à leurs deux faces, finement pubescentes à leurs bords, lanugineuses à leur base et sur leur carène, longues de quatre à six pouces, larges de deux ou trois lignes. De leur centre s'élève une hampe nue, cylindrique, plus courte que les feuilles, soyeuse, ainsi que les spathes, qui sont colorées vers leur sommet. La corolle est partagée à son limbe en trois grands lobes ovales, obtus, d'une belle couleur violette; elle offre trois autres lobes droits, subulés, fort petits, quelquefois avortés; le style est capillaire, renflé vers son sommet; les stigmates sont en forme de petite lame concave; l'ovaire est trigone et pubescent. Cette plante croît sur les côtes de la Nouvelle-Hollande, au port Jackson.

Les autres espèces ajoutées à ce genre, sont particulièrement le *Patersonia lanata*, Rob. Brown, *l. c.*, pourvu d'une hampe cylindrique, presque aussi longue que les feuilles, striée dans sa longueur; de spathes lanugineuses; de feuilles en lame d'épée, planes, un peu convexes, finement striées, lanugineuses à leur base, à leurs bords et sur leur carène, et toutes les stries égales.

Dans le *Patersonia longifolia*, la hampe est soyeuse, quatre et six fois plus courte que les feuilles; les spathes sont soyeuses; le stigmate est rabattu; les feuilles sont longues, étroites, linéaires, ciliées vers leur milieu; les poils étalés ou courbés en dedans.

Patersone moyenne; *Patersonia media*, Rob. Brown, *l. c.* Cette plante a une tige courte, garnie de feuilles ensiformes, lanugineuses sur leur carène, à leur base; une hampe glabre, plus longue que la tige; la spathe commune soyeuse; les découpures intérieures de la corolle quatre fois plus courtes

que le tube des étamines; le stigmate réfléchi. Dans le *Patersonia glabrata*, Rob. Brown, *l. c.*, la hampe est très-glabre, plus longue que la tige; les spathes sont glabres et luisantes; les feuilles lanugineuses sur leur carène, à leur base; les divisions intérieures de la corolle de moitié plus courtes que le tube des étamines; le stigmate est rabattu. Le *Patersonia occidentalis*, Rob. Brown, *l. c.*, renferme dans des spathes lisses trois à quatre fleurs; les feuilles sont en lame d'épée, nues à leurs bords, sur leur carène et à leur base; la hampe est très-glabre, de la longueur des feuilles; le style filiforme vers son sommet; le stigmate droit. Toutes ces plantes croissent à la Nouvelle-Hollande. (Poir.)

PATERSONIA. (*Bot.*) Voyez Patersone, ci-dessus. Il y a un autre genre *Patersonia* plus ancien, établi par Walther, mais comme il diffère à peine du *Ruellia*, il lui a été réuni. (Lem.)

PATETES (*Bot.*) désignoit chez les anciens une variété de dattes tellement intenses qu'elles crevoient sur l'arbre même. (Lem.)

PATI. (*Bot.*) Plante du Brésil, semblable au maguey, *agave* des botanistes, mais à feuilles plus étroites et plus petites, dont on tire des fils très-menus que les femmes du Mexique tressent de diverses manières. (J.)

PATICO. (*Ornith.*) On donne, en Espagne, ce nom et celui de *hijo de pato*, à l'oison ou petit de l'oie. (Ch. D.)

PATIENCE; *Rumex*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones apétales, de la famille des *polygonées*, Juss., et de l'*hexandrie trigynie* du Système sexuel, qui offre les caractères suivans: Calice de six folioles, dont trois intérieures, persistantes, enveloppant le fruit, et trois extérieures, plus petites, obtuses, réfléchies sur le pedicelle; six étamines à filamens courts, capillaires, portant des anthères droites, à deux lobes; un ovaire turbiné, à trois côtés, surmonté de trois styles capillaires, terminés chacun par un stigmate déchiqueté; une graine nue, à trois côtés, recouverte par les trois folioles internes du calice.

Les patiences sont des plantes herbacées, à feuilles alternes, souvent entières, et dont les fleurs, petites et de peu d'apparence, sont disposées en grappes paniculées. On en connoît

soixante et quelques espèces, parmi lesquelles une vingtaine croissent naturellement en France. Les plus remarquables sont les suivantes.

* *Fleurs hermaphrodites; folioles intérieures du calice munies d'un tubercule à leur base.*

Patience commune, vulgairement Patience, Parelle; *Rumex patientia*, Linn., *Spec.*, 476. Sa racine est vivace, grosse comme le pouce ou davantage, pivotante; elle produit une tige cannelée, un peu rameuse, haute de deux à trois pieds au plus, garnie de feuilles grandes, ovales-lancéolées, glabres, d'un vert foncé, ondulées en leurs bords, portées sur des pétioles élargis à leur base en une gaine fort grande. Ses fleurs sont verdâtres, nombreuses, petites, disposées, à l'extrémité de la tige et des rameaux, en une longue grappe rameuse. Cette espèce croît naturellement dans les pâturages des montagnes en France, en Allemagne, en Italie, etc. On la cultive dans les jardins à cause de ses usages.

Patience crépue ou frisée, vulgairement Patience sauvage, Parelle sauvage; *Rumex crispus*, Linn., *Spec.*, 476. Sa racine est pivotante, vivace, d'un rouge brun extérieurement et de la grosseur du doigt; elle produit une tige droite, cylindrique, peu rameuse, haute de deux pieds ou à peu près, garnie de feuilles lancéolées, très-ondulées et comme frisées en leurs bords. Ses fleurs sont verdâtres, disposées en une longue grappe rameuse. Cette plante croît dans les bois, dans les prairies et sur les bords des chemins en France et dans une grande partie de l'Europe.

La patience commune et la patience crépue sont souvent employées en médecine indifféremment l'une pour l'autre et comme ayant les mêmes propriétés. Leur racine, qui est la partie usitée, a une saveur amère et un peu styptique, et elle est stomachique, apéritive et dépurative. On en fait usage en décoction dans les débilités des organes de la digestion, dans les engorgemens des viscères et surtout dans les maladies cutanées, comme la gale et les dartres. D'après les recherches de M. Deyeux, la racine de patience contient du soufre. Dans quelques pays on mange cuites et diversement assaisonnées les feuilles de cette plante, sous le nom d'épinards immortels.

PATIENCE SANGUINE ; vulgairement PATIENCE ROUGE, OSEILLE ROUGE, SANG-DRAGON, *Rumex sanguineus*, Linn., *Spec.*, 476. Sa tige est droite, haute d'un pied et demi ou environ, un peu rameuse, d'un rouge brunâtre. Ses feuilles sont lancéolées, aiguës, d'un vert foncé, et remarquables par le rouge sanguin de leur pétiole et de leurs nombreuses nervures. Les fleurs sont petites, disposées par verticilles, et elles forment des grappes grêles, axillaires et terminales. Cette plante est originaire de la Virginie ; mais elle est aujourd'hui acclimatée dans plusieurs parties de la France et de l'Allemagne : elle est peu usitée maintenant. Ses graines ont passé pour astringentes et on les employoit dans les hémorrhagies. Dans quelques cantons on mêle ses feuilles à celles de l'oseille pour affoiblir l'acidité de cette dernière.

** *Fleurs hermaphrodites ; folioles du calice dépourvues de tubercule remarquable.*

PATIENCE AQUATIQUE, vulgairement PARELLE DES MARAIS, OSEILLE AQUATIQUE ; *Rumex aquaticus*, Linn., *Spec.*, 479. Cette espèce se distingue à la hauteur de sa tige, qui atteint jusqu'à six pieds d'élévation, et à ses grandes feuilles lancéolées, qui ont quelquefois plus de deux pieds de longueur. On la trouve assez fréquemment sur les bords des étangs et des rivières : elle n'est que peu usitée. On l'a conseillée dans le scorbut, les obstructions, les maladies de la peau, les rhumatismes, la goutte, et les affections chroniques rebelles.

PATIENCE A ÉCUSSONS, vulgairement OSEILLE RONDE, PETITE OSEILLE ; *Rumex scutatus*, Linn., *Spec.*, 480. Sa racine est vivace, dure, un peu ligneuse ; elle produit ordinairement plusieurs tiges cylindriques, couchées à leur base, longues de dix à douze pouces. Les feuilles sont d'un vert glauque, longuement pétiolées, d'une forme très-variable, cordiformes ou ovales, obtuses ou pointues, munies, de chaque côté de leur base, d'oreillettes plus ou moins divergentes. Les fleurs sont petites, un peu rares, disposées en épis grêles et rameux. Les folioles calicinales qui enveloppent la graine sont entières et arrondies. Cette espèce croît dans les montagnes du Midi de la France, en Suisse, en Allemagne, en Barbarie. Dans plusieurs cantons on l'emploie dans la cuisine, et on la

marge assaisonnée de différentes façons de la même manière que l'oseille commune.

*** *Fleurs unisexuelles.*

Patience des Alpes, vulgairement Rhubarbe des Moines, Rhapontic commun; *Rumex alpinus*, Linn., *Spec.*, 480. Sa racine est alongée, quelquefois aussi grosse que le bras, brunâtre, vivace; elle donne naissance à une tige épaisse, cannelée, haute de trois à quatre pieds, rameuse, garnie à sa base de feuilles grandes, longuement pétiolées, ovales, échancrées en cœur; celles des tiges sont lancéolées, plus étroites. Ses fleurs sont verdâtres, disposées en une grande grappe terminale. Cette plante croît naturellement dans les Alpes, les Pyrénées et les montagnes d'Auvergne.

La racine de la patience des Alpes a une saveur amère et un peu visqueuse; elle est tonique, légèrement purgative, et elle paroît agir à peu près comme la rhubarbe, mais plus foiblement. On la vend quelquefois dans le commerce pour le véritable rhapontic, espèce de rhubarbe qui, d'après M. De Candolle, ne se trouve point dans les montagnes d'Auvergne, comme plusieurs auteurs l'y ont indiqué; mais qui jusqu'à présent n'a encore été trouvée que sur le Caucase. Les paysans des Alpes, selon le témoignage de Villars, mangent en potage ou en sauce les pétioles des feuilles de la patience des Alpes.

Patience acide, vulgairement Oseille, Surette, Vinette; *Rumex acetosa*, Linn., *Spec.*, 481. Sa racine est alongée, fibreuse, vivace; elle produit une ou plusieurs tiges droites, peu rameuses, hautes d'un pied et demi à deux pieds, garnies de feuilles peu nombreuses, glabres, d'un vert assez foncé, dont les inférieures sont pétiolées, ovales ou ovales-oblongues, échancrées en fer de flèche à leur base; les supérieures sont lancéolées, sessiles. Les fleurs sont rougeâtres ou blanchâtres, disposées en grappes rameuses, toutes mâles sur certains pieds, et toutes femelles sur d'autres. Cette plante est commune dans les prés; on la cultive dans les jardins potagers à cause de ses usages.

Les feuilles de l'oseille ont une saveur acide et légèrement astringente; elles sont rafraîchissantes, antiscorbutiques

et antiputrides: d'après ces propriétés on les fait entrer dans les bouillons rafraîchissans, délayans, qu'on prescrit dans les fièvres en général, surtout dans les inflammatoires, les bilieuses et les putrides. La racine d'oseille n'est pas acide, mais amère, ce qui la rend tonique; elle a passé aussi pour diurétique et apéritive. Les graines, que l'on regardoit autrefois comme cordiales, sont entièrement tombées en désuétude.

L'oseille est très-usitée dans la cuisine; on en fait des potages, et, assaisonnée de diverses manières, on en prépare plusieurs mets, qui se servent sur les tables. Dans les ménages on conserve l'oseille pour l'hiver en la cueillant en automne, en la faisant bien cuire et en la mettant dans des pots qu'on recouvre d'une couche de beurre ou de saindoux.

Tous les bestiaux mangent les feuilles de l'oseille; les vaches et les moutons surtout les aiment beaucoup: comme aliment elles nourrissent peu ces animaux; mais elles les rafraîchissent, et il peut être souvent utile de leur en donner une certaine quantité de fraîches pendant les chaleurs de l'été.

On a obtenu par la culture plusieurs variétés de l'oseille; celles qu'on rencontre le plus ordinairement dans les jardins sont: l'*oseille à larges feuilles*, qui est la plus commune; l'*oseille à larges feuilles obtuses*, ou *oseille de Hollande*; l'*oseille à larges feuilles glauques*, ou *oseille d'Italie*, et l'*oseille vierge* ou *stérile*, qui ne monte jamais en graine; ses feuilles sont très-grandes et ont une saveur moins acide que celles des autres variétés, ce qui les rend plus agréables au goût: il y a aussi l'*oseille à feuilles crépues*; mais cette dernière est plus singulière qu'utile.

L'oseille n'est pas difficile sur le terrain, car elle vient partout où il n'est pas trop sec ou trop aquatique; cependant c'est dans une terre profonde en même temps légère et un peu substantielle qu'elle devient plus belle. On la multiplie de semis qu'on fait ordinairement au printemps, et en éclatant les racines des vieux pieds. Il n'y a guère que dans les jardins maraîchers de Paris qu'on fait des semis d'oseille; chez les particuliers et ailleurs on se contente le plus souvent de planter l'oseille en bordure et de diviser les racines des

vieux pieds en automne. L'oseille vierge ne peut au reste se propager que de cette dernière manière. (L. D.)

PATILLA. (*Bot.*) Genre de la famille des champignons, établi par Adanson, et qui comprend des champignons demi-orbiculaires, horizontaux, lisses, attachés par le côté et sans stipe; d'une consistance gélatineuse, et dont les graines sont sphériques, placées à la surface inférieure. Il y ramène les *agaricum* de Micheli, *Gen. pl.*, 66, fig. 2, 4, qui représentent les *thelephora hirsuta*, Willd., Pers., et *purpurea*, Schum., qui sont les *auricularia reflexa* et *purpurea* de Bulliard. Le genre *Patilla* représente donc le *thelephora* de Persoon ou l'*auricularia* de Bulliard. Voyez THELEPHORA. (LEM.)

PATILLO. (*Ornith.*) Nom donné, dans l'Amérique méridionale, à une espèce de canard. (CH. D.)

PATIME, *Patima*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, jusqu'alors imparfaitement connu, de la famille des *rubiacées*, et dont le caractère essentiel consiste dans un calice persistant, presque entier, à cinq angles mousses: la corolle, les étamines, les stigmates, ne sont point connus. Le fruit est une baie inférieure, couronnée par le calice, à quatre ou six loges, renfermant plusieurs semences éparses dans une pulpe.

PATIME DE LA GUIANE : *Patima guianensis*, Aubl., Guian., vol. 1, page 197, tab. 77; Lamk., *Ill.*, tab. 159. Cette plante pousse de sa racine plusieurs tiges creuses, cylindriques, tendres, vertes, hautes d'environ trois pieds, garnies dans toute leur longueur de feuilles opposées en croix, pétiolées, lisses, molles, ovales, vertes, longues d'un pied, larges de quatre pouces, très-entières; les pétioles longs d'environ deux pouces. Entre chaque paire de feuilles on distingue deux larges stipules opposées, charnues, persistantes, aiguës. Les fleurs sont axillaires, pédonculées, solitaires. Le fruit est une baie verte, composée de quatre ou six loges, couronnée par un calice membraneux. Elle renferme, dans une substance pulpeuse, un grand nombre de semences éparses, fort petites. Cette plante a été découverte à la Guiane, dans des terrains marécageux, au bas des montagnes qui séparent la crique des Galibis de la rivière de Sinémari. Elle est en fruits au mois de Mai. (POIR.)

PATINES. (*Ornith.*) L'oiseau qu'Oviédo désigne sous ce

nom, est le pierre-garin ou grande hirondelle de mer, *sterna hirundo*, Linn. (Ch. D.)

PATIRA: (*Mamm.*) Laborde donnoit ce nom à une espèce de pecari, qu'il distinguoit du pecari proprement dit et du tajassu par une ligne de poils blancs le long du dos. Cette espèce n'est point encore connue des naturalistes, si elle existe réellement. (F. C.)

PATIRAJA. (*Bot.*) Le *pedalium murex* est ainsi nommé à Ceilan, suivant Hermann. (J.)

PATIRICH. (*Ornith.*) Nom abrégé du *patirich-tirich* de Madagascar, espèce de guépier, *merops superciliosus*, Linn. et Lath. (Ch. D.)

PATJAR AYER. (*Bot.*) Nom du *sesamum javanicum* à Java: le *vitex pinnata* de Linnæus, maintenant *camunium*, genre très-distinct, y est nommé *patjar-china* et *cambang-tjulang*; le *lawsonia inermis* est le *patjar-tjulang*; le *lawsonia spinosa* est le *patjar-java*. (J.)

PATLISANA. (*Bot.*) Suivant Forskal on nomme ainsi, à Constantinople, la melongène, *solanum melongena*. (J.)

PATO. (*Ornith.*) Nom espagnol des canards et des oies dans l'Amérique méridionale, où les canards musqués sont connus sous le nom de *patos reales*. (Ch. D.)

PATOLAS. (*Bot.*) Voyez Picinna. (J.)

PATOUMOU. (*Bot.*) Voyez Petoumo. (J.)

PATPADAGAN. (*Bot.*) Suivant Burmann, le *pharnaceum cerviana* est ainsi nommé sur la côte de Coromandel. (J.)

PATRAQUE. (*Bot.*) Nom d'une variété de pomme de terre. (L. D.)

PATRE. (*Ornith.*) Voyez Pastor. (Ch. D.)

PATRINIA. (*Bot.*) Genre proposé par M. de Jussieu pour plusieurs espèces de valérianes, pourvues de quatre étamines et d'un fruit capsulaire, telle que

La Valériane de Sibérie: *Valeriana sibirica*, Linn.; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 24, fig. 4; *Fedia sibirica*, Vahl, *Enum.*, 2, page 22. Ses tiges sont cylindriques, fistuleuses, hautes d'un pied, à peine pubescentes; les rameaux opposés, axillaires, étalés, garnis de feuilles pétiolées, opposées; les radicales et inférieures divisées en lobes ovales, oblongs, un peu obtus; les feuilles caulinaires presque sessiles, pinnatifides ou

ailées; les folioles alternes, confluentes ou légèrement courantes, lancéolées, irrégulières, entières ou munies de deux ou trois grosses dents, glabres, un peu ciliées à leurs bords; les folioles des feuilles terminales entières, linéaires, très-étroites. Les fleurs, disposées en petits corymbes terminaux, presque en ombelles, munies de bractées courtes, sétacées, ont la corolle d'un jaune brillant, tubulée, point éperonnée; le limbe à cinq lobes réguliers; les étamines au nombre de quatre, quelquefois cinq; une capsule renfermant des semences brunes, ovales, entourées d'une aile membraneuse. Cette plante croît dans la Sibérie. On la cultive au Jardin du Roi. (Poir.)

PATRISIA. (*Bot.*) Ce genre, fait primitivement sous ce nom par Richard, pour conserver la mémoire de Patris, botaniste de la Guiane, fut envoyé par lui en nature avec ce nom à Ryan, et celui-ci en fit part à Vahl, qui la publia le premier sous le nom de *Ryania*. Voyez Ryanie. (J.)

PATROCLE, *Patrocles*. (*Conchyl.*) Denys de Montfort (Conchyl. syst., tom. 1, pag. 219), a établi sous ce nom un genre de coquilles univalves, cloisonnées ou polythalames, pour un petit nombre d'espèces de nautiles microscopiques, lenticulaires, discoïdes, comprimés, mamelonnés sur les deux centres, à cloisons peu nombreuses, rayonnantes du centre à la circonférence, à dos subcaréné, et dont la cloison terminale est pourvue d'un siphon étoilé. Ce genre, qui fait partie de celui que M. de Lamarck a nommé *lenticuline*, a pour type la variété *h* du *Nautilus calcar*, figurée par Von Fichtel, *Test. micr.*, page 76, tab. 12, fig. 9 *h*, que Denys de Montfort nomme le P. dissident, *P. dissidens*. (De B.)

PATROCLE. (*Foss.*) Dans la Conchyliologie systématique, Denys de Montfort a signalé sous ce nom (pag. 219) un genre dont il annonce qu'il existe une espèce fossile très-commune dans les bancs de la Coroncine, près de Sienne en Toscane, en même temps qu'elle existe à l'état vivant dans les mers Adriatique et Méditerranée.

Fichtel avoit décrit et figuré (*Testac. microsc.*, pag. 76, tab. 12, fig. G, H) cette espèce, qu'il avoit regardée comme une variété du *nautilus calcar*, et comme les coquilles décrites et figurées sous ce dernier nom ont été rangées par

M. de Lamarck dans le genre Cristellaire, nous pensons que le patrocle doit être rangé dans ce dernier genre.

Dans la figure donnée par Denys de Montfort, on avoit exprimé à l'angle extérieur de la carène une rimule étroite et ovale, qui indiqueroit un siphon traversant les cloisons; mais, comme les nummulites et les lenticulites, avec lesquelles les cristellaires ont beaucoup de rapports, n'en sont pas pourvues, nous pensons que l'espèce décrite sous le nom de Patrocle n'en avoit pas plus que les autres espèces de cristellaires. (D. F.)

PATRON DES MARÉCHAUX ET DES CHARBONNIERS. (*Ornith.*) Un des noms vulgaires de la mésange charbonnière, *parus major*, Linn. (Ch. D.)

PATSCHAU. (*Bot.*) Kolbe, dans sa Description du cap de Bonne-Espérance, parle d'un arbre de ce nom, apporté de Java et cultivé au Cap, dont la tige est haute de douze pieds; les feuilles sont verticillées, et les fleurs jaunes, d'une bonne odeur. Il le nomme aussi *fulli-enwanne*. (J.)

PATSJOTTI. (*Bot.*) Nom malabare, cité par Rhéede et adopté par Adanson, du genre *Strumpfia* de Linnæus, dont la famille n'est pas encore déterminée. (J.)

PA-TSYANS. (*Bot.*) Voyez Pa-Cyao. (J.)

PATTANE. (*Bot.*) Voyez Lingoum. (J.)

PATTARA. (*Bot.*) Adanson et Scopoli séparent de l'*hirtella*, sous ce nom générique, les espèces qui ont cinq étamines; mais ce genre n'a pas été adopté. Adanson cite comme synonymes de son genre le *tsjeram cottam* du Malabar, ou *pattara ponni* des Brames, et le *vasaal* du Malabar, ou *vilengi* des Brames, tous deux mentionnés par Rhéede; mais il n'est pas certain que ces végétaux aient de l'affinité avec l'*hirtella*. (J.)

PATTE. (*Bot.*) Ce mot, comme celui de pied, précédant un autre substantif, sert à désigner vulgairement diverses plantes. La patte-d'oie est le *chenopodium murale* ou une espèce congénère; la patte-de-lièvre, *lagopus* des anciens, est le *trifolium arvense*. Surian, dans son Herbier des Antilles, cite le *marcgravia umbellata* sous le nom de patte-du-diable. (J.)

PATTE. (*Bot.*) Les fleuristes désignent par ce nom la racine de l'anémone. (L. D.)

PATTE-D'ARAIGNÉE. (*Bot.*) Un des noms vulgaires de la nigelle des jardins. (L. D.)

PATTE-DE-CRAPAUD. (*Conchyl.*) Nom marchand d'une espèce du genre Rocher, *M. scorpio.* (De B.)

PATTE ETENDUE. (*Entom.*) Nom donné par Geoffroy à une espèce de bombyx, qui est le *pudibunda* de Linnæus, ainsi nommé parce qu'il semble se cacher la tête entre les pattes. (C. D.)

PATTE-DE-LAPIN. (*Bot.*) C'est l'orpin velu. (L. D.)

PATTE-DE-LION. (*Bot.*) Nom vulgaire de l'alchémille commune, et de plusieurs plantes synanthérées, le *filago leontopodium*, et le *micropus erectus*. (L. D.)

PATTE-DE-LION BRULÉE. (*Conchyl.*) Ce nom est employé dans les Catalogues de coquilles du dernier siècle, pour désigner le *murex neritoideus*, Linn., *purpura neritoides*, de M. de Lamarck. Voyez Pourpre. (De B.)

PATTE-DE-LOUP. (*Bot.*) C'est le lycopode commun. Voyez à l'article Lycopodium. (Lem.)

PATTE-D'OIE. (*Bot.*) C'est l'ansérine de muraille. (L. D.)

PATTE-D'OIE. (*Conchyl.*) C'est encore un nom marchand employé quelquefois pour désigner le strombe pied de pélican, S. *pes pelecani*, Linn. (De B.)

PATTE-D'OIE ou AILE DE CHAUVE-SOURIS. (*Conch.*) Coquille du genre des Rostellaires. (Desm.)

PATTE-D'OURS. (*Bot.*) Nom vulgaire de l'achante, et de l'hellébore fétide. (L. D.)

PATTE-PELUE. (*Entom.*) Ce nom vulgaire a été donné à la Calandre ou Charanson du blé. (Desm.)

PATTES. (*Anat. et Phys.*) Voyez Pieds. (F.)

PATTES. (*Ornith.*) Voyez Pieds. (Desm.)

PATTES. (*Entom.*) Les pieds des insectes, dont la forme varie beaucoup suivant les mœurs et les habitudes, sont au nombre de six de chaque côté dans les véritables insectes. Nous avons donné beaucoup de détails sur ces parties à l'article Insectes, tom. XXIII, pag. 439 et suivantes, auquel nous renvoyons le lecteur pour ne pas nous répéter. (C. D.)

PATURE DE CHAMEAU. (*Bot.*) Les Arabes nomment ainsi le schœnanthe, espèce de barbou, *andropogon*, dont ils se servent pour nourrir leurs chameaux. (Lem.)

PATURIN; *Poa*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, de la famille des *graminées*, Juss., et de la *triandrie digynie* du Système sexuel, dont les principaux caractères sont les suivans: Calice de deux glumes mutiques, contenant plusieurs fleurettes, réunies en un épillet distique, et ayant chacune une corolle formée de deux balles ovales, concaves, dépourvues d'arête, et le plus souvent obtuses; trois étamines; un ovaire supère, presque rond, surmonté de deux styles velus, réfléchis, terminés chacun par un stigmate également velu; une graine oblongue, acuminée, un peu comprimée et enveloppée par les valves de la balle.

Les paturins sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles linéaires, engainantes à leur base, et dont les fleurs, disposées en nombreux épillets multiflores, forment une panicule plus ou moins rameuse. On en compte aujourd'hui plus de cent quatre-vingts espèces, dont un grand nombre croît naturellement en Europe. Ces plantes sont en général communes dans les prairies; leur herbe forme un excellent fourrage pour les bestiaux. Nous ne ferons mention ici que des espèces les plus remarquables.

Épillets composés de deux à cinq fleurs.

PATURIN DES PRÉS; *Poa pratensis*, Linn., *Spec.*, 99. Ses racines sont vivaces, fibreuses, un peu rampantes; elles produisent des tiges droites, hautes de deux à trois pieds, garnies de feuilles planes, les inférieures plus étroites, glabres et lisses, ainsi que les tiges; la membrane qui couronne les gaines est courte, obtuse et comme tronquée. Les épillets, composés ordinairement de trois fleurettes, et portés sur de courts pédicelles, sont lancéolés, verdâtres, comprimés; ils forment dans leur ensemble une panicule étalée, à rameaux inégaux, presque verticillés et disposés en quatre ou cinq étages. Cette plante est très-commune dans les prés, les pâturages et sur les bords des champs; elle fleurit au milieu du printemps. C'est une des meilleures graminées pour la nourriture des bestiaux. Les prairies dans lesquelles elle est très-abondante, donnent du foin de la meilleure qualité et qui se vend toujours plus cher. Elle aime les terrains gras et un peu humides;

les cultivateurs qui possèdent des fonds de cette nature, doivent chercher à la multiplier le plus possible.

Paturin a feuilles étroites; *Poa angustifolia*, Linn., *Spec.*, 99. Cette espèce a beaucoup de rapports avec la précédente; mais on l'en distingue facilement à ses feuilles lisses, étroites, un peu roides, en général d'une teinte glauque et grisâtre, paroissant cylindriques, parce qu'elles ont toujours leurs bords roulés en dedans. La panicule est verdâtre ou un peu violette, peu étalée, composée d'épillets nombreux, ovales, aigus, comprimés, formés de trois à quatre fleurs. Cette espèce croît dans les prés et dans les champs. Elle fournit un bon fourrage.

Paturin annuel; *Poa annua*, Linn., *Spec.*, 99. Sa racine est fibreuse, annuelle; elle produit une ou plusieurs tiges comprimées, un peu coudées à leurs articulations, rarement tout-à-fait droites. Ses feuilles sont glabres, planes; les radicales nombreuses et disposées en gazon; celles de la tige munies, à l'orifice de leur gaine, d'une membrane oblongue un peu aiguë. La panicule est verdâtre, quelquefois rougeâtre, à rameaux communément géminés, ouverts à angle droit, et portant des épillets comprimés, très-obtus, composés de trois à cinq fleurs. Cette espèce est commune dans les champs, les lieux cultivés et les bords des chemins. Tous les bestiaux l'aiment beaucoup, et si elle s'élevoit davantage, ce seroit un des meilleurs fourrages annuels qu'on pût cultiver; mais comme elle n'a que cinq à six pouces, elle est de peu de produit: cependant on la cultive dans quelques parties de l'Angleterre pour la faire pâturer en vert et sur place.

Paturin bulbeux: *Poa bulbosa*, Linn., *Spec.*, 102; Vaill., Bot. par., t. 17, fig. 8. Ses feuilles radicales sont courtes, rassemblées en faisceaux, dont la base est épaisse, comme bulbeuse, et leur rapprochement forme des gazons assez touffus. Ses tiges sont droites, nues dans leur partie supérieure, garnies à leur base de feuilles nombreuses, courtes, étroites, glabres, dont la gaine est munie à son entrée d'une petite membrane blanche. Les épillets sont ovales, aigus, verdâtres ou un peu rougeâtres, composés de trois à quatre fleurs. Dans une variété les balles s'alongent souvent en manière de

feuilles, ce qui fait paroître la panicule feuillée et comme chevelue. Cette espèce n'est pas rare dans les pâturages montueux et sur les bords des champs. Elle est vivace.

Paturin d'Abyssinie; *Poa abyssinica*, Lam., *Illust. gen.*, 183, n.° 983. Sa tige est droite, foible, légèrement anguleuse, garnie de feuilles très-longues, très-étroites, à bords roulés en dedans, munies, à l'entrée de leur gaine, d'une petite membrane roussâtre, tronquée. Les épillets sont comprimés, ovales, aigus, formés de quatre à cinq fleurs verdâtres ou un peu purpurines, et disposés sur des rameaux presque verticillés, flexueux, capillaires, formant dans leur ensemble une panicule d'abord droite, ensuite penchée après la floraison. Cette plante est originaire de l'Abyssinie; on la cultive au Jardin du Roi à Paris. Malgré sa petitesse, sa graine se mange sous le nom de *Teff*. Elle croît avec une telle rapidité qu'elle est bonne à récolter, lorsque le temps est favorable, quarante jours après avoir été semée, et qu'elle peut sous ce rapport être d'une grande importance pour l'agriculture, étant susceptible de produire trois récoltes par année dans les parties méridionales de la France, ainsi que dans son pays natal.

Paturin divergent; *Poa divaricata*, Gouan; Illust. 4, t. 2, fig. 1. Une même racine produit ordinairement plusieurs tiges grêles, coudées inférieurement, hautes de quatre à six pouces, garnies, à leur partie inférieure, d'une ou deux petites feuilles glabres et filiformes. La panicule est composée de rameaux capillaires, géminés ou ternés, divergens et dichotomes, garnis d'épillets petits, verdâtres, dont les pédoncules sont renflés à leur sommet. Chaque épillet ne contient que trois à quatre fleurs très-petites. Cette espèce croît dans le Midi de la France, de l'Europe, et en Barbarie. Elle est annuelle.

Paturin distique; *Poa disticha*, Jacq., *Icon. rar.*, 1, t. 19. Sa racine, qui est vivace, produit une touffe de feuilles filiformes, glabres, et plusieurs tiges grêles, hautes de quatre à six pouces, terminées par un épi ovale, serré, comprimé, composé de huit à douze épillets presque sessiles, disposés sur deux rangs opposés, et formés chacun de quatre à cinq fleurs mélangées de blanc, de jaunâtre et de bleu. Les glumes cali-

cinales sont concaves, aiguës. Cette espèce croît dans les pâturages élevés des Alpes et des Pyrénées.

** *Épillets composés de six fleurs et plus.*

Paturin a manchettes; *Poa pilosa*, Linn., *Spec.*, 100. Sa racine est fibreuse, annuelle; elle produit plusieurs tiges souvent coudées dans leur partie inférieure, ensuite redressées, hautes de dix à quinze pouces, garnies de feuilles glabres, mais dont l'orifice de la gaîne est muni d'une sorte de manchette formée de poils blancs, longs et étalés. La panicule est très-lâche, composée de rameaux nombreux, filiformes, portant de petits épillets d'un vert tirant sur le rouge ou le violet et contenant chacun de six à huit fleurs. Cette espèce est commune dans les lieux sablonneux de plusieurs parties de la France, principalement dans les provinces méridionales, et en Italie.

Paturin amourette; *Poa eragrostis*, Linn., *Spec.*, 100. Cette espèce a beaucoup de rapports avec la précédente; mais ses feuilles sont plus larges, ses tiges sont moins grêles, les panicules sont plus resserrées, à rameaux plus courts, plus roides, et les épillets, au moins moitié plus grands, sont composés de huit à quinze fleurs. Cette plante croît dans les lieux incultes et sablonneux en France, en Italie, en Suisse, en Barbarie, etc.

Paturin a longs épillets; *Poa megastachia*, Kœl.; *Gram.*, 181. Cette espèce est à la précédente ce que celle-ci est au paturin à manchettes; ses épillets sont plus larges, oblongs, composés de dix-huit à vingt fleurs. Elle croît en Allemagne, en France, en Italie, etc.

Paturin maritime; *Poa maritima*, Willd., *Spec.*, 1, p. 396. Sa racine est vivace; elle donne naissance à une ou plusieurs tiges un peu courbées à la base, ensuite redressées, hautes d'un pied à dix-huit pouces, garnies, surtout dans leur partie inférieure, de feuilles glabres, rarement planes, le plus souvent à bords roulés en dedans, munies à l'entrée de leur gaine d'une membrane entière. Les épillets sont composés de six à douze fleurs vertes ou d'un violet pâle, portées plusieurs ensemble sur des rameaux disposés, par deux ou par trois, en verticilles incomplets, formant dans leur ensemble une

panicule quelquefois assez resserrée, d'autres fois étalée. Cette plante croît dans les terrains sablonneux de l'Océan et de la Méditerranée, où elle forme souvent des prairies naturelles. Tous les bestiaux la mangent volontiers.

Paturin aquatique; *Poa aquatica*, Linn., *Spec.*, 96. Sa tige est cylindrique, haute de trois à six pieds, garnie de feuilles glabres, lisses, assez larges, striées et marquées d'une tache brune à l'origine de leur gaine. Les fleurs forment une panicule terminale très-grande et composée d'un grand nombre d'épillets alongés, contenant chacun six à huit fleurettes. Cette espèce est commune au bord des rivières, des étangs, des fossés aquatiques et dans les marais. Tous les bestiaux la recherchent et la broutent lorsqu'elle est jeune; mais il n'en veulent plus lorsqu'elle a passé fleur ou qu'elle est desséchée, parce qu'elle est alors trop dure. Elle a un beau port et elle peut servir à embellir les bords des grandes pièces d'eau dans les jardins paysagers.

Paturin flottant, vulgairement Herbe a la manne, Manne de Prusse: *Poa fluitans*, Kœl., *Gram.*, 204; *Festuca fluitans*, Linn., *Spec.*, 111. Sa racine est vivace et rampante, comme celle de la précédente; elle produit une tige de deux à trois pieds, plus ou moins droite, garnie de feuilles glabres, molles, assez larges. La panicule est très-longue, resserrée, formée d'épillets alongés, cylindriques, d'un vert blanchâtre, composés de huit à dix fleurettes ou plus. Cette plante croît sur les bords des ruisseaux, des étangs et des fossés aquatiques. Ses graines, cuites dans du lait ou autrement, sont employées comme alimentaires dans quelques provinces d'Allemagne et de Pologne. Ces graines peuvent aussi servir à nourrir la volaille. Tous les bestiaux, et surtout les chevaux, aiment beaucoup les tiges et les feuilles fraîches. Dans quelques pays on les coupe, dans les lieux où elles sont communes, pour les leur donner en vert. (L. D.)

PÂTURONS. (*Bot.*) Synonyme de potirons et poturons, noms qu'on donne à certaines espèces de champignons, et particulièrement au champignon de couche, parce que c'est dans les pâturages que les meilleurs et les plus savoureux prennent naissance.

Le Paturon blanc (Paul., Tr., 2, p. 286, pl. 134, fig. 1, 2),

Excellente espèce de champignon, très-délicate et d'une saveur suave. Elle a une forme globuleuse; ses feuillets sont blancs, quelquefois gris avec une teinte lilas clair; le chapeau est d'un blanc de lait ou d'un blanc mat, même un peu gris et ne changeant point par le toucher; sa surface est sèche, comme ridée, et ne s'écaille pas. Ce champignon croit dans les lieux découverts, dans les friches, les pâtures pierreuses et montueuses, aux environs de Paris : il est très-voisin du champignon de couche. (Lem.)

PATY. (*Bot.*) Nom d'un arbre de Sumatra, congénère de l'arbre de la gomme arabique, suivant Marsden, et qui fournit abondamment une gomme pareille : c'est conséquemment une espèce d'*acacia*. (J.)

PATYA. (*Bot.*) Le *verbena luppulacea* de Linnæus diffère du genre Verveine, par son fruit composé de deux coques biloculaires et dispermes. Plusieurs auteurs ont reconnu qu'il devoit former un genre distinct. Lœfling le nommoit *burseria;* Houston, *blairia;* M. de Lamarck, *zapania;* Necker, *patya;* Roxburg, *streptium*. Le nom de *priva*, un des plus anciens, donné par Adanson, est celui que nous avons adopté dans un Mémoire sur les verbénacées, faisant partie des Annales du Muséum; et nous lui avons joint comme congénères le *castelia* de Cavanilles, le *phryma* de Forskal, et le *tortula* de Roxburg et Willdenow. (J.)

PATZISIRANDA. (*Bot.*) Nom d'une plante de la Floride, dont les naturels du pays vantent les vertus, et qui est mentionnée dans le petit Recueil des voyages. Il y est dit que c'est une espèce de jonc à petites fleurs et à racines chevelues, mais renflées de distance en distance, et formant des petits tubercules noirs en dehors et blancs en dedans, qui ont une odeur aromatique, et sont chauds et astringens. Les naturels en exprimoient le suc et s'en frottoient le corps pour fortifier la peau. Les Espagnols de la Floride mêlent la poudre de ces tubercules dans du vin, qu'ils boivent pour donner du ton à l'estomac, prévenir des obstructions et autres maux. Ces indications ne suffiroient pas pour trouver le nom botanique de cette plante, s'il n'étoit pas dit dans le même Recueil qu'elle porte aussi le nom d'*apoyomatja*, que l'on trouve dans l'ouvrage d'Hernandez sur le Mexique.

page 13; au-dessous de la figure d'une plante qui présente la figure d'un souchet avec les tubercules de sa racine, et paroit être le *cyperus articulatus*. (J.)

PAUCIRADIÉE [OMBELLE], (*Bot.*); composée, d'un petit nombre de pédoncules; exemples: *scandix, pecten, hydrocotyle vulgaris, buplevrum spinosum*. (MASS.)

PAULETIA. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, qui n'est qu'un démembrement de la famille assez naturelle des *bauhinia*, proposé par Cavanilles, et adopté par Kunth dans les *Annales des sciences naturelles*, vol. 1, page 84, pour lequel il établit les caractères suivans, savoir: Un calice à tube cylindrique, à cinq découpures très-longues, détachées entre elles ou adhérentes les unes aux autres en forme de languettes et réfléchies; une corolle à cinq pétales, insérés à l'orifice du tube du calice, munis de longs onglets, un peu inégaux; dix étamines avec la même insertion, réunies à leur base, alternativement plus courtes, toutes fertiles; les plus courtes rarement stériles; un ovaire porté sur un long pivot; le style courbé en arc. Le fruit est une gousse sèche, pédicellée, linéaire, comprimée, à une loge, à deux valves polyspermes.

On rapporte à ce genre les *bauhinia aculeata, grandiflora, rufescens, madagascariensis, ramosa*, etc. (voyez BAUHINIA). Il est évident par les caractères cités plus haut et comparés avec ceux du *bauhinia*, qu'il n'y a que le désir d'établir de nouveaux genres qui ait pu faire présenter celui-ci. (POIR.)

PAULINIE, *Paullinia*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des *sapindées*, de l'*octandrie trigynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel: Un calice à quatre folioles; quatre pétales onguiculés, glanduleux à leur base; un ovaire turbiné, un peu triangulaire; trois styles courts; une capsule en forme de poire, à trois angles peu marqués, à trois loges, à trois valves; une semence dans chaque loge, marquée à son ombilic d'une cicatrice à deux lobes.

Des botanistes modernes ont cru devoir, depuis Linné, former deux genres des *paullinia*, fondés sur la considération du fruit. Ils ont renfermé, dans les *paullinia*, toutes les espèces dont les capsules sont pyriformes, et le pédoncule

dépourvus de ces larges ailes membraneuses qui constituent le caractère du nouveau genre, établi sous le nom de *Serjania*. Dans ce dernier, les capsules sont également à trois loges, mais assez généralement plus distinctes en dehors, formant trois lobes au sommet des larges membranes qui garnissent les pédoncules; caractères peu importans, en les considérant comme génériques, ainsi qu'on peut s'en assurer par les considérations suivantes :

Ces deux genres ont, dans toutes leurs parties, un *facies* parfaitement semblable. Leurs tiges sont sarmenteuses, flexibles, grimpantes; les feuilles alternes, pétiolées, ailées ou ternées; avec une impaire; les fleurs petites, disposées en grappes simples ou paniculées, munies de vrilles; les capsules, même parmi les espèces qu'on a conservées dans les *paullinia*, affectent des formes différentes : on les voit élargies sur leurs angles dans le *paullinia bipinnata*, en forme de bec d'oiseau dans le *paullinia vespertilio*, etc. Comment séparer des plantes réunies par tant de rapports et qui ne diffèrent que par quelques légères différences dans la forme extérieure du péricarpe, dans des membranes qui ne peuvent être considérées que comme de simples appendices, qui n'occasionnent aucun changement au caractère essentiel de la fructification? D'ailleurs, de semblables membranes se retrouvent également, mais plus étroites, sur les pétioles de plusieurs espèces, ainsi que sur les angles des capsules. Il ne resteroit donc, pour constituer le caractère du *serjania*, que le développement plus considérable de ces membranes, et leur position sur le pédoncule. (Voyez SERJANIA.

PAULINIE CURURU : *Paullinia cururu*, Linn.; Plum., *Icon.*, 111, fig. 2; Jacq., *Obs.*, 3, page 11, tab. 61, fig. 4. Cette plante a des tiges ligneuses, flexibles, sarmenteuses, grimpantes, munies de vrilles axillaires; les feuilles sont alternes, pétiolées, simplement ternées; les folioles presque sessiles, oblongues, assez grandes, obtuses, ou un peu aiguës, à dentelures écartées; les pétioles très-longs, ailés dans toute leur longueur. Les fleurs sont disposées en grappes touffues, sortant avec les vrilles de l'aisselle des feuilles; les folioles du calice courtes, presque rondes; les pétales oblongs, un

peu arrondis au sommet; les capsules en forme de poire. Cette plante croît dans l'Amérique méridionale.

Paulinie de Curaçao : *Paullinia curassavica*, Lin.; Jacq., *Obs.*, 3, tab. 61, fig. 8; Plum., *Icon.*, 111, fig. 1; Pluken., *Alm.*, tab. 168, fig. 6. Ses tiges s'élèvent en serpentant autour des plus grands arbres; elles sont fort longues, épineuses, grimpantes, garnies de feuilles deux et trois fois ternées; leur pétiole est canaliculé, pourvu de membraneux, opposé à une vrille bifide au sommet; les folioles sont grandes, ovales, lancéolées, crénelées; la terminale plus grande, cunéiforme à sa base; les latérales ovales. Les fleurs sont disposées en grappes axillaires, semblables à celles de l'espèce précédente. Le fruit est une capsule rougeâtre, à trois côtes, divisées ensuite en trois parties jusqu'à la base, à la maturité des semences. Cette plante croît dans les forêts de l'Amérique méridionale, à Curaçao, etc.

Paulinie polyphylle : *Paullinia polyphylla*, Lin.; Jacq., *Obs.*, 3, tab. 61, fig. 10. Arbrisseau qui s'élève fort haut, en s'entortillant, par ses branches sarmenteuses et flexibles, autour des arbres, dans les forêts. Ses feuilles sont amples, alternes, pétiolées, ailées avec une impaire; les folioles glabres, ovales, cunéiformes, crénelées vers leur sommet, velues en dessous, ainsi que les pétioles. Les fleurs sont disposées en panicule; elles produisent des fruits capsulaires, presque à demi ovales, sans aile membraneuse. Cette plante croît dans les forêts de l'Amérique méridionale.

Paulinie cauliflore; *Paullinia cauliflora*, Jacq., *Icon. rar.*, 3, tab. 458. Arbrisseau flexueux et grimpant, dont les feuilles sont amples, alternes, pétiolées, composées de folioles glabres, presque ovales : la paire inférieure est ternée; les pétioles sont nus à leur partie inférieure; ils s'élargissent médiocrement en aile vers leur sommet. Les fleurs sont disposées en corymbes en tête, les uns terminaux, d'autres axillaires le long des rameaux. Cette plante croît dans les contrées les plus chaudes de l'Amérique et aux environs de Caracas.

Paulinie tomenteuse; *Paullinia tomentosa*, Jacq., *Obs.*, 1, page 19, tab. 10, et *Obs.*, 3, tab. 61, fig. 13. Ses rameaux sont ligneux, striés, anguleux, presque triangulaires, légèrement velus, garnis de feuilles alternes, ailées; les folioles

ovales, presque rhomboïdales, d'une grandeur médiocre, crénelées ou sinuées à leurs bords, obtuses ou mucronées au sommet, glabres, coriaces, sessiles, luisantes en dessus, un peu pubescentes en dessous; les pétioles nus jusqu'à la première paire de folioles; ils prennent ensuite une membrane assez large entre les folioles. A l'opposition des feuilles naît une vrille ramifiée à son sommet en deux parties, du milieu desquelles sort une grappe chargée de fleurs nombreuses, à peine pédicellées et auxquelles succèdent des capsules ovales et coriaces. Cette plante croît dans l'Amérique, à Porto-Ricco.

Paulinie ailée : *Paullinia pinnata*, Linn.; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 318, fig. 5; Jacq., *Obs.*, 3, tab. 62, fig. 12; Plum., *Amer.*, 76, tab. 91; Gærtn., *De fruct.*, tab. 79. Arbrisseau dont les tiges sont presque triangulaires, quelquefois tétragones, glabres, sarmenteuses et grimpantes; les feuilles ailées, glabres et luisantes; les folioles courantes sur le pétiole, ovales, crénelées; les fleurs presque sessiles, disposées en grappes axillaires, simples ou bifides. Le fruit est une capsule ovale, presque en poire, presque ligneuse, d'un rouge écarlate. Cette plante croît aux lieux secs et sablonneux, à Saint-Domingue, à la Jamaïque, au Brésil, etc.

Paulinie chauve-souris : *Paullinia vespertilio*, Willd., *Spec.*; Schum., *Act. hist. nat. Hafn.*, 3, *pars* 2, page 122, tab. 11, fig. 1. Arbrisseau dont les tiges sont longues, striées, sarmenteuses; les feuilles glabres, ailées, luisantes, composées de folioles assez grandes, larges, ovales, mucronées, presque lobées vers leur sommet; les pétioles un peu comprimés, mais non membraneux. Les fleurs sont pédicellées, en grappes axillaires, presque simples; les capsules sont coriaces; les valves naviculaires, sans cloisons intérieures, ayant chaque suture garnie d'une aile anguleuse, peu saillante, élargie vers le sommet, terminée par une sorte de bec aigu, filiforme : il n'y a qu'une semence dans chaque loge. Cette plante croît en Amérique, dans l'île de Saint-Christophe.

Paulinie a feuilles de pigamon; *Paullinia thalictrifolia*, Juss., Ann. du Mus., 4, page 347, tab. 66, fig. 1. Espèce recueillie au Brésil par Commerson, dont les tiges sont légèrement tomenteuses, garnies de feuilles alternes, presque trois fois

ailées, composées d'environ huit paires de petites folioles entières ou rarement dentées; le pétiole est nu, un peu tomenteux; les feuilles supérieures sont simples; celles du milieu ailées ou à trois folioles; les pédoncules axillaires, en spirale, une fois plus courts que les feuilles, peu garnis de fleurs, terminés en vrilles. La capsule est pourvue de trois ailes peu à peu élargies, écartées vers leur sommet.

Paulinie du Sénégal; *Paullinia senegalensis*, Juss., *l. c.* Cette espèce se rapproche du *Paullinia tomentosa*. Elle en diffère par ses pétioles ailées, par ses feuilles plus petites. Ses tiges sont anguleuses, légèrement tomenteuses; ses feuilles ailées, composées de deux paires de folioles sessiles, ovales; l'impaire une fois plus grande que les autres, à lâches crénelures; les pétioles ailés entre les folioles; les pédoncules un peu plus courts que les feuilles, munis de vrilles à leur sommet et soutenant une grappe courte. Le fruit, petit, en ovale renversé, a trois côtes obtuses. Cette plante a été découverte au Sénégal par Adanson.

Paulinie hispide; *Paullinia hispida*, Jacq., *Hort. Schœnbr.*, 3, page 9, tab. 268. Plante des environs de Caracas, dont les tiges sont grimpantes, hautes de douze pieds, rameuses, hérissées de poils jaunâtres; les feuilles ont cinq paires de pinnules simplement ailées à leur moitié supérieure, doublement ailées à leur inférieure; les folioles sont lancéolées avec une longue pointe, un peu dentées, parsemées de quelques poils rares, et munies de deux grandes stipules ovales, aiguës. Les fleurs sont réunies en plusieurs grappes agrégées, situées sur les vieilles branches, un peu velues, longues de deux ou trois pouces; les bractées fort petites. Les fleurs, petites, presque sessiles, d'un blanc sale, ont les folioles du calice concaves, inégales; quatre pétales onguiculés; trois stigmates velus. (Poir.)

PAULITE. (*Min.*) C'est le nom que Werner a donné au minéral nommé par Haüy *hyperstène*, et que nous avons décrit sous cette dénomination. Le nom de Paulite, qui est encore admis par plusieurs minéralogistes allemands, est un nom de lieu, et dérive de celui de l'île de Saint-Paul au Labrador, d'où sont venus les premiers échantillons d'HYPERSTÈNE. Voyez ce mot. (B.)

PAUMELLE, (*Bot.*) Espèce d'Orge. Voyez cet article. (Lem.)

PAUMELLE. (*Bot.*) Un des noms de l'agaric élevé, *A. procerus*, Pers. Voyez à l'article Fonge. (Lem.)

PAUMELLE. (*Chass.*) On appelle ainsi, en terme d'oiseleur, une machine composée de plusieurs pièces sur laquelle est placé un oiseau vivant, destiné à en appeler d'autres pour les faire tomber dans le piége. (Ch. D.)

PAUMOULO. (*Bot.*) Nom provençal de l'orge distique, *hordeum distichum*. (J.)

PAUPAKA-PATESSEW. (*Ornith.*) Nom du râle widgeon, *rallus carolinus*, Gmel., à la baie d'Hudson. (Ch. D.)

PAUPASTAOW. (*Ornith.*) Nom de l'épeiche de Virginie à la baie d'Hudson, suivant le Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle. (Ch. D.)

PAUPIÈRE. (*Anat. et Phys.*) Voyez Sens. (F.)

PAUPIÈRE. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'un bodian, *bodianus palpebratus*. Voyez Bodian. (H. C.)

PAUPIÈRES. (*Ornith.*) Les oiseaux en ont deux, analogues à celles des mammifères, et une troisième, qu'on appelle *membrane clignotante*, et qui, située à l'angle interne des bords de l'orbite, peut, suivant la volonté de l'animal, s'étendre sur tout le globe de l'œil. La paupière supérieure de l'autruche est mobile et bordée de longs cils, comme dans l'homme. La même paupière est plus grande que l'autre dans le casoar, et elle est garnie, dans sa partie moyenne, d'un rang de petits cils noirs qui s'arrondissent au-dessus de l'œil. (Ch. D.)

PAUSSE, *Paussus*. (*Entom.*) Nom adopté par Thunberg et par Linnæus et donné par Dahl à un genre d'insectes coléoptères tétramérés, voisin des trogosites; ayant les antennes en masse non portées sur un bec; le corps déprimé, par conséquent de la famille des planiformes ou omaloïdes. Tous les insectes rapportés à ce genre sont d'Afrique, et en particulier du cap de Bonne-Espérance ou de Java. On ne connoît pas leur manière de vivre. On a souvent imprimé, par erreur, *pausus* au lieu de *paussus*. (C. D.)

PAUSSILES, *Paussilii*. (*Entom.*) Nom d'une tribu d'insectes coléoptères tétramérés, fondée par M. Latreille dans sa famille des xylophages, correspondante à celles des cylindroïdes

et des omaloïdes de M. Duméril. Il la caractérise par : des antennes en masse cylindrique perfoliée, formée de deux ou de dix articles; le corps oblong, déprimé; les élytres tronqués; les palpes coniques; les articles des tarses entiers. Il y place le genre Pausse (voyez ci-dessus) et celui que Sweder a nommé Céraptère. (Desm.)

PAUXI. (*Ornith.*) Les deux espèces d'oiseaux connues sous ce nom ont été, jusqu'à la publication de l'ouvrage de M. Temminck sur les Gallinacés, rangées parmi les hoccos (*crax*). Cet ornithologiste en a le premier, formé un genre distinct, qui a reçu plus tard de M. Cuvier le nom latin, tiré du grec, *ourax*. Il lui a assigné pour caractères génériques : Un bec gros et court, comprimé, convexe, et dont la mandibule supérieure se dilate en une substance cornée, dure et élevée au-dessus du front, près duquel sont percées latéralement et sans fosse nasale, des narines rondes, entièrement cachées, et dont l'ouverture est en dessous; des pieds à tarse long et lisse, dont les trois doigts antérieurs sont réunis par des membranes, et dont le pouce, articulé sur le tarse, ne porte à terre qu'en partie; les ailes courtes, ayant les quatre premières rémiges étagées et la sixième la plus longue.

On remarque chez les oiseaux qui composent les genres Pauxi et Hocco, une taille à peu près semblable, les mêmes mœurs et un plumage dont la couleur dominante est presque la même dans la plupart des espèces. Il y a aussi de très-grands rapports dans les habitudes et dans le naturel; mais leurs caractères génériques offrent des différences sensibles, parmi lesquelles on peut observer que chez les hoccos la base du bec est recouverte d'une cire, dans laquelle sont percées longitudinalement les narines, ouvertes par devant.

Les pauxis sont très-doux, paisibles et peu bruyans : très-susceptibles de se plier à la domesticité, ils vivent en bonne intelligence avec les autres gallinacés. Leur démarche est grave; ils volent peu, et leur vol lourd n'est pas soutenu, mais ils courent avec une grande célérité; ils portent la queue pendante, et presque à chaque pas elle se meut et s'élargit horizontalement.

On ne connoit encore que deux espèces du genre Pauxi,

et même l'une d'elles a été long-temps considérée par les naturalistes comme une simple variété. La première, le PAUXI A PIERRE, *Crax pauxi*, Linn., *Ourax galeata*, Temm., est le *Pauxi vocata avis* de Fernandez, chap. 222, le Hocco du Mexique de Brisson, esp. 14, figuré dans les planches enluminées de Buffon, n.° 18, sous le nom de *pierre de Cayenne*, contrée où Sonnini ne l'a jamais vu.

Le mâle de cette espèce est long de deux pieds dix pouces et de la taille du dindon domestique. Le bec, qui est d'un rouge de sang et dont la partie non emplumée n'a qu'un pouce de longueur, est surmonté à sa base d'un tubercule ayant la forme d'une poire, implanté par sa pointe et un peu incliné en arrière. Cette proéminence, qui est arrondie dans les jeunes, offre intérieurement, chez les adultes, des cellules que M. Temminck présume susceptibles de se remplir d'air par une ouverture existant à la mandibule supérieure. Elle a deux pouces et demi chez les vieux mâles, et sa couleur est d'un bleu livide. La tête et le cou sont couverts de plumes veloutées et courtes; le ventre et les plumes anales sont blancs; les pennes caudales, de couleur noire, sont bordées de blanc, et le reste du plumage est d'un noir à reflets verdâtres; l'iris est brun; les pieds sont d'un rouge pâle et les ongles jaunes. La femelle ressemble au mâle, et les jeunes ont des teintes brunes et rousses.

Les pauxis vivent en troupes comme les hoccos, dans les vastes forêts de l'Amérique méridionale; quoiqu'ils soient d'un naturel peu sauvage et sans défiance, on ne doit pas pour cela les considérer comme stupides, car si ceux qui n'ont pas encore été à portée de connoître l'effet des armes à feu, se laissent, de loin, tirer plusieurs coups de fusil sans s'enfuir, il n'en est pas de même des individus qui fréquentent les environs des lieux habités, et qui, souvent exposés aux poursuites des chasseurs, s'enlèvent à la moindre alerte. Le cri ordinaire des pauxis et des hoccos peut, suivant Marcgrave, se rendre par *kit, kit*, et, selon Sonnini, par *po-hic;* ils en ont aussi un plus aigu et plus retentissant, qui provient, sans doute, de la longueur de la trachée et de ses sinuosités, dont on peut se faire une idée par la quatrième planche anatomique du troisième volume in-8.° des Gallinacés de M.

Temminck, fig. 1. On y voit que la trachée-artère, avant de pénétrer dans la poitrine, se prolonge sur un des côtés et se replie sur elle-même. Outre ces cris les mêmes oiseaux font encore entendre un bourdonnement intérieur sourd et approchant du son d'une basse.

Le pauxi se perche sur les arbres; mais il paroît que la femelle pond à terre comme les faisans; même ses petits et les rappelle de même. Ces derniers vivent d'abord d'insectes, et, ensuite, de fruits, de grains et de tout ce qui convient aux diverses espèces de volailles. Les œufs du pauxi à pierre sont blancs, de la grosseur de ceux du dindon; et, comme la durée de l'incubation est la même chez ces oiseaux, les personnes qui veulent en élever, pourroient, jusqu'à ce que les premiers fussent bien acclimatés, faire couver leurs œufs par ceux-ci. Les petits sont couverts d'un duvet brun; le globe qui doit surmonter la tête, n'est point encore apparent, et l'on voit seulement après la première mue un petit tubercule qui grossit à mesure que l'oiseau avance en âge. Les femelles le portent comme les mâles, mais il est moins grand chez elles.

Il paroît que les *crax galeata* et *crax globicera* des auteurs ne forment qu'une seule espèce.

Pauxi mitu : *Ourax mitu*, Temm.; *Crax mitu*, Linn.; *Crax brasiliensis*, Briss., 1, page 296, *Spec.*, 11; *Crax alector*, var. *b*, Lath., *Index*; *Crested curassow*, *id.*, *Synops.*, tome 2, part. 2, page 691, var. *A*. Cet oiseau, dont le mâle est représenté dans les planches coloriées de MM. Temminck et Laugier, n.° 153, est celui dont Marcgrave a donné, page 194, sous le nom de *mitu* ou *mutu*, une description et une figure qui ont été copiées par Jonston, *De avibus*, page 133, tab. 58, et par Willughby, page 114 et tab. 28.

Le pauxi mitu a sur la base du bec une élévation cornée, qui fait partie de la mandibule supérieure, et derrière laquelle sont placées les narines que recouvre une membrane garnie de petites plumes. La taille de cet oiseau, bien plus rare que le précédent, est, d'après M. Temminck, de deux pieds cinq pouces; le tarse a trois pouces huit lignes; la mandibule supérieure a un peu plus d'un pouce dans sa plus grande largeur, et sa longueur, depuis la partie emplumée,

où sont percées les narines, jusqu'à son extrémité, est d'un pouce sept lignes. La crête de la mandibule s'élève au-dessus du crâne, et forme par devant une arête tranchante, qui s'élargit à sa base. De l'endroit où le globe corné a son insertion dans le front, part une touffe de plumes frisées que l'oiseau a la faculté de redresser en forme de huppe, comme on peut le voir sur la 4.e planche anatomique, n.° 3. La tête et la partie supérieure du cou sont couverts de plumes veloutées, très-courtes et d'un noir mat. La huppe, tout le dessus du corps, la poitrine, le ventre et les cuisses, sont d'un noir à reflets violets et pourprés jusqu'à la bordure des plumes, qui est d'un noir mat; celle de la queue est blanche; ses couvertures inférieures et l'abdomen sont d'un roux marron. Le bec est d'un rouge brillant; les pieds sont d'un rouge brun et l'iris est noirâtre. Chez les jeunes le bec est moins rouge et la protubérance est moins considérable.

Le seul individu vivant qu'on ait vu en Europe, a vécu plusieurs années dans la ménagerie de M. Backer, près de la Haye; mais plusieurs dépouilles en ont été envoyées du Brésil au comte de Hoffmansegg. (Ch. D.)

PAVALAM-MALLY. (*Bot.*) Voyez Pavarou-Mally. (J.)

PAVALI. (*Bot.*) Nom brame de l'*erima-pavel* du Malabar, plante cucurbitacée qui paroît être une espèce de *sicyos*. (J.)

PAVANA. (*Bot.*) Dans la Floride on donne ce nom au *croton tiglium* de Linnæus, dont les fruits sont nommés graines de Tilli, et dont le bois est le *lignum pavanum* ou *moluccense* des matières médicales, mentionné par Murray. On trouve encore dans les plantes usuelles de Chomel le sassafras, *laurus sassafras*, sous les noms de *pavane*, *lignum pavanum*, cité par Daléchamps et C. Bauhin. Ce dernier cite également le précédent, mais en le faisant mal à propos congénère du santal. (J.)

PAVANEUR. (*Ornith.*) Levaillant a figuré sous ce nom, dans ses Oiseaux d'Afrique, pl. 122, une espèce de fauvette, appelée, par M. Vieillot, *sylvia brachyptera*. (Ch. D.)

PAVARA. (*Ornith.*) Un des noms italiens de l'oie domestique, *anas anser*, Linn. (Ch. D.)

PAVARELLA. (*Bot.*) Nom du gaillet blanc en Italie. (Lem.)

PAVARINA et PAVAREZZA. (*Bot.*) Noms italiens de la morgeline, *alsine media*, Linn. (Lem.)

PAVAROU-MULLY. (*Bot.*) Dans un herbier de Pondichéry ce nom est donné au mogori, *mogorium*, genre voisin du jasmin, que les Malabares nomment *mulla*. Le *pavalam-mully* du même herbier est le *nyctanthes arbor tristis*, également voisin du jasmin. (J.)

PAVATE. (*Bot.*) Nom malabare cité par Clusius, du *vasa-veli* des Brames, qui est le *pavetta indica*, genre de plante rubiacée. (J.)

PAVÉ. (*Conchyl.*) Nom d'anciens catalogues ou marchand du *conus eburneus*, Linn. (De B.)

PAVÉ D'ITALIE ou NATTES D'ITALIE. (*Conchyl.*) Cône mosaïque, *Conus tessellatus*, Linn. (De B.)

PAVÉE. (*Bot.*) Dans l'Anjou on donne ce nom à la digitale pourprée. (L. D.)

PAVEL. (*Bot.*) Voyez Pandipavel. (J.)

PAVERACCIA. (*Conchyl.*) M. Bosc (Nouv. Dict. d'hist. nat.) rapporte qu'on désigne sous ce nom la vénus clonisse, mais il ne dit pas où. (De B.)

PAVERT. (*Ornith.*) L'oiseau désigné sous ce nom est le *tangara septicolor*. (Ch. D.)

PAVETTA (*Bot.*) Voyez Ixore et Psycothre. (Poir.)

PAVIA. (*Bot.*) Ce genre, fait par Boërhaave, a été réuni par Linnæus au marronier d'Inde, *æsculus*. On l'a rétabli depuis. Voyez Pavie. (J.)

PAVIE, *Pavia*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, irrégulières, de la famille des *acérinées*, de l'*octandrie monogynie* de Linnæus, caractérisé par un calice tubulé, à cinq dents; quatre pétales inégaux et rapprochés; les deux supérieurs plus étroits; six à huit étamines saillantes; les filamens droits; un ovaire supérieur; un style; une capsule en poire, à trois valves, à trois loges, dont une ou deux avortent souvent; chaque loge contient deux semences, dont une avorte souvent.

Ce genre faisoit d'abord partie de celui des marroniers (*æsculus*), dont il se rapproche en effet par la disposition et la forme de ses feuilles, par les beaux épis de ses fleurs; mais dont il diffère par les caractères que nous venons d'ex-

poser. Les pavies sont des arbres originaires de l'Amérique, qui ne s'élèvent qu'à une médiocre hauteur. Ils sont revêtus d'un très-beau feuillage, ornés de jolies fleurs, qui s'épanouissent au printemps. Ils font la décoration de nos bosquets, se multiplient de greffes, de marcottes et de graines. Ils supportent assez bien la rigueur de nos hivers, pourvu qu'on ait la précaution de les abriter du froid dans leur jeunesse.

Pavie rouge : *Pavia rubra*, Encycl.; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 273; Boërh., *Lugd. Batav.*, 2, page et tab. 260; *Æsculus pavia*, Linn.; Duham., Arbr., 2, page 98, tab. 19; Pluk., *Alm.*, tab. 56, fig. 4. Arbre de quinze à vingt pieds de haut, remarquable par un bel épi de fleurs d'un rouge éclatant. Les sommités de ses tiges, les pétioles, ainsi que les principales nervures des feuilles, ont une teinte rougeâtre; les rameaux sont glabres, striés, garnis de feuilles pétiolées, composées de cinq folioles réunies à l'extrémité du pétiole, un peu pédicellées, glabres, lancéolées, un peu dentées. Les fleurs forment un épi un peu dense; le calice est rouge, tubulé, de la longueur des onglets. Le fruit est une capsule uniloculaire, coriace, pyriforme, renfermant une ou deux semences. Cette plante croît au Brésil, dans la Caroline et la Floride.

Pavie jaune : *Pavia lutea*, Encycl.; *Æsculus flava*, Willd., *Spec.*; Mich., Arbr. de l'Amér., vol. 3, page 238, tab. 11. Cette espèce, très-rapprochée par son port de la précédente, s'en distingue par ses fleurs d'un jaune pâle; par la forme de sa corolle, remarquable par les longs onglets des deux pétales intérieurs, terminés par une lame arrondie; par un long pétiole qui porte à son extrémité cinq folioles pédicellées, lancéolées, aiguës, mucronées, rétrécies à leur base, d'un vert obscur, un peu ridées en dessus, plus claires et légèrement pubescentes en dessous, denticulées à leurs bords. Les fleurs sont disposées en un épi touffu, étalé, presque en grappe; le pédoncule est un peu pubescent; le calice jaunâtre, tubulé, à quatre lobes obtus; la corolle veine, un peu visqueuse, d'un jaune agréable; la capsule ovale, à deux semences arrondies. Cette plante croît dans les contrées les plus septentrionales de la Caroline. On la cultive dans les jardins et les bosquets.

PAVIE A LONGUES GRAPPES : *Pavia macrostachya*, Mich., *Amer.*; *Pavia alba*, Poir., Encycl.; *Pavia parviflora*, Ait., *Hort. Kew.* Très-bel arbre, peu élevé, dont l'écorce est lisse et cendrée sur les jeunes rameaux; le bois blanchâtre; les feuilles pétiolées, réunies au nombre de cinq folioles pédicellées, ovales, aiguës, rétrécies à leur base, glabres, denticulées, tomenteuses et blanchâtres en dessous. Les fleurs sont petites, terminales, rangées en un très-bel épi simple, long de huit à dix pouces; leur calice est court, tubulé, glabre, d'un jaune pâle, à quatre dents; la corolle d'un blanc jaunâtre; les onglets sont étroits, plus longs que le calice; les étamines inégales, remarquables par la finesse et la longueur des filamens, qui dépassent la corolle de plus du double; les anthères petites et inclinées. Cet arbre est originaire de l'Amérique septentrionale. Il fait l'ornement des bosquets.

M. De Candolle cite dans son Catalogue de l'*Hortus Monspeliensis*, page 75, et *Icon. ined.*, tab. 15, une nouvelle espèce de pavie, sous le nom d'*æsculus hybrida*, qui lui a été communiquée par M. Bosc des jardins de Trianon. Cette espèce paroît tenir le milieu entre le pavie rouge et le jaune. Les feuilles sont alternes, pétiolées, composées de cinq folioles pédicellées, oblongues, elliptiques, aiguës à leurs deux extrémités, pubescentes en dessous; les pétioles glabres, un peu cylindriques. Les fleurs, disposées en grappes, ont le calice et la corolle parsemés de poils glanduleux et rougeâtres. Les capsules sont lisses. Nous ayons encore le *Pavia oiotensis*, Mich., Arb. de l'Amér.; le *Pavia discolor* de Pursh, *Fl. Amer.*, tous deux sous le nom d'*æsculus*, également originaires de l'Amérique septentrionale. (POIR.)

PAVIE. (*Bot.*) On donne ce nom à une variété de pêche. (L. D.)

PAVILLON D'HOLLANDE. (*Conchyl.*) Les conchyliologistes du siècle dernier nommoient ainsi, avec les marchands, la coquille assez commune dans les collections, qu'on a nommée successivement *buccinum fasciatum*, Mull.; *Bulla fasciata*, Linn., Gmel.; *Bulimus vexillum*, Bruguière, et, enfin aujourd'hui, l'agathine pavillon, *achatina vexillum*, de M. de Lamarck. (DE B.)

PAVILLON D'ORANGE. (*Conchyl.*) Nom marchand sous

lequel est encore désigné aujourd'hui une coquille de prix, quand sa coloration est bien vive, qui appartient au genre *Voluta* de Linné, et des zoologistes les plus modernes; VOLUTE PAVILLON, *V. vexillum*, de M. de Lamarck. (DE B.)

PAVILLON DU PRINCE. (*Conchyl.*) Nom vulgaire, donné quelquefois à une espèce de bulime, bulime inverse, *B. inversus* de Lamk.; *Helix inversus*, Linn., Gmel. (DE B.)

PAVION. (*Mamm.*) C'est le même nom que papion. (F. C.)

PAVIOTA. (*Ornith.*) Nom catalan du martinet, *hirundo apus*, Linn. (CH. D.)

PAVO. (*Ornith.*) Nom latin du paon, dont les Italiens appellent le mâle *pavon*, *pavone*, *pagone*, et la femelle *pavonessa*. (CH. D.)

PAVOIS. (*Conchyl.*) Nom françois du genre *Scutus*, établi par Denys de Montfort pour la *patella ambigua*, Chemn., type du genre PARMOPHORE de MM. de Blainville et de Lamarck. Voyez ce mot. (DE B.)

PAVOIS. (*Actinoz.*) Dans l'ancien système de conchyliologie, où l'on plaçoit parmi les coquilles tous les corps crétacés enveloppant un animal, on désignoit ainsi les espèces aplaties d'échinides, dont M. de Lamarck a fait son genre SCUTELLE. Voyez ce mot. (DE B.)

PAVON, *Pavonia*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des *malvacées*, de la *monadelphie polyandrie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice double; l'extérieur composé de plusieurs folioles, l'intérieur d'une seule pièce, à cinq lobes; une corolle à cinq pétales ouverts; les étamines nombreuses, réunies en tube par leurs filamens; un ovaire supérieur; le style terminé par huit ou dix stigmates; cinq capsules rangées circulairement, à deux valves, à une loge monosperme.

Ce genre renferme de très-belles plantes, la plupart ligneuses, d'un aspect fort agréable, distinguées par la grandeur et l'élégance de leurs fleurs de couleur jaune ou d'un rouge écarlate. Il a été dédié au célèbre voyageur Pavon, qui a exploré le Pérou et le Chili avec son ami Ruiz, qu'une mort prématurée a enlevé aux sciences. Ils avoient tous deux commencé à publier la *Flore du Pérou*, ouvrage d'un grand in-

térêt, que Pavon s'occupe en ce moment à perfectionner. Parmi les nombreuses espèces de ce genre il n'existe guère dans nos serres d'Europe que les *pavonia cuneifolia, urens, Zeylanica, spinifex, paviflora, cristata*, etc.

Pavon épineux : *Pavonia spinifex*, Willd.; Cavan., *Diss.*, 3, page 133, tab. 45, fig. 2; Jacq., *Amer.*, 176, et *Hort.*, tab. 103. Sa tige est arborescente, rameuse, garnie de feuilles médiocrement pétiolées, ovales, lancéolées, un peu rudes, acuminées, dentées à leurs bords, accompagnées de stipules étroites, lancéolées. Les fleurs sont solitaires, axillaires, pédonculées; le calice extérieur a sept folioles linéaires, aiguës, ouvertes; l'intérieur est découpé, à son orifice, en segmens larges, aigus et ciliés; la corolle est grande, d'un jaune foncé; les étamines sont éparses sur la surface du tube; le style est terminé par huit stigmates velus, globuleux. Le fruit, renfermé dans le calice, est composé de cinq capsules; chacune d'elles munie de deux épines latérales, courbées en hameçon, et d'une troisième, droite, terminale, qui se divise en deux lorsque les valves viennent à s'ouvrir. Cette plante croît aux lieux humides et ombragés, dans l'Amérique méridionale, proche la source du fleuve Maragnon. Elle fleurit presque toute l'année dans nos serres d'Europe.

Pavon a fleurs en tête : *Pavonia typhalea*, Cavan., *Diss.*, 3 et 6, tab. 197; *Urena typhalea*, Linn. Cette plante a des tiges cylindriques; les rameaux un peu tomenteux, garnis de feuilles d'environ huit à dix pouces de long sur quatre de large, ovales, elliptiques, acuminées, rétrécies à leur base, dentées, d'un vert foncé, parsemées à leurs deux faces de petites touffes de poils ouverts en étoile : leur principale nervure et les pétioles tomenteux; les stipules lancéolées. Les fleurs sont sessiles, réunies en tête à l'extrémité des rameaux, garnies de bractées; les calices à cinq divisions; la corolle est jaune, un peu plus grande que le calice; le tube des étamines plus court que les pétales; l'ovaire globuleux; le style surmonté de huit à dix stigmates; les capsules forment une tête globuleuse, terminées chacune par trois filets épineux, hérissées dans toute leur longueur de petits crochets courts et accrochans. Cette plante croît à Saint-Domingue, à Porto-Ricco, etc.

Pavon de Ceilan : *Pavonia Zeylanica*, Cavan., *Diss.*, 3, p. 134, tab. 48, fig. 2 ; *Hibiscus Zeylanicus?* Linn. Espèce originaire de l'île de Ceilan et cultivée au Jardin du Roi. Ses tiges sont droites, herbacées, hautes d'environ un pied, couvertes de longs poils blancs et glanduleux ; les rameaux inférieurs beaucoup plus longs que les autres, garnis de feuilles alternes, pétiolées, en cœur, crénelées ou dentées, un peu rudes, glanduleuses en dessous ; les inférieures presque rondes ; les supérieures à trois ou cinq lobes ; les stipules petites et subulées. Les pédoncules sont longs, solitaires, axillaires, uniflores et garnis de poils glanduleux ; le calice extérieur est composé de dix folioles sétacées, un peu arquées, avec des poils glanduleux ; la corolle campanulée, d'un blanc lavé de rose ; dix étamines, dont les filamens sont souvent inégaux, insérés sur le tube ; dix stigmates globuleux, tomenteux, de couleur purpurine. La forme du calice extérieur, plus grand que l'intérieur, fait paroître le fruit comme renfermé dans un treillage. Il est à cinq capsules réunies, renfermant, chacune, une semence ovale, presque triangulaire. Cette plante fleurit vers la fin de l'été.

Pavon paniculé ; *Pavonia paniculata*, Cavan., *Diss.*, 3, page 136, tab. 46, fig. 2. Sa tige est haute de quatre pieds, couverte de poils blanchâtres ; les rameaux sont droits, garnis de feuilles distantes, alternes, pétiolées, arrondies, échancrées en cœur, aiguës, crénelées, quelquefois à trois pointes, à sept nervures velues, larges de trois ou cinq pouces ; les stipules lancéolées, courbées en faucille. Les fleurs sont nombreuses, terminales, paniculées ; il y a huit à neuf folioles au calice extérieur, ciliées, linéaires ; l'intérieur est plus petit, à cinq lobes aigus, ciliés ; la corolle est jaune, longue d'un pouce ; les pétales sont échancrés au sommet ; l'ovaire porte dix stigmates velus et globuleux ; le fruit consiste en cinq capsules striées, mutiques ; les semences sont glabres, un peu rougeâtres. Cette plante croit au Pérou, dans les forêts, sur les bords du Malagnon. On la cultive au Jardin du Roi. Elle fleurit presque toute l'année.

Pavon en épi : *Pavonia spicata*, Cavan., *Diss.*, 3, page 136, tab. 46, fig. 1 ; Sloan., *Hist.*, 1, tab. 139, fig. 2 ; *Malacha scabra*, Vogel, *in Trew.*, *pl. rar.*, fig. 90. Cette plante s'élève

à la hauteur de cinq à six pieds sur des tiges épaisses, blanchâtres, divisées en rameaux nombreux, garnies de feuilles ovales, en cœur, velues, terminées par une longue pointe, dentées en scie; les pétioles très-longs; les stipules lancéolées, aiguës. Les fleurs sont axillaires, pédonculées, réunies en un épi terminal et rameux; le calice extérieur est à huit divisions profondes, lancéolées, acuminées; l'intérieur presque tubulé, à cinq dents; la corolle jaune, à pétales oblongs, striés, l'ovaire turbiné, tronqué à sept ou huit stigmates globuleux; les capsules sont plus courtes que les calices, presque à trois pointes, aiguës à leur base. Cette plante croît à la Jamaïque et à Saint-Domingue.

Pavon piquant : *Pavonia urens*, Cavan., *loc. cit.*, tab. 49, fig. 1; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 585, fig. 2; Jacq., *Icon. rar.*, 3, tab. 522. Arbrisseau dont les tiges sont très-velues, garnies de poils nombreux et piquans. Les feuilles sont palmées, à trois ou sept lobes, très-velues, distantes, plus longues que les pétioles; les stipules longues, subulées, droites et ciliées. Les fleurs sont axillaires, agglomérées, presque sessiles, inclinées, d'un très-bel aspect; le calice extérieur est composé de sept ou neuf folioles lancéolées et ciliées; l'intérieur presque aussi long, à cinq segmens ovales, aigus et ciliés; la corolle est campanulée; couleur de rose; les pétales sont oblongs, un peu échancrés; les filamens couleur de chair; les anthères rouges, en rein; l'ovaire très-velu, pentagone, porte dix stigmates globuleux, velus, de couleur purpurine. Les fruits sont très-velus, globuleux; chaque capsule est terminée par une pointe courte et saillante. Cette plante est originaire de l'Amérique méridionale. Elle est cultivée au Jardin du Roi.

Pavon cunéiforme : *Pavonia cuneifolia*, Cavan., *loc. cit.*, tab. 45, fig. 1; *Hibiscus præmorsus*, Jacq., *Icon. rar.*, tab. 141. Sa tige est ligneuse, haute d'environ quatre pieds, très-rameuse; les feuilles, sur les jeunes rameaux, sont arrondies et crénelées; sur les vieux rameaux, ovales, tronquées, rétrécies en coin à leur base, glabres et ponctuées en dessus, tomenteuses en dessous; les pétioles courts; les stipules courtes et sétacées. Les fleurs sont axillaires, solitaires, pédonculées; les pédoncules géniculés; le calice extérieur composé d'en-

viron quatorze filamens sétacés ; l'intérieur anguleux, à découpures larges, aiguës ; la corolle est d'abord rouge en dehors, puis d'un jaune clair, à pétales arrondis ; l'ovaire globuleux, à cinq côtes ; le style divisé en dix filets étoilés, avec des stigmates épais, pubescens ; les capsules sont ovales, striées. Cette plante est cultivée depuis long-temps au Jardin du Roi. Elle croît au cap de Bonne-Espérance.

Pavon a fleur écarlate : *Pavonia coccinea*, Cavan., *Diss.*, 3, *loc. cit.*, tab. 47, fig. 1 ; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 585, fig. 1 ; Plum., *Amer.*, *Icon.*, 169, fig. 2. Très-belle espèce, dont les tiges sont ligneuses, hautes de quatre pieds, peu rameuses ; les feuilles pétiolées, en cœur, larges de trois pouces, presque à trois lobes, molles, dentées, blanchâtres et pubescentes en dessous, rabattues ; les stipules courtes, très-aiguës, réfléchies ; les fleurs solitaires, axillaires, portées sur des pédoncules horizontaux, redressés à leur sommet : elles ont le calice extérieur à cinq folioles lancéolées, aiguës ; l'intérieur plus long, à cinq découpures lancéolées ; la corolle d'un beau rouge écarlate, longue de deux pouces ; les pétales rapprochés par leurs onglets ; les lames rabattues en dehors ; les filamens de couleur écarlate. Le fruit, de la grosseur d'un pois, est composé de cinq capsules à trois côtes, dures, brunes ; à trois stries. Cette plante croît à l'île de Saint-Domingue.

Pavon columelle ; *Pavonia columella*, Cavan., *Diss.*, 3, page 138, tab. 48, fig. 3. Sa tige est droite, rameuse, haute de quatre ou six pieds, couverte de poils courts ; ses feuilles presque glabres ; les inférieures larges, presque à cinq angles, dentées à leurs bords ; les pétioles très-longs ; les feuilles supérieures presque lancéolées, élargies à leur base ; les stipules droites et capillaires. Les fleurs, purpurines, assez grandes, solitaires, pédonculées, axillaires, ont les pédoncules très-courts ; le calice extérieur composé de cinq folioles étroites, lancéolées ; l'intérieur un peu plus grand ; ses découpures larges, acuminées ; le style divisé en huit filamens rougeâtres, terminés par des stigmates globuleux ; cinq capsules mutiques, un peu ridées ; les semences réniformes. Cette plante est cultivée au Jardin du Roi ; elle croît à l'île de Bourbon, dans les bois, le long des routes.

PAVON A PETITES FLEURS : *Pavonia parviflora*, Desf., *Cat. hort. par.*; Poir., Enc. suppl. Arbrisseau d'une médiocre grandeur, cultivé au Jardin du Roi, dont le pays natal est inconnu. Ses tiges et ses rameaux sont cylindriques, très-pileux, ainsi que les pétioles; les feuilles en cœur, divisées en cinq lobes profonds, inégaux, lancéolés, à larges dentelures, obtus ou un peu aigus. Les fleurs sont pédonculées, axillaires, solitaires; les pédoncules au moins de la longueur des pétioles; les divisions du calice extérieur presque subulées et velues; les découpures du calice intérieur plus longues, lancéolées; la corolle est petite, d'un blanc jaunâtre, un peu plus longue que le calice intérieur.

PAVON EN CORYMBE : *Pavonia corymbosa*, Willd., *Spec.*; *Althæa corymbosa*, Sw., *Flor. Ind. occid.*, 2, pag. 1213. Sa tige, ligneuse à sa base, s'élève à la hauteur d'un ou deux pieds, divisée en rameaux droits, pubescens, garnis de feuilles alternes, pétiolées, ovales, en cœur, anguleuses, un peu sinuées, presque glabres, longues d'un pouce et demi; les pétioles sont filiformes; les stipules linéaires, lancéolées. Les fleurs sont grandes, de couleur jaune, disposées en une sorte de corymbe, soutenues par des pédoncules velus, axillaires, ramifiés : elles ont le calice extérieur composé de dix ou douze folioles linéaires, et velues; l'intérieur campanulé, à cinq divisions ovales, aiguës; la corolle de la longueur du calice extérieur; les pétales caducs, presque ovales, réunis à leur base; le style à dix filets; les stigmates pubescens; les capsules rudes, arrondies, munies d'une pointe courte. Cette plante croît sur le bord des fleuves, dans la Nouvelle-Espagne, à la Jamaïque. (POIR.)

PAVONAIRE, *Pavonaria*, (*Actinoz.*) Subdivision générique, établie par M. G. Cuvier, Règne anim., tom. 4, page 85, parmi les pennatules, pour les espèces qui ont le corps grêle, alongé, sans pinnules, et qui n'ont des polypes que d'un seul côté et rangés en quinconce. La *pennatula antennina*, Linn., Gmel., est le type de ce genre. C'est la FULICULINE TÉTRAGONE de M. de Lamarck. Voyez ce mot et PENNATULE. (DE B.)

PAVONAZZO. (*Min.*) Marbre saccaroïde ou lamellaire à fond blanc, panaché de brun rougeâtre ou même de rouge sale, dont plusieurs parties de monumens anciens ont été

construites, tels que des colonnes entières, etc. C'est un marbre antique, c'est-à-dire, dont on ne connoît plus les carrières et qu'on ne retrouve plus que dans les débris des monumens antiques. (B.)

PAVONCELLA. (*Ornith.*) L'oiseau qui se nomme ainsi en Sardaigne, est, suivant Cetti, le vanneau, *tringa vanellus*, Linn., lequel est appelé en espagnol *pavonzello* et *pavonzino*. (Ch. D.)

PAVONE, *Pavonia*. (*Actinoz.*) Subdivision générique, établie par M. de Lamarck parmi les madrépores de Pallas et de Linné, pour un certain nombre d'espèces, dont les animaux sont complétement inconnus, mais qui forment par la réunion ou l'accumulation de leur loges stellifères, plus ou moins parfaites et disposées un peu en séries sur deux faces, des polypiers ou masses calcaires adhérentes, irrégulières, frondescentes ou composées de lobes aplatis, subfoliacés, ascendans. Ce genre fait, suivant M. de Lamarck, le passage de certaines espèces de fongies, dont les lames amoncelées forment des étoiles imparfaites et éparses aux méandrines, où il n'y a plus d'étoiles terminées. Ce passage se fait surtout par les agarices, qui ne diffèrent des pavones que parce que les rides stellifères n'existent que sur une des faces du polypier. La structure du polypier des pavones, son mode d'accroissement, sont du reste absolument semblables à ce qui existe dans les autres madrépores. C'est toujours dans les mers des pays chauds qu'on les a trouvées jusqu'ici. M. de Lamarck en caractérise huit espèces.

La P. AGARICITE : *P. agaricites; Madr. agaricites*, Linn., Gmel., pag. 3759, n.° 13, d'après Pallas, *Zooph.*, pag. 287; Soland. et Ellis, tab. 63. P. à expansions foliacées, courtes, épaisses, diffuses, semi-arrondies, portant des sillons stellifères, transverses, flexueux et tranchans.

Des mers d'Amérique.

La P. A CRÊTES; *P. cristata*; de Lamk., Anim. sans vert., tome 2, page 239, n.° 2. P. à expansions foliacées, oblongues, droites, divisées en lobes arrondis, crêtés, avec des sillons stellifères, obtus.

Des mers d'Amérique.

La P. LAITUE : *P. lactuca; Madr. lactuca*, Linn., Gmel.,

page 3758, n.° 9, d'après Pall., *Zooph.*, page 289; Soland. et Ellis, tab. 44. P. à expansions foliacées, très-minces, subplissées, laciniées, avec des étoiles grandes et irrégulières, qui les rendent comme striées.

Mers d'Amérique ?

La P. BOLÉTIFORME; *P. boletiformis*, Esper., Suppl. 1, tab. 56. P. à expansions foliacées, droites, un peu aplaties, ondées, crétées, avec des étoiles sériales, imparfaites, enfoncées au centre.

Une variété de cette espèce, qui est de l'océan Indien et Austral, n'est formée que d'une seule grande expansion flabelliforme.

La P. DIVERGENTE; *P. divaricata*, de Lamk., *loc. cit.*, page 240, n.° 5. P. à expansions droites, lobées, confuses, multangulaires, divergentes, ayant le bord aigu et les étoiles difformes.

De l'océan Indien.

La P. PLISSÉE : *P. plicata*, de Lamk. ; *Madr. contigua*, Esper., Suppl., 1, tab. 66. P. en touffes à expansions droites, lobées, flexueuses; à lamelles extrêmement petites, serrées et arénacées avec des étoiles fort petites.

De l'océan Indien.

La P. OBTUSANGLE; *P. obtusangula*, de Lamk. P. en touffes arrondies et denses, à expansions droites, flexuoplissées, multilobées, obtuses; lames très-petites, réunies à l'extrémité avec des étoiles superficielles.

De l'océan des grandes Indes ?

La P. FRONDIFÈRE; *P. frondifera*, de Lamk., *loc. cit.*, 1, page 8. P. droite, divisée en expansions foliacées, droites, diversement contournées, à stries cariniformes, échinées et très-rudes. Rapportée des mers Australes par MM. Péron et Lesueur. (DE B.)

PAVONIA. (*Bot.*) Les auteurs de la Flore du Pérou ont donné ce nom à un de leurs genres qui est le *laurel* du Chili. Comme il existe déjà un *pavonia*, établi par Cavanilles dans la famille des malvacées, nous avons nommé le nouveau genre *Laurelia*, en latinisant son nom de pays, et nous l'avons placé dans la nouvelle famille des monimiées, dont il est fait mention dans les Annales du Muséum. (J.)

PAVONIEN. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'un Achire. Voyez ce mot. (H. C.)

PAVONITE. (*Polyp.*) Guettard, dans son grand travail sur les madrépores fossiles, Mémoires, tome 2, page 367, distingue sous ce nom un genre de polypite, qu'il caractérise comme étant composé, depuis son adhérence jusqu'à l'autre extrémité, de couches de plus en plus grandes, comme ondées ou sans ondulations : c'est un genre qui n'a pas été adopté. (De B.)

PAVONITES. (*Foss.*) Ce nom est appliqué aux polypiers fossiles du genre Pavone. (Desm.)

PAVOT; *Papaver*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones polypétales, type de la famille des *papavéracées*, Juss., et de la *polyandrie monogynie* du Système sexuel, qui a pour principaux caractères : Un calice de deux folioles ovales, concaves, très-caduques; une corolle de quatre pétales arrondis, ouverts, plus grands que le calice; des étamines en grand nombre, à filamens beaucoup plus courts que la corolle, terminés par des anthères oblongues, droites; un ovaire supère, dépourvu de style; portant immédiatement un stigmate plan, en écusson, marqué en dessus de lignes disposées comme les rayons d'une roue; une capsule oblongue ou ovale-arrondie, univalve, polysperme, divisée intérieurement par autant de placentas longitudinaux, et s'ouvrant sous le stigmate par autant de trous qu'il y a de rayons à celui-ci.

Les pavots sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, à fleurs terminales, penchées avant leur épanouissement; leur suc propre est lactescent. On en compte aujourd'hui vingt-six espèces, dont neuf croissent naturellement en France, et dont les plus remarquables sont les suivantes :

* *Capsules hispides.*

Pavot a tige nue; *Papaver nudicaule*, Linn., *Spec.*, 725. Sa racine est vivace; elle produit une ou plusieurs tiges droites, simples, hautes de dix à quinze pouces, chargées de poils. Les feuilles sont toutes radicales, alongées, pétiolées, pinnatifides, à pinnules obtuses et arrondies, couvertes de poils couchés et blanchâtres. Les fleurs sont solitaires au

sommet des tiges, ordinairement jaunes, quelquefois blanches. L'ovaire est ovale-oblong, terminé par un stigmate à quatre ou cinq rayons. Cette plante est originaire de la Sibérie; on la cultive dans les jardins de botanique et chez quelques amateurs. Elle ne demande aucun soin particulier.

Pavot des Alpes : *Papaver alpinum*, Linn., *Spec.*, 725; Jacq., *Flor. Aust.*, t. 83. Sa racine est vivace; elle produit une ou plusieurs tiges simples, nues, hautes de six à huit pouces, garnies de poils appliqués pour la plupart contre les tiges. Ses feuilles sont toutes radicales pétiolées, pinnatifides, à pinnules le plus souvent aiguës. Les fleurs sont d'un blanc jaunâtre, assez petites. Cette espèce croît entre les fentes des rochers et les lieux pierreux des Alpes et des hautes montagnes de l'Europe.

Pavot argémone : *Papaver argemone*, Linn., *Spec.*, 725; *Flor. Dan.*, t. 867. Sa racine est fusiforme, grêle, annuelle; elle produit une tige feuillée, chargée, ainsi que les feuilles, de poils couchés, haute de huit à quinze pouces, droite, rameuse dans sa partie supérieure. Ses feuilles sont pinnatifides, à découpures linéaires et simples dans les supérieures, profondément incisées dans les radicales, qui sont rétrécies en pétiole à leur base. Les fleurs sont d'un rouge ponceau, marquées à leur base d'une tache noirâtre, larges de dix-huit à vingt lignes, solitaires sur de longs pédoncules à l'extrémité des tiges ou dans les aisselles des feuilles supérieures; leurs pétales durent à peine quelques heures épanouis, et ils tombent ensuite avec la plus grande facilité. Le stigmate est à quatre ou cinq rayons. Les capsules sont oblongues, en massue, obscurément tétragones ou pentagones; elles s'ouvrent à demi, dans leur partie supérieure, en quatre ou cinq parties, et non simplement par de petits pores sous le stigmate. Cette espèce n'est pas rare dans les moissons et les champs cultivés en Europe.

Pavot hybride; *Papaver hybridum*, Linn., *Spec.*, 725. Cette espèce a le port de la précédente; elle n'en diffère que par la forme de ses capsules ovoïdes, sillonnées, hérissées, dans toute leur étendue, de poils roides, jaunâtres, et couronnées par un stigmate à six ou huit rayons, s'ouvrant par autant de pores. Les étamines sont linéaires-lancéolées, violettes,

et leur pollen est bleu d'azur. Cette plante croît dans les champs en France et dans une grande partie de l'Europe.

** *Capsules glabres.*

Pavot douteux : *Papaver dubium*, Linn., *Spec.*, 726 ; *Flor. Dan.*, t. 902. Sa racine est pivotante, annuelle ; elle produit une tige droite, haute d'un à deux pieds, plus ou moins rameuse, chargée, ainsi que les feuilles dont elle est garnie, de poils droits et épars. Ses feuilles sont pinnatifides, à découpures dentées profondément, ou même laciniées, assez larges et d'un vert un peu glauque. Les fleurs sont larges de deux pouces et demi à trois pouces, solitaires à l'extrémité de la tige et des rameaux sur des pédoncules ordinairement plus longs que les tiges elles-mêmes. Les pétales sont d'un rouge ponceau un peu pâle, marqués à leur base d'une tache pourpre-noirâtre. Les étamines sont linéaires, à pollen jaune ; et les capsules ovales-alongées, très-glabres, couronnées par un stigmate à six ou huit rayons. Cette espèce fleurit en Mai, Juin, Juillet ; elle se trouve dans les moissons, surtout dans les champs sablonneux des parties septentrionales de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche et de plusieurs autres contrées de l'Europe.

Cette plante contient, ainsi que le pavot somnifère, dont je parlerai plus bas, un suc blanc, lactiforme, un peu âcre et très-amer. Ce suc est de même une espèce d'opium ; mais les capsules vertes, dans lesquelles il est plus abondant que dans les autres parties de la plante, sont trop petites pour qu'on puisse l'en retirer avec quelque facilité, comme on le fait avec le pavot proprement dit. Cet opium du pavot douteux paroît d'ailleurs moins énergique dans sa manière d'agir que celui retiré du pavot somnifère ; mais il a les mêmes propriétés. Je n'ai pu me procurer cet opium à cause de la petitesse des capsules, comme je viens de le dire ; mais j'ai fait préparer avec la plante entière un extrait, avec lequel j'ai fait des observations assez nombreuses pour en pouvoir conclure que cet extrait, donné à la dose de douze, quinze, ou dix-huit grains à la place d'un grain d'opium, peut produire les mêmes effets que ce dernier.

Probablement que, si on n'employoit, pour faire cet ex-

trait, que les capsules et les sommités des pédoncules, parties qui, comme dans le pavot somnifère, contiennent beaucoup plus de suc propre lactescent que le reste de la plante, les propriétés de cet extrait seroient beaucoup plus fortes; mais aussi la quantité qu'on obtiendroit seroit beaucoup moins considérable, et la préparation en seroit plus dispendieuse. En employant, au contraire, toutes les parties de la plante, tiges, feuilles, pédoncules, fleurs, capsules, le tout ensemble, il seroit bien plus facile de faire cet extrait, et à bien moins de frais; parce que dans les pays où cette espèce de pavot est commune et croit spontanément dans les moissons, on n'auroit aucuns frais à faire pour sa culture, et que sa récolte peu coûteuse offriroit d'ailleurs l'avantage de débarrasser les moissons d'une plante importune et qui leur est nuisible quand elle est trop multipliée.

Pavot coquelicot, vulgairement Pavot rouge, ou Coq, Coquelicot; *Papaver rhœas*, Linn., *Spec.*, 726. Sa racine est pivotante, annuelle; elle produit une tige droite, cylindrique, feuillée, plus ou moins rameuse, haute d'un à deux pieds, chargée, ainsi que les feuilles et les pédoncules, de poils droits, plus ou moins nombreux. Ses feuilles sont d'un vert gai, pinnatifides, à découpures quelquefois simplement dentées, le plus souvent profondément partagées en divisions étroites qui les font paroître comme deux fois ailées. Ses fleurs sont d'un beau rouge ponceau, tachetées de pourpre noirâtre à la base, larges de trois pouces et plus, portées à l'extrémité de la tige et des rameaux sur de longs pédoncules. Les étamines sont linéaires, à pollen d'un brun clair. Les capsules sont ovales, tronquées, presque globuleuses, très-glabres, couronnées par un stigmate en plateau à dix rayons et plus. Cette espèce fleurit en Juin et Juillet; elle est très-commune partout dans les moissons.

Les fleurs de pavot rouge, plus connu sous le nom vulgaire de coquelicot, sont assez souvent employées en médecine; on les regarde comme adoucissantes et calmantes, et on en prescrit l'infusion théiforme dans les affections catarrhales, les maladies inflammatoires de la poitrine et la coqueluche. On en prépare dans les pharmacies un sirop qu'on donne aux malades dans les mêmes cas, et qui a la singulière

propriété de communiquer une couleur rouge livide à la membrane interne de l'œsophage et de l'estomac, couleur qu'il seroit facile de prendre pour un état d'inflammation gangréneuse produite par l'ingestion de quelque substance vénéneuse.

Les fleurs du coquelicot doublent facilement par la culture ; les jardiniers en ont obtenu beaucoup de variétés, toutes plus ou moins agréables, non-seulement par la multiplicité de leurs pétales, mais encore par les nuances infinies qu'elles présentent depuis le pourpre foncé jusqu'au blanc. Dans plusieurs de ces variétés les pétales sont panachés, ou le limbe est d'une couleur et le bord d'une autre. Dans les coquelicots doubles les fleurs sont non-seulement plus belles, mais encore elles ont l'avantage de durer trois ou quatre jours épanouies, tandis que les pétales dans les fleurs simples tombent au bout de quelques heures.

Les coquelicots doivent être semés en place ; ils meurent, languissent et ne viennent jamais bien quand ils ont été transplantés. On peut en semer en automne et à la fin de l'hiver ; les premiers semés deviennent toujours plus forts que les autres ; et la graine qui se répand d'elle-même produit souvent les plus beaux pieds, à moins qu'ils ne soient frappés par de fortes gelées. Enfin, la plante est très-rustique ; elle ne demande aucun soin particulier, et elle s'accommode de toute espèce de terrain et d'exposition, pourvu qu'il n'y ait ni trop d'humidité, ni trop d'ombre. Comme les graines, quoique provenant de coquelicots doubles, produisent toujours quelques pieds à fleurs simples, il faut, lors de la floraison, avoir bien soin d'arracher ceux-ci à mesure qu'ils paroissent.

Pavot oriental ; *Papaver orientale*, Linn., *Spec.*, 727. Sa racine est vivace ; elle produit une tige simple, droite, haute de deux pieds ou environ, hérissée de poils rudes, nombreux, appliqués, et garnie de feuilles pétiolées, assez grandes, pinnatifides, hérissées de poils semblables à ceux de la tige, qui est terminée par une fleur solitaire, large de trois à quatre pouces et d'un rouge éclatant. Le stigmate est à seize rayons ou environ, et le fruit est une capsule globuleuse. Cette espèce est originaire de l'Orient, où elle a été découverte dans l'Arménie par Tournefort : depuis ce temps on la cultive en

France et en Europe dans les jardins de botanique et chez quelques amateurs.

Le pavot oriental n'est pas délicat sur la nature du terrain, et quoiqu'originaire d'un climat plus chaud que le Nord de la France, il vient parfaitement bien en pleine terre dans les jardins de Paris ; et je me souviens même en avoir vu trouver un pied sauvage, dans une herborisation faite aux environs de cette ville par M. de Jussieu, il y a environ vingt-cinq ans. On le multiplie de graines qu'on sème en pot en automne ou à la fin de l'hiver, qu'on rentre pendant un hiver ou deux dans la serre, pour les conserver avec plus de certitude, s'il venoit à faire de fortes gelées, et qu'on met ensuite en pleine terre à demeure. On peut aussi le multiplier en séparant, en automne ou en hiver, les espèces de drageons qui croissent à côté des vieux pieds; mais la multiplication par les semis est préférable : les plantes qui en proviennent ne fleurissent que la troisième année ; mais ensuite elles forment des touffes qui augmentent tous les ans, produisent plusieurs tiges et par conséquent plusieurs fleurs. Celles-ci paroissent ordinairement en Juin ; mais si la saison est favorable et qu'on entretienne la plante en bonne végétation par quelques arrosemens, elle donne ordinairement de nouvelles fleurs en Septembre. Les pieds venus de semis sont très-vivaces et peuvent durer de longues années, pourvu qu'on ne les déplace pas, car la racine principale forme un pivot qui s'enfonce très-profondément en terre, et qui ne reprend pas lorsqu'on l'arrache. Le premier pied de ce pavot, provenu au Jardin du Roi de la graine que Tournefort avoit rapportée de son voyage dans le Levant, y a duré depuis ce temps jusqu'à l'époque où l'on fut forcé de l'arracher, à cause des changemens que Buffon faisoit faire dans cet établissement, c'est-à-dire, environ cent cinquante ans. Il seroit à désirer que l'on pût obtenir de cette belle plante des variétés à fleurs doubles; mais je ne sache pas qu'aucun cultivateur ait été jusqu'à présent assez heureux pour cela.

Suivant quelques auteurs, c'étoit de ce pavot que les anciens recueilloient le suc pour en préparer l'opium ; mais aujourd'hui on ne s'en sert plus en médecine, même dans les pays où il croît spontanément. Les Turcs et les Arméniens,

selon Tournefort, l'appellent, il est vrai, *aphion*, de même que l'opium commun; mais ce n'est pas de cette espèce qu'ils retirent l'opium; seulement ils mangent par goût les têtes encore vertes, quoiqu'elles soient fort âcres et d'un goût brûlant.

Pavot somnifère : *Papaver somniferum*, Linn., *Spec.*, 726; Bull. *Herb.*, t. 57. Sa racine est annuelle, fusiforme, blanchâtre; elle produit une tige de deux à quatre pieds de hauteur, plus ou moins rameuse, glauque comme toute la plante, glabre dans sa plus grande étendue, hérissée de quelques poils dans la partie dépourvue de feuilles et qui sert de pédoncules aux fleurs. Ses feuilles sont oblongues, sessiles et semi-amplexicaules, partagées jusqu'à moitié en lobes opposés et inégalement dentés en leurs bords. Ses fleurs sont terminales, larges de trois à quatre pouces, de couleur blanche ou gris de lin, et seulement à quatre pétales dans la plante simple, mais composées d'une multitude de pétales dans celle à fleurs doubles, et variant par mille nuances différentes, depuis le blanc jusqu'au rouge et au violet le plus foncé. Le calice est glabre et il tombe au moment où les fleurs s'épanouissent. Le stigmate, qui couronne l'ovaire, forme un plateau à dix rayons et plus. Les capsules sont globuleuses ou ovoïdes; elles s'ouvrent par autant de pores que le stigmate a de rayons, et elles contiennent une grande quantité de graines blanches, grisâtres ou noirâtres. Cette plante fleurit en Mai et Juin. Elle est originaire de l'Orient; mais elle est aujourd'hui naturalisée dans la plus grande partie de l'Europe. On la cultive dans presque tous les jardins comme plante d'ornement, et dans plusieurs provinces, principalement dans les pays du Nord, comme espèce oléagineuse. Outre les variétés nombreuses qu'on ne cultive que pour les fleurs, et qu'on peut distinguer seulement par la couleur des corolles, les botanistes reconnoissent deux variétés principales dans la plante à fleurs simples; l'une a les têtes ou capsules ovoïdes et des graines blanchâtres; la seconde a ses capsules globuleuses et ses graines sont noirâtres ou grisâtres. Les capsules sont enfin plus ou moins grosses, ce qui peut former des sous-variétés.

Le pavot est une des plantes les plus fécondes; et le nombre

prodigieux de ses semences a quelquefois servi de comparaison aux poëtes anciens :

Quotque soporiferum glauca papaver habet.

Ovid. Trist. V, El. I.

On a calculé qu'un seul pied peut en produire jusqu'à trente-deux mille. Une fois que ces graines ont été répandues, soit à dessein, soit par hasard, dans un terrain cultivé, on y voit tous les ans un nombre considérable de jeunes plantes croître et s'élever, sans qu'on soit obligé d'en avoir aucun soin, et souvent même malgré toute la peine qu'on prend pour les détruire.

La culture du pavot remonte à la plus haute antiquité. Chez les Grecs, il servoit à l'ornement des jardins dès le temps d'Homère, comme on peut le croire d'après un passage de l'Iliade (liv. VIII, v. 306), où ce poëte compare un jeune guerrier mourant à un pavot qui, dans un jardin, penche vers la terre sa tête surchargée par la pluie. La culture du pavot n'étoit pas moins commune dans les jardins des Romains et dans leurs champs. Virgile, dans ses Géorgiques, parle plusieurs fois de cette plante. Il dit à quelle époque on doit la semer; et il la regarde comme une de celles qui épuisent le plus la terre :

Urit enim Lini campum seges, urit avenæ,
Urunt lethæo perfusa papavera somno.

Géorg. I, v. 77.

Nec non et Lini segetem, et cereale papaver,
Tempus humo tegere.

L. c., v. 212.

Le pavot se cultive en grand en Europe, pour extraire l'huile de ses graines, et dans l'Orient, pour retirer l'opium de ses capsules encore vertes. C'est d'Allemagne que la culture des pavots, comme plantes oléagineuses, a passé en Flandre, et de là dans nos autres provinces septentrionales.

Un sol profond, un peu humide, des engrais bien consommés, sont nécessaires à cette culture. Le terrain doit en outre être parfaitement ameubli. On le rend tel par un double labour, après lequel on passe d'abord la herse, et ensuite un fagot d'épines. Le semis doit se faire en automne. Comme la graine est très-menue, on la mêle, afin de la répandre plus

également et pas trop pressée, avec trois quarts autant de terreau bien sec ou de cendres, et on sème à la volée. Il faut, au plus, trois livres de semences pour un arpent. Un léger binage avant l'hiver, deux autres dans le courant du printemps suivant, en éclaircissant à chaque fois le semis, de manière à laisser enfin un pied d'intervalle d'une plante à l'autre, sont les seuls soins qu'on donne ordinairement aux pavots.

A la fin de Juillet, ou dans le courant d'Août, selon que le printemps et l'été ont été plus ou moins chauds, arrive le temps de la récolte. Avant d'arracher les pieds ou de couper seulement les têtes, il est bon de les secouer sur des draps pour recevoir la graine qui tombe d'elle-même. Si on ne prend pas cette précaution, il faut au moins, en les recueillant, éviter de les incliner et les mettre aussitôt dans des sacs. On les expose ensuite à l'air pendant quelques jours pour en achever la dessiccation. La graine, après qu'on l'a séparée de tout corps étranger, en la vannant et en la criblant, doit être conservée dans un lieu sec, mais où il n'y ait pas de feu, jusqu'au moment où l'on voudra en extraire l'huile, ce qui se pratique au moyen des moulins destinés à cet usage.

Dans les campagnes de nos départemens du Midi on cultive de la même manière le pavot blanc à grosse tête oblongue, pour l'usage pharmaceutique. Les têtes recueillies un peu avant la maturité parfaite, pour qu'elles contiennent plus de suc laiteux dans lequel résident toutes leurs propriétés médicales, ensuite séchées à l'ombre, puis mises en caisses, se vendent à la foire de Beaucaire, comme têtes de pavot blanc du Levant, et elles y sont l'objet d'un commerce de quelque importance.

La culture des différentes variétés de pavot à fleurs doubles, dans les jardins d'agrément, est absolument la même que celle du pavot coquelicot, dont il a été parlé ci-dessus.

Le pavot étoit compté par les anciens au nombre des plantes alimentaires, comme paroissent l'indiquer les épithètes de *cereale* et de *vescum*, souvent données au pavot par les Latins.

Lilia verbenasque premes, vescumque papaver.

VIRG., Georg., IV, v. 131.

Celle de τροφιμον, qui lui est donnée par Hippocrate, prouve aussi la même chose. Sa graine, torréfiée, pétrie avec le miel ou préparée de diverses manières, étoit employée, chez les Romains, à faire plusieurs sortes de gâteaux et autres friandises. Des gâteaux à peu près semblables sont encore en usage maintenant dans certaines parties du Nord de la France, et les habitans du Caucase, selon M. Marschall, mettent des graines de pavot dans toutes leurs pâtisseries; ils en couvrent même le pain. Dans tout l'Orient et dans plusieurs parties de la Hongrie, de la Pologne, etc., on fait entrer ces mêmes graines dans différens mêts, et en Italie, surtout à Gênes, on les recouvre de sucre et on en fait de petites dragées, que les femmes et les enfans mangent avec plaisir.

On a cru pendant long-temps en France que la graine de pavot et l'huile qu'on en retiroit participoient aux qualités narcotiques du suc propre de cette plante, et l'usage de cette huile fut même défendu par l'autorité. On doit à Rozier d'avoir éclairé le Gouvernement sur cet objet important, et c'est cet agronome célèbre qui fit lever les entraves qui s'opposoient à la fabrication et à la vente de l'huile d'œillette; c'est sous ce nom, qui paroît une altération du mot olivette ou petite huile d'olive, qu'elle est connue dans le commerce. Cette huile est d'une belle couleur blonde, et elle a une saveur agréable. Elle peut se garder sans rancir au moins aussi long-temps que celle d'olive. Cette dernière se coagule, le thermomètre étant à plusieurs degrés au-dessus du terme de la congélation, tandis qu'au contraire l'huile de graine de pavot reste liquide à dix degrés et même plus au-dessous de glace. Après l'huile d'olive il n'en est point de meilleure pour les différens usages de la cuisine. Les Flamands et les Allemands n'en emploient presque point d'autre, et les Hollandois la mêlent ordinairement à l'huile d'olive qu'ils portent aux habitans du Nord. Une grande partie de l'huile d'olive qui se débite dans Paris, est presque toujours ainsi mêlée, malgré les réglemens de police qui le défendent. L'huile d'œillette n'est pas propre à brûler dans les lampes; mais, comme elle sèche facilement, ainsi que celle de noix, elle est de même employée pour la peinture. On la rend encore plus siccative en la faisant cuire pendant quelque

temps sur le feu avec une certaine quantité de litharge enfermée dans un nouet.

Une livre de graine de pavot fournit ordinairement le quart de son poids d'huile. Le marc qui reste, après qu'on a exprimé l'huile, est une bonne nourriture pour les vaches, les cochons et la volaille. Mais c'est principalement sous le rapport de ses propriétés médicamenteuses et comme fournissant l'opium que le pavot est recommandable.

De tous les médicamens narcotiques, l'opium est le plus énergique; c'est du moins celui dont les effets sont le mieux connus, dont l'emploi, par conséquent, est le plus sûr. Aucune substance ne paroit douée d'une action plus spéciale sur les propriétés vitales du cerveau et des nerfs, et son utilité en médecine est en raison de l'importance extrême de ces organes dans l'économie animale. Que ne lui doit pas le malade, dont il charme en quelque sorte les douleurs, comme par un pouvoir magique, quand rien ne peut lui rendre la santé? Que ne lui doit pas le médecin qui jouit encore du plaisir d'être utile à l'infortuné dont la maladie échappe à son art? Le remède qui guérit souvent, qui soulage du moins presque toujours, est, sans doute, un des bienfaits dont l'homme doit le plus rendre grâce à la nature. C'est ce qui a fait dire à Sydenham : *Et profectò non hic mihi tempero, quin gratulabundus animadvertam, Deum omnipotentem non aliud remedium, quòd vel pluribus malis debellandis par sit, vel eadem efficacius extirpet, humano generi, in miseriarum solamen, concessisse, quam sunt opiata, medicamenta silicet ab aliquâ papaverum specie desumpta.*

L'opium connu dans les pharmacies sous le nom d'*opium thebaicum*, est le suc propre épaissi du pavot, recueilli dans l'Inde, la Perse, l'Arabie et les autres contrées de l'Orient. Le meilleur se tiroit autrefois de la Thébaïde, où le pavot se cultivoit alors très en grand. Il est depuis devenu assez rare en Égypte, et, selon les relations les plus modernes, la petite quantité qu'on récolte encore dans un canton de la Haute-Égypte, est d'assez mauvaise qualité, et reste dans cette province pour l'usage des habitans.

Les Orientaux emploient deux manières différentes pour retirer l'opium du pavot. D'après Belon, Chardin, Kæmpfer

et Olivier, le premier moyen et celui en même temps par lequel on se procure le plus recherché et le plus estimé, l'opium en larmes, qu'on désigne aussi sous le nom d'*affion*, consiste à pratiquer le soir, avec des couteaux à plusieurs lames parallèles, des incisions longitudinales ou en sautoir sur la surface des capsules vertes et tendres du pavot. Aussitôt que ces espèces de scarifications sont faites, il s'en échappe un suc laiteux qui se condense pendant le jour suivant, surtout par la chaleur du soleil. Lorsque ce suc a acquis assez de consistance, ce qui arrive à la fin de chaque journée, il est enlevé, mis en masse, et on continue, chaque soir, de nouvelles incisions sur les capsules, tant que celles-ci fournissent du suc. Quant au second procédé, on emploie la contusion et l'expression des têtes pour en retirer le suc; on fait ensuite évaporer ou réduire celui-ci sur le feu ou au soleil jusqu'à ce qu'il ait la consistance d'un extrait, et on obtient ainsi une seconde espèce d'opium, nommée *meconium*. Au rapport de Tournefort, cette seconde espèce est beaucoup plus commune dans le commerce que la première, parce qu'on en prépare une bien plus grande quantité; et c'est principalement celle que l'on reçoit en Europe. L'opium obtenu par incision, étant plus précieux et plus cher, reste pour la majeure partie dans le pays, pour l'usage des grands et des riches. Enfin, on peut encore, au moyen de la décoction, en retirer une troisième espèce; c'est la moins estimée de toutes: on lui donne le nom de *poast*.

Les Européens ne considèrent l'opium que comme remède; les Orientaux en font un usage habituel. Le despotisme anéantissant chez ces derniers l'énergie vitale, en même temps que la chaleur et l'abus des voluptés énervent le physique, ils ont trouvé dans l'opium un moyen qui, au moins pour quelques instans, les fait sortir de l'apathie dans laquelle ils végètent. Après avoir pris de l'opium, un Turc ou un autre habitant de l'Orient ne tarde pas à éprouver un sentiment de gaîté, effet de l'excitation générale, produite par cette substance. Ses idées tristes se dissipent, son imagination se remplit de chimères agréables, son courage s'exalte, il ne connoît plus la crainte; aussi, pour augmenter la valeur de leurs troupes et les animer au combat, les souverains de ces

contrées en ont souvent fait donner une certaine quantité à chaque soldat. Mais cet état de gaîté et d'excitation est d'assez courte durée; au bout de cinq à six heures, la langueur, le dégoût et la somnolence lui succèdent, à moins qu'une nouvelle dose d'opium ne rende encore pendant quelques heures une nouvelle énergie aux soldats.

Ceux qui se sont fait une habitude de prendre de l'opium, ne peuvent plus s'en passer; cela devient pour eux un besoin, et bientôt de petites doses ne leur suffisent plus. C'est ainsi qu'on a vu des Turcs arriver par degrés à en prendre chaque fois un gros et plus; on en cite même qui en ont pris jusqu'à dix gros par jour. Cet abus entraine toujours après lui des conséquences plus ou moins funestes. Les grands preneurs d'opium sont ordinairement foibles, amaigris; ils sont habituellement dans un état de tristesse, de stupidité et de somnolence qui les prive de toutes leurs facultés; ils ne sont propres à rien, à moins qu'ils ne soient excités par cette drogue, et ils finissent par être victimes de cette passion, qui ne les dégrade pas moins aux yeux de leurs compatriotes, que celle du vin n'avilit chez nous les hommes qui s'y abandonnent.

L'ivresse produite par l'opium, de même que celle causée par le vin, se manifeste par des effets différens, suivant les caractères. Chez les uns elle produit une gaîté bizarre et folle; chez les autres une fureur aveugle; ceux-ci se livrent à des ris prolongés, chantent, dansent; ceux-là se jettent sur le premier venu pour le poignarder. On est quelquefois obligé de chasser et même de tuer, comme des bêtes féroces, des Malais possédés de cet affreux délire.

Pendant l'ivresse opiatique et l'assoupissement qui en est la suite, de brillantes chimères, des songes voluptueux ou singuliers remplissent souvent l'imagination. Ces rêves sont, pour les Siamois, la félicité suprême. C'est par ce moyen que les derviches tombent dans des extases, pendant lesquelles leur imagination leur représente une image des joies célestes. C'est ainsi, pareillement, que dans l'Inde les charlatans procurent de ces extases à ceux qui les consultent, et quelquefois ils leur annoncent les visions qu'ils manquent rarement d'avoir ensuite. Mais il est temps de considérer l'opium

sous les rapports qui le rendent si recommandable en médecine.

Parmi tous les médicamens connus, c'est sans doute un des plus précieux, et c'est en même temps celui dont l'usage est approprié à un plus grand nombre de cas. Il n'a pas seulement, comme certaines personnes le croient, la propriété de suspendre momentanément les douleurs et de procurer un sommeil forcé; il agit souvent d'une manière héroïque; il guérit des maladies qui résisteroient à tous les autres médicamens, et il arrache quelquefois des malades des portes du tombeau. Mais, n'eût-il que la vertu de calmer les souffrances que certains malades endurent, ou de procurer un sommeil paisible aux malheureux en proie à des douleurs déchirantes, et qui n'ont pour perspective qu'une mort souvent bien longue à venir, surtout dans ces maladies contre lesquelles la médecine n'est que trop fréquemment impuissante; l'opium, dis-je, n'eût-il que cette vertu, seroit encore un médicament infiniment précieux.

Les principaux cas dans lesquels on a employé l'opium avec le plus de succès, sont les insomnies habituelles ou celles qui arrivent après les longues maladies; les flux immodérés de toute nature, comme la diarrhée, la dyssenterie, le choléra, lorsqu'ils ne reconnoissent pas pour cause la saburre des premières voies ou un état inflammatoire; les hémorragies passives; les affections spasmodiques, convulsives, tétaniques et toutes les névralgies, dont la classe est si nombreuse et si variée; les fièvres intermittentes récentes ou même rebelles, en le donnant quelque temps avant le paroxisme; les fièvres malignes et les fièvres nerveuses, accompagnées d'insomnie opiniâtre; les fièvres pernicieuses; les affections vénériennes anciennes; les douleurs de toute espèce; les cancers du sein, de l'utérus, etc.

L'opium, tel qu'il nous arrive par la voie du commerce, est en morceaux d'un rouge brun ou noirâtre à l'extérieur, d'une forme arrondie et un peu aplatie, du poids d'une livre ou un peu plus, et enveloppés dans des débris de feuilles et de graines de plantes, parmi lesquelles on reconnoît facilement le fruit d'une patience. A l'intérieur les morceaux d'opium ont une couleur noirâtre; ils sont très-cas-

sans, et ils offrent dans leur cassure un aspect luisant et comme brillant; ils répandent une odeur nauséabonde, pénétrante, désagréable, qu'on désigne sous le nom de vireuse; leur saveur est amère.

Cet opium du commerce ou l'opium thébaïque, contient une matière âcre et résineuse, désignée plus particulièrement sous le nom de *vireuse*, laquelle est unie à la partie extractive. Cette dernière étant principalement celle dans laquelle résident les vertus utiles de l'opium, tandis que ses propriétés dangereuses paroissent tenir à la portion vireuse, les pharmaciens ont cherché et sont parvenus à isoler ces deux parties l'une de l'autre; et la préparation qu'on fait dans les pharmacies de la matière extractive dépouillée de la partie vireuse, est connue sous le nom d'extrait gommeux d'opium. C'est celle dont on fait, surtout intérieurement, le plus grand usage en médecine.

La dose de cet extrait gommeux, qui est véritablement un extrait aqueux, est ordinairement d'un demi-grain à deux grains; mais, dans les cas extraordinaires, il faut des doses beaucoup plus élevées pour obtenir des résultats avantageux: c'est ainsi que j'ai donné deux fois avec succès à une malade, qui avoit une crampe d'estomac d'une violence extrême, vingt-quatre grains en une heure de temps, et une troisième fois jusqu'à quarante-deux grains en six heures. De moindres doses, administrées quelque temps auparavant, avoient été tout-à-fait inutiles.

L'opium s'emploie non-seulement sous forme solide ou d'extrait, mais on en fait, dans les pharmacies, en le dissolvant dans du vin de liqueur ou dans l'alcool, plusieurs préparations liquides ou teintures, dont les plus usitées sont le laudanum liquide de Sydenham, ou gouttes anodynes, et la teinture de Rousseau, qui se donnent ordinairement à la dose de dix à quarante gouttes. L'opium entre dans une foule d'autres compositions pharmaceutiques, comme la thériaque, le diascordium, l'orviétan, les pilules de cynoglosse, le sirop de karabé, etc. Plusieurs de ces médicamens doivent presque toutes leurs vertus à l'opium. Le sirop diacode ou de pavot blanc, qui est d'un usage très-fréquent, se préparoit autrefois avec les têtes sèches du pavot; mais plusieurs phar-

maciens le font maintenant avec l'opium. Ce sirop se donne à la dose d'un gros jusqu'à une once.

L'opium, administré en lavement, agit de la même manière que lorsqu'il est pris par les voies supérieures; mais on s'en sert d'ailleurs beaucoup moins souvent de cette manière, qu'on ne fait usage de la décoction des têtes sèches du pavot. Celles-ci sont en possession d'entrer de préférence dans presque tous les lavemens calmans.

Appliquées à l'extérieur en liniment ou en fomentation, les dissolutions d'opium agissent comme sédatives, et l'on en retire souvent beaucoup d'avantage dans les névralgies qui paroissent avoir leur siége dans les muscles. La dose, de cette manière, ne peut être exactement indiquée; elle dépend de la faculté absorbante de la peau, plus ou moins développée dans les différens individus. J'ai employé l'opium de cette façon depuis dix grains jusqu'à plusieurs gros.

Mais si l'opium est souvent un excellent remède, il ne faut pas se dissimuler que son administration a besoin d'être dirigée avec beaucoup de circonspection, et que, s'il peut être un moyen efficace de salut entre les mains d'un sage médecin, il peut devenir un poison dangereux dans des mains inhabiles. L'opium, à haute dose, est une substance fortement délétère, qui peut produire les accidens les plus graves, et même la perte de la vie; mais le vulgaire doit être désabusé sur le genre de mort qu'il cause. On croit assez généralement dans le monde qu'il ne faut qu'en prendre une dose un peu forte pour s'endormir d'un paisible et éternel sommeil; le plus souvent, au contraire, la fin de l'existence n'arrive qu'après des douleurs et des angoisses violentes. Les accidens qui accompagnent l'empoisonnement par l'opium, sont quelquefois un assoupissement profond avec respiration stertoreuse, yeux immobiles et état apoplectique, qui ne paroît pas être douloureux; mais le plus ordinairement il y a céphalalgie, anxiété, hoquets, vomissemens, cardialgie, fortes douleurs abdominales, convulsions violentes, défaillances, sueurs froides, et, enfin, la mort, lorsqu'on n'a pu remédier à ces accidens: ce qui est le plus souvent impossible quand ils sont portés à un haut degré.

Les premiers moyens à employer pour remédier à l'em-

poisonnement par l'opium, sont de chercher à expulser la substance délétère en faisant prendre aux malades de forts vomitifs, tel que l'émétique proprement dit ou tartrate de potasse antimonié, à la dose de cinq à six grains, dissous dans une médiocre quantité d'eau; ensuite, lorsque tout ou partie du poison a été rejeté par le vomissement, il est bon de pratiquer une saignée si les individus sont forts et pléthoriques; après cela on donne des boissons assez fortement acidulées avec les acides végétaux, et des lavemens de même nature; enfin, on a recours aux excitans et irritans extérieurs, comme les synapismes et les vésicatoires. On a recommandé aussi une forte infusion de café que l'on fait prendre chaude. Si l'empoisonnement avoit eu lieu depuis long-temps et qu'on pût soupçonner que l'opium est déjà passé dans les gros intestins, on auroit recours aux lavemens purgatifs.

D'après l'analyse faite dans ces derniers temps par les chimistes, l'opium contient principalement deux substances particulières. L'une, que l'on regarde comme une base alcaline, a été nommée *morphine;* l'autre, qui a été reconnue pour être un nouvel acide végétal, a reçu le nom d'acide méconique. D'après les essais de M. le docteur Orfila, pour connoître l'action de la morphine sur l'économie animale, les effets produits par cette substance pure sont moindres que ceux causés par l'extrait d'opium : ce qui paroît dépendre du peu de solubilité de cette dernière substance; mais les sels solubles de morphine agissent avec la même intensité et produisent les mêmes effets que l'extrait pur; d'où M. Orfila conclut que les effets de l'opium doivent être attribués à un sel de morphine; car l'extrait aqueux d'opium, exactement dépouillé de morphine, peut être donné impunément à très-haute dose. Enfin, selon le même, six grains de morphine, dissous dans l'huile d'olive, sont aussi actifs que douze grains d'extrait aqueux. Au reste, quelque curieuses que soient ces recherches sur l'analyse de l'opium, il ne paroît pas qu'elles soient susceptibles d'avoir, dans la pratique de la médecine, beaucoup d'influence sur l'administration de ce médicament.

Souvent l'opium que nous recevons par la voie du commerce, est diversement altéré avant d'arriver jusqu'à nous,

Dioscoride nous apprend que de son temps on le falsifioit déjà avec le suc de la laitue sauvage; celui du *glaucium* a servi au même usage, et la fiente de vache même a, dit-on, été employée à cette sophistication. Ces altérations plus ou moins considérables, que les marchands étrangers ne font que trop souvent subir à l'opium avant de nous le livrer, devoient être des motifs très-puissans pour chercher à le préparer chez nous, et déjà plusieurs essais avoient été faits en France, en Allemagne, en Italie et dans d'autres pays de l'Europe, pour extraire l'opium de nos pavots indigènes; mais ces essais ayant été trop tôt abandonnés, et le prix élevé, auquel cette substance étoit montée il y a quelques années, m'ont paru des motifs suffisans pour m'occuper des moyens de parvenir à la remplacer par des produits de notre sol. Les tentatives que j'ai faites à ce sujet ont toutes été couronnées de succès, et j'ai retiré de nos pavots, soit de véritable opium en larmes, soit différens extraits qui peuvent tous remplacer l'opium thébaïque.

J'ai mis en usage quatre procédés différens pour retirer l'opium contenu dans le pavot noir; 1.° les incisions faites à la surface des capsules et sur les pédoncules; 2.° la contusion, l'expression des capsules ou têtes, et la conversion de leur suc en extrait; 3.° la même opération appliquée aux tiges et aux feuilles; 4.° enfin la décoction des têtes vertes et tendres dans l'eau et la réduction en extrait de la décoction obtenue.

C'est au mémoire même sur les succédanées de l'opium, imprimé en 1819, dans la seconde partie de mon Manuel des plantes usuelles indigènes, que je renverrai le lecteur curieux de connoître les détails des différens procédés que j'ai employés, et les observations multipliées que j'ai faites pour prouver qu'on peut parfaitement remplacer en médecine l'opium exotique par l'opium indigène ou par différens extraits retirés des diverses parties du pavot, et qu'on en obtient dans la pratique d'aussi heureux effets; il faut seulement donner nos préparations indigènes à des doses plus élevées. (L. D.)

PAVOT CORNU. (*Bot.*) Nom vulgaire du *glaucium*, de la famille des papavéracées. Voyez GLAUCIENNE. (J.)

PAVOT CORNU [Petit]. (*Bot.*) Nom vulgaire de l'hypécoon. (L. D.)

PAVOT ÉPINEUX. (*Bot.*) C'est l'argémone du Mexique. (Lem.)

PAVOUANE. (*Ornith.*) Nom que porte à la Guiane la perriche représentée dans la planche enluminée de Buffon n.° 497, *psittacus guianensis*, Lath. (Ch. D.)

PAVOUN. (*Ornith.*) Nom vulgaire du paon dans les départemens méridionaux de la France. (Ch. D.)

PAVUA, VOA-KIRIPIT. (*Bot.*) Noms malgaches du *paropsia* de Noronha et de M. du Petit-Thouars, à reporter dans les passiflorées. (J.)

PAW. (*Ornith.*) Nom illyrien et polonais du paon, lequel est appelé *pauw* par les Flamands. (Ch. D.)

PAXARITO. (*Bot.*) A Cumana, dans l'Amérique méridionale, on donne ce nom au *loranthus paniculatus* de la Flore équinoxiale. (J.)

PAXARO. (*Ornith.*) Nom espagnol du moineau franc, *fringilla domestica*, Linn. (Ch. D.)

PAXARO BOBO. (*Bot.*) Dans le Pérou on donne ce nom au *tessaria*, genre de plante composée, de la Flore de MM. Ruiz et Pavon. Les deux espèces qu'il réunit sont des arbrisseaux très-employés, aux environs de Lima, pour brûler, et pour construire des chaumières et des toits. (J.)

PAXAROS BOBOS. (*Ornith.*) Les fous sont ainsi appelés par les Portugais des Indes. (Ch. D.)

PAXIODONTE, *Paxiodon*. (*Conchyl.*) Nom sous lequel M. Schumacher, dans son Nouveau Système de conchyliologie, a établi le genre connu depuis assez long-temps sous la dénomination d'Hyrie. Voyez ce mot et Unio. (De B.)

PAXYLOMME, *Paxylomma*. (*Entom.*) Nom d'un genre d'insectes hyménoptères de France, qui, selon M. Latreille, se rapproche surtout du genre Ichneumon; mais dont son auteur, M. de Brébisson de Falaise, n'a pas fait connoître les caractères. (Desm.)

PAY. (*Mamm.*) Un des noms du paca. (F. C.)

PAYAMA. (*Bot.*) Les habitans de la Nouvelle-Grenade nomment ainsi le *befaria æstuans* de Mutis. (J.)

PAYCO. (*Bot.*) Voyez Paica. (J.)

PAYEROU. (*Bot.*) Nom de diverses espèces ou variétés de haricot, dans la langue tamoule, suivant M. Leschenault. (J.)

PAYK. (*Ornith.*) Selon M. Vieillot, tom^e ', page 55 de ses Oiseaux de l'Amérique septentrionale, les naturels de la baie d'Hudson donnent ce nom ou celui de *peesk*, à l'engoulevent criard, *caprimulgus virginianus*, Gmel. (Ch. D.)

PAYOS. (*Bot.*) Voyez Allasie. (J.)

PAYPAYROLA. (*Bot.*) Nous avons abrégé le nom de ce genre d'Aublet en le nommant *payrola*. (J.)

PAYROLE, *Payrola*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus, mais dont la famille naturelle n'est pas encore déterminée. Son caractère essentiel consiste dans un calice à cinq divisions; une corolle à cinq pétales rapprochés en tubes, réfléchis au sommet; cinq étamines, insérées sur le tube, rapprochées par leurs anthères; un ovaire supérieur; un style; un stigmate à deux lobes. Le fruit n'est pas connu.

Payrole de la Guiane : *Payrola Guianensis*, Lamk., *Ill. gen.*, tab. 125; *Pay-Payrola*, Aubl., Guian., 1, page 249, tab. 99; *Wibelia Guyanensis*, Pers., *Synops.* 1, page 210. Arbrisseau de douze à quinze pieds, dont la racine produit plusieurs tiges rameuses, garnies de feuilles alternes, pétiolées, vertes, fermes, ovales, entières, très-aiguës; les pétioles sont courts, accompagnés à leur base de deux stipules courtes, aiguës et caduques. Les fleurs naissent à l'extrémité des tiges et des rameaux, dans l'aisselle des feuilles, en épis serrés; elles ont trois petits corps glanduleux à la base; le calice est d'une seule pièce, à cinq divisions larges, un peu aiguës, s'appliquant par le côté les unes sur les autres; la corolle est jaune, composée de cinq pétales longs, étroits, adhérens en tube, dans presque toute leur longueur, terminés par cinq lobes, dont quatre égaux, le cinquième élargi, plus long, échancré au sommet, tous rabattus sur le tube; ces pétales sont attachés autour d'un disque qui remplit le fond du calice; les étamines sont rapprochées par leurs anthères, rangées sur le disque autour de l'ovaire; les filamens courts; les anthères à deux lobes; l'ovaire est supérieur, arrondi, à deux

loges, enfoncé dans le réceptacle, surmonté d'un style qui se termine par un stigmate bifide. Cette plante croît dans les grandes forêts de la Guiane, le long de la rivière de Sinemari. Il fleurit dans le courant du mois d'Octobre. Les Galibis le nomment *pay-payrola*. (Poir.)

PAY-TON-KAY. (*Bot.*) Nom, dans la langue tamoule, d'un dolic, *dolichos tranquebarnensis*, suivant M. Leschenault, qui dit qu'on le cultive à Pondichéry, et que son grain est d'une bonne qualité. (J.)

PAZIENZIA. (*Bot.*) Le sycomore, espèce de figuier, est ainsi nommé en Italie. (Lem.)

PAZON. (*Ornith.*) Nom italien du crave, *gorvus graculus*, Linn. (Ch. D.)

PEA-COCK. (*Ornith.*) Nom du paon en anglois. (Ch. D.)

PEACH CAYE. (*Ornith.*) Nom indien du carouge bleu, *xanthornus cæruleus* de Brisson, et *pica maderas patana* de Ray, que Guéneau de Montbeillard retranche de ses troupiales. (Ch. D.)

PÉANITES. (*Min.*) Mercati, Imperati, Bertrand, etc., disent qu'on désigne sous ce nom des pierres creuses, tapissées de cristaux. On ne peut douter que ces pierres ne soient celles que nous nommons actuellement géodes. (*B.*)

PÉANTIDES. (*Min.*) Pline, liv. 37, chap. 10, dit que ces pierres, qu'on nomme aussi gemonides, conçoivent et accouchent, et sont en cela propres à soulager les femmes en couche. Ce conte ne vaudroit pas la peine d'être répété, s'il n'ajoutoit qu'on en trouve de semblables en Macédoine, près le tombeau de Tirésias, qui ressemblent à une espèce d'eau glacée, et s'il ne donnoit ainsi à présumer que ce sont encore des géodes cristallines renfermant des cristaux ou minéraux comme séparés et différens de la masse de la géode. C'étoient probablement des géodes d'agate. C'est l'opinion de Delaunay. (B.)

PEAU. (*Anat. et Phys.*) Voyez Système cutané. (F.)

PEAU. (*Chim.*) La peau des animaux est formée de trois parties, 1.° d'épiderme, 2.° de tissu réticulaire, 3.° de derme ou de peau proprement dite: de ces trois parties, l'épiderme et le derme sont bien distincts; le tissu réticulaire ne l'est guère, car plusieurs anatomistes prétendent qu'il n'existe pas.

Quoi qu'il en soit, ceux qui en admettent l'existence, le considèrent comme étant le siége des nerfs qui servent au tact, et ils pensent que chez les Nègres il est encore le siége du principe qui colore la peau en noir.

Nous avons dit à l'article Mucus, que l'épiderme est formé de mucus et d'une matière huileuse.

La peau à l'état frais est toute différente; au lieu d'être mince, demi-transparente comme l'épiderme, elle est épaisse, dense, opaque; elle est formée de fibres entrelacées les unes dans les autres. Lorsqu'on l'agite et qu'on la presse au milieu de l'eau, on en sépare le sang contenu dans les vaisseaux qui la traversent en tous sens.

L'eau froide n'a pas d'action sur la peau. L'eau bouillante la dissout, et celle-ci, évaporée, donne de la gélatine. C'est à cause de cette propriété de la peau qu'elle est employée pour la fabrication de la colle forte. La peau des vieux animaux est celle qui donne la meilleure colle. (Voyez GÉLATINE.)

La peau, en perdant son eau, devient jaune, demi-transparente et coriace; dans cet état, elle reprend les propriétés qu'elle a dans l'état frais, lorsqu'on la plonge dans l'eau froide.

Quand on la met dans des eaux acidulées, elle absorbe beaucoup de liquide, se gonfle et devient demi-transparente: il se forme deux combinaisons; l'une avec excès d'acide, qui se dissout; l'autre, qui ne se dissout pas.

Les eaux de potasse, de soude, etc., se comportent à peu près comme les acides.

La matière grasse qu'on obtient de la peau, en la traitant par l'alcool, l'éther ou les acides, particulièrement le nitrique, n'est point une substance de nouvelle formation, elle préexistoit dans la peau; l'alcool et l'éther l'en séparent dans son état naturel: les acides peuvent l'altérer plus ou moins.

La peau paroit avoir la plus grande analogie avec le tissu cellulaire et le tissu des tendons et des aponévroses; car ces substances, bouillies dans l'eau, se changent, comme la peau, en gélatine.

La peau est la base d'un assez grand nombre de préparations utiles; de toutes celles qu'elle fournit, aucune n'est plus importante que le *cuir* qu'elle donne lorsqu'on y a com-

biné une substance astringente ou tannante : c'est ce qui nous engage à donner quelques détails sur le tannage.

Du tannage des peaux.

1.° On commence par enlever aux peaux leurs parties cornées, leur tissu cellulaire, leurs fibres musculaires et toutes les substances susceptibles d'éprouver une putréfaction rapide. Pour cela on les met tremper dans une eau salée ou dans une eau courante ; on les racle au chevalet ; on les remet dans l'eau : quand elles commencent à sentir mauvais, on les nettoie sur un chevalet avec un couteau.

2.° Pour débourrer les peaux, ou en ôter les poils, on peut employer plusieurs procédés.

a. *Débourrer par la chaux.* On a trois cuves remplies de lait de chaux, qu'on appelle *plains*. On fait passer les peaux successivement dans les trois cuves. La première est plus tôt épuisée que la seconde, et celle-ci que la troisième : c'est pour cela que les tanneurs appellent la première *plain mort* et les autres *plains neufs*. Dix à douze jours suffisent pour passer les peaux dans les plains ; malgré cela les tanneurs emploient beaucoup plus de temps.

La chaux détruisant le bulbe des poils, ceux-ci deviennent très-faciles à détacher de la peau.

b. *Débourrer par les acides.* On met de la farine d'orge avec de la levure aigrie et de l'eau tiède ; quand la farine a formé suffisamment d'acide acétique, on tire la liqueur de dessus le marc, et on la fait arriver dans des cuves où les peaux sont placées.

On remplace souvent le liquide acide provenant de la farine et de la levure aigrie, par la jusée. La jusée est de l'eau devenue acide par suite de la macération qu'on lui a fait subir avec du tan qui a déjà servi.

Il y a des tanneurs qui ajoutent de l'acide sulfurique à la jusée.

c. *Débourrer par la fermentation.* On met dans une étuve les peaux en tas, chair contre chair, avec un peu de sel : elles s'échauffent ; le bulbe du poil se décompose.

On n'emploie le premier procédé que pour les cuirs sou-

ples; mais pour les cuirs forts, ceux de semelle, par exemple, on n'emploie que les deux autres.

Quand les peaux ont été traitées par l'un de ces trois procédés, on les débourre en promenant dessus un couteau rond; les peaux sont placées sur un chevalet.

3.° Après cette opération on les met dans une eau courante.

Lorsqu'elles sont suffisamment ramollies, on en ôte la chair avec une faux.

On les étire; on les submerge pendant quelques heures, puis on leur donne une *façon de fleur* en les étirant sur un chevalet, d'abord avec le couteau rond, ensuite avec la queurse. Par ce moyen on enlève les poils qui restoient, et la liqueur qui avoit préparé la peau au débourrage.

4.° On fait *gonfler* les peaux débourrées en les trempant dans des liqueurs acides, comme du suc de tan aigri, de la farine aigrie, ou de l'eau imprégnée de $\frac{1}{1000}$ d'acide sulfurique.

Le gonflement n'est nécessaire que pour les cuirs de semelle; les peaux de veau qui servent pour le dessus des souliers, les peaux de vache destinées à faire des baudriers, ne sont pas gonflées.

5.° On leur donne le *passement rouge*, ce qui consiste à laisser les peaux dans un mélange de tan et d'eau chaude pendant trois à quatre jours; alors il se forme une combinaison de peau, d'acide et de matière tannante.

6.° Pour tanner les peaux par le procédé ordinaire, on les introduit dans des fosses dont le fond est couvert de vieux tan ou d'écorce de chêne moulue, et ensuite d'une couche de tan neuf. On les couvre d'une couche de tan frais; on fait des couches successives de peau et de tan; on jette de l'eau dans les fosses; on recouvre le tout d'une couche de tan épaisse, que l'on appelle le *chapeau*.

On laisse les peaux dans les fosses pendant trois mois, on les transporte ensuite dans une autre fosse et on ajoute du tan; on les y laisse quatre mois; on les transporte dans une autre fosse, où elles restent cinq mois.

Quand le cuir fort est tanné, on a soin de le frapper avec des maillets, afin d'en rapprocher les parties.

Dans le tannage, l'acide gallique et une matière qui lui est intimement unie, se combinent avec la peau et la rendent imputrescible; ce qui prouve que l'acide gallique s'y combine, c'est qu'il suffit d'y mettre de l'acétate de fer pour qu'il se forme du gallate de fer, qui la noircit.

On prétend assez généralement que l'épiderme ne se tanne pas, et qu'il n'y a que la peau proprement dite, qui s'unit à la matière tannante.

M. Séguin a donné un procédé de tannage beaucoup plus expéditif que celui que nous venons de décrire; le voici:

1.° On nettoie les peaux comme dans le procédé ordinaire.

2.° On les débourre en les suspendant perpendiculairement dans du lait de chaux; on les y laisse huit jours. On peut les débourrer encore en les faisant tremper deux jours dans une infusion de tan épuisée, mêlée à un millième ou à deux millièmes d'acide sulfurique.

3.° On les fait gonfler dans de grandes cuves remplies d'eau mêlée depuis sept dix-millièmes d'acide sulfurique jusqu'à un millième. Il ne faut que quarante-huit heures.

4.° On a des lessives de tan de différentes forces, que l'on a obtenues en faisant passer de l'eau sur du tan contenu dans des tonneaux. On met les peaux dans les lessives foibles, ensuite dans les fortes.

Il faut suspendre les peaux perpendiculairement.

Il faut aussi commencer par les plonger dans des eaux très-foibles; car, si on les plonge d'abord dans des eaux fortes, la surface se combine avec le tannin, et dès-lors elle préserve les parties du centre du contact de la matière astringente.

5.° Enfin, on peut mettre les peaux en fosse pendant cinq ou six semaines.

D'après la théorie du tannage, il résulte que toute substance qui formera avec la peau une combinaison insoluble dans l'eau, pourra être employée pour tanner. On conçoit donc comment les sels qui ont beaucoup d'affinité pour les matières animales, tels que l'alun, un grand nombre de sels métalliques, peuvent être employés pour conserver les peaux ou pour les tanner véritablement. (Ch.)

PEAU D'ANE. (*Conchyl.*) *Cyprœa flaveola*, Linn. Espèce de Porcelaine. (De B.)

PEAU DE BUFFLE. (*Conchyl.*) Espèce de buccin, Lister, tab. 578, fig. 33. (De. B.)

PEAU DE CHAGRIN. (*Conchyl.*) Il paroît que les marchands donnent ce nom indifféremment au *conus varius*, Linn., au *C. granulatus*, et même au *C. leucostrictus*, Linn. Voyez Cône. (De B.)

PEAU DE CHAT. (*Conchyl.*) *Cypræa fragilis*, Linn. (De B.)

PEAU DE CIVETTE. (*Conchyl.*) *Conus obesus*, Linn. (De B.)

PEAU DE LA GRAINE. (*Bot.*) On nomme ainsi vulgairement les tégumens immédiats de l'amande, lesquels sont au nombre de trois : 1.° l'Arille ; 2.° la Lorique ou Test ; 3.° le Tegmen ou Tunique interne (voyez ces mots). M. De Candolle donne aux tuniques séminales le nom de spermoderme. (Mass.)

PEAU DE LIÈVRE. (*Conchyl.*) C'est la *cypræa testudinaria*, Linn. Espèce de Porcelaine. (De B.)

PEAU DE LION. (*Conchyl.*) *Strombus lentiginosus*, Linn. C'est plus ordinairement la Tête de serpent. (De B.)

PEAU DE LOCHE. (*Conchyl.*) Espèce d'hélice, Lister, tab. 55, fig. 5. (De. B.)

PEAU DE MORILLE-LICHEN. (*Bot.*) Paulet donne ce nom au *tremella lichenoïdes*, Linn., qui est le type du genre *collema*, de la famille des lichens. (Lem.)

PEAU D'OUISTITI. (*Conchyl.*) Espèce de buccin, Lister, tab. 10, fig. 5. (De B.)

PEAU DE SERPENT. (*Conchyl.*) Nom que les marchands donnent indifféremment à une espèce de sabot, *T. cochlus*, Lin., ou à une espèce de cône, *C. testudineus*, Lin., à une espèce de porcelaine, *cypræa mauritiana*, Lin. M. de Lamarck le donne à une espèce de volute, *V. pellis serpentis*. (De B.)

PEAU DE TIGRE. (*Conchyl.*) Nom d'une jolie espèce de porcelaine, *cypræa tigris*, Linn. (De B.)

PEAU DE TIGRE PETITE, A TACHES RARES. (*Conchyl.*) Variété de la même. (De B.)

PEAUCIERS QUENOUILLES. (*Bot.*) Ils ont un stipe élevé, d'une hauteur double ou triple du diamètre du chapeau, peu droit, renflé du bas et évasé du haut : le chapeau est également mince ; sa couleur est d'un violet améthyste ou lilas. Paulet en distingue trois espèces : la Quenouille

MONTÉE, la QUENOUILLE EN DÔME A FOSSETTE, la QUENOUILLE A NOMBRIL ou l'AMÉTHYSTE. Voyez QUENOUILLES. (LEM.)

PEAUCIERS ou PEAUCIERS PARASOLS. (*Bot.*) Paulet donne ce nom à une famille qu'il forme par la réunion de plusieurs espèces d'agarics dont le chapeau est comme formé d'une peau mince, qui porte en dessous les feuillets, et est élevé sur un stipe fusiforme ou cylindrique et grêle, que Paulet compare à un bâton de parapluie. Il y en a six espèces. Le PARASOL AQUEUX, le PARASOL VISQUEUX, le PARASOL RAYÉ, le PARASOL FRISÉ, le PARASOL OLIVATRE, et le PETIT ANDROSACÉ ou CHAMPIGNON ANDROSACÉ. Voyez ces mots. (LEM.)

PEAUX DOUCES. (*Bot.*) Famille d'agarics établi par Paulet, qui y ramène des champignons dont le chapeau offre une peau sèche, très-douce au toucher, et dont la forme est comparée par lui à celle d'un oreiller. Les feuillets sont fins et serrés. Ces champignons ont en général peu de chair et sont de qualité suspecte. Il y en a quatre espèces. Le ROUSSELET MARRON, le ROUSSELET NOIR, le CHARTREUX, et l'ŒIL-DE-CORNEILLE. Voyez ces mots. (LEM.)

PEAUX DE MORILLE A ÉTUI. (*Bot.*) C'est ainsi que Paulet, dans son Traité des champignons, désigne une partie du genre *Peziza*, Linn., celle qui contient les *octospora* d'Hedwig. (LEM.)

PEAUX DE MORILLES. (*Bot.*) Paulet établit sous cette dénomination un genre de champignons qui comprend quelques espèces de *peziza* et d'*helvella* des botanistes. Ce genre a pour tout caractère, d'offrir des plantes fongueuses et membraneuses, de substance semblable à celle de la morille, d'une ligne d'épaisseur et sans tiges fistuleuses.

Paulet les partage en deux familles.

I. Les PEAUX DE MORILLES ASSISES, c'est-à-dire, SESSILES ou SANS PIEDS ou STIPES; d'une consistance un peu ferme et d'une chair cassante. Ce sont :

1.° La *peau de morille brune*, dite *champignon à la bague*, Paulet, Tr., 2, p. 407, pl. 188, fig. 1 & 2, ou l'*helvella pulla*, Schæff., pl. 158. Elle est brune et d'un pouce de diamètre; on la rapporte au *peziza inquinans*, Pers., ou *bulgaria inquinans*, Fries.

2.° La *peau de morille en saucière*, Paul., *l. c.*, fig. 3, qui

est une espèce de *peziza* (*P. acetabuliformis*, Dillen.). Elle est grise en dehors et rouge en dedans.

3.° La *peau de morille en écu* ou la *morille en écu*, Paul., *l. c.*, fig. 4, qui est peut-être le *peziza aurantia*, Bull., c'est-à-dire le *peziza scutellata*, Linn.

4.° La *peau de morille fleur de capucine*, Paul., *loc. cit.*, fig. 5, qui est le *peziza cochleata*, Batsch, et l'*helvella coccinea*, Schæff., pl. 148. Elle croît dans les bois, à terre ou sur le bois pourri, et se fait remarquer par sa substance un peu friable, semblable à des feuilles charnues, couleur de capucine. On la mange sans inconvénient dans quelques pays. On la rapporte au *peziza coccinea*, Bull., qui est le *peziza aurantia*. Pers.

II. Les PEAUX DE MORILLES MONTÉES diffèrent des précédentes par un ou plusieurs prolongemens de substance, qui leur servent de soutien. Il y a :

1.° La *cupule de gland*, Paul., *loc. cit.*, p. 409, tab. 188, fig. 6, 7, ou *peziza cupularis*, Linn., qui est d'un roux tendre et haute de six lignes.

2.° La *peau de morille à piliers*, Paul., *loc. cit.*, fig. 8 et 9, ou *peziza rhizophora*, Willd. Elle est brune en dessus, blanche en dessous, avec des appendices qui lui servent de racines.

3.° La *peau de morille drapeau*, dite la *petite morille plissée et religieuse*, Paul., *loc. cit.*, fig. 10, et 1, p. 529, ou *helvella monocella*, Schæff., Linn. Elle est brune, et son pied blanc. On la mange en Italie. (LEM.)

PEBEROU. (*Bot.*) Le piment, *capsicum annuum*, est ainsi nommé dans le Languedoc, selon Gouan. (J.)

PÉBRÉ. (*Bot.*) Nom languedocien d'un gattilier, *vitex agnus castus*, selon Gouan. (J.)

PEBRE D'AY. (*Bot.*) Garidel dit que les Provençaux nomment ainsi la sarriette cultivée. (J.)

PEC. (*Ichthyol.*) Le nom de *harengs pecs* est donné aux harengs péchés et préparés dans les mers du Nord. (DESM.)

PÉCACAU. (*Ornith.*) Léry, tom. 14 de l'Histoire générale des voyages, pag. 207, cite, au nombre des oiseaux du Brésil, les *pécacaus* et les *pégassous* comme étant des espèces de perdrix, dont la taille est, pour les premiers, celle de la tourterelle, et pour les seconds, celle du pigeon ramier; mais il n'entre point dans d'autres détails à leur égard. (CH. D.)

PÉCARI. (*Mamm.*) Nom propre d'une espèce de pachyderme voisin des cochons, et dont on a fait le genre Dicotyle. Voyez Cochon. (F. C.)

PÈCE. (*Bot.*) Voyez Pesse. (Lem.)

PECHARABORES. (*Ornith.*) Michelburne, dont le Voyage à Bantam est analysé dans l'Histoire générale des voyages, tom. 1.er, pag. 448 et suivantes, parle d'oiseaux ainsi nommés par les matelots, et qui, venant se reposer sur les vaisseaux pendant la nuit, s'effrayoient si peu de la vue des hommes, que, si on leur tendoit le bras, ils se perchoient dessus. Mais c'est à cela que se borne la relation conservée par Purchas. (Ch. D.)

PECHBLENDE et PECHERZ. (*Min.*) Noms donnés par les minéralogistes allemands à l'urane noir à texture compacte et comme résineuse, ou Uranе oxidulé (voyez ce mot), et qui ont été quelquefois employés aussi dans des ouvrages françois. (B.)

PÊCHE-BERNARD. (*Ornith.*) Salerne dit que ce nom est donné, en Périgord; au héron commun, *ardea major* et *cinerea*, Linn. (Ch. D.)

PÊCHE-BICOUT et PÊCHE-MADAME. (*Ichthyol.*) On donne à Pondichéry ces noms à deux espèces de sillago. Voyez Sillago. (H. C.)

PÊCHE-KÉ-SHISCH. (*Ornith.*) Nom donné par les naturels de la baie d'Hudson à une espèce de mésange, *parus Hudsonicus*, Lath. (Ch. D.)

PÊCHE-MARTIN. (*Ornith.*) Ce nom, et ceux de *pêche-poisson*, *pêche-véron*, sont des dénominations vulgaires du martin-pêcheur, *alcedo ispida*, Linn. (Ch. D.)

PÊCHE-PIERRE. (*Ichthyol.*) A Pondichéry on donne ce nom à une espèce d'Otolithe. (H. C.)

PÊCHE-DE-TAPROBANE. (*Bot.*) Voyez Gehuti. (J.)

PÊCHE-VÉRON. (*Ornith.*) Ce nom, qui équivaut à celui de *pêcheur de vérons*, a été quelquefois donné au martin-pêcheur. (Desm.)

PÊCHER. (*Bot.*) Tournefort avoit fait de cet arbre un genre particulier, mais Linné l'a réuni à l'Amandier, *Amygdalus*, et il en a été traité à ce dernier genre sous le nom d'Amandier-Pêcher, tom. II, p. 5. (L. D.)

PÊCHERESSE. (*Ichthyol.*) Voyez Raie pêcheresse. (H. C.)

PECHERZ. (*Min.*) On a aussi donné le nom de *pecherz* à des minérais noirs et comme résineux, autres que l'urane oxidulé, tel est le manganèse phosphaté. (B.)

PECHETEAU. (*Ichthyol.*) Un des noms vulgaires de la *raie pêcheresse*. Voyez Baudroie, Lophie. (H. C.)

PÊCHEUR. (*Ornith.*) Ce nom, qui est employé quelquefois pour désigner le martin-pêcheur, *alcedo ispida*, Linn., l'est aussi, à Saint-Domingue, pour désigner, selon Descourtils, un ibis vert. (Ch. D.)

PÊCHEUR MARIN ou RAIE PÊCHERESSE. (*Ichthyol.*) Voyez Baudroie. (H. C.)

PÊCHEUR SACRÉ. (*Ornith.*) Dénomination d'un martin-pêcheur des mers du Sud, *alcedo sacra*, Lath. (Ch. D.)

PÊCHEUR DU SÉNÉGAL. (*Ornith.*) L'oiseau que l'on appelle ainsi, a beaucoup des habitudes du martin-pêcheur; mais la construction de son nid est bien différente. Il se nomme aussi *kurbatos* ou Kurbalos. Voyez ce dernier mot. (Ch. D.)

PECHEYA. (*Bot.*) Scopoli a substitué ce nom à celui de *coussarea*, un des genres d'Aublet dans la famille des rubiacées. (J.)

PECHICHE. (*Bot.*) Nom d'un gattilier, *vitex gigantea*, de la Flore équinoxiale, à Gayaquil en Amérique. (J.)

PECHIETTO. (*Ornith.*) Nom italien du rouge-gorge, *motacilla rubecula*, Linn. (Ch. D.)

PE-CHI-LI. (*Mamm.*) Nom chinois d'un chat domestique à longs poils et à oreilles pendantes. (F. C.)

PECHIOLORADO. (*Ornith.*) Espèce de rouge-gorge du Chili, dont le ramage est agréable, et qui est citée, d'après Frézier, au 14.e vol. in-4.° de l'Histoire générale des voyages, pag. 175. (Ch. D.)

PECHOUKOUN. (*Ornith.*) Nom kamstschadale de l'espèce de canard que les Russes appellent *tchitki*. (Ch. D.)

PECHSTEIN. (*Min.*) Ce nom allemand, d'une prononciation difficile et incertaine pour nous, a cependant été employé, dans les ouvrages des minéralogistes françois, et beaucoup trop fréquemment, non-seulement parce que c'est introduire dans une langue et une nomenclature scientifique, une bigarrure qui, en prouvant qu'on ne fait aucune attention à ce qu'on

veut exprimer, détruit tout principe et permet d'employer les expressions les plus bizarres et les plus inconvenantes; mais encore parce que l'emploi du mot *pechstein* a introduit en français l'obscurité et la confusion qui régnoient en Allemagne parmi les pierres auxquelles on avoit appliqué ce nom.

Les minéralogistes, qui attribuent la plus grande valeur aux caractères extérieurs, ont dû ranger sous le même nom les minéraux qui se ressembloient par un des caractères extérieurs les plus particuliers et les plus tranchés, celui d'avoir une texture, une cassure et un éclat quelquefois si semblables à la résine, qu'on ne peut souvent distinguer de cette matière, à la simple vue, les minéraux qui présentent ces caractères; mais on a reconnu bientôt que sous cette dénomination on rangeoit au moins deux espèces de minéraux très-différens: l'une est un vrai silex, infusible comme lui, et n'en différant que par la présence de l'eau et les caractères résiniformes (voyez SILEX RÉSINITE); l'autre, facilement fusible, même avec bouillonnement, est d'une tout autre nature, et se rapproche beaucoup, par sa composition et par quelques-uns de ses caractères, du felspath compacte ou du pétrosilex; mais comme il n'est pas prouvé qu'elle soit exactement de la même espèce, nous en avons fait une espèce arbitraire provisoire, sous le nom de RÉSINITE. (Voyez ce mot.)

Le résinite est la base d'une roche à structure porphyrique qu'on a nommée *Pechstein-Porphyr*, et que nous décrirons sous le nom de STIGMITE. (B.)

PECHURIRA. (*Bot.*) Voyez PICHURON. (J.)

PECIOTTO. (*Ornith.*) Nom italien de la sittelle ou torchepot, *sitta europea*, Linn. (CH. D.)

PECKO ou PEKOE. (*Bot.*) C'est le nom d'une des variétés du thé-bou, que les Chinois nomment *back-ho* ou *pack-ho*, et que l'on reconnoît aux petites fleurs blanches qu'on y a mêlées. Cette note est tirée de la nouvelle édition des Arbres de Duhamel. (J.)

PÉCO AULIVO. (*Ornith.*) L'auteur des articles d'ornithologie, dans le Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle, dit que le gros-bec est ainsi nommé en langage provençal. (CH. D.)

PECORA. (*Mamm.*) Linnæus, sous ce nom d'ordre, comprend tous les ruminans. (F. C.)

PECTEN. (*Malacoz.*) Nom latin du genre PEIGNE. Voyez ce mot. (DE B.)

PECTEN-VENERIS, *Peigne de Vénus.* (*Bot.*) Les anciens appelaient ainsi une plante qui paroît être la même que celle désignée par *Scandix Pecten Veneris*, Linn. (LEM.)

PECTINAIRE, *Pectinaria.* (*Chétopod.*) M. de Lamarck avoit indiqué (Extrait d'un cours, pag. 96) et a ensuite établi (Anim. sans vert., tome 5, page 348) sous ce nom un genre particulier de chétopodes à tuyaux, pour un petit nombre d'espèces, dont Linné faisoit des sabelles et que Bruguière avoit placées dans son genre Amphitrite, ce qu'a imité M. Cuvier. M. Leach l'a également établi depuis sous la dénomination de *cistena*, dans le Supplément à l'encyclopédie britannique, genre qu'avoit adopté M. de Blainville dans son Système de classification des chétopodes; et, enfin, M. Savigny, dans son Système des annelides, a établi le même genre, qu'il nomme Amphictène. Ce genre comprend les deux espèces principales du genre AMPHITRITE de M. G. Cuvier. (Voyez ce mot dans le Dictionnaire.) M. Savigny y ajoute une nouvelle espèce de la mer Rouge, qu'il nomme amphictène égyptienne, *A. ægyptia*, Égypt., pl. 1, fig. 4. Son corps, long de trois pouces et demi, est conformé comme dans l'amphitrite dorée, si ce n'est qu'il est moins aminci en arrière, que la queue est plus large, ovale, très-déprimée, et que les peignes sont composés de dix-sept soies seulement, mais surtout que le voile ovale est distingué du segment operculaire par un profond étranglement et par deux papilles. Elle construit aussi un tube membraneux, revêtu de grains de sable; mais il est en général plus épais et plus solide.

Quant aux deux autres espèces que M. G. Cuvier range dans sa section des amphitrites proprement dites, savoir, l'A. ALVÉOLÉE, *A. alveolata* et l'A. DES HUÎTRES, *A. ostrearia*, M. Savigny pense d'abord que c'est la même espèce, et en constitue un genre particulier, auquel il donne le nom d'HERMELLE, *Hermella*, et qu'il caractérise ainsi : Bouche inférieure; deux branchies complètes, unies à la face inférieure du premier segment et formées chacune par plusieurs rangs transverses de

divisions sessiles et simples; premier segment pourvu de soies disposées par rangs concentriques, constituant une couronne operculaire; point de tentacules; rames ventrales d'une seule sorte et portant toutes des soies subulées. Outre l'espèce connue que M. Savigny nomme l'H. ALVÉOLAIRE, *H. alveolata*, il rapporte encore à ce genre sous le nom d'H. CHRYSOCÉPHALE, *H. chrysocephala*, la *terebella chrysocephala* de Gmelin ou la *nereis chrysocephala*, Pallas, *Nov. act. petrop.*, tom. 11, page 235, t. 5, fig. 20, qui est fort remarquable par sa grande longueur et la forme de sa couronne, dont le rang le plus intérieur est moins séparé à sa base du rang mitoyen. Pour l'exposition du système général de classification des chétopodes, voyez VERS, où nous ferons connoître les méthodes de MM. Cuvier, de Lamarck, Savigny et de Blainville. (DE B.)

PECTINEA, Gærtn. (*Bot.*) Genre de plante, dont on ne connoît que le fruit, consistant en une capsule bacciforme, à une loge, contenant une semence osseuse, dont l'embryon et la radicule sont repliés vers le centre. (LEM.)

PECTINIBRANCHES, *Pectinibranchiata*. (*Malacoz.*) Dénomination tirée de la forme des branchies, denticulées finement comme un peigne, appliquée par M. G. Cuvier à une grande subdivision de ses mollusques gastéropodes, qui, pour la plupart, ont, en effet, cette structure des branchies et qu'il partage en trois familles, les trochoïdes, les buccinoïdes et les sigarets. Voyez l'article MOLLUSQUES, où le système malacologique de M. Cuvier a été analysé. (DE B.)

PECTINIE, *Pectinia*. (*Polyp.*) M. Oken, dans son Manuel d'histoire naturelle, Zool., 1.re part., page 69, donne ce nom à une petite coupe générique, faite parmi les madrépores de Linné et qui paroît à peu près correspondre au genre Pavonie de M. de Lamarck. En effet, il lui assigne les mêmes caractères : polypier formé de feuilles minces, plus ou moins roulées, avec des étoiles des deux côtés, et il y place à peu près les mêmes espèces; les *M. lactuca*, *boletiformis*, *lamellosa* et deux que je ne connois pas, *M. pectinata* et *foliosa*, en les partageant en deux sections, suivant que les expansions foliacées sont avec ou sans dents. Il n'y range cependant pas le *M. agaricites*, comme M. de Lamarck, et, en

fait un genre particulier sous le nom d'*undaria*. (De B.)

PECTINIER. (*Malacoz.*) Plusieurs zoologistes ont donné ce nom à l'animal des peignes. (De B.)

PECTINIROSTRE. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'un Gobie, que nous avons décrit dans ce Dictionnaire, tom. XIX, pag. 142. (H. C.)

PECTINITE. (*Foss.*) C'est le nom que l'on a donné aux peignes fossiles. (D. F.)

PECTIS. (*Bot.*) Ce genre de plantes appartient à l'ordre des Synanthérées, et à notre tribu naturelle des Tagétinées, dans laquelle il est voisin des genres *Chthonia* et *Cryptopetalon*. Voici les caractères que nous attribuons au genre *Pectis*, en le réduisant dans ses justes limites.

Calathide radiée : disque tri-quadriflore, régulariflore, androgyni-masculiflore ; couronne unisériée, quinquéflore, liguliflore, féminiflore. Péricline cylindrique, inférieur aux fleurs du disque, formé de cinq squames égales, unisériées, libres, demi-enveloppantes, oblongues, arrondies au sommet, munies de grosses glandes oblongues. Clinanthe très-petit, plan, nu ou presque nu. Ovaires longs, grêles, striés; aigrette composée d'une, deux ou trois squamellules égales ou presque égales, étalées, divergentes, subulées, subtriquètres, pointues, épaisses, fortes, roides, cornées, absolument nues et parfaitement lisses. Corolles de la couronne à languette petite, ovale, pourvue de deux grosses glandes situées près du sommet. Styles du disque simples, sauf le sommet, qui est bifide.

Nous avons observé ces caractères génériques sur des échantillons secs de *Pectis linifolia* et *punctata*, qui sont jusqu'à présent les deux seules espèces appartenant bien légitimement au vrai genre *Pectis*.

Les fruits du disque nous ont semblé être stériles, ce qui, joint à la structure du style, nous fait soupçonner que le disque est plutôt masculiflore qu'androgyniflore. Les aigrettes du disque n'ont souvent qu'une ou deux squamellules, tandis que celles de la couronne en ont ordinairement trois.

Les botanistes réunissent dans le genre *Pectis* des espèces qui ne sont point exactement congénères. C'est pourquoi

nous les avons distribuées en trois genres suffisamment distincts, sous les noms de *Pectis*, *Chthonia* et *Cryptopetalon*. Les vrais *Pectis* diffèrent essentiellement des *Chthonia* et des *Cryptopetalon*, par l'aigrette, dont les squamellules sont subtriquétres, subulées, cornées, parfaitement lisses; car les squamellules de l'aigrette des *Chthonia* sont paléiformes et dentées inférieurement, filiformes et barbellulées supérieurement; et celles des *Cryptopetalon* sont filiformes et barbellulées d'un bout à l'autre. Voyez nos articles CHTHONIA, tome IX, pag. 173; CRYPTOPÉTALE, tome XII, pag. 123; LORENTEA, tome XXVII, pag. 202.

Nous croyons devoir terminer cet article par la liste alphabétique des genres que nous rapportons à notre tribu naturelle des Tagétinées : *Adenophyllum*, Pers.; *Arnica?*; *Chthonia*, H. Cass.; *Clomenocoma*, H. Cass.; *Cryptopetalon*, H. Cass.; *Diglossus*, H. Cass.; *Dyssodia*, Cav.; *Enalcida*, H. Cass.; *Glyphia?*, H. Cass.; *Hymenatherum*, H. Cass.; *Kleinia*, ? Juss.; *Lebetina*, H. Cass.; *Microspermum?*, Lag.; *Pectis*; *Porophyllum*, Vaill.; *Selloa?*, Kunth; *Tagetes*, Tourn.; *Tetranthus?*, Swartz; *Thymophylla*, Lag. Nous nous réservons de présenter plus tard, dans l'article TAGÉTINÉES, un tableau méthodique de ces dix-neuf genres. (H. CASS.)

PECTON. (*Bot.*) Nom grec ancien de la grande consoude, cité par Ruellius, C. Bauhin et Mentzel. (J.)

PECTONCLE. (*Conchyl.*) Voyez PÉTONCLE. (DESM.)

PECTONCULITES ou PECTINITES. (*Foss.*) Voyez PEIGNES [*Fossiles*]. (DESM.)

PECTOPHYTE, *Pectophytum*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des *ombellifères*, de la *pentandrie digynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Des fleurs hermaphrodites; un calice entier à ses bords; cinq pétales égaux, aigus et un peu recourbés en dedans; cinq étamines plus courtes que les pétales; un ovaire inférieur; deux styles; le fruit ovale, elliptique, divisé en deux portions, chacune d'elles marquée de cinq côtes; deux semences.

Ce genre, très-rapproché des *bolax*, ne devoit point en être séparé, n'offrant d'autre différence qu'un calice entier à ses bords. Il présente des herbes ramassées en gazon; les feuilles

coriaces, trifides, imbriquées; les fleurs terminales, fasciculées. Son nom est composé de deux mots grecs, πεκλον, *touffe*; φυτον, *plante*.

Pectophyte pédonculé: *Pectophytum pedunculare*, Kunth *in* Humb. et Bonpl., *Nov. gen. et spec.*, 5, pag. 29, tab. 425; *Bolax pedunculatus*, Spreng., *Spec. umbell.*, pag. 11. Cette plante a des tiges disposées en gazon, très-touffues, longues d'un à trois pouces, chargées de feuilles nombreuses, alternes, imbriquées de toutes parts, pétiolées, glabres, coriaces, presque cunéiformes, trifides; les découpures linéaires, lancéolées, aiguës, mucronées; celle du milieu un peu plus longue; les pétioles élargis, membraneux à leurs bords, longs de quatre à cinq lignes, la feuille comprise; les fleurs sont nombreuses, très-serrées, fasciculées, entremêlées de nombreuses bractées, petites, membraneuses, lancéolées, acuminées, glabres, ciliées, de la longueur du pédoncule; celui-ci filiforme, long de deux ou trois lignes. Le calice est très-entier; la corolle blanche, à pétales ovales, élargis à leur base; l'ovaire ovale, turbiné, strié; les styles sont subulés et coniques; le fruit est ovale, elliptique, couronné par les styles, partagé en deux, de la grosseur d'un grain de millet, à cinq nervures, et contient deux semences ovales, presque lenticulaires. Cette plante croît dans le royaume de Quito, sur les plaines élevées du mont Antisana, à la hauteur de deux mille cent toises. (Poir.)

PECTORAUX. (*Ichthyol.*) Voyez Thoraciques. (H. C.)

PECTUNCULUS. (*Malacoz.*) Nom latin du genre Pétoncle. Voyez ce mot. (De B.)

PECUSISH. (*Ornith.*) Les naturels de la baie d'Hudson appellent ainsi la cresserelle des pigeons, *tinnunculus columbarius*, Vieill., oiseau de l'Amérique septentrionale, pl. 11, *falco columbarius*, *obscurus* et *dubius*, Linn., Gmel. (Ch. D.)

PÉDALÉE [Feuille]. (*Bot.*) Le pétiole de la feuille pédalée ou pédiaire est divisé au sommet en deux branches divergentes, qui portent un rang de folioles sur leur côté intérieur; exemples: *helleborus niger*, *arum dracunculus*, etc. (Mass.)

PEDALI, *Pedalium*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des *bignoniées*, de la *didynamie angiospermie* de Linnæus, caractérisé par un

calice persistant à cinq folioles inégales; une corolle personnée; le tube trigone, campanulé à son orifice, à cinq lobes inégaux; un ovaire supérieur; un style; un stigmate bifide: le fruit est un drupe sec, subéreux, tétragone, épineux sur ses angles, à deux loges, contenant deux semences.

Pédalie a fruits épineux: *Pedalium murex*, Linn., *Spec.*; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 538; Gærtn., *De fruct.*, tab. 58, fig. 1; *Caca mullu*, Rhéed., *Malab.*, 10, pag. 143, tab. 172. Plante herbacée, dont la racine est fibreuse, un peu ligneuse, jaune en dehors, blanchâtre en dedans. Elle émet une tige dure à sa partie inférieure, presque simple, tortueuse, garnie de feuilles opposées, pétiolées, nues, molles, épaisses, presque ovales, très-obtuses à leurs deux extrémités, sinueuses, munies de dents écartées, un peu incisées, assez semblables à celles de la jusquiame; les pétioles sont presque de la longueur des feuilles, munis à leur base de deux glandes axillaires. Les fleurs, pédonculées, solitaires, axillaires, ont le pédoncule très-court; le calice petit, à cinq divisions très-profondes, aiguës, la supérieure plus courte; la corolle irrégulière, tubulée, un peu jaunâtre, assez grande; le tube évasé en un limbe à cinq lobes arrondis, inégaux; les étamines didynames, un peu velues et glanduleuses à leur base; les filamens plus courts que le tube; les anthères en cœur, surmontées d'une petite glande. Entre les deux étamines plus courtes on distingue un cinquième filament, que termine une anthère fort petite. L'ovaire est conique; le style de la longueur des étamines; le stigmate à deux divisions; la supérieure réfléchie, l'inférieure roulée en spirale. Le fruit est un drupe sec, ovale, pyramidal, subéreux, tétragone, muni de quatre angles épineux: il renferme une noix couverte de fibres dures, tortueuses, divisée intérieurement en trois loges, selon Gærtner, dont une avorte; les deux autres renferment chacune deux semences ovales, oblongues, arillées. Cette plante croît au Malabar et dans l'île de Ceilan; elle répand, surtout à l'époque de sa floraison, une odeur de musc très-forte, assez désagréable. Elle se plaît de préférence dans les lieux sablonneux; mêlée à l'eau, elle la rend grasse et visqueuse. Les Indiens l'emploient en décoction dans les fièvres intermittentes. (Poir.)

PÉDALINÉES. (*Bot.*) Voyez Bignoniées. (Lem.)

PEDALIUM. (*Bot.*) Nom donné par Adanson à l'*atraphaxis spinosa*, de la famille des polygonées, auquel il attribue huit étamines au lieu de six, et qui a deux divisions du calice plus grandes. Il nomme *tephis*, l'*atraphaxis undulata*, dont les divisions du calice sont égales. Linnæus a donné le nom de *pedalium* à un genre rapporté à la fin des bignoniées. (J.)

PÉDANE. (*Bot.*) Nom donné dans quelques lieux à l'onoporde. (J.)

PÉDATION, *Pedatio.* (*Entom.*) Ce mot, absolument latin, a été ainsi traduit pour indiquer la manière dont les pattes se développent, le nombre des pièces articulées dont elles se composent, la forme des diverses portions qui les constituent, les usages auxquels elles sont destinées. Cette expression a été employée par Fabricius dans sa Philosophie entomologique. (C. D.)

PEDDA-PODA. (*Erpét.*) Au Bengale, selon Russel, on donne ce nom au *python tigre* de Daudin. Voyez Python. (H. C.)

PEDER-DRIKKER, (*Ornith.*) Ce nom et celui de peerdykker, sont cités par Oth. Fabricius, *Faun. Groenland.*, p. 85; et par Muller, *Zool. Dan. Prodr.*, p. 17, dans la synonymie de l'*alca alle*, Gmel.; *uria alle*, ou guillemot nain, Temm. (Ch. D.)

PÉDÈRE. (*Entom.*) Voyez Pædère. (C. D.)

PÉDESTRE, *Pedestres.* (*Entom.*) Ce nom a été employé par Scopoli pour désigner les insectes diptères ou à deux ailes, et par M. Gravenhorst pour une tribu de la famille des ichneumonides, comprenant les *ichneumons apteres* de Linné et de Fabricius. (Desm.)

PEDETES. (*Mamm.*) Nom générique donné par Illiger à la gerboise du Cap, et dont j'avois fait le genre *Helamys*. Voyez ce mot. (F. C.)

PÉDICELLAIRE, *Pedicellaria.* (*Polyp.*) Genre établi par Muller sur des corps qu'on n'a encore observés que sur des oursins, et de la nature desquels il est fortement permis de douter; non pas seulement sur leurs véritables caractères et sur leur place dans la série, mais encore sur leur nature d'animal.

J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'en observer sur des oursins vivans, et je n'ai pas encore d'idée bien arrêtée. Je dois cependant dire que je n'ai jamais pu les voir en mouvement, ni même se contracter sous l'irritation d'un corps étranger. Quoi qu'il en soit, voici les caractères de ce genre tels qu'ils sont donnés par Muller et copiés par tous les zoologistes : Corps alongé, grêle, fixé par une extrémité et renflé par l'autre en massue ou en tête, entouré d'espèces d'écailles rayonnantes autour d'un orifice. Muller caractérise et figure quatre espèces, qui, je le répète, ont toujours été trouvées sur des oursins.

La P. GLOBIFÈRE; *P. globifera*, Muller, *Zool. Dan.*, 1, tab. 16, fig. 1 — 5, copiée dans l'Enc. méth., pl. 66, fig. 1. Corps ou pédoncule six fois plus long que le renflement, qui est sphérique.

La P. TRIPHYLLE; *P. triphylla*, *id.*, *ibid.*, fig. 6 — 9; Enc. méth., pl. 66, fig. 2. Corps pédonculé, court, de couleur rouge, terminé par un renflement divisé en trois lobes courts et subovales.

La P. TRIDENT : *P. tridens*, *id.*, *ibid.*, fig. 10 — 15; Enc. méth., pl. 66, fig. 3. Corps pédiculé, court, terminé par un renflement, divisé en trois lobes aristés, plus longs que lui.

La P. ROTIFÈRE; *P. rotifera* de Lamck., Anim. sans vert., tome 2, page 64. Corps pédicellé, terminé par un plateau orbiculaire, horizontal, dentelé, divisé en quatre lobes et ayant une ouverture au centre.

Pour celle-là je suis, à peu près, certain que ce n'est autre chose que les cirres tentaculaires de l'oursin sur lequel M. de Lamarck l'a observée; du moins, dans un assez grand nombre d'espèces que j'ai étudiées, j'ai trouvé que ces cirres tentaculaires, surtout autour de la bouche, sont terminés par un petit plateau orbiculaire, denté dans sa circonférence et percé au centre, absolument comme M. de Lamarck décrit sa pédicellaire rotifère. En seroit-il de même des autres? (DE B.)

PEDICELLARIA. (*Bot.*) Plante de la *polygamie octandrie*, observée en Cochinchine par Loureiro, et dont il fait un genre, qu'il caractérise ainsi : Calice à cinq parties aiguës;

corolle nulle, et remplacée par cinq glandes, soudées à leur base; huit étamines; ovaire supérieur, pédicellé; trois stigmates sessiles, aigus et recourbés; fruit, une capsule pédicellée, presque ronde, à trois valves, contenant une graine arillée; fleurs mâles, semblables aux hermaphrodites, excepté qu'elles n'ont point d'ovaire.

Cette plante croît dans les forêts de la Cochinchine; c'est un petit arbre à feuilles opposées, pétiolées, lancéolées, très-entières et glabres; à fleurs en longues grappes terminales: elle paroît se rapprocher des Gomarts dans la famille des Rhamnées. (Lem.)

PÉDICELLES. (*Bot.*) Dernières divisions d'un pédoncule ramifié. (Mass.)

PÉDICELLÉS, *Pedicellata.* (*Actinoz.*) C'est le nom que M. Cuvier (Règne anim., tome 4, page 7) donne au premier ordre de sa classe des échinodermes (aisément caractérisé par les suçoirs tentaculaires, qui sortent d'une manière régulière de différens endroits de la peau), et qui correspond aux véritables échinodermes de Bruguière et de M. de Lamarck, et comprend les mêmes genres Astérie, Oursin et Holothurie. Voyez Zoophytes. (De B.)

PÉDICIE. (*Entom.*) M. Latreille a proposé de désigner sous ce nom de genre quelques espèces de tipules, insectes diptères de la famille des hydromyes. (C. D.)

PÉDICULAIRE; *Pedicularis*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones monopétales, de la famille des *rhinanthées*, Juss., et de la *didynamie angiospermie* du Système sexuel, qui présente pour caractères: Un calice monophylle, ventru, à cinq divisions; une corolle monopétale, tubuleuse, à deux lèvres, dont la supérieure est étroite, droite, comprimée, en forme de casque, et souvent échancrée à son sommet; l'inférieure plane, élargie, à trois lobes obtus, dont celui du milieu plus étroit; quatre étamines, dont deux plus longues; un ovaire supère, arrondi, surmonté d'un style filiforme, un peu plus long que les étamines, terminé par un stigmate en tête; une capsule arrondie, mucronée par le style persistant, à deux loges divisées par une cloison opposée aux valves, et contenant plusieurs graines arrondies, enveloppées chacune dans une tunique souvent membraneuse.

Les pédiculaires sont des plantes herbacées presque toujours vivaces par leurs racines, à feuilles le plus souvent ailées ou pinnatifides, et à fleurs terminales, purpurines, blanches, ou jaunâtres, d'un assez joli aspect, ordinairement disposées en épi. On en connoît près de cinquante espèces, qui, à l'exception de deux, particulières aux pays de plaines, appartiennent toutes aux montagnes alpines ou aux climats froids. Quatorze de ces plantes croissent naturellement en France.

* *Tige rameuse.*

Pédiculaire des marais, vulgairement Herbe aux poux; *Pedicularis palustris*, Linn., *Spec.*, 845. Sa racine est fibreuse, presque simple, annuelle; elle produit une tige droite, rameuse, glabre, haute de huit à quinze pouces, garnie de feuilles alternes, profondément pinnatifides, à pinnules linéaires fortement dentées. Ses fleurs sont purpurines, presque sessiles dans les aisselles des feuilles supérieures, et disposées par leur rapprochement en une sorte d'épi: leur calice est renflé, hérissé de quelques poils, et la lèvre supérieure de la corolle est obtuse. Cette plante est commune dans les prés humides et marécageux en France et dans le Nord de l'Europe. Elle a passé autrefois pour vulnéraire et astringente; mais son odeur un peu vireuse doit la faire regarder comme suspecte. Excepté les chèvres et les cochons, qui la mangent quelquefois, tous les autres bestiaux n'y touchent pas.

Pédiculaire des bois: *Pedicularis sylvatica*, Linn., *Spec.*, 485; *Flor. Dan.*, t. 225. Sa racine, qui est annuelle, de même que celle de la précédente, produit une tige divisée dès sa base en rameaux étalés, dont les latéraux sont ordinairement plus longs que la tige centrale, qui n'a que quelques pouces de hauteur. Ses feuilles sont pinnatifides, à pinnules ovales, inégalement dentées. Ses fleurs sont purpurines, rarement blanches, presque sessiles, axillaires, rapprochées pour la plupart en épi au sommet de la tige et des rameaux. Leur calice est à cinq lobes irrégulièrement dentés; la corolle a son tube très-grêle, et la lèvre supérieure, qui est obtuse, se termine par deux dents très-aiguës. Cette espèce se trouve en France et

dans le Nord de l'Europe, dans les marais des bois et des montagnes.

** *Tige simple; fleurs rouges.*

Pédiculaire incarnate; *Pedicularis incarnata*, Jacq., *Fl. Aust.*, t. 140. Sa racine est vivace, de même que celle de toutes les suivantes; elle produit une tige droite, simple, haute de huit à douze pouces. Ses feuilles sont très-alongées, glabres, profondément pinnatifides, à pinnules lancéolées, incisées. Ses fleurs sont d'un rouge incarnat un peu clair, disposées en épi serré, terminal, qui n'est accompagné que de feuilles fort courtes; leur calice est très-hérissé de poils blancs, et la lèvre supérieure de la corolle se prolonge en un bec alongé et un peu recourbé. Cette espèce croît dans les paturages élevés des Alpes de la France, de la Suisse, de l'Italie, de l'Autriche, etc.

Pédiculaire verticillée : *Pedicularis verticillata*, Linn., *Spec.*, 846; Jacq., *Fl. Aust.*, 206. Sa racine produit ordinairement plusieurs tiges simples, hautes de quatre à huit pouces, garnies, de distance en distance, de feuilles pinnatifides, disposées trois à quatre ensemble en manière de verticilles. Ses fleurs forment un épi terminal, court et resserré. Cette plante croît dans les prairies des Alpes, des Pyrénées et des hautes montagnes de l'Europe.

*** *Tige simple; fleurs blanches ou jaunâtres.*

Pédiculaire tubéreuse; *Pedicularis tuberosa*, Linn., *Spec.*, 847. Sa racine est noirâtre, épaisse; elle produit une ou plusieurs tiges droites, pubescentes, peu garnies de feuilles, hautes de huit à dix pouces. Ses feuilles sont profondément pinnatifides, alongées, la plupart radicales, à pinnules elles-mêmes pinnatifides. Ses fleurs sont disposées en épi terminal, assez serré; leur calice est partagé assez profondément en cinq lobes oblongs, dentés à leur sommet. Cette espèce croît dans les pâturages des Alpes, des Pyrénées et des hautes montagnes de l'Europe.

Pédiculaire a épi feuillé : *Pedicularis foliosa*, Linn., *Mant.*, 86; Jacq., *Fl. Aust.*, 2, t. 139. Sa tige est droite, haute de six à douze pouces, garnie de feuilles deux fois pinnatifides, à pinnules aiguës. Ses fleurs sont jaunes, disposées en épi

terminal, entremêlé de feuilles assez longues; leur calice est pubescent, à cinq dents; et la lèvre supérieure de la corolle est très-obtuse. Cette espèce croît dans les mêmes lieux que la précédente.

PÉDICULAIRE SCEPTRE; *Pedicularis sceptrum carolinianum*, Linn., *Spec.*, 845. Cette espèce est une des plus remarquables par la grandeur et la beauté de ses fleurs, qui sont d'un beau jaune avec une tache purpurine à l'extrémité des lobes de la corolle. Sa tige est simple, cylindrique, glabre, haute de deux à trois pieds, garnie, à la base et dans sa partie inférieure, de feuilles allongées, pinnatifides, à pinnules ovales, découpées en lobes arrondis et crénelés. Ses fleurs sont grandes, disposées en un long épi, entremêlé de bractées ovales, finement dentées; leur calice est à cinq lobes assez profonds et dentés, et les deux lèvres de la corolle sont rapprochées, constamment fermées. Cette belle plante croît dans les forêts marécageuses en Hongrie, en Suède, en Russie. (L. D.)

PÉDICULAIRES. (*Bot.*) La famille de plantes que nous avons désignée primitivement sous ce nom, a reçu plus récemment celui de *rhinanthées*, tiré du genre *Rhinanthus*, qui en fait partie, et dont le limbe irrégulier de la corolle présente la forme d'une bouche ou d'un masque, exprimée par le terme *rhinanthus* et commun aux autres genres de la famille. (J.)

PEDICULARIS. (*Bot.*) Ce nom latin a été donné, suivant C. Bauhin, à des plantes qui, mêlées dans les pâturages, développoient beaucoup de vermine, *pediculos*, chez les animaux qui y paissoient, et l'on peut croire que cela provenoit de ce que le pâturage humide donnoit un fourrage de mauvaise qualité. Plusieurs pédiculaires et quelques *rhinanthus* auparavant nommés de même peuvent produire cet effet. La staphisaigre, *delphinium staphisagria*, a été aussi nommée *pedicularis* par Cordus, mais pour une raison contraire; car on se sert de ses graines pilées en application sur la tête des enfans pour détruire les poux. On ne sait si c'est pour le même motif que Tragus, cité par C. Bauhin, donnoit à l'hellébore pied de griffon le nom de *pedicularis fœtida*. Des affinités botaniques avec la pédiculaire ont encore fait donner

ce nom par quelques auteurs plus modernes à des plantes reportées ensuite dans des genres voisins. (J.)

PÉDICULE ou PÉTIOLE, *Pedamentum*, *Petiolum*. (*Entom.*) On nomme ainsi, dans les insectes, la portion rétrécie qui supporte une partie du corps : le balancier, par exemple, dans les diptères: l'abdomen chez beaucoup d'hyménoptères, comme les *évanies*, les *gastéruptions* ou *fœnes*: ainsi, on dit que l'abdomen est adné, sessile, sans pédicule ou sans pétiole dans les coléoptères. (C. D.)

PÉDICULE. (*Bot.*) Nom de divers supports, par exemple de celui des aigrettes, de celui des boutons de l'aune, de l'urne des mousses, des glandes du rosier, du chapeau des champignons, etc. (Mass.)

PÉDICULIDÉES, *Pediculidæa*. (*Entom.*) M. Leach a formé sous ce nom une famille, qu'il compose du genre Pou, *Pediculus*, Linn., subdivisée en trois genres, savoir: *Phthirius*, *Hæmatopinus* et *Pediculus*. Cette famille est caractérisée par le manque d'ailes, le défaut de métamorphoses, le nombre des pieds, qui est de six; mais surtout par la forme de la bouche, qui est un simple suçoir sans mandibules. (Desm.)

PEDICULUS. (*Entom.*) Nom latin du genre Pou. Voyez ce mot. (De-m.)

PÉDILANTHE, *Pedilanthus*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monoïques, de la famille des *euphorbiacées*, de la *monoécie monandrie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel: Des fleurs monoïques renfermées dans le même involucre; une seule fleur femelle centrale, entourée de plusieurs fleurs mâles, nues et pédicellées; l'involucre en forme de sabot, resserré à son orifice, ventru à sa base, et glanduleux en dedans, bâillant à son ouverture, surmontée d'une lèvre en voûte. Dans les fleurs mâles une seule étamine articulée avec le pédicelle; l'anthère à deux lobes; dans la fleur femelle, un seul style; le stigmate à trois découpures bifides; une capsule à trois coques monospermes.

Ce genre est très-rapproché des euphorbes, avec lesquelles il avoit été confondu. Necker l'en a séparé sous le nom de *Pedilanthus*. Poiteau et Kunth l'ont adopté. Il renferme des plantes ligneuses, d'où découle un suc laiteux. Les feuilles sont alternes, entières et charnues; les fleurs terminales.

Pédilanthe faux tithymale : *Pedilanthus tithymaloides*, Poit., *in Ann. Mus. par.*, 19, pag. 388, tab. 19, fig. 1 ? Kunth *in* Humb. et Bonpl., *Nov. gen.*, 2, pag. 63 ; *Euphorbia tithymaloides*, Linn. ; Jacq., *Amer.*, 149, tab. 92, vulgairement *Ponopinilo* en Amérique, *Dictamnus real* à la Havanne. Arbrisseau dont les tiges sont cylindriques ; les rameaux glabres, alternes ; les feuilles alternes, médiocrément pétiolées, en ovale renversé, retrécies en coin à leur base, un peu cuspidées, glabres, entières, charnues, longues de deux pouces, larges d'un pouce. Les fleurs sont terminales, solitaires, portées sur un pédoncule un peu pubescent ; leur involucre est d'une seule pièce, en forme de sabot, à deux lèvres, triangulaire, de couleur rouge, glabre, prolongé à sa base en une membrane alongée, naviculaire ; la lèvre supérieure comprimée, échancrée ; l'inférieure bifide ; les découpures sont planes, arrondies, en forme d'aile, formant un bec tronqué, de l'orifice duquel sortent le pistil et les étamines. L'ouverture est bâillante, triangulaire, formée par la lèvre supérieure et les découpures de la lèvre inférieure. Deux glandes ovales sont situées au fond de l'involucre. Les fleurs mâles fasciculées, au nombre de seize ou dix-huit, ne sont composées que d'une seule étamine ayant le filament court, articulé, avec un pédicelle pileux ; et les anthères rouges, à deux lobes. L'ovaire est porté sur un long pédicelle, saillant, globuleux, un peu triangulaire et pubescent ; le style épais, alongé, cylindrique, à deux ou trois stigmates bifides, de couleur purpurine. La capsule est cylindrique ; à trois coques. Cette plante croit aux lieux ombragés dans l'Amérique méridionale. Le suc abondant qui découle de toutes ses parties, particulièrement des tiges et des rameaux, malgré son âcreté brûlante qui excite des pustules sur la peau, n'est pas moins employé intérieurement à Curaçao par les médecins dans les maladies vénériennes et dans la suppression des menstrues, au rapport de Jacquin.

Il paroît que quelques autres espèces d'euphorbe doivent être rapportées à ce genre, tel que l'*euphorbia bracteata* de Jacquin, *Hort. Schœnbr.*, 3, pag. 14, tab. 276. Cette plante a des tiges ligneuses, droites, cylindriques, quelquefois un peu rudes, d'un vert cendré, épaisses d'un pouce, rameuses,

hautes de quatre pieds; les rameaux supérieurs garnis de feuilles assez grandes, médiocrement pétiolées, ovales, obtuses, entières, longues de quatre à cinq pouces. Les pédoncules sont terminaux, épais, cylindriques, presque dichotomes; les bractées ou les folioles de l'involucre sont opposées, ovales, concaves, aiguës, vertes et purpurines en dehors; les pédicelles courts, épais, uniflores; les anthères roussâtres; les capsules glabres. Le lieu natal de cette plante n'est pas connu. (Poir.)

PÉDIMANES. (*Mamm.*) Nom sous lequel se réunissent tous les mammifères qui n'ont le pouce opposable aux autres doigts qu'aux pieds de derrière; mais le groupe formé par ce caractère n'est point naturel. (F. C.)

PÉDINE, *Pedinus*. (*Entom.*) Genre d'insectes coléoptères à quatre articles aux tarses postérieurs et à cinq aux deux paires de pattes antérieures, par conséquent du sous-ordre des hétéromérés, à élytres durs, non soudés; à antennes grenues ou moniliformes, en masse alongée, et par conséquent de la famille des ténébricoles ou lygophiles, très-près du genre Ténébrion, dans lequel on les avoit rangés d'abord.

Ce genre, établi par M. Latreille, n'a point une étymologie qui nous soit connue, à moins qu'elle ne dérive d'un mot rarement employé par les Latins et qui signifie petit pied, *pedicinus*.

Les pédines peuvent être caractérisés par la forme ovale de leur corps, l'aplatissement de leur corselet à bords inclinés, et par la forme des jambes antérieures, qui sont triangulaires et aplaties.

Ils diffèrent par ces diverses particularités, ainsi qu'on peut le voir dans le tableau synoptique de l'article Lygophiles, d'abord des upides, qui ont le corselet cylindrique plus étroit que les élytres; ensuite des sarrotries, qui ont le corselet de la même longueur que la tête; des ténébrions, qui ont les jambes antérieures simples; enfin, des opatres, dont les bords du corselet sont relevés et saillans, tandis qu'ils sont inclinés dans les pédines.

Leurs mœurs sont à peu près celles des opatres. On les trouve dans les terrains secs et sablonneux.

Nous avons fait figurer une espèce de ce genre sur la

planche 13, n.° 3, de l'atlas de ce Dictionnaire ; c'est le Pédine fémoral, *P. femoralis*, qui est un *blaps* de Fabricius; *opatrum femoratum*, Illiger.

Caractères : *D'un bleu noir; les pattes postérieures canaliculées en dessous, couvertes d'une sorte de velours ferrugineux.*

La femelle a été décrite par Illiger sous le nom de dermestoïde.

C'est le ténébrion à stries jumelles de Geoffroy. (C. D.)

PEDIONITES. (*Min.*) M. Léman pense que la pierre à laquelle Scopoli a donné ce nom, est la pierre de lune, c'est-à-dire le felspath adulaire. (B.)

PÉDIONOMES. (*Ornith.*) M. Vieillot emploie la dénomination de *pedionomi*, tirée de deux mots grecs correspondant à *campus* et *pascor* (je vis dans les champs), pour désigner sa famille d'échassiers consacrée à l'outarde, *otis*. (Ch. D.)

PÉDIPALPE, *Pedipalpus*. (*Crust.*) M. Leach a donné ce nom à la partie de la bouche des crustacés que Fabricius désigne par le nom de palpes extérieures, et que M. Latreille appelle *pieds-mâchoires extérieurs*. Voyez les généralités de l'article Malacostracés, tome XXVIII. (Desm.)

PÉDIPALPES, *Pedipalpi*. (*Entom.*) Famille d'insectes aptères, faisant le passage des aranéides ou *aranea* de Linné, aux Scorpions, établie par M. Latreille, et renfermant les genres Phryne et Thélyphone. (Desm.)

PEDIPES. (*Malacoz.*) Nom latin du genre Piétin, établi par Adanson. Voyez ce mot. (De B.)

PÉDIVEAU, *Caladium*. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, monoïques, de la famille des *aroïdes*, de la *monoécie polyandrie* de Linnæus, dont les fleurs sont réunies en chaton, enveloppées d'une spathe, offrant pour caractère essentiel : Une spathe d'une seule pièce, ventrue, enveloppant un spadice chargé à son sommet d'un grand nombre d'étamines sessiles, peltées, à plusieurs loges, d'où s'échappe un pollen sous la forme de petits globules enchaînés; la partie moyenne du spadice occupée par des anthères stériles en forme de glandes; sa partie inférieure est chargée d'ovaires nombreux, sessiles, terminés par des stigmates ombiliqués; point de styles. Le fruit est composé de baies uniloculaires, polyspermes.

Ventenat a séparé ce genre de celui des *arum*; qui en diffère en effet par des caractères assez bien tranchés, comme on vient de le voir d'après leur exposition. La situation et la structure des anthères, qui recouvrent entièrement la partie supérieure du spadice; les stigmates ombiliqués; le pollen formé de molécules agglutinées, sont autant de caractères qui ne permettent pas de le confondre avec les *arum*. Le nom de *Caladium* est emprunté de Rumph, qui nommoit ainsi quelques espèces d'*arum*.

* *Espèces dépourvues de tiges.*

Pédiveau à feuilles d'hellébore: *Caladium helleborifolium*, Vent.; *Arum helleborifolium*, Jacq., *Icon. rar.*, 3, tab. 613. Ses racines sont épaisses, charnues, munies de fibres grasses, noires en dehors, d'une saveur âcre et brûlante; elles émettent un grand nombre de feuilles radicales, digitées, composées de folioles sessiles, lancéolées, oblongues, aiguës, glabres, entières, longues d'un pied, courantes à un de leur côté sur un pétiole commun, long d'environ un pied et demi, de couleur purpurine. La hampe est droite, un peu anguleuse, purpurine, de la grosseur d'une plume à écrire, haute d'un pied, quelquefois piquetée de points rougeâtres: elle se termine par un spadice renfermé dans une spathe de quatre à cinq pouces, arrondie et roulée à sa base, renflée vers sa partie moyenne, où elle se rétrécit par une sorte d'étranglement, et se prolonge ensuite en une lèvre jaunâtre, concave, à moitié ouverte. Le spadice, plus épais à sa base, est revêtu, jusqu'à la hauteur d'un pouce, de stigmates ovales, très-obtus, blanchâtres, couronnés à leur sommet par une plaque en forme de bouclier; au-dessus règne un grand nombre de glandes d'un blanc sale, que dominent des anthères sessiles, à quatre faces. Cette plante croît dans les forêts, aux environs de Caracas. Elle exige les serres chaudes, et fleurit vers la fin de l'été.

Pédiveau pinnatifide; *Caladium pinnatifidum*, Jacq., *Hort. Schœnbr.*, 2, pag. 31, tab. 187, *sub Aro*. Ses racines ont de grosses fibres purpurines et cylindriques; elles produisent de très-grandes feuilles toutes radicales, pétiolées, d'environ un pied et demi de long, sur un et plus de largeur, divisées

en lobes profonds, entiers, lancéolés, obtus; les nervures purpurines; les pétioles longs de deux pieds, cylindriques, très-épais, un peu tachetés; les hampes droites, épaisses, rougeâtres au sommet; la spathe est presque ovale, épaisse, aiguë, concave, blanchâtre, longue d'un demi-pied, d'un rouge foncé au sommet; le spadice flexueux et subulé, de la longueur de la spathe. Cette plante croît dans les forêts, aux environs de Caracas.

Pédiveau bicolore : *Caladium bicolor*, Vent., *Hort. Cels.*, tab. 30; Jacq., *Hort. Schœnbr.*, 2, pag. 30, tab. 186. Espèce remarquable par ses feuilles, d'un beau rouge cramoisi dans le centre, d'un vert foncé à la circonférence. Sa racine est conique, munie de fibres charnues, d'une saveur brûlante; les feuilles pétiolées, hastées, pavoisées, aiguës, à deux oreillettes, longues d'un pied; les pétioles canaliculés, membraneux à leurs bords; les hampes souvent solitaires; la spathe droite, globuleuse, entourant un chaton d'un rouge vif vers sa base, resserré dans sa partie moyenne, se terminant en une massue blanchâtre avec une légère teinte de rose; les fleurs disposées en spirale autour de la moitié supérieure du chaton. Cette plante croît au Brésil; on la cultive au Jardin du Roi.

Pédiveau a feuilles de nénuphar : *Caladium nymphæfolium*, Vent.; *Weli-ila*, Rhéed., *Hort. malab.*, vol. 2, pag. 43, t. 22. Cette espèce a une racine oblongue, épaisse et charnue; elle produit des feuilles ovales, très-grandes, profondément échancrées à leur base en deux lobes obtus, bleuâtres à leur face supérieure, plus claires en dessous, marquées de fortes nervures; les pétioles très-longs, fort gros à leur base, rétrécis vers leur sommet, attachés un peu au-dessus de l'échancrure des feuilles. La spathe est oblongue, terminée par une longue pointe, variable dans sa couleur, jaunâtre, d'un jaune de safran ou rougeâtre. Elle donne passage à un spadice cylindrique, nu et subulé à son sommet, garni un peu au-dessous d'anthères d'un jaune rougeâtre; les ovaires globuleux, comme floconneux; les stigmates ombiliqués, de couleur orangée. Les baies sont d'un jaune rougeâtre, molles, succulentes, d'une saveur assez douce, quoique les autres parties soient âcres et brûlantes : elles renferment

huit à dix semences d'un blanc roussâtre. Cette plante croît au Malabar, dans les lieux aquatiques. Ses feuilles, triturées, sont employées en fomentation pour ranimer les membres paralysés.

Pédiveau comestible : *Caladium esculentum*, Vent.; *Arum esculentum*, Linn.; Sloan., *Hist. Jam.*, 1, pag. 167, tab. 106, fig. 1; *Caladium aquatile*, Rumph., *Amb.*, 5, pag. 318, t. 110, fig. 1. Sa racine est blanche en dedans, charnue; elle émet des feuilles toutes radicales, pétiolées, ovales, échancrées en cœur, presque peltées par l'attache d'un pétiole cylindrique, creusé en gouttière; les hampes sont plus courtes que les pétioles; elles se terminent par une spathe verdâtre, oblongue, courbée à sa partie supérieure, plus longue que le spadice.

Cette plante croît dans les Indes et dans l'Amérique méridionale. Sa racine, quoique d'une saveur âcre lorsqu'elle est crue, devient fort douce par les lavages et lorsqu'elle est cuite. On en fait un grand usage dans les pays où elle croît, et on la prépare de différentes manières. Quoique plusieurs autres racines soient également employées, cependant celle-ci a la préférence, parce qu'elle subsiste constamment pendant toute l'année; que ses feuilles, bouillies, peuvent remplacer les autres légumes, lorsqu'ils viennent à manquer; qu'elle peut suppléer aux végétaux d'Europe, qu'on ne se procure dans ces pays qu'avec beaucoup de difficultés; qu'elle est regardée comme un aliment sain et agréable, et qu'enfin une petite pièce de terre plantée de ces racines, peut suffire à la nourriture de toute une famille.

Pédiveau sagitté : *Caladium sagittæfolium*, Vent.; *Arum sagittæfolium*, Linn., *Sp.*; Jacq., *Hort. Schœnbr.*, 2, tab. 127; Burm., in Plum., *Amer.*, tab. 35; Sloane, *Hist. Jam.*, 1, pag. 167, t. 106, fig. 2, vulgairement Tayove et Choux caraïbe. Cette espèce a une racine assez grosse, remplie d'un suc laiteux, qui a peu d'âcreté. Les feuilles sont toutes radicales, grandes, pétiolées, en cœur, d'un vert pâle, sagittées, presque triangulaires, les lobes postérieurs un peu divergens; les pétioles élargis vers leur base par une membrane en gaine; les hampes un peu plus courtes que les pétioles. Cette plante croît à la Jamaïque, à Saint-Domingue, dans les Antilles, etc.

Dans les colonies on mange ses feuilles, comme en Europe

celles du chou, d'où lui est venu le nom de *Chou caraïbe*. Ses racines servent aussi d'aliment, et, suivant Nicolson, elles rendent le potage épais. Il paroît que c'est de la même plante, sous le nom de *Tayove*, ou du moins d'une espèce très-voisine, tel que le pédiveau comestible, dont parle Préfontaine, lorsqu'il dit que sa racine est une des meilleures denrées de la Guiane; qu'elle nourrit plus que l'igname. Elle se plante par morceaux, et rapporte, pour ainsi dire, trois fois l'année. Quatre mois après qu'elle a été plantée, on fouille au pied avec précaution, pour ne prendre que les racines formées; on recouvre celles qui ne le sont pas, pour ne les prendre que quatre mois après; enfin, au bout de l'année, on arrache le pied en entier: on en fait de la bouillie; on la met aussi, au défaut de navets ou d'autres légumes, dans la soupe, à laquelle elle donne un bon goût.

** *Espèces pourvues de tige.*

Pédiveau grimpant: *Caladium scandens*, Willd., *Spec.*; *Culcasia scandens*, Pal. Beauv., *Fl. Owar. et Ben.*, 1, pag. 4, tab. 3. Espèce découverte par Palisot-Beauvois sur un mûrier, à Chama, au royaume de Benin. Sa racine est fibreuse; sa tige grimpante, cylindrique, presque linéaire; les feuilles sont alternes, pétiolées, ovales, alongées, aiguës, longues d'environ quatre pouces, larges de deux, un peu inégales à leurs côtés, traversées par une forte côte saillante; les pétioles membraneux, un peu embrassans. La spathe est obtuse, en capuchon, plus courte que le spadice; les fleurs mâles, disposées deux à deux, partent du même point, portées par un pédicelle très-court au sommet d'un spadice, dont le milieu est nu; les anthères sont prismatiques, tétragones; le stigmate est simple et sessile, presque en tête; des baies globuleuses, monospermes, sont situées à la partie inférieure du spadice.

Pédiveau vénéneux, ou a feuilles de balisier: *Caladium seguinum*, Willd., *Spec.*; *Arum seguinum*, Linn., *Spec.*; Jacq., *Amer.*, tab. 51, et *Pict.*, tab. 229; Mill., *Icon.*, tab. 295; Plum., *Amer.*, tab. 61, et tab. 51, fig. *h*; vulgairement Canne marone. Cette espèce a l'aspect d'un jeune bananier ou d'un balisier par la forme de ses feuilles. Sa tige est droite, au moins épaisse d'un pouce, nue, cylindrique, articulée, d'une subs-

tance spongieuse, remplie d'un suc laiteux, très-âcre; elle porte, à son sommet, de grandes feuilles pétiolées, ovales, lancéolées, longues presque d'un pied. Les pédoncules sont plus courts que les pétioles, situés au sommet de la tige, dans l'aisselle des feuilles; les spathes oblongues, lancéolées, d'un vert pâle en dehors, de couleur pourpre en dedans. Le chaton est jaunâtre, presque de la longueur de la spathe. Cette plante croît dans les prés couverts et humides, sur le bord des rivières, aux Antilles, à Saint-Domingue, etc. On la cultive au Jardin du Roi. Son suc est fort âcre, caustique, vénéneux; il fait sur le linge et les étoffes une tache ineffaçable. Quelques habitans, dit Nicolson, la font entrer dans la composition d'une lessive qui sert à purifier le sucre.

Pédiveau auriculé: *Caladium auritum*, Willd., *Spec.*; *Arum auritum*, Linn., *Spec.*; Jacq., *Hort. Schœnbr.*, 2, pag. 33, tab. 191; Plum., *Amer.*, 41, tab. 58 et 51; fil. 209; Petiv., *Gaz.*, tab. 116, fig. 3. Sa tige est grimpante, rampe sur les troncs d'arbres et s'y attache par de petites racines qu'elle pousse de ses nœuds. Elle est au moins de la grosseur du pouce, nue, noueuse, avec des cicatrices annulaires, d'une substance spongieuse, remplie d'un suc laiteux, et produit des rameaux qui s'étendent de tous côtés; à leur sommet naissent des feuilles pétiolées, alternes, composées de trois folioles, dont très-souvent les deux latérales ont à leur base extérieure un petit lobe obtus qui les fait paroître auriculés: le pétiole est long, creusé en gouttière et engainé à sa base; les pédoncules axillaires, portant chacun une spathe longue de neuf ou dix pouces, comme étranglée dans sa partie moyenne, verte en dehors, mais d'un beau rouge dans sa partie inférieure et interne; le spadice est plus court que la spathe. Cette plante croît à la Jamaïque et dans l'île de Saint-Domingue; son suc laiteux est très-âcre. Elle est cultivée au Jardin du Roi.

Pédiveau a feuilles ternées: *Caladium tripartitum*, Willd., *Spec.*; *Arum tripartitum*, Jacq., *Hort. Schœnbr.*, 2, pag. 33, tab. 190. Cette espèce ressemble au *Caladium auritum* par ses feuilles presque à trois folioles adhérentes par leur base, et les deux latérales ne sont point auriculées par un appendice foliacé situé à leur base: le pétiole n'est point ailé: les pédoncules sont droits, solitaires, situés dans l'aisselle des

feuilles; la spathe est un peu ovale, arrondie, légèrement acuminée au sommet, rougeâtre à sa base interne; le spadice cylindrique, de la longueur de sa spathe, couvert à sa partie inférieure de pistils verdâtres, et puis, jusqu'à son sommet, d'étamines blanchâtres. Les stigmates sont peltés, dentés et ciliés à leurs bords. Cette plante est cultivée au Jardin du Roi: elle est originaire des environs de Caracas, où elle croît sur les arbres et les rochers.

Pédiveau a racines jaunes: *Caladium xantorrhizon*, Willd., *Spec.*; *Arum xantorrhizon*, Jacq., *Hort. Schœnbr.*, 2, pag. 32, tab. 188. Cette plante a des racines droites, très-épaisses, alongées, cylindriques, jaunes en dedans, chargées de grosses fibres, qui produisent de nouveaux individus. Cette racine sort de terre, et s'alonge en forme d'une grosse souche droite. Les feuilles sont sagittées, en cœur, très-entières, à trois nervures, longues de quinze pouces; les pétioles très-épais, droits, cylindriques, canaliculés, longs d'environ trois pieds; les hampes un peu anguleuses, longues d'un pied et demi; la spathe est coriace, lancéolée, acuminée; le spadice plus court que la spathe, droit, cylindrique, un peu aigu, chargé, dans toute sa longueur, de fructification. On ignore le lieu natal de cette plante. Voyez Caladium. (Poir.)

PÉDONCULE. (*Bot.*) Les fleurs sont attachées aux rameaux, aux tiges, aux feuilles, aux racines, quelquefois immédiatement, d'autres fois par l'intermédiaire d'un support privé de feuilles. Ce support est un pédoncule. Les dernières divisions d'un pédoncule ramifié sont des pédicelles.

La distribution des vaisseaux du pédoncule varie dans chaque espèce: elle s'accorde avec la disposition des parties de la fleur auxquelles les vaisseaux portent la nourriture.

Lorsque le pédoncule part immédiatement de la racine, il prend le nom de hampe: pissenlit.

Toute la partie d'un pédoncule qui porte plusieurs fleurs dans sa longueur, soit immédiatement, soit par l'intermédiaire de ramifications plus ou moins multipliées, reçoit le nom de spadix lorsqu'il est environné d'une spathe (*arum*, dattier), et celui d'axe, lorsqu'il en est dépourvu (*plantago*, *musa*.)

Un pédoncule élargi à son sommet en un plateau chargé de plusieurs fleurs sans pédicelle apparent, reçoit le nom

de clinanthe. Le clinanthe du *zinnia* est convexe; celui du *dorstenia* est plan; celui de l'*ambora* est creusé en coupe; celui du figuier est dilaté à sa partie moyenne et fermé à son sommet, en sorte qu'à l'extérieur il ressemble à une poire. C'est par de telles nuances que la nature modifie les types et les rend méconnoissables pour quiconque ne l'étudie que superficiellement. Mirbel, Élém. (Mass.)

PÉDONCULÉEN (*Bot.*); provenant de pédoncules transformés. Les vrilles de la vigne, par exemple, sont pédonculéennes. Le cône ou strobile du pin est formé d'écailles pédonculéennes; etc. (Mass.)

PEDORILLA. (*Bot.*) Feuillée cite et figure sous ce nom une petite herbe du Chili qui passe pour vulnéraire, apéritive et diurétique, que les naturels du pays prennent en poudre comme du tabac pour se guérir de la migraine et des douleurs du cerveau. Cette herbe a une racine pivotante et une tige de trois à quatre pouces de hauteur, chargée de petites feuilles alternes, lancéolées et dentées, semblables à celles du *serpicula*, genre des Onagraires. Il n'a point vu sa fleur, et a seulement remarqué aux aisselles des feuilles supérieures quelques graines ou capsules rondes. On ne peut déterminer son genre ni l'assimiler au serpicule, plante du cap de Bonne-Espérance. (J.)

PEDUA. (*Bot.*) Selon Guilandinus on nomme ainsi l'œillet d'Inde, *tagetes patula*, sur les côtes d'Afrique qui bordent la Méditerranée. (J.)

PEDUM. (*Conchyl.*) Nom latin du genre Houlette. Voyez ce mot. (De B.)

PEE. (*Bot.*) Plusieurs noms malabares sont précédés de cette syllabe. Le *pee-castai* ou *caie-neam* est le *verbesina calendulacea*; le *pee-capameni* est le *tragia mercurialis* de Linnæus; le *pee-inota-inodien* est un coqueret, *physalis minima*; le *pee-kadel* est un palétuvier, *rhizophora mangle*; le *pee-mottenga* est un choin, *schœnus coloratus*; le *pee-tandale-cotti* est le *crotalaria verrucosa*; le *pee-tsjunga-pipam* est le *ruellia alternata* de Burmann, *gratiola serrata* de Roxburg; le *pee-tjieroa-ponnagam* est le *acalypha spiciflora* du même; le *pee-tumba* est une carmentine, *justicia echioides*; le *pee-vetti* est le *physalis flexuosa*; le *pee do morto* est le *crateva religiosa* de Vahl; le

pee-amerdu est le *menispermum malabaricum* de M. de Lamarck.

Les autres plantes de l'Inde qui ont la même préposition, qui nécessiteront quelques explications, sont mentionnées ci-après. (J.)

PEE-AMBALAM. (*Bot.*) C'est la même plante que le *catambalam* du Malabar, regardé comme congénère ou variété de l'*ambalam*, que l'on a donné comme une espèce de monbin, *spondias*. (J.)

PEE-APOCARO. (*Bot.*) Nom brame du *katsjou-panel* du Malabar, qui paroit appartenir à la famille des anonacées. (J.)

PEE-COIPA. (*Bot.*) La plante qui porte ce nom malabare, cité par Rhéede, est une herbe à feuilles opposées qui a cinq étamines et une capsule monosperme. Ce caractère et la figure que l'auteur en donne, la rapprochent beaucoup d'un *illecebrum* dans les amaranthacées. (J.)

PEE PEE. (*Ornith.*) Voyez Coudey. (Ch. D.)

PEE PEE CHUE. (*Ornith.*) Nom donné par les naturels de la baie d'Hudson à la grive erratique, *turdus migratorius*, Linn., ou litorne du Canada, Buff., laquelle est appelée *robin* dans les États-Unis. (Ch. D.)

PEE-PONNAGAM. (*Bot.*) Cet arbrisseau du Malabar, qui est le *scabenissa* des Brames, paroit fort différent de ceux qui se rapportent au *ponnagam* et appartiennent à la famille des euphorbiacées dans les genres Acalypha et Croton. Celui-ci paroit avoir également des fleurs mâles et des fleurs femelles. Les premières, à en juger par la figure de Rhéede, *Hort. Mal.*, 5, t. 24, sont portées sur des pédoncules longs et velus, qui s'élargissent au sommet et se terminent en crête de coq, qui est probablement l'assemblage de ces fleurs dont on ne connoît point l'organisation. Les fruits, solitaires au bas de ces pédoncules, paroissent surmontés de quatre styles, et Rhéede dit qu'ils se partagent en quatre loges remplies de graines menues. Ce dernier caractère éloigne beaucoup cette plante des euphorbiacées, et il est difficile de dire à quelle famille elle peut appartenir. (J.)

PEE-TARDAVEL. (*Bot.*) Selon Rhéede, cette plante du Malabar est congénère du *tardavel*, qui est un *spermacoce*, genre de rubiacées ayant une corolle à quatre lobes, quatre étamines et un fruit à deux loges monospermes. Mais le *pee-*

tardavel a une corolle à cinq divisions, cinq étamines et un fruit uniloculaire monosperme, et dès-lors il diffère du *spermacoce*. Il est probable cependant qu'il ne doit pas s'en éloigner beaucoup. (J.)

PEESK. (*Ornith.*) Voyez Payk. (Ch. D.)

PEFZTIS. (*Mamm.*) L'isatis est ainsi désigné dans le Voyage de Billing à la mer d'Anadir. (F. C.)

PEGA. (*Ornith.*) C'est le nom de la pie, *corvus pica*, Linn., en espagnol. (Ch. D.)

PÉGAFROL. (*Ornith.*) Nom générique des oiseaux-mouches, dans Marcgrave. (Ch. D.)

PEGAJOSA. (*Bot.*) Nom péruvien du *Boerhaavia hirsuta*, selon les auteurs de la Flore du Pérou. (J.)

PEGANION. (*Bot.*) Nom d'une espèce sauvage de rue dans les environs de Narbonne, suivant Pena, cité par C. Bauhin. Linnæus l'a transporté à l'*harmel* des Levantins, *harmula* de Dodoëns, Clusius, Césalpin et Tournefort, plante voisine dans l'ordre naturel, en changeant un peu son orthographe et la nommant *peganum*. Voyez Harmel. (J.)

PEGANON. (*Bot.*) Voyez Pagonaton. (J.)

PEGAPEGA. (*Bot.*) Au Pérou on nomme ainsi le *calyxhymenia* de M. Ortéga, ou *calymenia* de M. Persoon, nommé *vitmannia* par Turra, et *oxybaphus* par l'Héritier. C'est ce dernier nom qui a prévalu, et depuis ce genre fait partie de la famille des nyctaginées.

Il existe aux Philippines un autre *pegapega*, nommé aussi Dolonot. Voyez ce mot. (J.)

PÉGASE, *Pegasus*. (*Ichthyol.*) On nomme ainsi un genre de poissons cartilagineux de la famille des Éleuthéropomes de M. Duméril, et de l'ordre des Lophobranches de M. G. Cuvier. Il offre les caractères suivans:

Branchies operculées, mais sans membranes; catopes remplacés par de simples filamens abdominaux; bouche sous la base d'un museau saillant, très-alongé et sans barbillons; corps couvert de grandes plaques et comme cuirassé: tronc large, déprimé; ouvertures des branchies sur les côtés; nageoires pectorales fort grandes et aliformes; mâchoires armées de dents.

A l'aide de ces notes, il devient aisé de séparer les Pégases des Esturgeons, qui ont des barbillons; et des Polyodons,

qui ont le corps nu et sans écussons. (Voyez ces mots et Éleuthéropomes.)

Les espèces de ce genre n'habitent que les mers des Indes. Parmi elles, nous citerons :

Le Pégase dragon; *Pegasus draco*, Linn. Museau très-peu aplati et sans dentelures; nageoires pectorales très-grandes et étendues en manière d'ailes; plaques écailleuses du milieu du dos carrées; celles des côtés triangulaires; queue longue, étroite, très-distincte et renfermée dans un étui composé de huit ou neuf anneaux écailleux, articulés entre eux, comprimés sur quatre de leurs côtés et constituant, par leur réunion, un prisme à quatre pans; lèvres protractiles; dents très-petites; yeux gros, saillans, fort mobiles, latéraux, à iris jaune; opercules rayonnées; nageoires pectorales pédicellées, fort grandes, arrondies; catopes filamenteux très-longs, très-déliés, très-mous et très-flexibles; nageoire dorsale située sur la queue et fort petite, ainsi que la caudale et l'anale. Corps bleuâtre, garni en dessus de tubercules rayonnés et bruns; taille d'environ quatre pouces.

Le pégase dragon vit d'annelides marins, de frai de poissons, et de débris de substances organisées qu'il sait trouver dans la vase grasse du fond des mers qu'il fréquente. Il paroît avoir la faculté de s'élancer au-dessus de la surface de l'eau, dans laquelle il ne retombe qu'après avoir parcouru, comme en volant, un espace assez long.

Le Pégase volant; *Pegasus volans*, Gmel. Museau aplati et dentelé; fossette rhomboïdale sur la tête derrière les yeux; une petite pointe à chacun des angles antérieurs et postérieurs des derniers anneaux de la queue; nageoires pectorales fort arrondies et propres à une sorte de vol; catopes filamenteux très-déliés, très-longs et très-mobiles.

Ce poisson vit dans la mer des Indes. Commerson en a observé, à l'Isle-de-France, un individu desséché qui lui avoit été donné par le général Bouloeq.

Le Pégase spatule; *Pegasus natans*, Linn. Museau en forme de spatule et sans dentelures; nageoires pectorales peu grandes; anneaux écailleux de la queue plus nombreux que dans les autres espèces. Dos d'un jaune foncé; ventre d'un

blanc assez pur; nageoires pectorales violettes; les autres nageoires brunes; pupille noire; iris jaune.

Ce poisson, qu'on ne sauroit manger parce qu'il est presque dépourvu de chair, n'a été vu vivant que dans les mers des grandes Indes; et cependant on en reconnoît évidemment les restes dans les pétrifications du Mont-Bolca, près de Vérone. (H. C.)

PÉGASSOU. (*Ornith.*) Voyez Pégacau. (Ch. D.)

PEGE-BUEY. (*Mamm.*) Ce nom est celui du lamantin, dans le langage des Espagnols qui habitent les bords de la rivière des Amazones. (Desm.)

PEGGUIN. (*Ornith.*) Voyez Pingouin. (Desm.)

PEGIMEL. (*Mamm.*) Nom de l'hermine en Hongrie. (F. C.)

PEGMATITE. (*Min.*) C'est à M. Haüy qu'on doit ce nom univoque d'une roche composée qui n'avoit pas encore été nettement distinguée, et qui reste même encore confondue, dans les ouvrages des minéralogistes et géognostes allemands, avec les granites, sous le nom allemand de *Schriftgranit*, que les anciens minéralogistes françois ont rendu par l'expression de granite graphique. C'est donc dans ces auteurs une variété de granite; et quoique nous n'adoptions pas cette opinion, nous convenons qu'elle peut être soutenue par des raisons assez puissantes, et qu'il y a, dans beaucoup de cas, tant de passages minéralogiques et géognostiques des granites à la pegmatite, que leur séparation est dans ces cas aussi difficile qu'elle est peu importante. Mais comme il y a aussi d'autres cas où cette distinction est claire, tranchée, complète, sous tous les rapports, il n'est plus possible de regarder l'une de ces roches comme une variété de l'autre; il faut donc les distinguer et les caractériser séparément. La roche que l'on nomme dans les arts céramiques *petuntié*, nom qu'on croit être celui que les Chinois lui donnent, et qui est employée dans le vernis, émail ou couverte de la porcelaine, n'est point un feldspath, mais une roche composée qui appartient à l'espèce que nous décrivons.

Daubenton a su distinguer cette roche et l'a nommée *granitin*. Retius, dit Galitzin, a aussi reconnu qu'elle devoit être distinguée du granite, et lui a donné le nom d'Aplite (voyez ce mot). M. Haberle a donné à l'une de ses variétés

schistoïdes le nom de *quarzite*. M. Leonhard l'a laissée encore parmi les granites, en ne la considérant que comme une simple modification du granite, qu'il décrit sous le nom de *Schriftgranit*.

La Pegmatite est une roche essentiellement composée de felspath lamellaire et de quarz.

Sa *structure* est généralement grenue à gros grains ; mais le felspath étant plus abondant, les parties de quarz qui semblent y être disséminées, enveloppent souvent d'un seul côté les cristaux prismatiques de felspath, et figurent, par la forme que leur donne cette espèce de pénétration, par leur disposition en lignes et par leur couleur plus foncée que celle du felspath, des caractères hébraïques. Ces cristaux informes de quarz semblent comme *fichés* dans la masse du felspath : de là le nom de *Pegmatite* qu'Haüy a donné à cette roche : néanmoins cette structure n'est point essentielle ; il suffit, pour que la roche appartienne à l'espèce de la pegmatite, qu'elle soit composée de felspath et de quarz. C'est, comme on le voit par cette description, une roche entièrement formée par voie de cristallisation.

Les *parties accessoires* sont : le mica souvent à grandes lames ; il y est quelquefois assez également disséminé mais toujours en petite quantité en comparaison des deux autres parties : la tourmaline-schorl. C'est à ce petit nombre que se bornent les minéraux accessoires disséminés.

Les *parties éventuelles* ne sont pas plus nombreuses : les plus ordinaires sont le béryl aigue-marine et le titane ruthile.

La *structure en grand* de la pegmatite est généralement massive, c'est-à-dire, sans aucune fissure de division ou de stratification constante.

Sa *cohésion* est quelquefois assez puissante pour qu'elle se laisse scier en plaques grandes et solides ; quelquefois aussi elle est si foible que les parties se séparent par la simple pression des doigts.

La *cassure* est souvent très-facile ; elle est dans ce cas tantôt unie, tantôt raboteuse, mais toujours à peu près droite.

Lorsque la pegmatite est solide, elle a la *dureté* du granite ; ses parties étant d'une dureté à peu près égale, elle est susceptible de recevoir un assez beau poli.

Les *couleurs* dominantes sont le blanc jaunâtre, ou rosâtre, et cette couleur appartient particulièrement au felspath. Celle du quarz est nulle, et comme il est transparent, il paroît alors d'un gris foncé, qui fait opposition avec la teinte rosâtre et l'opacité du felspath. Celui-ci cependant est aussi quelquefois au moins translucide et nacré. Les belles masses de felspath nacré de l'Inde, dites pierre de lune, appartiennent à une pegmatite à grandes parties. La couleur rose du felspath se fonce et passe au rouge. Ce sont presque les seules couleurs de cette roche.

La *chaleur* de fusion agit diversement sur la pegmatite, suivant la nature de ses parties. Le felspath fond à sa manière, et le quarz reste en grains ou parties saillantes; mais, lorsque le premier est en quantité tout-à-fait dominante, il entraine dans sa fusion celle du quarz: c'est le cas des pegmatites très-felspathiques qui servent à la couverte ou émail de la porcelaine.

La pegmatite est une des roches les plus susceptibles d'*altération*; elle doit cette faculté à la grande quantité de felspath laminaire qui entre dans sa composition. Ce felspath non-seulement se désagrège et entraine la désagrégation de la roche; mais il se décompose réellement en perdant une de ses parties constituantes, et passe à l'état de kaolin. Comme les pegmatites sont, ainsi qu'on vient de le voir, presque toujours uniquement composées de felspath et de quarz incolore, ce sont aussi les roches qui fournissent le kaolin le plus blanc et le plus propre à la fabrication de la belle porcelaine.

Cette roche présente peu de transition à d'autres roches; les seules avec lesquelles elle puisse se confondre par ses *passages minéralogiques*, sont le granite et quelquefois l'euphotide, lorsque le felspath n'est pas très-distinctement lamellaire.

Les pegmatites se rencontrent trop rarement en grandes masses solides, homogènes, et d'une couleur agréable et égale, pour être d'un usage ordinaire dans les arts comme pierre d'ornement; elles servent plutôt, dans leurs différens états, comme base de la porcelaine. Les pegmatites non altérées et très-felspathiques donnent, sous le nom technique de *caillou* et *petuntzé*, la couverte ou vernis. La plupart des kaolins em-

ployés dans la fabrication de la porcelaine, tirent leur origine de cette roche décomposée.

Variétés. C'est une roche trop simple dans toutes ses considérations, pour présenter des variétés susceptibles d'être distinguées par des noms particuliers. On peut plutôt offrir des exemples de cette roche que de véritables variétés.

Nous avons dit que la roche nommée quarzite par M. Haberlé, paroissoit être une *pegmatite schistoïde*, renfermant trop peu de mica pour être un gneiss, mais indiquant un passage à cette roche.

Le granite qu'on nomme feuille-morte dans les Vosges, à cause de la couleur grise brunâtre de son felspath, est une *pegmatite brunâtre.*

Une pegmatite à petits caractères, d'une couleur jaune sale ou rose pâle, qui se trouve entre Marmagne et Saint-Symphorien, près d'Autun, dans le département de Saône-et-Loire, et qui renferme les béryls aigue-marine observés dans ce lieu — la roche qui enveloppe, à Chanteloube près Limoges, les énormes béryls aigue-marine découverts il y a une trentaine d'années dans cet endroit — celle des environs de Philadelphie et de Topsham, dans le district du Maine, qui renferme de très-beaux béryls; une des roches du bord oriental de la mer Rouge, dans laquelle se trouve disséminé le béryl émeraude des anciens, sont toutes des *pegmatites béryllifères.*

Les pegmatites ordinaires se rencontrent dans presque tous les terrains granitiques; elles y forment des masses ou parties plus ou moins étendues, mais toujours assez limitées en comparaison du granite, c'est-à-dire, qu'on ne connoît pas de pays composé de pegmatites, comme on connoît des pays entièrement granitiques. Les pegmatites kaoliniques sont encore plus restreintes. Nous nous contenterons donc des indications suivantes pour les unes et les autres.

En France, on remarque, comme lieux célèbres par leur pegmatite kaolinique, presque tous les environs de Limoges, et notamment le territoire de Saint-Yrieix, au sud de cette ville; cette pegmatite renferme quelques lamelles de mica blanc.

Les environs de Cambo, bourg au pied des Pyrénées occi-

dentales, non loin et au sud de Bayonne, et le bourg de Longcrup, entre Tarbes et Bagnères-de-Bigorre, présentent aussi des pegmatites grisâtres, un peu micacées et susceptibles de s'altérer en kaolin.

On cite encore cette roche en France, près de Nantes. C'est une pegmatite granulaire, mais non graphique. A la Turbal, près Piriac, dans le département de la Loire inférieure; c'est une pegmatite graphique à petits caractères. Au Liveau, près Clisson, même département: elle est d'un jaune roussâtre. Dans les environs de Tulle, département de la Corrèze; elle est rougeâtre, renferme de la stéatite verdâtre, laminaire, et passe à la protogyne. Dans la montagne noire, sur la route de Castelnaudary à Revel; elle renferme de la tourmaline: la même variété se présente sur la face méridionale du Pic du Midi de Bagnères. Enfin, en Corse; sa couleur est le rose; elle est graphique, à petits caractères, et renferme quelques lames éparses de mica bronzé.

Le Hartz offre quelques blocs de pegmatite rougeâtre. Le *Stockwerk* stannifère de Geyer en Saxe, est en grande partie composé d'une pegmatite rosâtre, granulaire, dans laquelle l'étain est quelquefois disséminé: les environs d'Auerbach dans la Bergstrass, de Portsoy en Écosse, les monts Ourals au nord d'Ekatherinebourg, présentent différentes modifications de pegmatite; celles de ce dernier lieu offrent des caractères très-distincts, et renferment quelques aiguilles de tourmaline.

On a rapporté cette roche des côtes de Coromandel, de la Haute-Égypte et de la Nouvelle-Hollande. Reuss la cite particulièrement en Dalécarlie, ce qui confirme ce que nous avons dit sur sa présence presque constante dans les pays granitiques. (*B.*)

PÉGOLETTIE, *Pegolettia*. (*Bot.*) Ce nouveau genre de plantes que nous proposons, appartient à l'ordre des Synanthérées, à notre tribu naturelle des Inulées, et à la section des Inulées-Prototypes, dans laquelle nous le plaçons immédiatement après le genre *Iphiona*. (Voyez notre tableau méthodique de la tribu des Inulées, tom. XXIII, pag. 565.)

Le nouveau genre *Pegolettia* nous a offert les caractères suivans:

Calathide incouronnée, équaliflore, multiflore, ringentiflore, androgyniflore. Péricline très-inférieur aux fleurs, probablement subcylindracé; formé de squames bi-triséries, appliquées : les extérieures plus courtes, plus étroites, inégales, irrégulièrement disposées sur un ou deux rangs, dinéaires-subulées, foliacées; les intérieures plus longues, plus larges, égales, régulièrement disposées sur un seul rang, oblongues-lancéolées, acuminées, subcarénées extérieurement, subcanaliculées intérieurement, coriaces-foliacées, uninervées, membraneuses sur les bords. Clinanthe plan, alvéolé, à cloisons irrégulièrement hérissées de fimbrilles filiformes, très-inégales. Ovaires oblongs, subcylindracés, un peu comprimés, un peu anguleux, profondément striés, à côtes nombreuses, parsemées de poils échancrés au sommet; chaque côte un peu prolongée en une saillie sous la base de l'aigrette; aigrette double; l'une et l'autre persistantes; l'extérieure plus courte, composée de squamellules uniséries, contiguës, libres, paléiformes, membraneuses, diaphanes, oblongues, entières inférieurement, découpées supérieurement en une multitude de lanières longues, très-inégales, très-fines, filiformes, barbellulées; l'aigrette intérieure trois fois longue comme l'extérieure, composée de squamellules nombreuses, uniséries, contiguës, libres, égales, filiformes, barbées ou plumeuses. Corolles ringentes, parsemées de glandes; tube confondu extérieurement avec le limbe; limbe divisé par des incisions très-inégales en cinq parties formant en apparence deux lèvres, l'extérieure à quatre dents, l'intérieure indivise. Étamines à filets glabres, libérés au sommet du tube de la corolle; articles anthérifères longs et grêles, peu distincts des filets; connectifs larges; loges courtes et étroites; appendices apicilaires longs, oblongs, très-obtus, inégaux, entregreffés inférieurement, formant un tube arqué en dedans; appendices basilaires très-longs, libres, subulés, membraneux. Styles (d'Inulée-Prototype) portant deux stigmatophores libres, presque appliqués ou très-peu divergens, longs, droits, un peu laminés, linéaires, un peu élargis de bas en haut, obtus ou arrondis au sommet; face extérieure convexe, ayant sa partie supérieure garnie de très-petits collecteurs; face intérieure plane; bourrelets stigmatiques pres-

que invisibles, probablement très-petits et occupant le bord formé par la rencontre des deux faces.

Nous ne connoissons qu'une seule espèce de ce genre.

Pégolettie du Sénégal; *Pegolettia senegalensis*, H. Cass. C'est une plante herbacée, dont toutes les parties vertes sont parsemées d'une multitude de glandes glutineuses, et sont plus ou moins hérissées de poils blancs; la tige est dressée, très-rameuse, cylindrique, striée; les feuilles sont alternes, sessiles, longues d'environ un pouce, larges d'environ deux lignes, linéaires-lancéolées, étrécies vers la base, pointues au sommet, munies vers le haut de quelques dents irrégulièrement disposées; les calathides sont nombreuses, comme paniculées, solitaires au sommet de longs rameaux pédonculiformes, simples, droits, garnis de petites feuilles bractéiformes alternes, longues, étroites, linéaires-subulées; chaque calathide, haute d'environ cinq lignes, contient environ vingt-une fleurs; les corolles, jaunes avant leur épanouissement, deviennent ensuite purpurines; les stigmatophores sont rouges et les anthères jaunâtres.

Cette plante a été trouvée dans un terrain sablonneux, près Richardtol, à vingt-cinq lieues de l'embouchure du Sénégal, sur la rive gauche de ce fleuve. Elle nous a été communiquée par M. Gay, qui a bien voulu nous permettre de l'étudier et de publier ici notre description faite sur un échantillon sec qu'il nous a donné.

Ce nouveau genre, que nous dédions à la mémoire de Pegoletti, voyageur du quatorzième siècle, est assurément l'un des plus remarquables de notre tribu des Inulées; et il prouve, de la manière la plus évidente, l'extrême affinité, déjà signalée par nous, entre les Inulées et les Carlinées. Attiré en deux sens contraires vers l'une et l'autre tribus, notre *Pegolettia* doit néanmoins être préférablement rapporté à celle des Inulées, dans laquelle il sera bien placé auprès de l'*Iphiona*, dont pourtant il diffère beaucoup. (Voyez notre article Iphiona, tome XXXI, pag. 609.)

Les deux stigmatophores restent ordinairement presque appliqués l'un contre l'autre, et l'on n'aperçoit pas distinctement leurs bourrelets stigmatiques; nous pensons que ces bourrelets, analogues à ceux des Eupatoriées, sont très-étroits

et très-minces, et qu'étant situés sur le bord commun des deux faces de chaque stigmatophore, ils se trouvent à l'extérieur, en sorte que les deux stigmatophores n'ont pas besoin de s'écarter pour faciliter la fécondation. Les filets des étamines sont greffés à la corolle jusqu'au sommet de son tube, ce qui est une anomalie très-grave dans la tribu des Inulées; mais cette anomalie existe dans les *Neurolæna* et *Cassinia*, comme dans le *Pegolettia* (voyez notre article NEUROLÈNE, tom. XXXIV, pag. 501 et 504). Les anthères sont très-analogues à celles des Nassauviées. La corolle n'est pas vraiment labiée; mais elle est ringente, à peu près comme celle des *Barnadesia*, *Diacantha*, *Bacazia*, qui sont des Carlinées. L'ovaire est muni de côtes, qui sont saillantes au sommet, comme dans les *Andryala*; son aigrette extérieure ressemble beaucoup à l'aigrette des *Dyssodia* ou *Barbera*. (H. Cass.)

PEGON. (*Conchyl.*) Nom sous lequel Adanson (Sénégal, page 228, pl. 17, fig. 12) décrit et figure une espèce de véritable vénus, que Gmelin a nommée *venus dura*. Voyez VÉNUS. (DE B.)

PÉGOT. (*Ornith.*) Il a déjà été parlé de cet oiseau dans le Supplément au premier volume de ce Dictionnaire, pag. 15, sous le mot *accentor*, nom du genre formé par Bechstein avec la fauvette des Alpes, *motacilla alpina* de Gmelin, qui, ainsi que Latham, l'a indiqué en double et triple emploi, sous les dénominations de *sturnus collaris* et *sturnus moritanus*. On y a également exposé les motifs d'après lesquels M. Vieillot s'étoit d'abord déterminé à former un second genre du mouchet ou fauvette d'hiver, *motacilla modularis*, qu'il a depuis supprimé pour le réunir au pégot. La description de cet oiseau se trouve au tome IV de ce Dictionnaire, p. 259, et il en est encore question au tome XVI, page 259; mais, outre ces deux espèces de pégots, M. Temminck, dans la 2.e édition de son *Manuel d'ornithologie*, page 251, présente, comme devant en former une troisième, son accenteur montagnard, *accentor montanellus*, qui se distingue par un capuchon d'un noir profond, couvrant la tête et l'occiput; une très-large bande, de la même couleur, qui passe au-dessous des yeux et couvre l'orifice des oreilles; le dessus du corps d'un cendré rougeâtre, avec de grandes taches

longitudinales d'un rouge de brique ; deux rangées de petits points jaunâtres formant une double bande sur l'aile ; le dessous du corps jaunâtre, varié de taches brunes sur la poitrine et de taches longitudinales d'un cendré rougeâtre sur les flancs. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce qu'elle a du brun noirâtre sur la tête, sur l'occiput et à l'orifice des oreilles.

Cet oiseau, long de cinq pouces trois ou quatre lignes, habite les parties orientales du Midi de l'Europe, et les contrées de l'Asie situées sous la même latitude, où, vivant habituellement sur les montagnes, il ne se montre dans les plaines qu'en hiver, époque à laquelle il se nourrit vraisemblablement de semences, comme les autres espèces. (Ch. D.)

PÉGOUSE. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'un Pleuronecte. Voyez ce mot, et Sole. (H. C.)

PEGRINA. (*Bot.*) Nom donné par quelques anciens à la bryone, suivant Ruellius. (J.)

PEGYMET. (*Mamm.*) En Hongrie c'est le nom de l'hermine, espèce du genre Marte. (Desm.)

PEI-D'AMERICA. (*Ichthyol.*) Nom nicéen du paru. Voyez Stromatée. (H. C.)

PEI-CAN. (*Ichthyol.*) Nom nicéen du squale Rondelet de M. Risso, qui paroit appartenir au sous-genre Carcharias, parmi les squales de Linnæus. Voyez Carcharias. (H. C.)

PEI-FOURCA. (*Ichthyol.*) Nom nicéen du Malarmat. Voyez ce mot. (H. C.)

PEI-POURC. (*Ichthyol.*) Nom nicéen du *lépadogastère de Gouan*. Voyez Lépadogastère. (H. C.)

PEI-RATOU. (*Ichthyol.*) Nom nicéen du *renard de mer*. Voyez Carcharias. (H. C.)

PEI-SAN-PEIRA. (*Ichthyol.*) Nom nicéen du Forgeron et du *lépadogastère Balbis* de M. Risso. Voyez Dorée et Lépadogastère. (H. C.)

PEI-SPADA. (*Ichthyol.*) Nom nicéen de l'Espadon. (Desm.)

PEIGNE. (*Bot.*) M. de Lamarck, dans la première édition de sa Flore françoise, vol. 3, p. 437, avoit fait sous ce nom un genre particulier de l'espèce de cerfeuil nommée vulgairement l'peigne de Vénus. Ce genre n'a pas été adopté. (L. D.)

PEIGNE, *Pecten*. (*Malacoz.*) Depuis assez long-temps les

conchyliologistes avoient distingué sous cette dénomination un assez grand nombre d'espèces de coquilles dont la forme des cannelures et des côtes qui sont à leur surface, rappelant un peu la disposition des dents des peignes; mais Linné, dans la réforme générale qu'il fit dans le Système de la nature, crut ne pas devoir admettre cette distinction et confondit ces coquilles dans son genre Huître, dans lequel, cependant, elles formoient une section particulière. M. Poli, dans ses Testacés des Deux-Siciles, en étudiant soigneusement l'animal de ces coquilles, en fit un genre distinct sous le nom d'Arcus ou Argodermie ce qu'imita M. de Lamarck dans la première édition de ses Animaux sans vertèbres. Depuis ce temps il a été adopté par tous les zoologistes, presque sans exception, et, en effet, c'est un genre fort naturel, en envisageant l'animal aussi bien que sa coquille. Les caractères que l'on peut lui assigner, sont les suivans : Corps orbiculaire, comprimé; manteau fendu dans toute sa circonférence, si ce n'est en avant, et garni de cirres tentaculaires, très-nombreux, sur plusieurs rangs, et de petits tubercules aplatis, colorés, calcaires, symétriquement rangés parmi eux; abdomen avec un appendice locomoteur assez petit, fendu à son extrémité et quelquefois pourvu à sa base d'un petit byssus; bouche grande, transverse, bordée dans son contour par une lèvre épaisse et multilobée, outre les appendices tentaculaires; branchies grandes, semi-lunaires et libres; oviductes se terminant en arrière sur les parties latérales de la racine de l'abdomen; un seul grand muscle adducteur et central; coquille mince, solide, régulière, plissée du sommet à la base, inéquivalve, équilatérale, à sommet antérieur ou oral, contigu, auriculé de chaque côté; charnière sans dents ou formée par deux tubercules rudimentaires très-écartés; ligament double, un marginal dans toute l'étendue du bord oral; un interne, triangulaire, très-élastique, inséré dans une fossette de même forme dans chaque valve; une seule impression musculaire centrale, peu marquée.

Nous devons à M. Poli (Test. des Deux-Siciles, tome 2, tab. 27, fig. 1, 2) quelques détails anatomiques sur les animaux de ce genre et qui suffisoient bien pour montrer qu'ils diffèrent évidemment des huîtres presque sous tous les rap-

ports. La forme générale du corps est cependant toujours à peu près la même, en ce qu'il est généralement plus bombé d'un côté que de l'autre; mais il est, du reste, toujours plus régulier. Les deux lobes du manteau présentent cette particularité commune, qu'ils ne sont réunis que dans la ligne orale ou antérieure, et qu'ils ne sont point adhérens à la coquille : mais leur bord libre est bien plus épais; on y distingue aisément deux rangées de cirres tentaculaires, dont une est simple et l'autre est triple ou quadruple. C'est entre ceux-ci que se trouvent rangées bien régulièrement des parties auxquelles on a donné le nom d'yeux, probablement à cause de leur forme plutôt que pour leur usage. Ce sont de petits corps ovales, crétacés, comme émaillés ou porcelanisés, adhérens par toute leur face interne, et d'une belle couleur bleue, du moins dans la grande espèce de nos côtes. Il me semble bien difficile d'en supposer même l'usage. Les muscles particuliers qui meuvent les bords de ce manteau, sont, comme à l'ordinaire, formés par quelques petites fibres musculaires qui s'irradient de la partie antérieure du grand muscle adducteur et qui se portent à sa circonférence. L'abdomen ou le ventre des peignes est bien à découvert, au contraire de ce qui a lieu dans les huîtres, parce que les lames branchiales internes ne sont pas réunies dans la ligne médiane, comme dans celles-ci. Il est pourvu d'un appendice locomoteur ou d'un pied assez petit, mais bien complet, et qui a quelque ressemblance avec celui des moules. Il est d'abord à peu près cylindrique, mais à son extrémité il se renfle en une petite masse, coupée obliquement et canaliculée assez peu profondément. Ce pied est si peu considérable, qu'il n'a pas d'autres muscles rétracteurs que ceux qui enveloppent l'abdomen; il n'y a donc point de faisceaux qui partiroient de la coquille elle-même, comme cela se voit dans les moules. Dans quelques espèces on trouve en outre, à la racine de ce petit pied, un petit faisceau de fibres musculaires, distinctes, qui se terminent en byssus, dont l'usage est, comme dans les moules, de fixer l'animal aux corps submergés. Le système digestif n'offre rien de bien différent de ce qui existe dans les autres lamellibranches, à cela près que la bouche, fort grande et transverse, est garnie dans toute sa circonférence d'une espèce

de lèvre frangée, ramifiée, assez singulière, qui pourroit faire croire à une sorte de préhension buccale. Les véritables appendices sont, du reste, assez grands, larges et ovales; l'estomac et le foie, qui l'entourent, sont également assez développés. Le canal intestinal, après une longue circonvolution en arrière, se recourbe en avant et en haut, suit le bord dorsal, passe en se recourbant sur le dos du muscle adducteur, et se termine par un petit tube flottant. L'appareil branchial est fort grand, la paire de branchies externe étant un peu moins longue que l'autre. Le système circulatoire, le cœur, sont absolument comme dans les autres lamellibranches, et non comme dans les huitres, c'est-à-dire que celui-ci est au milieu et dans une connexion immédiate avec le rectum; ses oreillettes sont fort larges. On peut voir sortir aisément du ventricule les deux artères aortes, et suivre l'antérieure et ses ramifications assez loin dans le foie. L'appareil générateur est très-évident: il n'est formé, comme de coutume, que d'un seul ovaire situé sous et entre les viscères de la digestion; mais cet ovaire de chaque côté de la racine de l'abdomen produit un renflement assez considérable, d'où naît l'oviducte: celui-ci est assez court, collé contre la racine de l'abdomen; il se dirige d'avant en arrière et s'ouvre un peu en avant de l'extrémité postérieure de cette cavité.

Les habitudes des peignes sont assez semblables à celles des moules, avec cette différence, qu'ils sont, en général, plus libres. Ils ne s'enfoncent jamais dans le sable, et sont, au contraire, toujours à la surface du fond de la mer, appliqués sur le flanc à la manière des huitres, et à ce qu'il paroît à une assez petite distance des rivages. Les espèces qui ont un byssus, ne doivent, sans doute, jamais quitter la place où elles sont nées et où elles ont été déposées à l'état d'œuf; mais les autres sont, dit-on, susceptibles d'une assez singulière espèce de locomotion, puisqu'elles peuvent s'élever dans les eaux et même à leur surface, en agitant les deux valves de leur coquille, à peu près comme les oiseaux font avec leurs ailes et les poissons avec les nageoires. Le peu de longueur du ligament, sa position, sa grande élasticité, et, par conséquent, le peu d'écartement des valves, permettent de croire

que ces animaux peuvent réellement se mouvoir en les contractant subitement sur le fluide qu'elles contiennent, et en se poussant dans le sens opposé; mais il paroît peu probable qu'il puisse en résulter une sorte de vol. Nous savons, du reste, assez peu de chose des habitudes des peignes. On mange les grandes espèces sur le bord de la mer; mais ce ne sont guère que les pauvres gens qui ont recours à cette nourriture, parce qu'elle est assez dure et indigeste. La cuisson qu'on leur fait subir, les rend un peu meilleures. Depuis long-temps la valve creuse des grandes espèces de peignes étoit employée, par les pauvres gens dans quelques endroits, comme une espèce de plat, susceptible d'aller assez bien au feu; mais ce n'est que depuis quelques années que cet usage est passé chez les restaurateurs de Paris, surtout pour une certaine préparation des champignons.

On trouve des espèces de peignes dans toutes les mers, et assez également réparties; nous en possédons au moins dix-neuf dans nos mers. M. de Lamarck en caractérise cinquante-neuf espèces, et Gmelin en indique près de cent. Malheureusement les espèces de ce genre sont assez difficiles à caractériser. Je ne crois pas que l'on se soit encore occupé de chercher dans quelles limites sont les variations dépendantes de l'âge et de la localité. Quelques auteurs modernes, et entre autres MM. Mégerle et Schumacher, ont proposé d'établir quelques sections génériques parmi les peignes; mais elles sont peu nettement caractérisées et auroient besoin d'être confirmées par la considération des animaux, pour être définitivement admises. On a essayé de disposer les espèces de peignes d'après la proportion des oreilles ou appendices apiciales, égales ou inégales, d'après l'égalité ou l'inégalité de la convexité des valves; mais il faut avouer qu'il est quelquefois assez difficile de se déterminer pour la place de certaines espèces.

A. *Espèces dont les auricules sont égales ou presque égales.*

Le P. côtes-rondes; *P. maximus*; *O. maxima*, Linn., Gmel., page 3315, n.° 1. Coquille grande, inéquivalve, la valve supérieure plane, quatorze ou quinze rayons, à dos arrondi et

striés dans leur longueur et dans leurs interstices. Des mers d'Europe.

Le P. MOYEN; *P. medius* de Lamarck, Anim. sans vert., tome 6, part. 1, page 163, n.° 2. Coquille inéquivalve, aplatie en dessus, avec des rayons subaplatis et à peine striés.

Cette espèce, dont on ignore la patrie, est établie pour un peigne que M. de Lamarck regarde comme intermédiaire au précédent et au suivant.

Le P. DE SAINT-JACQUES : *P. jacobæus*; *O. jacobæa*, Linn., Gmel., page 3316, n.° 2. Coquille grande, inéquivalve, aplatie en dessus, quatorze ou seize rayons anguleux, ceux de la valve inférieure sillonnés dans leur longueur. Couleur ordinairement rougeâtre. Des mers d'Europe et entre autres de la Méditerranée.

Le P. DOUBLE-FACE; *P. bifrons* de Lamck., *loc. cit.*, n.° 4. Coquille subéquivalve, convexe des deux côtés; sept côtes sillonnées dans leur longueur et dans leurs interstices, convexes à la valve supérieure, presque carénées à l'inférieure. Couleur blanche en dehors, d'un noir pourpre en dedans. Des mers australes.

Le P. BÉNITIER : *P. ziczac*; *O. ziczac.*, Linn., Gmel., page 3316, n.° 3. Coquille inéquivalve, fortement convexe en dessous; dix-huit côtes aplaties, partagées en deux par un sillon. Couleur variée, quelquefois d'un brun noirâtre et sans taches, d'autres fois pourprée, ou diversement tachetée. De l'océan Atlantique et Américain.

M. de Lamarck rapporte à cette espèce un peigne de la Nouvelle-Hollande, qui paroît remarquable par la saillie de ses rayons.

Le P. HÉPATIQUE : *P. Laurentii*; *O. Laurentii*, Linn., Gmel., page 3317, n.° 7; Enc. méth., pl. 208, fig. 4. Coquille mince, presque lisse, inéquivalve; valve supérieure plus plate, à côtes à peine saillantes; l'inférieure convexe, très-lisse, d'un blanc fauve en dehors. Des mers d'Amérique.

Le P. SOLE : *P. pleuronectes*; *O. pleuronectes*, Linn.; Gmel., pag. 3317, n.° 6; Enc. méth., pl. 208, fig. 3. Coquille mince, lisse en dehors, subéquivalve, subconvexe en dessus comme en dessous, avec des lignes rayonnantes, s'effaçant avant le

bord. Couleur rose sous un épiderme fauve en dessus, toute blanche en dessous. De l'océan Indien.

Le P. LISSE : *P. obliteratus; O. obliterata*, Linn., Gmel., page 3323, n.° 46. Coquille mince, lisse en dehors, subéquivalve, un peu convexe en dessus comme en dessous, avec un grand nombre de côtes rayonnantes en saillie à l'intérieur. Couleur rouge orangée en dessus, blanche, radiée de rose en dedans. De l'océan Indien.

Le P. CONCENTRIQUE : *P. concentricus; O. japonica*, Linn., Gmel., page 3317, n.° 8. Coquille grande, orbiculaire, lisse en dehors, un peu convexe en dessus comme en dedans; côtes bornées au limbe intérieur. Couleur rouge en dessus, avec des bandes transverses, concentriques, jaunâtres, nombreuses. Des Indes orientales.

Le P. DE MAGELLAN : *P. magellanicus; O. magellanica*, Gmel., page 3317, n.° 9; Enc. méth., pl. 208, fig. 5. Coquille très-grande, orbiculaire, plus convexe en dessus qu'en dessous, avec des stries longitudinales très-nombreuses et un peu scabres. Couleur rouge en dessus, zonée de blanc. Du détroit de Magellan.

Le P. POURPRÉ; *P. purpuratus* de Lamck., *loc. cit.*, p. 166, n.° 11. Coquille à oreilles un peu inégales, côtelée de vingt-six rayons convexes; de couleur blanche, variée de pourpre et de noir pourpré en dehors, avec une zône de même couleur en dedans. Des Mers orientales et australes.

Le P. LINÉOLAIRE : *P. lineolaris* de Lamck., *loc. cit.*, n.° 12. Coquille très-petite, convexe sur les deux côtés, bombée près des sommets; dix-sept côtes lisses. Couleur blanche, avec des lignes transverses rouges, très-nombreuses en dessus. Patrie inconnue.

Le P. MANTEAU-BLANC : *P. radula; O. raduta*, Linn., Gmel., page 3318, n.° 11; Enc. méth., pl. 208, fig. 2. Coquille aplatie en dessus, avec douze côtes convexes, striées dans leur longueur et rugueuses en travers. Couleur blanche, tachetée de fauve. De l'océan Indien.

Le P. RATEAU : *P. rastellum* de Lamck., *loc. cit.*, n.° 14; *O. pellucens*, Linn. Coquille déprimée, pellucide; neuf côtes convexes, inégales, hérissées d'écailles rares et assez grandes. Couleur blanche, tachetée de brun. Des mers du Nord.

Le P. ENFLÉ : *P. turgidus; O. turgida*, Gmel., page 3327, n.° 63; Chemn., *Conchyl.*, 7, tab. 65, fig. 621, *a*, *b*. Coquille assez petite, convexe des deux côtés, renflée vers les sommets, avec huit côtes glabres, subanguleuses, striées fortement en travers dans les interstices. Couleur variée de blanc, de roux et de brun. Des mers d'Amérique.

Le P. FLAGELLÉ; *P. flagellatus* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 16. Coquille assez petite, glabre; cinq côtes un peu convexes et substriées dans leur longueur. Couleur jaunâtre, parsemée en dessus de petites flammes rouges ou fauves. De la Méditerranée, dans le golfe de Tarente.

Le P. ARROSÉ : *P. aspersus* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 17; Enc., pl. 212, fig. 6. Coquille mince; cinq côtes subaiguës, avec des stries longitudinales extrêmement fines. Couleur rougeâtre en dessus, parsemée de petites taches blanches. Patrie inconnue.

Le P. FLAVIDULE : *P. flavidulus* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 18; Chemn., *Conch.*, 7, tab. 67, fig. 638 ? Coquille à douze côtes striées dans leur longueur et dans leurs interstices, de couleur jaune citron, tachetée de brun verdâtre. De l'océan Atlantique et de la Méditerranée.

Le P. MANTELET : *P. plica; O. plica*, Linn., Gmel., p. 3318, n.° 14; d'Argenv., Conch., t. 24, fig. *C*. Coquille oblongue, arrondie, subéquivalve; cinq ou six côtes, striées longitudinalement à la circonférence, lisses au sommet. Couleur blanche, tachetée de fauve ou de pourpre en dehors; le bord intérieur roux. De l'océan Indien.

Le P. GLABRE : *P. glaber* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 20; *O. glabra* ? Linn., n.° 20; Enc. méth., pl. 213, fig. 1. Coquille subéquivalve; dix côtes lisses, élargies et peu marquées à la circonférence, alternativement grandes et petites, et striées dans les intervalles. Couleur très-variable. De la Méditerranée.

Le P. SILLONNÉ : *P. sulcatus* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 21; Chemn., *Conch.*, 7, t. 67, fig. 641 ? Coquille subéquivalve; dix côtes convexes partout et striées longitudinalement, ainsi que les intervalles. Couleur blanche, tachetée de brun. De la Méditerranée, au golfe de Tarente.

Le P. VIERGE : *P. virgo* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 22; Gualt.,

Test., t. 73, fig. *H*? Coquille mince, pellucide; dix côtes un peu convexes et glabres ou non striées, comme leurs interstices. Couleur blanche, partiellement teinte de rose. De la Méditerranée, au golfe de Tarente.

Le P. UNICOLOR : *P. unicolor* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 23; Regenfuss, *Conch.*, 1, t. 11, fig. 60. Coquille subéquivalve; dix côtes épaisses, glabres, striées dans leurs interstices. Couleur jaune ou rouge, sans taches. De la Méditerranée.

Le P. GRIS : *P. griseus* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 24; Enc. méth., pl. 213, fig. 7? Coquille subéquivalve, fortement striée dans les interstices et sur le dos de dix à douze côtes subanguleuses et éloignées. Couleur variée de petites taches blanches, cendrées et brunes, quelquefois d'un brun noirâtre ou même d'un brun de poix en dehors comme en dedans. De la Méditerranée.

Le P. CÔTES DISTANTES : *P. distans* de Lamk., *loc. cit.*; Gualt., *Test.*, t. 74, fig. *A*, *B*. Coquille subéquivalve, avec dix côtes épaisses, glabres, distantes, un peu aplaties. Couleur blanche, tachetée et zonée de blanc. De l'océan Atlantique.

Le P. ISABELLE : *P. Isabella* de Lamk., *loc. cit.*, n. 56. Petite coquille mince, transparente, aplatie; cinq grosses côtes subplissées en manchettes. Couleur orange pâle, tachetée de blanc. De la Méditerranée.

B. *Espèces à auricules inégales.*

Le P. CORALLINE : *P. nodosus*; *O. nodosa*, Linn., Gmel., p. 3322, n.° 43; Enc. méth., pl. 210, fig. 2. Coquille ordinairement très-grande, multisillonnée; neuf côtes grosses, noduleuses ou comme vésiculaires. Couleur rouge ou variée de rouge et de blanc, quelquefois orange. Des océans d'Afrique et d'Amérique.

Le P. MANTEAU DUCAL : *P. pallium*; *O. pallium*, Linn., Gmel., page 3321, n.° 40; Enc. méth., pl. 210, fig. 1, *a*, *b*. Coquille subéquivalve; douze côtes convexes, striées, subsquameuses. Couleur blanche, variée de brun et de rouge. Des mers de l'Inde.

C'est une coquille recherchée dans les collections, surtout quand ses couleurs sont bien vives.

Le P. GIBECIÈRE : *P. pes felis*; *O. pes felis*, Linn.; Gmel.,

p. 3323, n.° 44; Enc. méth., pl. 211, fig. 1. Coquille inéquilatérale; neuf côtes striées, ainsi que les intervalles. Couleur d'un rouge roussâtre. De la Méditerranée.

Le P. TIGRE; *P. tigris* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 30. Coquille subéquivalve, inéquilatérale, à auricules très-inégales; neuf côtes, avec des stries intermédiaires un peu scabres, mais non hérissées. Couleur blanche, mouchetée de rouge très-brun. De la mer Rouge.

Le P. BESACE : *P. imbricatus; O. imbricata*, Gmel., p. 3318, n.° 12; Enc. méth., pl. 214, fig. 2. Coquille inéquivalve, aplatie en dessus; neuf côtes inégales, à écailles un peu imbriquées. Couleur blanche, teinte de pourpre. De la mer Rouge.

Le P. ARLEQUIN : *P. histrionicus; O. histrionica*, Gmel., p. 3326, n.° 54; Enc. méth., pl. 213, fig. 8. Coquille assez petite, comprimée, onze côtes convexes, rugueuses en travers, non striées. Couleur blanche, tachetée de rouge et de noir. Patrie inconnue.

Le P. BLESSÉ : *P. sauciatus; O. sauciata?* Gmel., page 3328, n.° 68. Coquille très-inéquivalve, plane en dessus; vingt côtes anguleuses, sillonnées et striées longitudinalement. Couleur blanche, tachetée de pourpre. De la mer Rouge?

Le P. OPERCULAIRE : *P. operc ularis; O. operc ularis*, Linn., Gmel., page 3325, n.° 51; *P. subrufus*, Pennant, Zool. brit., 4, t. 60, fig. 63. Coquille bien arrondie, à auricules assez peu inégales, peu épaisse, striée et un peu scabre dans sa longueur; valve supérieure plus convexe; dix-huit à vingt côtes un peu convexes. Couleur extrêmement variable, blanche, jaune, rose, pourpre ou d'un rouge roussâtre en dehors, constamment blanche ou blanchâtre en dedans. Des mers d'Europe: commune dans la Manche.

Le P. RAYÉ : *P. lineatus; O. lineata*, Maton., *Act. soc. linn.*, 8, page 99; Du Costa, Conch. brit., t. 10, fig. 8. Coquille arrondie, blanche, avec des lignes longitudinales pourpres sur la carène des côtes; du reste toute semblable à la précédente. De l'océan Britannique.

Le P. FLABELLÉ; *P. flabellatus* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 36. Coquille arrondie, moins convexe en dessus qu'en dessous, plissée en éventail par quinze côtes convexes et striées trans-

versalement dans les intervalles. Couleur blanche en dehors, rouge en dedans. Patrie inconnue.

Le P. RAYONNANT; *P. irradians* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 37. Coquille arrondie, subéquivalve, rayonnée par dix-huit à vingt côtes convexes, avec des stries transverses, très-fines. Couleur blanche, variée de brun et de fauve. Patrie inconnue.

Le P. ONDÉ : *P. flexuosus* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 38; *O. flexuosa* ? Poli, *Test.*, 2, tab. 28, fig. 11 ? Coquille subéquivalve, arrondie, flabelliforme; cinq côtes épaisses; bord ondé; limbe strié. Couleur blanche, tachetée de pourpre; quelquefois presque entièrement de cette dernière couleur. Des côtes du Portugal.

Le P. COURBÉ : *P. inflexus* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 39; Poli, *Test.*, 2, t. 28, fig. 4, 5 et 17. Coquille petite, arrondie, flabelliforme, ventrue près du limbe; cinq grosses côtes avec des stries longitudinales vers le bord courbé en dedans. Couleur presque entièrement rouge. De la Méditerranée.

Le P. INÉGAL; *P. dispar* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 40. Coquille suborbiculaire, à valves différentes par les rayons et la couleur. La supérieure assez lisse, blanche en dehors, avec une grande tache en étoile, à lobes inégaux et pointus; l'inférieure blanche, à dix-huit rayons égaux. Patrie inconnue.

Le P. A QUATRE RAYONS; *P. quadriradiatus* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 41. Coquille ovale, cunéiforme, striée longitudinalement en dessus et flexueuse sur les bords; auricules petites, arrondies, presque égales; quatre côtes grandes. Couleur blanche, marquée de bleu noirâtre.

Du voyage de Péron et Lesueur.

Le P. DU NORD : *P. islandicus*; *O. islandica*, Mull.; Gmel., page 3326, n.° 55. Coquille fort grande, suborbiculaire, avec des rayons très-nombreux (cinquante), bisillonnés et un peu scabres. Couleur orangée, rousse ou brune rougeâtre, avec des zones concentriques peu marquées. Des mers du Nord.

Le P. AUSTRAL; *P. asperrimus* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 43. Coquille assez grande, suborbiculaire, rayonnée par vingt-cinq côtes subcarénées, sillonnées longitudinalement sur les côtes, et à squames imbriquées. Couleur rouge ou orangée rougeâtre. Des côtes de Diémen à la Nouvelle-Hollande.

Le P. SÉNATEUR : *P. senatorius*; *O. senatoria*, Gmel., p. 3327.

n.° 61 ; Enc. méth., pl. 211, fig. 5. Coquille suborbiculaire ; vingt-deux à vingt-six côtes arrondies, rugueuses transversalement et sillonnées longitudinalement, même sur les côtés. Couleur blanche, variée de fauve et de brun. De l'océan Indien.

Le P. ORANGÉ : *P. aurantius* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 46 ; *O. citrina?* Gmel., n.° 62 ; Chemn., *Conch.*, 7., t. 65, fig. 618 ? Coquille de couleur orangée, sans taches, avec vingt rayons à peu près lisses ; les interstices bisillonnées dans leur longueur. Océan Indien ?

Le P. FLEURISSANT ; *P. florens* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 47. Coquille assez grande, subéquivalve ; vingt-deux côtes rugueuses en travers. Couleur citrine ornée de taches rouges violacées ; le limbe violet. Océan Indien ?

Le P. BIGARRÉ : *P. varius ; O. varia*, Linn. ; Gmel., p. 3324, n.° 48 ; Enc. méth., pl. 213, fig. 5. Coquille arrondie, oblongue, à auricules fort inégales, hérissées en dessus comme en dessous ; vingt-six à trente côtes subcomprimées, scabro-squameuses et séparées par des rayons profonds, non sillonnés. Couleur très-variable, ferrugineuse, rouge, orangée ou jaune. Des mers d'Europe.

Le P. SANGUIN : *P. sanguineus ; O. sanguinea*, Linn., Gmel., page 3323, n.° 47 ; Chemn., *Conch.*, 7, t. 66, fig. 628. Coquille subéquivalve, un peu hérissée d'écailles ; vingt-deux côtes un peu scabres ; les intervalles des rayons du côté antérieur granulés et sillonnés. Couleur rouge de sang. De l'océan Atlantique.

Le P. IRRÉGULIER : *P. sinuosus ; O. sinuosa*, Gmel., p. 3319, n.° 16 ; Pennant, Zool. brit., 4, t. 61, fig. 65. Coquille ovale, inégalement sinueuse ; côtes nombreuses, serrées, très-étroites, en forme de stries et scabres. De la Manche.

Le P. PARÉ : *P. ornatus* de Lamk., *loc. cit.* ; Enc. méth., pl. 214, fig. 5. Coquille médiocre ou petite, subéquivalve, un peu transparente, à auricules très-inégales ; trente-six rayons, un peu rudes, subécailleux, alternativement plus petits. Couleur rouge, zonée de brun, une tache blanche sur les sommets. Océan Atlantique austral.

Le P. TRANSPARENT : *P. pellucidus* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 51 ; Poli, *Test.*, 2, t. 28, fig. 7 ? Coquille mince, pellucide,

ovale-arrondie ; vingt-une côtes assez serrées, presque glabres. Couleur blanche, maculée de grandes taches inégales fauves. De la Méditerranée.

Le P. de Tranquebar : *P. tranquebaricus ; O. tranquebarica*, Gmel., p. 3328, n.° 67 ; Enc. méth., pl. 212, fig. 4. Coquille subéquivalve, un peu ventrue ; vingt rayons subanguleux, légèrement crénelés, ainsi que le bord. Couleur d'un blanc rosé, avec de grandes taches brunes et irrégulières. De l'océan Indien.

Le P. cerise : *P. gibbus ; O. gibba*, Linn., Gmel., p. 3325, n.° 52 ; Enc. méth., pl. 212, fig. 3. Coquille subéquivalve, bombée ; vingt à vingt-deux rayons convexes, un peu rugueux sur les côtés et dans les interstices. Couleur d'un rouge-cerise très-vif. Des océans Atlantique et Américain.

Le P. vermillon ; *P. miniaceus* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 54. Coquille petite, subéquivalve, ovale ; vingt-quatre rayons, glabres, ainsi que leurs interstices. Couleur de vermillon en dedans comme en dehors. Patrie inconnue.

Le P. dégénéré : *P. pusio ; O. pusio*, Linn., Gmel., p. 3324, n.° 49 ; Chemn., *Conch.*, 7, t. 67, fig. 635, 636. Coquille subéquivalve, oblongue-ovale ; trente rayons assez serrés et presque glabres. Couleur variable, rose avec des taches rouge-brun, ou rouge avec des taches brunes ou très-brunes, presque noires. Des mers d'Europe.

Le P. veiné : *P. hybridus ; O. hybrida*, Gmel., page 3318, n.° 10 ; Enc. méth., pl. 213, fig. 4. Coquille mince, comprimée ; dix rayons, un peu aplatis, avec de petites écailles presque membraneuses. Couleur d'un rouge de sang ou d'un fauve très-brun, avec des veines ou des linéoles angulaires blanches. De l'océan Boréal.

M. de Lamarck fait de l'*O. squamosa*, Gmel., une variété de celle-ci.

Le P. citron : *P. sulphureus ; O. sulphurea*, Gmel., p. 3328, n.° 64 ; Chemn., *Conch.*, 7, t. 66, fig. 629. Coquille mince, pellucide, comprimée, striée dans sa longueur ; seize à vingt-quatre rayons à peine proéminens, couverts d'écailles nombreuses et très-courtes. Couleur d'un jaune de citron. Des mers d'Amérique ?

Le P. livide ; *P. lividus* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 58. Coquille

ovale-arrondie; neuf à dix rayons plus grands, couverts d'écailles assez grandes et d'autres plus petites, intermédiaires et à peu près nues. Couleur variée de brun et de fauve rougeâtre en dehors, rouge livide en dedans. Des mers de la Nouvelle-Hollande.

Le P. A SIX RAYONS : *P. hexactes*, Péron; Lamk., *loc. cit.*, n.° 59. Coquille médiocre, blanche, flabelliforme; six côtes striées dans leur longueur; les médianes les plus larges. Des mers de la Nouvelle-Hollande.

Gmelin porte le nombre des espèces de peignes à quatre-vingt-onze, qu'il partage aussi en deux sections; mais ces espèces sont pour la plupart sans patrie connue et établies sur des figures, et par conséquent le sont très-légèrement. Dans la première section il faut ajouter aux espèces caractérisées par M. de Lamarck, le P. STRIATULE; *P. striatulus*, Linn., *Mus. Ulr.*, dont les valves, presque semblables, ont seize rayons peu marqués, striés en travers, et sont variées de pourpre et de blanc; de la mer des Indes : le P. PETIT; *P. minutus*, Lin., *Mus. Ulr.*, de la grosseur d'une noisette, très-inéquivalve; la valve inférieure très-convexe et ayant vingt côtes convexes; des mêmes mers : le P. ARRONDI; *P. subrotundus*, Knorr, *Vergn.*, 2, t. 19, fig. 4; arrondi; huit côtes convexes, fauves; les auricules arrondies; le limbe jaune : le P. CRÉNELÉ; *P. crenatus*, Lister, *Conch.*, t. 170, fig. 7; arrondi, profondément crénelé sur ses bords; côtes convexes, les extérieures finement striées : le P. ÉCAILLEUX; *P. squamosus*, Lister, *Conch.*, t. 184, fig. 21; oblong; côtes squameuses, avec les interstices plus larges, striés perpendiculairement : le P. DOUTEUX; *P. dubius*, Lister, *Conch.*, t. 192, fig. 29; subarrondi; dix-huit côtes imbriquées, squameuses; auricules striées transversalement : le P. ÉLÉGANT; *P. elegans*, Lister, *An. Angl.*, t. 5, fig. 30; vingt côtes lisses; les interstices striés transversalement; le bord étalé, rouge, tacheté de blanc; des côtes d'Angleterre : le P. VERSICOLOR; *P. versicolor*, Bonann., *Recr. et Mus. Kirch.*, 2, fig. 6; plat; dix-huit côtes lisses; les interstices grillés; couleur variable : le P. ROSE; *P. roseus*, *id.*, *ibid.*, 2, fig. 16; arrondi, cinq rayons; couleur rose, avec des rayons blancs : le P. BRUN; *P. fuscus*, Klein, *Ostr.*, t. 9, fig. 35; inéquivalve, brun; des rayons plats, s'effaçant vers le sommet;

couleur brune, blanche en dedans; de la mer des Indes : le P. MINCE; *P. tenuis*, Gualt., *Test.*, t. 73, fig. *C;* mince, aplati, avec des stries très-fines, longitudinales, en croisant de transversales : le P. JAUNE, *P. luteus;* mince, jaune, à côtes épaisses : le P. MURIQUÉ; *P. muricatus*, Gualt., 73, fig. *I;* arrondi; côtes convexes, hérissées de pointes très-fines : le P. POUDRÉ; *P. conspurcata*, Gualt., 73, fig. *O;* rond; rayons épais; couleur fauve, ponctuée de blanc et de noir : le P. NODULEUX; *P. nodulosus*, Gualt., *Test.*, 73, fig. *P;* arrondi; côtes convexes, noduleuses; couleur brune, avec des lignes transverses et des points noirs : le P. RADIÉ; *P. radiatus*, *id.*, 73, fig. *Q;* mince, à côtes convexes; couleur rosée, vergetée de blanc : le P. PONCTUÉ; *P. punctatus*, *id.*, *ibid.*, 74, fig. *G;* oblong; rayons crénelés; auricules cancellées; jaune, tacheté de blanc : le P. AIGUILLONNÉ; *P. aculeatus*, *id.*, *ibid.*, 74, fig. *H;* mince; côtes épaisses, garnies d'écailles aiguillonnées; couleur variée de rose et de blanc : le P. APLATI; *P. planus*, *id.*, *ibid.*, 74, fig. *I;* aplati; mince, avec des côtes larges et rondes; blanc, les sommets orangés : le P. PETIT; *P. pusillus*, *id.*, *ibid.*, 74, fig. *AA;* oblong, très-finement strié; de couleur blanche : le P. JAUNATRE; *P. flavescens*, Regenf., *Conch.*, 1, t. 1, fig. 8; petit, assez convexe en dessus comme en dessous; côtes convexes; jaune en dedans : le P. ÉVENTAIL; *P. flabellum*, *id.*, *ibid.*, t. 9, fig. 33; arrondi; rayons lisses; couleur très-rouge, avec quelques taches blanches au sommet : le P. SPONDYLOÏDE; *P. spondyloides*, *id.*, *ibid.*, 9, 34; glabre, rouge; à auricules égales : le P. VIOLET; *P. violaceus*, *id.*, *ibid.*, 11, 52; aplati en dessus comme en dessous; brun en dehors, violet en dedans; de la Méditerranée : le P. ORANGE; *P. aurantiacus*, *id.*, *ibid.*, 11, 56; arrondi, plissé, finement strié dans sa longueur; une bande semi-circulaire blanche vers le bord cardinal : le P. A BANDELETTE; *P. vittatus*, *id.*, *ibid.*, 11, 59; très-petit; côtes convexes, pourpre à l'intérieur; des bandes brunes et rouges, alternes, à l'extérieur : le P. VERMILLON; *P. miniatus*, Born., *Mus. Cæs.*, *Test.*, t. 7, fig. 1; inéquivalve; les côtes de la valve la plus convexe hérissées de lamelles transverses; couleur blanche, variée de taches rouges, confluentes : le P. ENFLÉ; *P. inflatus*, *id.*, *ibid.*, t. 6, fig. 7, 8; mince, oblong, pellucide, également convexe des deux côtés; trente-deux rayons.

Dans sa seconde section Gmelin définit les espèces suivantes : le P. SANGUINOLENT; *P. sanguinolentus*, Chemn., *Conch.*, 7, t. 64, fig. 608; équivalve; neuf côtes épaisses, obtuses, avec les interstices striés dans leur longueur, noduleux et aiguillonnés; couleur blanche, tachetée de rouge; de la mer Rouge : le P. MACULÉ; *P. maculosus*, Knorr, *Vergn.*, 2, t. 19, fig. 5; équivalve, jaune, tacheté de fauve; douze côtes épaisses, aplaties : le P. TRANSPARENT; *P. pellucens*, Chemn., *Conch.*, 7, t. 66, fig. 625, 626? mince, pellucide, subéquivalve; neuf côtes lisses, blanches, tachetées de rouge en dessus; mer d'Afrique : le P. SILLONNÉ; *P. sulcatus*, *id.*, *ibid.*, t. 63, fig. 603, 604; inéquivalve, blanc, tacheté de couleur de chair; douze rayons glabres sur la valve convexe, vingt-huit sur l'autre; côtes de Malabar : le P. TRIRADIÉ; *P. triradiatus*, Muller, *Zool. Dan.*, 2, t. 60, fig. 1, 2; subéquivalve, trois rayons sur la valve supérieure; des stries très-fines; couleur rouge, quelquefois variée de petites taches blanches; mer de Norwége : le P. DU FUCUS; *P. fuci*, *id.*, *ibid.*, fig. 3 — 5; subéquivalve, strié, scabre vers le bord, tacheté de blanc sur un fond roux : le P. TIGRÉ; *P. tigerinus*, *id.*, *ibid.*, fig. 6, 8; subéquivalve, strié, glabre; couleur rouge, tachetée de blanc : le P. A SEPT RAYONS; *P. septemradiata*, *id.*, *Zool. Dan. Prod.*, 2992; subéquivalve, strié, glabre, avec sept côtes convexes : le P. LABOURÉ; *P. aratus*, *id.*, *ibid.*, 2997; subéquivalve, sillonné en dehors comme en dedans; couleur rouge, scabre d'un côté, glabre de l'autre (ces cinq dernières espèces sont des mers du Nord) : le P. PORPHYRE; *P. porphyrea*, Chemn., *Conch.*, 7, tab. 66, fig. 632 : convexe, vingt-cinq rayons épais, arrondis, squameux; couleur pourpre, blanche ou sanguinolente à l'intérieur; de la mer Rouge : le P. VITRÉ; *P. vitreus*, *id.*, *ibid.*, t. 67, fig. 637, *a*; hyalin, très-petit, fragile, à rayons très-fins; couleur variée de rouge et de blanc; des mers du Nord : le P. CRÉNULÉ; *P. crenulatus*, Lister, *Conch.*, t. 175, fig. 12, *a*; oblong, très-petit; rayons et stries ondulés; bandes transverses, interrompues; bord crénelé : le P. INNOMINÉ; *P. innominatus*, *id.*, *ibid.*, fig. 12, *b* : arrondi, maculé, sillons profonds, finement striés en travers; bord crénelé : le P. ROUSSÂTRE; *P. subrufus*, *id.*, *ibid.*, t. 180, fig. 17; arrondi, roussâtre; vingt-quatre rayons; auricules striées dans les deux sens : le P.

SQUAMEUX; *P. squamatus*, *id.*, *ibid.*, 183, 20; arrondi, côtes épaisses, hérissées d'écailles parallèles, aiguillonnées sur les côtés : le P. ANONYME; *P. anonymus*, *id.*, *ibid.*, 184, 21; oblong; rayons étroits, squameux; les interstices plus larges, striés perpendiculairement, ainsi que les auricules : le P. A DIX RAYONS; *P. decemradiatus*, *id.*, *ibid.*, 188, 26; aplati, dix rayons lisses, aplatis, inégaux; les auricules striées en travers : le P. MINCE; *P. tenuis*, Rumph., *Mus.*, t. 44, fig. *C*; mince; rayons déprimés et squameux; auricules courtes; couleur très-variable; de la mer des Indes : le P. DE VALENTIN; *P. Valentini*, Valent., *Abh.*, t. 13, fig. 2; grand; vingt rayons, avec les bandes transverses semi-lunaires; couleur rouge; de l'Inde : le P. MOYEN; *P. medius*, Gualt., *Test.*, t. 74, fig. *N*, *O*; assez oblong, à rayons très-serrés; couleur rouge ou noirâtre : le P. SAFRANÉ; *P. croceus*, *id.*, *ibid.*, 74, fig. *P*; petit; rayons squameux, muriqués, alternativement plus petits, couleur de safran : le P. FLEUR; *P. floridus*, *id.*, *ibid.*, fig. *Q*; arrondi, blanc, avec des taches roses : le P. OCHROLEUQUE; *P. ochroleucus*, *id.*, *ibid.*, fig. *S*; oblong, petit; rayons granuleux d'un côté et lisses de l'autre : le P. MUSTELIN, *P. mustelinus*; arrondi; rayons lisses; auricules striées en travers; des taches et des bandes jaunes : le P. ENFLAMMÉ; *P. flammeus*, *id.*, *ibid.*, fig. *X*, *Y*; oblong, très-finement et perpendiculairement strié; couleur safran : le P. INCARNAT; *P. incarnatus*, *id.*, *ibid.*, fig. *X*; petit, oblong, rayons aplatis; couleur incarnate, avec des bandes rouges interrompues : le P. A GOUTTELETTES; *P. guttatus*, *id.*, *ibid.*, fig. *BB*; arrondi, rayons convergens inégalement au bord cardinal; couleur jaunâtre, ponctuée de rouge : le P. DÉPRIMÉ; *P. depressus*, *id.*, *ibid.*, fig. *DD*; arrondi, avec des rayons aplatis, bifides; couleur jaunâtre : le P. ROYAL; *P. regius*, Séba, *Mus.*, 3, t. 87, fig. 6; arrondi, à rayons convexes; couleur très-rouge : le P. MANTELÉ; *P. palliatus*, Knorr, *Vergn.*, 1, t. 19, fig. 2; équivalve, à rayons nombreux et lisses; couleur jaune? avec des bandes pourprées ondulées : le P. SEMI-SU; *P. seminudus*, *id.*, *ibid.*, 6, t. 9, fig. 4; oblong, vingt-deux rayons, muriqués et squameux jusqu'à la moitié; couleur orangée : le P. MODESTE, *P. modestus*; arrondi, bleuâtre; taches brunes et rougeâtres ou bleuâtres; interstices des rayons larges; deux bandes filiformes au som-

met : le P. PRINCIPAL ; *P. principalis*, Regenf., *Conch.*, 1, t. 12, fig. 63 : arrondi ; des rayons écailleux du sommet au milieu ; couleur pourpre, brune sur les bords : le P. VERSICOLOR ; *P. versicolor*, *id.*, *ibid.*, 1, t. 12, fig. 64 ; rayons pectinés et lisses ; couleur variée.

Enfin Gmelin ajoute encore dans une troisième division, dans laquelle les valves sont plus renflées d'un côté que de l'autre, et où il range les coquilles qui constituent le genre Lime des conchyliologistes modernes, le P. JAUNATRE ; *P. flavicans*, Linn., *Mus. Ulr.* ; équivalve, comme oblique ; huit rayons striés, un bord arrondi ; couleur blanche, variée de brun et de rouge en dehors, blanche en dedans ; de l'océan Austral : le P. FASCIÉ ; *P. fasciatus*, Gualt., *Test.*, t. 74, fig. *EE* ; pellucide, équivalve ; vingt rayons scabres ; interstices striés ; auricules égales ; couleur blanche ; des mers Atlantique et Américaine. (DE B.)

PEIGNE. (*Foss.*) Les coquilles dépendant de ce genre se montrent à l'état fossile dans presque toutes les couches marines au-dessus de celles du phyllade. Les espèces très-nombreuses ont conservé leur tête dans toutes les sortes de terrains, et se trouvent encore en très-grand nombre à l'état vivant dans toutes les mers.

Nous allons présenter celles qui pourront être le plus clairement déterminées, et pour faciliter les recherches dans le grand nombre d'espèces signalées, nous les avons placées à peu près en ordre par le nombre des côtes, en commençant par celles qui n'en portent pas extérieurement, le caractère des oreilles, qui se trouve pour les espèces vivantes, manquant souvent pour celles qui sont fossiles.

PEIGNE FRAGILE ; *Pecten fragilis*, Def. Coquille orbiculaire, très-mince et très-fragile, sans côtes, à oreilles égales. Largeur, quinze lignes. On la trouve dans la couche crayeuse de la montagne de Saint-Pierre de Maëstricht.

Pecten corneus ; Sow., *Min. conch.*, pl. 204. Coquille orbiculaire, mince, très-aplatie, lisse, à oreilles presque égales. Longueur, deux pouces et demi. On la trouve à Stubbington, dans le Hampshire, dans la marne bleue, au-dessous de la haute mer.

PEIGNE LISSE ; *Pecten lævis*, Def. Coquille oblongue, sans

côtes, aplatie, mince, lisse, à oreilles petites et égales? Longueur, vingt lignes. On le trouve dans les couches anciennes des environs de Falaise.

Peigne orbiculaire : *Pecten orbicularis*, Sow., *loc. cit.*, pl. 186; *Pecten orbicularis*, Lamck., Anim. sans vert., n.° 16. Coquille suborbiculaire, déprimée, à oreilles égales, un peu convexe, couverte de stries concentriques régulières et sans côtes. Longueur, près de deux pouces. On la trouve à Coulaines, près du Mans, et dans le canal de Vizes en Angleterre. Sur un individu de cette espèce que je possède et qui ne porte pas de stries concentriques régulières, on voit de très-petites stries irrégulières qui partent du milieu de la valve et vont, en s'écartant, se terminer sur les bords. Sur d'autres, qui proviennent des couches anciennes des environs de Dijon, et qui sont chargés de cercles concentriques très-réguliers, ces stries sont beaucoup plus apparentes.

Pecten squama : *Ostrea squama*, Brocc., *Conch. subapp.*, p. 578; Park., *Org. rem.*, tom. 3, pl. 14, fig. 16; Encyclop., tab. 214, fig. 6? Coquille suborbiculaire, très-mince, lisse en dessus et en dedans, aplatie et à oreilles égales. Longueur, cinq lignes. On la trouve dans la vallée d'Andone, et dans les anciennes couches du Cotentin et de Valognes, département de la Manche.

Pecten lens, Sow., *loc. cit.*, pl. 205, fig. 2 et 3. Cette espèce ne diffère de la précédente que parce qu'elle est orbiculaire et plus grande. Longueur, près de deux pouces. On la trouve près d'Oxford.

Pecten rigidus, Sow., même pl., fig. 8. Coquille suborbiculaire, à valves striées comme l'espèce qui précède, à oreilles inégales. Longueur, un pouce et demi. On la trouve à Castlecombe en Angleterre.

Le *Pecten luminatus*, le *P. arcuatus* et le *P. similis*, représentés dans la même planche, fig. 4, 5, 6 et 7, pourroient être des variétés d'âge ou de localité du *pecten rigidus*, dont ils ne paroissent pas différer beaucoup.

Pecten obscurus, Sow., *loc. cit.*, tab. 205, fig. 1. Coquille ronde-ovale, déprimée, sans côtes, ayant la surface de ses valves chargée de stries irrégulières, qui partent du milieu de la coquille et vont en s'écartant jusqu'aux bords; oreilles près-

que égales. Longueur, un pouce et demi. On la trouve dans les couches antérieures à la craie, à Stonefield, près d'Oxford en Angleterre, et près de Falaise, département du Calvados.

Pecten incertus, Brongn., Min. des env. de Paris, pl. 3, fig. 9. Coquille suborbiculaire, subéquilatérale, couverte de stries concentriques, à valves un peu bombées. Largeur, deux pouces et demi. On la trouve à Rouen? dans la craie chloritée. M. Brongniart n'est pas assuré si cette coquille est un peigne, vu l'incertitude sur la présence des oreilles; mais il en reste encore assez de traces pour qu'on soit fondé à la placer dans ce genre.

Peigne concentrique; *Pecten concentricus*, Def. Coquille alongée, cunéiforme, à oreilles égales et petites, sans côtes, et couverte de stries concentriques et régulières. Longueur, quatorze lignes. Localité inconnue.

Peigne encroûté; *Pecten incrustatus*, Def. Cette espèce a de très-grands rapports avec la précédente, mais elle a cinq lignes de longueur; elle est très-aplatie. Elle porte onze côtes dans l'intérieur de chacune des valves. On la trouve dans les environs de Mende, dans des couches à cornes d'ammon. L'extérieur des valves est toujours encroûté et l'intérieur est dégagé de la pétrification de la couche.

Le *Pecten pleuronectes* se trouve à l'état fossile dans la vallée d'Andone, près Asti; à Castel-Arquato, dans le Plaisantin et dans la Toscane. Les pointes dont les oreilles sont garnies du côté du sommet, manquent à celui qui vit aujourd'hui.

Peigne en écaille; *Pecten squamula*, Lamck., Ann. du Mus., vol. 8, p. 354, n.° 3. Coquille orbiculaire, lisse en dessus, portant dans l'intérieur de chaque valve huit à dix côtes, qui n'atteignent pas tout-à-fait le bord des valves; les oreilles sont inégales. Largeur, trois lignes. On la trouve dans le calcaire grossier, à Fontenai-Saints-Pères près de Mantes, et à Parnes près de Gisors. Cette espèce n'a que deux lignes de largeur dans ce dernier endroit.

Peigne presque lisse; *Pecten sublevis*, Def. Coquille orbiculaire, mince, à oreilles égales, portant vers les sommets quinze à dix-sept côtes légères, qui s'effacent en se rappro-

chant du bord. Longueur, vingt lignes. Localité inconnue; dans la craie tufau.

Pecten lamellosus, Sow., *Min. conch.*, pl. 239. Coquille orbiculaire, convexe, couverte de stries lamelleuses, concentriques sur toute sa surface; sans côtes; à oreilles larges et inégales. Longueur, plus de trois pouces. On la trouve à Chicksgrove en Angleterre, dans la pierre à chaux. Cette espèce paroît avoir des rapports avec le *pecten orbicularis*.

Pecten cinctus, Sow., *loc. cit.*, tab. 571. Coquille orbiculaire, bossue, striée longitudinalement, imbriquée, à bords tranchans, entiers et minces; à oreilles petites. Longueur, quatre pouces et demi. On la trouve à Horncastle en Angleterre.

Nous croyons que cette espèce appartient à un genre que nous avons signalé sous le nom de Hinnite et dont les espèces qui en dépendent sont des coquilles adhérentes.

Pecten pyxidatus; Ostrea pyxidata, Brocc., pl. 14, fig. 12. Coquille arrondie, inéquivalve, très-lisse, portant des stries onduleuses de chaque côté de la charnière; à valve inférieure convexe, et à valve supérieure plate; à oreilles presque égales. Largeur, trois pouces huit lignes. On la trouve dans le Plaisantin et dans la vallée d'Andone.

Peigne côtes-inégales: *Pecten versicostatus*, Lamk., Anim. sans vert. esp. foss., n.° 14; *Pecten costangularis*, Lamk., *loc. cit.*, n.° 15; *Pecten quinquecostatus*, Brongn., Min. des env. de Paris, pl. 4, fig. 1; Enc., pl. 214, fig. 10; *Pecten quadricostata* et *quinquecostata*, Sow., *loc. cit.*, tab. 56; Faujas, Hist. nat. de la montagne de Saint-Pierre de Maëstricht, pl. 28, fig. 4, et pl. 24, fig. 4. Coquille inéquivalve, trigone, à valve supérieure plate, à valve inférieure bombée et retroussée, à côtes serrées, dont quatre ou six sont plus élevées que les autres; à oreilles égales. Longueur, jusqu'à trois pouces et demi. On la trouve dans les différentes couches de la craie ou voisine de cette substance, à Meudon, à Coulaines, à Mirambeau, à Maëstricht, à Néhou, à Sainte-Colombe, département de la Manche, avec des baculites, et à Gravesend en Angleterre.

J'ai rangé dans cette espèce des coquilles qui en avoient été séparées, parce que les unes n'avoient que quatre côtes

et les autres en avoient jusqu'à six ; mais j'ai regardé ces différences comme étant des variétés de localité ou individuelles.

Peigne côtes-égales : *Pecten æquicostatus*, Lamck., *loc. cit.*, n.° 13 ; Knorr, Pétrif., pl. 22, fig. 3 ; Faujas, Mont. de Saint-Pierre de Maëstricht, pl. 23, fig. 1 et 2. Coquille inéquivalve, trigone, à oreilles égales, à valve supérieure plate, à valve inférieure bombée et recourbée, portant sur chacune d'elles vingt-huit à trente côtes serrées, glabres et égales entre elles. Longueur, deux pouces et demi. On la trouve dans les couches craieuses de Néhou, département de la Manche ; de Maëstricht ; des environs d'Angers et du Mans. Je possède des individus qui prouvent que ces coquilles ne sont que des variétés du *pecten versicostatus*.

Pecten coarctatus ; Ostrea coarctata, Brocc., *loc. cit.*, tab. 14, fig. 9. Coquille couverte de stries longitudinales, fines et raboteuses ; à bord antérieur retroussé ; à oreilles petites et inégales, et portant cinq côtes sur chaque valve. Longueur, un pouce. On la trouve dans le Plaisantin et la vallée d'Andone. Cette espèce paroît avoir des rapports avec le *P. plica*.

Peigne palmé : *Pecten palmatus*, Lamck., *loc. cit.*, n.° 18 ; Knorr, *loc. cit.*, tab. 14, fig. 1. Coquille ovale, arrondie, portant cinq à six côtes sur chaque valve, et à oreilles inégales. Longueur, deux pouces trois lignes. On la trouve dans les environs de Bordeaux.

Peigne a crochets ; *Pecten uncinatus*, Def. Coquille suborbiculaire, à oreilles égales, portant cinq à six côtes plates en dedans. Elle est remarquable en ce qu'elle a cinq petits crochets situés sous l'oreille. Longueur, plus de deux pouces. Localité inconnue ; dans un grès grossier. Je possède une valve qui paroît être une variété de cette espèce, et qui est remplie d'oolithes blancs et de débris d'encrinites.

Pecten latissimus ; Ostrea latissima, Brocc., *loc. cit.*, p. 581. Coquille orbiculaire, à oreilles égales ? à valves bombées, ayant sept à huit côtes sur chaque valve. Toutes deux sont couvertes de stries concentriques et ondées, mais sur l'une d'elles les côtes sont chargées vers le sommet de nœuds comme le *pecten nodosus*. Longueur, cinq à six pouces. Trouvée à Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Peigne larges-côtes ; *Pecten laticostatus*, Lamk., *loc. cit.*, n.° 4. Coquille suborbiculaire, très-grande, à valves convexes, couverte de sept à dix côtes plates, larges, sur lesquelles il se trouve des sillons longitudinaux, ainsi que dans l'espace qui les sépare. Largeur, sept à huit pouces. On la trouve au mont Marius à Rome, et aux environs de Turin.

Peigne d'Aldrovande ; *Pecten Aldrovandi*, Def. Coquille oblongue, portant sur chaque valve neuf côtes striées profondément, ainsi que l'intervalle qui les sépare. Longueur, neuf lignes. On la trouve à Aubigné, près d'Angers.

Peigne très-fragile ; *Pecten fragilissimus*, Def. Coquille suborbiculaire, mince, très-fragile, portant sur chaque valve neuf côtes principales chargées de stries pleines d'aspérités. Longueur, six lignes. On la trouve dans la craie à Gravesend, en Angleterre. On trouve à Senonches, département de l'Eure, dans les couches de craie, une variété de cette espèce ; mais on ne peut dégager le dessus des valves sans les briser.

Peigne nain ; *Pecten pumilus*, Lamk., Anim. sans vert., n.° 26. Coquille ronde-ovale, portant sur chaque valve dix côtes écailleuses. Largeur, environ une ligne. On la trouve à Néhou, département de la Manche, dans des couches craieuses.

Peigne de Hœninghaus ; *Pecten Hœninghausi*, Def. Coquille orbiculaire, à oreilles presque égales, portant dix côtes sur chaque valve : celles de la valve supérieure sont carénées ; sur celles de l'inférieure, ainsi que dans l'intervalle qui les sépare, il se trouve des sillons profonds et assez égaux entre eux. Les stries élevées, qui alternent avec les sillons, sont couvertes de lames épaisses, qui sont disposées transversalement. Cette jolie espèce est très-remarquable. Longueur, quinze lignes. On la trouve à Klein-Spouwen, entre Maëstricht et Tongres, dans une couche de sable quarzeux.

Peigne discordant ; *Pecten discors*, Lamk., *loc. cit.*, n.° 17. Coquille subinéquivalve, trigone, arrondie, ayant dix à douze côtes sur chaque valve ; sur l'une il se trouve de jolies stries lamelleuses et concentriques qui passent par-dessus les côtes. Leur valve est couverte de stries transverses très-fines.

Longueur, quatorze lignes. On la trouve à Chaufour, près du Mans. M. Brocchi a donné le nom de *Pecten discors* (*loc. cit.*, tab. 14, fig. 13) à une espèce qu'on trouve dans la vallée d'Andone; mais elle n'est pas la même que celle que M. de Lamarck a nommée *P. discors*.

Peigne ondé; *Pecten undatus*, Def. Cette espèce diffère de la précédente, en ce que les deux valves sont chargées de stries concentriques lamelleuses. Sur l'une, dont les côtes sont noduleuses, elles sont plus écartées que sur l'autre valve, où elles sont un peu onduleuses. J'ignore où cette espèce a été trouvée.

Peigne striatule; *Pecten striatulus*, Lamk., *loc. cit.*, n.° 21. Coquille suborbiculaire, à valves convexes, portant chacune dix à douze côtes épaisses, entre lesquelles il se trouve des stries longitudinales. Largeur, seize lignes. On la trouve aux environs de Turin.

Peigne crépu; *Pecten crispus*, Def. Coquille rhomboïdale, à surface couverte de légères stries transverses et anguleuses, portant sur chaque valve dix côtes rondes et imbriquées. Longueur, deux pouces et demi. Localité inconnue : dans une couche qui paroît antérieure à la craie.

Peigne de Brocchi; *Pecten Brocchii*, Def. Coquille suborbiculaire, à oreilles inégales, portant sur chaque valve onze côtes légèrement striées, ainsi que l'intervalle qui les sépare. Largeur, deux pouces trois lignes. On la trouve dans le Plaisantin.

Pecten striatus; Ostrea striata, Brocc., *loc. cit.*, page 577. Coquille suborbiculaire, portant sur chaque valve douze côtes convexes, inégales, couvertes de stries longitudinales et de rugosités transverses. Longueur, dix à douze lignes. On la trouve dans le Plaisantin.

Peigne rustique; *Pecten rusticus*, Def. Coquille suborbiculaire, portant sur chaque valve dix à douze côtes arrondies; l'intervalle qui les sépare est strié longitudinalement. Largeur, sept pouces. Localité inconnue. Elle paroît dépendre des couches plus anciennes que la craie.

Peigne inéquicostal : *Pecten inequicostalis*, Lamk., *loc. cit.*, n.° 22; Brocch., *Conch. foss. subap.*, tab. 16, fig. 17? Coquille suborbiculaire, portant sur chaque valve douze à quatorze

côtes inégales, dont les intervalles sont striés longitudinalement. Largeur, seize lignes. On la trouve aux environs de Turin.

Peigne orphelin; *Pecten orphanus*, Def. Je ne possède qu'une valve supérieure de ce peigne et dont le dessus, qu'on n'aperçoit pas, est couvert de corps marins, analogues à ceux qu'on trouve dans les couches de Doué en Anjou. Cette valve est orbiculaire et porte onze à douze côtes et deux oreilles égales. Longueur, dix-neuf lignes. Localité inconnue.

Peigne beignet; *Pecten laganum*, Def. Coquille orbiculaire, à oreilles égales, aplaties, portant sur chaque valve treize côtes unies. Longueur, deux pouces et demi. Localité inconnue.

Peigne très-oblique; *Pecten obliquissimus*, Def. Coquille aplatie, très-inéquilatérale, lisse, portant sur chaque valve treize côtes peu élevées et qui disparoissent en arrivant sur les bords. Longueur, deux pouces; largeur, deux pouces et demi. Localité inconnue.

Pecten fibrosus, Lamk., *loc. cit.*, tab. 136, fig. 2. Coquille déprimée, suborbiculaire, à oreilles presque égales, portant sur chaque valve quatorze côtes striées transversalement. Longueur, quinze lignes. On la trouve à Chatley et Oxfordshire en Angleterre.

Pecten maximus. M. de Lamarck annonce qu'on le rencontre fossile dans quelques provinces de France. M. Brocchi dit qu'on le trouve dans le Plaisantin et dans la Toscane; mais nous ne l'avons vu fossile dans aucune collection. Linné a annoncé qu'il vit dans presque toutes les mers de l'Europe; mais nous n'avons aucun exemple qu'il ait été trouvé dans la Méditerranée, où se trouve le *P. jacobæus*.

Pecten barbatus, Sow., *loc. cit.*, tab. 231. Coquille orbiculaire, déprimée, striée transversalement, à oreilles presque égales et portant sur chaque valve quatorze côtes, munies de longues épines. Longueur, un pouce et demi. On la trouve à Dundry en Angleterre, dans l'oolithe inférieure.

Peigne de Bordeaux; *Pecten Burdigalensis*, Lamk., *loc. cit.*, n.° 6. Coquille suborbiculaire, très-large, à valves bombées, couvertes de douze à quatorze côtes convexes, qui s'apla-

tissent vers le bord. Sa valve supérieure est légèrement convexe, comme celle du peigne sole. Largeur, cinq pouces et demi. M. de Lamarck dit que le peigne figuré dans Knorr, pl. 127, fig. 1 et 2, paroit se rapprocher de cette espèce; mais ce dernier a vingt-sept côtes et ne peut appartenir à ce peigne. On la trouve aux environs de Bordeaux.

Peigne a deux faces; *Pecten fallax*, Def. Coquille suborbiculaire, à oreilles égales, à valves un peu bombées, striées transversalement et chargées chacune de quinze côtes, qui sont doubles à l'intérieur. Longueur, deux pouces et demi. On la trouve à Saucats près de Bordeaux.

Peigne arrondi : *Pecten rotundatus*, Lamk., *loc. cit.*, n.° 5; Knorr, *Petrif.*, tab. 19, fig. 5 et 6. Coquille suborbiculaire, à valves convexes, couvertes de quatorze à seize côtes convexes, qui s'aplatissent vers le bord. On la trouve aux environs de Vence, entre Grasse et Nice. Cabinet de M. Menard.

Peigne scabrelle; *Pecten scabrellus*, Lamk., *loc. cit.*, n.° 24. Coquille suborbiculaire, à oreilles inégales, portant sur chaque valve quinze côtes striées longitudinalement et écailleuses. Largeur, dix-sept lignes. On la trouve en Italie. Cette espèce a des rapports avec le *P. pallium*. Je possède plusieurs coquilles fossiles que je crois pouvoir rapporter à cette espèce, et qui ne diffèrent de celles dont les caractères précèdent, qu'en ce qu'elles sont un peu inéquilatérales. Elles ont été trouvées dans le Piémont, à Asti, val d'Andone, à Castel-Arquato, dans le Plaisantin, aux environs de Dijon et à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il semble qu'il y a quelque modification dans la disposition des écailles pour les différentes localités où elles ont vécu.

Peigne étendu; *Pecten extensus*, Def. Coquille suborbiculaire, épaisse, peu bombée, portant sur chaque valve seize côtes unies. Largeur, près de huit pouces. Localité inconnue. Cette espèce a beaucoup de rapports avec le *pecten solarium*.

Peigne cadran : *Pecten solarium*, Lamk., *loc. cit.*, n.° 1; Knorr, *Petrif.*, part. 2, tab. 13, fig. 1 et 2. Coquille suborbiculaire, à valves un peu convexes, très-grandes, couvertes de quinze à dix-huit côtes saillantes, entre lesquelles il se

trouve de légères stries transverses. Largeur et longueur près de sept pouces. On la trouve aux environs de Doué, département de Maine et Loire.

Peigne de Beauvois ; *Pecten Beauvoisii*, Def. Coquille suborbiculaire, à oreilles inégales, à valves un peu bombées, portant sur chacune d'elles seize côtes couvertes de légères stries longitudinales. L'intervalle qui les sépare, est rempli de pareilles stries garnies d'écailles. Largeur, cinq pouces. On la trouve dans la Virginie, près de Richemond, dans une couche de sable quarzeux, d'où elle a été rapportée par M. Palisot-Beauvois.

Peigne de Sienne ; *Pecten senensis*, Lamk., *loc. cit.*, n.° 20. Coquille suborbiculaire, à valves convexes, portant chacune quinze à dix-huit côtes convexes, entre lesquelles il se trouve des stries longitudinales. Largeur, un pouce et demi. On la trouve à Sienne en Italie.

Peigne de Brongniart ; *Pecten Brongniarti*, Def. Cette espèce a dans sa forme et dans le nombre de ses côtes les plus grands rapports avec l'espèce précédente ; mais elle a six pouces de diamètre, et au lieu d'être striée longitudinalement, elle est couverte de stries écailleuses et transverses. Localité inconnue, mais indiquée par une étiquette provenir de la Champagne. Quelques trous de pholades, qui se trouvent sur les valves, sont remplis de sables quarzeux.

Pecten obliquus, Sow., *loc. cit.*, tab. 370, fig. 2. Coquille ovale-oblique, convexe vers les sommets, à oreilles inégales, portant sur chaque valve seize côtes écailleuses. Largeur, vingt-une lignes. On la trouve en Angleterre.

Peigne bouclé ; *Pecten gibbus*, Def. La seule valve de cette petite espèce que je possède, est ovale-oblongue, très-bombée, à oreilles égales, et porte quinze à seize côtes. Longueur, cinq lignes. On la trouve aux environs de Nice.

Peigne de Lamarck : *Pecten Lamarckii*, Def. ; Knorr, *loc. cit.*, part. 2, tab. B, 1, C, fig. 5. Coquille orbiculaire, à valves bombées, couvertes chacune de quinze à seize côtes unies. Largeur, deux pouces et demi. On la trouve à l'île de Malte.

Peigne tricaréné ; *Pecten tricarinatus*, Def. Coquille oblongue, un peu bombée, portant sur chaque valve dix-sept

côtes chargées chacune de trois stries longitudinales; l'intervalle entre les côtes étant strié transversalement. Longueur, onze lignes. Localité inconnue. On trouve aux environs de Rome une petite espèce qui ne diffère de celle-ci que parce que les côtes sont écailleuses au lieu d'être striées.

Peigne guilloché; *Pecten gratissimus*, Def. Je ne connois de ce joli peigne qu'une valve que je possède; mais elle est extrêmement remarquable. Elle est orbiculaire, à oreilles égales et elle porte seize à dix-sept côtes arrondies. Toute la surface est en outre couverte de stries bien distinctes, concentriques, ondées et un peu lamelleuses. Longueur, dix-sept lignes. On la trouve à Léognan près de Bordeaux, dans une couche plus nouvelle que la craie.

Peigne rude: *Pecten asper*, Lamk., *loc. cit.*, n.° 8; *Pecten asper*, Sow., *loc. cit.*, pl. 370; Knorr, *loc. cit.*, tab. 19, fig. 4. Coquille suborbiculaire, à valves bombées, couverte d'un très-grand nombre de stries longitudinales, imbriquées et écailleuses; parmi lesquelles seize à dix-huit de ces stries, plus grosses et plus élevées que les autres, semblent former des côtes. Largeur, trois pouces. On la trouve au Hâvre, à Vérone, à Blacdowne en Angleterre, dans la craie tufau et dans la glauconie craieuse. Cette espèce présente beaucoup de variétés dans le nombre et la distribution des stries les plus fines. M. de Lamarck croit que cette espèce est analogue avec le *pecten asperinus*, qui vit dans les mers de la Nouvelle-Hollande.

Le *Pecten jacobæus* se trouve fossile dans le Plaisantin, près de Pésaro, au mont Marius dans Rome. M. de Lamarck annonce qu'il vit dans les mers d'Europe; mais nous n'avons jamais vu d'exemple qu'il ait été trouvé dans l'Océan.

Peigne béni: *Pecten benedictus*, Lamk., *loc. cit.*, n.° 9; Knorr, *loc. cit.*, pl. 19, fig. 6? Coquille inéquivalve, à oreilles égales, à valve supérieure concave, à valve inférieure très-convexe, glabre et portant seize à dix-huit côtes peu élevées; à valve supérieure striée transversalement; Largeur, trois pouces. On la trouve près de Perpignan, aux environs de Doué, département de Maine-et-Loire, et à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Cette espèce a quelque rapport avec le peigne zigzag; mais elle en diffère essentiellement,

non par le nombre de ses côtes, mais parce qu'elle est inéquilatérale et que le peigne zigzag ne l'est pas ou presque pas; en outre, la valve supérieure des individus de l'espèce de ce dernier que j'ai pu voir n'est pas striée.

Celles des coquilles de cette espèce que l'on rencontre à Saint-Paul-Trois-Châteaux ont les côtes de la valve supérieure aplaties, et d'autres qu'on rencontre à Aubigné dans l'Anjou, et qu'on ne peut regarder que comme une variété, ont les côtes très-arrondies et striées longitudinalement.

Peigne de Béraud; *Pecten Beraudi*, Def. Coquille orbiculaire, à oreilles presque égales, à valve inférieure bombée, à valve supérieure arquée et couvertes chacune de quinze à dix-huit côtes unies. Longueur, deux pouces et demi. On la trouve à Aubigné près Angers, dans des couches de calcaire grossier. Cette espèce varie pour le nombre des côtes.

Peigne lépidolaire; *Pecten lepidolaris*, Lamk., *loc. cit.*, n.° 19. Coquille ovale-arrondie, à vingt côtes imbriquées et épineuses sur chaque valve. Longueur, un pouce. On la trouve à Boutonnet, près de Montpellier. Cette espèce paroît avoir beaucoup de rapports avec le *pecten asper*; mais, cependant, elle en est distincte.

Peigne toile-d'araignée; *Pecten araneosus*, Def. Coquille oblongue, à valves bombées, couvertes chacune de dix-huit à vingt côtes aiguës. L'intervalle qui les sépare, est couvert de légères stries, comme des fils de toile d'araignée. Longueur, dix lignes. On la trouve à Subles, près de Bayeux, dans des couches antérieures à la craie.

Peigne de Cortesi; *Pecten Cortesii*, Def. Coquille oblongue, peu bombée, couverte de fines stries longitudinales, écailleuses, portant sur chaque valve dix-neuf côtes. Longueur, un pouce neuf lignes. On la trouve dans le Plaisantin.

Pecten arcuatus; *Ostrea arcuata*, Brocc., tab. 14, fig. 11. Coquille oblongue, très-convexe, bossue, à sommet retroussé, à oreilles courtes et égales, et portant vingt côtes sur chaque valve. Longueur, dix lignes. On la trouve à Rochetta, près Asti en Italie. Cette espèce paroît avoir des rapports avec le *pecten phaseolus*, et les valves supérieures de ces deux espèces doivent être plates.

Peigne a valves égales: *Pecten æquivalvis*, Sow., *Min. conch.*,

t. 1, p. 83, tab. 136, fig. 1; *Pecten multiradiatus* ? Lamk., Anim. sans vert.; Knorr, *Petrif.*, part. 2, tab. B, 1, C, fig. 2 ? Coquille orbiculaire, à valves bombées, couvertes de vingt à vingt-deux côtes lisses, à oreilles égales : l'une des valves présente de légères stries transverses entre les côtes, et l'autre en est dépourvue. Largeur, quelquefois sept pouces; longueur, six pouces. Cette espèce se trouve dans les couches anciennes, avec des ammonites et des bélemnites, dans les portions inférieures du calcaire oolithique et peut-être dans le calcaire à gryphées arquées à Carentan, au grand Vé, département de la Manche, dans la commune des Landes, département du Calvados, à Bazagette près de Clays, arrondissement de la Châtre, à Ilminster en Angleterre.

Pecten sulcatus, Sow., *loc. cit.*, tab. 393, fig. 1. Coquille orbiculaire, à oreilles inégales et portant sur chaque valve vingt à vingt-deux côtes striées longitudinalement; l'intervalle qui les sépare est strié transversalement, et il se trouve une petite côte au fond de cet intervalle. Longueur, dix-sept lignes. On la trouve à Holiwel en Angleterre, dans une couche ferrugineuse, qui, par la nature des coquilles qu'on y trouve, paroît dépendre du calcaire grossier.

Peigne scutulaire : *Pecten scutularis*, Lamk., *loc. cit.*, n.° 23; *an* Knorr, *loc. cit.*, tab. B, 1, fig. 5 ? Coquille ronde-ovale, déprimée, petite, portant sur chaque valve vingt à vingt-cinq côtes égales et aiguës. Largeur, dix lignes. On la trouve à Marrigny en Bourgogne.

Peigne cordelé; *Pecten funiculatus*, Def. Coquille alongée, à valves aplaties, portant sur chacune d'elles vingt-une côtes noueuses. Longueur, un pouce et demi. Localité inconnue.

Peigne a côtes aigues : *Pecten acuticosta*, Lamk., *loc. cit.*, n.° 7; Knorr, *Petrif.*, pl. 127, fig. 3. Coquille suborbiculaire, à valves convexes, portant vingt-une côtes aiguës et lisses au milieu, entre lesquelles on voit de fines stries transverses. Localité inconnue.

Peigne de Michaux; *Pecten Michauxii*, Def. Coquille suborbiculaire, à oreilles inégales, à valves bombées, portant chacune vingt-une côtes lisses. Longueur, près de trois pouces. On la trouve dans la Caroline du Nord, d'où elle a été rapportée par M. Michaux.

Peigne en pointe; *Pecten subacutus*. Coquille longitudinale, ovale en coin, couverte de vingt-quatre côtes inégales, serrées et aiguës. Longueur, un pouce et demi. On la trouve dans les environs du Mans. Cabinet de M. Menard.

Peigne a côtes douces; *Pecten costarius*, Def. Coquille suborbiculaire et un peu transverse, à oreilles inégales, à valves bombées et chargées chacune de vingt-quatre côtes; la surface de la coquille étant couverte de légères stries transverses. Longueur, un pouce neuf lignes. On la trouve dans le Plaisantin.

Pecten Beaveri, Sow., *loc. cit.*, pl. 158. Coquille déprimée, orbiculaire, lisse, portant vingt-trois à vingt-quatre côtes sur chaque valve, ayant les oreilles très-larges et presque égales. Longueur, trois pouces. On la trouve à Childrey en Berbshire et à Hamsey en Angleterre, dans des marnes crayeuses.

Peigne plébéien : *Pecten plebeius*, Lamk., Ann. du Mus., vol. 8, page 353; Vélins du Mus., n.° 59, fig. 1. Coquille suborbiculaire, à oreilles inégales, portant sur chaque valve dix-sept à vingt-huit côtes.

Dans un assez grand nombre de localités, dépendant de couches plus nouvelles que la craie, on trouve des coquilles qui ont de tels rapports de forme et même de grandeur entre elles, et qui en ont tant avec le *pecten plebeius*, que nous avons cru pouvoir les rassembler sous cet article, bien persuadé pourtant que, si on étoit aidé par les couleurs qu'elles avoient autrefois, il se trouveroit des espèces bien distinctes dans ce que nous avons cru pouvoir considérer comme des variétés de cette espèce. Nous allons seulement faire mention des localités et du nombre des côtes qui se trouvent sur chaque valve.

On en trouve à Grignon, Hauteville, Léognan? et Nice, qui ont dix-sept à dix-huit côtes;

A Grignon, Léognan et dans le Piémont, avec vingt côtes;

A Anvers, avec vingt-une côtes;

A Grignon et Fontenai-Saints-Pères près de Mantes, avec vingt-deux, et d'autres avec vingt-quatre côtes;

A Grignon, Mouchy le Châtel, département de l'Oise, et à Aubigné près Angers, avec vingt-cinq côtes;

A Grignon, avec vingt-six côtes;

A la Chapelle, département de Seine-et-Oise, dans le grès supérieur, avec vingt-sept côtes,

Et à Hauteville, avec vingt-huit côtes.

Pecten flabelliformis, Brocc., *loc. cit.*, page 580. Coquille orbiculaire, lisse, à oreilles égales, à valve inférieure bombée, à valve supérieure quelquefois plane, mais plus souvent un peu bombée vers le milieu, portant chacune vingt-six à vingt-huit côtes, mais entre celles de la valve supérieure il s'en trouve une plus petite. Largeur, quatre à cinq pouces. On la trouve dans le Plaisantin, à Asti, Val d'Andone, où elle est fort commune.

Peigne alongé; *Pecten elongatus*, Lamk., *loc. cit.*, n.° 10. Coquille alongée, ovale-oblongue, couverte de vingt-six à trente côtes écailleuses, entre chacune desquelles il s'en trouve une et quelquefois deux plus petites. Longueur, trois pouces. On la trouve à Coulaines près le Mans, dans une couche appartenant à la craie chloritée ou au grès vert, dans laquelle on trouve beaucoup de sable grossier, composé de grains quarzeux arrondis. M. Menard, qui nous a communiqué cette espèce, y a trouvé un assez grand nombre de coquilles de différens genres.

Peigne éventail; *Pecten flabellum*, Def. Coquille suborbiculaire, à surface unie, mince, à oreilles presque égales, portant vingt-huit à trente lignes peu profondes au lieu de côtes. Longueur, trois pouces trois lignes; largeur, quatre pouces trois lignes. Localité inconnue. Dans la craie tufau.

Peigne de Faujas; *Pecten Faujasii*, Def., Hist. de la mont. de Saint-Pierre de Maëst., pl. 24, fig. 5. Coquille alongée, aplatie, à oreilles inégales, portant sur chaque valve trente côtes écailleuses et striées longitudinalement. Longueur, deux pouces. On la trouve dans la couche craieuse de la montagne de Saint-Pierre de Maëstricht.

Pecten varius. On trouve dans le Plaisantin une espèce de peigne qui est suborbiculaire et qui porte trente-deux côtes écailleuses sur chaque valve; mais sa forme est beaucoup plus arrondie que celle du *P. varius* vivant. Si c'est de cette espèce dont M. Brocchi a entendu parler quand il a dit que le *P. varius* se trouvoit fossile dans le Plaisantin, celui-ci en

seroit une variété. Le même auteur annonce (*loc. cit.*) que dans le Plaisantin on trouve aussi à l'état fossile le *Pecten dubius*, *Ostrea dubia* de Linné, et le *pecten tranquebaricus* ?

Peigne enfumé : *Pecten infumatus*, Lamk., Ann. du Mus.; Vélins. n.° 39, fig. 2. Coquille suborbiculaire, à oreilles inégales, portant trente à trente-deux côtes sur chaque valve; l'intérieur des valves étant d'un gris brun avec une tache blanche au milieu. Largeur, sept lignes. On la trouve à Grignon, dans la couche du calcaire grossier. Dans le Syst. des anim. sans vert., M. de Lamarck a dit, tom. 6, page 183, que cette coquille étoit probablement une variété du peigne plébéien; mais nous pensons qu'elle en est très-distincte par sa forme, sa couleur et le nombre de côtes, qui ne s'élève pas au-dessus de vingt-huit.

Peigne de Gerville; *Pecten Gervilii*, Def. Coquille suborbiculaire, à valves bombées, portant chacune trente-cinq côtes unies. Longueur, deux pouces. On la trouve aux environs de Valognes.

Pecten papyraceus, Sow., *loc. cit.*, tab. 354. Coquille aplatie, ovale-oblique, à oreilles larges et inégales, portant sur chaque valve trente-six à trente-huit côtes légères. Longueur, deux pouces. On la trouve près de Bradeford en Angleterre, dans une pierre noire.

Peigne phaséole; *Pecten phaseolus*, Lamk., *loc. cit.*, n.° 12. Coquille petite, oblongue-trigone, à oreilles égales, à valve inférieure très-recourbée, à côtes nombreuses et serrées, égales entre elles. Longueur, six lignes. On la trouve à Coulaines. Cabinet de M. Menard.

Peigne arachnoïde; *Pecten arachnoides*, Def., Brongn., *loc. cit.*, même pl., fig. 8. Cette espèce a de très-grands rapports avec celle ci-dessus; mais elle en diffère essentiellement par ses côtes, qui ne sont ni aussi nombreuses, ni écailleuses, et par l'intervalle qui les sépare, qui est beaucoup plus grand et rempli de jolies stries fines, très-régulières. Il paroît que M. Sowerby l'a confondue avec l'espèce précédente. On la trouve à Gravesend et à Beauvais, dans la craie.

Peigne a doubles stries; *Pecten bistriatus*, Def. Coquille alongée, à valves bombées, à oreilles inégales, portant sur chaque valve vingt-cinq côtes, qui sont coupées longitudina-

lement par une strie qui pourroit les faire regarder comme étant en nombre double. Longueur, un pouce dix lignes. On la trouve dans le Piémont.

PEIGNE DE LA CRAIE : *Pecten cretosus*, Def., Brongn., Géol. des env. de Paris, tab. 3, fig. 7; *Pecten nitidus*, Sow., *loc. cit.*, tab. 394, fig. 1; *Pecten nitida*, Mantell., *Geol. Sussex*, tab. 26, fig. 4 et 9. Coquille suborbiculaire, mince, aplatie, à oreilles inégales, couverte de stries fines et écailleuses, dont l'intervalle n'offre aucun travail particulier. Longueur, un pouce et demi. On la trouve dans les couches de la craie à Meudon près Paris, à Beauvais, à Gravesend en Angleterre, et probablement dans la montagne de Saint-Pierre de Maëstricht, puisque M. Faujas a donné (pl. 25, fig. 8) dans l'Hist. nat. de cette montagne une figure qui semble s'y rapporter.

Pecten gracilis, Sow., *loc. cit.*, tab. 393, fig. 2. Coquille orbiculaire, mince, convexe, couverte d'une très-grande quantité de stries longitudinales, élevées et aiguës, et de stries concentriques, à oreilles inégales et à bord entier. Longueur, un pouce et demi. On la trouve à Holiwel.

Pecten striatus, Sow., *loc. cit.*, pl. 394, fig. 2, 3 et 4. Coquille ovale, convexe, à valves presque égales, couvertes d'un grand nombre de sillons écailleux ou lisses, à bord entier, à oreilles inégales et larges. Longueur, un pouce et demi. On la trouve à Holiwel.

Pecten intextus, Brongn., *loc. cit.*, pl. 5, fig. 10. Coquille ovale-oblongue, équivalve, un peu bombée, à côtes longitudinales, nombreuses, petites, égales, garnies de petites écailles relevées et creuses en dessous; l'espace entre les côtes est rempli de stries fines et obliques. Longueur, quinze lignes. On la trouve au Hâvre, dans la couche craieuse. (D. F.)

PEIGNE. (*Conchyl.*) Nom sous lequel les marchands de coquilles désignent quelquefois le *murex tribulus*, Linn. (DE B.)

PEIGNE. (*Ichthyol.*) Voyez PECTINIROSTRE. (H. C.)

PEIGNÉ. (*Ornith.*) Voyez COMBATT. (CH. D.)

PEIGNE BOMBÉ. (*Conchyl.*) C'est, dit Bruguière, l'*ostrea minuta*, Linn. (DE B.)

PEIGNE A OREILLES ÉGALES. (*Conchyl.*) Ce sont les espèces plus ou moins voisines du grand peigne de nos côtes,

pecten jacobæus de Lamarck, *ostrea maxima*, Linn. (De B.)

PEIGNE A OREILLES INÉGALES. (*Conchyl.*) Un grand nombre d'espèces de peignes sont dans ce cas, et, entre autres, le P. MANTEAU DUCAL. (De B.)

PEIGNE SANS OREILLES. (*Conchyl.*) Dénomination impropre sous laquelle on désignoit autrefois le pétoncle sourdon, *arca pectunculus*, Linn. (De B.)

PEIGNE ROUGE. (*Mamm.*) Traduction de deux mots islandois, par lesquels on désigne en Islande le cachalot macrocéphale. (F. C.)

PEIGNE DE VÉNUS. (*Bot.*) Nom vulgaire d'une plante ombellifère, le *scandix pecten-veneris*, Linn., dont les longs fruits imitent les dents d'un peigne. Voyez CERFEUIL. (LEM.)

PEIGNES, *Pectines*. (*Entom.*) On nomme ainsi, dans les scorpions, des organes situés au-dessous du syncéphale, à la base de l'abdomen, qui est sessile, et qui sont composés, comme certaines branchies, d'une tige commune sur laquelle se remarquent des lames appliquées, comme les dents d'un peigne, les unes contre les autres. Le nombre des lames de ce peigne varie dans les diverses espèces. On n'a pas encore des idées bien nettes sur l'usage de cet organe. Voyez SCORPION. (C. D.)

PEINCILLET. (*Bot.*) Nom françois donné par Bridel au genre *Dawsonia* de R. Brown. (LEM.)

PEINTADE. (*Ornith.*) On a déjà fait sentir, au mot DINDON, que le nom de *meleagris* avoit été faussement appliqué à un oiseau du Nouveau-Monde, qui ne pouvoit être connu quand une fiction mythologique a fait appeler ainsi la peintade, dont le plumage représentoit les larmes répandues par les tendres sœurs d'un chasseur infortuné. Ce nom devroit donc être préféré à celui de *numida*, si l'adoption de ce dernier par Linné et par tous les ornithologistes, ne faisoit une loi de le conserver.

Les caractères génériques de la peintade sont d'avoir un bec court, convexe, courbé vers sa pointe et recouvert d'une membrane à sa base; la tête tantôt emplumée, tantôt nue, et garnie d'un tubercule calleux ou casque; les narines latérales placées dans une membrane et divisées par un cartilage; des barbillons charnus au bas des joues; la langue entière; le tarse lisse et sans éperon; les trois

doigts antérieurs unis par une membrane, et le postérieur ne posant à terre que sur l'ongle; la queue courte et pendante.

Les peintades sont originaires d'Afrique, où, dans certaines contrées, et surtout dans la partie méridionale, plusieurs couvées se réunissent et vivent en grandes troupes dans l'état sauvage. Pendant le jour, elles se rendent par bandes aux sources ou aux rivières voisines pour se désaltérer, et, à l'approche de la nuit, elles se retirent dans les bois et se perchent sur les arbres.

On connoît trois espèces de peintades, qui, peut-être, se réduisent à deux.

Peintade commune ou Méléagride; *Numida meleagris*, Linn. Cette espèce, qui est figurée dans Brisson, pl. 18, dans les planches enluminées de Buffon, n.° 108, et à laquelle on a donné les noms de *poule numidique*, *africaine*, de *Barbarie*, de *Tunis*, de *Mauritanie*, de *Libye*, de *Guinée*, d'*Égypte*, de *Pharaon*, est appelée *acanques* par les Madécasses, et *quetèle*, par les habitans du Congo. Aristote, livre 6, chap. 2, ne dit que deux mots du *meleagris;* mais Clytus de Milet, son disciple, en a donné une description assez détaillée, qui a été conservée par Athénée, et dans laquelle il étoit facile de reconnoître la peintade, que les Latins désignoient par les épithètes de *varia*, de *guttata* et de *gibbosa* ou *gibbera*, dont la dernière n'étoit pas fondée, parce que la bosse, que le dos semble former, n'est qu'apparente, et que, si les plumes fournies du croupion et le repli des ailes et de la queue donnent lieu à cette supposition, il n'en reste plus de vestiges lorsque l'oiseau est plumé. Quant à l'origine du mot peintade, elle provient de ce que les taches blanches sont placées sur le plumage avec assez de régularité pour pouvoir être réputées l'ouvrage d'un peintre. Ces mouchetures, sur un fond en général d'un cendré bleuâtre, sont néanmoins susceptibles de variations dans l'état de domesticité, qui fait acquérir plus ou moins de blanc aux divers individus; et c'est ainsi qu'on trouve à la Jamaïque, à Saint-Domingue, et même dans nos contrées, la *peintade à poitrine blanche*, décrite par Brisson, tome 1, page 180, comme une variété de la peintade commune.

Cette espèce est à peu près de la taille du coq domestique; sa longueur, depuis le bout du bec jusqu'à celui de la queue, est d'un pied neuf à dix pouces; ses ailes, pliées, n'excèdent que d'un pouce l'origine de la queue. La tête est nue et le front est surmonté d'une protubérance osseuse, un peu aplatie sur les côtés, couverte d'une peau rougeâtre, légèrement inclinée en arrière, et qui est haute de cinq à six lignes. Gesner en compare la forme au *corno* du bonnet ducal des doges de Venise. Les membranes charnues ou barbillons qui pendent à côté de l'ouverture du bec, sont d'un rouge bleuâtre chez le mâle et d'un rouge clair chez la femelle; les oreilles sont très-petites et découvertes; le derrière du cou, dont la peau est d'un rouge veiné de bleuâtre, est garni de quelques plumes roides et noirâtres, qui ressemblent à des poils, et qui se redressent vers la nuque; le bas du cou est d'un cendré violet; le fond du plumage est sur tout le corps d'un noir bleuâtre plus ou moins foncé, et parsemé de taches blanches, arrondies, posées symétriquement, et plus grandes sur la poitrine et le ventre que sur le dos: les pennes alaires, qui sont noirâtres, ont leur bord extérieur rayé transversalement de blanc, et les pennes caudales, dont le fond est cendré, sont variées de taches rondes et blanches, entourées de noir; le bec, rouge à sa base, est de couleur de corne vers le bout; les pieds sont d'un gris brun et les ongles jaunâtres.

La Peintade méléagride a été disséquée en 1672 par des commissaires de l'Académie des sciences; et il résulte de leur rapport, consigné dans les Mémoires de Perrault pour servir à l'Histoire des animaux, part. 2, page 84 et suiv., que sa voix aigre et perçante, qui l'a fait appeler par Browne, dans son Histoire naturelle de la Jamaïque, *gallus clamosus*, tient à de petits cordons musculeux que la trachée-artère reçoit dans la cavité du thorax. Les mêmes commissaires ont aussi reconnu que le tube intestinal est beaucoup plus court, à proportion, dans la peintade que chez les poules communes, et telle est probablement la raison pour laquelle elle mange et consomme plus qu'elles.

C'est en 1508 que ces oiseaux, déjà répandus en Europe par les marins qui fréquentoient les côtes occidentales de

l'Afrique, en allant aux Indes par le cap de Bonne-Espérance, les ont transportés en Amérique, où on les appelle *poules marrones*, et où l'on a fait l'observation, digne de remarque, qu'après y avoir subi la domesticité, ils n'ont pu être ramenés à cet état, de sorte que les colons de Saint-Domingue ont été obligés d'en faire venir d'Afrique de moins farouches, pour les élever et les multiplier dans les basse-cours.

Suivant le témoignage des anciens et des modernes, et d'après les demi-membranes qui unissent leurs doigts, les peintades doivent rechercher de préférence les lieux aquatiques et marécageux, où elles trouvent des vermisseaux et des insectes. La brièveté de leurs ailes rend leur vol court et peu soutenu.

Les œufs des peintades, qui sont plus petits que ceux des poules ordinaires, ont la coquille plus dure, et, tandis que les œufs des femelles sauvages ont de petites taches blanches et rondes, comme celles qu'on voit sur leurs plumes, ceux de la peintade domestique sont d'un rougeâtre sombre et uniforme. Gueneau de Montbeillard dit, d'après l'assertion d'un amateur qui en a beaucoup élevé, que les œufs des peintades domestiques sont d'abord d'un rouge assez vif, qui devient ensuite plus sombre, et, enfin, de couleur de rose sèche en se refroidissant. Suivant M. Temminck, ces œufs sont d'un blanc jaunâtre et mouchetés de petits points bruns. Leur nombre n'est pas le même dans les différens climats. A l'Isle-de-France, où les peintades méléagrides vivent dans l'état sauvage, elles pondent huit, dix ou douze œufs à terre, dans les bois, et, selon les auteurs des Lettres édifiantes, à Saint-Domingue, où elles sont domestiques, elles en déposent dans l'épaisseur des haies et dans les broussailles, jusqu'à cent, pourvu qu'il en reste toujours quelques-uns dans le nid. Dans nos contrées, où l'on peut donner huit à dix femelles à un coq peintade, le nombre des œufs est de quinze à dix-huit; il paroît même qu'il est quelquefois de vingt à vingt-quatre. La ponte n'a lieu qu'au mois de Mai et au commencement de Juin: mais, comme il est difficile d'accoutumer les peintades domestiques à pondre dans le poulaillier et qu'elles aiment à déposer leurs œufs dans les haies, on pourroit sans doute, en ne les enlevant pas tous, en obtenir encore un plus grand

nombre, comme à Saint-Domingue. Ces œufs sont très-bons à manger; mais, lorsqu'on veut élever des petits, on les fait ordinairement couver par des poules, qui ont plus de soin des jeunes que les mères, lesquelles, du temps même de Clytus de Milet, passoient pour les négliger. L'incubation est de vingt-quatre à vingt-six jours, et les petits étant fort délicats, il convient de les placer dans un lieu sec, où les insectes ne manquent point et où on leur donne aussi du millet. Le tubercule du crâne et les barbillons ne paroissent chez eux qu'à l'âge de six mois, et c'est une époque critique pour les jeunes peintadeaux, qui sont alors sujets à des maladies, dont on ne peut les garantir que par une nourriture convenable et beaucoup de soins.

Les peintades sont des oiseaux vifs, inquiets et turbulens, qui n'aiment point à se tenir en place, et qui se rendent maîtres dans la basse-cour. Vrais fléaux des autres volailles, elles les poursuivent sans cesse et leur livrent une guerre continuelle et opiniâtre. Aussi, quoique leur chair soit de très bon goût, elles sont si difficiles à élever, et des despotes si intolérans, que l'on renonce souvent à les propager dans les ménageries. M. Temminck dit que plusieurs fois il a essayé de les faire pullu*l*er dans les bois avec des faisans; mais que ces derniers délogeoient et cédoient le térrain à ces hôtes importuns, et que cet inconvénient l'a obligé de renoncer à les élever dans l'état sauvage, quoique leur chair y acquît un goût bien plus exquis et devint préférable à celle du faisan. Comme la grande chaleur de leur pays natal n'empêche pas les peintades de supporter le froid de nos climats, il est fâcheux que ces essais n'aient pas réussi; car ç'auroit été un gibier de plus, dont les Romains faisoient un très-grand cas.

Les individus que le coq peintade produit avec les poules domestiques et qu'on a soin d'élever avec elles dans la jeunesse, ne produisent que des métis, dont la race n'a encore pu se perpétuer régulièrement.

Peintade mitrée; *Numida mitrata*, Lath. Cet oiseau a été décrit par Pallas dans le fascicule 4, page 18, de ses *Spicilegia zoologica*, où il en a fait figurer la tête, pl. 3. Sa taille est la même que celle de la peintade méléagride. Le casque, conique, est moins grand que le sien; le haut de la tête et le

contour du bec sont d'un rouge sale; les barbillons, pendant des deux côtés, et plus grands chez le mâle que chez la femelle, ont leur attache en pointe, et sont rouges à leur extrémité; on voit sous la gorge une peau lâche, formant un petit pli longitudinal, comme chez les dindons; la partie supérieure du cou est nue et bleuâtre; le fond de la couleur est noir, avec des taches blanches, un peu plus grandes que celles de notre peintade; le bec est d'un jaune foible et les pieds sont noirâtres.

La peintade mitrée a été trouvée dans l'état sauvage à Madagascar. L'individu qui fait partie du cabinet de M. Temminck, lui a aussi été envoyé des mêmes contrées que celles où se trouve la peintade commune; ce qui donne lieu de penser, avec d'autres naturalistes, que, malgré l'observation de quelques dissemblances, cette espèce est la même que la précédente. Il n'en est pas ainsi de celle qui suit.

Peintade huppée; *Numida cristata*, Lath. La figure de cet oiseau se trouve entière sur la pl. 2.e, fasc. 4, des *Spicilegia* de Pallas, qui en a donné la description, page 15 et suiv. Cet auteur la dit d'une taille intermédiaire entre celle de la perdrix et celle de la peintade méléagride. Elle n'a point les barbillons charnus qu'on voit sous le bec de celle-ci, mais seulement un appendice de la peau ou un pli longitudinal, qui s'étend sur chaque côté de la mandibule inférieure. Une huppe large, épaisse, dont une partie est recourbée en avant et la plus considérable en arrière, s'élève sur le front; l'occiput et le haut du cou sont recouverts d'une peau nue, d'un bleu foncé, sur les côtés et sur le derrière du cou, qui prend une teinte grise autour des oreilles et devient d'un rouge cramoisi sur toute la partie antérieure du cou; ces parties nues ne sont recouvertes que de petits poils noirs et déliés. Tout le plumage est noir et sans taches sur le cou et le haut de la poitrine, semé ailleurs de très-petits points entourés d'un cercle fort étroit de bleu clair; les grandes pennes des ailes sont d'un brun noirâtre, sans taches; les secondaires portent quatre raies longitudinales près de la tige, et trois ou quatre autres ont une large bande blanche qui borde toute la longueur des barbes extérieures; on voit sur la queue des

raies ondées d'un blanc bleuâtre sur un fond noir; l'iris est brun et les pieds sont d'un brun noirâtre.

Suivant Pallas ces peintades ont été envoyées des Indes orientales en Hollande; mais M. Temminck les dit originaires du pays des grands Namaquois, de la Guinée et des contrées brûlantes de l'Afrique, où, ajoute-t-il, elles vivent en grandes bandes, composées de plusieurs couvées réunies, et font, surtout le matin et le soir, retentir les airs de leurs cris discordans. Elles se nourrissent d'ailleurs, comme la première espèce, de vers, d'insectes, de baies et de toutes sortes de graines.

Levaillant a désigné à M. Temminck une autre peintade, par lui trouvée dans le pays des Cafres, où elle vit aussi en troupes, comme ayant une très-grosse huppe sur la tête, et tout le cou garni de plumes, sans aucun espace nu, ni barbillons. La huppe, le cou et la poitrine étoient d'un noir mat; le dessous du corps étoit d'un gris perlé de blanc, et toutes les parties supérieures étoient d'un gris bleu, avec des taches blanches entourées de bleu. Si Levaillant n'a vu ces peintades que de loin, il est possible qu'il n'ait pas été à portée de distinguer suffisamment les parties nues de celles qui lui ont toutefois paru d'un noir mat; et, comme pour la couleur, il y a d'ailleurs une très-grande ressemblance entre les peintades dont il s'agit et les peintades huppées de Pallas, les premières ne sont vraisemblablement pas une espèce nouvelle. (Ch. D.)

PEINTADE. (*Erpét.*) On donne ce nom vulgairement à un ophidien des Indes, qui paroît être ou un Orvet, ou un Rouleau. Voyez ces mots. (H. C.)

PEINTADEAU (*Ornith.*) Jeune peintade. (Desm.)

PEINTE. (*Erpét.*) Nom spécifique d'une couleuvre décrite dans ce Dictionnaire, t. XI, p. 194. (H. C.)

PEIRE ROYAL. (*Ichthyol.*) Nom que, sur la côte du Malabar, les Colons portugais donnoient au *polynème émoi*. Voyez Polynème. (H. C.)

PEIS MULAR. (*Mamm.*) Nom que l'on donne dans nos départemens méridionaux au delphinaptère sénédette. (F. C.)

PEIXE GALLO. (*Ichthyol.*) Ces mots portugais sont synonymes du mot américain Abucatuaia. (H. C.)

PEJOA. (*Bot.*) Nom du *gualtheria odorata* de la Flore du Pérou dans la Nouvelle-Andalousie. (J.)

PEKAIM. (*Bot.*) Celsius, dans son *Hierobotanicum*, cite sous ce nom le *momordica elaterium*, dans les environs d'Alep. (J.)

PEKAN. (*Mamm.*) Nom d'une espèce de marte propre à l'Amérique septentrionale. Voyez MARTE. (F. C.)

PEKEA. (*Bot.*) Voyez PEKI. (LEM.)

PEKEK. (*Ornith.*) Ce nom paroît être formé de celui de *peche-ke-schish*, que les naturels de la baie d'Hudson donnent à une espèce de mésange, *parus Hudsonicus*, Lath. (CH. D.)

PÉKI, *Pekea*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, affilié d'abord aux *sapindées*, mais considéré depuis comme le type d'une nouvelle famille, de la *polyandrie tétragynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice d'une seule pièce, à cinq divisions; cinq pétales concaves et charnus; des étamines nombreuses, insérées sur le réceptacle; un ovaire supérieur, à quatre lobes connivens; quatre styles. Le fruit est composé de quatre drupes distincts, recouverts d'une écorce épaisse, jaunâtre et butireuse; chaque drupe renfermant un noyau couvert de piquans caducs, et dans lequel est une amande réniforme.

Ce genre paroît être le même que le *Caryocar* de Linné, arbre élevé, dont les feuilles sont ternées, le calice et la corolle de couleur purpurine. Le fruit est un drupe remarquable par sa grosseur; il ressemble à la tête d'un enfant : il renferme une amande qui a la saveur de celle de l'amandier; elle est d'un goût agréable, bonne à manger. On y rapporte encore le *savuari* d'Aublet.

PÉKI BUTIREUX : *Pekea buti-osu*, Aubl., Guian., vol. 1, pag. 594, tab. 238; Lamk., *Ill. gen.* tab. 486, fig. 1; *Rhizobolus*, Schreb.; *Caryocar*, Willd. Arbre d'environ quatre-vingts pieds, dont le bois est dur, roussâtre, compacte. Les rameaux sont opposés, ainsi que les feuilles; celles-ci sont pétiolées, digitées, composées de cinq folioles ovales, entières, glabres, aiguës; longues de cinq à sept pouces, sur trois de large, munies de deux grandes stipules très-caduques. Les fleurs naissent par gros bouquets à l'extrémité des rameaux, toutes pédonculées. Leur calice est

charnu, divisé en cinq lobes profonds, coriaces, concaves, velus et cendrés; la corolle composée de cinq grands pétales blancs, épais, ovales, arrondis; les étamines sont un peu plus longues que la corolle. L'ovaire se convertit en quatre drupes jaunâtres, en forme de rein, révêtu d'une écorce épaisse de deux ou trois lignes, munie intérieurement d'une substance butireuse, jaunâtre, qui fond entre les doigts. Sous cette écorce est un noyau couvert de piquans effilés et déliés, qui se détachent facilement et sont fort incommodes pour ceux qui les manient. Chaque noyau renferme une amande bonne à manger, et qu'on sert sur les tables. Sa substance butireuse est employée pour préparer les alimens à défaut de beurre.

Cet arbre est nommé *pekea* par les Galibis et les Noiragues, qui habitent les environs d'Oyapoco. Il a le même nom à Cayenne, où il est cultivé. Il fleurit au commencement de l'été : son fruit mûrit en automne. On le rencontre aussi dans les grandes forêts de la Guiane. On voit, dans la saison convenable, de grandes pirogues arriver à Cayenne chargées de ce fruit venant d'Oyapoco. Son bois peut être employé utilement dans la construction des navires, et l'on s'en est servi pour cet usage à Para, ville portugaise, située à l'entrée de la rivière des Amazones. Il arrive quelquefois qu'un, deux ou trois drupes avortent; pour lors ceux qui restent, deviennent beaucoup plus gros.

Péki tuberculeux : *Pekea tuberculosa*, Aubl., Guian., tab. 339; Lamck., *Ill.*, tab. 486, fig. 2; Clus., *Exot.*, 27; J. Bauh., Hist., 1, pag. 329; Pluken., *Phyt.*, tab. 323, fig. 4. Cet arbre est nommé *Tatayouba* par les Garipous : il croît dans les grandes forêts de la Guiane, qui s'étendent depuis Caux jusqu'à la naissance de la rivière d'Aroura. Il donne ses fruits au commencement de l'été. Son élévation, la nature de son bois, la forme de ses feuilles sont les mêmes que dans l'espèce précédente. Il en diffère particulièrement par son noyau, qui n'est point hérissé d'épines, ni recouvert d'une substance butireuse. Les baies, dans leur état de siccité, sont bosselées, taillées en coin du côté où elles adhèrent au placenta; elles sont longues de deux ou trois pouces, sur environ deux pouces d'épaisseur, revêtues d'une peau épaisse, dure, sèche, sous laquelle est un noyau épais qui renferme

une grosse amande blanche, couverte d'une membrane roussâtre, bonne à manger. Les feuilles sont velues en dessous, et non glabres, comme dans l'espèce précédente.

Péki a feuilles ternées : *Pekea ternata*, Poir., Encycl.; *Souari glabra*, Aubl., Guian., vol. 2, pag. 599, tab. 240. Quoique l'on ne connoisse point les fleurs de cet arbre, il ressemble tellement par son port, par ses fruits, aux autres espèces de ce genre, qu'il est difficile de l'en séparer. Son tronc s'élève fort haut ; il a plus de quatre pieds de diamètre. Ses branches s'étendent beaucoup ; les rameaux sont garnis de feuilles opposées, pétiolées, glabres, ternées; les folioles fermes, ovales, lancéolées, dentées, de couleur rougeâtre, à nervures saillantes, longues de trois à quatre pouces, avec des stipules très-caduques. Le fruit approche de la grosseur et de la forme d'un œuf. Son écorce est brune, rude, chagrinée, assez épaisse; elle se gerce et se détache par la maturité : on y trouve alors une pulpe douce, fondante, de la consistance du beurre et de couleur verdâtre, sous laquelle est un noyau hérissé de piquans, qui renferme une amande assez grosse, fort agréable au goût, de laquelle on pourroit retirer une huile semblable à celle des amandes douces. Le bois de cet arbre est employé à faire des pirogues, des canots à rocou, des courbes, des jumelles, des madriers et du bardeau. On le trouve dans plusieurs endroits de la Guiane, particulièrement à Orapu, à la crique des Galibis, à Sinemari et à Caux, où il est cultivé. Son fruit se vend dans les marchés de Cayenne; les Créoles en sont très-friands, et l'estiment autant que nous estimons les cerneaux en Europe. (Poir.)

PEKOE. (*Bot.*) Voyez Pecko. (J.)

PELA. (*Bot.*) Nom malabare, suivant Rhéede, d'un goyavier, *psidium pyriferum*. C'est le *pera* des Brames et de Ceilan. (J.)

PE-LA-CHU. (*Bot.*) Ce nom chinois signifie arbre à la cire blanche, suivant l'éditeur de l'Abrégé des voyages. Il est donné à un arbre sur les feuilles duquel s'attachent des petits vers qui y déposent une matière analogue à la cire, dure, luisante et plus estimée que celle des abeilles. Il est dit que ces animaux, une fois accoutumés aux arbres d'un canton, ne les quittent point sans une cause extraordinaire, ou, s'ils les

abandonnent, c'est pour n'y pas revenir. On ne dit rien d'ailleurs qui puisse faire déterminer le genre de cet arbre. (J.)

PELAGE. (*Mamm.*) Ce nom est donné à la peau des mammifères, revêtue de poils. Le pelage est doux, soyeux ou rude, selon la finesse des poils qui le compose. Il varie de couleur à l'infini dans les diverses espèces. (Desm.)

PELAGE. (*Mamm.*) Nom donné à une division générique de Phoques. Voyez ce mot. (F. C.)

PÉLAGIE, *Pelagia*. (*Actinoz.*) Genre de la famille des méduses, établi par MM. Péron et Lesueur dans leur Mémoire sur la distribution systématique de ces animaux, et dans lequel ils rangent les espèces gastriques, monostomes, pédonculées, brachidées, tentaculées, qui n'ont pas d'organes prolongés de la base de l'estomac vers le rebord, et qui ont quatre bras très-forts, terminant un pédoncule fistuleux: elles sont au nombre de neuf, dont trois douteuses.

La P. panopyre : *P. panopyra; Med. panopyra*, Péron et Lesueur, Voyage aux Terres australes, pl. 31, fig. 2. Ombrelle subhémisphérique, d'une belle couleur rose, un peu déprimée à son centre et finement verruqueuse à sa surface; à rebord entier, garni à l'intérieur de quarante-huit folioles et de huit tentacules très-larges; pédoncule également très-long, avec quatre bras très-larges. Océan Atlantique équatorial.

La P. onguiculée : *P. unguiculata*, Swartz, *Kongl. Vetensk.*, tab. 6, *a*, *c*. Ombrelle d'un beau bleu de ciel, parsemée de taches d'un noir pourpre, marquée d'un point pourpre à son centre, hémisphéroïde, aplatie et comme tronquée au sommet; ayant seize crénelures et seize tentacules très-courts à la circonférence; quatre bras courts, très-forts et très-larges. Côtes de la Jamaïque.

La P. cyanelle : *P. cyanella; Med. pelagica, id., ibid.*, page 188, tab. 5, 1791. Ombrelle hémisphérique et déprimée; couleur bleu de ciel; seize échancrures et huit tentacules rouges à son rebord; pédoncule à peine distinct; quatre bras très-longs, très-forts, élargis et comme ailés sur les bords. Océan Atlantique septentrional.

La P. denticulée : *P. denticulata; Méd. pélagique*, Bosc, Vers,

t. 2, page 140, pl. 17, fig. 3. Ombrelle hémisphérique, hyaline, avec six rayons peu distincts, en étoile, violets; trente-deux dentelures profondes et huit tentacules courts au rebord; bras frangés, arrondis et pointillés de violet : dix centimètres de diamètre. Océan Atlantique septentrional.

La P. NOCTILUQUE : *P. noctiluca; Med. noctiluca*, Forsk., *Faun. arab.*, page 109. Ombrelle orbiculaire, déprimée, de couleur roussâtre, tachetée de brun, avec vingt-six échancrures et huit tentacules courts au rebord; pédoncule très-long et quatre bras frangés. De la Méditerranée.

La P. POURPRÉE : *P. purpurata; Med. noctiluca, var. punicea, ib., ibid.* Ombrelle un peu opaque, pourprée, verruqueuse en dessus; estomac très-alongé, pendant et divisé en quatre lobes. De la Méditerranée.

Quant aux trois espèces incertaines, l'une est la P. AUSTRALE, *P. australis*, incomplétement observée par MM. Péron et Lesueur aux îles Joséphines; la seconde, la P. AMÉRICAINE, *P. americana, Med. hispanica* de Lœfling, *Iter hisp.*, p. 105, et, enfin, la troisième est la P. GUINÉENNE, *P. guineensis, Med. pelagica*, Forster, deuxième voyage de Cook, tome 1, page 44. (DE B.)

PÉLAGIE. (*Foss.*) Dans l'exposition méthodique des genres de l'ordre des polypiers, M. Lamouroux en a établi un sous ce nom, auquel il assigne les caractères suivans : Corps simple, pédicellé; surface supérieure étalée, ombiliquée, lamelleuse; lames saillantes, rayonnantes, simples ou se dichotomant une fois, rarement deux; surface inférieure unie, ou légèrement ridée circulairement, plus ou moins plane; pédicelle central en cône très-court et cylindrique.

La seule espèce de ce genre que l'on connoisse, a été trouvée dans la couche à polypiers des environs de Caen, et M. Lamouroux lui a donné le nom de PÉLAGIE BOUCLIER, *Pelagia clypeata, loc. cit.*, pag. 78, pl. 79, fig. 5, 6 et 7. Hauteur, un centimètre; diamètre, deux centimètres. (D. F.)

PÉLAGIENS. (*Ornith.*) M. Vieillot a formé sous cette dénomination une famille d'oiseaux nageurs (*pelagii*), ayant pour caractères : Un bec entier, comprimé par les côtés, quelquefois en forme de lame, droit ou courbé à la pointe; les pieds à l'équilibre du corps; les jambes demi-nues; trois

doigts palmés en devant; le pouce libre; les ailes longues.

MM. Quoy et Gaimard ont, dans le dernier voyage du capitaine Freycinet, donné au nom d'*oiseaux pélagiens* une acception plus restreinte, en n'y comprenant que les albatros et les pétrels, dont M. Vieillot forme sa famille des siphorins, caractérisée par un bec composé, entier, ou droit, ou courbé à la pointe; des narines tubulées, souvent jumelles; des pieds hors de l'équilibre du corps; des jambes demi-nues, et quelquefois un ongle au lieu de pouce.

Cette famille correspond aux *longipennes* ou *grands voiliers* de M. Cuvier, qui, au moyen de leur vol étendu, se sont répandus partout et que les navigateurs observent dans toutes les latitudes. Ces vrais pélagiens fréquentent toutes les mers, et, dans toutes les saisons; tandis que les frégates, les phaétons, etc., ne font que de simples excursions dans l'Océan, et que, préférant aux ondulations des flots leurs rochers solitaires, ils y reviennent ordinairement chaque soir. C'est au contraire une sorte de nécessité pour les pétrels et les albatros, de fréquenter les mers agitées, où les vents ramènent à la surface de l'eau une plus grande quantité des animaux marins qui leur servent de pâture; et c'est aussi par la même raison qu'ils se tiennent dans le tourbillon formé par le sillage du vaisseau, que la mer soit grosse ou belle.

Les mêmes naturalistes ont encore observé, comme un des caractères propres à ces palmipèdes, que leur vol s'effectue presque toujours en planant, et que, s'ils battent quelquefois des ailes, ce qui est fort rare, c'est pour s'élever avec plus de rapidité. (Ch. D.)

PÉLAGIQUES. (*Ichthyol.*) C'est par cette épithète qu'on a désigné les poissons qui, par leurs mouvemens rapides et multipliés, leurs combats, leurs jeux, leurs courses et leurs amours, animent, à une grande distance des rivages, la mer qui les nourrit, l'océan qui les voit resplendir de tous les feux de l'astre du jour. Voyez Poisson. (H. C.)

PÉLAGUSE, *Pelagus.* (*Conchyl.*) Genre de coquilles univalves, polythalames, établi par Dénys de Montfort pour des espèces d'ammonites, qui ont la spire cachée par l'enroulement du dernier tour ou pour des espèces de nautiles à cloisons sinueuses; genre qui correspond à celui que M. de

Lamarck a nommé Orbulite. L'espèce qui lui sert de type, et qu'il nomme le P. LOBISERRÉ, *P. lobiserratus*, est l'orbulite épaisse de M. de Lamarck. (DE B.)

PÉLAGUSE. (*Foss.*) Dans la Conchyliologie systématique, Denys de Montfort a donné la figure d'une coquille de ce genre, auquel il assigne les caractères suivans : Coquille libre, univalve, cloisonnée en disque, et contournée en spirale, aplatie, ayant un ombilic; le dernier tour de spire renfermant tous les autres; bouche arrondie, évasée, recevant dans son milieu le retour de la spire; cloisons lobées, persillées, dentelées et percées par un seul trou.

Ces caractères étant à peu près les mêmes que ceux assignés depuis long-temps par M. de Lamarck au genre Orbulite, nous croyons qu'on ne peut les en séparer, et attendu qu'on trouve des espèces d'ammonites qui, par leur forme, vont se fondre dans le genre Orbulite, nous pensons qu'il n'est pas possible d'établir une véritable ligne de démarcation entre ces dernières et les ammonites, et que par conséquent le genre Pélagusc ne peut être conservé. (D. F.)

PÉLAMIDE, *Pelamis*. (*Erpét.*) Feu Daudin a établi sous ce nom et aux dépens du grand genre des Hydres de M. Schneider, un genre de reptiles ophidiens qui rentre dans la famille des homodermes, et qui est reconnoissable aux caractères suivans :

Corps allongé, légèrement cylindrique, couvert sous le ventre et sur le dos d'écailles petites, nombreuses, rangées comme des pavés et semblables entre elles; queue aplatie, obtuse, très-élevée dans le sens vertical; occiput renflé à cause de la longueur des pédicules de la mâchoire inférieure, qui est très-dilatable; crochets à venin non isolés; anus simple et sans ergots.

Les PÉLAMIDES sont faciles à séparer des AMPHISBÈNES et des CÉCILIES, qui ont la peau nue; des ROULEAUX, des ACROCHORDES et des TYPHLOPS, qui ont la queue arrondie; des HYDROPHIDES, dont l'occiput n'est point renflé; de tous les HÉTÉRODERMES, qui ont des plaques plus larges sous le ventre. (Voyez ces différens mots et HOMODERMES.)

Parmi les espèces de ce genre, nous citerons :

La PÉLAMIDE BICOLORE : *Pelamis bicolor*, Daudin; *Anguis platuros*, Gmel.; *Hydrus bicolor*; Schneider. Écailles petites, ar-

rondies, non imbriquées; museau alongé, très-obtus; tête couverte de neuf grandes plaques, disposées comme dans les couleuvres; gueule très-fendue; yeux de forme ovale; narines rapprochées; dos légèrement caréné; queue aplatie, non amincie et arrondie à son extrémité.

Cette pélamide, figurée par Séba (II, LXXVII), par Daudin (LXXXIX), par Vosmaër, par Russel (XII), est longue de dix-huit pouces à deux pieds. Noire sur la tête et le corps, avec une bande longitudinale d'un jaune de soufre partant des joues et prolongée sur chaque flanc jusqu'auprès de l'anus, elle a le dessous de la tête et le ventre d'un gris verdâtre tirant un peu sur le jaune, avec quelques petites taches noires arrondies. Sa queue est entièrement marquée de taches irrégulières, noires, blanches et jaunes.

Forster a observé cet ophidien auprès des rivages de l'Isle-des-Pins, dans la mer Pacifique. On le rencontre aussi près des côtes du Vizagapatam, et les habitans du Bengale le nomment, dit Russel, *Nalla-Walhagilleepam*. Les insulaires de O-Taïti, qui l'appellent *Etoona-Tore*, le pêchent pour s'en nourrir, quoiqu'il soit fort venimeux.

La PÉLAMIDE FASCIÉE : *Pelamis fasciatus*, Daudin; *Anguis laticauda*, Linnæus; *Hydrus fasciatus*, Schneider. Mâchoire supérieure obtuse et un peu plus longue que l'inférieure; neuf grandes plaques sur la tête; anus fendu en long; teinte d'un noir luisant, avec des bandes transversales jaunes; une grande écaille trigone au milieu de l'extrémité de la queue.

Ce reptile est peu connu; il paroit n'avoir encore été observé que dans des collections; et souvent même on a omis de mentionner ses dimensions. On croit pouvoir y rapporter le serpent à queue aplatie, vu par Banks près des côtes de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Guinée et de la Chine, nageant et plongeant avec facilité pendant les temps calmes, et décrit par Vosmaër. On croit aussi qu'il est le même que l'*Hydrophis à queue lancéolée* de M. Latreille.

La PÉLAMIDE GRANULÉE : *Pelamis granulatus*, Daudin; *Hydrus granulatus*, Schneider. Tête déprimée, élargie, couverte partout de petites écailles et comme tronquée en avant; mâchoire inférieure plus courte et plus large que la supérieure; yeux petits, teinte générale d'un brun de suie, avec des

bandes transversales blanches et plus larges sous le ventre.

La longueur de ce serpent excède deux pieds. Schneider, qui en a vu des dépouilles envoyées des Indes orientales par John, le regarde comme voisin de l'acrochorde de Java; et M. Cuvier lui attribue la même analogie avec l'*oular-limpé* du même pays, espèce de CHERSYDRE. Voyez ACROCHORDE et CHERSYDRE. (H. C.)

PÉLAMIDE. (*Ichthyol.*) On donne ce nom à la *liche vulgaire* sur les côtes de la Méditerranée. (Voyez LICHE.)

C'est aussi le nom d'un poisson voisin de la *bonite*. (Voyez SCOMBRE.)

Enfin, les anciens paroissent avoir appelé *pélamides* les jeunes thons. Voyez THON. (H. C.)

PÉLAMIS. (*Erpét.*) Voyez PÉLAMIDE. (H. C.)

PELANDOR-AROE. (*Mamm.*) Nom donné par les Malais d'Amboine à une espèce de Kangurou. (DESM.)

PÉLARGONE, *Pelargonium*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, irrégulières, de la famille des *géraniées*, de la *monadelphie décandrie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice à cinq divisions; la supérieure terminée en un petit tube capillaire qui s'enfonce dans l'intérieur du pédoncule; une corolle à cinq pétales irréguliers; dix filamens inégaux réunis à leur base en un seul corps; trois, rarement cinq, sont privés d'anthères; un ovaire supérieur; un style persistant, surmonté de cinq stigmates; autant de capsules uniloculaires, renfermant une ou deux semences; chaque capsule terminée par une arête barbue, et les cinq réunies autour du style, formant un long bec aigu : elles se séparent à l'époque de la maturité en se roulant en spirale de bas en haut.

Il est bien évident que le caractère essentiel des *geranium* consiste dans les cinq capsules d'abord réunies et prolongées en un long bec, se séparant ensuite de bas en haut en se roulant sur elles-mêmes à l'époque de la maturité. Il résulte de ce caractère bien constant un genre des plus naturels, que ne peuvent détruire ni le nombre variable des étamines stériles ou fertiles, ni la forme de la corolle régulière ou irrégulière. Démembrer un genre d'après ces irrégularités, quand d'ailleurs le caractère essentiel reste toujours le même,

c'est établir autant de genres faux et arbitraires, contre lesquels Linné n'a cessé de se récrier, en prévenant que rien n'étoit plus contraire aux vrais principes de la science : malheureusement ce qu'il avoit prévu, est arrivé. On méconnoît les vrais caractères des genres; il suffit d'observer quelque différence dans les parties de la fleur, pour établir autant de genres différens. Comme la plupart des novateurs ou méconnoissent ou rejettent les principes de Linné, qu'il me soit permis d'en rappeler quelques-uns dans la note ci-jointe. [1]

Quelque étendu que soit le genre *Geranium*, il est évident que, conservant dans toutes les espèces son caractère essentiel, les genres établis d'après la considération de la corolle et des étamines, sont faux et arbitraires. En vain s'autorise-t-on du trop grand nombre des espèces. Outre que ce motif est illusoire, Linné y avoit remédié, en établissant des subdivisions, qui offroient autant de facilité pour reconnoître les espèces qu'en offrent les genres qu'on a établis après elles; d'où je conclus que les genres *Erodium* et *Pelargonium* ne peuvent être considérés que comme de grandes subdivisions du genre *Geranium*.

Ce genre renferme un très-grand nombre d'espèces, originaires du cap de Bonne-Espérance, la plupart cultivées dans les jardins, à cause de l'élégance et de la beauté de leurs fleurs, et qui sont devenues l'ornement de nos parterres. Leur culture est facile : on les propage de graines semées sur couche au printemps, ou de boutures faites à la même époque ou dans le courant de l'été. On en assure le succès en les tenant dans de la terre franche mélangée avec un peu de sable ou avec du terreau de bruyère. Comme ils craignent les gelées, il faut les abriter en hiver dans la serre tempérée.

PÉLARGONIUM ZONÉS : *Pelargonium zonale*, Willd., *Spec.*; Cavan.,

---

[1] *Rarò observatur genus, in quo pars aliqua fructificationis non aberrat. Genera ficta a speciebus aliquâ parte fructificationis diversis, plurima orta sunt.*

In pleris que generibus nota aliqua fructificationis singularis observatur. Quo constantior pars aliqua fructificationis est in pluribus speciebus, eo etiam certiorem exhibet notam genericam.

Hæresis inde summa botanicis, quæ genuit genera spuria innumera, in SUMMUM DAMNUM *botanices.* Linn., *Phil. bot.*, n.° 169, 170, etc.

Diss., 4, tab. 18, fig. 2. Cette espèce est une des plus anciennement connues, des plus répandues dans les jardins, des plus recherchées par le nombre, l'éclat, la beauté de ses fleurs, d'un rouge de feu très-vif, disposées en ombelle, et qui se succèdent sans interruption pendant cinq à six mois de l'année. Ses tiges sont épaisses, rameuses, un peu ligneuses; les feuilles arrondies, en cœur, à cinq lobes, crénelées et dentées, marquées ordinairement d'une bande noire et circulaire, quelquefois à bordure blanche et aride dans une variété, *geranium marginatum* (Cavan.).

Pélargone tachante : *Pelargonium inquinans*, Cavan., *Diss.*, 4, tab. 106, fig. 2. Le feuillage de ce beau *geranium* est d'un vert jaunâtre; ses feuilles sont en cœur, arrondies, à cinq lobes peu marqués, luisantes, crénelées : froissées entre les doigts, elles y laissent une couleur ferrugineuse. Les fleurs sont en ombelle, d'un rouge écarlate éclatant; les pétales obtus, un peu échancrés; les onglets courts et blancs, avec deux sillons; les trois pétales inférieurs un peu plus larges que les deux autres.

Pélargone hybride : *Pelargonium hybridum*, Cavan., tab. 105, fig. 2; Dillen., *Elth.*, tab. 125, fig. 152. Cette plante est glabre sur toutes ses parties; ses tiges sont épaisses et courtes; ses feuilles arrondies, point échancrées, crénelées, un peu concaves, d'une saveur acide; les stipules ovales, aiguës; l'ombelle est composée de dix à douze rayons; les fleurs sont grandes, d'un rouge écarlate très-vif, ou dans une variété (*pelargonium roseum*) d'une couleur de rose fort tendre; les deux pétales supérieurs un peu plus courts que les autres, à peine échancrés; les anthères de couleur cramoisie.

Pélargone aigrelette : *Pelargonium acetosum*, Willd., *Sp.*; Cavan., tab. 104, fig. 3. Ses tiges sont cylindriques et succulentes, hautes d'environ un pied et demi; les feuilles un peu ovales, rétrécies en coin à leur base, glauques, épaisses, crénelées, d'une saveur acide; les stipules obtuses; les pédoncules très-longs, opposés aux feuilles, portant une ombelle de deux ou trois fleurs assez grandes, d'un blanc rougeâtre; les pétales étroits, alongés, presque spatulés; les deux supérieurs droits, tachés, plus étroits; les trois autres pendans.

Pélargone glauque : *Pelargonium glaucum*, Willd., *Sp.*;

l'Hérit., Géran., tab. 29; *Geranium lanceolatum*, Cavan., tab. 102, fig. 2; Curt., *Bot. Mag.*, tab. 56. Toutes les parties de cette plante sont glabres, de couleur glauque, un peu blanchâtres; ses tiges ligneuses; ses rameaux foibles, effilés; les feuilles opposées, à longs pétioles, étroites, lancéolées, aiguës, redressées, épaisses, très-entières; les stipules rougeâtres et charnues; les pédoncules axillaires, longs, uniflores ou biflores; le calice a cinq divisions aiguës; la corolle blanche, à pétales supérieurs longs et réfléchis, plus larges, de couleur purpurine sur leurs onglets; les anthères sont de couleur incarnate.

Pélargone a feuilles variables : *Pelargonium diversifolium*, Willd., *Spec.*, Wendl., *Obs.*, 51. Arbrisseau très-rameux; ses tiges sont grêles, ligneuses, rougeâtres; les feuilles lancéolées, oblongues, dentées; les supérieures ternées, glabres, aiguës, très-entières, un peu glauques, un peu barbues au sommet; les folioles latérales presque sessiles, une fois plus courtes, plus étroites; les pédoncules à une ou deux fleurs, formant, par leur réunion, une panicule flexueuse à l'extrémité des tiges. Les fleurs sont semblables à celles de l'espèce précédente, mais plus petites.

Pélargone ombiliquée : *Pelargonium peltatum*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 100, fig. 1. Toute cette plante est glabre, succulente; ses tiges sont sarmenteuses, en partie couchées, articulées, longues d'un pied; les feuilles ombiliquées, à cinq lobes élargis, peu profonds; glabres, entières, souvent marquées d'une bande noire et circulaire dans leur centre; les stipules aiguës et charnues; les pédoncules, longs et droits, soutiennent trois ou quatre fleurs en ombelle, presque papilionacées, purpurines; les pétales supérieurs réfléchis en arrière et striés; les anthères d'un rouge violet.

Pélargone a longs pédoncules : *Pelargonium tabulare*, Willd., *Spec.*; *Geranium elongatum*, Cavan., tab. 101, fig. 3. Sa tige est herbacée, couchée sur la terre, un peu relevée, rude, mais point piquante; les feuilles sont opposées, arrondies, échancrées en cœur, dentées, crénelées, rudes au toucher, partagées en cinq lobes, marquées d'une bande noire ou rougeâtre, comme festonnée; les pétioles très-longs; les stipules aiguës et réfléchies; les pédoncules opposés aux feuilles, droits,

très-longs, soutenant une, deux ou trois fleurs jaunâtres; les pétales supérieurs réfléchis, plus larges, échancrés; les divisions du calice ciliées; les anthères cramoisies.

Pélargone éclatante : *Pelargonium fulgidum*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 116, fig. 2; Dillen., *Eltham.*, tab. 130, fig. 157. Cette plante a des tiges tortueuses, épaisses et charnues; des feuilles nombreuses, épaisses et veloutées, profondément divisées en trois lobes très-profonds, cunéiformes, celui du milieu beaucoup plus long, incisées, crénelées ou dentées; les stipules bifides, courantes à la base du pétiole; les pédoncules fort longs, tomenteux, ainsi que le calice, soutenant une ou deux ombelles, à trois ou quatre fleurs et plus, petites, d'un ponceau très-brillant: le tube du calice est très-long et forme une petite bosse sur les pédoncules propres à l'endroit où il se termine.

Pélargone a grandes fleurs : *Pelargonium grandiflorum*, Willd., *Spec.*; Andr., *Bot. repos.*, tab. 12. Dans cette espèce les tiges sont droites, glabres, ligneuses, distinguées par ses grandes fleurs; ses feuilles sont alternes, pétiolées, palmées, partagées en cinq lobes alongés, glabres, aigus, divergens, de couleur glauque; les stipules oblongues, obtuses; les pédoncules chargés de trois fleurs en ombelle. La corolle est blanche, à pétales longs d'un pouce : les trois inférieurs lancéolés, cunéiformes, obtus; les deux supérieurs en ovale renversé, marqués à leur base de stries rougeâtres. Cette plante est, comme les autres espèces, originaire du cap de Bonne-Espérance.

Pélargone en cœur : *Pelargonium cordatum*, Willd., *Spec.*; *Geranium cordifolium*, Cav., tab. 117, fig. 3. Sa tige est tendre, velue, verte ou rougeâtre dans sa jeunesse; elle se couvre, en vieillissant, d'une écorce cendrée: les feuilles sont en cœur, arrondies, tomenteuses et blanchâtres en dessous, finement denticulées; les fleurs sont disposées en ombelle. Leur calice est ovale, oblong, très-tomenteux, à cinq découpures aiguës et striées. La corolle est grande, très-belle, d'un pourpre clair; les deux pétales supérieurs plus larges et plus longs, réfléchis en arrière, et agréablement marqués de taches purpurines, longitudinales et plumeuses, qui vont depuis les onglets jusqu'à la moitié de la longueur; les trois

autres sont blanchâtres, étroits, linéaires; les anthères oblongues, jaunâtres.

Pélargone en entonnoir : *Pelargonium cucullatum*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 106, fig. 1; Herm., *Lugd. Bat.*, tab. 275. Cette espèce est une des plus belles de ce genre : elle forme un arbrisseau de quatre à six pieds, à rameaux lâches, pubescens, garnis de feuilles grandes, la plupart opposées, douces au toucher, roulées presque en forme d'entonnoir, garnies de petites dents rougeâtres, portées sur de longs pétioles. Les stipules sont ovales, acuminées; l'ombelle est composée d'environ cinq rayons; les fleurs sont grandes, d'un pourpre violet, d'un aspect très-agréable; les pétales supérieurs plus longs et plus larges, marqués de stries plumeuses et rougeâtres.

Pélargone odorante : *Pelargonium odoratissimum*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 103, fig. 1. Cette plante, intéressante par la bonne odeur de ses feuilles, vient ordinairement en touffe basse, et pousse de sa souche radicale, qui s'élève de quelques pouces hors de terre, plusieurs tiges herbacées, menues, étalées, garnies de feuilles opposées, arrondies, en cœur, molles, douces au toucher, à peine lobées, crénelées, d'une odeur suave, portées sur de longs pétioles. Les pédoncules sont axillaires, terminés par cinq petits rayons environ, munis à leur base d'un involucre à six folioles; la corolle est petite, blanchâtre, ou couleur de rose tendre.

Pélargone à feuilles d'érable : *Pelargonium acerifolium*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 112, fig. 2. Cette espèce est toute velue, d'une odeur assez agréable. Sa tige est ligneuse; son écorce cendrée; ses rameaux sont verts; les feuilles roides, un peu en cœur, anguleuses, finement dentées, à dents rougeâtres, traversées de trois nervures saillantes et blanchâtres; les stipules ovales, acuminées; les ombelles composées d'environ cinq fleurs, assez grandes, d'un bleu clair.

Pélargone papilionacée : *Pelargonium papilionaceum*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 112, fig. 1; Dillen., *Eltham.*, 124, tab. 128, fig. 165; Mart., tab. 15. Cette plante est des mieux caractérisées, et la plus facile à reconnoître, surtout par ses fleurs. Sa tige est velue, haute de deux pieds; les feuilles sont grandes, en cœur, anguleuses, âpres au toucher, cré-

nelées et ridées; les pétioles très-longs; les pédoncules chargés de quatre à cinq fleurs; le calice alongé; la corolle petite, blanche en dehors, d'un pourpre foncé en dedans; les deux pétales supérieurs beaucoup plus grands que les autres, réfléchis, ayant leur bord blanc, et des stries plumeuses dans l'intérieur; les trois autres extrêmement petits, marqués d'une ligne purpurine bifide; les anthères rougeâtres.

Pélargone a feuilles de vigne: *Pelargonium vitifolium*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 3, fig. 2; Dillen., *Eltham.*, 152, tab. 126, fig. 153. Sa tige est haute de trois pieds, à rameaux pubescens: les feuilles sont grandes, opposées, en cœur, à trois lobes, hérissées; les stipules ovales, aiguës; les pédoncules axillaires, plus longs que les pétioles, soutenant des fleurs presque en tête, ayant les pétioles très-courts; le calice très-velu; ses divisions un peu aristées; la corolle, couleur de chair ou légèrement purpurine, traversée de lignes plumeuses; les capsules tomenteuses.

Pélargone a fleurs en tête: *Pelargonium capitatum*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 105, fig. 1; vulgairement Géranion rose, à cause de l'odeur de ses feuilles, qui approche de celle de la rose. Ses tiges sont noueuses, diffuses, couvertes de poils blancs. Les feuilles sont alternes, souvent opposées, arrondies, en cœur, tomenteuses, à cinq lobes ondulés et crénelés; les stipules ovales, acuminées, presque auriculées; les pédoncules très-longs, droits, velus, opposés aux feuilles, soutenant six à huit fleurs en tête, presque sessiles, couleur de rose, bigarrées de teintes plus claires; les capsules tomenteuses et roussâtres, terminées par une arête courte.

Pélargone a feuilles de groseiller: *Pelargonium grossularoides*, Willd., *Spec.*; Cavan. tab. 119, fig. 2. Cette plante est glabre sur toutes ses parties; ses tiges sont rougeâtres, un peu comprimées, étalées sur la terre; les feuilles radicales nombreuses; celles des tiges opposées, portées sur de longs pétioles, arrondies, en cœur, incisées et crénelées: celles des extrémités plus petites, et bien plus profondément lobées; les pédoncules capillaires soutenant trois ou quatre petites fleurs d'un rouge clair, n'ayant ordinairement que trois ou quatre anthères. Les capsules sont noirâtres; leurs arêtes courtes.

Pélargone visqueuse: *Pelargonium viscosum*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 108, fig. 2. Arbrisseau de quatre à cinq pieds, à feuilles très-vertes, remarquables par leur viscosité, surtout dans leur jeunesse, à fleurs purpurines, tachetées, d'un aspect très-agréable. Les rameaux sont pendans et visqueux; les feuilles alternes, les supérieures souvent opposées, assez grandes, en cœur, à trois ou cinq angles aigus, sinués ou dentés; les stipules larges, acuminées, caduques; les pédoncules plus longs que les feuilles, chargés d'environ huit fleurs pédonculées, munies d'un involucre de cinq folioles ovales, acuminées. Le calice est velu, la corolle grande, les étamines sont rougeâtres et velues; les capsules tomenteuses; les arêtes très-longues.

Pélargone à feuilles de chêne: *Pelargonium quercifolium*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 119, fig. 1. Cette espèce forme un arbrisseau de trois à quatre pieds, à feuilles opposées, en cœur, alongées, profondément pinnatifides, à découpures et à sinuosités obtuses, d'un vert sombre; à stipules presque embrassantes, larges, courtes et caduques; à pédoncules solitaires, portant six rayons et un involucre à six ou sept folioles ovales et concaves. Le calice est d'une seule pièce, ovoïde. La corolle est grande et belle, semblable à celle de l'espèce précédente.

Pélargone scabre: *Pelargonium scabrum*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 108, fig. 1. Arbrisseau à tige ligneuse, haute de trois ou quatre pieds; ses rameaux sont garnis de quelques poils, et de feuilles alternes ou opposées, un peu âpres au toucher, rétrécies en coin à leur base, partagées en trois lobes terminés en pointe, dentées en scie ou incisées, exhalant une odeur de rose assez agréable; les pédoncules portent deux ou trois rayons garnis d'une collerette rougeâtre, à cinq divisions. La corolle est d'un rose clair; les pétales sont entiers; les deux supérieurs réfléchis, larges, plus longs; les capsules couvertes d'un duvet roussâtre.

Pélargone bicolore: *Pelargonium bicolor*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 111, fig. 1. Sa tige est épaisse, courte et tortueuse; ses rameaux sont velus, presque herbacés; les feuilles glauques, opposées, rudes au toucher, à trois lobes dentés et frisés, quelquefois incisés; les pédoncules plus longs que

les feuilles, terminés par une très-belle ombelle de fleurs, portées sur de longs pédicelles, garnis à la base d'un involucre à plusieurs divisions. Le calice est velu; la corolle très-agréable, à pétales presque égaux, les deux supérieurs un peu plus larges et plus longs, de couleur blanche, avec une grande tache violette dans le centre.

Pélargone térébinthinacée : *Pelargonium terebinthinaceum*, Cavan., tab. 114, fig. 1; *P. graveolens*, l'Hérit., Géran., tab. 17. Arbrisseau, l'un des plus grands de ce genre : ses rameaux sont velus; ses feuilles glabres, alternes ou opposées, d'un vert foncé, blanchâtres en dessous, deux fois trifides, à lobes crénelés, incisés, velus en leurs bords, à odeur de térébenthine, et dans quelques variétés à odeur de citron ou de rose; les stipules larges, aiguës. Les pédoncules soutiennent cinq rayons et plus. La corolle est d'un pourpré clair; les pétales supérieurs sont marqués de lignes plus foncées.

Pélargone crépue: *Pelargonium crispum*, Willd., *Sp.*; Cavan., tab. 109, fig. 2. Petit arbrisseau assez élégant : sa tige est très-rameuse, haute d'un pied et demi; ses rameaux sont rudes, un peu tomenteux; les feuilles petites, disposées sur deux rangs; les inférieures en rein, à cinq lobes; les autres à trois lobes plissés, dentés, crépus, ayant l'odeur de la mélisse; les stipules en cœur, et comme imbriquées par leur rapprochement vers le sommet des rameaux. Les pédoncules ne portent qu'une ou deux fleurs avec un involucre à quatre folioles. La corolle est belle, d'un violet clair, avec des stries plus foncées dans les pétales supérieurs, arrondis, plus larges et plus longs; les anthères rouges.

Pélargone sans stipules : *Pelargonium exstipulatum*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 123, fig. 1. Petit arbrisseau très-glabre, un peu glauque, à tige haute d'un pied. Les feuilles sont alternes, partagées en trois lobes trifides, crénelés, d'un glauque cendré, un peu charnus, d'une odeur très-agréable; les pédoncules fort longs, latéraux, portant une ombelle à trois ou quatre rayons, munie d'un involucre à cinq écailles courtes, aiguës. Les fleurs sont de grandeur médiocre; les pétales rougeâtres ou d'un pourpre clair, obtus, un peu étroits : les trois inférieurs pendans; les deux autres droits,

avec une tache d'un pourpre violet. Les stipules sont si petites, qu'on les regarde comme nulles.

Pélargone ternée : *Pelargonium ternatum*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 107, fig. 2. Sa tige est fourchue, droite, un peu velue; les feuilles sont opposées, ternées, trifides, dentées en scie, rudes au toucher, un peu plissées; les stipules courtes, concaves, ovales, aiguës; les pédoncules latéraux, terminaux; l'involucre est rougeâtre, à divisions lancéolées, un peu ciliées; la corolle blanchâtre, un peu incarnate; à pétales entiers, égaux, marqués à leur base de deux lignes purpurines.

Pélargone tétragone : *Pelargonium tetragonum*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 99, fig. 2. Espèce remarquable par son port, par la grandeur, la beauté de ses fleurs à quatre pétales, par la forme quadrangulaire, articulée de ses tiges, par ses longs rameaux presque nus, tombans, velus dans leur jeunesse. Les feuilles sont alternes, arrondies, à cinq lobes plus ou moins profonds : les plus jeunes dentées, marquées, dans leur face supérieure, d'une bande circulaire d'un rouge noirâtre; les stipules à demi circulaires; les pédoncules axillaires et biflores; les deux pétales supérieurs longs d'un pouce et demi, à demi tubulés et rétrécis à leur base, larges et réfléchis à leur extrémité; les deux latéraux parallèles, d'entre lesquels sort le faisceau des étamines très-rouges; les anthères d'un pourpre foncé; les capsules tomenteuses, terminées par une longue arête.

Pélargone a feuilles d'alchimille : *Pelargonium alchimilloides*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 98, fig. 2; Herm., *Lugd. Bat.*, tab. 283. Ses tiges sont épaisses, herbacées, couvertes, ainsi que toute la plante, d'un duvet lanugineux. Les feuilles sont arrondies, à cinq lobes partagés en d'autres plus courts, souvent marquées d'une bande circulaire noirâtre; les pétioles des feuilles inférieures très-longs; les pédoncules axillaires, très-longs, portant quatre ou cinq fleurs pédicellées; la corolle est blanche ou un peu jaunâtre, avec deux pétales teints de pourpre à leur onglet, et les deux supérieurs échancrés et plus longs que le calice; les anthères sont rougeâtres; les capsules couvertes d'un duvet roussâtre.

Pélargone australe; *Pelargonium australe*, Willd., *Spec.*, 3, pag. 675. Espèce originaire de la Nouvelle-Hollande, dont

les rameaux sont blanchâtres, velus, surtout dans leur jeunesse. Les feuilles sont en cœur, un peu lobées, légèrement plissées, crénelées, sinuées, glabres en dessus, velues en dessous; les pétioles très-longs, blanchâtres; les stipules lancéolées, pubescentes; les pédoncules axillaires, portant des ombelles de douze à quinze fleurs en tête; les calices velus; les divisions lancéolées, velues; la corolle, de couleur purpurine très-claire, a les pétales ovales, lancéolés; les deux supérieurs marqués à leur base d'une ligne partagée en deux portions rameuses.

Pélargone suave; *Pelargonium suaveolens*, Desf., *Cat. hort. par.*, Arbr., vol. 2, p. 465. Cette plante s'élève peu; elle est velue sur toutes ses parties. Ses tiges sont ligneuses, cylindriques et noueuses; les feuilles pétiolées, alternes, éparses, ovales, un peu arrondies, échancrées en cœur à leur base, crépues, pileuses, particulièrement en dessous, à dentelures fines, à cinq lobes obtus, peu profonds, d'une odeur très-agréable. Les pétioles sont filiformes; les fleurs peu nombreuses, réunies en ombelles sur des pédoncules courts, très-velus, ainsi que les calices; la corolle est purpurine, un peu plus longue que les divisions du calice.

Pélargone de Beaufort; *Pelargonium beaufortianum*, Desf., Arbr., 2, pag. 459. Ses tiges sont ligneuses, cylindriques et rameuses; les rameaux parsemés de poils courts, garnis de feuilles à longs pétioles, concaves, presque rondes, la plupart élargies et comme tronquées à leur base, presque glabres, à cinq lobes peu profonds, avec des dentelures inégales, mucronées; les pédoncules pileux, soutenant de belles et grandes fleurs assez nombreuses, disposées en ombelle; les divisions du calice profondes, lancéolées, mucronées; la corolle d'un rose clair ou un peu violette; les deux pétales supérieurs ovales, un peu arrondis, marqués à leur base de veines purpurines et rameuses; les capsules pubescentes et cendrées.

Pélargone élégante; *Pelargonium formosum*, Desf., Arb., 2, pag. 459. Espèce remarquable par la grandeur et l'élégance de ses fleurs. Ses tiges sont ligneuses; ses rameaux pubescens; ses feuilles alternes, pétiolées, ovales, un peu arrondies, glabres, épaisses, à lobes peu marqués, à dentelures fines, inégales, mucronées; les pédoncules et les calices chargés de

poils fins; les fleurs en ombelle, ayant la corolle grande et blanche; les deux pétales supérieurs ovales, un peu échancrés au sommet, marqués à leur base de lignes plumeuses d'un beau pourpre.

Pélargone hétérogame; *Pelargonium heterogamum*, l'Hérit., Gér., tab. 18. Ses tiges sont presque glabres, cannelées ou striées, droites, ligneuses; les feuilles portées sur de longs pétioles, presque rondes, échancrées en cœur, parsemées de quelques poils rares, à plusieurs lobes peu profonds, incisés ou dentés; les pédoncules un peu velus, très-longs, soutenant environ six fleurs en ombelle; les folioles de l'involucre ovales, mucronées; les divisions du calice très-profondes, glabres, lancéolées, acuminées; la corolle, de grandeur médiocre et d'une belle couleur rose, a les pétales arrondis à leur sommet, à peine échancrés; six étamines sont fertiles.

Pélargone tricolore: *Pelargonium tricolor*, Willd., *Spec.*; Curt., *Bot. Magaz.*, tab. 240; *Pelargonium violaceum*, Jacq., *Ic. rar.*, 3, tab. 527. Cette plante a des tiges droites, rameuses, garnies, ainsi que toute la plante, de poils très-courts, velus et blanchâtres. Les feuilles sont droites, lancéolées, incisées, quelquefois trifides à leur base, portées sur de longs pétioles; les stipules étroites, lancéolées, terminées par une arête. Les pédoncules sont longs, opposés aux feuilles, soutenant une, deux ou trois fleurs avec de longs pédicelles; l'involucre est semblable aux stipules; la corolle, d'une grandeur médiocre, a les pétales ovales; les trois inférieurs d'un blanc de neige; les deux supérieurs d'un rouge de sang, marqués d'une tache noire à leur base; quatre ou cinq étamines sont fertiles.

Pélargone a longues fleurs: *Pelargonium longiflorum*, Willd., *Spec.*; Jacq., *Ic. rar.*, 3, tab. 521. Cette espèce a des racines charnues; point de tige; des feuilles toutes radicales, glabres, oblongues, lancéolées, aiguës, très-entières; les pétioles de la longueur des feuilles, munis à leur base de quelques poils rares; les hampes droites, trifides à leur sommet; les involucres à folioles linéaires, lancéolées, les intérieures ciliées; les ombelles composées de quatre fleurs; les divisions du calice réfléchies; les pétales très-longs, blanchâtres, linéaires-

lancéolés ; les deux supérieurs marqués, depuis leur base jusqu'à leur milieu, d'une large ligne d'un rouge très-foncé. On en distingue une variété (*Geranium depressum*, Jacq., *Ic. rar.*, 3, tab. 520) à ombelles de cinq à six fleurs ; à pétales plus courts ; à neuf filamens ; à pédoncules un peu rabattus.

Pélargone a cinq lobes ; *Pelargonium quinquelobum*, Willd., *Spec.* Elle a la tige épaisse, divisée en rameaux étalés, velus, cylindriques ; les feuilles alternes ou opposées, un peu charnues, partagées, jusqu'à leur moitié, en cinq lobes dentés, anguleux à leur sommet, marqués d'une zone brune dans leur disque ; les pétioles velus ; les stipules larges, aigus, presque en cœur ; les pédoncules longs de huit à neuf pouces, velus, terminés par une ombelle de huit à douze fleurs, d'une couleur de rose fort agréable.

Pélargone a trois pointes ; *Pelargonium tricuspidatum*, l'Hér., Géran., tab. 30. Cette plante a des tiges ligneuses, droites, rameuses, hautes d'environ un pied, garnies de feuilles opposées, lancéolées, ou ovales-lancéolées, roides, glabres, vertes, les unes entières, les autres à trois pointes, celle du milieu plus grande ; les pédoncules plus longs que les feuilles, les uns simples avec une articulation, d'autres divisés en deux rayons terminés, chacun par une fleur d'un blanc teint de rose ou de couleur de chair.

Pélargone a feuilles de cortuse : *Pelargonium cortusæfolium*, Willd., *Spec.* ; l'Hérit., Géran., tab. 25. Cette espèce a des tiges presque ligneuses, ramifiées, pubescentes, garnies de feuilles alternes, pétiolées, un peu arrondies, lobées ou incisées, plissées, ondulées, à peine pubescentes en dessous ; les dentelures obtuses, un peu cotonneuses à leurs bords ; les stipules acuminées. Les fleurs sont petites, nombreuses, presque réunies en tête ; les pédicelles courts, un peu velus ; la corolle blanchâtre, les pétales presque égaux, les inférieurs plus étroits.

Pélargone mouchetée ; *Pelargonium penicillatum* ; Willd., *Hort. Berol.*, tab. 37. Les tiges sont dures, ligneuses, glabres, cylindriques, rameuses ; les feuilles opposées, pétiolées, ovales, incisées ou dentées en scie, obtuses au sommet, rétrécies à leur base, fermes, rudes à leurs deux faces ; les

stipules presque subulées; les pédoncules axillaires, un peu plus longs que les feuilles, soutenant deux ou trois rayons géniculés un peu au-dessus de leur base, munis d'un involucre à trois folioles lancéolées, acuminées, membraneuses; le calice est partagé en cinq folioles lancéolées, aiguës; la corolle belle, d'un pourpre clair, marquée de lignes plus foncées, ramifiées presque en pinceau.

Pélargone tomenteuse : *Pelargonium tomentosum*, Willd., *Spec.*; Jacq., *Icon. rar.*, 3, tab. 537. Arbrisseau remarquable par les poils nombreux, blanchâtres, droits et tomenteux qui couvrent toutes ses parties. Ses rameaux sont herbacés. Les feuilles sont pétiolées, alternes ou opposées, grandes, molles, épaisses, tomenteuses, profondément échancrées en cœur, presque hérissées, divisées en cinq lobes obtus, arrondis, un peu dentés; les pétioles très-longs; les pédoncules opposés aux feuilles, quelquefois chargés de plusieurs ombelles à huit ou dix fleurs, presque en panicule; les pédicelles capillaires; les divisions du calice courtes, mucronées; la corolle, blanche, d'une grandeur médiocre, a les pétales lancéolés, obtus, marqués à leur base d'une ligne courte, purpurine; les filamens sont d'un rouge de sang; les anthères de couleur orangée.

Pélargone ailée; *Pelargonium pinnatum*, Cavan., tab. 115, fig. 2. Cette plante a une racine tubéreuse, blanchâtre en dedans, noirâtre en dehors, bonne à manger, approchant de la forme d'un petit radis. Les feuilles sont droites, toutes radicales, ailées, composées de cinq paires de folioles avec une impaire, fort petites, ovales, sessiles, vertes en dessus, tomenteuses en dessous; les pétioles un peu velus, nus jusqu'à la moitié de leur longueur; les pédoncules radicaux, longs d'environ six pouces, terminés par deux à sept rayons longs d'un pouce; l'involucre est composé de cinq folioles aiguës; la corolle blanchâtre, avec les deux pétales supérieurs marqués d'une tache plumeuse, couleur de sang; les anthères sont au nombre de cinq; les capsules terminées par une longue arête.

Pélargone hérissée: *Pelargonium hirtum*, Willd., *Sp.*; Cavan., tab. 117, fig. 2. Petite plante, toute hérissée de poils, dont la racine est ligneuse, perpendiculaire, couverte d'une écorce noirâtre, et comme écailleuse à son sommet par le reste des

stipules. Les feuilles sont nombreuses, toutes radicales, deux fois ailées, à pinnules capillaires; les pétioles nus jusqu'à la moitié, garnis à la base de stipules conniventes et bifides. On voit au haut des tiges deux feuilles opposées, d'où partent des pédoncules qui soutiennent des fleurs en ombelle à quatre rayons assez courts. La corolle est petite, un peu plus longue que le calice, de couleur rougeâtre; les capsules sont terminées par une longue arête.

Pélargone a feuilles de carotte: *Pelargonium daucifolium*, Desf., *Cat. h. p.*; *Pelargonium flavum*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 120, fig. 2; Murr., *Comm. Gœtt.*, 1780, tab. 4. Sa racine est globuleuse, très-grosse, tubéreuse; sa tige, presque nue, garnie à sa partie inférieure de deux paires de feuilles; les autres feuilles sont radicales, quelquefois longues d'un pied, hérissées de poils très-fins, ailées, à pinnules alternes; les folioles petites, aiguës; les stipules un peu en cœur; les pédoncules longs d'un pied et plus, terminés par dix rayons, garnis d'un involucre à folioles ovales, aiguës; les divisions du calice profondes, lancéolées, aiguës; la corolle, d'un blanc jaunâtre, a les deux pétales supérieurs marqués d'une ligne purpurine.

Pélargone pinnatifide: *Pelargonium pinnatifidum*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 120, fig. 1. Cette plante a une racine tubéreuse, en forme de poire. La tige est presque nue; les feuilles sont opposées, deux fois ailées, à pinnules opposées; et folioles très-étroites, courtes, linéaires, presque glabres, obtuses. Le pédoncule soutient environ dix à douze rayons munis d'un involucre à plusieurs folioles étroites, lancéolées, aiguës. La corolle est petite, blanche, parsemée de points de couleur purpurine, à pétales ovales, obtus, rétrécis en onglet à leur base.

Pélargone a fleurs brunes: *Pelargonium triste*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 107, fig. 1; Cornut., *Canad.*, tab. 110. Cette espèce est pourvue d'une racine composée de plusieurs tubercules ovales. Sa tige est cylindrique, velue, ainsi que toute la plante, garnie de feuilles opposées à longs pétioles, deux fois ailées, à pinnules alternes et folioles courantes, inégales, crénelées, aiguës; les stipules sont ovales; les pédoncules axillaires, droits, longs d'un pied, soutenant environ

dix à douze rayons longs d'un pouce et demi ; les divisions du calice ovales, bordées d'un petit liséré blanchâtre ; les pétales presque égaux, d'un vert jaunâtre, marqués de tâches noirâtres. Ces fleurs répandent, pendant la nuit, une odeur agréable de girofle. Le style est velu à sa base ; les capsules sont terminées par une arête longue de deux pouces.

Pélargone a grandes stipules : *Pelargonium appendiculatum*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 121, fig. 2. Sa racine est charnue, rougeâtre, de la forme d'une grosse rave ; les feuilles sont toutes radicales, couvertes d'un duvet laineux, deux fois ailées ; les pinnules petites, velues, très-étroites, linéaires, soutenues par de longs pétioles munis de stipules conniventes à leur base, de la longueur d'un pouce, puis élargies en cœur, ovales, aiguës ; les pédoncules sont solitaires ou au nombre de deux, droits, tomenteux, soutenant environ dix longs rayons munis d'un involucre à folioles subulées, tomenteuses. Les divisions du calice sont profondes ; la corolle est violette, d'une grandeur médiocre.

Pélargone radule : *Pelargonium radula*, Willdenow, *Spec.*; Cavan., tab. 101, fig. 1 ; Jacq., *Miscell.*, 2, tab. 133. Petit arbuste haut de deux pieds, dont l'écorce est cendrée, il a les rameaux courts, réunis en une tête garnie de feuilles alternes, partagées profondément en cinq parties, ou deux fois ailées ; les pinnules pinnatifides ; les folioles inégales, planes, linéaires, entières ou garnies de quelques dents rares, presque glabres, d'une odeur de térébenthine ; les stipules larges, acuminées ; les pédoncules courts, axillaires, soutenant une ombelle de deux ou trois fleurs pédicellées ; le calice velu ; la corolle couleur de rose avec des stries rouges ; les deux pétales supérieurs plus larges ; les trois inférieurs étroits, plus pâles ; les cinq anthères couleur de chair ; les stigmates velus, ainsi que les capsules.

Pélargone frutescente : *Pelargonium frutescens*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 122, fig. 2. Sa tige est ligneuse, très-rameuse, couverte d'une écorce brune ; les feuilles sont pétiolées, opposées, deux fois ailées ; les pinnules opposées, trois de chaque côté ; les folioles peu nombreuses, petites, étroites, aiguës ; les stipules courtes, ovales ; les pédoncules sont axil-

laires, souvent chargés de deux fleurs d'un violet clair; les pétales supérieurs réfléchis et plus longs que les autres; les capsules couvertes d'un duvet roussâtre, terminées par une arête longue d'un pouce.

Pélargone a feuilles de coriandre: *Pelargonium coriandrifolium*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 116, fig. 1; Herm., *Lugd. Bat.*, tab. 280; Commel., *Hort.*, 2, tab. 63. Cette espèce, très-rapprochée de la précédente, en diffère par sa tige herbacée et non ligneuse, divisée en rameaux rougeâtres, articulés, un peu anguleux. Les feuilles inférieures sont opposées, les supérieures alternes, deux fois ailées, à pinnules linéaires; les découpures obtuses; les pédoncules longs, opposés aux feuilles, soutenant trois ou quatre rayons très-courts, munis d'un involucre à six divisions. La corolle est assez grande, très-ouverte, couleur de chair claire, à cinq, quelquefois à quatre pétales, desquels les deux supérieurs sont striés; les cinq anthères sont rougeâtres; les capsules tomenteuses et rougeâtres; l'arête, longue de deux pouces, est garnie de poils blancs.

Pélargone a feuilles de bétoine: *Pelargonium betonicum*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 118, fig. 1; Herm., *Lugd. Bat.*, tab. 281. Cette plante a une tige ferme, droite, simple, longue d'un pied, herbacée, garnie de feuilles à longs pétioles, ovales, en cœur, opposées ou alternes, profondément divisées en lobes obtus ou presque pinnatifides, crénelées à leur contour. Les pédoncules sont longs, terminaux, soutenant quatre à cinq fleurs et plus, portées sur des pédicelles courts; les corolles légèrement purpurines ou couleur de chair; les capsules terminées par un long bec.

Pélargone a feuilles de férule: *Pelargonium ferulaceum*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 110, fig. 2. Une souche branchue, épaisse, noirâtre, produit plusieurs fibres noirâtres et capillaires. Ses feuilles sont ailées, tomenteuses en dessous; à pinnules lobées, incisées, repliées, dentées à leur extrémité. Le pédoncule commun sort du sommet de la souche, entre les feuilles; il se divise en rameaux ombellifères, garnis d'une feuille à leur base. Les fleurs sont souvent trois ensemble, petites, d'un rouge pâle, à cinq pétales, dont quatre sont pendans, le cinquième, plus large, est relevé, occupant la

place que, dans les autres espèces, tiennent les deux pétales supérieurs.

Pélargone gibbeuse : *Pelargonium gibbosum*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 109, fig. 1; Herm., *Lugd. Bat.*, tab. 285; Burm., *Afric.*, tab. 37, fig. 2. Cette espèce a une tige glabre, ligneuse, charnue; les rameaux tombans, noueux, articulés, longs de trois pieds et plus; les feuilles éparses ou opposées, glabres, de couleur glauque, ailées; les folioles de trois à cinq, sessiles ou pédicellées, simples ou lobées, un peu arrondies, repliées en gouttière, crénelées ou dentées; les stipules larges; les pédoncules longs, opposés aux feuilles, à huit ou dix rayons; le calice velu; la corolle d'une grandeur médiocre, d'un jaune verdâtre; les pétales ovales, presque égaux.

Pélargone charnue : *Pelargonium carnosum*, Willd., *Spec.*; Cavan., tab. 99, fig. 1; Dillen., *Hort. Elth.*, tab. 127, fig. 154. Cette plante, glabre sur toutes ses parties, a sa tige courte et ligneuse; ses rameaux droits, charnus et plus gros à leur base, presque de la forme d'une rave; les feuilles alternes, pinnatifides; les pinnules larges, courantes, dentées ou crénelées; les stipules petites, ovales; les pédoncules assez longs, soutenant cinq à six rayons; l'involucre à cinq ou six folioles ovales; le calice coloré; la corolle blanche; les pétales linéaires, presque égaux; cinq anthères rouges; la base du style velue; les capsules tomenteuses et roussâtres; leur arête longue d'un pouce.

Pélargone lacérée : *Pelargonium lacerum*, Willd., *Spec.*; Jacq., *Icon. rar.*, 3, tab. 532. Ses tiges sont longues, herbacées rameuses, très-étalées, plus ou moins hérissées; les feuilles pétiolées, opposées ou alternes, glabres en dessus, médiocrement hérissées en dessous, pinnatifides, divisées en plusieurs lobes élargis, très-inégaux, obtus, quelquefois laciniés, dentés à leur partie supérieure; les pédoncules chargés de deux à cinq fleurs environ, ayant la corolle assez grande, couleur de chair; les pétales marqués de lignes purpurines à leur base. Le *Pelargonium longicaule* de Jacquin, *Icon. rar.*, 3, tab. 553, ne paroît être qu'une variété de cette espèce, à tige plus longue; les lobes plus ordinairement incisés à leur sommet; la corolle, d'un pourpre clair, plus grande, n'ayant souvent que quatre pétales.

Pélargone a tiges nombreuses : *Pelargonium multicaule*, Willd., *Spec.*; Jacq., *Icon. rar.*, 3, tab. 534. Cette espèce, rapprochée de la précédente, en diffère par ses tiges plus nombreuses, parfaitement glabres, ainsi que ses feuilles, couchées, très-étalées; par ses feuilles plus petites, quelques-unes presque deux fois pinnatifides; les plus jeunes à lobes courans laciniés ou dentés; les pédoncules chargés de trois à cinq fleurs médiocrement pédicellées; la corolle petite, de couleur violette, à quatre pétales; les deux supérieurs veinés, avec une tache plus foncée à leur base.

Pélargone rave : *Pelargonium rapaceum*, Willd., *Spec.*; Jacq., *Icon. rar.*, 3, tab. 151; *Geranium sativum*, Andr., *Bot. rep.*, tab. 239; Gommel., *Hort.*, 2, tab. 63. Ses racines sont épaisses, tubéreuses, ramifiées; ses feuilles toutes radicales, presque deux fois ailées, presque glabres; les folioles trifides ou pinnatifides, à découpures courtes, lancéolées, aiguës (on y voit aussi des feuilles simplement ailées); les folioles palmées, laciniées; les pédoncules très-longs, légèrement velus, terminés par une tête de fleurs en ombelle, composée de plusieurs rayons courts, munis d'un involucre à folioles nombreuses, presque subulées; la corolle est d'un blanc incarnat, à pétales supérieurs ponctués à leur base, et réfléchis, et les inférieurs concaves, connivens; cinq étamines sont fertiles.

Pélargone adultérine : *Pelargonium adulterinum*, Willd., *Spec.*; l'Hérit., Géran., tab. 34. Cette plante est couverte, sur toutes ses parties, de poils mous, blanchâtres, tomenteux. Ses tiges sont droites, ligneuses, garnies de feuilles pétiolées, alternes, quelquefois les supérieures opposées, rétrécies en pointe à leur base, larges, molles, pubescentes, divisées en trois lobes inégaux, incisés à leur sommet; les pédoncules latéraux, d'une longueur médiocre, terminés par une, deux ou trois fleurs : le calice est tomenteux, à divisions lancéolées, aiguës; la corolle assez grande et violette; à pétales inférieurs ovales, oblongs; les deux supérieurs plus grands, un peu arrondis, marqués à leur base de veines rameuses plus foncées.

Pélargone a trois divisions : *Pelargonium tripartitum*, Willd., *Spec.*; *Pelargonium trifidum*, Jacq., *Hort. Schœnbr.*, 2, tab. 134.

Petit arbrisseau dont la tige se divise en rameaux grêles, flexueux, étalés, un peu velus, garnis de feuilles pétiolées, alternes, presque glabres, glauques en dessous; les inférieures partagées en trois lobes cunéiformes, légèrement incisées à leur sommet; les supérieures ternées ou quinées, plus petites, dentées ou incisées à leur sommet, aiguës à leur base; les stipules sont ovales, aiguës; les pédoncules latéraux, divergens, soutenant une ombelle de trois ou cinq fleurs; les pétales alongés, d'un blanc jaunâtre; les inférieurs lancéolés, obtus, rétrécis en coin à leur base; les supérieurs plus longs, échancrés au sommet, tachetés de sang vers leur base.

Pélargone incisée : *Pelargonium incisum*, Willd., *Spec.*; And r., *Bot. repos.*, tab. 67. Arbrisseau dont les tiges sont droites, glabres et rameuses, garnies de feuilles sans stipules d'un vert foncé, ailées ou ternées, à folioles petites, sessiles, cunéiformes, à découpures courtes, très-fines, nombreuses, laciniées; les pédoncules sont latéraux, très-longs, supportant une ombelle composée de rayons longs et nombreux, munis d'un involucre à folioles courtes, ovales, aiguës; la corolle est blanche; les pétales sont étroits, linéaires, un peu spatulés, les deux supérieurs rougeâtres à leur base; les divisions du calice étroites, rabattues en dehors. Le *pelargonium fragile*, Willd., est très-rapproché de cette espèce, remarquable par ses tiges grêles, très-fragiles; par ses feuilles un peu charnues, par ses fleurs moins nombreuses. Peut-être n'est-ce qu'une variété.

Pélargone a feuilles de jatropha; *Pelargonium jatrophæfolium*, *Cat. hort. par.* Belle espèce, remarquable par la forme de ses feuilles, semblables à celles d'un jatropha ou d'une malvacée. Toute la plante est très-visqueuse. Ses tiges sont ligneuses, presque sarmenteuses; les feuilles opposées, pétiolées, presque palmées, tronquées à leur base, à trois grands lobes profonds, eux-mêmes divisés en plusieurs autres, la plupart lancéolés, aigus, finement dentés en scie, très-visqueuses; les pétioles fort longs; les pédoncules axillaires, à peu près de la longueur des feuilles, soutenant quatre à cinq belles fleurs assez grandes, réunies en une ombelle courte; la corolle est blanche, d'un rose clair et rayé à sa moitié inférieure; les pétales sont ovales, obtus.

Pélargone a cinq taches : *Pelargonium quinquevulnerum*, Willd., *Spec.*; Andr., *Bot. rep.*, tab. 114. Ses tiges sont courtes, à peine ligneuses, hautes de huit à dix pouces, garnies de feuilles pétiolées, hispides, deux fois pinnatifides; les découpures courtes, nombreuses, lancéolées, aiguës, simples ou munies de quelques dents; les pédoncules droits, terminés par une ombelle de cinq à six fleurs et plus, un peu pendantes sur leur pédicelle; les pétales, d'un pourpre foncé, marqués chacun d'une tache blanche à leur bord, ont les onglets blancs: ils renferment cinq à sept étamines fertiles.

Pélargone a feuilles de bacille : *Pelargonium crithmifolium*, Willd., *Spec.*; Smith, *Ic. pict.*, tab. 13; *Pelargonium paniculatum*, Jacq., *Hort. Schœnb.*, 2, tab. 137. Cette plante est glabre sur toutes ses parties : elle a des tiges charnues, peu rameuses, hautes de deux pieds, garnies de feuilles éparses, ailées, vertes, luisantes, fragiles; les folioles alternes, presque pinnatifides, aiguës, incisées, élargies à leur sommet, longues d'un pouce et demi, exhalant une odeur de térébenthine. Les fleurs sont disposées en une panicule terminale, irrégulière, étalée, munie à ses divisions de bractées presque lancéolées, dentées en scie; les dernières ramifications en ombelle; les folioles de l'involucre petites, membraneuses, lancéolées, aiguës; le calice est rougeâtre à son sommet; la corolle blanche, de grandeur médiocre, à pétales oblongs, étalés, les deux supérieurs un peu plus larges, marqués de lignes rouges à leur base; l'ovaire est hérissé.

Pélargone a feuilles menues : *Pelargonium tenuifolium*, Willd., *Spec.*; l'Hérit., Géran., tab. 12. Arbrisseau dont les tiges sont glabres, épaisses, charnues, rameuses; les feuilles éparses, pétiolées, étroites, alongées, plusieurs fois ailées; les pinnules divisées en folioles très-étroites, subulées, laciniées, hérissées de poils courts; les pétioles très-longs. Les fleurs sont réunies en ombelle à l'extrémité d'un pédoncule latéral; les pétales sont ovales, obtus, presque égaux, plus longs que le calice.

Pélargone corne-de-cerf : *Pelargonium coronopifolium*, Willd., *Spec.*; Jacq., *Icon. rar.*, 3, tab. 526. Ses tiges sont ascendantes, presque ligneuses et ramifiées; les rameaux hérissés dans leur jeunesse, garnis de feuilles linéaires, lan-

céolées, rétrécies à leur base en un court pétiole, étroites, longues de trois à quatre pouces, vertes en dessus, blanchâtres en dessous, un peu pubescentes, dentées en scie ou incisées vers leur sommet. Les pédoncules sont chargés de deux ou trois fleurs en ombelle. La corolle est d'un vert pâle, avec les deux pétales supérieurs en ovale renversé, munis, un peu au-dessus de leur onglet, d'une dent de chaque côté; les pétales inférieurs plus courts, plus étroits, lancéolés, obtus.

Pélargone balsamique : *Pelargonium balsameum*, Willd., *Spec.*; Jacq., *Icon. rar.*, 3, tab. 543. Cette plante a des tiges ligneuses, divisées en rameaux garnis de feuilles pétiolées, roides, hérissées, palmées, rétrécies en coin à leur base, partagées en cinq lobes lancéolés, aigus, à dentelures distantes. Les pédoncules soutiennent trois ou quatre fleurs en ombelle. La corolle est de couleur incarnate : les pétales sont en forme de coin, lancéolés, obtus; les deux supérieurs en ovale renversé, échancrés au sommet, marqués à leur base de trois lignes et de points couleur de sang.

Pélargone a feuilles de dauphinelle : *Pelargonium delphinifolium*, Willd., *Enum*, 2, pag. 708. Cette plante a le port de l'espèce précédente, et lui ressemble sous beaucoup de rapports. On l'en distingue par le caractère de ses fleurs, par ses feuilles plus larges, rudes, palmées, à cinq lobes alongés, dentés en scie; le lobe du milieu divisé en trois autres. Les ombelles, au lieu d'être simples, sont ordinairement composées, peu garnies de fleurs. La corolle est de couleur incarnate; les deux pétales supérieurs sont cunéiformes, lancéolés, obtus, marqués de deux lignes et d'une tache rouge de sang; les trois inférieurs linéaires, aigus, une fois plus étroits.

Pélargone a odeur de citron : *Pelargonium citriodorum*, Cavan., *Icon. rar.*, 1, pag. 6, tab. 8; *Pelargonium acerifolium*, l'Hérit., Géran., tab. 21. Les tiges sont hautes d'un pied, un peu ligneuses; les rameaux cylindriques, étalés, couverts de poils, ainsi que toute la plante; les feuilles opposées, quelquefois alternes, roides, pétiolées, un peu concaves, divisées en cinq lobes aigus, dentés en scie; les stipules acuminées, élargies à leur base; les ombelles composées de trois ou cinq

fleurs; l'involucre est à six folioles ovales, lancéolées, ciliées; la division supérieure du calice plus large, à trois nervures; la corolle d'un pourpre clair, à pétales supérieurs plus larges, panachés de lignes plumeuses, plus colorées; les pétales inférieurs plus étroits, point tachés. (Poir.)

PÉLARGOS. (*Ornith.*) Nom grec de la cigogne. (Ch. D.)

PELAS. (*Mamm.*) Dampierre trouva le pécari ainsi nommé à la baie de Tous-les-Saints. (F. C.)

PELAT-SETTENGAN. (*Bot.*) Arbrisseau apporté, sous ce nom, des Indes au cap de Bonne-Espérance, où on le cultive dans les jardins, suivant Kolbe. Il s'élève à la hauteur de sept à huit pieds et donne des fleurs blanches, doubles, à odeur de jonquille, dont on fait des bouquets. Les Hollandois du Cap le nomment *fulliaros brancho*. (J.)

PELÉ. (*Bot.*) Voyez Bois PELÉ. (J.)

PÉLÉCAN. (*Ornith.*) C'est en allemand et en suédois la spatule, *platalea*, Linn. Le nom grec πέλεκαν est employé par Aristophane pour désigner le pic, *picus*, Linn. (Ch. D.)

PÉLÉCANE. (*Ornith.*) Les Anglois nomment ainsi le pélican ordinaire, *pelecanus onocrotalus*, qui, suivant Aldrovande, est appelé *pelecano* en italien. (Ch. D.)

PÉLÉCANOÏDE. (*Ornith.*) Le palmipède dont M. de Lacépède a fait un genre sous ce nom, et qui est l'*Haladroma* d'Illiger, a les formes des pétrels, une petite poche nue et dilatable sous la gorge, comme les pélicans, et manque de pouce, comme les albatros. Son bec est court, droit, comprimé, dur, tranchant, sillonné longitudinalement, et sa pointe est légèrement courbée. Les narines forment deux tubes à la surface du bec; la langue est charnue, élargie à la pointe et dentelée à la base.

La seule espèce dont jusqu'à présent ce genre soit formé, est le *procellaria urinatrix*, Gmel., pétrel pélécanoïde plongeur de M. Vieillot. La longueur de cet oiseau est de huit pouces. Son plumage est d'un brun noir sur le corps, et blanc en dessous, excepté le haut de la gorge, qui est noir; les tarses sont d'un vert bleuâtre, et les membranes noires; l'iris est d'un bleu sombre; le bec, blanc vers le milieu et sur les côtés de la mandibule inférieure, est noir dans le reste. Il habite la mer Pacifique et la mer Australe, et on le con-

noît à la Nouvelle-Zélande sous le nom de *téé téé*. (Ch. D.)

PELECANTES. (*Ornith.*) Ce nom est appliqué dans Aristophane à un oiseau actuellement inconnu. Voyez toutefois Pélican. (Ch. D.)

PELECANUS. (*Ornith.*) Ce nom latin, qui chez divers ornithologistes est rapporté à la spatule, *platalea*, désigne en général les pélicans, dont le nom grec est πελεκανος et chez Oppien πελεκινος. Linné ne formoit, sous la dénomination de *pelecanus*, qu'un seul genre des cormorans, des fous, des frégates et des pélicans proprement dits. (Ch. D.)

PÉLÉCINE, *Pelecinus*. (*Entom.*) M. Latreille d'abord, et ensuite Fabricius, ont employé ce nom pour désigner un genre d'insectes hyménoptères, qui ne comprend qu'une espèce des Indes, rapportée ou trouvée dans la collection du docteur Fothergill, et qui avoit été décrite par Linnæus sous le nom d'*ichneumon polycerator*. Cet insecte paroît très-voisin des évanies, mais son abdomen est inséré à la partie postérieure et inférieure du corselet. (C. D.)

PELECINUS. (*Bot.*) Tournefort donnoit à un de ses genres à fleur papilionacée ce nom, que Linnæus a changé en celui de *biserrula*, maintenant reçu. (J.)

PELECINUS. (*Ornith.*) Ce nom est cité par Belon, p. 80, au nombre de ceux des oiseaux dont l'indication par les auteurs anciens n'a pas suffi pour les faire reconnoître; mais M. Savigny le range, dans ses observations sur son Système des oiseaux d'Égypte et de Syrie, p. 5, parmi ceux des espèces qu'il présente comme bien déterminées. (Ch. D.)

PÉLÉCOTOME. (*Entom.*) Nous trouvons ce nom, dans l'ouvrage de M. Fischer de Moscou, employé pour indiquer un genre d'insectes coléoptères hétéromérés, pour y rapporter une espèce de ripiphore des environs de Moscou. M. Latreille a adopté ce genre. Les trois insectes qu'il y rapporte sont étrangers à la France. (C. D.)

PELED. (*Ichthyol.*) Nom specifique d'un Corégone de la Sibérie. (H. C.)

PELEGRINA. (*Bot.*) Une espèce d'*alstroemeria* est ainsi nommée dans le Pérou, suivant Feuillée. (J.)

PELEGRINO. (*Ornith.*) Nom italien du faucon pélerin de Brisson, *falco pelegrinus*, esp. 6. (Ch. D.)

PELEIAS. (*Ornith.*) Ce nom grec désigne le biset ou pigeon sauvage. (Ch. D.)

PÉLÉKAN. (*Ornith.*) Voyez Pélécan. (Ch. D.)

PELEKANOS. (*Ornith.*) Voyez Pelecanus. (Ch. D.)

PELEKI. (*Bot.*) Suivant Belon, ce nom est donné, dans l'île de Crète, à l'herbe *securidaca*, commune dans les champs, mais il ne spécifie pas quel est ce *securidaca*; on peut croire alors que c'est l'espèce ordinaire, *coronilla securidaca*. (J.)

PÉLÉKYDE. (*Min.*) M. Breithaupt a donné ce nom à un cuivre arséniaté, à celui qui cristallise en octaèdre rectangulaire obtus, forme qu'Haüy a considérée comme primitive: c'est le *linsenerz* de Werner. Comme il est probable qu'il y a plusieurs espèces dans les minéraux qui résultent de la combinaison du cuivre avec l'acide arsenique, ce nom devra être conservé pour désigner, par un mot univoque et presque insignifiant, l'espèce à laquelle appartiendra la variété à laquelle M. Breithaupt l'a appliqué. (B.)

PÉLERIN. (*Ornith.*) L'oiseau désigné en fauconnerie par ce nom et par celui de faucon passager, n'est pas une espèce particulière, mais une femelle âgée de deux ans de l'espèce du faucon commun, *falco communis*, Gmel., laquelle est plus noire que les autres, et figurée dans les planches de Buffon, n.° 469. (Ch. D.)

PÉLERIN, *Selache*. (*Ichthyol.*) M. G. Cuvier a donné ce nom à une division du grand genre des squales de Linnæus, qui appartient à la famille des plagiostomes, parmi les poissons cartilagineux trématopnés.

Cette division constitue un genre que l'on peut reconnoître aux caractères suivans:

Des évents; une nageoire de l'anus; des ouvertures de branchies assez grandes pour faire presque tout le tour du cou; des dents petites, coniques, sans dentelures; deux nageoires dorsales; une nageoire caudale bilobée, à lobe supérieur beaucoup plus long; un corps arrondi.

A l'aide de ces notes, on distinguera facilement les Pélerins des Aodons, qui n'ont point de dents; des Lamies, des Mar-

TEAUX, des CARCHARIAS ou REQUINS, qui n'ont point d'évents; des RAIES, des SCIES, des MILIOBATES, des TORPILLES, des RHINOBATES, qui ont le corps aplati; des MYLANDRES, qui ont des dentelures sur le côté extérieur des dents; des CESTRACIONS et des ÉMISSOLES, dont les dents sont en pavé; des AIGUILLATS, des LEICHES, des SQUATINES, des HUMANTINS, qui sont privés de nageoire anale. (Voyez ces différens noms de genres, ainsi que PLAGIOSTOMES et TRÉMATOPNÉS.)

On ne connoît encore dans ce genre qu'une espèce; c'est le PÈLERIN TRÈS-GRAND: *Selache maxima; Squalus maximus*, Linnæus. Seconde nageoire du dos plus petite que la première et placée plus près de la tête que celle de l'anus; une sorte de carène de chaque côté de la queue et près de sa nageoire; peau épaisse, tuberculeuse, âpre au toucher; dos d'un bleu plus ou moins foncé; ventre d'un blanc argenté.

Ce poisson, qui atteint quelquefois à une taille de plus de trente pieds, habite les froides mers du Nord, dans les régions arctiques, vers les côtes du Groënland, dans les eaux très-profondes du golfe Kakse, dans la partie septentrionale de la colonie de Friderichshaab. Quoique surpassant le requin en grandeur, il n'a rien de la férocité de ses mœurs, et Linnæus a même écrit qu'il ne se nourrissoit que de méduses.

Il est en général fort rare; l'évêque Gunner en a pourtant donné une bonne description dans les Mémoires de l'académie de Norwége. Pennant l'a également connu, de même qu'Othon Fabricius. Récemment sir Everard Home, dans les Transactions philosophiques pour l'année 1809, et M. Ducrotay de Blainville, dans les Annales du Muséum d'histoire naturelle, tome 18, en ont publié l'anatomie.

Ce géant de l'Océan abandonne en effet quelquefois les mers glaciales, où il semble confiné, et, poussé par des tempêtes violentes, vient échouer sur nos côtes, où le peuple, frappé d'étonnement à la vue de ses énormes dimensions, garde la mémoire de ses rares apparitions. En Décembre 1787 on s'empara ainsi à Saint-Cast, près Saint-Malo, d'un pélerin échoué, qui avoit trente-trois pieds de longueur sur vingt-quatre pieds de circonférence. En 1802, on en prit aussi un à Boulogne-sur-mer, à la suite d'un combat de trente-six heures qu'il avoit livré à une baleine. Celui dont M. de

Blainville a pu examiner la structure, étoit venu se perdre, il y a quelques années seulement, sur la côte de Normandie.

On ne mange point la chair des pélerins; elle est dure, coriace et d'une saveur désagréable. (H. C.)

PÉLERINE. (*Conchyl.*) Nom donné par M. Schumacher et par M. de Blainville à une division des Peignes. Voyez ce mot. (De B.)

PELIAS. (*Erpét.*) Voyez Pélie. (Desm.)

PÉLICAN. (*Ornith.*) On a exposé, au mot Cormoran, tom. X de ce Dictionnaire, pag. 426, les signes distinctifs des fous, des cormorans, des frégates et des pélicans, que Linné avoit réunis sous la dénomination commune de *pelecanus*, laquelle n'appartient proprement qu'à ceux dont le bec, très-long, droit, large et aplati horizontalement, est terminé par un onglet comprimé et crochu, et dont la mandibule inférieure est formée par deux branches flexibles, réunies à la pointe, et soutenant une membrane nue et dilatable en un sac volumineux; les narines en fentes longitudinales et cachées dans deux sillons qui règnent sur la longueur du bec; le tour des yeux nu, ainsi que la gorge; la langue fort petite, cartilagineuse, arquée à la pointe; le pouce réuni avec les trois doigts antérieurs dans une seule membrane; les pieds courts et à l'équilibre du corps; le bas des jambes et les tarses dénués de plumes.

Tous les faits relatifs à l'histoire des pélicans ayant été observés sur l'espèce nommée *onocrotale*, parce que sa voix a été comparée au braiement d'un âne, et les variétés, considérées d'abord comme formant plusieurs espèces particulières, ayant presque toutes été reconnues appartenir au pélican ordinaire, c'est à celui-ci qu'il faut rapporter les faits généraux que l'on connoit sur cet oiseau, dont la taille, lorsqu'il est parvenu à toute sa croissance, est supérieure à celle du cygne, et qui, comme le dit Buffon, seroit le plus grand des oiseaux d'eau, si l'albatros n'étoit pas plus épais, et si le flammant n'avoit pas les jambes beaucoup plus hautes. La longueur du pélican est de cinq et quelquefois six pieds de l'extrémité du bec à celle de la queue, et ses ailes en ont onze à douze d'envergure; son bec a près d'un pied et demi de long et plus d'un pouce et demi de large; sa poche peut contenir

plus de vingt pintes d'eau, ce qui l'a fait nommer, par les Égyptiens, *chameau de la rivière*, et il engloutit dans ce sac, en une seule pêche, autant de poisson qu'il en faudroit pour le repas de six hommes. Il doit paroître étonnant qu'un oiseau de si grandes dimensions vole aussi bien et aussi aisément qu'il nage; mais tout son squelette ne pèse pas une livre et demie, et ses os sont si minces qu'ils ont de la transparence. D'ailleurs, le fait observé par Lory sur la communication de l'air jusque dans les os et les tuyaux des plumes des oiseaux, a été vérifié d'une manière plus spéciale chez les pélicans par Méry, qui a reconnu quelle grande quantité en étoit contenue sous leur peau et dans le tissu cellulaire et graisseux; ce qui contribue évidemment à augmenter le volume de leur corps sans qu'il prenne plus de poids, et à rendre leur vol plus facile.

Pélican ordinaire; *Pelecanus onocrotalus*, Linn. et Lath.; pl. enl. de Buffon, n.° 87.

Chez les vieux individus le plumage est, en général, blanc avec des nuances de rose clair, mais les rémiges sont noires; les plumes de la tête et du haut du cou ne sont qu'un duvet court; celles de la nuque sont plus alongées et forment une sorte de petite huppe tombante; les tempes sont nues et de couleur de chair; la mandibule supérieure, jaunâtre dans le milieu, est rougeâtre sur ses bords; l'onglet est rouge; le sac guttural est d'un jaune clair, l'iris d'un brun rougeâtre, et les pieds sont plombés.

Les jeunes sont, dans leur première année, d'un gris cendré; leur ventre est blanchâtre; les plumes du dos et des ailes, qui sont d'un cendré très-foncé, ont leur bordure plus claire; les rémiges sont noirâtres; le bec et les parties nues sont d'une couleur livide. C'est, dans cet état, le *pelecanus philippensis*, Gmel. et Lath., le pélican des Philippines de Buffon, pl. 965; et M. Cuvier y ajoute le *pelecanus manillensis*.

Le pélican, qui s'élève parfois à une très-grande hauteur, ne fait en d'autres mômens que raser la surface de la mer, ou se balancer à une élévation médiocre, pour de là se précipiter sur sa proie; en frappant l'eau de ses ailes il la fait bouillonner, et il étourdit tellement le poisson, qu'il le

met dans l'impossibilité de fuir. Quand les pélicans sont en troupe, ils agissent de concert, et, formant un grand cercle, qu'ils resserrent peu à peu, ils y renferment les poissons; lorsque la concentration leur paroit suffisante, à un certain signal tous frappent l'eau en même temps, et, à la faveur de ce désordre, ils plongent et saisissent leur proie, qu'ils vont ensuite dévorer à leur aise.

Après l'une ou l'autre de ces pêches, et quand leur sac est plein, ils se transportent sur quelques pointes de rochers, où ils digèrent en repos et restent assoupis jusqu'à la nuit. Ce sac étant à considérer comme une sorte de jabot extérieur qui n'a point la chaleur digestive de celui des autres oiseaux, le poisson y reste frais; et pour le dégorger à leurs petits, ces oiseaux n'ont besoin que de le presser sur leur poitrine. C'est probablement cette opération si simple qui aura fait dire que le pélican s'ouvroit le sein pour nourrir ses petits de sa propre substance.

La poche est composée de deux peaux, dont l'interne est contiguë à la membrane de l'œsophage, et dont l'externe n'est qu'un prolongement de la peau du cou. Les rides qui forment les plis de celle-ci, servent à retirer le sac lorsqu'il devient flasque; et afin que l'oiseau ne soit pas suffoqué quand il ouvre à l'eau ce sac tout entier, la trachée-artère quitte alors les vertèbres du cou, se jette en avant, et, s'attachant sous cette poche, y cause un gonflement très-sensible; deux muscles en anneaux, qui resserrent en même temps l'œsophage, empêchent l'eau d'y pénétrer.

Le pélican pêche en eau douce comme en mer, et voilà pourquoi on en trouve quelquefois dans l'intérieur des terres; mais quoiqu'il existe dans divers cabinets des dépouilles d'individus tués en France, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, ces oiseaux y sont rares; et dans notre continent ils paroissent appartenir aux climats plus chauds que froids. Ils sont très-communs en Afrique sur les bords du Sénégal et de la Gambra, où les Nègres les appellent *pokko*; sur les côtes d'Angola, de Sierra-Leona, de la Guinée; à Madagascar, à Siam, à la Chine, aux îles de la Sonde, aux Philippines, à Manille. On en a reconnu en Amérique, depuis les Antilles, l'isthme

de Panama, la baie de Campêche, jusqu'à la Louisiane et aux terres voisines de la baie d'Hudson, et dans le sud des terres Australes.

Les individus qu'on élève en captivité, mangent les rats et d'autres petits mammifères, et ils happent et mangent de côté les morceaux qu'on leur jette. Peut-être parviendroit-on à tirer de ces oiseaux le même parti que les Chinois ont tiré du cormoran, qu'ils ont rendu pêcheur domestique; et le P. Labat raconte en effet, dans son Voyage aux îles de l'Amérique, tom. 8, p. 296, que des sauvages avoient réussi dans cette entreprise.

On a déjà vu que les os du pélican sont très-minces, et c'est sans doute à la nature de ces parties solides, dont l'ossification est tardive, qu'il doit sa très-longue existence; on a même remarqué qu'il vit plus long-temps en captivité que les autres oiseaux, puisque, sur un grand nombre qui ont été nourris à la ménagerie de Versailles, il n'en est point mort dans l'espace de douze ans, et que Turner parle d'un individu privé qui a vécu cinquante ans.

Par une singularité que le pélican partage avec plusieurs autres oiseaux palmés, il se perche sur les arbres, mais il n'y niche point, et fait à terre, dans un enfoncement, un nid d'un pied et demi de diamètre, garni intérieurement d'herbes molles, et dans lequel la femelle pond deux, trois et quatre œufs blancs, assez semblables à ceux du cygne et d'égale grosseur vers les deux bouts.

La chair du pélican étoit défendue chez les Juifs comme immonde; mais, quoique quelques navigateurs s'en soient accommodés, ainsi qu'on le voit dans le voyage de Dampier autour du Monde, édition de Rouen, 1715, t. 3, p. 317, elle se défendoit assez d'elle-même par son mauvais goût et son odeur de marécage. On peut au moins s'en servir comme d'huile; et il y avoit un si grand nombre de ces oiseaux sur les écueils et les îlots voisins de la côte de Panama, que, suivant Oviédo, on en chargeoit des canots pour cet usage.

Un autre emploi auquel ces oiseaux sont utiles, c'est celui qu'on fait de leurs poches comme vessies, qui sont appelées blagues, et dans lesquelles on conserve le tabac à fumer. Ces peaux, préparées, deviennent, dit-on, aussi douces que des

peaux d'agneaux. On en fait des sacs à plomb, des chaussons imperméables, des bonnets pour les marins; et les pêcheurs du Nil s'en servent, en conservant les os de la mâchoire, pour faire des vases propres à rejeter l'eau de leurs bateaux, ou à conserver ce liquide. Les Siamois en filent des cordes d'instrumens.

On dit que le pélican de nos climats n'est point sujet à une double mue; et si ce fait n'est pas suffisamment vérifié, il est au moins certain que les jeunes diffèrent beaucoup des vieux, et qu'ils ne prennent le plumage des adultes qu'après plusieurs années. A l'égard des sexes, ils n'offrent presque pas de différence.

M. Temminck, qui a reçu deux pélicans, dont un tué en Égypte et l'autre au cap de Bonne-Espérance, a vérifié qu'ils ne différoient de ceux d'Europe que par des dimensions beaucoup plus fortes.

A l'exception du pélican brun de Buffon, les naturalistes modernes ne considéroient ceux qui ont été donnés par Linné, Gmelin, Edwards, Brisson, Latham, etc., pour des espèces particulières, sous les noms de *pelecanus roseus*, *manillensis*, *philippensis*, *rufescens*, et même *fuscus*, que comme des variétés, ou des individus appartenant à différens âges du pélican ordinaire; mais MM. Cuvier et Temminck ont considéré le pélican brun de Buffon, sans les synonymes, comme une véritable espèce; et, selon M. Temminck, il faut y ajouter le *pelecanus rufescens*, qui a paru à M. Vieillot n'être qu'un jeune oiseau, le *pelecanus erythrorhynchos*, Gmel., ou *trachyrhynchos*, Lath., et le *pelecanus conspicillatus*, Temm.

Pélican brun; *Pelecanus fuscus*, Linn., pl. enl. de Buffon, n.° 957. Cet oiseau, propre aux climats d'Amérique, est d'une taille inférieure à l'onocrotale et qui ne surpasse guère celle de l'oie: sa longueur est de quatre pieds.

Les descriptions des auteurs ne s'accordant pas avec la planche de Buffon, qui est présentée comme type de l'espèce, on se trouve forcé de la consulter de préférence: or, sur cette planche, la tranche du bec est jaune, le bout est noirâtre et les côtés sont rougeâtres; la peau nue de la face est de couleur de chair; la poche est jaunâtre et traversée d'une multitude de lignes étroites et rouges; le sommet de

la tête et les côtés du cou sont blancs; on voit une petite huppe brune et tombante à la nuque; le derrière du cou et une sorte de collier au bas sont noirs; la poitrine et les cuisses sont frangées de noir et de blanc; le dessus du corps, les ailes et la queue sont d'un brun cendré; le ventre est noir; les pieds sont plombés.

Pélican a bec rouge ; *Pelecanus erythrorhynchos*, Gmel., et *trachyrhynchos*, Lath. Cette espèce, dont Latham donne la description dans son *Synopsis*, tom. 3, part. 2, pag. 586, n.° 8, a quatre pieds six pouces. Son bec présente, par ses protubérances, des singularités plus remarquables que sa couleur, qui n'est pas assez prononcée pour avoir dû servir à lui donner un nom spécifique. Long de treize pouces, il est uni et plat dans la partie la plus rapprochée du front, comme chez les autres espèces; mais, à partir de la moitié jusqu'au bout, il offre une élévation et des rugosités qui ont d'abord un pouce et demi de hauteur et plusieurs lignes de largeur, et qui décroissent successivement jusqu'à son extrémité. La mandibule inférieure a, de chaque côté, vers son milieu, une tache noire et ronde, et la poche est rayée de lignes noires; son plumage est d'un blanc pur, à l'exception des grandes pennes, qui sont noires; la tête porte une huppe occipitale de quatre pouces et demi de longueur; les pieds sont noirs.

Des trois dépouilles vues par Latham, deux avoient été apportées de la baie d'Hudson, et l'autre avoit été adressée, de la Caroline du Sud, à M. Pennant. La protubérance osseuse étoit composée d'une matière aussi dure que le reste du bec.

Pélican roussatre ; *Pelecanus rufescens*, Gmel., Lath. Cette espèce, qui est d'Afrique, a cinq pieds de longueur, et sa taille est celle d'un grand cygne. Son bec, long de plus d'un pied, est conformé comme celui des autres, et sa couleur est d'un jaune pâle et livide, ainsi que la peau de la face et la poche: on voit, à l'occiput, une huppe longue de quatre pouces. La tête et le cou sont d'un blanc sale, et le dos est d'un jaune rougeâtre. Les couvertures des ailes sont un peu plus foncées que les plumes du cou; mais elles se terminent en un gris brun, et les pennes sont noires; celles de la queue, blanches à la base, sont noires au bout. Les plumes

de la poitrine et de la partie inférieure du cou sont longues, étroites et pointues, surtout les premières : celles des jambes sont jaunes. Cet oiseau a été envoyé de la côte d'Or, où il étoit apprivoisé depuis long-temps.

PÉLICAN A LUNETTES ; *Pelecanus conspicillatus*, Temm. L'individu qui forme le n.° 276 des Oiseaux coloriés de M. Temminck, a reçu son nom de deux grandes nudités, à peu près circulaires, dont les yeux sont entourés, et qui ne se trouvent telles dans aucun pélican connu. Il existe au Muséum d'histoire naturelle de Paris, où il a été apporté des terres Australes par l'expédition du capitaine Baudin. Sa taille surpasse celle des plus grands pélicans onocrotales d'Europe ; mais elle est plus en rapport avec celle des individus de la même espèce qui ont été envoyés d'Egypte, du Sénégal et du cap de Bonne-Espérance. La tête ne porte pas de ces plumes auxquelles leur longueur donne l'apparence d'une huppe ; elles sont au contraire fort courtes, ainsi que celles du cou, et de couleur blanche comme sur le dos et les parties inférieures du corps ; les petites couvertures des ailes sont très-longues, subulées et blanches ; celles du second rang sont aussi remarquables par leur longueur, mais noires comme les scapulaires et les pennes alaires et caudales. La poche paroît avoir été, dans le vivant, d'une teinte couleur de chair jaunâtre ; les tarses sont figurés d'un jaune pâle, et les membranes de couleur brune. La longueur de l'oiseau est de quatre pieds quatre pouces. (CH. D.)

PÉLICAN. (*Chim.*) Espèce d'alambic de verre d'une seule pièce : le chapiteau est tubulé, et la rigole où s'écoulent les vapeurs condensées, porte deux becs opposés qui ont la forme d'anses et qui communiquent par leur partie inférieure avec la cucurbite, de telle sorte que la matière qui se condense en gouttelettes retombe ensuite dans la cucurbite, d'où elle se volatilise de nouveau. Cet appareil n'est plus employé. (GH.)

PÉLICAN D'ALLEMAGNE. (*Ornith.*) Le canard souchet a reçu ce nom vulgaire. (DESM.)

PÉLIDNE ; *Pelidna*, Cuv. (*Ornith.*) Beaucoup d'oiseaux riverains offrent entre eux si peu de différences, qu'il est très-difficile d'attribuer des signes distinctifs aux espèces et

même aux genres. Il vaut mieux néanmoins chercher à les diviser en petits groupes, que de conserver des dénominations qui, comme celles de *tringa* et *scolopax*, ne feroient que perpétuer les embarras et les incertitudes. Brisson, en rangeant les oiseaux si improprement appelés *alouettes de mer*, après les chevaliers, *totanus*, et avant les maubèches, *calidris*, ne leur a pas appliqué de caractères particuliers; et en les désignant, ainsi que lui, sous le nom de *cinclus*, on donneroit lieu à une confusion avec le merle d'eau, qui n'appartient pas au même ordre. Si donc il étoit essentiel de supprimer tout-à-fait un nom qui ne pouvoit que faire naître des idées fausses, puisque les oiseaux dont il s'agit ici ne présentent d'autre rapport avec les alouettes que quelques ressemblances, même assez vagues, dans le plumage, et s'en éloignent absolument par la conformation, les mœurs et les lieux qu'ils habitent, il falloit faire choix pour elles d'un nom nouveau : c'est ce qu'a fait M. Cuvier, Règ. anim., tom. 1, pag. 490, en observant que les pélidnes, très-rapprochées des maubèches, ont le bec un peu plus long que la tête, et que leurs pieds sont sans palmures ni bordures. M. Temminck, dans la seconde édition de son Manuel, page 809, reproche à ce nouveau genre de n'avoir aucun caractère précis; mais cette objection perd un peu de sa force, lorsque l'on considère que les pélidnes se trouvent placées, par leurs rapports, entre les maubèches, qui ont les doigts bordés avec les tarses munis d'un pouce, et les sanderlings, *arenaria*, dont les caractères sont aussi les mêmes, mais qui manquent de pouce.

Quoique les pélidnes, qui sont des oiseaux vifs, agiles, remuans, se trouvent assez souvent sur les rivières et même dans des contrées fort éloignées des bords de la mer, c'est en ces derniers lieux qu'elles se tiennent de préférence. On les voit courir, en secouant la queue, le long du rivage, où elles vivent principalement de vers que la mer y laisse dans son reflux. Il paroît que ces oiseaux, qui voyagent et changent de contrées, ne sont que de passage sur quelques-unes de nos côtes, et qu'ils arrivent sur celles du département de la Somme au mois de Septembre; mais ces voyages les ont portés assez avant dans le Nord, pour qu'ils aient passé d'un

continent à l'autre : l'espèce en est effectivement établie dans les contrées septentrionales et méridionales de l'Amérique, et elle est répandue dans toutes les parties de l'ancien continent. Les navigateurs en ont même reconnu sur les côtes des îles Australes; et ainsi il n'y a aucune partie du monde où l'on n'en trouve.

Les pélidnes ne construisent pas de nid, et elles pondent sur le sable quatre ou cinq œufs très-gros relativement au volume de l'oiseau : il est probable, d'après leur grande multiplication, qu'elles font deux pontes par an. Quoiqu'en général ces oiseaux, destinés par la nature à courir sur les rivages, ne se perchent pas, on en voit quelquefois, à Cayenne, sur les branches des palétuviers les plus proches de l'eau. C'est un gibier assez bon lorsqu'il est frais; et ces petits oiseaux sont souvent rassemblés en si grand nombre sur la grève, où ils volent en troupes serrées, qu'on peut en tuer une quantité très-considérable d'un seul coup de fusil. M. Descourtilz dit, à leur sujet, tom. 2, pag. 248 des Voyages d'un naturaliste, que, lorsqu'on a tué un de ces oiseaux, les autres voltigent autour de lui, et donnent au chasseur les moyens d'en faire un abatis plus considérable. Le même auteur cite divers procédés pour les prendre sans faire usage d'armes à feu.

Comme ils aiment à suivre les rigoles desséchées, où ils trouvent une nourriture plus abondante, l'empreinte de leurs pieds sur la vase fait remarquer celles qui sont le plus fréquentées, et l'on tend en travers une petite corde, soutenue par une pique à chaque extrémité, et pourvue, dans toute sa longueur, de nœuds coulans ou lacets.

On peut aussi tendre des gluaux sur les endroits submergés que les pélidnes fréquentent, et on les prend également aux nappes, à la tirasse et à la fossette, en les appâtant avec des vers que des épingles retiennent au fond de la fosse.

La chair de ces oiseaux étant un peu sèche, il est convenable de l'envelopper de bardes de lard, et on en fait des pâtés très-délicats, qui ont le fumet des mauviettes si renommées de Pithiviers.

La double mue à laquelle les pélidnes sont sujettes au printemps et à l'automne, comme d'autres espèces des genres

tringa et *scolopax*, cause dans leur plumage, aux diverses saisons, des changemens si multipliés, qu'il est très-difficile d'en saisir les nuances et d'en faire des applications justes, surtout aux époques où ces nuances sont le moins prononcées. Aussi, malgré les observations faites par Latham, Meyer, Montagu, et MM. Temminck et Vieillot, etc., il règne encore de grandes incertitudes dans la synonymie, même à l'égard des deux espèces connues particulièrement sous les noms d'alouette de mer ordinaire et d'alouette de mer à collier.

La première, la PÉLIDNE ORDINAIRE, pl. enl. de Buffon, n.° 851, est le *tringa cinclus*, Linn., et le *scolopax subarcuata*, Gmel., suivant M. Cuvier, qui la décrit comme étant brunâtre en dessus avec une bordure fauve à chaque penne, et blanchâtre en dessous avec des mouchetures brunes sur le devant du cou; ce savant observe que, dans l'été, tout le devant et le dessus du corps prend une couleur rousse diversement variée.

M. Temminck donne au même oiseau le nom de *bécasseau cocorli*, et sa phrase caractéristique est : *bec arqué, beaucoup plus long que la tête; les deux pennes du milieu de la queue plus longues que les latérales; longueur du tarse, quatorze lignes.* Suivant le même auteur, le mâle et la femelle, dont la longueur est de sept pouces sept à huit lignes, ont, dans leur plumage parfait d'hiver, la face, les sourcils, la gorge, les plumes uropygiales, le ventre et toutes les parties inférieures d'un blanc pur; une raie brune entre le bec et l'œil; le haut de la tête, le dos, les scapulaires et les couvertures des ailes d'un brun cendré, avec un petit trait plus foncé le long des baguettes; les plumes de la nuque, du devant du cou et de la poitrine, rayées longitudinalement de brun et bordées de blanchâtre; la queue cendrée et bordée de blanc; les pennes extérieures blanches en dedans; le bec noir, les pieds noirâtres. Dans cet état il auroit pour synonymes le *scolopax africana*, Gmel., le *numenius africanus*, Lath.; et on devroit lui rapporter la planche 851 de Buffon, qui est une représentation exacte du cocorli en mue, ou dans son passage de la livrée d'été à celle d'hiver.

Les jeunes, avant leur première mue, sont à peu près de la

même couleur que les adultes en hiver; mais les plumes dorsales, les scapulaires et les couvertures des ailes ont leur centre d'un cendré noirâtre, et sont lisérées d'un blanc jaunâtre; les rémiges sont bordées de blanc à l'intérieur, et il n'y a point de taches distinctes sur la poitrine; le bec, foiblement arqué, n'a qu'un pouce cinq lignes. M. Temminck lui rapporte alors le *numenius pygmæus*, qu'il reproche à Bechstein d'avoir indiqué, par erreur, comme espèce distincte.

Enfin, dans le plumage d'été, la face, les sourcils et la gorge sont blancs et pointillés de brun; les plumes du sommet de la tête sont noires et bordées de roux: la nuque, de cette dernière couleur, a de petits traits noirs et longitudinaux; le cou et les parties inférieures sont marqués de taches brunes ou variés de plumes blanches sur un fond marron; les plumes uropygiales et anales sont blanches, avec des raies transversales noires et rousses; le dos et les couvertures des ailes sont noirs, et ces dernières prennent une couleur rousse dans le temps de l'incubation; la queue, d'un cendré noirâtre, est lisérée de blanc. Mais les couleurs des deux époques sont plus ou moins pures, selon que la mue est plus ou moins avancée; et M. Temminck observe, à l'égard des femelles, qu'elles ont une plus forte taille, et que leur bec est toujours plus long que celui des mâles. C'est alors le *scolopax subarcuata*, Gmel., et le *numenius subarcuatus*, Bechst.; *numenius ferrugineus*, Meyer.

Cette espèce, qu'on rencontre dans diverses contrées de l'Europe, mais rarement dans l'intérieur des terres, est de passage régulier en automne et au printemps le long des rivières et de la mer, où elle se nourrit d'insectes divers et de fucus. Elle fait quelquefois, en Hollande, sur le bord des eaux, son nid, dans lequel elle pond quatre à cinq œufs, qui ont des taches brunes sur un fond jaunâtre.

La seconde espèce, la PÉLIDNE BRUNETTE ou l'*alouette de mer à collier*, pl. enl. de Buffon, n.° 852, que M. Cuvier rapporte au *dunlin* des Anglois, et aux *tringa alpina* et *scolopax pusilla*, Gmel., est indiquée, par le professeur françois, comme étant d'une taille un peu moindre que la précédente, dont elle se distingue par une ceinture de taches noirâtres, serrées sur la poitrine, et ayant le ventre d'un noir

profond pendant le temps de la ponte et de l'incubation.

C'est le *bécasseau brunette* ou variable de M. Temminck et le *tringa variabilis* de Meyer, dénomination spécifique dont M. Vieillot démontre l'insuffisance, en faisant remarquer qu'elle seroit également applicable au cocorli, à la maubèche, au combattant, dont le plumage éprouve autant de changemens. Au reste, la phrase caractéristique de l'auteur hollandois pour cet oiseau, est ainsi conçue : *bec presque droit, noir, foiblement incliné à la pointe, un peu plus long que la tête; les deux pennes du milieu de la queue plus longues que les latérales et terminées en pointes : longueur du tarse, à peu près douze lignes.*

Le même auteur, qui donne à cette espèce sept pouces une à deux lignes, décrit le mâle et la femelle, comme ayant, dans leur plumage d'hiver, la gorge, le ventre et les parties inférieures, ainsi que les trois plumes extérieures des couvertures du dessus de la queue, d'un blanc pur; la poitrine d'un cendré blanchâtre; les parties supérieures d'un cendré brun avec un trait plus foncé le long des tiges; le croupion, les plumes intermédiaires des couvertures du dessous de la queue et les deux pennes du milieu d'un brun noirâtre; les pennes latérales de la queue cendrées et bordées de blanc; le bec noir et les pieds d'un brun noirâtre. Tel est le *cinclus* et le *cinclus minor*, Briss., tom. 5, tab. 19, fig. 1 et var. A, p. 215.

Dans le plumage d'été, la gorge est blanche; la face, les côtés et le devant du cou, les côtés de la tête et la poitrine, sont d'un blanc roussâtre, avec des raies longitudinales noires au centre des plumes; le ventre, qui est d'un noir profond pendant la ponte et l'incubation, est, à d'autres époques, varié de quelques plumes blanches, et entièrement de cette dernière couleur chez les vieux; les plumes de la tête, noires au centre, sont bordées de roux vif; le dos, les scapulaires et les grandes couvertures des ailes sont noirs, bordés de roux vif, et terminés par du cendré blanchâtre; les trois plumes latérales des couvertures du dessus de la queue sont blanches à l'extérieur, et celles de la queue sont d'un cendré noirâtre liséré de blanc. Alors l'oiseau a pour synonymes les *tringa alpina*, Gmel., et *variabilis*, Meyer, et le *numenius variabilis*,

Bechst.; mais la livrée sous laquelle on le voit le plus communément au temps des mues périodiques, et surtout le jeune en automne, consiste à avoir la gorge d'un blanc pur, ainsi que le trait du bec supérieur à l'œil et les plumes anales; une raie brune entre l'œil et le bec; le cou et la poitrine d'un jaune roussâtre avec des taches longitudinales brunes; quelques taches d'un brun noirâtre sur le ventre; les plumes dorsales et scapulaires d'un noir bordé de roux clair, et quelques plumes cendrées qui indiquent la livrée d'hiver. C'est alors le *cinclus torquatus*, Briss., pl. 19, fig. 2; la brunette et le cincle, Buff. M. Temminck ajoute à ces indications, comme variétés de plumage, le *scolopax pusilla*, Gmel., son *tringa cinclus*, var. B, le cincle à collier roux de Sonnini; et il observe, en général, que les jeunes ont le bec droit, et que chez les vieux la longueur du bec varie souvent; mais que ces disparités sont dues en partie au sexe, les femelles étant plus grandes que les mâles, et en partie à l'abondance ou à la disette des substances alimentaires.

Les pélidnes brunettes paroissent d'abord, suivant Montaigu, avec le plumage du *purre*, qui est le *scolopax pusilla*, Gmel., et les vieux sous celui du *dunlin*. Montaigu dit, d'après Simmond, que cette espèce construit à terre un nid composé de roseaux noueux et secs, et dans lequel la femelle dépose quatre œufs d'un blanc fuligineux, irrégulièrement mouchetés de taches brunes, plus rares et moins grandes sur le petit bout de l'œuf. Selon M. Temminck, ces œufs sont fort gros relativement à la taille de l'oiseau, et le fond de leur couleur est un vert blanchâtre. Cette espèce, qui habite le plus souvent les marais, les bords des étangs et des rivières, se trouve au printemps le long des rivages maritimes. Dans quelques pays elle est régulièrement de passage deux fois l'année, et dans d'autres seulement en automne; elle est assez commune en France pendant l'hiver, et s'y nourrit de vers et de petits insectes.

Il semble résulter des observations faites par MM. Baillon fils et Jules de Lamotte, d'Abbeville, qu'on cite au tome 34, p. 457, de la 2.e édition du Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle, que les pélidnes, données comme deux espèces différentes, appartiendroient l'une et l'autre au cincle à collier, lequel, dans un âge avancé, prend des dimensions plus fortes,

et dont le bec devient plus long. M. Vieillot rejette avec eux le rapprochement que font MM. Meyer et Temminck de l'alouette de mer et du *tringa subarcuata*, celui-ci étant plus grand, plus haut monté que l'autre, et portant un bec plus alongé et plus arqué. Il ajoute que les *tringa arcuata* qu'il a eu occasion d'examiner, ont, en hiver, les couvertures supérieures de la queue entièrement blanches, et avec quelques taches noires seulement en été; tandis que chez l'alouette de mer ces couvertures ne sont blanches que sur les plumes latérales, et sont noires sur les plumes intermédiaires; qu'enfin les *tringa arcuata* ont toutes les pennes caudales d'un gris clair et la plus extérieure de chaque côté blanche en dedans; tandis que chez l'alouette de mer les deux pennes du milieu de la queue sont d'un brun noirâtre, et toutes les latérales d'un gris cendré clair à l'extérieur et à l'intérieur.

M. Vieillot, qui fait ces observations à son article TRINGA, prétend, au mot ALOUETTE DE MER, que l'alouette de mer proprement dite, le cincle et la brunette, ne forment qu'une seule espèce avec l'alouette de mer de Saint-Domingue, Briss.; mais que la petite alouette de mer de Saint-Domingue, de cet auteur, est une espèce réelle que Buffon et Sonnini ont eu tort de présenter comme une simple variété.

Ce qui résulte naturellement de toutes ces contradictions, c'est que le genre Pélidne a besoin d'être étudié de nouveau. (CH. D.)

PÉLIE. (*Erpét.*) Nom spécifique d'une couleuvre dont il est question dans ce Dictionnaire, tom. XI, p. 215. (H. C.)

PELIGALO. (*Bot.*) Dans la Nouvelle-Grenade, près de Turbasco, on donne ce nom à une carmentine, *justicia pulcherrima* de Jacquin, dont M. R. Brown fait son genre *Aphelandria*. (J.)

PELIOM. (*Min.*) C'est le nom donné par Werner à une variété du minéral que l'on a nommé depuis dichroïte et ensuite cordiérite; mais il paroît que le nom de peliom n'avoit été appliqué par lui qu'à la variété lamellaire qui vient de Bodenmais, en Bavière. Voyez DICHROÏTE. (B.)

PÉLIOSANTHE, *Peliosanthes*. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, irrégulières, de l'*hexandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel:

Une corolle presque en entonnoir; l'orifice garni d'un appendice souvent en forme de cloison perforée; point de calice; six anthères sessiles, insérées à l'orifice ou à l'ouverture de l'appendice; un ovaire adhérent en partie avec le tube de la corolle, rétréci au sommet en un style court, pyramidal, à trois sillons. Le fruit paroît être une baie à trois loges; une ou deux semences dans chaque loge.

Péliosanthe teta : *Peliosanthes teta*, Andr., *Bot. rep.*, tab. 605; *Bot. Magaz.*, tab. 1302; Red., Lil., 7, tab. 415. Plante très-singulière, dont la racine est composée de fibres épaisses, presque en fuseau : elle produit plusieurs feuilles lancéolées, glabres, entières, longues de huit à dix pouces, larges de deux, aiguës, rétrécies à leur base en un pétiole canaliculé; de leur centre s'élève une hampe longue d'un pied et plus, un peu anguleuse, munie d'une petite feuille étroite, lancéolée; les fleurs nombreuses, réunies par petits paquets pédicellés, formant une grappe alongée, garnie de petites bractées ovales d'un bleu verdâtre, membraneuse à leurs bords.

La corolle a un tube très-évasé, en cône renversé; l'orifice occupé par une cloison transversale, bleuâtre, circulaire, presque hexagone, percé dans son milieu. Le limbe est à six divisions en étoile, ovales, arrondies, obtuses, d'un vert glauque, bleuâtres sur les bords; les trois intérieures un peu plus grandes. Les étamines sont sessiles, insérées sur les bords de la cloison, qui n'est peut-être que la réunion des filamens placés à l'entrée du tube; les anthères à deux loges: le fruit n'a pas été parfaitement observé. Cette plante croît aux Indes orientales.

Péliosanthe petit : *Peliosanthes humilis*, Andr., *Bot. rep.*, tab. 634; *Bot. Magaz.*, tab. 1532. De ses racines sortent plusieurs feuilles étalées, ovales, lancéolées, acuminées, rétrécies en pétiole à leur base, longues d'environ trois pouces, larges d'un pouce et demi, glabres, traversées par sept nervures; une hampe courte, simple, de moitié moins longue que les feuilles, droite, garnie de bractées blanchâtres, lancéolées, de la longueur des fleurs. Celles-ci sont disposées en une grappe courte, touffue, presque ovale, chaque fleur médiocrement pédicellée; la corolle petite, verdâtre, bordée de blanc, à six découpures étalées, ovales, obtuses, légèrement échan-

crées, quelquefois un peu aiguës ; l'appendice épais, très-court, portant à son orifice des anthères sessiles; le style court; une baie à trois loges, ordinairement monospermes. Cette plante croît dans l'Amérique. (Poir.)

PÉLIOT. (*Bot.*) C'est le pouillot. (L. D.)

PÉLIOT. (*Ornith.*) Voyez Pouillot. (Ch. D.)

PELLA. (*Bot.*) Plante des Indes, dont il n'y a encore que le fruit de connu, et dont Gærtner a fait un genre particulier sous le nom de *Pella ribesioides* (Gærtn., *De fruct.*, tab. 28). Peut-être faut-il le rapporter au *banisteroides*, Lin. (*Zeyl.*, n.° 407), ou à l'*embelia grossularia* de Retz, obs. 4, pag. 24. Ce fruit est une baie de la grosseur d'un pois, inférieure, globuleuse, rougeâtre, parsemée de petites taches arrondies, marquée au sommet d'un petit ombilic concave: il n'existe qu'une seule loge, remplie d'une pulpe presque aqueuse, contenant un grand nombre de petites semences un peu osseuses, comprimées, ovales ou anguleuses, luisantes, très-glabres; un périsperme ovale, charnu; l'embryon jaunâtre, presque globuleux; les cotylédons épais, très-courts. (Poir.)

PELLAS. (*Ornith.*) Nom latin du héron commun, *ardea cinerea* et *major*, Linn., formé du mot grec *pellos*, par lequel étoit désigné le héron cendré, comme le héron blanc l'étoit par le mot *leucos*, et le héron étoilé ou butor, par le mot *asterias*. (Ch. D.)

PELLE. (*Ichthyol.*) Nom donné par Bloch au calliomore. Voyez Calliomore. (H. C.)

PELLÉGRINE. (*Bot.*) Voyez Alstrœmère. (Poir.)

PELLERON, *Batilus*. (*Conchyl.*) Nom sous lequel M. Schumacher, dans son Système de conchyliologie, établit un genre avec le *turbo cornutus*. (De B.)

PELLETERIA. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des *primulacées*, de la *triandrie monogynie* de Linnæus, qui offre pour caractère essentiel : Un calice à cinq divisions; trois pétales beaucoup plus courts que le calice; trois étamines opposées aux pétales, insérées à leur base; un ovaire supérieur; un style; un stigmate en tête; une capsule uniloculaire, à trois valves; deux semences insérées sur un placenta central.

Pelleteria printannier; *Pelleteria verna*, Aug. S. Hil., Mém.

du Mus. de Paris, vol. 9, p. 365. Petite herbe très-glabre, qui a l'aspect d'un *centunculus*. La tige est rameuse, ascendante dès sa base; les rameaux sont droits, à quatre angles, garnis de feuilles sessiles, opposées, elliptiques, lancéolées, très-entières. Les fleurs sont axillaires, portées sur des pédoncules plus courts que les feuilles; les divisions du calice linéaires, subulées, très-aiguës; la corolle est blanche, à pétales ovales, onguiculés, distans; l'ovaire globuleux, contenant deux ovules à demi enfoncés dans un placenta central, orbiculaire. Cette plante fleurit dès les premiers jours du printemps. Elle croît au Brésil, à Rio-Grande di San Pedro. (Poir.)

PELLETERIES. (*Mamm. et Ornith.*) On donne ce nom aux peaux de mammifères ou d'oiseaux, garnies de poils ou de plumes, qui sont employés comme vêtemens, ou garnitures de vêtemens. (Desm.)

PELLIA. (*Bot.*) Genre de plante cryptogame, établi par Raddi sur une espèce de *jungermannia*, qui diffère des autres espèces par les caractères génériques suivans: Calice naissant à la surface supérieure de la fronde, à limbe le plus souvent comme déchiqueté; corolle un peu charnue, à limbe diversement divisé; capsule ronde, s'ouvrant en quatre valves un peu obtuses; séminules extrêmement fines, fixées à des élatères ou filamens attachés au centre ou à la base de la capsule; anthères ? des corpuscules divers, un tant soit peu charnus, épars à la surface de la fronde et distincts.

Le Pellia fabroniana ou Jungermannia epiphylla, Linn., est la seule espèce de ce genre (voyez n.° 1, à l'article Jungermannia), consacrée par M. Raddi à son ami M. Léopold Pelli Fabroni, fils du célèbre Fabroni, dont les sciences pleurent encore la perte récente. (Lem.)

PELLICULE ANIMÉE. (*Entomoz.*) L'abbé Dicquemare a décrit à sa manière, c'est-à-dire, assez incomplétement, sous ce nom (Journ. de phys., Février 1781) un animal qui ne peut guère être qu'une espèce marine de planaire. (De B.)

PELLISTES. (*Min.*) Patrin dit (Nouv. Dict. d'hist. nat.) que c'est le nom que les habitans du Pérou donnent à l'obsidienne ou verre de volcan, que les Espagnols ont nommé aussi pierre de gallinace. Voyez Obsidienne. (B.)

PELMATODES. (*Ornith.*) M. Vieillot a formé sous ce nom,

dans l'ordre des oiseaux sylvains et dans la tribu des anisodactyles, une famille qui comprend les genres *guépier* et *martin-pêcheur*, et à laquelle il donne pour caractères : Des pieds courts; des jambes nues sur leur partie inférieure; des tarses réticulés; quatre doigts ou, mais très-rarement, trois, et alors l'intérieur nul; les extérieurs étroitement unis presque jusqu'au bout; le postérieur articulé au niveau des autres; le bec entier, alongé, triangulaire, droit ou arqué. (Ch. D.)

PÉLOGONE, *Pelogonus*. (*Entom.*) Nom donné par M. Latreille à un petit genre d'insectes hémiptères, de la famille des hydrocorées, voisin des naucores, et que les auteurs auroient considéré comme une acanthie. M. Latreille n'y a rapporté qu'une seule espèce encore; elle a été observée dans le Midi de la France et en Espagne par M. Léon Dufour. (C. D.)

PELON-ICHIATL-OQUITLI. (*Mamm.*) Un des noms mexicains que Hernandez rapporte comme appartenant au Lama. (F. C.)

PELONITIS. (*Bot.*) Un des noms grecs anciens du *geranium*, suivant Ruellius. (J.)

PÉLOPÉE, *Pelopœus*. (*Entom.*) Ce nom, tiré du grec πηλοποιος, signifie un potier, *figulus*, celui qui moule, qui donne des formes à la terre. Il a été employé par M. Latreille comme la traduction du nom d'une espèce de *sphége*, insecte hyménoptère, de la famille des fouisseurs ou oryctères. Nous avons laissé au sphége potier le nom de trypoxylon, et nous l'avons fait figurer sous ce nom sur la planche 33 de l'atlas de ce Dictionnaire, sous le n.° 6; tandis que sous le n.° 5 nous y avons fait représenter le *sphége spirifége*, qui est le type du genre Pélopée de M. Latreille et de Fabricius. Voyez Sphége. (C. D.)

PÉLORE, *Pelorus*. (*Conchyl.*) Genre de coquilles cloisonnées ou polythalames, établi par Denys de Montfort (Conchyl. syst., tome 1, pag. 25), pour des espèces microscopiques de nautiles, qui font partie du genre Polystomelle de M. de Lamarck et qui ont pour principal caractère, d'avoir la dernière cloison percée de trois paires de trous latéraux, renfermant entre eux trois stigmates en triangle et dentelés en scie contre

le retour de la spire. L'espèce qui sert de type à ce genre et que Denys de Montfort nomme le P. AMBIGU, *P. ambiguus*, est figuré sous le nom de *Nautilus ambiguus*, tab. 9, fig. *d*, *e*, *f*, de l'ouvrage de Von Lichtel et Von Moll, sur les testacés microscopiques. C'est une très-petite coquille (une ligne de diamètre), de couleur bleuâtre, rosée et azurée, presque orbiculaire, à dos aigu, trouvée dans le sable du golfe Persique. (DE B.)

PELORIA. (*Bot.*) Linnæus a donné ce nom à des monstruosités observées quelquefois sur diverses espèces de linaires, et principalement sur la linaire ordinaire, lesquelles paroissent résulter de la fécondation par quelque autre plante. Cette monstruosité consiste en une corolle devenue régulière à cinq lobes égaux, munie intérieurement de cinq étamines, et garnie à sa base extérieure de cinq éperons. Elle peut se propager de boutures, mais non de graines. (J.)

PÉLORIDE, *Peloris*. (*Malacoz.*) Sous ce nom, tiré d'un mot grec, qui signifie sale, les anciens auteurs grecs et latins indiquoient une coquille bivalve, qu'il est bien difficile de reconnoître, à moins que de supposer, comme l'ont fait Belon, Rondelet, etc., que ce seroit une espèce qui vit dans la vase, et il y en a beaucoup dans ce cas; ce qui la rend sale et fangeuse. Belon l'a cependant plus spécialement appliqué à une espèce de vénus, qu'on nomme clonisse à Marseille, et qui est la V. treillissée. Rondelet, en la désignant sous la dénomination de pélorde ou pholade, figure également une espèce de vénus, et peut-être la même; mais il dit qu'on la nomme pélore en Languedoc, et il appelle clonisse une autre espèce; en sorte qu'il est assez difficile de rien décider sur la question de savoir ce que c'est que la péloride des anciens. Le mot *peloris* paroît avoir fourni celui de pelorde en Languedoc, et par suite celui de palourde des côtes de l'Océan. Quant à la came péloride de Rondelet, il paroît que c'est plutôt une lutraire.

Cette dénomination a été employée par M. Poli (Testacés des Deux-Siciles, pl. 30) pour designer un genre distinct, qu'il forme avec l'animal de l'huître comestible et qu'il caractérise ainsi : point de pied ni de siphon; abdomen proéminent; branchies libres par leurs bords, réunies à leur ra-

cine et un peu adhérentes au manteau par leur extrémité; un muscle adducteur, unique et central. (De B.)

PÉLORONTE, *Pelorontes*. (*Conchyl.*) M. Oken (Manuel de zoologie, 1.re part., page 360) établit sous ce nom un genre parmi les Nérites de Linné, auquel il donne pour caractères : Coquille non ombiliquée; animal avec quatre tentacules; il y range les *N. exuvia, polita, peloronta*, en sorte que c'est un genre exactement correspondant aux Nérites de M. de Lamarck, ce nom de nérite ayant été exclusivement réservé par lui aux néritines du zoologiste françois. (De B.)

PELOSSIER. (*Bot.*) Dans quelques départemens méridionaux on donne ce nom au prunier sauvage des haies, et celui de pelosses à ses fruits, qui sont petits, aigres et de couleur bleuâtre. (J.)

PELOTTE DE BEURRE. (*Conchyl.*) Nom que les marchands donnent quelquefois au cône tine, *C. betulinus*, quoique moins fréquemment que celui de tine de beurre. (De B.)

PELOTTE DE NEIGE. (*Bot.*) Voyez Boule de neige. (J.)

PELOTTE DE NEIGE. (*Conchyl.*) M. Desmarest (Nouv. Dict. d'hist. nat.) dit que c'est le nom vulgaire d'une espèce de nérite, *N. radula*, Linn. (De B.)

PELOTTES, *Spongiolæ*. (*Entom.*) On nomme ainsi, dans certains insectes, la partie élargie des tarses, lorsqu'elle se trouve garnie de villosités ou de lames qui font l'office de ventouses, et dont ces insectes se servent pour s'accrocher et se tenir renversés contre leur propre poids, sur les tiges ou les feuilles les plus lisses, comme on l'observe dans certaines donacies, chez des charansons, des attélabes, des chrysomèles, des mouches, etc. (C. D.)

PELOU. (*Bot.*) L'arbre du Malabar, cité sous ce nom par Rhéede, paroît être une espèce de goyavier, parce que son calice est à quatre divisions, et son fruit charnu, contenant plusieurs graines. Cependant, par son port, ses grandes feuilles alternes et la disposition de ses fleurs, il a beaucoup d'affinité avec le *bultonia*. (J.)

PELTAIRE, *Peltaria*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des *crucifères*, Juss., et de la *tétradynamie siliculeuse*, Linn., dont les principaux caractères sont les suivans : Calice de quatre folioles ovales, con-

caves, colorées, caduques; corolle de quatre pétales ovales-renversés, entiers, opposés en croix; six étamines à filamens subulés, dont quatre plus longs et deux plus courts, portant tous des anthères simples: un ovaire supère, arrondi, comprimé, surmonté d'un style court, terminé par un stigmate obtus; une silicule entière, presque orbiculaire, plane, cartilagineuse en son rebord, à deux valves ne s'ouvrant pas d'elles-mêmes, et à une seule loge contenant une à trois graines.

Les peltaires sont des plantes herbacées, à feuilles alternes, et à fleurs blanches disposées en grappes. On en connoît seulement trois espèces, dont une croît naturellement en Europe. Ce genre diffère des clypéoles par sa silicule entourée d'un rebord cartilagineux, et parce qu'ordinairement elle n'est pas monosperme. Il se distingue du pastel par la forme orbiculaire de son fruit.

Peltaire alliacée: *Peltaria alliacea*, Linn., *Sp.*, 910; Jacq., *Flor. Aust.*, t. 123. Sa racine est fibreuse, vivace; elle produit une tige droite, cylindrique un peu rameuse dans sa partie supérieure, très-glabre, ainsi que toute la plante, feuillée, haute d'un pied ou environ. Ses feuilles sont: les radicales longuement pétiolées, ovales ou arrondies, quelquefois un peu ondulées en leurs bords et légèrement échancrées en cœur à leur base; celles de la tige, ovales-lancéolées, sessiles, amplexicaules. Ces feuilles exhalent une odeur d'ail, quand on les froisse entre les doigts. Les fleurs sont blanches, petites, nombreuses, pédonculées, disposées au sommet de la tige et des rameaux en plusieurs grappes dont l'ensemble forme une panicule. Les silicules sont pendantes, portées par des pédoncules très-grêles. Cette plante croît dans les lieux ombragées de l'Autriche, de la Transylvanie, et dans les montagnes sur les confins du Piémont et du Dauphiné. (L. D.)

PELTAIRES, PELTOÏDES; *Peltoidea*. (*Entom.*) M. Latreille a employé ces deux dénominations pour désigner une tribu d'insectes coléoptères de notre famille des Hélocères ou Clavicornes, parmi les pentamérés. (C. D.)

PELTASTE. (*Entom.*) Illiger décrit sous ce nom de genre, que Panzer appelle *Métopie*, quelques espèces d'insectes hyménoptères du genre Ichneumon, dont la tarrière n'est pas

apparente et qui ont l'abdomen alongé et cylindrique, et de plus le second article des palpes maxillaires, très-dilaté; d'où est tiré le nom grec πελτασπὴς, *clypeatus*. (C. D.)

PELTÉE [Feuille]. (*Bot.*) Elle est ainsi nommée lorsque la lame est attachée au pétiole par sa surface inférieure; exemples : la capucine, l'*hydrocotyle vulgaris*, le *geranium peltatum*, etc. (Mass.)

PELTIDEA. (*Bot.*) Genre de la famille des lichens, établi par Acharius, et qui n'est qu'un démembrement de celui nommé *Peltigera* par Hoffmann. Ce *Peltigera*, outre le genre *Peltidea*, comprenoit les *Nephroma* et les *Solorina* d'Acharius. Il est vrai que dans le principe Acharius n'avoit rien changé au *Peltigera* d'Hoffmann, si ce n'est que le nom; dont il auroit encore pu se dispenser, puisque tous les lichénographes avoient suivi Hoffmann. Ces nouveaux genres d'Acharius sont décrits, à l'article *Peltigera*, dont ils ne sont, selon nous, que des divisions très-distinctes. Voyez Peltigera. (Lem.)

PELTIGERA. (*Bot.*) Genre de la famille des lichens, fondé par Hoffmann; il a pour types les *lichens caninus, resupinatus et saccatus*, Linn. Hoffmann y ramenoit encore le *sticta*, qui en a été retiré depuis.

Ce genre est le *Peltidea* d'Acharius, *Prod.* et *Method.*, et le *Peltigera* de M. De Candolle, Fl. fr. Ses caractères sont ceux-ci : Thallus ou expansion (*réceptacle universel*, Ach.) foliacé, coriace, lobé, étalé, lanugineux et veiné en dessous, adhérent par sa partie inférieure; conceptacles ou *apothecium* (*réceptacles partiels*, Ach.) en forme de scutelles planes ou de boucliers fixés par toute leur surface inférieure sur les bords ou les lobes du thallus et tournés tantôt en dessus, tantôt en dessous, ou tantôt placés sur le disque de l'expansion et enfoncés.

Les *peltigera* sont de grandes espèces de lichens qui croissent à terre ou sur le tronc des arbres, dans les bois, et les bruyères, au bord des fossés humides et ombragés, etc. Leurs expansions planes et larges forment des plaques assez étendues, fixées par les fibrilles, qui les garnissent en dessous. Ces expansions, de couleur grise ou fauve en dessus, brune ou blanchâtre en dessous, enveloppent dans leur croissance

les végétaux qui les environnent; il arrive souvent de voir des herbes les traverser de part en part et y être fortement soudés par la base. Les scutelles sont brunes, larges, quelquefois nombreuses, et situées à l'extrémité de lobes alongés, de manière à imiter des bouts de doigts avec leurs ongles. Les espèces sont peu nombreuses, car on en compte à peine vingt, et presque toutes d'Europe. Plusieurs ont joui autrefois d'une grande célébrité en médecine, célébrité qu'elles n'ont plus à présent, mais il leur reste d'être les plus belles espèces de nos lichens.

§. 1. PELTIDEA, Ach., *Lichen.* et *Synops. lich.* Scutelles marginales et tournées en dessus.

1.° PELTIGERA VEINÉE : *Peltigera venosa*, Hoffm., *Pl. lich.*, pl. 6, fig. 2; Dill., *Musc.*, pl. 28, fig. 106; *Lichen venosus*, Linn., *Flor. Dan.*, pl. 1125, fig. 2; *Engl. Bot.*, pl. 887. Expansion d'un gris jaunâtre ou verdâtre, arrondie, divergente, un peu lobée, fixée par un de ses bords; blanchâtre en dessous, avec des veinules cotonneuses, brunes, rameuses, et proéminentes; scutelles marginales, planes, rondes, d'un brun foncé, un peu crénelées. Cette plante a plus d'un pouce de diamètre; elle se plaît dans les lieux ombragés et pierreux des bois, sur la terre, aux bords de fossés.

2.° PELTIGERA HORIZONTALE : *Peltigera horizontalis*, Hoffm.; *Lichen horizontalis*, Linn.; Wulf, *apud* Jacq., *Coll.*, 4, pl. 16; *Fl. Dan.*, tab. 533; Sow., *Engl. Bot.*, tab. 888; Dill., *Musc.*, pl. 28, fig. 104; Mich., *Gen.*, pl. 4, fig. 1 — 6. Expansion d'un brun verdâtre, glauque, glabre, d'un blanc éclatant en dessous, avec des veines noires, réticulées; lobes fertiles, raccourcis, portant à leur extrémité des scutelles planes, horizontales, un peu oblongues, de couleur baie, et à bord entier. Cette belle espèce croît dans les bois montagneux, sur les rochers parmi la mousse; elle offre plusieurs variétés, dont une est représentée par la figure de Dillen que nous citons, remarquable par les lobes de l'expansion, qui sont infléchis, crénelés et frisés.

3.° PELTIGERA CANINE : *Peltigera canina*, Hoffm.; *Lichen caninus*, Linn., Wulf, *in* Jacq., *Coll.*, pl. 14, fig. 1; *Fl. Dan.*, tab. 767, fig. 2; Dill., *Musc.*, pl. 17, fig. 102; Vaill., Bot. paris.,

tab. 21, fig. 16; *Pulmonaire de chien; Lichen contre rage.* Expansion large, coriace, arrondie et lobée, d'un gris cendré, verdâtre en dessus, blanchâtre en dessous, avec des nervures rousses, réticulaires; lobes de l'expansion alongés, redressés, portant des scutelles terminales d'un brun roux, arrondies, repliées, droites, un peu inclinées. Cette espèce, fort commune dans les bois à terre ou au pied des arbres, est confondue assez souvent avec les *peltigera spuria* et *polydactyla*, qui lui ressemblent beaucoup. Elle a été employée autrefois contre la rage, de là son nom spécifique. On en faisoit usage aussi dans l'hydropisie et dans l'asthme convulsif.

4.° Peltigera aux aphthes : *Peltigera aphthosa*, Hoffm.; *Pl. lich.*, p. 28, tab. 6, fig. 1; *Lichen aphthosus*, Linn.; Wulf, in Jacq., *Coll.*, 4, pl. 17; *Fl. Dan.*, pl. 767, fig. 1; *Engl. Bot.*, pl. 1119; Dill., *Musc.*, pl. 28, fig. 106. Expansion d'un vert livide, étendue, large, arrondie, lobée, glabre, parsemée de petites verrues brunes, aplaties; blanc roussâtre en dessous, avec des veines noires, réticulées; lobes fertiles, alongés, rétrécis dans le milieu, réfléchis sur les bords, portant des scutelles terminales, amples, redressées, rouges, à bordure infléchie et un peu déchirée. Cette espèce, remarquable par l'ampliude de ses scutelles, croît dans les bois montagneux à terre parmi la mousse. On en fait usage en Suède pour guérir les aphthes des enfans; à cet effet, les paysans la font infuser dans du lait, ou la donnent en décoction. Elle est drastique, émétique, et un bon vermifuge selon Willemet.

§. 2. Nephroma, Ach., *Lich.* et *Synops.* Scutelles marginales et tournées en dessous.

5.° Peltigera renversée : *Peltigera resupinata*, Decand.; *Peltigera tomentosa*, Hoffm.; *Lichen resupinatus*, Linn.; Wulf, in Jacq., *Coll.*, 4, pl. 12, fig. 1; Dill., *Musc.*, pl. 28, fig. 5. Expansion d'un gris châtain ou fauve, livide, très-pâle, pubescente, un peu granulaire à la surface; plus pâle et sans nervure en dessous; lobes fertiles, courts, terminés par des scutelles rousses, placées du côté de la surface inférieure de l'expansion. Cette espèce croît dans les pays de montagne à terre et au pied des arbres. Une variété qui croît dans les

montagnes alpines, est glabre et d'une consistance papyracée; c'est le *Peltigera papyracea*, Hoffm.

6.° Peltigera polaire : *Peltigera polaris*, Nob.; *Nephroma polaris*, Ach., *Lich.* et *Synops.*; *Peltidea arctica*, Wahlenb., *Lapp.*; *Lichen arcticus* et *antarticus*, Linn., Jacq., *Misc.*, pl. 10, fig. : ; *Lichen groenlandicus*, *Fl. Dan.*, pl. 466 et pl. 1450. Expansion d'un jaune de soufre, marquée en dessous d'une large tache noirâtre un peu velue; scutelles d'un rouge orangé. Cette belle espèce vit dans les régions polaires de l'un et l'autre hémisphère; elle croît à terre dans les champs et les bruyères.

§. 3. Solorina, Ach., *Meth.* et *Synops.* Scutelles placées et enfoncées sur le disque de l'expansion.

7.° Peltigera safranée : *Peltigera crocea*, Hoffm., *Pl. lich.*, pl. 41, fig. 2—4, et pl. 43, fig. 4, 5; *Lichen croceus*, Linn., *Fl. Lapp.*, pl. 11, fig. 3; Wulf, *in* Jacq., *Coll.* 4, pl. 11, fig. 2, 3; *Engl. Bot.*, pl. 498. Expansion lobée, d'une couleur de cannelle en dessus, d'un rouge orangé éclatant en dessous, avec des veines et des fibres; scutelles planes, brunes, orbiculaires. Cette espèce, remarquable par ses couleurs, croît dans les pays de montagnes, dans les Alpes, les Pyrénées, etc., sur la terre, les rochers, dans les lieux secs et nus.

8.° Peltigera a pochettes : *Peltigera saccata*, Decand.; *Fl. fr.*, n.° 1104; *Lichen saccatus*, Linn.; *Engl. Bot.*, pl. 288; Dill., *Musc.*, pl. 30, fig. 121; Michél., *Gen.*, pl. 52, fig. 1. Expansion coriace, déprimée, un peu imbriquée, arrondie, peu lobée et crénelée, d'une couleur cendrée glauque en dessus, blanche et garnie de fibrilles en dessous; scutelles d'un brun noir, orbiculaires, éparses, profondément enfoncées dans l'expansion. Cette espèce, qui s'éloigne beaucoup des autres espèces de ce genre par la disposition des scutelles, mérite peut-être de faire un genre particulier (voyez Solorina): elle croît à terre dans les endroits humides, sur la mousse et au pied des arbres; elle a été observée aux environs de Paris par M. Henri Cassini.

M. Fée a observé une très-petite espèce de cette division sur les écorces de quinquina. Il vient de publier encore un

nouveau genre Erioderma, qui a des rapports avec le *Peltigera* et le Sticta. Voyez ce dernier mot. (Lem.)

PELTIS. (*Entom.*) Nom latin, employé par Geoffroy pour désigner le genre de coléoptères pentamérés, clavicornes ou hélocères, qu'il appeloit en françois Bouclier. Nous avons conservé ce dernier nom, sous lequel nous l'avons décrit dans ce Dictionnaire et figuré planche 5, n.° 5 de l'atlas de ce Dictionnaire, en conservant le nom de silphe aux espèces qui ont les antennes plus longues que le corselet. M. Latreille a abandonné le nom de peltis pour lui substituer celui de thymale, qui est le terme par lequel les Grecs désignoient un poisson très-probablement du genre Salmone. Voyez Bouclier et Silphe. (C. D.)

PELTOÏDES, PELTAIRES, *Peltoidea*, (*Entom.*) Nom d'une tribu d'insectes coléoptères pentamérés, fondée par M. Latreille, et qui comprend principalement les genres Bouclier ou Silphe, Nécrophore, Nitidule, Cholève, etc. (Desm.)

PELTOPHORUS. (*Bot.*) Beauvois, *Agrost.*, pag. 119, tab. 21, fig. 11, a établi ce genre pour le *manisuris minimus*, fondé sur le seul caractère de la valve inférieure du calice, presque plane, en forme de bouclier, membraneuse à ses bords; tandis que dans les autres espèces de *manisuris* cette valve est concave, hémisphérique, coriace, rude au toucher ou tuberculée. Je doute que ce genre puisse être admis. Voyez Manisuris. (Poir.)

PELUD et PELUDET. (*Ichthyol.*) A Barcelonne, on donne ce nom à la sole de la Méditerranée ou linguatule. Voyez Monochire. (H. C.)

PELURE D'OGNON. (*Bot.*) Paulet, Trait. des champ. 2, page 201, pl. 93, fig. 1, 2. C'est un agaric de la famille des *calottins de terre* ou *des bois*, de Paulet, qui comprend aussi les espèces qu'il nomme le *champignon blanc*, le *marron noir*, le *violet pourpré*, le *champignon masqué*, le (*grand*) *moule de bouton*, le *bolet trompeur*, et le *teteron*. Tous ces champignons se font remarquer par leur chapeau en forme de calotte ou hémisphérique, et leur habitude de croître à terre dans les bois.

La Pelure d'ognon est couleur de pelure d'ognon ou marron clair. Sa substance est blanche, ferme et cassante; ses

feuillets, peu apparens, sont recouverts d'un voile araneux, très-fugace. Cette espèce croît en automne sous les châtaigniers et ne paroît point suspecte. (Lem.)

PELURE D'OGNON. (*Bot.*) Nom d'une variété de pomme de terre. (L. D.)

PELURE D'OGNON. (*Conchyl.*) Nom marchand d'une espèce d'anomie, *A. cepa*, si commune sur nos côtes. (De B.)

PELURE D'OGNON A BANDES. (*Conchyl.*) Rumph a employé ce nom pour désigner une espèce d'ampullaire, l'ampullaire idole. (De B.)

PELURE D'OGNON TONNE. (*Conchyl.*) Le même musæographe a appliqué cette dénomination à la tonne cannelée des conchyliologistes modernes. (De B.)

PÉLYOSANTHE. (*Bot.*) Voyez Péliosanthe. (Poir.)

PEMPHIS. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des *lythraires*, de la dodécandrie *monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice turbiné, sillonné; le limbe partagé en douze dents alternativement plus courtes; une corolle à six pétales; douze étamines; les alternes un peu plus courtes; les anthères inclinées; un ovaire supérieur, un peu sphérique; un style; une capsule à une seule loge, s'ouvrant transversalement vers sa base en deux valves; plusieurs semences anguleuses, attachées à un réceptacle central.

Ce genre faisoit d'abord partie des salicaires, *lythrum* : il en a été retranché par Forster et par Jussieu, à cause de ses capsules à une, et non à deux loges, s'ouvrant transversalement en deux valves. Son port est d'ailleurs assez semblable à celui des salicaires.

Pemphis acidulé : *Pemphis acidula*, Forst., *Gen.*, n.° 34, tab. 34; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 408, fig. 2; *Mangium porcellanicum*, Rumph., *Amb.*, 3, pag. 126, tab. 84. Arbrisseau dont les tiges sont droites, blanchâtres, velues, divisées en rameaux garnis de feuilles opposées, ovales, entières, très-rapprochées vers l'extrémité des rameaux, pubescentes à leurs deux faces, rétrécies en pétiole à leur base. Les fleurs sont solitaires, axillaires, supportées par des pédoncules simples, uniflores, munis de deux bractées à leur base; le calice est turbiné ou presque campanulé, sillonné, à dents inégales, les alternes

plus petites; la corolle blanche, à pétales insérés à l'orifice du calice, renfermant douze étamines dont les alternes un peu plus courtes : l'ovaire est un peu ovale; il se convertit en une capsule presque sphérique, uniloculaire, bivalve, à semences attachées à un réceptacle central, denté, un peu saillant. Cette plante croît sur les bords de la mer, à Ceilan et dans l'île de Madagascar. (Poir.)

PEMPHREDON. (*Entom.*) C'est ainsi que M. Latreille nommoit un petit genre d'insectes hyménoptères, voisin des crabrons, famille des anthophiles. Depuis, le même auteur les a réunis aux mellines; tel est le crabron lugubre de Fabricius. (C. D.)

PENA. (*Bot.*) Nom brame du *wara-pullu* du Malabar, *cyperus canescens* de Vahl. (J.)

PENÆA. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des *épacridées?* de la *tétrandrie monogynie* de Linnæus, dont le caractère essentiel consiste dans un calice à deux folioles; une corolle campanulée, à quatre divisions plus courtes que le tube; quatre étamines insérées sur le tube de la corolle; un ovaire supérieur, tétragone; un style; un stigmate en tête, à quatre lobes; une capsule à quatre loges, à quatre valves, chacune divisée dans son milieu par une cloison; deux semences dans chaque loge.

Les *Penæa* forment un genre assez naturel, composé d'arbrisseaux élégans, peu élevés, qui, la plupart, produisent un suc gommo-résineux. Les feuilles sont opposées, sessiles, presque imbriquées; les supérieures et terminales en forme d'écailles colorées; les fleurs terminales, sessiles, solitaires ou fasciculées. Un autre genre du même nom avoit été consacré par Plumier à la mémoire de Pena, mais il a été depuis réuni aux *polygala*.

Penæa sarcocollier : *Penæa sarcocolla*, Linn., *Spec.*; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 78, fig. 2; Pluk., *Mantiss.*, tab. 446, fig. 6. Petit arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, d'un aspect agréable, qui s'élève à la hauteur de deux pieds, dont la tige est droite, à rameaux alternes : les supérieurs presque dichotomes; les feuilles sont nombreuses, sessiles, petites, opposées, imbriquées sur quatre rangs, ovales, glabres, entières,

un peu mucronées au sommet. Les fleurs sont sessiles, réunies en faisceau à l'extrémité de chaque rameau; les deux folioles du calice ciliées, glutineuses, plus grandes que les feuilles qui les accompagnent; la corolle, plus longue que le calice, a ses divisions linéaires, obtuses, réfléchies; le style est subulé.

Il découle de toutes les parties de cette plante, surtout des calices, un suc gommo-résineux, que l'on nomme *sarcocolle* ou *colle-chair*, composé de grumeaux fort petits, friables, un peu spongieux, de couleur blanche ou rougeâtre, quelquefois brillante; d'une saveur âcre, d'abord un peu amère, puis douceâtre, fade, peu agréable. Quelquefois ces grains sont pelotonnés, unis ensemble par un duvet filamenteux, comme des graines de pavot qu'on auroit frotté avec quelques particules de toile d'araignée, qui sont peut-être les cils des calices.

La sarcocolle est très-fragile sous les dents et se dissout dans l'eau. Lorsqu'on l'approche de la flamme d'une bougie, elle bouillonne d'abord, et ensuite brûle avec éclat. On nous apporte cette substance de la Perse et de l'Arabie heureuse. Les auteurs ne sont point très d'accord entre eux sur ses vertus. Sérapion dit qu'elle ulcère les intestins, et qu'elle rend chauve. Hoffmann en condamne l'usage interne, tandis que les médecins arabes vantent ses vertus purgatives. D'autres recommandent la sarcocolle macérée dans du lait d'ânesse pour l'ophthalmie ou les fluxions des yeux, qu'elle adoucit en tempérant l'âcrimonie des larmes; de plus elle déterge les plaies, les consolide et les cicatrise: c'est de là que lui est venu son nom *sarcocolle* ou *colle-chair*; elle est, au reste fort peu usitée.

Penæa mucroné: *Penæa mucronata*, Linn., *Syst. veget.*; Meerb., tab. 51, fig. 3. Cette plante est distinguée de la précédente par ses feuilles en cœur, fortement mucronées, et par ses calices glabres, non-ciliés. Ses tiges sont de couleur cendrée, haute d'un pied; ses rameaux diffus, presque verticillés. Les fleurs sont réunies en paquets sessiles à l'extrémité des rameaux, entourées par des feuilles colorées, semblables à des bractées; les folioles du calice fort petites, linéaires, concaves, aiguës; la corolle est trois fois plus longue

que le calice, presque infundibuliforme; les découpures du limbe sont ovales, aiguës, beaucoup plus courtes que le tube. Cette plante croît au Sénégal et au cap de Bonne-Espérance.

Penæa écailleux : *Penæa squamosa*, Linn., *Syst. veget.*; *Penæa tetragona*, Berg., *Pl. Cap.*, 36? Cette espèce a des tiges ligneuses, hautes d'environ un pied; ses rameaux sont presque verticillés, un peu tétragones, garnis de feuilles imbriquées, sessiles, ovales, presque charnues, rétrécies en coin à leur base, disposées sur quatre rangs, un peu glanduleuses à leur sommet. Les fleurs sont terminales, sessiles, agrégées; les feuilles qui les accompagnent disposées en épis, plus larges que les autres, ciliées et glutineuses à leurs bords; les deux folioles du calice ovales, un peu inégales; la corolle est plus grande. Cette espèce croît au cap de Bonne-Espérance.

Penæa brun : *Penæa fuscata*, Linn., *Mant.*, 199; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 78, fig. 1. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, que Bergius a pris pour le *P. sarcocolla*. Ses tiges sont basses, cylindriques, très-rameuses; les jeunes rameaux glabres, anguleux, dichotomes, garnis de feuilles ovales, un peu rhomboïdales, étalées, médiocrement pétiolées, aiguës, très-lisses, longues d'environ trois lignes. Les fleurs sont légèrement pédonculées, rapprochées, presque en faisceau; les deux folioles du calice linéaires, caduques, enveloppées par quelques feuilles colorées; la corolle est purpurine; le tube verdâtre; le limbe à quatre lobes courts, peu ouverts; les filamens sont très-courts; les anthères pyramidales; l'ovaire est oblong; le style subulé, de la longueur des étamines; le stigmate plan, à quatre lobes.

Penæa a fleurs latérales : *Penæa lateriflora*, Linn., Suppl. Cet arbrisseau a des tiges droites, rougeâtres, divisées en rameaux alongés, garnis de feuilles sessiles, opposées, ovales, glabres, entières, sans rebord, un peu aiguës; les fleurs sessiles, latérales, de couleur jaune, situées dans l'aisselle des feuilles et de même longueur; le calice jaunâtre, scarieux, à quatre folioles; les quatre divisions de la corolle lancéolées, presque triangulaires ou relevées en carène sur leur dos; les filamens presque nuls ou adhérens dans toute leur longueur avec la corolle; les anthères situées à l'orifice

du tube; le stigmate obtus, à quatre faces. Cette plante croît au cap de Bonne-Espérance.

Penæa bordé: *Penæa marginata*, Linn., *Syst. veget.*; Gærtn., *Carp.*, tab. 225. Cette espèce a beaucoup de rapports avec la précédente; elle en diffère par la forme des feuilles et la couleur des fleurs. Les tiges sont ligneuses, fort roides; les rameaux, presque verticillés trois par trois, garnis de feuilles opposées ou ternées, presque sessiles, ovales, échancrées en cœur à leur base, entièrement obtuses au sommet, glabres à leurs deux faces, luisantes, un peu repliées et bordées à leur contour, de la grandeur de celle du buis. Les fleurs sont blanches, latérales, presque sessiles, situées entre les feuilles et de même longueur. Cette plante croît sur le bord des fleuves, au cap de Bonne-Espérance. . .

Penæa camelée; *Penæa cneorum*, Meerb., tab. 51, fig. 2. Arbrisseau dont les tiges sont brunes ou cendrées; les rameaux presque fasciculés, élancés, un peu quadrangulaires, rapprochés des tiges; les feuilles sessiles, opposées, étroites, lancéolées, longues d'un pouce, entières, aiguës, glabres, fermes, coriaces. Les fleurs sont terminales, presque en tête, entourées de bractées beaucoup plus courtes que les feuilles; la corolle est petite, un peu plus longue que le calice, de couleur purpurine; son limbe partagé en quatre lobes obtus. Cette plante croît au cap de Bonne-Espérance. (Poir.)

PENÆA. (*Bot.*) Plumier avoit d'abord donné ce nom générique à un petit arbre que Linnæus a réuni au genre *Polygala*, et ensuite il a établi un autre genre différent sous le nom de *Penæa* qu'il a conservé. Voyez Sarcocollier. (J.)

PEN-AINSÉ. (*Ornith.*) Nom algonquin des perdrix, suivant le vocabulaire qui se trouve au 1.er vol. de la traduction françoise du Voyage de Mackensie dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale. (Ch. D.)

PENALA. (*Bot.*) La corinde, *cardiospermum*, est désignée sous ce nom à Ceilan, suivant Hermann. (J.)

PENANG. (*Bot.*) A Sumatra, suivant Marsden, on nomme ainsi le betel, espèce de poivre. (J.)

PENAR-VALLI. (*Bot.*) Nom malabare du *zanonia indica*. (J.)

PENARD. (*Ornith.*) L'oiseau ainsi nommé par quelques-uns

dans le département de la Somme, est le canard à longue queue ou pilet, *anas acuta*, Linn. (Ch. D.)

PENCA DE ALEXIS. (*Bot.*) Suivant M. Bosc, c'est le nom qu'on donne au Pérou à une espèce de lentisque. (Lem.)

PENCHINADO. (*Bot.*) Nom languedocien de la cardère cultivée. (L. D.)

PENCHINADO. (*Bot.*) C'est en Languedoc et en Provence l'un des noms de la grande coulemelle, *agaricus procerus*, Pers. Voyez Fonge. (Lem.)

PENCHINILLO. (*Mamm.*) Le hérisson est ainsi nommé dans quelques parties du Languedoc. (Desm.)

PENCOVIE, ou mieux PANCOVIE, *Pencovia*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de l'*heptandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice campanulé, composé de quatre pièces; quatre pétales onguiculés, en forme de capuchon, dentés, crépus et plissés; sept étamines ascendantes. Le fruit n'est pas connu.

Pancovie bijuguée; *Pencovia bijuga*, Willd., *Spec.*, 2, page 285. Arbre de la Guinée, dont les rameaux cylindriques se divisent en plusieurs ramifications pubescentes, de couleur brune ou ferrugineuse. Les feuilles sont alternes, pétiolées, ailées sans impaire, composées de folioles bijuguées, coriaces, pédicellées, rétrécies et obtuses à leur sommet, glabres, entières; les pétioles des jeunes feuilles pubescens, ridés transversalement dans les anciennes. Les fleurs sont portées sur des pédoncules pubescens, disposées en grappes courtes, simples, multiflores, sortant de l'aisselle des feuilles sur les rameaux des années précédentes. Ces fleurs sont accompagnées de bractées ovales, obtuses, plus courtes que les pédoncules, et chargées d'un épais duvet. Le calice est pubescent; ses divisions sont ovales, deux un peu plus courtes; les pétales plus courts que le calice, attachés sur le réceptacle; les filamens ascendans, velus depuis leur base jusque vers leur milieu; les anthères oblongues et pendantes. Au lieu de pistil, Willdenow n'a observé qu'un corps déprimé, qui lui a paru glanduleux, ce qui lui fait soupçonner que cet arbre pourroit bien être polygame. Le

botaniste Isert, qui l'a découvert, y a observé sept étamines et un style. (Poir.)

PENDA. (*Bot.*) A Ceilan on nomme ainsi l'*eriocaulon setaceum*, espèce d'un genre qui paroît appartenir aux restiacées. (J.)

PENDANT (*Bot.*); dirigé perpendiculairement vers la terre; exemples : les rameaux du saule pleureur; les feuilles du *convolvulus sepium*, les chatons du coudrier, les épis du bananier, les pédoncules du *cytisus laburnum*, les fleurs du *datura arborea*, les étamines du seigle, etc. La graine, considérée dans le fruit, est dite pendante, lorsqu'elle ne tient à la paroi du péricarpe que par son funicule; exemples : *ceratophyllum demersum*, *alyssum campestre*, etc. (Mass.)

PENDARD A TÊTE ROUSSE. (*Ornith.*) Nom vulgaire de la pie-grièche rousse, *lanius rutilus*, Lath. (Ch. D.)

PENDEJERA. (*Bot.*) Nom vulgaire du *solanum torvum* dans l'île de Cuba, cité par M. Dunal. (J.)

PENDEUR. (*Ornith.*) La pie-grièche à laquelle Levaillant a donné ce nom dans ses Oiseaux d'Afrique, tom. 2, p. 43, est le *lanius pendens*, Lath. (Ch. D.)

PENDOLINO. (*Ornith.*) C'est, à Bologne, le rémiz, *parus pendulinus*, Linn., et dans Aldrovande, la mésange à longue queue, *parus caudatus*, Linn. (Ch. D.)

PENDULINE, *Antitrichia*. (*Bot.*) Genre de la famille des mousses, établi par Bridel, et qu'il distingue des *Neckera* par son péristome double, l'extérieur à seize dents linéaires, lancéolées, d'abord droites, puis infléchies; l'intérieur à seize cils opposés aux dents et fugaces. Ce genre est intermédiaire entre le *Neckera*, dont il se rapproche par la structure du péristome et non par sa position, et du *Leucodon* par son port et son périchétium en forme de gaîne très-longue : il s'éloigne des deux par sa capsule pendante. Une seule espèce le forme.

La Penduline court-pendue : *Antitrichia curtipendula*, Brid., Musc., Suppl. 4, p. 136; *Neckera curtipendula*, Hedwig, Hook. et Tayl., *Myc. brit., cum ic.*; *Hypnum curtipendulum*, Linn., Dillen., *Hist. musc.*, tab. 43, fig. 69. Tiges couchées, irrégulièrement rameuses et ailées; feuilles nombreuses, imbriquées, étalées, ovales à la base et terminées en pointe acérée, dentées au sommet; feuilles périchétiales intérieures très-longues,

enroulées autour du pédicelle et formant une gaine pâle, luisante, qui le couvre à moitié; capsule ovale, brune, pendante, mais se redressant après l'émission de la poussière qu'elle contient; opercule conique, surmonté d'un bec recourbé. Cette mousse forme des touffes larges et pendantes sur les rochers et les troncs d'arbres; on la rencontre dans les forêts de presque toute l'Europe : on dit qu'elle se trouve aussi au cap de Bonne-Espérance et à la terre des Patagons. Elle fructifie en hiver. (Lem.)

PENDULINE. (*Ornith.*) On a fait sous ce nom, d'après Buffon, pl. enl., n.° 708, une espèce distincte, *parus narbonensis*, de cet oiseau, qui est la femelle de la mésange rémiz, *parus pendulinus*, ou un jeune mâle avant sa première mue. Cet oiseau a le dessus de la tête gris, le dessus du corps d'un gris roussâtre et le dessous d'un blanc roux, sans aucune trace de noir sur la tête. Le rémiz est nommé *pendulus* dans Kramer, *Elenchus animalium Austriæ inferioris*, page 373. (Ch. D.)

PENDULINUS. (*Ornith.*) Quoique les carouges ne soient pas les seuls oiseaux qui suspendent leur nid aux arbres, M. Vieillot leur a consacré cette dénomination générique en latin. (Ch. D.)

PENE. (*Bot.*) Dans le petit Recueil des voyages il est fait mention d'une plante mince de ce nom, dont les petites tiges sont couvertes d'une graine nue, que les Nègres de Sierra-Leona emploient pour faire leur pain. C'est probablement une plante graminée. (J.)

PENÉE, *Penæus*. (*Crust.*) Nom d'un genre de crustacés décapodes macroures, fondé par Fabricius, et dont nous avons exposé les caractères, dans notre article Malacostracés, tome XXVIII, page 319. (Desm.)

PÉ-NEGRE. (*Ornith.*) C'est, dit M. Desmarest, une bergeronette, et le cul-blanc en Languedoc. (Ch. D.)

PÉNELLE, *Penella*. (*Entomoz.*) M. Oken (Man. de zool., part. 1.re, page 358) a désigné sous ce nom une petite coupe générique, qui comprend les espèces de lernées, qui ont l'extrémité postérieure pourvue de paires d'appendices qui leur donnent quelque ressemblance avec une plume. Nous avons adopté ce genre dans notre travail sur les lernées;

mais nous avons modifié son nom en celui de lernéopenne. Voyez Lernée. (De B.)

PENELOPE. (*Ornith.*) Merrem a donné ce nom latin à des oiseaux connus sous les noms françois de *guans*, *jacous* ou *yacous* et *marails* (voyez Yacou). C'est le canard millouinan de Jonston et de Charleton, *anas marila*, Linn. (Ch. D.)

PENELOPS. (*Ornith.*) C'est au canard siffleur, *anas penelope*, Linn., que ce nom paroît avoir été donné par les anciens. (Ch. D.)

PÉNÉROPLE, *Peneroplis*. (*Conchyl.*) Genre de corps organisés, établi par Denys de Montfort (Conchyl. syst., p. 259), placé par lui et par tous les zoologistes parmi les coquilles univalves polythalames, mais évidemment par une analogie forcée, et que nous avons caractérisé ainsi : Coquille très-aplatie, un peu courbée sur sa longueur ou même un peu spirée au sommet, sillonnée transversalement des deux côtés par des stries, indices des cloisons, augmentant rapidement de la première à la dernière ou marginale, et percée d'une rangée longitudinale de trous ou de pores. L'espèce qui sert de type à ce genre et que l'auteur cité nomme le P. aumusse, *P. lanatus*, a une ligne de grandeur en tout sens : de couleur jaune perle. On l'a trouvée dans les sables de la mer de Toscane. Elle est figurée par Von Fichtel, *Test. mic.*, tab. 16, fig. *d*, *f*, sous le nom de *N. planatus*, 2.e var. M. de Lamarck la rapporte à son genre Cristellaire. Nous avons, au contraire, rapproché des pénéroples une espèce fossile, de la collection de M. Defrance et qui constitue son genre Planulaire. Voyez ce mot. (De B.)

PENFEU, PENSACRE. (*Bot.*) On donne ce nom dans les environs d'Angers à une espèce de peucédan. (L. D.)

PENGRINAM. (*Bot.*) La plante de ce nom, citée par Hermann à Ceilan, est l'*andropogon nardus*, de la famille des graminées. (J.)

PENGUIN. (*Bot.*) Nom de pays d'une espèce d'ananas américain, qui l'a conservé comme nom spécifique. (Lem.)

PENGUIN. (*Ornith.*) Nom anglois du pingouin. (Ch. D.)

PÉNICILLARIA. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des *graminées*, de la *polygamie monoécie* de Linnæus, caractérisé par des fleurs poly-

games. Dans les hermaphrodites, un calice à deux valves roulées en dedans ; point de valves corollaires ; trois étamines ; deux styles ; une semence nue : une fleur mâle sans style ; un involucre sétacé et plumeux.

On voit, d'après l'exposition de ces caractères, que ce genre diffère des houques (*holcus*), dont il faisoit d'abord partie, en ce qu'il est privé de corolle, chaque fleur n'étant composée que de deux valves calicinales. On y rapporte le *holcus spicatus*, Linn. (voyez HOUQUE EN ÉPI), qui est le *pennisetum typhoideum*, Pers., *Synops.*, et le *cenchrus spicatus*, Cavan., *Præl.*

Il faut y ajouter le

PÉNICILLAIRE CILIÉ : *Penicillaria ciliata*, Willd., *Enum.*, 2, page 1037 ; *Alopecurus indicus*, Linn. Ses tiges sont droites, glabres, pubescentes à leur partie supérieure, hautes d'environ deux pieds, garnies de feuilles glabres, élargies, très-aiguës, rudes à leur face supérieure et à leurs bords, à gaîne cylindrique, un peu lâche, rude au toucher, striée, pourvue à son orifice d'une touffe de poils blancs, très-fins, soyeux, et d'une tache roussâtre en dedans. Les fleurs sont sessiles ou un peu pédicellées, disposées, à l'extrémité des chaumes, en un épi long de deux ou trois pouces, épais, luisant, soyeux et velu ; le rachis est chargé de poils blancs ; l'involucre composé de plusieurs filamens un peu plus longs que les feuilles, rudes, velus, comme plumeux, enveloppant une ou deux fleurs ; le calice est formé de deux valves égales. Cette plante croît dans les Indes orientales. (POIR.)

PÉNICILLIFORME. (*Ornith.*) Ce terme est employé par les ornithologistes pour désigner une langue terminée en forme de pinceau. (CH. D.)

PENICILLIUM. (*Bot.*) Genre de la famille des champignons, établi par Link, et qui fait partie de l'ordre des *mucédines* dans sa méthode. Il a été adopté par Persoon, qui le caractérise ainsi : Stipes ou pédicules grêles, droits, terminés par un bouquet de spores disposées en plusieurs fils ou séries imitant des digitations. Ces stipes tiennent à une base crustacée ou membraniforme, filamenteuse, mince, qui forme de petites touffes ou gazons arrondis ou irréguliers. Les espèces sont peu nombreuses, et se rencontrent, comme les moi-

sissures, sur les corps en pourriture, les fruits, les champignons, les alimens, etc.

1.° Penicillium glauque : *Penicillium glaucum*, Link, *Berl. Mag.*; Pers., *Myc. eur.*, p. 1, pag. 41; *Monilia digitata*, *ejusd. Syn.*; Mich., *Gen.*, pl. 91, fig. 3; *Mucor penicillatus*, Bull., Champ., tab. 504, fig. 11. Il forme sur les corps en putréfaction des croûtes glauques. Ses stipes sont simples.

Une de ses variétés, *Pen. gl. fasciculatum*, Pers., est couleur de vert de gris. Les stipes sont très-courts, très-touffus, blanchâtres et velus. On la trouve sur les ognons gâtés; elle imite, en petit, des gerbes de blé.

Une seconde variété, *Pen. gl. expensum*, Pers., est en flocons blancs, plus ou moins entremêlés. Les sporidies forment des capitules glauques. Link a observé cette variété, dont il fait une espèce, ainsi que Nées (Champ., tab. 4, fig. 59), en forme de pellicule ou membrane sur les fruits, les champignons et les alimens. F. G. Eschweiller l'a trouvée sur une espèce de *rhizomorpha*, qui se rencontre dans les mines de Freyberg et de Wipperfurth, où elle tapisse les ouvrages en charpente. Sur ce même *rhizomorpha* se trouve le *mucor truncorum*, et le *melidium subterraneum*, nouveau genre, qui n'a pu être indiqué dans ce Dictionnaire, la lettre M ayant été publiée avant que M. Eschweiller eût fait connoître son travail.

2.° Penicillium rameux : *P. ramosum*, Pers., *loc. cit.*; *Monilia ramosa*, *ejusd. Syn.*; Michél., *Gen.*, pl. 91, fig. 4, *sub Aspergilio*. Il est blanchâtre; ses stipes imitent de petites grappes. Cette espèce a été découverte par Michéli à terre dans un verger.

3.° Penicillium blanc : *P. candidum*, Link, *Berl. Mag.*, 1, p. 17. Il forme des gazons arrondis ou épars, d'une couleur blanchâtre, sur les champignons et sur d'autres plantes en putréfaction.

4.° Penicillium rose : *P. roseum*, Link, *Berl. Mag.*, 1815, p. 37. Il est étalé, mince, épars; ses filamens sont couchés et rameux; les pédicelles droits, simples, portent à leur extrémité des sporidies roses ou blanches. Il vit sur la tige de la pomme de terre, *solanum tuberosum*, Linn.

Link et Nées varient un peu sur le caractère générique du *penicillium*. D'après eux, l'extrémité de chaque filament se

fend en plusieurs rameaux fasciculés, qui contiennent les sporidies rassemblées en un capitule, selon Nées, et disposées sous la forme de pinceaux, suivant Link. Ce dernier auteur fait même observer qu'il ne faut pas confondre cette disposition avec la véritable disposition sériale. Toutefois l'on doit faire observer ici avec M. Persoon, que dans les deux premières espèces les sporidies sont disposées en façon de collier.

Ce genre est infiniment voisin du *coremium* de Link; il a aussi des affinités avec le *dactylium* de Nées.

Dans le *dactylium*, les stipes ou extrémités des filamens portent à leur sommet des sporules simples, oblongues, annulées et divergentes (peut-être rameaux rudimentaires). Le *dactylium candidum* (Nées, *Syst*, 2, tab. 14, fig. 58) croit sur les écorces du chêne; à l'œil nu, il paroît un point blanc; vu à la loupe, on reconnoit que chaque point est une agrégation de plusieurs individus. (Lem.)

PENICILLUM. (*Bot.*) Ce genre, proposé par Palisot de Beauvois, uni aux genres *Fucus*, *Ulva*, *Ceramium* et *Padina*, formoit la troisième section de la famille des *algues* dans la méthode nouvelle que cet auteur comptoit publier : il n'a point fait connoître les caractères et les espèces du *Penicillum*, établi peut-être aux dépens du *ceramium*. (Lem.)

PENICILLUS. (*Conchyl.*) Nom latin du genre *Arrosoir*, auquel cependant M. de Lamarck a substitué depuis celui d'*Aspergillum*. Ce genre fut proposé pour la première fois par Bruguière et ensuite par M. de Lamarck, dans son Système des animaux sans vertèbres, p. 98. Il l'avoit été réellement, mais d'une manière incomplète, seulement sur le tube crétacé, qui paroit le constituer en entier, presque tout-à-fait selon l'opinion de Linné, qui en faisoit un tube de chétopodes. Cependant M. de Lamarck, en le retirant des serpules de Linné et en le rangeant parmi les mollusques, il est vrai, avec un point de doute, et quoiqu'il l'eût fort mal placé dans les mollusques céphalés univalves, entre le vermet et la carinaire, avoit cependant commencé le rapprochement qui devoit le mettre véritablement à sa place. C'est, à ce qu'il me semble, à M. de Roissy (Hist. nat. des moll., tome 6, p. 449) que la science doit ce perfectionnement. En effet, non-seulement il a placé l'arrosoir convenablement parmi les bi-

valves et auprès des fistulanes, mais encore il l'a fait avec connoissance de cause, en faisant attention aux valves soudées dans les parois du tube, et en montrant que celui-ci étoit tout-à-fait l'analogue du tube des fistulanes. Depuis ce temps plusieurs auteurs systématiques ont adopté l'idée de M. de Roissy, tels sont : M. de Lamarck, qui, à ce sujet, a eu le tort de ne pas citer le conchyliologiste qui avoit clairement établi la place de l'arrosoir, dont il fait un genre de ses tubicolées, et M. de Blainville, qui le range dans sa famille des pyloridés, auprès des gastrochènes. Cependant M. Cuvier, quoiqu'il cite les observations de M. de Roissy, puisqu'il parle des deux valves de la coquille, soudée dans les parois du tube, a continué d'imiter Linné en plaçant ce genre à côté des serpules, en ajoutant qu'il n'y a guère à douter que l'animal de l'arrosoir ne soit semblable à celui des térébelles, et que les petits tuyaux dont le disque est percé ne servent au passage de ses tentacules. M. Oken, qui donne à ce genre le nom d'*Arytène* (Man. de zool., part. 1.re, page 378), le place également avec les dentales, les serpules, et, ce qui est plus singulier, avec les tubipores; mais il fait l'observation que les deux petites valves du têt pourront le faire rapprocher des tarets et des fistulanes. Dans la manière de voir de M. de Roissy, M. de Blainville a ainsi caractérisé ce genre : Animal entièrement inconnu ; coquille ovale, peu alongée, striée longitudinalement, équivalve, subéquilatérale, fortement bâillante dans tout son contour et ne pouvant recouvrir qu'une petite partie du dos de l'animal, sur lequel elle est sans doute appliquée, entièrement adhérente et plus ou moins confondue avec les parois d'un tube calcaire, assez épais, conique, claviforme, un peu irrégulier, ouvert à son extrémité amincie, se terminant à l'autre par un disque convexe, percé par un grand nombre de trous arrondis, subtubuleux, et par une rimule au centre. D'après cette définition, qui est rigoureuse, il est impossible d'admettre que le tube des arrosoirs soit réellement attaché par l'extrémité la plus petite, comme le disent quelques auteurs anciens, et comme est forcé de l'admettre M. Cuvier dans sa manière de voir. Il faut cependant convenir qu'il est assez difficile de concevoir comment se forme la tête ou l'extrémité renflée de

ce singulier tube. Si l'analogie ne nous trompe pas, il faudroit croire qu'à une certaine époque de la vie ce mollusque, qui vit sans doute enfoui dans la vase, a la coquille appliquée sur son corps, comme dans les gastrochènes, mais qu'elle est bien loin de suffire pour l'envelopper en entier. Il se produit alors de très-bonne heure un tube plus ou moins long sur la partie libre du corps, et par conséquent sur la partie postérieure ou tubuleuse. A mesure que l'animal s'accroît, ce tube pousse par en bas, s'élargit proportionnellement à la grosseur du tronc proprement dit, et surtout du pied: c'est alors que la coquille est empêtrée dans le tube, d'abord par sa circonférence, mais peut-être aussi par la suite par toute sa face interne. A une époque encore plus avancée de la vie de l'animal, son pied, que je supposerois volontiers composé de faisceaux de fibres, un peu comme cela a lieu dans les tridacnes, et servant à attacher, à enraciner l'animal aux corps submergés, finit par être enveloppé lui-même par le tube, qui tend à se fermer, comme dans les fistulanes et les tarets; mais cette clôture n'est jamais complète, à cause de l'espèce d'enracinement des fibres du pied. Quoique l'analogie tirée de la térébelle prudente, qui se fait un tube artificiel non-seulement à son corps, mais encore à chacun de ses tentacules, puisse être appliquée jusqu'à un certain point à l'explication de la formation des petits tubes dont est hérissé le disque de l'arrosoir, cependant il me semble impossible de concevoir où seroit l'orifice par lequel pénétroient les alimens de l'animal; car la rimule seroit bien petite pour cela. D'ailleurs la structure du tube, sans parler de l'existence de la coquille, qui est un argument péremptoire, est tout-à-fait celle des fourreaux des autres bivalves tubicolés; il est complétement libre, tandis que celui des serpules est constamment plus ou moins adhérent par le côté. Quoiqu'il nous paroisse à peu près évident que les arrosoirs appartiennent au type des malacozoaires, il n'en seroit pas moins très-intéressant d'en connoître l'animal, qui doit présenter quelque chose de fort singulier.

M. de Lamarck distingue quatre espèces dans ce genre, et toutes des mers de l'Inde.

L'Arrosoir de Java : *Aspergillum javanum* de Lamk.,

Serpula penis, Linn.; Martin., *Conch.*, 1, t. 1, fig. 7. Tube lisse, terminé par un disque, bordé par une sorte de fraise ou de lame radiée, composée de tubes.

C'est l'espèce la plus commune dans les collections, où elle est cependant regardée comme une coquille précieuse, surtout quand elle est bien entière dans sa fraise; ce qui est fort rare. Elle atteint jusqu'à sept ou huit pouces de longueur. On la trouve non-seulement sur la côte de Java, mais aussi sur celle de Coromandel.

L'A. A MANCHETTES : *A. vaginiferum* de Lamk., Syst. des anim. sans vert., tome 5, page 430, ou Lister, *Conch.*, tab. 548, fig. 3. Tube très-long, subarticulé, avec une sorte de manchette à chaque articulation, la fraise étant très-courte.

Cette espèce, qui est de la mer Rouge et d'une très-grande taille, rappelle par ses articulations ce qui existe dans la cloisonnaire des sables de Rumph.

L'A. DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE : *A. Novæ Zelandiæ* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 3; Favan., *Conch.*, pl. 79, fig. E. Tube nu, en massue, à disque plus petit que le renflement du tube et dépourvu de fraise, mais dont le bord est festonné.

Cette espèce, que M. de Roissy avoit fort bien distinguée, *loc. cit.*, page 453, vient, comme l'indique son nom, de la Nouvelle-Zélande.

L'A. AGGLUTINANT; *A. agglutinans* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 4. Tube diversicourbe, subclaviforme, agglutinant, à disque nu, hérissé de tubes saillans, séparés et inégaux, sans fraise.

Cette espèce, qui a été rapportée de la Nouvelle-Hollande par MM. Péron et Lesueur, est plus grêle que la précédente; sa massue est aussi moins grosse : mais ce qu'elle offre de plus remarquable, c'est que son tube agglutine des fragmens de sable, de coquilles et de madrépores.

M. de Roissy pense (*loc. cit.*) qu'on pourroit regarder aussi comme une espèce distincte l'arrosoir, que Guettard, qui, le premier, a nettement établi ce genre sous le nom de *Brechite* (Mém., tome 3, page 154), désigne par cette phrase : Bréchite sans étranglement, sans fraise, à tête très-proéminante, hérissée de tuyaux plus gros; son corps ou tube étoit, ajoute-t-il, plus court et moins bien fermé que dans l'espèce ordinaire. La coquille bivalve ne formoit que deux petites

éminences, d'où partoient des stries. Malheureusement nous ne connoissons pas de figure qui corresponde à cette description.

A l'appui de la manière dont nous concevons que se forme le tuyau de l'arrosoir, nous ajouterons que Marvye (Méthode nécessaire aux marins et aux voyageurs, p. 30), en dissertant assez longuement sur ce genre de coquilles, dit que les jeunes n'ont pas cette espèce de tête percée qui existe dans les grands. (De B.)

PENICILLUS. (*Corall.*) Nom latin du genre Pinceau de M. de Lamarck. Voyez Pinceau. (De B.)

PÉNIE, (*Entom.*) Aristote en parlant, dans son Histoire des animaux livre 5, chapitre 19, de la transformation des insectes, dit que les *pénies* et les *hypères* proviennent des chenilles arpenteuses, c'est-à-dire, qui avancent d'abord une partie de leur corps, et courbent ensuite le reste pour le ramener en avant; telles sont, en effet, les larves des Phalènes, dites géomètres. (C. D.)

PENKEWA. (*Ornith.*) Nom donné, en Bohème, au pinson ordinaire, *fringilla cœlebs*, Linn. (Ch. D.)

PENNA PAVONIS. (*Conch.*) Dans le *Museum Tessinianum*, Linné indique sous ce nom une sorte de bijoux fabriqués avec la partie voisine de la charnière du *mytilus margariliferus*, qui réflette de très-belles couleurs vertes et bleues, analogues à celles qui brillent sur les plumes de la queue du paon. Nos joailliers lui donnent ce dernier nom. (Desm.)

PENNACHE DE MER. (*Chétopod.*) Pour Panache de mer. Voyez ce mot. (De B.)

PENNAGE. (*Ornith.*) Ce mot se dit, en fauconnerie, de toutes les plumes dont l'oiseau est couvert. (Ch. D.)

PENNAIRE, *Pennaria*. (*Polyp.*) M. Oken (Manuel de zool., 1.re part., page 90) donne ce nom à une division des sertulaires de Linné, qu'il caractérise ainsi: Animaux en forme de tête sur un côté seulement d'une tige simple; les espèces qu'il y range, sont les *S. lendigera*, *falcata*, *pluma*, *setacea*, *myriophyllum*, *filicina*, *fruticans* et *gorgonia*: ainsi c'est un genre qui ne répond exactement à aucun de ceux de MM. de Lamarck et Lamouroux. Voyez Sertulaire. (De B.)

PENNANTE, *Pennantia* (*Bot.*), Forst., *Gen.*, tab. 67; Lamk.,

Ill. gen., tab. 854. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polygames, de la *polygamie dioécie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Des fleurs, les unes hermaphrodites, d'autres mâles, sur des pieds séparés ; point de calice ; une corolle à cinq pétales ; cinq étamines ; un ovaire supérieur ; un stigmate sessile, en forme de bouclier, à trois lobes ; une capsule trigone, à trois loges ; une semence dans chaque loge?

Forster, auteur de ce genre, n'y rapporte qu'une seule espèce, le PENNANTE A CORYMBES, *Pennantia corymbosa*, duquel il ne nous donne d'autres détails que les seuls caractères génériques. Les pétales sont lancéolés, aigus, très-ouverts ; les filamens des étamines capillaires, de la longueur de la corolle, terminés par des anthères oblongues et inclinées : l'ovaire est à trois côtes obtuses. Il n'y a point de style. Les fleurs mâles sont en tout semblables aux fleurs hermaphrodites, excepté que l'ovaire, dont on aperçoit à peine le rudiment, avorte constamment. Il arrive aussi qu'une des semences avorte dans une des loges de la capsule. Cette plante croît dans les îles de la mer du Sud. (POIR.)

PENNARD. (*Ornith.*) Nom picard du CANARD PILET. (DESM.)

PENNATIFIDE (*Bot.*) ; ayant des découpures peu profondes (lobes) disposées comme les folioles d'une feuille pennée ; exemples : les feuilles du *polypodium vulgare*, les stipules du *viola tricolor*, les bractées du *melampyrum pratense*, les cotylédons du *geranium moschatum*, etc. (MASS.)

PENNATULAIRES, *Pennatularia*. (*Zoophyt.*) Dénomination de famille, embrassant tous les genres que les zoologistes modernes ont cru devoir établir dans le genre Pennatule de Linné, et employé par M. de Blainville dans son Système général de zoologie. Le caractère de cette famille peut être exprimé ainsi : Polypes assez gros, ayant la bouche au milieu d'une couronne simple de huit tentacules pinnés et se confondant par leur extrémité postérieure dans une partie commune, contenant dans son intérieur une pièce calcaire plus ou moins développée, sur laquelle ils se disposent d'une manière un peu variable.

Cette famille répond exactement à celle que MM. de Lamarck et Cuvier ont nommée polypes flottans ou nageurs :

dénomination qui n'est pas exacte, puisque les ombellulaires ne sont certainement pas libres, ni flottans. Les genres que cette famille contient, sont les suivans : Pennatule, Virgulaire, Scirpéaire, Pavonaire, Renille, Vérétille et Ombellulaire, et suivant M. de Lamarck, le genre Encrine. Voyez chacun de ces mots et Zoophytes, où nous donnerons le système général de tous ces animaux. (De B.)

PENNATULE, *Pennatula*. (*Zoophyt.*) Genre de véritables zoophytes, établi par Linné pour un nombre assez considérable d'animaux extrêmement singuliers, dont la forme, dans les espèces les plus communes, rappelle assez bien celle d'une plume, ce qui lui a valu son nom, en ce qu'elles sont composées d'une partie commune ou tige, contenant le plus souvent dans son intérieur une longue baguette calcaire, et d'un nombre plus ou moins considérable de polypes disposés d'une manière assez fixe sur une partie de la tige elle-même ou sur des appendices plus ou moins prononcés qui s'y ajoutent ; ce qui constitue les barbes de la plume. C'est à ces espèces que les zoologistes modernes ont réservé le nom de pennatules ; les autres, comme l'a fait observer le premier, Pallas, ne pouvant guère être comparées à une plume. C'est en effet à cet auteur que la science doit une bonne illustration des différentes espèces de pennatules dans son *Elenchus zoophytorum*, page 562, ainsi que des observations exactes sur leur organisation et sur leur grand rapprochement des alcyons véritables. C'est lui qui a distingué les P. penniformes des jonciformes et cylindriques, ainsi que la P. encriniforme. Enfin c'est lui qui a, le premier, fait l'observation que les *P. filosa* et *sagitta* de Linné étoient de la famille des lernées, et que la *P. pennacea* (*Syst. nat.*, édit. XIII) n'étoit qu'un os de sèche ; en sorte que les zoologistes modernes n'ont presque eu qu'à donner des noms de genres aux subdivisions indiquées par Pallas. Avant de faire connoître ces divisions et les espèces qui les composent, je vais donner la description de la grande espèce de pennatule qu'on trouve dans la mer Méditerranée, la P. grise, *P. grisea*, Linn.

On peut distinguer dans cette pennatule trois parties : le corps ou la tige, les ailerons ou barbes de la tige, et, enfin, les polypes.

La tige se compose elle-même de deux portions; une libre et postérieure, et une antérieure à laquelle sont attachés les ailerons. La partie libre de la tige ne peut mieux être comparée qu'à une sorte de cœur alongé : c'est un renflement subcylindrique, obtus à son extrémité et percé d'un trou aveugle, qui a sans doute été cause de l'erreur de Linnæus, lorsqu'il a attribué une bouche aux pennatules. A l'autre extrémité, ce renflement, assez brusquement interrompu, se continue dans la tige proprement dite ; celle-ci est à peu près triangulaire, également convexe en dessus comme en dessous. De chaque côté de son dos elle donne attache aux ailerons. Ces derniers, plus ou moins prononcés, sont très-plats, à peu près triangulaires et placés obliquement, de manière à s'imbriquer un peu les uns les autres. Le nombre en est probablement variable ; mais c'est ce que je ne puis pas assurer positivement. Ce sont ces ailerons qui portent les polypes : ceux-ci y sont implantés assez obliquement, mais répartis d'une manière véritablement irrégulière. Ils sont, du reste, fort complets et composés, comme nous allons le voir plus en détail tout à l'heure, d'un tronc ou masse viscérale, d'une sorte de tête ou renflement oral et d'une couronne de tentacules.

Toute la pennatule, ainsi que ses polypes, sont, du reste, d'une couleur généralement grise.

Le trone, ou la masse ovalaire qui termine la pennatule d'un côté, est presqu'entièrement charnu, et sa chair ne peut être comparée qu'à celle du cœur des ostéozoaires. En le fendant longitudinalement, on trouve à la face polypifère ou dorsale une sorte de cavité assez grande, dont les parois, très-épaisses antérieurement ou vers le renflement, diminuent un peu vers la pointe, où elle se recourbe pour passer à la face ventrale. A cet endroit il y a un véritable orifice à l'extrémité de la pennatule, comme il vient d'être dit tout à l'heure. Les fibres qui composent cette pointe, sont sur deux plans : l'externe, moins épais, est composé de fibres sublongitudinales, imbriquées, qui vont successivement se terminer à l'extérieur ; la couche interne, beaucoup plus épaisse, est composée de faisceaux ou de fibres verticales, formant comme une espèce de cellulosité à fibres longues, épaisses et

régulières. Leur extrémité est libre dans la cavité, où elles constituent une sorte de velouté, fort sensible et blanchâtre. Il se pourroit qu'il y eût autant de fibres verticales que d'obliques. Le point de réunion produit une sorte de raphé.

De la face interne de cette enveloppe et presque de la ligne médio-dorsale part une membrane molle, à plis longitudinaux, dirigés d'avant en arrière, fort nombreux, et qui se portent en avant pour envelopper l'axe osseux. Cette membrane interne, qui produit en dessus et en dessous une espèce de médiastin, parce qu'elle s'attache des deux côtés de la ligne médiane, forme un sac ou une cavité bien distincte de chaque côté de l'axe osseux, d'où elle semble prendre son point de départ, et, en effet, ses plis ont leur origine de chaque côté de cet axe.

La cavité médiastine supérieure se prolonge ensuite dans toute l'étendue de la tige, jusqu'à son extrémité, en diminuant peu à peu d'étendue. On y aperçoit de chaque côté des espèces de brides ou de loges celluleuses qui semblent s'ouvrir dans le tissu composant, dont nous allons parler tout à l'heure.

La baguette osseuse contenue dans le corps de la pennatule, est d'une substance d'un blanc grisâtre; elle a une membrane propre, fort mince et très-serrée, d'où partent les plis dans le milieu qui forment les cavités latérales. Elle est ovale, déprimée, ayant en dessus et en dessous deux rainures, une à droite et l'autre à gauche pour la naissance de la membrane plissée. Sa substance m'a paru à demi calcaire et à demi cartilagineuse; fort roide cependant dans son milieu, elle est plus flexible vers l'extrémité antérieure, par où, très-probablement, se fait son accroissement et où elle se recourbe en dessous et en avant. Elle se prolonge ensuite dans toute l'étendue du corps de la pennatule, et encore dans celle de la tige, toujours contenue dans sa membrane propre qui elle-même est entourée d'une sorte de cavité, formée par le tissu aréolaire, qui constitue tout le reste de la plume. J'ai déjà dit qu'il y a une cavité longitudinale, triangulaire, qui continue celle que j'ai appelée le médiastin. C'est dans cette cavité, toujours dans la ligne médiane, qu'on voit

évidemment s'ouvrir les cellules du tissu aréolaire. Quant à la membrane interne, finement plissée, on doit la regarder comme le muscle qui porte en avant la baguette, à mesure qu'elle s'accroît. L'extrémité postérieure de cette dernière est tout-à-fait semblable à l'autre : elle est également contenue dans une enveloppe particulière, qui elle-même est contenue dans une cavité prolongée de la base à la pointe de la pennatule. La cavité médiastine inférieure est beaucoup plus grande et s'étend dans toute la longueur du corps de la pennatule ; elle est formée de même, en se continuant tout le long de la tige dans la ligne médiane.

La plume elle-même offre la même composition que le tronc. On trouve de chaque côté une masse de tissu comme celluleux, à fibres très-grosses, comme dans les éponges, et en dessus comme en dessous dans la ligne médiane un canal qui communique dans ce tissu. Du reste, on y remarque une partie des fibres musculaires transverses, que nous avons vues dans le corps et au-dessous d'elles une sorte de membrane latérale, plissée, qui se continue jusqu'à l'extrémité : c'est ce qui fait une cavité, se continuant avec les postérieures du tronc ; enfin, en dedans est toujours l'axe et sa membrane propre. Quand la tige osseuse vient à manquer, il n'y a plus que la cavité. Tout le long de la plume on voit évidemment les fibres musculaires, longitudinales, externes, partagées en faisceaux distincts, et c'est sur les parties latérales, et surtout du côté des ailerons, que se trouve le plus de tissu spongieux.

Les ailerons ou branches polypifères sont plus grands au milieu de la tige qu'aux deux extrémités, et ils sont bien plus avancés sur une de ses faces que sur l'autre. C'est à la première que j'ai donné le nom de face dorsale. Chacun d'eux est attaché obliquement, dirigé de dedans en dehors et d'avant en arrière, s'imbriquant un peu les uns les autres : ce sont des espèces de lames à peu près triangulaires ; le bord antérieur et inférieur presque droit ; le supérieur et postérieur crénelé par des branchioles ou les subdivisions, dans lesquelles sont les polypes. Une partie du bord convexe ou entier est formée d'une peau simple en dessus comme en dessous, mais contenue dans le tissu spongieux, qui se con-

tinue évidemment avec l'axe des parties latérales de la tige elle-même.

Les branchioles, qui subdivisent le bord postérieur des ailerons, sont les parties qui soutiennent les polypes; elles ont évidemment une communication particulière avec le tissu aréolaire au moyen de fibres ou de vaisseaux que l'on voit très-manifestement à la même face.

Au bord inférieur de chaque lame on voit un faisceau de petits filets blancs, durs, très-cassans, probablement calcaires et composés d'un très-grand nombre de fibres serrées, et qui se subdivisent ensuite pour soutenir chacun des ramuscules polypifères. Elles n'ont aucune communication avec l'axe osseux, et ne sont pas de la même nature. C'est à la partie dorsale qu'elles se trouvent. Ces dernières ramifications ou aiguilles calcaires sont très-irrégulièrement réparties sur la surface de la branchiole.[1]

C'est, au contraire, à la face ventrale que sont les polypes, ou mieux au bord postérieur et supérieur de chaque lame. On voit quelquefois à la surface même de la branchiole des espèces d'étoiles, qui indiquent la place où un polype est rentré; d'autres fois ce sont des espèces de bourgeons, semblables à de petites actinies fermées. Dans les deux cas le pore étoilé ou le bourgeon est formé par la loge du polype. Cette loge ou alvéole est comprise dans le tissu même de la branchiole, où elle est enfoncée obliquement. Elle n'est pas aussi distincte aux polypes qui occupent le bord libre, qu'à ceux qui sont plus avancés. Elle est formée par une poche musculaire, libre de toutes parts, si ce n'est à la pointe ou extrémité postérieure, et garnie dans sa circonférence de huit espèces de filamens musculaires, qui vont aboutir à autant de denticules bordant son orifice; en sorte que, lorsque l'animal se contracte, elle forme une sorte de bourse qui l'enveloppe complétement, en n'offrant qu'un orifice extérieur, qui présente une sorte d'étoile à huit rayons. C'est dans cette loge et à son fond qu'est attaché le polype à son extrémité

1 Ces aiguilles calcaires, qui existent dans le tissu de la pennatule, sont les analogues de celles beaucoup plus petites, que M. Gaillon a observées dans celui des éponges, et qui paroissent différer dans chaque espèce.

postérieure par un petit pédoncule composé d'autant de filamens qu'il y a de plis à la rosette de la loge.

Le polype de la pennatule est assez gros, en forme de bourse divisée en deux parties par un étranglement. La partie postérieure ou viscérale est la plus grosse; elle est entourée par une membrane qui se termine en arrière par une sorte de pédicule, plongeant dans le tissu de la pennatule. C'est entre cette membrane et la poche viscérale que sont compris les sacs ovifères, qui peuvent, par conséquent, aussi se prolonger dans ce tissu; l'autre partie du polype constitue le renflement buccal: elle est séparée de la première par un étranglement bien sensible. Dans son milieu est un orifice arrondi pour la bouche, entouré par un bourrelet labial assez épais; à sa circonférence sont attachées huit tentacules pinnées, c'est-à-dire, composées d'un axe ou côte longitudinale, de laquelle naissent, à droite et à gauche, des pinnules assez courtes et beaucoup plus fines que la tige, qui est très-épaisse et très-probablement creuse; car je l'ai trouvée quelquefois remplie d'une matière assez colorée. Outre cela, chaque polype offre à son orifice buccal huit corps orbiculaires, noirs, saillans en dedans et en avant de chaque tentacule. Seroient-ce les ouvertures des ovaires? C'est ce qui n'est pas probable; car nous avons déjà dit que ceux-ci sont plus ou moins profondément enfoncés dans le tissu même de la pennatule, et qu'ils viennent entourer la partie postérieure du corps du polype; mais ils m'ont plutôt paru uniques qu'octuples. Du reste, on y voit fort bien les œufs ou gemmules, qui sont assez gros. Dans certaines loges j'ai remarqué de très-petits polypes, qui adhéroient à peine à leur fond; tandis que les autres pouvoient en sortir tout-à-fait, ne tenant plus alors que par le pédoncule dont il a été parlé.

Ainsi, en résumé, une pennatule est un corps d'une forme déterminée, paire, symétrique, composée d'un tissu musculaire, contractile, le plus souvent soutenu par une partie solide, calcaire, produite par une membrane particulière et d'un tissu aréolaire, comme spongieux, susceptible d'une sorte d'érection par l'introduction d'un fluide aqueux: corps avec lequel est en communication organique un nombre considérable de petits animaux, ayant chacun un orifice buccal,

entouré d'un rang de tentacules pinnées et un sac ovifère, se développant dans le tissu même de la pennatule.

Les phénomènes physiologiques que présentent les pennatules, sont donc extrêmement intéressans, puisqu'ils nous offrent l'exemple d'un animal véritablement composé, c'est-à-dire, dans lequel un nombre plus ou moins considérable d'animaux, réellement parfaits, autant que le comporte le degré d'organisation auquel ils appartiennent, font partie d'un corps commun, vivant, contractile, servant d'intermédiaire pour la locomotion, comme pour la nutrition, à tous les individus; en sorte qu'ils sont emportés tous à la fois par les mouvemens seuls de la partie commune, sans que les mouvemens particuliers de chacun d'eux y puisse faire obstacle, et qu'ils se nourrissent les uns des autres d'une manière médiate, au moyen de la partie commune dont ils font partie. La nourriture que les circonstances favorables ont mise à la portée d'un des individus, le nourrissent d'abord, et ensuite, par extension, nourrissent la masse commune, et ainsi les autres polypes qui en font partie organique.

Il est un peu plus difficile de concevoir le mode d'accroissement de la pennatule et son mode de reproduction. Dans tous les polypiers agrégés, comme les madrépores, l'accroissement se fait par les extrémités et, par conséquent, très-probablement par l'adhérence des gemmules produits par les polypes terminaux, à la loge de ceux-ci : la chute accidentelle de ces gemmules donnant naissance à de nouveaux individus de madrépores; dans le premier cas, c'est réellement plutôt une accumulation qu'un véritable accroissement; et, en effet, il y a mort réelle de tout ce qui est au-dessous des extrémités. Il ne peut en être de même dans la pennatule, qui est un tout terminé et fini, en sorte qu'il faut penser qu'ici l'accroissement est réellement individuel, du moins dans la partie commune. Quant aux polypes composans, chacun d'eux, sans doute, doit aussi s'accroître; mais en est-il de même de ceux qui constituent la pennatule? Il le faut bien, si le nombre des ailerons de la partie commune s'accroît; mais, dans le cas contraire, cela ne se peut, à moins que d'admettre que des œufs ou gemmules se développeroient spontanément dans le tissu même de la penna-

tule et se porteroient à l'extérieur, ou que ceux des individus existans produiroient le même résultat. Malheureusement, ce que nous savons des habitudes des pennatules est bien loin de pouvoir aider à éclaircir ces points difficiles de physiologie.

Les pennatules vivent, à ce qu'il paroît, constamment en haute mer et sont toujours flottantes. Quoiqu'elles soient dans un mouvement continuel de systole et de diastole, un peu comme dans les méduses, ce qui est produit par la contraction de la partie renflée et postérieure de l'animal et surtout par l'action des ailerons, comme nous l'apprend Bohadsch, le seul qui ait observé des pennatules vivantes, il n'est pas probable qu'elles puissent se diriger le moins du monde dans l'intérieur des eaux; elles y sont tout-à-fait sous l'influence des courans, comme le sont les méduses elles-mêmes: à plus forte raison est-il inadmissible que les polypes composans puissent conspirer tous à la fois dans leurs mouvemens pour se diriger dans des sens déterminés. C'est une chose que l'esprit ne peut concevoir en aucune manière, et dont on ne voit pas le but. Chaque polype agit indépendamment de son voisin, et les mouvemens de ses tentâcules ont pour but unique de saisir les petits animaux qui peuvent venir à sa portée, absolument comme le font ceux des alcyons, qui leur ressemblent tant. Voici ce que dit Bohadsch des mouvemens d'une pennatule qu'il a observée vivante dans un bocal plein d'eau. « Le tronc, vers le sommet, se contractoit circulaire-« ment, et il en résultoit une zone qui, successivement, s'a-« vançoit jusqu'à l'autre extrémité, après quoi elle passoit « sur la tige et ne s'évanouissoit que lorsqu'elle arrivoit à sa « pointe: à peine étoit-elle terminée, qu'il en recommençoit « une autre au sommet, et ainsi continuellement, ensorte « qu'il sembloit qu'un globe un peu comprimé courroit dans « toute la longueur de la pennatule; en outre, l'extrémité « du corps de la pennatule tantôt se courboit comme un « hameçon, et tantôt se redressoit complétement; ce qui pro-« vient sans doute du mouvement de l'osselet: aussi voyoit-« on le sinus de cette extrémité s'augmenter ou diminuer « avec ces mouvemens. Les ailerons exécutoient quatre sortes « de mouvement, c'est-à-dire, en avant, en arrière, en haut

« et en bas. Quant à ceux des polypes, ils étoient irrégu-« liers et dans tous les sens. »

Il paroît qu'on a observé des pennatules dans toutes les mers ; mais on n'en connoît cependant encore qu'un assez petit nombre d'espèces. Pallas n'en caractérise que onze, que les zoologistes modernes ont réparties dans sept genres différens, dont nous avons décrit déjà une partie. Nous allons faire connoître les espèces de pennatules proprement dites.

La P. GRISE : *P. grisea*, Linn. ; Gmel., p. 3864, n.° 2 ; d'après Pallas, *Elenchus zooph.*, page 367, n.° 214 ; Bohadsch, *Mar.*, page 109, t. 9, fig. 1 — 3. Corps cylindrique, dilaté en un bulbe, strié à sa jonction avec le reste de la tige ; la partie ailée ovale-lancéolée ; ailerons semilunaires, convexes, dentés, chaque dent acuminée au milieu et portant les polypes sur deux rangs ; axe calcaire rond. L'animal atténué aux deux extrémités. Couleur toute grise.

M. de Lamarck, qui nomme cette espèce P. ÉPINEUSE, *P. spinosa*, avec Ellis, regarde comme une espèce distincte, qu'il nomme P. GRISE, *P. grisea*, celle dont Esper a publié la figure sous ce nom (Suppl., 2, t. 1). Elle a, dit-il, les ailerons ou pinnules moins serrées et plus minces en leur bord polypifère, que l'espèce commune, avec des verrues ou glandes séparées.

L'une et l'autre viennent de la Méditerranée.

La P. ROUGE : *P. phosphorea*, Linn. ; Gmel., page 3864, n.° 4 ; Bohadsch, t. 8, fig. 5 ; *Pennatula rubra*, Pallas, *loc. cit.*, page 368, n.° 215. Corps arrondi, cylindrique, non bulbeux ; tige scabre et tuberculeuse en dessus, portant des ailerons pectinés sur les bords. Couleur rouge ou blanchâtre.

Cette espèce, qui est un peu plus petite que la précédente, se trouve fréquemment dans la Méditerranée et plus rarement dans l'Océan et même dans la Manche, sur les côtes d'Angleterre.

C'est elle que Bohadsch a observée vivante. Pendant la nuit il paroît qu'elle luit avec beaucoup d'éclat ; ce qui fait que M. de Lamarck lui a donné le nom de P. luisante.

La P. GRANULEUSE ; *P. granulosa* de Lamck., Anim. sans vert., t. 2, page 426, n.° 2. M. de Lamarck distingue sous ce nom une espèce de pennatule rapportée de la Méditer-

vanée par M. Delalande, et pour laquelle il cite les figures 1 — 3, pl. 8, de Bohadsch. Elle est, dit-il, intermédiaire aux deux précédentes. La tige entre les ailerons est large sur le dos, lisse et en canal au milieu, très-granuleuse de chaque côté.

Il nous semble qu'elle ne diffère guère de la précédente, pour laquelle M. de Lamarck cite une figure de Bohadsch, que cet observateur dit positivement être sa *P. rubra*, desséchée.

La P. ALONGÉE : *P. grandis*, Linn.; Gmel., page 3867, n.° 14; d'après Pallas, *Elenchus zooph.*, page 366. Linéaire, lancéolée; corps cylindrique, très-lisse et alongé; ailerons courts, larges, très-nombreux, imbriqués, dentés sur le bord polypifère. Couleur cendrée-verdâtre.

De l'océan Indien; elle est, dit-on, très-phosphorescente.

Il faut sans doute rapporter à cette espèce la P. argentée, *P. argentea*, Linn.; Gmel., page 3867, n.° 15, d'après Solander et Ellis, page 66, t. 8, fig. 1 — 5, caractérisée sous le même nom par M. de Lamarck, *loc. cit.*, page 427, n.° 5. En effet, elle est également étroite, lancéolée, fort alongée; son corps est lisse et arrondi, et ses ailerons très-nombreux sont imbriqués, dentés et très-courts. Elle vient également de l'Inde et est très-phosphorescente.

Les P. *mirabilis*, Muller, *Zool. Dan.*, page 11, t. 11, fig. 1-3; *juncea* d'Esper, *juncea* de Pallas, constituent, avec une nouvelle espèce de la Nouvelle-Hollande, le genre VIRGULAIRE de M. de Lamarck.

Les *P. mirabilis* de Pallas, qui pourroit bien n'être pas une pennatulaire, la *P. antennina*, Soland., *P. quadrangularis* de Pallas, d'après Bohadsch, dont M. Cuvier fait son genre PAVONAIRE, et la *P. stellifera* de Muller, qui n'est probablement pas même un animal de cette famille, constituent le genre FUNICULINE de M. de Lamarck.

La *P. scirpea* de Pallas, quoique très-incomplétement connue, forme le genre SCIRPÉAIRE de M. G. Cuvier.

La *P. encrinus* de Pallas forme le genre OMBELLULAIRE de M. de Lamarck.

Les *P. phalloides* et *cynomorium* de Pallas forment le genre VERÉTILLE de M. Cuvier.

La *P. reniformis* de Pallas constitue le genre Renille de M. de Lamarck.

La *P. coccinea*, Gmel., d'après Lepéchin, est très-probablement un alcyon.

Quant aux *P. filosa* et *sagitta*, ce sont des lernéides. (De B.)

PENNE MARINE. (*Zoophyt.*) Quelques personnes nomment ainsi les pennatules. (De B.)

PENNÉE [Feuille]. (*Bot.*) Feuille composée de folioles disposées des deux côtés d'un pétiole commun, terminé ordinairement par une foliole impaire. Dans ce dernier cas la feuille est dite Imparipennée; exemples : *fraxinus excelsior*, *robinia pseudo-acacia*, etc. Si elle n'a que trois folioles, on la désigne simplement par l'épithète de Feuille trifoliolée; exemples : *dolichos*, *hedysarum gyrans*, etc. Lorsque ses folioles sont disposées par paires, on la nomme Feuille conjuguée, et, suivant le nombre de paires, Feuille unijuguée, bijuguée, trijuguée, etc. : multijuguée; exemples : *lathyrus pratensis*, *mimosa fagifolia*, *orobus tuberosus*, *orobus sylvaticus*, etc. (Mass.)

PENNES. (*Ornith.*) On appelle ainsi les grandes plumes des ailes et de la queue, dont les premières se nomment rémiges, et les secondes rectrices. Il en a déjà été parlé d'une manière générale sous le mot Oiseaux, tom. XXXV, p. 518. Voyez encore le mot Plumes. (Ch. D.)

PENNISETUM. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, polygames, de la famille des *graminées*, de la *polygamie monoécie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Des fleurs polygames; les épillets accompagnés d'un double involucre; l'extérieur à filets glabres, inégaux; l'intérieur à filets plus longs, plumeux à leur moitié inférieure. Le calice est bivalve, à deux fleurs sessiles, l'une hermaphrodite, l'autre mâle; trois étamines; deux stigmates plumeux, nuls dans les fleurs mâles.

Ce genre a été établi par MM. Richard et Persoon pour quelques espèces de *panicum* et de *cenchrus*. Il a depuis été modifié par Swartz, Beauvois, etc., par l'établissement du genre Pénichlaria. (Voyez ce mot). Il faut y rapporter le

Pennisetum violet : *Pennisetum violaceum*, Pers.; *Panicum violaceum*, Lamk., Encycl., 4, page 738. Plante du Sénégal, remarquable par son épi soyeux, d'un beau violet. Ses tiges

sont longues d'un pied, articulées, coudées aux articulations, rameuses à leur partie inférieure, garnies de feuilles planes, larges d'une à deux lignes, velues à leurs deux faces et sur leur gaine, dont l'orifice est barbu; l'épi est terminal, cylindrique, soyeux, violet, long d'un pouce et demi; les involucres sont de la longueur des calices et enveloppent une ou deux fleurs sessiles, oblongues.

Pennisetum pourpré : *Pennisetum purpurascens*, Kunth *in* Humb. et Bonpl., *Nov. gen.*, 1, page 115; Poir., Encycl. suppl. Cette espèce a des tiges droites, rameuses, hautes de quatre à cinq pieds; les entrenœuds alternativement canaliculés à un de leurs côtés; les feuilles planes, linéaires, glabres en dehors, rudes en dedans et à leurs bords, ciliées vers leur base, ainsi que les gaines; un épi solitaire, cylindrique, presque droit, long de sept à huit pouces; les épillets sont sessiles, biflores; l'involucre extérieur composé de soies rudes; celles de l'intérieur plumeuses, purpurines, une fois plus longues. Cette plante croît aux lieux arides, sur le revers du mont volcanique de Jorullo, dans le Mexique.

Pennisetum uniflore; *Pennisetum uniflorum*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 34. Les tiges sont droites, glabres, hautes de cinq à six pieds; les entrenœuds creusés en gouttière alternativement à un de leurs côtés; les feuilles linéaires, rudes en dedans et à leurs bords, ciliées à leur base; les gaines pubescentes, velues à leur orifice; l'épi est grêle, droit, solitaire, long de quatre à cinq pouces; le rachis glabre; les épillets sont uniflores, solitaires, sessiles, oblongs; les valves du calice oblongues, tridentées, à cinq nervures; l'inférieure un peu plus longue : les valves de la corolle presque égales, une fois plus courtes que celles du calice, ciliées à leur sommet. Cette plante croît aux lieux tempérés, dans la Nouvelle-Andalousie. (Poir.)

PENNULE. (*Bot.*) Nom françois par lequel Bridel désigne les mousses du genre Pterygophyllum. Voyez ce mot. (Lem.)

PENNULES. (*Ornith.*) On appelle ainsi des plumes courtes, dont la tige est foible et lâche. (Ch. D.)

PENOU-ABSOU. (*Bot.*) Daléchamps et C. Bauhin citent sous ce nom un arbre d'Amérique dont l'écorce est odorante, les feuilles épaisses et toujours vertes, le fruit de la grosseur

d'une pomme, intérieurement à six loges remplies chacune d'une amande : ce fruit, loin d'être bon à manger, passe au contraire pour très-venimeux. Plusieurs de ces indications peuvent s'appliquer au manceniller, dont le fruit est également venimeux et à six ou sept loges monospermes. (J.)

PENRITH. (*Ornith.*) Latham a décrit, sous le nom de penrith-ouzel, *turdus gularis*, un merle trouvé en Angleterre dans les environs de la ville de Penrith, province de Cumberland. Cet oiseau, regardé par Pennant, mais peut-être assez légèrement, comme une espèce particulière, étoit d'une taille un peu supérieure à celle du merle d'eau ou cincle. Il avoit les parties supérieures du corps noirâtres; la gorge blanche, avec une bande d'un brun noir; la poitrine, le ventre et les cuisses blancs, avec des raies courtes et pointues; les plumes anales de couleur de rouille et traversées par des lignes noires. (Ch. D.)

PENRU. (*Ornith.*) Ce terme breton, qui signifie tête rouge, désigne le canard siffleur, *anas Penelope*, Linn. (Ch. D.)

PENSÉE. (*Bot.*) Nom vulgaire de plusieurs espèces de violette. On le donne particulièrement à une espèce à grandes fleurs et à pétales diversement colorés, cultivée dans les jardins d'agremens (V. D.)

PENTACANTHE. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'un poisson du genre Platax. (H. C.)

PENTACEROS. (*Foss.*) On a donné le nom de *pentaceros reticulatus* à une espèce d'étoile fossile, dont on a trouvé des fragmens à Chanay-sur-Saône. Knorr, Pétrif., part. 2.e, chap. 17, page 261. (D. F.)

PENTACHONDRA. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des *épacridées*, de l'*octandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice environné de quatre bractées et plus; une corolle en forme d'entonnoir; le limbe ouvert, barbu; huit étamines; un style; un ovaire supérieur, à cinq lobes; une baie renfermant cinq semences osseuses.

Ce genre a été établi par M. Rob. Brown pour quelques arbustes de la Nouvelle-Hollande, à feuilles éparses, pétiolées. Les fleurs sont blanches, solitaires, droites, terminales les ovaires environnés de cinq écailles.

M. Brown n'en a mentionné que deux espèces : 1.° PENTACHONDRA INVOLUCRATA, Rob. Brown, *Nov. Holl.*, 1, page 549. Arbrisseau, dont la tige droite, a les rameaux pubescens; les feuilles elliptiques, lancéolées, presque planes, à plusieurs nervures; les calices ciliés, entourés de huit bractées; les filamens saillans hors de la corolle; 2.° PENTACHONDRA PUMILA, Rob. Brown, *loc. cit.* Sa tige est couchée, très-rameuse; à rameaux glabres; les feuilles sont presque elliptiques, à trois nervures, nues à leurs bords; les calices accompagnés de huit bractées; les étamines non saillantes. Cette plante est la même que l'*epacris pumila*. (POIR.)

PENTACRINE, *Pentacrinus*. (*Actinoz.*) Nom d'un genre établi par M. Oken, Manuel de zool., 1.re part., page 1016, pour l'espèce d'encrine vivante qui habite l'Océan des Antilles, et qu'il caractérise ainsi : Tige articulée, très-longue, pentagonale, portant des rameaux verticillés dans différens points de sa longueur, et un semblable au sommet. L'espèce d'encrine fossile, l'E. liliforme de M. de Lamarck, constitue le genre ENCRINITE de M. Oken, et sous le nom d'encrine proprement dite, il place dans un genre de la même famille l'animal singulier dont M. de Lamarck a fait son genre OMBELLULAIRE. Voyez ces différens mots. (DE B.)

PENTACRINITE. (*Foss.*) Knorr et d'autres auteurs avoient donné anciennement ce nom aux espèces d'encrines dont les tiges ont cinq pans; et dans l'ouvrage nouveau de M. Miller (*A natural history of the crinoidea*), ce nom a été donné à un genre auquel cet auteur a cru reconnoître les caractères suivans : *Un animal avec une colonne formée de nombreuses jointures à cinq pans, articulées, dans leur surface, par des marques à cinq pétales semistriées. La jointure supérieure de la colonne supportant un bassin de cinq jointures, sur lesquelles sont cinq appuis des premières côtes, suivies de cinq des secondes côtes, et de cinq des épaules, desquels partent dix bras, ayant chacun deux mains, composées de plusieurs doigts tentaculés.*

N'ayant pas été à portée d'avoir sous les yeux les morceaux qui ont pu représenter tous les caractères ci-dessus, nous n'avions pas pensé qu'on eût pu y trouver tous les détails exprimés.

M. Miller a signalé quatre espèces, qu'il rapporte à ce genre :

Pentacrinites caput medusæ; Encrinus caput medusæ, Lamk.; *Isis asteria*, Linn.; dont on voit une figure dans l'ouvrage de Parkinson (*Org. rem.*), vol. 2, pl. 13, fig. 6, 8, et pl. 19, fig. 1.

Pentacrinites briareus, Park.; *loc. cit.*, tab. 17, fig. 15 et 17; tab. 18, fig. 1 et 3; Knorr, Pétrif., Suppl., t. 11, et qu'on trouve dans le lias à Lymes et en d'autres lieux de l'Angleterre.

Pentacrinites subangularis, Park., *loc. cit.*, pl. 13, fig. 48, 51 et 60. On trouve aussi cette espèce à Lymes et dans le Wurtemberg.

Pentacrinites basaltiformis, Park., *loc. cit.*, tab. 13, fig. 54. Cette espèce se trouve aussi à Lymes. (D. F.)

PENTADACTYLE. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'un poisson du genre Polynème. Voyez ce mot. (H. C.)

PENTADACTYLON. (*Bot.*) Le végétal décrit sous ce nom par M. Gærtner fils, appartient au genre *Persoonia* de MM. Smith et Labillardière.

Quelques anciens donnoient le même nom au ricin, selon Daléchamps. (J.)

PENTADO. (*Ornith.*) Voyez Pintado. (Ch. D.)

PENTADRYON. (*Bot.*) Nom grec ancien de la belladone, cité par Mentzel. (J.)

PENTAGLOSSUM. (*Bot.*) Ce genre a été établi par Forskal pour le *lythrum thymifolia* de Linné, fondé sur le calice à quatre dents, la corolle à quatre pétales, ne contenant que deux étamines. Malgré cette anomalie, ce genre n'a pas été reçu. Voyez Salicaire. (Poir.)

PENTAGONASTER. (*Foss.*) On a donné ce nom à une sorte d'étoile fossile trouvée dans les carrières de grès de Pirna, et dont on voit une figure dans l'ouvrage de Knorr, Pétrif., pl. 189, fig. 9. (D. F.)

PENTAGONION. (*Bot.*) Tabernæmontanus a décrit et figuré sous ce nom la doucette ou miroir de Vénus, *campanula speculum*. (J.)

PENTAGONITE, *Pentagonites*. (*Actinoz.*) M. Rafinesque a proposé ou plutôt indiqué dans son Mémoire sur soixante-

dix nouveaux genres d'animaux découverts, pendant l'année 1818, dans les États-Unis d'Amérique (Journ. de physique, Juin 1819, page 417), un genre sous ce nom, et qui diffère, dit-il, des encrinites par un support à cinq angles, comme si ce caractère n'appartenoit pas aux encrines. Quoi qu'il en soit, il cite trois espèces, *P. cincta*, *crenularis* et *inæqualis*, toutes trois fossiles. J'ignore s'il les a décrites depuis. (De B.)

PENTAGONON. (*Foss.*) Ce nom a autrefois été donné à la base de l'encrinite. (D. F.)

PENTAGONOTHECA. (*Bot.*) Vaillant, dans les Mémoires de l'Académie des sciences, cite sous ce nom le genre de plantes nommé *pisonia* par Plumier. (J.)

PENTAGRAMME. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'un poisson rapporté par les uns au genre Lutjan, et par les autres au genre des perches. Voyez Perche. (H. C.)

PENTAGRUÉLION. (*Bot.*) Le chanvre portoit anciennement ce nom. (L. D.)

PENTAGYNIE. (*Bot.*) Dans diverses classes du Système de Linné la pentagynie est l'ordre qui réunit les plantes dont les fleurs ont cinq pistils, ou cinq styles, ou cinq stigmates sessiles; exemples : *statice*, *lychnis*, *pyrus*, *æquilegia*, *amaranthus*, *cannabis*, etc. (Mass.)

PENTAKLASIT. (*Min.*) M. Haussmann a réuni sous ce nom générique tous les minéraux réunis par Haüy dans l'espèce du pyroxène, par conséquent l'augite, la malakolithe et toutes ses sous-variétés. Cette réunion se trouve d'accord avec la forme fondamentale d'après laquelle Haüy a fondé l'espèce pyroxène, et avec le principe essentiel de leur composition, si on le tire de l'acide commun à tous ces minéraux. Voyez Pyroxène. (B.)

PENTALASME, *Pentalasmis*. (*Nématop.*) Nom que Hill anciennement, et M. le docteur Leach dernièrement, ont employé pour désigner une division générique parmi les anatifes pour les espèces qui ont le pédicule assez court, et cinq pièces ou valves seulement bien complètes à la coquille. Nous avons adopté ce genre sous la dénomination de Pentalepe. Elle correspond rigoureusement aux anatifes de M. de Lamarck. Voyez Anatife et Pentalepe. (De B.)

PENTALENA. (*Malacoz.*) Ce nom vénitien est, dit-on, donné aux Patelles. (Desm.)

PENTALOBE, *Pentaloba.* (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, qui paroît se rapprocher des *rhamnées*, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice à cinq folioles; cinq pétales disposés en cloche ; un appendice à cinq dents droites, cinq étamines, un ovaire supérieur; un style; une baie supérieure à une loge, à cinq lobes, à cinq semences.

En rapprochant ce genre du *vanguiera*, Juss., ainsi que l'a fait Willdenow, c'est méconnoître les rapports les plus naturels, le *vanguiera* appartenant à la famille des rubiacées, ayant ses feuilles opposées, et une corolle monopétale.

Pentalobe sessile; *Pentaloba sessilis*, Lour., *Flor. Cochin.*, 1, pag. 192. Arbre d'une grandeur médiocre; il se divise en rameaux ascendans, garnis de feuilles alternes, lancéolées, glabres, légèrement dentées en scie. Les fleurs sessiles, agglomérées, ont le calice divisé en cinq folioles droites, pileuses, lancéolées; la corolle campanulée et fermée, composée de cinq pétales lancéolés, un peu réfléchis à leur sommet; un appendice à cinq dents droites; cinq filamens filiformes, presque aplatis, de la longueur de la corolle, insérés entre les dents de l'appendice; les anthères ovales; un ovaire pileux, arrondi, à cinq sillons; un style court, épais, velu; un stigmate simple. Le fruit est une baie arrondie, à cinq lobes, à une seule loge, contenant cinq semences ovales. Cette plante croît sur les montagnes à la Cochinchine. (Poir.)

PENTAMÈRE, *Pentamerus.* (*Conchyl.*) Genre de coquilles fossiles, établi par M. Sowerby sur des moules, dont nous avons vu un exemplaire dans la collection de M. Defrance, composés de cinq parties solides, deux pour une valve et trois pour l'autre, et dont l'assemblage constitue une masse assez considérable, subglobuleuse, ayant l'aspect de certaines espèces de térébratules bien symétriques, avec un sommet recourbé sur une valve. C'est ce qui nous a fait penser que ces moules avoient été produits dans l'intérieur de térébratules, par des cloisons fort minces, qui partageoient leur cavité, une pour la grande valve, se plaçant

entre deux de la petite. Mais c'est une pure hypothèse, qui ne rend peut-être pas même bien raison du fait. (De B.)

PENTAMÉRÉS. (*Entom.*) Nous avons formé ce nom, qui signifie à cinq articulations, de πεντε, *cinq*, et de μερος, *partie*, *division*, pour indiquer le premier sous-ordre des insectes coléoptères, qui ont cinq articles à tous les tarses. Ce nom commode et qui évite des périphrases, a été adopté par la plupart des entomologistes. Malheureusement ils n'ont pas saisi le sens que nous attachions à cette expression, dont nous n'avons jamais prétendu faire un substantif, puisqu'il indique une modification seulement dans la disposition des tarses des coléoptères. Ainsi nous n'avons pas eu l'intention de dire un *pentamère*, un *hétéromère*, un *tétramère* ou un *trimère* : expression insignifiante ; car il y a beaucoup d'autres insectes d'ordres différens, qui offrent les modifications qu'indiquent ces noms divers. Nous avons voulu en faire un adjectif, et que l'on dise un *coléoptère pentaméré*, avec deux accens aigus et non un coléoptère pentamère. (Voyez tome X, page 29, dernier alinéa.)

Le nombre des articles, dont se composent les tarses des coléoptères pentamérés, ne paroît pas avoir une aussi grande influence sur leurs mœurs que dans le sous-ordre des Tétramérés (voyez ce mot), qui fuient presque tous la lumière et qui se nourrissent de débris de végétaux. Ceux-ci ont des habitudes et des conformations très-variées : cependant on peut encore faire l'observation que la plupart se nourrissent de matières animales, fraîches ou altérées, et des substances végétales les plus dures, sous leurs deux états de larves et d'insectes parfaits.

Nous avons rapporté à dix familles différentes les genres nombreux que réunit ce sous-ordre. Quoique les tableaux synoptiques, à l'aide desquels nous avons indiqué ces sections, par la méthode analytique, ne les présentent établies que sur des caractères peu importans en apparence, ces familles n'en sont pas moins très-naturelles, et les genres qu'elles réunissent, sont groupés d'une manière commode pour l'étude, et les rapports de formes et d'habitudes s'y trouvent observés de telle sorte, que chacune de ces familles peut être considérée d'une manière générale.

D'après l'analyse que présente le tableau qui suit, on verra que l'une des familles se distingue de toutes les autres par la mollesse des élytres, dont elle a emprunté son nom. Tous ces coléoptères sont carnassiers, et se nourrissent, à ce qu'il paroît, sous l'état de larves et d'insectes parfaits, de chair ou de substance animale vivante ; tels sont les téléphores, les driles, les lampyres.

Tous les autres coléoptères pentamérés ont les élytres durs ; mais la seconde famille, indiquée par l'analyse, réunit tous les genres, qui, comme les staphylins, ont les élytres très-courts, ne couvrant pas l'abdomen et les antennes composées de beaucoup d'articulations grenues ou arrondies. Ils se nourrissent encore de matières animales.

Parmi les genres dont les élytres sont durs et longs, couvrant la partie supérieure de l'abdomen, on peut distinguer ceux dans lesquels les antennes sont en soie ou en fil, et ceux qui les ont en masse. Ces derniers ont tantôt le bouton qui forme la masse des antennes, formé de feuillets articulés d'un seul côté, ou non lamellé. C'est ainsi, par exemple, que dans les solidicornes, comme chez les escarbots, cette masse est arrondie, solide, et qu'au contraire, dans les clavicornes, elle est formée de petits articles, comme transpercés ou enfilés par une tige centrale ; tels sont les hydrophiles, les dermestes.

Quant aux familles qui se ressemblent par la forme des antennes, qui sont en fil ou en soie, on distingue, 1.° les genres qui ont le corps arrondi, alongé, convexe, qui forment la famille des térédyles ou perce-bois, comme les vrillettes, les ruine-bois, qui, pour la plupart, se développent dans l'intérieur du tronc des arbres ; 2.° dans les autres genres qui ont le corps aplati, la forme des antennes suffit pour les partager en deux sections : l'une comprend la famille des sternoxes, dont le corselet est le plus ordinairement prolongé en pointe et qui ont en particulier les antennes dentées ou en scie, tandis que dans les deux autres familles, dont les antennes sont simples et le plus souvent en forme de soie de cochon, ou plus grosses à la base qu'à l'extrémité libre, tantôt les tarses sont simples ou ambulatoires : tels sont les créophages ; tantôt les tarses

sont aplatis, ciliés ou natatoires, c'est-à-dire, destinés au nager.

Toutes ces particularités sont ainsi présentées dans une disposition synoptique pour les insectes de ce sous-ordre.

COLÉOPTÈRES PENTAMÉRÉS.

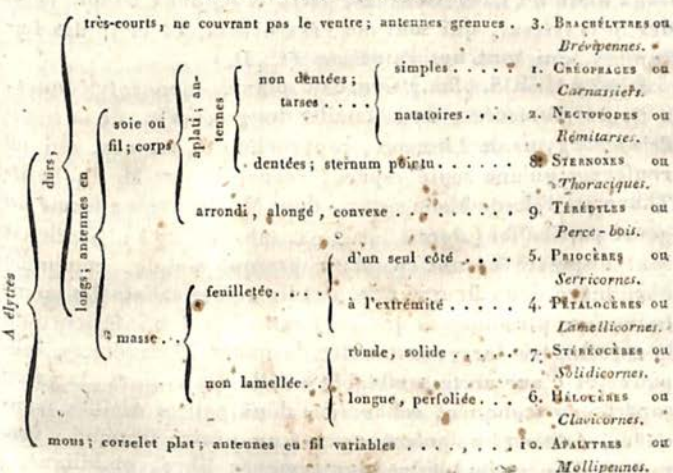

M. Latreille, en adoptant la division des coléoptères en sous-ordre, établis d'après le nombre des articles aux tarses, divise, ainsi qu'il suit, dans le troisième volume de l'ouvrage de M. le professeur Cuvier, intitulé le Règne animal, la première section, qu'il nomme celle des pentamères.

Il y reconnoît six familles.

A. Les Carnassiers, qu'il partage en deux tribus.

1.° Celle des Terrestres: les *cicindélètes* et les *carabiques*. Les genres compris dans cette tribu correspondent à notre famille des Créophages (voyez ce mot) et aux deux sections qu'elle comprend, d'après la forme du corselet.

2.° Celle des Aquatiques nageurs ou Hydrocanthares, qui comprend la famille que nous appellons des Nectopodes.

B. Les Brachélytres ou Microptères; tels que les staphylins.

C. Les Serricornes, divisés en sept tribus, qui comprennent les Sternoxes, et la plupart des Térédyles.

D. Les Clavicornes, qui sont nos Hélocères, plus le genre Clairon, que nous avons placé parmi les tétramérés, famille des Cylindroïdes.

E. Les Palpicornes, qui comprennent les Hélocères, à palpes alongés; tels sont les hydrophiles, les sphéridie.

F. Enfin les Lamellicornes, partagés en deux tribus; celle des Scarabéides, qui sont nos Pétalocères, et celle des Lucanides, qui sont nos Priocères. (C. D.)

PENTAMERIS. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des *graminées*, de la *triandrie monogynie* de Linnæus, rapproché des avoines, qui ne renferme qu'une seule espèce, recueillie par M. du Petit-Thouars à l'île de Madagascar, dont M. Beauvois a formé un genre particulier (*Agrost.*, pag. 92, tab. 18, fig 8). Ses fleurs sont disposées en une panicule presque simple, composée d'épillets à deux fleurs : elles ont les valves calicinales membraneuses, plus longues que les fleurs; la valve inférieure de la corolle, très-large, surmontée de quatre filets sétacés, inégaux, et d'une arête semblable à celle des avoines; la valve supérieure tronquée, échancrée; deux petites écailles tronquées, échancrées, accompagnant un ovaire tronqué, surmonté d'un style bifide; une semence libre, ombiliquée, couronnée par une touffe de poils lanugineux, en étoile. (Poir.)

PENTAMERUS. (*Foss.*) Dans son ouvrage sur la Conchyliologie fossile de l'Angleterre, M. Sowerby a signalé un genre auquel il assigne les caractères suivans : Coquille bivalve, équilatérale, inéquivalve : une des valves est divisée en dedans et longitudinalement en deux parties par une cloison; dans l'autre il se trouve deux diaphragmes qui la divisent en trois parties. Les sommets sont recourbés et ne sont pas percés.

M. Sowerby a pu reconnoître trois espèces de ce genre singulier :

Pentamerus Knightii, *Min. conch.*, tom. 1.er, p. 73 *, tab. 28, figure supérieure; Atlas de ce Dictionnaire, planche de fossiles. Cette coquille est orbiculaire, globuleuse, couverte de sillons longitudinaux et très-déprimée dans trois parties; les sommets sont légèrement recourbés : la cloison qui est dans la plus grande valve, partage cette dernière en deux parties égales.

Longueur, trois pouces et demi. On la trouve à Croft-ambrey en Herefordshire, dans des couches qui paroissent très-anciennes.

M. Sowerby a encore signalé comme venant du même lieu, deux autres espèces du même genre, le *Pentamerus Aylesfordii*, *loc. cit.*, pl. 29, et le *Pentamerus lævis*, pl. 30, figure inférieure.

Il est fâcheux que ces coquilles fossiles ne se présentent pas plus communément, afin qu'on pût mieux connoître leur structure intérieure, qui est fort singulière. Il semble qu'elles ont quelques rapports avec les STRIGOCÉPHALES. Voyez cet article. (D. F.)

PENTANDRIE. (*Bot.*) Cinquième classe du Système sexuel de Linné, dans laquelle sont réunies les plantes a cinq étamines; exemples : solanées, borraginées, ombellifères, synanthérées, etc. Les fleurs pentandres sont les plus nombreuses de toutes. (MASS.)

PENTANÈME, *Pentanema*. (*Bot.*) Ce genre de plantes, que nous avons proposé dans le Bulletin des sciences de Mai 1818 (pag. 74), appartient à l'ordre des Synanthérées, à notre tribu naturelle des Inulées, et à la section des Inulées-Prototypes, dans laquelle nous l'avons placé entre le *Columellea* et l'*Iphiona* (tom. XXIII, pag. 565). Voici les caractères génériques du *Pentanema*, observés par nous sur la seule espèce connue.

Calathide radiée : disque multiflore, régulariflore, androgyniflore; couronne uniséríée, liguliflore, féminiflore. Péricline égal aux fleurs du disque, subhémisphérique, formé de squames nombreuses, pluriséríées, imbriquées : les extérieures appendiciformes, étalées, foliacées, linéaires, hérissées de poils; les intermédiaires appliquées, linéaires, coriaces-membraneuses, uninervées, ciliées-frangées, surmontées d'un appendice inappliqué, subulé, analogue aux squames extérieures; les intérieures appliquées, linéaires-subulées, membraneuses, analogues aux intermédiaires, mais privées d'appendice. Clinanthe convexe et nu. Ovaires oblongs, hispidules, pourvus d'un gros bourrelet basilaire cartilagineux; aigrette longue, composée de cinq squamellules uniséríées, distancées, à peu près égales, filiformes, nues. Corolles de

la couronne à languette linéaire, tridentée au sommet, hérissée de longs poils capillaires sur la face extérieure ou inférieure.

Pentanème divariquée; *Pentanema divaricata*, H. Cass., Bull. des sc., Mai 1818, pag. 75. Plante herbacée, hérissée, sur presque toutes ses parties, de poils extrêmement longs, capillaires, articulés; tige grêle, cylindrique, divisée en branches divariquées; feuilles alternes, sessiles, longues d'un pouce, ovales, obtuses, très-entières, membraneuses, munies de poils épars sur les deux faces, plus nombreux sur les bords; pédoncules opposés aux feuilles, solitaires, divergens, longs d'un pouce, filiformes, terminés chacun par une petite calathide de fleurs jaunes.

Nous avons fait cette description spécifique, et celle des caractères génériques, sur un échantillon innommé, qui se trouvoit parmi les Lactucées ou Chicoracées de l'herbier de M. de Jussieu, et dont l'origine n'étoit point indiquée : mais, depuis la publication de notre description, en visitant l'herbier général du Muséum d'histoire naturelle, nous y avons rencontré un autre échantillon de la même plante, recueilli par Olivier et Bruguière entre Bagdad et Alep, et extrait de l'herbier de ces deux voyageurs.

Le nom de *Pentanéma*, composé de deux mots grecs, fait allusion à l'aigrette composée de cinq filets.

Le genre d'Inulée-Prototype, décrit par nous dans ce Dictionnaire (tom. XIII, pag. 545) sous le nom de *Duchesnia*, auquel nous avons depuis substitué le nom de *Francœuria* (tom. XXXIV, pag. 44), n'étant pas très-éloigné du *Pentanema*, nous profitons de l'occasion qui se présente pour rectifier une erreur grave qui se trouve dans notre description générique, faite sur un échantillon sec, dont les ovaires surtout étoient en très-mauvais état. Ayant observé récemment un très-bon échantillon de *Francœuria crispa* (*Aster crispus*, Forsk.), recueilli en Sénégal, et qui nous a été donné par M. Gay, nous avons fait les remarques suivantes:

Les fruits sont petits, oblongs, glabres, privés de bourrelet apicilaire. L'aigrette est caduque, longue, composée de squamellules unisériées, égales, entregreffées à la base, filiformes, ayant leur partie inférieure barbellulée, c'est-à-dire dentée,

et leur partie supérieure barbellée, c'est-à-dire courtement plumeuse. L'anneau formé par les bases entregreffées des squamellules de l'aigrette, est très-remarquable; et il avoit été pris par nous, pour un bourrelet apicilaire, sur les ovaires en mauvais état que nous avions précédemment observés. Cet anneau, épais et élevé, est probablement formé de la réunion des bases de deux aigrettes entregreffées, l'extérieure courte et l'intérieure longue; car on voit saillir, autour du sommet de l'anneau, de petites squamellules membraneuses, subulées, situées entre les bases des grandes ou en dehors de celles-ci. Cette remarque confirme l'affinité des deux genres *Francœuria* et *Pulicaria*, immédiatement rapprochés dans notre tableau des Inulées (tom. XXIII, pag. 565). Les squames du péricline sont membraneuses sur les bords. La couronne est courtement radiante et n'est point pauciflore; ses languettes sont tridentées au sommet. La description générique, rectifiée d'après ces nouvelles observations, peut être présentée de la manière suivante:

Francœuria. Calathide courtement radiée : disque multiflore, régulariflore, androgyniflore; couronne uniséríée, liguliflore, féminiflore. Péricline à peu près égal aux fleurs du disque; formé de squames irrégulièrement imbriquées, linéaires-subulées, foliacées, membraneuses sur les bords. Clinanthe plan et nu. Fruits petits, oblongs, glabres, privés de bourrelet apicilaire; aigrette longue, caduque, composée de squamellules uniséríées, égales, filiformes, barbellulées inférieurement, barbellées supérieurement, entregreffées à la base en un anneau épais, élevé, surmonté de petites squamellules subulées, membraneuses. Anthères pourvues de longs appendices basilaires sétiformes. Languettes de la couronne tridentées au sommet. (H. Cass.)

PENTAPÈTE, *Pentapetes*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes polypétalées, de la famille des *malvacées*, de la *monadelphie dodécandrie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice double, l'extérieur à trois folioles caduques; une corolle à cinq pétales; vingt étamines, dont cinq stériles; une capsule à cinq loges polyspermes.

Ce genre n'est que très-médiocrement distingué des Dom-

BEYA de Cavanilles. (Voyez ce genre.) L'espèce la plus remarquable et presque la seule, est le

PENTAPÈTE A FLEURS ÉCARLATES : *Pentapetes phœnicea*, Linn., Lamk., *Ill. gen.*, tab. 576, fig. 1; *Dombeya phœnicea*, Cavan., *Diss.*, 3, tab. 43, fig. 1; *Flos impius*, Rumph, *Amboin.*, 5, tab. 100, fig. 1; *Siamin*, Rhéed., *Malab.*, 10, tab. 1. Très-belle espèce, cultivée dans plusieurs jardins de botanique. Ses tiges sont droites, herbacées, couvertes de poils rares et courts, garnies de feuilles alternes, étroites, fort longues, presque hastées, pétiolées; les supérieures dentées à leurs bords, munies de deux stipules droites, lancéolées, caduques. Les fleurs sont presque solitaires, portées sur des pédoncules plus courts que les pétioles, courbés à l'époque de l'épanouissement des fleurs, puis redressés à la maturité des fruits. Le calice extérieur est composé de trois folioles rougeâtres, lancéolées, caduques; l'intérieur à cinq divisions profondes, ovales, très-aiguës; ces deux calices sont tomenteux; la corolle est d'un beau rouge écarlate, ouverte, campanulée, à pétales un peu arrondis, rétrécis en onglet, réunis par leur base au tube des étamines; celles-ci, au nombre de vingt, ont cinq de leurs filamens stériles, en lanières, de couleur écarlate; les quinze autres sont plus petits, terminés par des anthères droites, jaunâtres, sagittées; l'ovaire est surmonté d'un style simple, divisé au sommet en cinq stigmates. Le fruit est une capsule enveloppée par le calice intérieur, ovale, un peu globuleuse et tomenteuse, à cinq valves, à cinq loges, renfermant chacune huit semences placées sur un placenta formé par deux lignes courtes, quadridentées. Cette plante croît aux îles Manilles, et dans les Indes orientales. (Poir.)

PENTAPHYLLOÏDES. (*Bot.*) J. Bauhin et Morison donnoient ce nom à quelques espèces de potentilles à feuilles pennées avec impaire, comme ayant de l'affinité avec les *pentaphyllum* ou *quinquefolium*, différant seulement par les feuilles digitées. Tournefort en faisoit un genre distinct, que Linnæus a supprimé avec raison et réuni à la potentille. (J.)

PENTAPHYLLON. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs papillonacées, de la famille des *légumineuses*, de la *diadelphie décandrie* de Linnæus, offrant pour caractère essen-

tiel : Un calice campanulé, à cinq dents sétacées, dont une placée sous la carène de la corolle; une corolle papillonacée; dix étamines diadelphes; un stigmate en crochet; une gousse cylindrique, point articulée, point noueuse, à plusieurs semences.

Mœnch avoit établi, sous le nom de *Lupinaster*, un genre particulier pour le *trifolium lupinaster*, Linn., M. Persoon, en conservant ce même genre, y a substitué le nom de *pentaphyllon*. Gærtner avoit déjà employé la dénomination de *pentaphyllum* pour le *potentilla norwegica*, à cause du réceptacle fongueux et tuberculé, tandis qu'il est sec et plus rétréci dans les *potentilla* : ce caractère peut-il être suffisant pour le démembrement d'un genre aussi naturel.

Pentaphyllon a feuilles de lupin : *Pentaphyllon lupinaster*, Pers., *Synops.*; *Trifolium lupinaster*, Linn., *Sp.*; Gmel., *Sibir.*, 4, pag. 19, tab. 6, fig. 1; Buxb., *Act.*, 2, pag. 345, tab. 20, Plante originaire de la Sibérie, cultivée au Jardin du Roi, dont la tige est droite, roide, cylindrique, un peu anguleuse, ramifiée; les feuilles médiocrement pétiolées, alternes, la plupart composées de cinq, rarement de trois folioles oblongues, linéaires, étroites, glabres, obtuses, striées, finement denticulées, longues d'un pouce et plus; une stipule membraneuse, courante le long du pétiole, scarieuse et transparente à ses bords, divisée au sommet en deux lobes obtus. Les fleurs sont réunies, à l'extrémité des tiges, en un ou deux épis en tête épaisse, un peu globuleuse, soutenue par un pédoncule un peu pubescent. Le calice est court, pubescent à son orifice; la corolle grande, purpurine, quelquefois blanche, beaucoup plus longue que le calice; chaque fleur un peu pédicellée, dépourvue de bractées; les gousses sont longues de trois ou quatre lignes, surmontées d'une pointe courbée en forme d'hameçon, contenant quatre ou cinq semences brunes, en rein. (Poir.)

PENTAPHYLLUM. (*Bot.*) Les plantes que les anciens nommoient ainsi à raison de leurs feuilles digitées, ont été presque toutes reportées au genre *Quinquefolium* de Tournefort, refondu dans le *potentilla* de Linnæus. Quelques-unes l'ont été au *Tormentilla* et au *Comarum*, genres voisins. Morison l'a appliqué à un *cleome*. (J.)

PENTAPOGON. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des *graminées*, de la *triandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice uniflore, à deux valves; la valve inférieure un peu mucronée; une corolle bivalve; la valve inférieure roulée, très-serrée, terminée par quatre soies, et une arête torse, beaucoup plus longue; une petite dent à peine sensible entre les soies; la valve supérieure surmontée de deux petites dents; trois étamines; deux styles; une semence nue.

Pentapogon de Labillardière : *Pentapogon Billardieri*, Rob. Brown, *Nov. Holl.*, 1, pag. 172; Pal. Beauv., *Agrost.*, pag. 34, tab. 8, fig. 11; *Agrostis quadrifida*, Labill., *Nov. Holl.*, 1, pag. 20, tab. 22. Plante découverte par M. de Labillardière au cap de Van-Diémen. Ses tiges sont cylindriques, striées, coudées à leur base, hautes de six à sept pouces; les feuilles sétacées, un peu roulées; les gaines striées, pileuses à leur partie inférieure, plus longues que les feuilles caulinaires. Les fleurs sont disposées en une panicule grêle, en forme d'épi; les valves du calice oblongues, aiguës, presque égales, hérissées sur leur dos; celles de la corolle un peu plus longues, pileuses à leur base : la valve intérieure plus courte, ovale, concave, aiguë; les anthères sont presque globuleuses. (Poir.)

PENTAPTERIS. (*Bot.*) Voyez Pentapterophyllum. (J.)

PENTAPTEROPHYLLUM. (*Bot.*) Dillen donnoit au volant d'eau, *myriophyllum*, ce nom, que Haller a ensuite abrégé en le nommant *pentapteris*. (J.)

PENTARRHAPHIS. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des *graminées*, de la *polygamie monoécie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Des épillets à trois fleurs; la première sessile, hermaphrodite; une seconde mâle, pédicellée; une troisième stérile, en forme d'arête; la valve inférieure du calice composée de cinq arêtes soudées à leur base, et d'une touffe de poils; la valve supérieure bidentée et aristée; la valve inférieure de la corolle, dans la fleur mâle, terminée par sept dents; cinq dents dans la fleur hermaphrodite; les dents intérieures et intermédiaires prolongées en arête; trois étamines; deux styles.

Ce genre est remarquable par les cinq arêtes qui composent

la valve inférieure du calice; et qui lui ont fait donner un nom qui en exprime le caractère, composé des deux mots grecs, *pente* (cinq), *raphis* (pointe).

Pentarrhaphis a feuilles rudes; *Pentarrhaphis scabra*, Kunth *in* Humb. et Bonpl., *Nov. gen.*, 1, pag. 178, tab. 60. Cette plante a des racines fibreuses; des tiges droites, rameuses, striées, glabres, hautes de deux pieds; les feuilles rudes, planes, linéaires; leur gaine glabre, striée, munie à son orifice d'une languette très-courte et ciliée; les fleurs disposées en un épi long d'un ou deux pouces, composé d'épillets alternes, sessiles, écartés les uns des autres; le rachis comprimé, flexueux, un peu pubescent; les valves du calice pileuses à leur base; l'inférieure munie de cinq arêtes droites, rudes, divergentes; la valve supérieure linéaire, bidentée, un peu aristée entre les dents. Dans la fleur hermaphrodite la valve inférieure de la corolle est ovale, oblongue, concave, à cinq dents; la valve supérieure tronquée, mutique, à double carène. La fleur mâle, pédicellée et un peu plus petite, a la valve inférieure de la corolle pileuse à sa base; la valve supérieure aiguë. La fleur stérile, sessile à la base de la fleur mâle, est courte et en forme d'arête. Les trois étamines ont leurs anthères linéaires; l'ovaire oblong. Cette plante croît au Mexique, dans les plaines des montagnes, proche Tula et Queretaro. (Poir.)

PENTATOME, *Pentatoma*. (*Entom.*) Genre d'insectes hémiptères, de la famille des frontirostres ou rhinostomes, c'est-à-dire à ailes à demi-coriaces, à bec paroissant naître du front; à antennes longues, non en soie, et à tarses propres à marcher, caractérisé particulièrement par la forme des antennes, qui sont en fil ou de même grosseur à peu près à la base qu'à la pointe, formées de cinq articles, et dont l'écusson ne couvre pas tout le dos ou la partie supérieure du ventre.

Le nom de ce genre, établi par Olivier, est tiré des mots grecs πεντὰ, *cinq* et de τομα, *division*. Voici comment les espèces qui s'y rapportent se distinguent de toutes celles qu'on range dans la même famille. D'abord les podicères et les corées ont les antennes en masse; et parmi les frontirostres, qui ont les antennes en fil, il n'y a que quatre articles

pour les former dans les gerres, les acanthies et les lygées; et enfin les scutellaires, qui ont aussi cinq articles aux antennes, ont un écusson très-long et très-large qui couvre la partie supérieure de l'abdomen.

Les pentatomes comprennent les punaises des bois de la plupart des auteurs. On les trouve sur les plantes et sur les arbres; leur vol est prompt et de courte durée; ils ont souvent les antennes en mouvement lorsqu'ils marchent. Quand on les saisit, ils se blotissent, cessent tout mouvement et laissent exhaler une odeur le plus souvent excessivement désagréable et qui reste attachée aux corps qui les ont touchés: ce qui leur a fait donner le nom de punaises. Chez quelques-uns cependant cette odeur est aromatique et légèrement acide. Il est probable que la nature a pourvu ces insectes de la liqueur qu'ils exhalent, afin de leur procurer un moyen de dégoûter les oiseaux et les autres animaux qui voudroient s'en nourrir.

On peut voir, à l'article des rhinostomes, que tous les hémiptères de cette famille, qui n'ont pas les antennes en soie, suçent uniquement les végétaux dont ils percent l'épiderme pour en pomper les sucs, et qu'ils n'attaquent jamais les animaux.

Les femelles sont distinctes des mâles par une échancrure qu'on remarque à l'extrémité libre de leur abdomen. Elles pondent le plus ordinairement leurs œufs à côté les uns des autres, et rangés symétriquement. Les petites larves qui en proviennent vont de suite, souvent accompagnées de leur mère, qui sait les protéger, chercher leur nourriture sur les plus jeunes tiges, puis elles se dispersent pour vivre solitairement. Elles ont, comme tous les hémiptères, à peu près la forme qu'elles doivent conserver. Elles muent ou changent de peau plusieurs fois, à mesure qu'elles grossissent. Leurs nymphes sont agiles: enfin leur histoire est absolument celle de tous les rhinostomes.

Fabricius a rapporté les pentatomes à plusieurs genres dans son histoire des rhyngotes, n'ayant pas adopté le genre pentatome. Ce sont pour lui les genres,

1.° *Edessa*, qu'il caractérise ainsi: Chaperon avancé, arrondi, à peine échancré; bec inséré dans un canal élevé de

chaque côté. La plupart de ces espèces sont étrangères; les unes ont le corselet garni de pointes latérales, d'autres l'ont simple.

2.° *Cimex*. A chaperon tronqué, entier, à bec plus long que le corselet; à antennes insérées à la base du bec.

C'est à ce genre que correspondent la plupart des pentatomes d'Europe. Fabricius y a inscrit plus de cent vingt espèces.

3.° *Halys*. A chaperon avancé, aminci, profondément canaliculé, à lèvre alongée, soyeuse; à antennes insérées en dessous du milieu de la tête. Tous ces insectes sont des Indes, d'Afrique et d'Amérique.

4.° *Cydnus*. A chaperon arrondi, échancré; à lèvre très-grêle, en alène; à antennes insérées sous la tête.

C'est à ce genre que Fabricius rapporte la punaise noire de Geoffroy, n.° 70, le *cimex morio* de Linnæus.

5.° *Ælia*. A chaperon avancé, pointu, bifide; à gaine du bec de trois articles insérée sous le milieu de la tête; à antennes insérées au-devant des yeux et couchées sous la tête. Parmi les espèces rapportées à ce genre par Fabricius, et qui la plupart sont étrangères, il inscrit cependant sous le nom d'*acuminata* l'espèce décrite par Geoffroy sous le n.° 77, et que cet auteur appele la punaise à tête alongée.

Nous allons indiquer seulement quelques espèces de ce genre nombreux, dont nous avons fait figurer un individu sous le n.° 1 de la planche 36 de l'atlas de ce Dictionnaire, c'est,

1.° Le Pentatome vert, *Pentatoma viridis*.

Car. D'un vert foncé avec deux taches jaunes rapprochées au-dessus du corselet.

2.° Le P. du genévrier, *P. Juniperina*.

C'est la punaise verte de Geoffroy, n.° 61, pag. 464.

Car. Tout vert; les bords du corselet et la pointe de l'écusson jaunes.

3.° Le P. gris, *P. grisea*.

Car. Gris; bords de l'abdomen variés de noir et de blanc; une saillie formée par le ventre en dessous.

4.° Le P. des baies, *P. baccarum*.

C'est la punaise brune à antennes et bords panachés de

Geoffroy, n.° 64 : elle est assez caractérisée par cette phrase.

5.° Le P. orné, *P. ornata.*

Punaise rouge de choux de Geoffroy, n.° 69.

Car. Varié de rouge et de noir; tête et ailes noires.

6.° Le P. bicolor, *P. bicolor.*

La punaise noire à quatre taches blanches de Geoffroy, n.° 73.

Car. Ovale, noir; à bords du corselet et quatre taches, sur les élytres, de couleur blanche.

7.° Le P. des brassicaires, *P. oleracea.*

C'est la punaise verte à raies et taches rouges ou blanches, de Geoffroy, n.° 74.

8.° Le P. bleu, *P. cæruleus.*

Car. de couleur vert-bleuâtre sans taches. (C. D.)

PENTHON ou PENTON DE MER. (*Ichthyol.*) Un des noms vulgaires du *tétrodon spenglérien.* Voyez Tétrodon. (H. C.)

PENTHORE, *Penthorum.* (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des *crassulées*, de la *décandrie pentagynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice à cinq divisions; une corolle à cinq pétales qui manquent quelquefois; dix étamines; cinq ovaires supérieurs, surmontés chacun d'un style très-court; d'un stigmate épais, alongé. Le fruit consiste en cinq capsules, réunies à leur base à une seule loge polysperme, s'ouvrant transversalement.

Ce genre diffère des *sedum* par l'absence des cinq écailles qui recouvrent les ovaires de ces derniers, et par la manière dont s'ouvrent leurs capsules. Il a reçu le nom de *penthorum*, du grec *pente* (cinq), à cause des cinq angles de sa capsule : il est borné jusqu'alors à une seule espèce.

Penthore a grappes : *Penthorum sedoides*, Linn., *Spec.*; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 390; *Act. Ups.*, 1744, tab. 2; Gærtner, *De fruct.*, tab. 65. Cette plante a des tiges herbacées, diffuses ou redressées, anguleuses, rudes sur leurs angles, longues d'environ un pied, garnies de feuilles alternes, pétiolées, vertes, oblongues, lancéolées, très-peu charnues, entières, denticulées à leurs bords, portées sur des pétioles très-courts. Les fleurs sont disposées en grappes à l'extrémité des

rameaux, rangées le long d'un pédoncule commun, divisées en plusieurs rameaux un peu recourbés : elles sont d'un jaune verdâtre, de peu d'apparence, portées sur des pédicelles courts et alternes, munis à leur base d'une petite bractée en forme d'écaille; les pédoncules un peu velus; le calice se divise en cinq, quelquefois en dix parties aiguës, persistantes. Les pétales sont linéaires, fort petits, insérés entre les découpures du calice; ils manquent quelquefois : les filamens des étamines sétacés, persistans, une fois plus longs que le calice; les anthères arrondies; les ovaires coniques, de la longueur des étamines; les stigmates oblongs, obtus, presque sessiles; les capsules réunies à leur partie inférieure, écartées en étoile, anguleuses, surmontées par les stigmates persistans, à une seule loge qui s'ouvre transversalement. Les semences sont petites, nombreuses, un peu comprimées. Cette plante, originaire de la Virginie, est cultivée au Jardin du Roi; elle fleurit vers la fin de l'été : ses fruits mûrissent en automne. Elle exige une terre humide et une exposition à l'ombre. (Poir.)

PENTISULCES. (*Mamm.*) On a donné ce nom aux quadrupèdes, dont les pieds sont pourvus de cinq doigts. (Desm.)

PENTOROBOS. (*Bot.*) Suivant C. Bauhin, ce nom grec étoit cité par Pline pour la pivoine; il est aussi mentionné par Daléchamps. (J.)

PENTSTEMON. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, irrégulières, de la famille des *bignoniées*, de la *didynamie angiospermie* de Linnæus, caractérisé par un calice à cinq divisions profondes; une corolle ventrue, à deux lèvres; quatre filamens inégaux, et surmontés d'anthères à deux lobes; le rudiment d'un cinquième filament stérile, barbu à sa partie supérieure; un ovaire supérieur; un style simple; une capsule à deux loges polyspermes, s'ouvrant en deux valves.

Ce genre est un démembrement des *chelone*, dont il n'auroit pas dû être séparé, n'offrant presque d'autre différence essentielle que la présence d'un cinquième filament, sans anthère. (Voyez Galane.)

Pentstemon pubescent : *Pentstemon pubescens*, Willd., *Spec.*;

Chelone pentstemon, Linn., *Mant.*; Moris., Hist., 3, p. 11, tab. 21, fig. 2 et fig. 3. Cette plante a une tige haute d'un pied et demi, cylindrique, un peu velue, rameuse vers son sommet, garnie de feuilles opposées, lancéolées, entières ou à peine denticulées, la plupart sessiles, embrassantes; les inférieures rétrécies en pétiole; les fleurs purpurines ou blanchâtres, pédonculées, disposées en une panicule terminale, à ramifications opposées; la corolle un peu inclinée, renflée vers son orifice, offrant un mufle à deux lèvres; la lèvre supérieure plus courte, bifide; l'inférieure à trois lobes; un cinquième filament stérile, barbu longitudinalement dans sa partie supérieure, et s'élargissant vers son sommet. Cette plante, originaire de l'Amérique septentrionale, est cultivée au Jardin du Roi.

Pentstemon campanulé : *Pentstemon campanulata*, Willd., *Spec.*; *Chelone campanulata*, Cavan., *Ic. rar.*, 1, pag. 18, tab. 29; Jacq., *Hort. Schœnbr.*, 3, tab. 362; Andr., *Botan. repos.*, tab. 40. Plante du Mexique, cultivée au Jardin du Roi. Ses tiges sont glabres, cylindriques, garnies de feuilles sessiles, opposées, étroites, lancéolées, glabres, longues de deux pouces, finement dentées en scie; les supérieures plus larges et plus courtes. Les fleurs sont disposées en une grappe alongée, un peu unilatérale; les pédoncules opposés, pourvus à leur base de deux petites bractées ovales, mucronées, et deux autres très-courtes un peu au-dessous du calice. La corolle est presque campanulée, purpurine ou violette, ventrue, à lobes courts, obtus, inégaux, presque à deux lèvres; les étamines non saillantes; le filament stérile est barbu vers son sommet.

Pentstemon élégant : *Pentstemon elegans*, Kunth. *in* Humb. et Bonpl., *Nov. gen.*, vol. 2, pag. 364, *sub chelone*. Fort belle espèce, dont la tige droite, se divise en rameaux glabres et cylindriques. Les feuilles sont opposées, sessiles, presque embrassantes, ovales, lancéolées, glabres, finement denticulées, longues de deux ou trois pouces. Les pédoncules sont axillaires, hérissés, opposés, très-souvent chargés de deux fleurs, formant, par leur réunion, une panicule terminale, munie de bractées linéaires, lancéolées. Le calice est hérissé, à cinq découpures égales, lancéolées; la corolle paroit être

de couleur incarnate, à cinq lobes obtus, ceux de la lèvre inférieure un peu barbus; les anthères sont à deux lobes ovales, divergens; le cinquième filament est barbu au sommet; la capsule ovale, couronnée par la base du style. Cette plante croît dans l'île de Cuba.

Pentstemon a feuilles étroites; *Pentstemon angustifolium*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 173, *sub chelone*. Sa tige s'élève à la hauteur de trois ou quatre pieds. Ses rameaux sont glabres, cylindriques; ses feuilles opposées, sessiles, linéaires, presque embrassantes, très-glabres, longues de deux ou trois pieds, à peine larges de trois lignes; les dentelures alongées; les pédoncules axillaires, opposés, munis, dans leur milieu, d'une bractée hérissée, formant une grappe simple, terminale; les divisions du calice égales, linéaires, lancéolées; la corolle est purpurine, longue d'un pouce, un peu pubescente en dehors; le cinquième filament barbu au sommet. Cette plante croît au Mexique, dans les lieux ombragés.

Pentstemon a feuilles de gentiane; *Pentstemon gentianoides*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 172, *sub chelone*. Sa tige est droite, glabre, rameuse, haute de trois ou quatre pieds, un peu pubescente au sommet; les feuilles sont sessiles, opposées, lancéolées, glabres, très-entières, longues de quatre pouces; les pédoncules sont axillaires, situés au sommet des rameaux courts, légèrement pubescens, chargés d'une, deux ou trois fleurs; le calice glabre; ses divisions presque égales, ovales, acuminées; la corolle violette, longue de quinze lignes, un peu pubescente en dehors. Les lobes arrondis; un cinquième filament glabre et stérile. Cette plante croît dans l'Amérique méridionale, aux environs de Tolu.

Pentstemon glabre; *Pentstemon inermis*, Kunth, *loc. cit.*, *sub chelone*. Cette plante a des tiges droites, simples, hautes d'environ un pied et demi, légèrement pubescentes; les feuilles opposées, linéaires, très-étroites, glabres, obtuses, entières, longues de deux ou trois pouces; les fleurs sont disposées en une panicule terminale, très-glabre; les rameaux opposés, étalés, biflores; le calice légèrement pubescent, à découpures ovales, arrondies, un peu aiguës; la corolle semblable à celle du *chelone barbata*; le cinquième filament glabre, stérile. Cette plante croît à la Nouvelle-Espagne. (Poir.)

PENTZIE, *Pentzia*. (*Bot.*) Ce genre de plantes, proposé en 1800, par Thunberg, dans la seconde partie de son *Prodomus plantarum capensium*, appartient à l'ordre des Synanthérées, à notre tribu naturelle des Anthémidées, à la section des Anthémidées-Chrysanthémées, et au groupe des Tanacétées, dans lequel nous l'avons placé entre les deux genres *Balsamita* et *Tanacetum*. (Voyez notre tableau méthodique de la tribu des Anthémidées, tom. XXIX, pag. 178 et 184.)

Le *Pentzia* nous a présenté les caractères génériques suivans: Calathide incouronnée, équaliflore, multiflore, régulariflore, androgyniflore. Péricline égal aux fleurs, subturbiné, formé de squames irrégulièrement imbriquées, appliquées, oblongues, subcoriaces, scarieuses sur les bords, pourvues au sommet d'un appendice inappliqué, arrondi, scarieux. Clinanthe plan, portant quelques fimbrilles éparses, filiformes. Ovaires oblongs, glabres, munis d'un bourrelet basilaire; aigrette stéphanoïde, presque aussi haute que l'ovaire, en forme d'étui cylindrique, membraneuse-coriace, irrégulièrement découpée au sommet.

Pentzie flabelliforme; *Pentzia flabelliformis*, Willd. Tige ligneuse, rameuse; rameaux simples, longs, subtomenteux, blanchâtres, bien garnis de feuilles; feuilles alternes, longues de six lignes; pétiolées; pétiole grêle et aussi long que le limbe; limbe triangulaire, cunéiforme, subtomenteux, blanchâtre, muni de sept nervures simples, disposées en éventail, et comme tronqué au sommet, qui est découpé en sept dents arrondies; calathides nombreuses, portées sur de longs pédoncules simples, grêles, tomenteux, presque nus, et formant à l'extrémité de chaque rameau un petit corymbe régulier, ombelliforme; corolles jaunes.

Nous avons fait cette description spécifique, et celle des caractères génériques, sur un échantillon sec, innommé, qui nous a été donné par M. Godefroy, et qui conserve encore l'odeur propre à la plupart des Anthémidées.

La Pentzie flabelliforme habite le cap de Bonne-Espérance. Cet arbuste élégant, remarquable par ses feuilles en éventail, et par la disposition régulière de ses calathides, a été rapporté par Linné au genre *Gnaphalium*, par l'Héritier au

genre *Tanacetum*, par M. Persoon au genre *Balsamita*. Thunberg a fondé sur cette espèce son genre *Pentzia*, adopté par Willdenow et par Aiton. Nous l'admettons aussi, quoiqu'il ne se distingue du *Balsamita* que par son aigrette fort haute et en forme d'étui. Mais nous rejetons, comme très-inexacte, la description générique conçue par Thunberg en ces termes: *Receptaculum nudum; pappus foliaceus; calyx imbricatus; corolla discoïda; syngenesia polygamia superflua.* L'aigrette assurément n'est pas foliacée; et la calathide n'offre point une couronne de fleurs femelles non radiantes, comme Thunberg le suppose. Nous croirions que notre plante est très-différente de la sienne, si nous n'avions pas eu souvent occasion de reconnoître que presque toutes les descriptions génériques de ce botaniste sont plus ou moins fautives, en sorte qu'on ne peut y avoir aucune confiance. (H. Cass.)

PENVISCH. (*Mamm.*) Nom de la baleine noueuse en hollandois. (F. C.)

PEN-YELLWIN. (*Ornith.*) Nom gallois de la grive draine, *turdus viscivorus*, Linn. (Ch. D.)

PÉOA. (*Ornith.*) On donne au Brésil ce nom, précédé de *jacu'y* à un gallinacé, qui est le *penelope supercilliaris* de M. Temminck. (Ch. D.)

PÉONE. (*Bot.*) Belon, dans son Énumération des plantes de l'île de Crète, cite sous ce nom deux espèces à fleurs blanches, croissant dans les vallées humides, et que le vulgaire des Grecs nomme *psiphadile*. Il a peut-être voulu désigner des pivoines, *pæonia*, dont il existe des variétés à fleurs blanches ou légèrement rosées. (J.)

PÉONE et PIONE. (*Bot.*) Anciens noms de la pivoine. (L. D.)

PEPAIOS. (*Bot.*) C. Bauhin cite sous ce nom un arbre à fleurs dioïques qui donne un fruit semblable au melon pour la forme, mais plus petit. C'est évidemment le papayer dont il doit être ici question. (J.)

PEPATZCA. (*Ornith.*) Nom mexicain d'une sarcelle, décrite par Fernandez, chapitre 188, sous la dénomination latine d'*anas splendens*. (Ch. D.)

PEPERINO. (*Min.*) Ce nom italien, qui indique une roche composée de petits grains semblables à des grains de poivre,

a été appliqué, à ce qu'il paroît, à deux roches assez différentes, quoique toutes deux d'origine volcanique; mais aussi avec quelques différences dans le nom, malgré que l'étymologie soit la même : l'une est le *Pépérino*, dont il est question ici; et l'autre est le *Piperno*, dont nous parlerons en son lieu.

Le *Peperino* des Italiens, tant des artisans que des minéralogistes, celui qui a été décrit par Ferber, Breislach, Brocchi, etc., est une roche d'agrégation, composée essentiellement de petits grains ou fragmens de lave, de pyroxène, d'amphigène, de paillettes de mica, de petits cailloux de calcaire saccaroïde et de calcaire compacte; le tout réuni par une pâte terreuse, souvent même pulvérulente. C'est à cette roche que beaucoup de géologues, tant italiens que françois, ont donné le nom si impropre de *tuf* ou *tufa*, nom qui, comme on le sait, est appliqué à des roches d'une nature et d'une origine tout-à-fait différentes. Nous avons cherché à éviter cette confusion, en plaçant le *peperino* parmi les roches d'agrégation que nous avons désignées ailleurs sous le nom de breccioles, et en distinguant celle-ci par l'épithète de volcanique. Mais cette réunion, fondée sur le mode d'agrégation, plutôt que sur la nature et l'origine des parties, nous semble encore très-imparfaite, puisqu'elle rassemble des roches qui n'ont de commun entre elles que d'être formées par des parties agrégées mécaniquement. Nous pensons maintenant que la roche désignée par les Italiens sous le nom de *peperino*, nom bien des fois employé par les géologues que nous avons cités plus haut, est assez bien caractérisée pour former une espèce à part, qui renferme même plusieurs variétés, et dont nous trouverons de nombreux exemples dans les terrains volcaniques de la terre : on pourra, on devra même conserver à cette roche son nom italien, qui est suffisant et qui peut prendre la terminaison des langues dans lesquelles on l'emploira; nous appellerons donc cette roche *Pépérine*, en la déterminant comme il suit.

La Pépérine, qui est pour nous la même chose que la roche volcanique nommée *tufa*, *tufaïte*, *conglomérat ponceux*, *tuf basaltique*, *brecche* et *brecciole trappéenne*, est une roche d'agrégation *composée essentiellement* de fragmens de minéraux et de

roches d'origine volcanique, engagés dans une pâte terreuse à gros grains.

Les *parties essentielles* de la pépérine sont des grains de téphrine, de vacke et de pyroxène.

Les *parties accidentelles* sont des grains de basanite (bassin du lac de Giuturne);

De ponce;

D'hauyne (carrière de Marino. campagne d'Albano);

D'amphigène (aux environs de Rome);

De mica (près d'Albano, de Subiaco, etc.);

Du felspath (entre Borghetto et Otricoli, côté sud-ouest de la vallée d'Aricia);

De fer magnétique et de fer titané;

De calcaire saccaroïde et même de calcaire compacte en fragmens, dont le plus grand égale quelquefois cinq centimètres (aux environs d'Albano);

Des fragmens de lignite (aux environs de Marino);

Des fragmens de roches primitives de différentes sortes.

La *structure* est en partie grenue, en partie empâtée. Le volume du plus grand nombre des grains ne passe pas généralement celui d'un pois. Les parties plus volumineuses n'y sont qu'accidentelles. Les grains sont irréguliers, plutôt anguleux qu'arrondis. Ce sont quelquefois des cristaux, mais ces cristaux se sont formés ailleurs et ont été arrachés de leur place originaire. Lorsqu'on peut croire qu'il y a une pâte, on remarque que cette espèce de pâte n'est elle-même qu'une pépérine à très-petits grains: elle n'est donc ni homogène, ni cristalline.

Cette roche a peu de *cohésion*; elle est même quelquefois très-friable.

Sa *cassure* est droite, plus souvent grenue qu'unie.

La pépérine est peu *dure*, et, en raison de la variété des espèces minérales qui la composent, sa dureté est très-inégale.

Les *couleurs* de la pépérine sont toujours ternes. La couleur de l'ensemble est généralement le grisâtre, le brunâtre, le jaunâtre ou le rougeâtre. Sur ce fond ressortent comme des taches de diverses couleurs qui sont propres aux parties qui composent cette roche.

Il est difficile d'évaluer l'*action des agens chimiques* sur

une roche composée de matières si diverses, mais on peut dire qu'elle est généralement fusible en verre ou émail noirâtre. M. Brocchi a remarqué que quelques pépérines broyées faisoient gelée dans les acides (celle de Petrara, dans la partie orientale du bassin de la vallée d'Aricia).

Cette roche, malgré son peu de dureté et sa foible cohésion, paroît peu susceptible d'*altération naturelle*, ses surfaces deviennent quelquefois plus rougeâtres que son intérieur.

Elle passe par des nuances insensibles aux brèches proprement dites, si on laisse dans cette espèce de roche d'agrégation les brèches volcaniques; aux psephites, quand le pyroxène n'y est pas très-distinct; aux basanites et aux spilites altérés.

En général, les *passages* véritables et embarassans sont rares; et il est assez remarquable qu'une roche aussi hétérogène, aussi difficile à caractériser nettement, soit aussi bien limitée.

Elle présente aussi peu de variétés très-distinctes, et nous avons plutôt à citer des exemples qu'à nommer et caractériser des variétés. Nous les prendrons dans nos propres observations et dans la description que M. Brocchi donne des roches d'Italie.[1]

Le premier exemple doit être tiré du lieu qui a offert le type de cette roche; c'est celui d'Albano. Il pourra présenter une première variété, que l'on désigneroit par le nom de

PÉPÉRINE GRISATRE.

Sa couleur dominante est le grisâtre, souvent avec une légère teinte verdâtre, quelquefois tirant sur le jaunâtre. Ces teintes semblent indiquer la présence du pyroxène et ses différens modes d'altération. Le pyroxène en grain et le mica forment des taches noires assez également dispersées dans la masse. Cette masse principale est composée de petits grains terreux grisâtres, qui paraissent appartenir à cette roche terreuse qu'on appelle vacke. Ces grains sont entourés et comme collés ensemble par un enduit blanc, qui est du calcaire.

Le calcaire s'y trouve aussi disséminé en petits grains et même en morceaux de plusieurs centimètres de diamètre.

---

[1] *Catalogo ragionato di una raccolta di rocce, etc., per servire alla geognosia dell' Italia. Milano*, 1817.

C'est généralement du calcaire très-blanc, saccaroïde, en morceaux anguleux ; mais, quoique ses angles et ses arêtes soient assez bien conservés, on voit qu'il a éprouvé une altération de la part de la masse qui l'a enveloppé. Il montre, sur les parties en contact avec cette masse, une espèce d'écorce d'un à trois millimètres d'un blanc plus opaque et comme fendillée : la roche elle-même paroit avoir éprouvé une réaction de la part du calcaire, car elle est plus dense et montre même un commencement de fusion dans la partie, très-peu épaisse, qui touche les fragmens de calcaire.[1]

Outre ces fragmens de calcaire blanc, qui sont une des particularités remarquables de la pépérine d'Albano, on trouve dans cette roche du felspath, de la diabase, et une multitude d'autres roches et minéraux dont M. Brocchi a donné l'énumération.

La pépérine grisâtre, que nous décrivons ici, vient de tous les environs d'Albano. Le bâtiment de la fontaine Égérie, à Marino-d'Albano, en est construit.

Nous rapportons à cette variété celle de Wilhelmshöhe, près Cassel, qui est d'un gris plus foncé, plus égal, qui fait une foible effervescence avec l'acide nitrique, et dans laquelle on ne voit que des fragmens informes, souvent très-petits, de laves diverses et de vacke, sans pyroxène ni mica distinct : elle varie beaucoup par la grosseur du grain, depuis celle d'une aveline, jusqu'à celle du millet.

C'est encore à cette variété qu'on peut rattacher la pépérine très-tendre, très-friable, évidemment pyroxénique, qui renferme des ossemens fossiles d'éléphant, et qui se trouve aux environs de Viterbe. Elle est sableuse, et les échantillons que j'en ai examinés ne faisoient point effervescence.

Je joins à ces exemples : la pépérine d'un gris jaunâtre ou rougeâtre, qui forme une couche au-dessous du plateau de basalte sur la colline qui va de Fernier au Puy-en-Vélay, et qui ressemble, à s'y tromper, à la pépérine de Viterbe ; la pépérine grisâtre, très-friable, des escarpemens du Houel-

1 J'ai appelé l'attention des naturalistes sur cette influence des pâtes sur les parties qu'elles enveloppent, page 4 de mon Mémoire sur les terrains de sédiment supérieur du Vicentin.

mont, à la Guadeloupe. Enfin, on pourroit y rattacher, mieux qu'à toute autre variété, le conglomérat du Vicentin, que j'ai décrit ailleurs sous le nom de brecciole [1], et qui est composé de grains de cornéenne ou de vacke verdâtre, renfermant du pyroxène, etc., et réuni par une pâte tantôt argilo-calcaire, tantôt de calcaire pur, au val Nera, à Ronca, à Montecchio-Maggiore, à Bolca, etc.

Pépérine brunatre.

Je prends toujours mes premiers exemples dans les roches auxquelles les naturalistes italiens ont donné ce nom ; et je donne pour type de cette variété la pépérine du lac de Gabii, dont est construit, près de Rome, le tombeau de Cécilia-Metella : type reconnu par M. Brocchi.

Elle est assez solide, d'un brun foncé, composée de parties anguleuses d'environ un centimètre de côté; ces parties sont des fragmens de lave de vacke. Le pyroxène y est en grains et cristaux distincts : elle ne fait point effervescence.

J'y rapporte une pépérine à grosses parties, qui présente même l'aspect d'une brèche, et qui se trouve auprès d'Aurillac : elle est d'un brun foncé, composée absolument comme la précédente, renfermant comme elle du pyroxène, point ou au moins très-peu de mica; elle fait dans l'acide une très-foible et très-courte effervescence, qu'on ne peut cependant pas attribuer au dégagement de l'air interposé.

J'y rapporte également une pépérine du même lieu d'un brun violâtre, à taches d'un noir tirant quelquefois sur le bleuâtre, composée d'une pâte de vacke.

Pépérine rougeatre.

Elle est d'un rouge de rouille, tirant sur le jaunâtre.

La pépérine de Monte-Verde près Rome, et celle de la roche tarpéienne dans Rome même, sont les exemples types de cette variété. Elles sont composées de petits fragmens de toutes sortes de laves et de vacke brunâtre, rougeâtre, etc.; de grains de calcaire blanc, et renfermant beaucoup de pyroxène. Un ciment calcaire réunit quelquefois ces parties : aussi cette pépérine fait-elle une vive effervescence.

---

[1] Mémoire sur les terrains de sédiment supérieur, etc., du Vicentin. Un cahier in-4.°, 1824, page 3 et suivantes.

J'y rapporte: 1.° la pépérine de Montferrier près Montpellier, décrit par M. Marcel de Serre sous le nom de brèche. Les fragmens ne sont guère plus gros que dans le pépérin de Monte-Verde; mais ils sont en grande partie de calcaire compacte, aussi ce pépérin fait-il une vive et longue effervescence: il renferme du pyroxène très-distinct. On n'y voit pas de mica.

2.° Une pépérine de la vallée de Vic, friable, d'un brun jaunâtre et rempli de cristaux de pyroxène: elle ne fait point effervescence.

3.° Une pépérine rouge à petits grains, très-friable, des escarpemens du Houelmont, à la pointe méridionale de la Guadeloupe; une autre, très-rouge, plus solide, du morne de la Magdeleine dans la même île. Il paroît qu'il y en a aussi qu'on pourroit rapporter à la variété grisâtre.

Pépérine ponceuse (*Conglomérat*[1] *ponceux*, Beudant).

La partie dominante de cette pépérine consiste en fragmens plus ou moins petits de ponce, quelquefois en quantité tellement considérable, que la roche semble en être entièrement composée; quelquefois seulement éparses dans la masse. Je prends pour premier exemple la pépérine ponceuse de l'extrémité de la vallée de Glashütte en Hongrie, cité par M. Beudant. Elle est jaunâtre, pâle: c'est la ponce qui a cette couleur. Elle est piquetée de points noirs, dus à des grains de pyroxène. Elle renferme en outre des petits grains blancs de felspath vitreux: elle ne fait aucune effervescence.

La pépérine ponceuse de Csereny, contrée de Neusohl. Le fond est d'un gris pâle rosâtre: les grains de ponce, de la grosseur d'un pois, sont blancs et très-friables; ce qui est dû à leur altération. Il y a quelques points noirs pyroxéniques.

Le second exemple est pris d'Andernach, où la masse de la pépérine ponceuse est remarquable, comme nous l'avons dit, par son étendue et l'usage qu'on en fait. Sa teinte est d'un gris sale; les fragmens ou grains de ponce sont associés à des

---

1 Le nom de conglomérat, indiquant une manière d'être, un mode de formation qui peut s'appliquer à toutes sortes de roches et même de corps, ne pouvoit être admis comme nom d'espèce dans mon Système de classification des roches mélangées.

grains et fragmens de vacke, de schiste. Le pyroxène, en petits cristaux noirs, y est très-distinct : elle renferme, comme on sait, des parties de végétaux, feuilles et branches charbonnées; mais cette circonstance est étrangère au point de vue sous lequel nous considérons ici les pépérines.

La pépérine ponceuse, et même le tufaïte rougeâtre, quoique très-tendre, a assez de cohésion pour être employée comme pierre à bâtir; tel est l'usage de celle de Monte-Verde et de Marino, près Rome; surtout de celle d'Albano, à six lieues au sud-ouest de cette ville, employée par les anciens Romains et par les modernes. La pépérine sert aussi à faire du ciment. Celle de Brohlbach près d'Andernach, dans l'ancien département de Rhin-et-Moselle, est exploitée depuis un temps immémorial pour entrer à l'état pulvérulent et sous le nom de trass de Hollande, dans la composition du ciment employé dans les travaux hydrauliques.

La consistance de cette roche, et en même temps la facilité qu'on trouve à la creuser et à la tailler, l'ont rendue très-propre aux sépultures. Les anciens aimoient à y creuser des tombeaux; la plupart de ceux de la Campanie sont placés dans la variété que nous avons nommée tufaïte, avec M. Cordier, du nom de tufa, que les Napolitains lui donnoient.

La pépérine appartient, comme on voit, aux pays pyrogènes et même volcaniques. Elle ne paroît pas dû immédiatement à l'action ignée; car la pâte qui réunit les parties n'offre aucun caractère de fusion, et les parties qu'elle enveloppe, et qui montrent ces caractères, avoient certainement éprouvé cette action avant d'être enveloppées dans la pâte de la pépérine. Il est donc assez difficile de se faire une idée, dans l'état actuel des phénomènes volcaniques, de ceux qui ont produit autrefois les masses de pépérine immenses, en hauteur et en étendue, qui couvrent presque tous les environs de Rome, qui se montrent en amas, en couches puissantes, en collines ou en monticules dans l'Auvergne, le Cantal, sur les bords du Rhin, en Hesse, dans le Vicentin, en Hongrie, etc., etc.

Cette roche, quoiqu'appartenant aux terrains les plus nouveaux de l'ancien monde, ne s'est formée avec les vrais caractères qui la constituent telle que nous l'avons définie,

dans aucun pays volcanique, depuis les temps historiques; aussi les coquilles généralement marines qu'elle renferme (dans le Vicentin, etc.), les ossemens qu'elle enveloppe (aux environs de Viterbe), appartiennent-ils à des animaux qui ne vivent plus dans les pays où on trouve leurs dépouilles, et très-vraisemblablement, pour ce qui concerne les mammifères, dans aucune partie du monde actuel. Ces deux sortes de débris, dans une roche qui paroît avoir une même origine, suppose qu'elle s'est formée dans des lieux et dans des milieux très-différens, et que c'est souvent sous la mer que ces masses se sont réunies. Les empreintes de végétaux que Spallanzani a reconnues dans la pépérine de la Solfatare et qu'il croit pouvoir rapporter à des algues, et les coquilles marines si nombreuses, si variées, des pépérines du Vicentin, établissent sans aucun doute leur formation sous-marine dans ces circonstances.

Spallanzani attribue à trois causes la formation du tuf volcanique, roche qui n'est pour nous qu'une très-légère modification de la pépérine: 1.° à la coagulation des matières volcaniques par l'eau de la mer; 2.° à l'agrégation par infiltration des couches volcaniques; 3.° à la consolidation de la matière des éruptions boueuses. Nous avons de la peine à appliquer la première origine, qui suppose coagulation et refroidissement, et par conséquent fusion ignée à la pépérine, qui, comme nous l'avons dit, ne présente dans sa masse aucun caractère de fusion: mais les deux dernières peuvent assez bien s'appliquer à la formation d'une roche telle que la pépérine. (B.)

PÉPÉRITE. (*Min.*) M. Cordier a cru devoir distinguer, par un nom particulier, les roches ou pâtes tufeuses, qu'il considère comme étant composées d'un verre pyroxénique en partie décomposé, et mélangé d'une très-grande quantité de particules étrangères déterminées, sur lesquelles la décomposition a aussi produit ses effets: ce sont les propres expressions de sa définition. Il les distingue en pépérite friable, consistant et endurci, et y rapporte les tufs volcaniques rougeâtres et d'un vert grisâtre très-foncé, la pouzzolane friable en partie et la base de quelques pépérines. (B.)

PEPÉROMIA. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à

fleurs en chaton, de la famille des *pipéritées*, de la *diandrie monogynie* de Linnæus, très-rapproché des poivriers, offrant pour caractère essentiel : Un spadice cylindrique, entièrement couvert de fleurs séparées par de très-petites écailles; deux étamines; les anthères presque sessiles, placées à la base des ovaires; un ovaire supérieur; le style très-peu apparent; un stigmate simple, point divisé. Le fruit est une baie charnue, à une seule loge, renfermant une semence globuleuse.

Ce genre est un démembrement du genre très-naturel des poivriers (*piper*), quoique ces derniers renferment des espèces d'un port très-différent. On y trouve des arbrisseaux de douze à quinze pieds et plus, quelquefois garnis de feuilles très-amples, d'un pied de long, placés à côté de petites plantes herbacées, marécageuses, munies de tiges grêles, filiformes, et de feuilles longues à peine de trois ou quatre lignes, tendres, succulentes, etc. Malgré cette variété dans les formes, l'observation des parties de la fructification les ramène toujours dans leur genre naturel. Cependant, le très-grand nombre des espèces sembloit exiger, pour la facilité de l'étude, la division de ce genre, soit par des subdivisions, soit par l'établissement de nouveaux genres. On a observé que, si dans beaucoup d'espèces le nombre des étamines étoit borné à deux et le stigmate sans divisions, dans beaucoup d'autres les étamines se trouvoient en nombre indéterminé, et le stigmate à plusieurs divisions. On a conservé, pour les poivriers proprement dits, ces derniers caractères, et les premiers ont été appliqués à un nouveau genre sous le nom de *Peperomia*, qui de plus, renferme en grande partie les espèces à tige herbacée, souvent à feuilles grasses, épaisses, alternes, opposées ou verticillées; il en est d'autres, dépourvues de tiges : les épis sont opposés aux feuilles ou terminaux. On voit, d'après cet exposé, que le *peperomia* est un genre factice, qu'on peut assez indifféremment admettre ou rejeter, tellement lié aux poivriers, qu'on y trouve également quelques grandes espèces à tige presque ligneuse, à feuilles amples : les étamines varient par leur nombre. N'est-ce pas un motif pour ne point les admettre comme caractère essentiel ? Il ne reste plus alors que les divisions du stigmate,

dont la valeur est d'autant plus foible, que ces divisions n'influent nullement sur le nombre des semences; influence qui, cependant, a lieu pour un grand nombre de genres.

* *Espèces pourvues de tiges, à feuilles alternes.*

Péperomia ailé; *Peperomia alata*, Ruiz et Pav., *Flor. per.*, 1, page 31; tab. 48, fig. *B*. Plante du Pérou, qui croît à Pezuzo, sur les rochers. Sa racine est fibreuse; sa tige droite, haute d'un pied, flexueuse, purpurine à ses articulations, bordée de membranes courantes, en forme d'ailes. Les feuilles sont alternes, pétiolées, lancéolées, très-entières, marquées de cinq nervures; les épis sont les uns axillaires, solitaires; d'autres géminés et terminaux, subulés, courbés à l'époque de la maturité. Elle fleurit dans l'été.

Péperomia pourpre; *Peperomia purpurea*, *Flor. per.*, *loc. cit.*, tab. 49, fig. *B*. Cette plante a des tiges flexueuses, simples à leur partie inférieure, ramifiées vers leur sommet, droites, cylindriques; les rameaux étalés, garnis de feuilles alternes, pétiolées, ovales, acuminées, à veines alternes, purpurines à leurs deux faces. Les épis sont solitaires, axillaires, terminaux, lâches, pendans, trois fois plus longs que les feuilles. Cette espèce croît dans les lieux pierreux et ombragés sur les montagnes de Chincao au Pérou, où elle fleurit dans l'été.

Péperomia pileux; *Peperomia pilosa*, *Flor. per.*, tab. 50, fig. *A*. Plante d'un pied et demi, dont les tiges sont droites, flexueuses, presque simples, garnies de feuilles pétiolées, inégales à leur base, oblongues, étroites, lancéolées, presque en cœur à leur base, acuminées, ponctuées en dessous, pileuses en dessus et à leurs bords. Les épis sont droits, solitaires, axillaires, filiformes, presque de la longueur des feuilles. Cette plante croît à Pezuzo, au Pérou, dans les lieux ombragés des forêts. Elle fleurit vers la fin de l'été.

Péperomia à feuilles échancrées: *Peperomia emarginata*, *Fl. per.*, *loc. cit.*, tab. 49, fig. *A*; *Piper cuneifolium*, Jacq., *Collect.*, 4, et *Icon. rar.*, vol. 2. Plante de l'Amérique, à tige épaisse, charnue, cylindrique, couchée en partie, divisée en rameaux redressés, garnis de feuilles sessiles, assez grandes,

charnues, en forme de coin, rétrécies à leur base, obtuses et quelquefois un peu échancrées à leur sommet; marquées de nervures fines, latérales, un peu rameuses. Les épis sont terminaux, simples ou quelquefois au nombre de deux, grêles, pédicellés, alongés, supportés par un pédoncule commun.

Péperomia grimpant; *Peperomia scandens*, *Flor. per.*, *loc. cit.*, tab. 51, fig. *B*. Plante herbacée, rampante ou grimpante; à tige filiforme, cylindrique, flexueuse, géniculée, divisée en rameaux garnis de feuilles pétiolées, en cœur, presque rondes, charnues, aiguës au sommet. Les épis sont solitaires, axillaires, grêles, subulés, un peu plus longs que les feuilles. Cette espèce croît au Pérou, dans les forêts de Chinca.

Péperomia a feuilles planes; *Peperomia planifolia*, *Flor. per.*, tab. 51, fig. *A*. Ses tiges sont droites, hautes d'un pied, cylindriques, géniculées, garnies de feuilles planes, pétiolées, charnues, en ovale renversé, acuminées, courantes à leur base sur un pétiole court. L'épi est droit, solitaire, filiforme, aigu, terminal. Elle croît au Pérou, dans les forêts de Pillao, où elle fleurit dans l'automne et le printemps.

Péperomia, a feuilles en écusson; *Peperomia scutellæfolia*, *Flor. per.*, *loc. cit.*, tab. 44, fig. *B*. Ses racines sont tuberculeuses, arrondies; elles produisent des feuilles portées sur de longs pétioles, ovales, concaves, peltées, glabres, en écusson, ponctuées en dessus, purpurines en dessous; les tiges, en forme de hampe, sont filiformes, droites, renflées à leur partie supérieure, terminées par un épi cylindrique, alongé, à fleurs distantes, environnées d'écailles ovales, concaves et charnues. Cette plante croît au Pérou, sur les côteaux, dans les environs d'Aquipita.

Péperomia en doloir; *Peperomia dolabriformis*, Kunth *in* Humb. et Bonpl., *Nov. gen.*, 1, page 60, tab. 4. Cette plante est très-odorante; elle offre l'aspect d'un *mesembrianthemum* ou d'un *cacalia*. Ses tiges sont simples, glabres, longues d'un pied, charnues, de la grosseur du petit doigt. Les feuilles sont sessiles, alternes, en doloir, longues d'un pouce, vertes, glabres, charnues; les pédoncules solitaires, terminaux, longs de deux pouces, soutenant plusieurs épis al-

lernes, rapprochés, sessiles, filiformes, longs de trois ou quatre lignes. On voit à la base de chaque épi une spathe membraneuse, glabre, lancéolée. Elle croît au Pérou, sur les bords du fleuve Guancabamba.

Péperomia a plusieurs grappes; *Peperomia polybotrya*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 5. Sa tige est glabre, cylindrique et rameuse; les feuilles pétiolées, ovales, peltées, acuminées, presque rondes, un peu en cœur, glabres, d'un vert obscur, parsemées de points transparens, marquées de neuf à dix nervures, longues de trois à quatre pouces; les pétioles à demi-cylindriques, longs de cinq pouces. Les épis sont réunis en une panicule terminale, solitaire, longue d'un pouce; ces épis sont sessiles, filiformes, ternés ou quaternés, longs d'environ deux pouces. Elle croît aux lieux ombragés, dans le Pérou, sur les bords du fleuve Guancabamba.

Péperomia a trois épis; *Peperomia tristachya*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 6. Ses tiges sont droites, rameuses, charnues, longues d'un pied; les feuilles alternes, longues de deux à trois pouces, ovales, arrondies, peltées, acuminées, glabres, un peu charnues, traversées par onze nervures, parsemées de points transparens; les pétioles longs d'environ deux pouces et demi, soutenant trois épis presque sessiles, longs d'un pouce. Cette espèce croît à la Nouvelle-Grenade, aux lieux montueux.

Péperomia en rondache; *Peperomia peltoidea*. Cette plante a des tiges charnues, rampantes, adhérentes, par les racines qui sortent des nœuds, aux rochers ou à l'écorce des arbres; les rameaux pourvus, dans leur jeunesse, de poils articulés, épars, étalés; les feuilles alternes, longues d'environ deux pouces, ovales, arrondies, aiguës, un peu peltées, glabres, un peu ciliées à leurs bords; un seul épi terminal, long de deux pouces. Cette plante croît sur les rochers et les arbres, proche Cumana et Bordone.

Péperomia a feuilles de talin; *Peperomia talinifolia*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 8. Cette plante parvient à la hauteur d'un ou deux pieds sur une tige droite, simple ou rameuse, garnie de feuilles alternes, rapprochées, longues de quatre pouces, rétrécies à leurs deux extrémités, glabres, obtuses, en coin à leur base; les pétioles sont très-courts; les pédon-

cules axillaires, chargés de trois ou cinq épis pédicellés, cylindriques, longs d'environ trois pouces, munis de deux ou trois petites folioles à leur base. Elle croît à la Nouvelle-Grenade, sur le mont Quindiu.

Péperomia géminé; *Peperomia conjugata*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 9. Ses tiges sont droites, simples, cannelées, longues d'environ un pied; les feuilles oblongues, lancéolées, aiguës à leurs deux extrémités, glabres, charnues, longues d'un pouce et demi, d'un vert foncé en dessus, blanchâtres en dessous, à trois nervures; le pétiole presque long d'un pouce; les pédoncules solitaires, terminaux, chargés de plusieurs épis alternes, géminés, distans, étalés, filiformes, longs de trois à cinq pouces. Cette plante croît au Pérou, sur les montagnes des Andes.

Péperomia a fleurs lâches; *Peperomia laxiflora*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 10. Cette plante a des tiges ascendantes, peu rameuses, longues de dix à douze pouces; les feuilles sont ovales, longues d'un pouce et demi, obtuses et rétrécies au sommet, en cœur à leur base, glabres, charnues, à cinq nervures; les pétioles longs de quatre à cinq lignes; les épis grêles, cylindriques, opposés aux feuilles, longs d'environ cinq pouces. Cette plante croît à la Nouvelle-Grenade, aux lieux ombragés, sur l'écorce du *caryocar amygdaliferum*.

Péperomia coloré; *Peperomia colorata*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 11. Cette espèce est remarquable par ses tiges glabres et non pubescentes, simples, hautes d'un pied. Ses feuilles sont minces, glabres, étroites, elliptiques, aiguës à leurs deux extrémités, vertes en dessus, rougeâtres en dessous, à trois nervures; les épis axillaires, solitaires ou géminés, presque fasciculés, longs de trois à quatre pouces. Elle croît sur les rochers, dans la province de Popayan.

Péperomia transparent: *Peperomia pellucida*, Kunth, *loc. cit.*; *Piper pellucidum*, Linn., *Spec.*, et *Hort. Cliff.*, 6, tab. 4. Plante herbacée, fort tendre dans toutes ses parties. Ses tiges sont glabres, foibles, rampantes, transparentes, garnies de feuilles alternes, pétiolées, les unes élargies en forme de cœur, d'autres plus alongées, transparentes, aiguës ou obtuses, glabres, d'un vert clair. Les épis sont axillaires, presque terminaux, filiformes, garnis de fleurs fort petites,

à peine de la grosseur de la tête d'une épinglé. Cette plante croît dans l'Amérique méridionale.

** *Espèces pourvues de tiges, à feuilles opposées ou verticillées.*

Péperomia a feuilles florifères; *Peperomia foliifera*, *Flor. per.*, *loc. cit.*, tab. 45, fig. *C*. Cette espèce a des tiges simples, droites, marquées de lignes purpurines, hautes d'un demi-pied; les feuilles sont réunies en un seul verticille à la partie supérieure des tiges, pétiolées, ovales, très-entières, aiguës, échancrées en cœur à leur base, au nombre de sept à huit, et plus. Les fleurs sont insérées sur la partie supérieure du pétiole, formant de petits épis inégaux, flexueux, qui s'écartent en rayons divergens. Le fruit est un petit drupe surmonté d'un style aigu. Cette plante croît au Pérou, dans les forêts, sur les montagnes du Chinca, où elle fleurit vers la fin de l'été.

Péperomia a feuilles inégales; *Peperomia inæqualifolia*, *Flor. per.*, *loc. cit.*, tab. 46, fig. *A*. Cette plante a des racines blanchâtres et fibreuses; des tiges droites, hautes d'environ un pied, radicantes lorsqu'elles sont couchées, garnies de feuilles verticillées, au nombre de quatre à six, presque sessiles, réfléchies, convexes en dessous, quelquefois un peu échancrées à leur sommet, glabres, en ovale renversé; les supérieures beaucoup plus petites. Les épis sont longs, subulés, terminaux, au nombre de deux à cinq. Cette espèce est très-commune dans les environs de Lima, aux lieux pierreux et sur les arbres en décomposition. Elle fleurit presque toute l'année.

Péperomia a feuilles obliques: *Peperomia obliqua*, *Flor. per.*, *loc. cit.*, tab. 51, fig. *C*; *Piper acuminatum*, Linn., *Spec.* Ses tiges sont herbacées, tendres, droites, noueuses, longues de huit à dix pouces, peu rameuses, garnies de feuilles opposées, presque sessiles, ovales, lancéolées, aiguës, rétrécies en pétiole à leur base, très-glabres, longues d'environ un pouce et demi, charnues; les pédoncules sont axillaires, terminés par des épis droits, solitaires, cylindriques, longs de deux ou trois pouces. Cette plante croît dans l'Amérique méridionale.

Péperomia rhomboïdal ; *Peperomia rhombea* ; *Flor. per.*, *loc. cit.*, tab. 46, fig. *B*. Ses racines sont fibreuses et fasciculées ; ses tiges dichotomes, géniculées, souvent couchées et radicantes, garnies de feuilles quaternées, à peine pétiolées, oblongues, charnues, un peu rhomboïdales, purpurines, sans nervures apparentes. L'épi est terminal, solitaire, de couleur purpurine. Cette plante croît au Pérou, dans les forêts de Bilbao.

Péperomia a feuilles concaves ; *Peperomia concava*, *Flor. per.*, *loc. cit.*, tab. 46, fig. *C*. D'un faisceau de racines fibreuses s'élèvent plusieurs tiges bifurquées, cylindriques, marquées de lignes purpurines et garnies de feuilles opposées ou quaternées, assez grandes, ovales, convexes en dessus, concaves en dessous, à cinq nervures longitudinales et purpurines. Les épis sont cylindriques, terminaux, de couleur purpurine, réunis plusieurs ensemble. Cette plante croît au Pérou, dans les forêts de Chinca.

On trouve dans les mêmes lieux le Péperomia tétragona, *Flor. per.*, *loc. cit.*, tab. 47, fig. *A*, dont les tiges sont tétragones, purpurines, ponctuées, radicantes, hautes d'un pied, garnies de feuilles opposées, ovales, oblongues, à cinq nervures, coriaces, aiguës à leurs deux extrémités, réfléchies à leurs bords ; les pétioles courts ; les épis terminaux, pendans, filiformes, longs d'un pied.

Péperomia a feuilles obtuses ; *Peperomia obtusifolia*, Jacq., *Coll.*, 1, et *Icon. rar.*, 1, *sub pipere*. Cette plante a des tiges tendres, charnues, droites ou couchées, garnies de feuilles assez semblables à celles du pourpier, opposées, ovales, obtuses, pétiolées, très-glabres, pulpeuses, longues d'un pouce. Les épis sont axillaires ou terminaux, au nombre de deux ou quatre, réunis au même point d'insertion, droits, grêles, simples, médiocrement pédonculés. Elle croît dans les forêts des îles de France et de Bourbon, sur les troncs d'arbres abattus et sur les rochers mousseux.

Péperomia arrondi ; *Peperomia rotundata*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 12. Plante de la Nouvelle-Grenade, dont les tiges naissent en touffes couchées, charnues, longues d'un pied et plus ; les rameaux grêles ; les feuilles orbiculaires, en rein, charnues, glabres en dessus, pileuses en dessous sur leurs ner-

vures, parsemées de petits points noirs, longues de huit lignes; les pétioles courts et velus; les épis sont axillaires, terminaux, opposés, quelquefois géminés, longs d'environ un pouce et demi; les pédoncules pubescens; les fleurs distantes.

Péperomia ciliié; *Peperomia ciliata*, Kunth, *loc. cit.* Ses tiges sont droites, simples, un peu rameuses, légèrement pubescentes, longues d'un pied; les feuilles opposées; les supérieures souvent ternées, longues d'un pouce et demi, alongées, un peu charnues, presque glabres, aiguës à leurs deux extrémités, un peu ciliées à leurs bords. Les épis sont axillaires ou terminaux, filiformes, longs de deux à cinq pouces; les pédoncules glabres; les fleurs distantes. Elle croît sur les arbres, proche Caripe, dans la Nouvelle-Andalousie.

Péperomia a épis touffus; *Peperomia congesta*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 14. Cette plante s'élève à la hauteur de deux pieds sur une tige droite, rameuse, charnue, garnie de feuilles sessiles, verticillées, réunies plusieurs à chaque nœud, longues d'environ deux pouces, ovales, aiguës, un peu mucronées, planes en dessus, convexes en dessous, très-glabres; une grappe terminale, verticillée, longue de deux ou trois pouces, composée de plusieurs épis sessiles, étalés, longs d'un pouce; les fleurs touffues. Cette plante croît sur le revers des Andes du Pérou.

Péperomia a petites feuilles; *Peperomia microphylla*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 15. Cette espèce est rampante à sa base. Sa tige est ascendante, presque dichotome, longue de dix pouces; les rameaux sont tétragones, parsemés de poils courts; les feuilles verticillées, au nombre de quatre ou six à chaque verticille, linéaires, alongées, obtuses, longues de quatre lignes, charnues, un peu pileuses; les pétioles très-courts; les épis solitaires, terminaux, filiformes, longs de sept à huit lignes; les pédoncules légèrement hérissés. Elle croît au Pérou, sur les rochers des Andes.

Péperomia a feuilles rabattues; *Peperomia retroflexa*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 26. Sa tige est droite, simple, haute d'un pied, grêle, très-glabre, charnue; les feuilles inférieures sessiles et quaternées, les supérieures opposées, à peine pétiolées, réfléchies; les terminales alternes, étalées, lancéolées, gla-

bres, acuminées, charnues, longues de huit lignes; les épis solitaires, terminaux, longs de deux pouces; quelques-uns axillaires, géminés et plus courts. Cette plante croît sur le bord du fleuve des Amazones, dans les vallées humides.

Péperomia a feuilles de gaillet; *Peperomia galioides*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 17. Plante haute d'un pied, dont les tiges sont droites, foibles, charnues, filiformes, à peine rameuses, parsemées de poils très-petits; les feuilles sont verticillées, au nombre de six à chaque verticille, de quatre sur les rameaux, étroites, lancéolées, charnues, longues de quatre à sept lignes, un peu rudes, à trois nervures, presque sessiles, ciliées vers leur sommet; les épis axillaires, solitaires; les terminaux réunis de trois à cinq, longs de deux à trois pouces; les fleurs distantes; les pédoncules pubescens. Elle croît sur les montagnes de la Nouvelle-Grenade.

Péperomia a feuilles de garance; *Peperomia rubioides*, Kunth, *loc. cit.*, pag. 70. Cette espèce a des tiges rameuses, rampantes à leur base; les rameaux droits, longs de quatre pouces, glabres, dichotomes, à quatre sillons, garnis de feuilles quaternées, quelques-unes ternées ou opposées, longues d'un demi-pouce, ovales, alongées, obtuses, glabres, arrondies à leur base, un peu coriaces, sans nervures; les pétioles très-courts, légèrement pubescens; les épis axillaires, solitaires et filiformes. Elle croît proche Cumanacoa, dans la Nouvelle-Andalousie.

Péperomia de Loxa; *Peperomia Loxensis*, Kunth, *loc. cit.*, pag. 70. Cette plante tient le milieu entre le *peperomia portulacæfolia* et le *microphylla*. Ses tiges sont droites, hautes de six pouces, radicantes à leur base, charnues; les rameaux opposés; les feuilles rapprochées, quaternées, ovales, elliptiques, longues de trois ou quatre lignes, glabres, charnues, obtuses; les pétioles très-courts; les épis solitaires, terminaux, longs d'un demi-pouce et plus; les fleurs un peu distantes. Cette plante croît sur le tronc des quinquina, aux environs de Loxa.

Péperomia a feuilles de pourpier; *Peperomia portulacæfolia*, Kunth, *loc. cit.* Cette espèce a des tiges renversées, charnues, radicantes, longues d'un pied et plus; les rameaux alternes ou opposés; les feuilles quaternées, très-rapprochées,

longues de quatre à six lignes, ovales, oblongues, légèrement échancrées, glabres, charnues; les pétioles très-courts; les épis solitaires, terminaux, longs d'un pouce et demi; les pédoncules longs de quatre ou cinq lignes. Cette plante croît au Pérou, dans les vallées des Andes.

**** Espèces privées de tiges.*

Péperomia stolonifère; *Peperomia stolonifera*, Kunth, *loc. cit.*, pag. 71. Cette plante a le port de l'*asarum europæum* : elle est hérissée et pubescente sur toutes ses parties. Ses racines sont fibreuses; elles produisent des rejets rampans, comme le fraisier. Ses feuilles, toutes radicales, sont arrondies, en forme de rein, ou un peu ovales, larges de deux pouces, réticulées, à sept nervures, pubescentes à leurs deux faces, blanchâtres en dessous; les pétioles pileux, longs de trois ou quatre pouces; les épis solitaires, sortant immédiatement des racines, plus courts que les pétioles. Cette espèce croît dans les Andes de la Nouvelle-Grenade.

Péperomia ombiliqué: *Peperomia umbilicata*, Kunth, *loc. cit.*, pag. 72; *Flor. per.*, 1, pag. 30, tab. 45, fig. *B*; *Piper umbilicatum*, Vahl, *Enum.*, 1, pag. 356; *Piper globosum*, Poir., Encycl., n.° 73. Petite plante dont les racines sont globuleuses, jaunâtres, charnues, tubéreuses, de la grosseur d'un pois, couvertes de fibres nombreuses, d'une saveur âcre. Les feuilles sont toutes radicales, orbiculaires, peltées dans leur centre, en forme d'ombilic, un peu ovales, glabres, luisantes, charnues, plus pâles en dessous, larges de neuf lignes, portées sur de longs pétioles. La hampe est radicale, filiforme, longue d'environ trois pouces; l'épi court, pédonculé, filiforme, chargé de fleurs distantes, fort petites. Cette plante croît au Mexique et sur les montagnes aux environs de Lima.

Péperomia a grosses racines: *Peperomia macrorhiza*, Kunth, *loc. cit.*, pag. 72; *Uma puma*, *caput pumæ* (*apud incolas*). Cette espèce est très-rapprochée de la précédente. Elle en diffère par ses racines plus grosses, bulbeuses, et non tubéreuses, de la grosseur d'une noix, d'une odeur forte. Les feuilles sont peltées, orbiculaires, un peu concaves, plus petites, larges de trois ou quatre lignes, glabres, charnues, sans nervures; les pétioles à peine longs d'un pouce; les hampes longues de

trois ou quatre lignes; les fleurs très-serrées. Cette plante croît sur le revers des Andes du Pérou, proche la ville de Caxamarca. (Poir.)

PEPINATA. (*Bot.*) Dans la province de Caracasana en Amérique, on donne ce nom à l'*elaterium carthaginense*, suivant les auteurs de la Flore équinoxiale. (J.)

PEPINGOS. (*Bot.*) Les Portugais du Brésil donnent dans quelques lieux ce nom à la pistache de terre, *arachis*. (J.)

PEPITES. (*Min.*) Nom qu'on donne aux petits morceaux d'or natif des terrains meubles. Ils sont généralement ovoïdes, aplatis, à bords et surface légèrement arrondis ou convexes et comme usés par le frottement; et comme ils ressemblent, par leur forme, leur grosseur et leur couleur, à des graines de potiron, *pepo*, il est probable que c'est de cette comparaison que vient leur nom. On a étendu ce nom à des morceaux d'un assez gros volume qui pesoient plusieurs centaines de grammes: celui qui est au Muséum d'histoire naturelle de Paris, et qui pèse plus de 450 grammes, présente fort bien les caractères de forme et d'aspect que l'on vient d'énumérer. Voyez Or. (B.)

PÉPLIDE; *Peplis*, Linn. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des *salicariées*, Juss., et de l'*hexandrie monogynie*, Linn., dont les principaux caractères sont: Un calice monophylle, campanulé, à douze dents; une corolle de six pétales ovales, très-petits, insérés à l'orifice du calice, quelquefois nuls; six étamines à filamens courts, terminés par des anthères un peu arrondies; un ovaire supère, ovale, surmonté d'un style court, terminé par un stigmate orbiculaire; une capsule cordiforme, entourée par le calice persistant, et à deux loges polyspermes.

Les péplides sont des plantes herbacées, à feuilles opposées, à fleurs petites et axillaires. On en connoît trois espèces. La suivante croît naturellement en France.

Péplide pourpière: *Peplis portula*, Linn., *Spec.*, 474; *Flor. Dan.*, tab. 64. Sa racine est fibreuse, annuelle; elle produit une tige divisée dès sa base en rameaux étalés, rampans, longs de cinq à six pouces, garnis de feuilles opposées, pétiolées, ovales ou arrondies, parfaitement glabres, comme toute la plante. Ses fleurs sont petites, d'un vert blanchâtre ou un peu rougeâtre, presque sessiles et solitaires dans les aisselles des

feuilles. Cette plante est commune dans les différentes parties de l'Europe, dans les marais, les lieux aquatiques et aux bords des étangs. Elle fleurit pendant tout l'été. Elle n'est d'aucun usage; les bestiaux ne la mangent pas. (L. D.)

PEPLION, PEPLIUM, PEPLUS. (*Bot.*) Voyez PEPLIS. (J.)

PEPLIOS. (*Bot.*) C. Bauhin cite ce nom donné par quelques personnes à la fabagelle, *zygophyllum fabago*. (J.)

PEPLIS. (*Bot.*) Matthiole, Clusius et d'autres nomment ainsi une espèce de tithymale, *euphorbia peplis*. La même est nommée *peplion* par Daléchamps, *peplium* par Césalpin. On trouve encore les noms de *peplion* ou *peplis*, cités par Dodoëns, pour le *frankenia pulverulenta*; celui de *peplus* est affecté plus spécialement par Matthiole, Fuchs et Dodoëns, pour un autre tithymale, *euphorbia peplus*. (J.)

PEPLUS. (*Bot.*) C'est une espèce d'euphorbe. (L. D.)

PEPO. (*Bot.*) Ce genre de Tournefort est réuni par Linnæus au *cucurbita*. (J.)

PEPOAZA. (*Ornith.*) Selon d'Azara, ce nom est donné par les Guaranis, habitans du Paraguay, à des oiseaux dont les ailes sont traversées par une bande d'une autre couleur que le fond, et qui sont décrits par cet auteur, sous les n.os 201 à 206, à la suite des *suiriris*, lesquels correspondent aux *moucherolles* et *tyrans* de Buffon. D'après les rapports qui existent entre les deux familles, et comme l'auteur espagnol n'a pas indiqué aux pépoazas (ou *ailes traversées*), des caractères suffisamment prononcés pour les isoler génériquement, M. Vieillot les a provisoirement accolés à ses tyrans; mais les suiriris ayant presque tous été distribués dans l'article MOUCHEROLLES de ce Dictionnaire, tome XXXIII, on a cru convenable de traiter des pépoazas à la place que l'ordre alphabétique assigne naturellement à cette petite famille.

D'Azara avoue qu'il est facile de confondre les pépoazas avec les suiriris, parce que les espèces ont en général les mêmes attributs; mais, néanmoins, il a remarqué certains caractères qui distinguent les premiers. Ceux-ci ne sont pas querelleurs; leur vol, plus rapide, est bas et horizontal: c'est à terre qu'ils prennent les insectes; ils marchent avec légèreté et se perchent aussi sur les grands arbres, en préférant ceux qui sont morts; d'un naturel sédentaire, ils ne

pénètrent point dans les bois et ne parcourent même pas les halliers; les plumes de leur tête sont décomposées, soyeuses et douces au toucher. Lorsqu'ils veulent se poser, ils semblent s'amuser en battant des ailes et en déployant la vigueur de leurs muscles; ils ont les ailes, la queue, les tarses et les doigts plus longs que les suiriris, et leur bec est plus étroit et plus fort.

Pépoaza proprement dit; d'Azara, n.° 201. Quoique cette espèce soit assez rare jusqu'à la rivière de la Plata, elle est la plus commune de toute la famille. Sa longueur totale est de neuf pouces; ses ailes ont dix-neuf pennes, dont les deux premières sont échancrées sur leur plus grand côté; les douze pennes caudales sont d'égale longueur; le bec, plus large qu'épais, est droit, fort, légèrement courbé à la pointe, un peu renflé et garni de grandes moustaches; un trait blanc, qui part des narines, s'étend au-dessus de l'angle antérieur de l'œil; un autre, de couleur noirâtre et prenant naissance au coin de la bouche, le traverse; un troisième, au-dessous, a une petite tache noirâtre entre ses deux branches, et une ligne de la même couleur descend de chaque côté de la gorge, qui est blanche, ainsi qu'une partie du cou en devant; le dessus du corps, le reste du devant du cou, le haut de la poitrine et les petites couvertures supérieures de l'aile sont cendrées; celles de dessous sont blanches, ainsi que le bas de la poitrine, le ventre et les neuvième et dixième pennes de l'aile, dont les tiges sont noires, tandis que celles des huit premières sont brunes et ont une tache blanche à leur base; les pennes caudales sont noires; mais l'extérieure de chaque côté est bordée de blanc; l'iris est orangé; les tarses et le bec sont noirs.

Ces oiseaux solitaires ne vont de compagnie qu'à l'époque des amours. Il n'y a pas de différence entre les sexes. On a dit à d'Azara qu'ils faisoient leur nid sur les arbres et les buissons et que leur ponte ne consistoit qu'en deux œufs.

Pépoaza couronné; d'Azara, n.° 202. Cette espèce, dont les habitudes sont les mêmes que celles du pépoaza commun, se trouve au midi de la rivière de la Plata, et elle est plus rare au Paraguay. Sa longueur est de huit pouces six lignes; son bec est plus droit et plus pointu que celui de la pré-

cédente; le dessus de la tête est noir; le front et les côtés sont blancs, à l'exception d'un trait noirâtre derrière l'œil; la gorge, le devant du cou, le dessous du corps et les couvertures inférieures des ailes sont aussi blancs, avec quelques taches noirâtres sur celles de la partie externe de l'aile; les premières pennes alaires sont noirâtres en dessous, et les autres sont en partie de la même couleur et en partie blanches; le dessus du corps est d'un brun clair; les pennes caudales sont noirâtres et lisérées de blanc; celles des ailes, également noirâtres, sont traversées par une bande blanche; le bec et les tarses sont noirs.

Pépoaza dominicain; d'Azara, n.° 203. La longueur totale de cette espèce n'est que de sept pouces neuf lignes. A l'exception des pennes alaires et caudales, qui sont presque entièrement noires, le blanc est la couleur générale de l'oiseau; néanmoins, cette couleur s'obscurcissant sur la tête, y forme une sorte de capuchon, qui commence au bec et finit en pointe sur le dos. Les tarses et le bec sont noirs.

Pépoaza irupéro; d'Azara, n.° 204. L'oiseau auquel les Guaranis donnent particulièrement le nom d'irupéro, mais que d'autres ne connoissent que sous celui de pépoaza, et qui se trouve à la rivière de la Plata ainsi qu'au Paraguay, a sept pouces et demi de longueur. Les deux premières des dix-neuf pennes alaires sont si échancrées à cinq lignes de leur extrémité, qu'elles se réduisent presque à la tige; les douze pennes caudales sont d'égale longueur; le bec, plus large qu'épais, est droit, fort gros et forme un petit crochet à la pointe; sa base est garnie de poils; les quatre premières pennes des ailes, l'extrémité des quatre suivantes, leurs couvertures supérieures, le bout de la queue, le bec et les tarses sont noirs, et tout le reste du corps est d'un beau blanc.

Pépoaza a ventre rougeâtre; d'Azara, n.° 205. Cette espèce a neuf pouces et demi de longueur. Les deux premières des dix-huit pennes alaires sont échancrées; les douze pennes de la queue augmentent un peu en longueur, à mesure qu'elles deviennent plus extérieures et s'élargissent vers leur extrémité. Les plumes du corps sont décomposées, et celles qui couvrent l'oreille sont longues et bien fournies. Le sommet de la tête est noirâtre; la gorge, le devant et les côtés du

cou ont une teinte légèrement plombée, qui se rembrunit sur les parties supérieures; le dessus du corps et les couvertures inférieures des ailes sont de couleur de tabac d'Espagne, ainsi que les pennes alaires, dont les plus extérieures sont d'un noirâtre luisant. La queue est noirâtre, et l'extrémité des pennes est d'un brun roussâtre; le bec et les tarses sont noirs.

Ces oiseaux, dont plusieurs couples ont, aux mois de Mai et de Juillet, été rencontrés par d'Azara à vingt lieues de Montevideo, faisoient la chasse aux insectes, en sautillant sur des mottes de terre dans cette contrée, où il ne se trouve ni arbres, ni buissons. Leur vol étoit lent et court.

PÉPOAZA A TÊTE NOIRE; d'Azara, n.° 206. Le seul individu de cette espèce, que l'ornithologiste espagnol ait vu au Paraguay et qui étoit en mue lorsqu'il l'a acheté, n'avoit que dix-huit pennes aux ailes et dix à la queue. Il étoit long de sept pouces et avoit le bec très-gros, droit, un peu crochu à la pointe. Un très-beau noir couvroit toute la tête, la queue, les quinze premières pennes alaires et leurs couvertures supérieures; mais ces pennes avoient, sur leur côté inférieur, une marque blanche, qui s'étendoit, en s'élargissant jusqu'aux deux tiers de leur longueur. La couleur blanche diminuoit sur les autres pennes et sur le reste du plumage. Le bec étoit d'un bleu de ciel et les tarses avoient une couleur gris de plomb. (CH. D.)

PEPOLINA. (*Bot.*) Nom du thym dans l'Étrurie, suivant Césalpin. (J.)

PÉPON. (*Bot.*) C'est une espèce de courge. (L. D.)

PÉPON. (*Bot.*) Fruit baccien propre aux vraies cucurbitacées (potiron, melon, etc.). Ce fruit est régulier, monocéphale, fait corps avec le calice et a plusieurs graines; sa panninterne est pulpeuse; sa pannexterne est sèche, solide, élastique; l'intérieur des pépons est divisé en plusieurs loges par un placentaire rayonnant, dont les lobes, amincis en cloisons, sont bordés de nervules qui portent les graines d'un côté et d'autre, en sorte que dans chaque loge il y a deux rangs de graines appartenant à deux lobes du placentaire. Quelquefois les loges sont subdivisées chacune par une cloison pulpeuse qui n'a point de nervules.

Les graines ont une lorique qui a la consistance du cuir. Leur périsperme, quand elles en ont un, est très-mince; leur embryon a deux cotylédons épais et larges et une radicule assez petite qui aboutit au hile.

En général, les pépons ont originairement six ou dix cloisons rayonnantes, dont trois ou cinq placentairiennes alternent avec les autres. Ces caractères ne sont visibles que dans l'ovaire. Après la floraison, les cloisons stériles se détruisent toujours et souvent aussi les cloisons placentairiennes. Mirb., Élém. (Mass.)

PÉPOZACA. (*Ornith.*) Nom sous lequel on connoît au Paraguay une espèce de canard, *anas pepozaca*, Vieill. (Ch. D.)

PEPSIDE, *Pepsis*. (*Entom.*) M. Latreille nomme ainsi un genre d'insectes hyménoptères de la famille des oryctères, qui ne diffère des pompiles que par les parties de la bouche. (C. D.)

PÉPU. (*Ornith.*) Un des noms vulgaires de la huppe, *upupa epops*, Linn., qu'on appelle aussi *pipu*, *pupe* et *paput*. (Ch. D.)

PEQUEA, PEKIA. (*Bot.*) Pison, dans son Histoire naturelle du Brésil, désigne ainsi deux arbres qu'il ne faut pas confondre avec les *pekea* observés par Aublet dans la Guiane. Il dit seulement du premier que son bois est très-dur, compacte, pesant et résistant à la putridité. Le second, dont il n'a pas vu la fleur, présente de grandes feuilles alternes, ovales-lancéolées. Son fruit sphérique, plus gros qu'une orange, a une écorce épaisse, dure, de couleur roussâtre, marquée de taches cendrées. Il contient une liqueur miellée et sucrée dans laquelle nagent beaucoup de graines, qui, après l'exsiccation de cette liqueur, font du bruit lorsqu'on agite le fruit. Les habitans du pays portent ce fruit avec eux dans leurs voyages pour se nourrir de sa liqueur. Les Européens l'emploient pour les maladies de la poitrine. Il paroît certain, d'après cet énoncé, que cet arbre est une espèce de calebassier, *crescentia*, dont le fruit, revêtu également d'une coque dure, contient beaucoup de graines miellées dans une pulpe très-liquide, dont on fait le sirop de calebasse, très-estimé dans les maladies de poitrine. (J.)

PÉQUEN. (*Ornith.*) Nom sous lequel est connue au Chili

une chouette à terrier, *strix cunicularia*, Gmel., qui a été décrite par Molina, page 243. (Ch. D.)

PERA. (*Bot.*) Nom du goyavier à Ceilan, suivant Hermann. Les Brames le nomment de même. C'est le *pela* du Malabar. (J.)

PÉRA de Mutis. (*Bot.*) Voyez Pérule. (Lem.)

PERAGU. (*Bot.*) Nom malabare du *clerodendrum infortunatum*. C'est le *pinnakola* de Ceilan. Voyez Clérodendrum. (J.)

PERAGUA. (*Bot.*) On ne connoît pas l'origine de ce nom spécifique donné par Linnæus à l'apalachine, qu'il rapportoit à son genre *Cassine*. Jacquin et Aiton ont transporté cette plante au genre Houx, sous le nom de *ilex vomitoria*. Voyez Apalachine et Houx. (J.)

PÉRALTEA. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs papillonacées, de la famille des *légumineuses*, de la *diadelphie décandrie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice presque campanulé, à deux lèvres profondes, muni de deux bractées à la base ; la lèvre supérieure à deux lobes ; l'inférieure à trois divisions ; une corolle papillonacée, l'étendard presque orbiculaire, échancré, en capuchon ; les ailes presque aussi longues que l'étendard, plus longues que la carène contre laquelle elles sont appliquées ; dix étamines diadelphes ; un ovaire supérieur, sessile, à cinq ovules ; le style subulé ; le stigmate simple ; un disque en forme de coupe ; une gousse médiocrement pédicellée, oblongue, comprimée, à une loge, pourvue d'une aile membraneuse le long de sa suture.

Ce genre, établi par M. Kunth, est très-voisin de son *Brongniartia* ; il en diffère par son port, par l'étendard en capuchon, par l'ovaire sessile, et l'aile membraneuse qui règne le long de la carène. Il est consacré à Joseph Péralté, botaniste à la Nouvelle-Espagne.

Péraltea a feuilles de lupin ; *Peraltea lupinoides*, Kunth *in* Humb. et Bonpl., *Nov. gen.*, vol. 6, pag. 471, tab. 589. Arbrisseau couvert d'un duvet blanc, argenté, lanugineux et soyeux. Ses rameaux sont anguleux, velus et tomenteux ; les feuilles alternes, ailées, médiocrement pétiolées, composées de dix ou treize paires de folioles opposées, un peu pé-

dicellées, oblongues, obtuses à leurs deux extrémités, entières, mucronées au sommet, molles, membraneuses, chargées à leurs deux faces d'un duvet soyeux, argenté et luisant, longues d'un pouce et demi, larges d'un demi-pouce, deux stipules lancéolées, aiguës. Les pédoncules sont axillaires, géminés ou ternés, très-velus, uniflores; les fleurs, de la grandeur de celle d'un pois, ont le calice hérissé; la lèvre supérieure ovale, concave, à deux lobes aigus; l'inférieure à trois divisions oblongues, aiguës; deux bractées opposées, en cœur, ovales, aiguës, concaves, soyeuses, caduques, plus longues que le calice; la corolle violette, un peu plus longue que le calice; les pétales un peu onguiculés; le style glabre, pileux sur le dos; une gousse oblongue, rétrécie en coin et un peu pédicellée à sa base. Cette plante croît à la Nouvelle-Espagne. (Poir.)

PERALU. (*Bot.*) Nom malabare du *ficus benghalensis*. (J.)

PÉRAMA. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des *verbénacées*, de la *tétrandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice à deux ou quatre divisions profondes; une corolle tubulée; le limbe à quatre lobes égaux; un ovaire supérieur; un stigmate en tête, échancré; un fruit à deux ou quatre loges monospermes. Les fleurs réunies en têtes, séparées par des bractées en forme d'écailles.

Au nom de pays, qu'Aublet avoit donné à ce genre, trop doux apparemment pour des oreilles allemandes, on y a substitué celui de *mattuschkea*, en l'honneur du botaniste Mattuschka, auteur d'une *Flore de Sibérie*. Je suis loin de blâmer cet hommage, mais il eut mieux valu, pour la science, l'employer pour un genre nouveau.

PÉRAMA VELU : *Perama hirsuta*, Aubl., Guian., tab. 18; Lamck., *Ill. gen.*, tab. 68. Plante herbacée, dont les tiges sont grêles, cylindriques, chargées de poils roussâtres, hautes d'un pied et demi et plus, rameuses, garnies de feuilles fort petites, sessiles, opposées, ovales, au nombre de deux ou quatre à chaque articulation, verdâtres, couvertes à leurs deux faces de poils roussâtres, entières, ciliées à leurs bords, un peu aiguës. Les fleurs sont terminales, réunies en tête, séparées par des écailles roides et frangées; le calice est par-

tagé en quatre folioles roides, couvertes de poils roussâtres. La corolle est jaune; le tube court; le limbe à quatre lobes courts, arrondis; les filamens placés au-dessous et entre les divisions du limbe; les anthères à deux lobes; l'ovaire oblong, marqué de chaque côté d'un sillon longitudinal. Cette plante croît à Cayenne, aux lieux humides et sablonneux.

Pérama hispide : *Perama hispida*, Poir.; *Mattuschkea hispida*, Kunth *in* Humb. et Bonpl., *Nov. gen.*, 2, pag. 271. Espèce très-rapprochée de la précédente, beaucoup plus petite; ses tiges sont droites, presque simples ou rameuses, hautes de cinq à neuf pouces; les rameaux épars, cylindriques, hispides, filiformes; ses feuilles sessiles, ternées, fort étroites, linéaires, lancéolées, hispides, un peu roides; à trois nervures, longues de deux à quatre lignes; les fleurs fort petites, réunies en une tête terminale, de la grosseur d'un pois; le calice tétragone et urcéolé à sa base, à deux divisions linéaires, égales, ciliées à leurs bords. La corolle jaune, plus longue que le calice; le tube un peu évasé, à l'orifice velu; les lobes du limbe oblongs, aigus; les étamines non saillantes; les filamens très-courts, attachés à l'entrée du tube; les semences fort petites, brunes, lisses, triangulaires, une ou deux au fond du calice. Cette plante croît aux lieux sablonneux de l'Orénoque.

Pérama a feuilles de gaillet; *Perama galioides*, Kunth, *loc. cit.*, pag. 272. Petite plante très-rameuse, haute de huit à neuf pouces; les rameaux épars, un peu pileux, filiformes; les feuilles sessiles, opposées ou ternées, roides, glabres, étroites, linéaires, acuminées, très-entières, longues de quatre lignes. Les fleurs réunies en petites têtes terminales, sans bractées, fort petites; le calice à deux divisions linéaires, un peu dilatées à leur base, hispides et ciliées, la corolle jaune; le tube cylindrique, une fois plus long que le calice, velu à son orifice; le limbe partagé en cinq lobes oblongs, aigus; les filamens très-courts; les anthères linéaires. Cette plante croît sur les rives de l'Orénoque. (Poir.)

PÉRAMÈLE; *Perameles*, Geoff. (*Mamm.*) Ce nom, tiré du grec, et qui signifie blaireau à poche, a été donné par M. Geoffroy à un genre de mammifères marsupiaux; il se rapproche des Phalangers et des Kanguroos par les organes

du mouvement, et des Dasyures et des Sarigues par ceux de la dentition. Ce genre, dans l'origine, se composoit de deux espèces; mais depuis il a été réduit à une seule, et M. Geoffroy a fait de la seconde le genre Isoodon. Comme nous n'avons point parlé de ce dernier à son ordre alphabétique, nous le ferons connoître sous ce nom de Péramèle, qui pourra être considéré comme nom commun du Péramèle proprement dit et de l'Isoodon. Ces deux genres, en effet, ont les plus grands rapports, et l'union qu'ils ont entre eux est beaucoup plus intime que celle qu'ils ont avec les genres voisins.

1.° *Des Péramèles proprement dits.*

L'animal qui forme ce genre à lui seul reçoit une physionomie très-particulière de l'extrême prolongement de son museau, et de la hauteur de son train de derrière, comparé à celui de devant. Ses dents sont au nombre de quarante-huit: dix incisives, deux canines et quatorze mâchelières, dont six fausses molaires et huit molaires à la mâchoire supérieure; six incisives, deux canines et quatorze mâchelières semblables à celles d'en haut à la mâchoire inférieure. La dernière incisive de chaque côté est écartée des autres et pointue; et les molaires sont, comme celles de tous les insectivores, composées de deux prismes triangulaires posés sur une base plus large qu'eux, et formant un talon à leur face interne.

Les pieds de devant ont cinq doigts armés d'ongles fouisseurs et très-libres, les trois moyens sont les plus longs et le pouce est très-petit. Les pieds de derrière n'ont que quatre doigts, les deux internes plus petits que les autres, et enveloppés par un ligament commun et libres seulement à la phalange onguéale; le troisième est le plus fort et le dernier est le plus petit. La queue est velue et lâche; l'animal n'en fait aucun usage dans ses mouvemens qui, vu la disproportion des membres, doivent avoir peu de facilité dans certains cas, et ressembler beaucoup à ceux des rongeurs.

On ne connoît point encore les organes des sens des Péramèles, ni ceux de la génération, sinon que les femelles ont une poche abdominale: à en juger par leurs dépouilles, leurs yeux sont très-petits et leurs oreilles de médiocre

grandeur. L'odorat, dépendant d'un organe très-développé, doit être le sens prédominant chez ces animaux, qui se nourissent sans doute de chairs mortes et d'insectes, et se retirent dans des terriers qu'ils creusent avec leurs ongles épais, articulés à une phalange divisée en deux parties à son extrémité, comme celles des pangolins et des fourmiliers.

Ils sont revêtus de deux sortes de poils.

Le Péramèle a nez pointu; *Perameles nasuta*, Geoff., Annales du Muséum d'histoire naturelle, t. 4, p. 62, pl. 44. Sa longueur est d'un pied quatre pouces environ du bout du museau à l'origine de la queue. Sa tête a quatre pouces et sa queue six, ses extrémités postérieures sont du double plus longues que les antérieures. Sa couleur est d'un brun clair en dessus et blanche en dessous. La queue, à sa partie supérieure, est d'un brun plus foncé que le corps, et elle est d'un châtain clair en dessous. Cet animal a été rapporté par Péron de la Nouvelle-Hollande.

2.° *Des Isoodons.*

Les Isoodons ne paroissent différer essentiellement des Péramèles que par leur système de dentition, qui, d'après les observations de M. de Blainville, consiste en cinquante dents: dix incisives, deux canines et seize mâchelières, dont huit fausses molaires, et huit molaires, à la mâchoire supérieure, et huit incisives, deux canines et douze mâchelières, dont six fausses molaires et six molaires à la mâchoire inférieure. On ne connoit qu'imparfaitement l'unique espèce qui compose ce genre.

L'Isodon obésule: *Isoodon obesula*, Geoff.; *Didelphis obesula*, Shaw, *Nat. mis.*, n.° 96, tab. 298; Geoffroy, Annales du Muséum d'histoire naturelle, t. 4, pl. 45. Sa taille est celle du surmulot, et sa couleur est jaunâtre en dessus et blanchâtre en dessous. Cette espèce vient aussi de la Nouvelle-Hollande. (F. C.)

PÉRAMIBE, *Peramibus*. (*Bot.*) Ce genre de plantes, proposé en 1820, par M. Rafinesque, dans le premier numéro de ses *Annals of nature*, appartient à l'ordre des Synanthérées, à la tribu naturelle des Hélianthées, et probablement à notre section des Hélianthées-Coréopsidées.

N'ayant point vu la plante sur laquelle ce genre est fondé, nous empruntons à la description de M. Rafinesque les caractères génériques suivans.

Calathide radiée : disque multiflore, régulariflore, androgyniflore ; couronne unisériée, octoflore, liguliflore, neutriflore. Péricline formé de douze à seize squames unisériées, alternativement plus longues et plus courtes, linéaires-lancéolées, à peine aiguës, foliacées. Clinanthe convexe, garni de squamelles égales aux fleurs, ovales-lancéolées, acuminées, colorées. Fruits triangulaires, lisses, absolument privés d'aigrette. Fleurs de la couronne à faux-ovaire nul, à languette longue, elliptique, dentée.

Péramibe hérissé : *Peramibus hirtus*, Rafin. C'est une plante vivace, hérissée de poils roides et blancs ; la tige, haute de deux à trois pieds, est anguleuse, flexueuse, et presque dichotome ; les feuilles sont semi-amplexicaules, lancéolées, acuminées, dentées en scie sur les bords de leur partie moyenne ; les feuilles inférieures sont ovales-lancéolées ; les calathides sont un peu corymbées et presque sessiles ; les languettes de la couronne sont jaunes, et longues trois fois comme le péricline ; les squamelles du clinanthe sont rougeâtres.

Cette plante, que M. Rafinesque nommoit autrefois *Coreopsis hirta*, habite les montagnes, près la rivière Licking, dans le Kentuckey, où elle fleurit en Août.

Selon M. Rafinesque, le *Coreopsis acuta* de Pursh, le *Coreopsis scabra* de la *Florula ludoviciana*, et les *Coreopsis palmata*, *rosea* et *nudata* de M. Nuttal, doivent être rapportés, soit à son genre *Peramibus*, soit à son genre *Obelisteca*. Il prétend aussi que le *Peramibus* est voisin des *Rudbeckia*, *Ratibida*, *Lepachys*, *Coreopsis*, dont il diffère principalement par ses fruits innigrettés ; et de l'*Obelisteca*, dont il diffère par le péricline simple, le clinanthe convexe, et les fruits triangulaires. (Voyez, dans notre article Obéliscaire, tom. XXXV, pag. 276, nos remarques sur les genres nommés par M. Rafinesque *Obelisteca*, *Ratibida*, *Lepachys*, *Heliophthalmum*, *Peramibus*.) Le genre *Peramibus* sembleroit se rapprocher de notre *Dracopis*, qui est de la section des Rudbéckiées ; mais, selon M. Rafinesque, les fruits du disque sont triangulaires, ce qui

nous fait présumer que ce genre appartient à la section des Coréopsidées. Quoique ce botaniste affirme que les squames du péricline sont unisériées, il est bien probable que les plus courtes ne se trouvent pas exactement sur le même rang que les plus longues; et si, comme nous le supposons, les plus courtes sont extérieures, cela confirmeroit notre conjecture que le *Peramibus* appartient aux Coréopsidées plutôt qu'aux Rudbéckiées. Nous regrettons que l'auteur ait négligé de nous apprendre si les feuilles du *Peramibus* sont opposées ou alternes. (H. Cass.)

PÉRANITES. (*Min.*) Ce n'est peut-être que le mot Péanites corrompu. Voyez ce mot. (B.)

PERBEL. (*Ichthyol.*) En Poméranie on donne ce nom à l'*alose*. Voyez Clupée. (H. C.)

PERCA. (*Ichthyol.*) Nom latin du genre Perche. Voyez ce mot. (H. C.)

PERCE. (*Ichthyol.*) La loche porte ce nom dans quelques cantons. (Desm.)

PERCE-BOIS. (*Entom.*) Abeille. Voyez Xylocope. (C. D.)

PERCE-BOIS. (*Entom.*) Nom d'une famille de coléoptères pentamérés, que nous avons aussi nommée Ténébyres. (C. D.)

PERCE-BOIS, LIGNIPERDE. (*Entom.*) On a traduit ainsi un mot, employé par Aristote, Histoire des animaux, livre 5, chapitre 27, où il parle d'une larve qu'on nomme Ξυλοφορος, qui signifie *lignifer* ou *porte-bois*, mais la plupart des auteurs ont imprimé, probablement par erreur, ξυλοφθορος, qui signifie *ligniperdus*, destructeur de bois. Il nous paroît qu'il s'agit dans ce passage de la chenille du *bombyx vestita*, figurée par Degéer, tome 2, planche 1, figure 13. Au reste, nous allons laisser le lecteur juge de cette difficulté. Il verra qu'il ne s'agit pas d'un insecte qui fait du tort au bois et encore moins d'une larve de phrygane, ainsi que l'ont pensé quelques naturalistes. Nous emprunterons de la traduction françoise de Camus ce passage vraiment remarquable. Ἔστι δὲ τι σκωλήκιον ὃ καλεῖται ξυλοφορον. La petite chenille qu'on nomme porte-bois, montre, hors d'un étui, une tête tachetée; ses pieds sont près de la tête (comme dans les autres chenilles, ὥσπερ τοῖς ἄλλοις σκώληξιν); le surplus de son corps est enveloppé d'une tunique de la nature de la

toile d'araignée, couverte de brins de bois qu'on croiroit que la chenille a rassemblés en marchant; mais ces brins de bois sont tissus avec la tunique même, et le tout ensemble est à la chenille ce que la coquille est au corps du limaçon, etc.; avec le temps, cette chenille devient chrysalide, de même que les autres chenilles. Elle vit sans mouvement; mais on n'a pas encore observé quel animal ailé elle produit. (C. D.)

PERCE-BOSSE. (*Bot.*) Nom vulgaire de la lysimaque commune. (L. D.)

PERCE-FEUILLE. (*Bot.*) Ce nom est donné à des plantes dont les feuilles entières sont traversées par la tige, surtout à quelque *buplevrum*. Voyez PERFOLIATA. (J.)

PERCE-MOUSSE et PERCE-NEIGE. (*Bot.*) Noms vulgaires du *polytrichum commune*, espèce de mousse. (J.)

PERCE-MURAILLE. (*Bot.*) Nom vulgaire de la pariétaire. Voyez PANATAGE. (L. D.)

PERCE-NEIGE. (*Bot.*) Nom vulgaire de la galantine, et du *polytrichum commune*. (L. D.)

PERCE-OREILLE. (*Entom.*) Voyez FORFICULE. (C. D.)

PERCEPIER. (*Bot.*) C'est l'*aphanes arvensis*. (L. D.)

PERCE-PIERRE. (*Bot.*) Nom vulgaire du crithme ou bacille maritime et de la saxifrage granulée. (L. D.)

PERCE-PIERRE. (*Bot.*) On donne ce nom à diverses plantes qui croissent au milieu des pierres et qui semblent les percer pour s'élever au-dessus. Telles sont diverses espèces du genre nommé pour cette raison Saxifrage. On le donne aussi à l'*aphanes arvensis*. D'autres plantes ont reçu le même nom, parce qu'on leur a attribué la propriété de briser ou de dissoudre la pierre dans la vessie: telle est la saxifrage des Anglois, *peucedanum silaus*, plante ombellifère. (J.)

PERCE-PIERRE et PERCE-TERRE. (*Bot.*) Noms vulgaires du nostoc commun. Voyez NOSTOC. (LEM.)

PERCE-PIERRE. (*Ichthyol.*) Un des noms vulgaires des *blennies* ou *baveuses*. Voyez BLENNIE et GONNELLE. (H. C.)

PERCEPOT. (*Ornith.*) Un des noms donnés vulgairement à la sitteile, *sitta europea*, Linn. (CH. D.)

PERCERAT. (*Ichthyol.*) Un des noms vulgaires de la *pastenague* et de l'*aigle de mer*. Voyez PASTENAGUE et MYLIOBATE. (H. C.)

PERCE-ROCHE. (*Moll.*) Ce nom a été donné à la Terebelle. (Desm.)

PERCEUR D'ARBRES. (*Ornith.*) Salerne, page 104, range cette traduction du mot grec *dendrocolaptes* au rang des synonymes du pic-vert, *picus viridis*, Linn. (Ch. D.)

PERCH. (*Ichthyol.*) Nom anglois de la *perche de rivière*. (H. C.)

PERCHAQUEUE. (*Ornith.*) Un des noms vulgaires de la mésange à longue queue ou perd sa queue, *parus caudatus*, Linn. (Ch. D.)

PERCHE, *Perca*. (*Ichthyol.*) Voyez Persèque (H. C.)

PERCHE CHRYSOPTÈRE. (*Ichthyol.*) Voyez Cicle. (H. C.)

PERCHE COMMUNE. (*Ichthyol.*) Voyez Persèque (H. C.)

PERCHE-CORO. (*Ichthyol.*) Voyez Sandre. (H. C.)

PERCHE DIACANTHE, *Perca diacantha*. (*Ichthyol.*) Voyez Persèque. (H. C.)

PERCHE DORÉE. (*Ichthyol.*) Un des noms vulgaires de la *gremille goujonnière*, que nous avons décrite dans ce Dictionnaire, tome XIX, page 358. (H. C.)

PERCHE FLUVIATILE, *Perca fluviatilis*. (*Ichthyol.*) Un des noms de la *perche commune*. Voyez Persèque. (H. C.)

PERCHE FOURCROY. (*Ichthyol.*) Voyez Persèque. (H. C.)

PERCHE GOUJONNIÈRE ou GREMILLE GOUJONNIÈRE. (*Ichthyol.*) Voyez Gremille. (H. C.)

PERCHE JUBA. (*Ichthyol.*) Voyez Paristpome. (H. C.)

PERCHE KORKOR, *Perca korkor*. (*Ichthyol.*) Voyez Persèque. (H. C.)

PERCHE LOUBINE. (*Ichthyol.*) Voyez Persèque. (H. C.)

PERCHE MARINE, *Perca marina*. (*Ichthyol.*) Plusieurs ichthyologistes ont parlé, sous cette dénomination, de l'*holocentre marin*, que nous avons décrit dans ce Dictionnaire, tome XXI, page 296. (H. C.)

PERCHE DE MER. (*Ichthyol.*) Voyez Serran. (H. C.)

PERCHE MURDJAN, *Perca murdjan*. (*Ichthyol.*) Voyez Persèque. (H. C.)

PERCHE ŒILLÉE. (*Ichthyol.*) Un des noms vulgaires du *priacanthe macrophthalme*. Voyez Priacanthe. (H. C.)

PERCHE ONDULÉE. (*Ichthyol.*) Voyez Sciene. (H. C.)

PERCHE PENTACANTHE. (*Ichth.*) Voy. Persèque. (H. C.)

PERCHE PERTUSE, *Perca pertusa.* (*Ichthyol.*) Voyez Diagramme. (H. C.)

PERCHE POINTILLÉE, *Perca punctulata.* (*Ichthyol.*) Voyez Persèque. (H. C.)

PERCHE PORTE-ÉPINES, *Perca spinifera.* (*Ichthyol.*) Voyez Persèque. (H. C.)

PERCHE PRASLIN, *Perca praslin.* (*Ichthyol.*) Voyez Persèque. (H. C.)

PERCHE DE RIVIÈRE. (*Ichthyol.*) Un des noms vulgaires de la *perche commune.* Voyez Persèque. (H. C.)

PERCHE RUDE, *Perca asper.* (*Ichthyol.*) Voyez Cingle. (H. C.)

PERCHE SAXATILE, *Perca saxatilis.* (*Ichthyol.*) Voyez Chromis. (H. C.)

PERCHE SCHRAITZER. (*Ichthyol.*) Voyez Gremille. (H. C.)

PERCHE SEPTENTRIONALE. (*Ichthyol.*) Voyez Persèque. (H. C.)

PERCHE TAUVIN, *Perca tauvina.* (*Ichthyol.*) Forskal et Linnæus ont ainsi appelé un poisson que nous rapportons au genre *holocentre*, et que nous avons décrit dans ce Dictionnaire, tome XXI, page 295. (H. C.)

PERCHE TRIACANTHE. (*Ichthyol.*) Voyez Persèque. (H. C.)

PERCHE UMBRE. (*Ichthyol.*) Voyez Ombrine. (H. C.)

PERCHE D'UTOPIE. (*Ichthyol.*) Voyez Persèque. (H. C.)

PERCHE VÉNÉNEUSE, *Perca venenosa* de Catesby. (*Icht.*) Voyez Denté. (H. C.)

PERCHE ZINGEL, *Perca zingel.* (*Ichthyol.*) Voyez Cingle. (H. C.)

PERCHEPIER. (*Bot.*) Suivant Lobel et Daléchamps, les Anglois nommoient ainsi l'*aphanes arvensis.* Dillen avoit adopté pour ce genre le nom ancien *percepier*, en supprimant une lettre. (J.)

PERCHÉS PIVOTANS. (*Bot.*) C'est dans Paulet un nom qu'il donne à sa famille des *cotonneux tors*, décrite dans ce Dictionnaire à l'article Cotonneux. (Lem.)

PERCHEUSE. (*Ornith.*) Dénomination vulgaire de la farlouse ou alouette des prés, *alauda pratensis*, Gmel., à cause de son habitude, étrangère aux alouettes communes, de se percher sur les arbres. (Ch. D.)

PERCHOT. (*Ichthyol.*) Nom spécifique d'un lutjan, que nous avons décrit dans ce Dictionnaire, t. XXVII, p. 375. (H. C.)

PERCIA. (*Ichthyol.*) Un des noms italiens de la PERCHE DE MER. Voyez ce mot et SERRAN. (H. C.)

PERCIDI. (*Ichthyol.*) Scopoli a établi sous ce nom un genre de poissons que Pallas a réuni aux cottes, et que les ichthyologistes modernes ont confondu avec celui des *aspidophores*. Voyez ASPIDOPHORE et COTTE. (H. C.)

PERCILETTE, *Coscinodon*. (*Bot.*) Genre de la famille des mousses, établi par Sprengel, et que Bridel a adopté et caractérisé ainsi qu'il suit : Péristome simple, à seize dents rétrécies, droites, perforées; capsule droite, privée d'apophyses; coiffe cucculiforme.

La plupart des espèces de coscinodon ont fait partie des genres *Grimmia* et *Weissia*, et quelquefois des genres *Bryum*, *Encalypta*, *Trichostomum* et *Tremalodon*. C'est sur plusieurs d'entre elles qu'ont été fondés les genres *Anacalypta* et *Trymatium*.

Ce genre comprend une dixaine d'espèces, la plupart d'Europe; quelques-unes ont été observées aux États-Unis et à la Guadeloupe. Sprengel rapportoit à ce genre tous les *Grimmia* et les *Weissia* qui offrent un péristome à dents percés de trous; mais Bridel en a fait un groupe plus naturel, en ajoutant à ce caractère celui donné par la forme de la coiffe, ce qui a réduit le nombre des espèces.

§. 1.er *Espèce unique à tige fort courte.*

1.° COSCINODON NU : *Coscinodon nudus*, Brid., Musc., Suppl. 4, p. 48; *Grimmia nuda*, Smith, *Fl. brit.*; *Weissia rosa*, Wahlenb., *Fl. Lapp.*, pag. 325, tab. 29; Hook. et Tayl., Musc. Tige très-courte, simple; feuilles ovales, concaves, sans nervures; celles du périchèze enroulées; capsules penchées, presque globuleuses; opercule surmonté d'un mamelon. Cette mousse a été observée en Angleterre, et particulièrement aux environs de Tornéo en Laponie, sur les bords argileux du fleuve qui traverse cette ville. Elle forme des touffes d'où s'élèvent des pédicelles d'un pouce et d'un pouce et demi de long, qui portent des urnes penchées, munies de coiffes

dimidiées, fendues par le côté. Cette mousse s'éloigne des autres espèces de ce genre par plusieurs caractères.

§. 2. *Espèces caulescentes.*

2.° Coscinodon lancéolé : *Coscinodon lanceolatus*, Brid., Musc., Suppl. 4, p. 49; *Griminia lanceolata*, Smith, *Fl. brit.*; Decand., Fl. fr., n.° 1210; Hook. et Tayl., *Musc. brit.*; *Leersia lanceolàta*, Hedw., *Musc. frond.*, 2, tab. 23; *Anacalypta lanceolata*, Rohl., *Deut. Moos.*, p. 108. Tige droite, longue de trois à cinq lignes, simple ou peu rameuse; feuilles lancéolées, pointues, concaves, entières, marquées d'une nervure médiane; coiffe en forme de capuchon tronqué obliquement à sa base; pédicelle de la longueur de la tige; capsule ovale, munie d'un opercule surmonté d'un bec un peu oblique. Cette mousse n'est point rare, elle croît partout en Europe, sur les murailles, sur les pierres, dans les champs, les haies, les endroits stériles; elle forme des touffes et des tapis assez étendus : elle est en fructification à la fin d'Avril et en Mai; les tiges ont un feuillage d'un vert gai, leur base est revêtue de feuilles desséchées, brunes.

3.° Coscinodon verticillé : *Coscinodon verticillatus*, Brid., *loc. cit.*, p. 50; Schwægr., *Suppl.*, 1, p. 71, tab. 20; *Griminia fragilis*, Smith, *Fl. brit.*, Hook. et Tayl., *Musc. brit.*; Web. et Mohr, *Arch.*, p. 129, tab. 4, fig. 4; Schkuhr, *Deut. Moos.*, p. 55, tab. 24; *Trymatium tophaceum*, Fœhl. Tige un peu rameuse, fasciculée; feuilles linéaires-subulées, fasciculées et comme verticillées, droites, à nervures fortes; capsules droites, ovales ou oblongues; opercule terminé en pointe oblique. Cette mousse forme des gazons et des tapis épais; ses tiges, grêles et feuillées, ont un ou deux pouces de longueur; les pédicelles sont terminaux, quelquefois latéraux, droits, capillaires, d'un jaune roussâtre et contournés pendant la sécheresse. Cette mousse, découverte pour la première fois en Angleterre par Richardson, a été depuis rencontrée dans beaucoup d'autres localités en Europe. M. Dejean l'a recueillie à Pont-Beauvoisin en Dauphiné, etc. (Lem.)

PERCIS, *Percis*. (*Ichthyol.*) M. Schneider a donné ce nom à un genre de poissons acanthoptérygiens très-rapproché de

celui des Vives, et reconnoissable aux caractères suivans :

Corps alongé; tête déprimée; dents en crochets; première nageoire du dos n'ayant qu'un très-petit nombre de rayons; seconde nageoire du dos fort longue; nageoire anale sans aiguillon; opercules épineuses; quelques dentelures au préopercule.

Le genre Percis appartient à la famille des acanthopomes, du sous-ordre des thoraciques, parmi les poissons holobranches. (Voyez Acanthopomes.)

Parmi les espèces qui le composent, nous citerons :

Le Percis cylindrique : *Percis cylindrica; Sciæna cylindrica*, Bloch. Nageoire caudale arrondie; deux aiguillons à la pièce postérieure de chaque opercule; forme générale à peu près cylindrique; partie antérieure de la tête dénuée de petites écailles; bouche grande; lèvres grosses; mâchoire inférieure plus longue que la supérieure, et garnie, comme celle-ci, de dents petites et pointues : un seul orifice à chaque narine; écailles dures et dentelées; ligne latérale droite; anus plus rapproché de la tête que de la nageoire caudale; tête, dos, onze bandes transversales et deux raies longitudinales d'un brun plus ou moins foncé; première nageoire dorsale noire; nageoires pectorales et catopes jaunes; seconde nageoire du dos, nageoire anale et nageoire caudale jaunâtres et pointillées de noir.

M. Schneider a figuré, sous le nom de *Percis maculata*, un autre poisson du même genre; et M. Cuvier en a appelé une troisième espèce *Percis cancellata*. (H. C.)

PERCNOPTÈRE. (*Ornith.*) L'oiseau ainsi nommé dans Buffon, est le vautour fauve, *vultur fulvus*, Gmel. M. Savigny est entré sur les méprises et les confusions relatives à cet oiseau, dans des détails pour lesquels il faudra consulter le mot Vautour. (Ch. D.)

PERCNOS. (*Ornith.*) L'aigle qui porte ce nom et celui de *morphnos* dans Homère, et auquel Pline donne ceux d'*aquila clunga*, *aquila anataria*, est l'aigle de mer, *haliæetus nisus* de M. Savigny, Système des oiseaux d'Égypte et de Syrie, p. 26. (Ch. D.)

PERCO. (*Ichthyol.*) A Nice, selon M. Risso, on donne ce nom au *crénilabre écriture*, que nous avons décrit dans ce Dictionnaire, tome XI, page 383. (H. C.)

PERCO DE MAR. (*Ichthyol.*) Nom nicéen de l'*holocentre à bandes*, que nous avons décrit dans ce Dictionnaire, tom. XXI, page 299. (H. C.)

PERÇOIR ou FORÊT. (*Conchyl.*) Nom marchand d'une espèce de buccin, *P. strigilatum*, Linné, qui fait aujourd'hui partie du genre Vis, *Terebra strigilata* de Lamarck, Anim. sans vert., t. 7, page 290, n°. 20. (De B.)

PERCUS. (*Entom.*) Nom donné par M. Bonelli à un petit genre de coléoptères créophages, parmi les carabes. (C. D.)

PERCUSSARIA. (*Bot.*) Genre d'hydrophytes loculés, établi par M. Bonnemaison pour placer quelques espèces d'*Oscillatoria* et de *Scytonema* d'Agardh; il le caractérise ainsi : Filamens dendroïdes, membraneux; rameaux engainés seulement à leur base dans la fronde. Les espèces habitent les eaux douces, vives et courantes. Le *Scytonema compactum*, Lyngb., en fait partie. Ce genre est, à peu de chose près, le même que le *Scytonema* d'Agardh, ainsi que M. Bonnemaison le fait remarquer. Quand on observe ces plantes vivantes, la fronde semble être refendue en-deça du point de division, et la ligne de séparation entre la portion qui devient rameuse, est bien distincte dans la partie inférieure, qui est véritablement engainante et simple; les ramules, quand ils existent, ont seulement l'air d'être accolés et foiblement adhérens, sans doute par suite de la destruction de la membrane qui les retenoit dans le principe; ce qui avoit fait dire à Dillwyn que la fronde a de faux rameaux. Les locules ou logettes transversales, annelées, sont plus distinctes et plus épaisses que dans les *trichophorus*, autre genre voisin, établi par Beauvois sur des espèces d'*Oscillatoria* : quelquefois, au lieu d'être appliquées horizontalement contre la paroi, elles se relèvent et deviennent perpendiculaires; et alors, au lieu d'un arc, on découvre un anneau complet.

Le genre Cyclosperma de Bonnemaison vient près du *Percussaria*. Ses filamens sont simples, libres, obtus, à locules transversales, annelées. Les *cyclosperma* sont des êtres mixtes, qui au port des conferves joignent l'organisation des *oscillatoria*. Ils sont fixés sur les corps par un point calleux; leurs filamens sont libres et dépourvus d'aucune espèce d'enveloppe. C'est

dans la mer qu'on les rencontre. L'*oscillatoria æruginosa* d'Agardh est le type de ce genre. (Lem.)

PERDEZORNADAS. (*Ornith.*) Ce nom, qui signifie *perd journées*, est donné, en Sardaigne, au héron commun, *ardea major* et *cinerea*, à cause de son long séjour dans les eaux, où l'on ne fait pas attention qu'il est dans sa nature de rester immobile et en embuscade pour saisir la proie aventureuse d'où dépend son existence. (Ch. D.)

PERDICIUM. (*Bot.*) Ce genre de plantes appartient à l'ordre des Synanthérées, à notre tribu naturelle des Mutisiées, et à la section des Mutisiées-Gerbériées, dans laquelle nous l'avons placé entre les deux genres *Leria* et *Leibnitzia*. (Voyez notre tableau méthodique de la tribu des Mutisiées, t. XXXIII, pag. 465 et 476.)

Nous n'avons jamais vu le *Perdicium semifloseulare*, qui est le vrai type de ce genre : c'est pourquoi nous empruntons à la description générique de Linné, faite sur cette espèce, les caractères suivans.

Calathide radiée : disque labiatiflore, androgyniflore; couronne bilfguliflore, féminiflore. Péricline oblong, à peu près égal aux fleurs; formé de squames imbriquées, lancéolées. Clinanthe nu. Fruits obovés; aigrette sessile, composée de squamellules très-nombreuses, filiformes, simples. Corolles du disque à deux lèvres : l'extérieure semi-trifide, l'intérieure bipartie. Corolles de la couronne à deux languettes : l'extérieure linéaire, tridentée; l'intérieure très-courte et divisée en deux dents. Styles à deux stigmatophores de Mutisiée.

On ne peut attribuer avec certitude à ce genre que la seule espèce suivante.

Perdicium de Printz : *Perdicium Printzii*, H. Cass.; *Perdicium semifloseulare*, Linn. C'est une plante herbacée, de la grandeur du pissenlit, à racine vivace, fibreuse; à feuilles radicales, runcinées, glabres; à hampes nues, terminées chacune par une seule calathide, dont le péricline ressemble à celui de la scorzonère. Cette plante habite le cap de Bonne-Espérance; elle ne peut pas régulièrement conserver le nom spécifique primitif de *semifloseulare*, qui lui avoit été appliqué tout-à-fait à contre-sens, comme nous l'avons déjà remarqué (tom. XXXIII, pag. 476); et il nous paroît conve-

nable de la dédier à Printz, qui l'a décrite le premier, en 1760, dans son Mémoire sur les plantes rares d'Afrique, inséré dans le sixième volume des *Amœnitates academicæ*.

Le *Perdicium tomentosum* de Thunberg et de Vahl, qui habite le Japon, est peut-être congénère du précédent. Presque toutes les autres espèces rapportées par les botanistes au genre *Perdicium*, sont hétérogènes, et doivent certainement en être exclues, comme M. Lagasca l'a fort bien démontré. La plupart de ces plantes n'appartiennent même pas à la tribu des Mutisiées, mais à celle des Nassauviées.

Pour éviter les répétitions, nous renvoyons à nos articles Mutisiées et Nassauviées, où l'on trouvera (tom. XXXIII, pag. 476, et tom. XXXIV, pag. 210) des remarques importantes sur le vrai *Perdicium*, notamment sur les différences extrêmement graves qui l'éloignent considérablement du genre *Trixis*, et sur la nécessité absolue de conserver ces deux genres, comme distincts, sous leurs anciennes dénominations, très-justement admises par MM. Lagasca et De Candolle. (H. Cass.)

PERDICIUM. (*Bot.*) Ce nom, tiré de Théophraste, cité avec doute par C. Bauhin pour le *leontodon bulbosum*, indiqué encore par Lobel et Cesalpin pour la pariétaire, a été transporté par Linnæus à un genre de la famille des corymbifères, dont Ventenat a ensuite détaché le *perdicium semiflosculare* pour en faire le genre *Chaptalia*, détruit postérieurement par Michaux, qui le nomme *tussilago integrifolia*. Voyez Perdicium ci-dessus. (J.)

PERDIGAL. (*Ornith.*) En Languedoc on appelle les perdreaux de ce nom. (Desm.)

PERDIGUERA. (*Bot.*) Nom de l'*helianthemum pilosum* aux environs de Salamanque, suivant Clusius. (J.)

PERDIU. (*Ornith.*) Suivant Barrère, *Ornith. Specimen*, p. 80, c'est le nom catalan de la perdrix bartavelle, *perdix saxatilis*, Meyer. (Ch. D.)

PERDIX. (*Ornith.*) Nom latin des perdrix, qu'on appelle en italien *perdice* ou *pernice*, et en espagnol, *perdiz*. (Ch. D.)

PERDREAU. (*Ornith.*) Jeune perdrix. (Ch. D.)

PERDRIEU. (*Ornith.*) Voyez Fau-perdrieu. (Ch. D.)

PERDRIGON. (*Bot.*) Plusieurs variétés de prunes portent ce nom. (L. D.)

PERDRIX. (*Ornith.*) On connoît communément sous ce nom deux espèces d'oiseaux, forts estimés sur nos tables, à cause de la délicatesse et du bon goût de leur chair : ce sont la perdrix grise et la perdrix rouge. Les provinces méridionales de l'Europe nourrissent encore deux autres perdrix, la bartavelle et la perdrix de roche. Ces quatre oiseaux ont été classés par Linné dans son genre *Tetrao*, ainsi que plusieurs autres gallinacés étrangers, qui se rapprochent de nos perdrix. Ce genre *Tetrao*, tel que Linné l'avoit composé, renfermoit un grand nombre d'oiseaux assez disparates, que l'on pouvoit réunir en plusieurs groupes bien caractérisés, et l'on a formé avec chaque groupe des genres distincts.

Brisson avoit très-bien distingué celui des perdrix. Il a été suivi par Latham, qui y fit trois sections, que M. Temminck a nommées perdrix, francolins et cailles. Il y a ajouté une quatrième section, celle des colins. Ces quatre sections ou sous-genres forment un genre naturel, facile à caractériser par le bec court, comprimé, robuste, à mandibule supérieure voûtée ; par les tarses nus et par les pieds, qui ont trois doigts devant, réunis par une membrane jusqu'à la première articulation, et un derrière. Chaque section peut être ainsi caractérisée : les perdrix se reconnoissent à leur bec médiocrement fort, à leur tarse sans éperons. Le mâle, au lieu d'éperon, n'a qu'un simple tubercule.

Les francolins ont le bec fort crochu, et les tarses des mâles sont armés d'un et quelquefois de deux ou même de plusieurs éperons forts et aigus.

Les colins ont le bec plus court et plus rond que celui des perdrix ; leur tarse n'a pas d'éperons, et leur queue courte les rapproche des cailles.

La plupart des oiseaux de ces trois sections ont autour de l'œil une partie nue ou lorum, qui se colore en rouge vif dans nos perdrix pendant le temps de la ponte.

Les cailles ne diffèrent des perdrix que par l'absence de ce lorum et par leur queue très-courte. Leur bec est aussi plus foible. Je commencerai dans chaque section par donner l'histoire de nos espèces d'Europe et je décrirai ensuite

les espèces étrangères qui se groupent autour de chacune d'elles.

La Perdrix grise (*Perdix cinerea*, Lath.; Buff., pl. enl. 27) a le plumage d'un gris roussâtre, flambé de blanc sur le dos, et d'un gris cendré, finement rayé de noirâtre en travers sous le ventre. Il y a sur les côtés quelques croissans roux et dans le milieu du ventre une grande et large tache d'une belle couleur marron très-vif.

Cette tache manque dans la femelle, qui n'offre que quelques flammes rousses à la place. Du reste, il n'y a aucune différence dans la couleur des deux sexes. Pendant sa première année la perdrix a le plumage roussâtre, flambé de blanchâtre. A mesure qu'elle grandit, la poitrine et le ventre deviennent marbrés par des grandes taches grises, linéolées de noir, qui augmentent toujours de surface jusqu'à ce que l'oiseau ait la couleur qu'il doit garder tout le reste de sa vie. La couleur du bec et des pieds est grise. Quelques individus ont les pieds verts.

La perdrix vit dans les pays tempérés de l'Europe. On ne la trouve point en Norwége, ni en Laponie; elle est rare sur le littoral de la Méditerranée, et on ne la voit pas dans l'Archipel. Elle se plaît dans les pays de plaines, où elle peut trouver de grandes prairies ou des champs semés de blés. Elle y vit par troupes, que les chasseurs nomment *volées* ou *compagnies*. Les perdrix ne se retirent dans les vignes ou dans les taillis que lorsqu'elles y sont forcées par les chasseurs; mais elles reviennent toujours coucher dans la plaine, à terre, car elles ne se perchent jamais. Cet état social dure jusqu'au mois d'Avril avec beaucoup d'union. Si des chasseurs viennent à poursuivre et à séparer la bande, bientôt ils entendent le cri de rappel, et la compagnie est à l'instant rassemblée. Au commencement du printemps les perdrix doivent s'apparier: c'est alors que commencent entre les mâles des combats opiniâtres, dans lesquels les femelles prennent souvent parti.

Quand un couple est apparié, il se retire pour ne plus s'occuper que de la nouvelle famille qu'il se dispose à élever. Si le mâle n'aide pas la femelle dans les soins de l'incubation, il est toujours d'une grande fidélité à sa compagne, et on ne voit jamais un mâle s'accoupler avec une

femelle non appariée, pendant que la sienne est occupée à couver.

La femelle de la perdrix ne prend pas beaucoup de peine à construire un nid. Quelques brins d'herbe, rassemblés dans un trou peu profond, de forme indéterminée, lui suffisent. Elle y dépose de quinze à vingt œufs de couleur jaunâtre teinté de verdâtre, sans aucune tache. La perdrix couve trois semaines. Pendant ce temps le mâle ne s'éloigne pas du nid. Il semble être en sentinelle auprès de sa femelle pour l'avertir et la défendre des dangers qui peuvent survenir. Les petits courent aussitôt après leur sortie de l'œuf. C'est vers la fin de Juin qu'ils éclosent. Alors le mâle se réunit à la femelle pour conduire la couvée, et souvent, accroupi auprès d'elle, il cache ses petits sous ses ailes. Il s'expose avec audace et courage pour les défendre, et quelquefois il use de beaucoup d'adresse. On le voit se présenter au-devant du chien qui s'emporte après sa famille, traînant l'aile, contrefaisant le boiteux, ne fuyant que tout juste pour n'être pas pris, mais pas assez pour dégoûter le chasseur et lui faire perdre courage. Peu de temps après que le mâle s'est levé, la femelle s'envole dans une autre direction, s'abat assez loin et revient en courant très-vite auprès de ses poussins, qu'elle rassemble par un cri particulier. Cette famille vit ainsi réunie en compagnie jusqu'au mois d'Avril suivant.

Les perdrix se nourrissent d'insectes, surtout pendant leur première jeunesse; elles vivent ensuite de graines et préfèrent le blé, qu'elles savent très-bien déterrer, même quand la terre est couverte de neige. Si ce temps de neige se prolonge trop, cela leur est très-préjudiciable, et souvent même il en périt beaucoup. Les renards, les martes, les faucons, les corbeaux, sont les animaux les plus nuisibles aux perdrix après l'homme, qui leur fait une chasse très-opiniâtre à cause de la bonté de leur chair. Les diverses manières de les chasser varient beaucoup suivant le pays. Bechstein, dans son estimable Traité des oiseaux d'Allemagne, a décrit avec soin les différentes méthodes de chasser la perdrix.

La couleur du plumage de cet oiseau varie beaucoup. J'en ai vu qui étoient gris de lin, sans aucun vestige de

flammes rousses ou de linéoles noires. Il y en a aussi des blanches; mais elles sont assez rares. Une des variétés les plus remarquables est celle dont le plumage est tout-à-fait roux-marron, avec la tête et le cou roux-fauve. Buffon l'a représentée dans ses planches enluminées, sous le n.° 126. Il avoit cru que cette perdrix devoit être le type d'une espèce particulière; et Gmelin et Latham, d'après son opinion, ont nommé cette variété *perdix montana*. Depuis, M. Temminck a dit, dans son Histoire des gallinacés et dans son Ornithologie, que ce n'étoit qu'une variété accidentelle de la couleur du plumage de la perdrix grise. Cette assertion a été partagée par la plupart des ornithologistes allemands et par M. Bonelli de Turin. Je m'étois moi-même rangé de l'opinion d'hommes si éclairés, lorsque j'ai acquis la preuve convaincante de la vérité de leur proposition par un individu que M. Albert Jarry a bien voulu donner au cabinet du Roi. La couleur de son plumage est à moitié celle de la perdrix grise et à moitié celle de la perdrix rousse que l'on nommoit perdrix de montagne. M. Savigny l'a trouvée en Égypte, et il a donné au cabinet du Roi l'individu qu'il a rapporté de son voyage. Il existe aussi une variété de la perdrix grise, dont les individus sont plus petits que la perdrix grise ordinaire, et que Buffon a désignée comme petite perdrix grise de passage. Cette variété tient à quelques accidens de localités qui font que dans telle plaine la perdrix trouve une nourriture plus abondante que dans telle autre. Il en est de même des perdrix plus sombres que l'on rencontre dans les lieux marécageux.

La Perdrix rouge (*Perdix rubra*, Briss.; Buff., pl. enl., 150) est un peu plus grosse que la perdrix grise, et sa chair est aussi plus estimée. La couleur du dos est rousse avec une légère teinte vineuse; la poitrine est grise; le ventre roux. Sur les côtés il y a un assez grand nombre de croissans blancs, bordés d'une large bande d'une belle couleur marron vif. Le dessous de la gorge est d'un blanc pur, et le bord de ce disque blanc est cerné par un trait noir très-foncé, qui s'étend en mouches noirâtres sur le devant de la poitrine. Le bec et les pieds sont rouges.

Cette espèce est assez répandue dans le Midi de la France

et dans l'Italie; mais, suivant M. Temminck, on ne la voit jamais en Allemagne, en Suisse et dans le Nord de la France. Buffon dit seulement qu'elle y est rare, ainsi que dans la Bohême, où l'on a vainement tenté de la multiplier, quoique les faisans s'y soient facilement acclimâtés. Il n'y en a point en Angleterre, ni dans certaines îles de l'Archipel, comme à Lemnos, tandis que Tournefort rapporte que dans l'île de Naufio cette perdrix pullula tellement que les habitans furent sur le point de lui céder la place. Buffon, en rapportant ce fait, ne s'est pas demandé si ce n'est pas de la bartavelle dont Tournefort a voulu parler. Cela nous paroît plus probable à cause que cette perdrix est très-commune dans tout le Levant, tandis que la perdrix rouge y est très-rare, et que beaucoup d'ornithologistes ont mêlé dans son histoire beaucoup de faits qui n'ont rapport qu'à la bartavelle.

La perdrix rouge est moins sociale que la perdrix grise. Il ne règne pas dans ses compagnies la même union. Le mâle abandonne à la femelle le soin d'élever la petite famille qu'elle seule a couvée. La femelle niche dans les champs et dans les buissons, et pond de quinze à dix-huit œufs d'un jaune sale, marbrés de grandes taches rousses et semés de petits points cendrés. On connoît plusieurs variétés de couleur dans le plumage de la perdrix rouge. Il y en a de tout-à-fait blanches. M. Temminck pense que les espèces indiquées dans le Système d'ornithologie par Latham sous les noms de *perdix caspia* et *perdix kakeli*, se rapportent à la perdrix rouge.

La Perdrix bartavelle (*Perdix saxatilis*, Meyer; *Perd. græca*, Briss.; Buff., pl. enl. 231) est plus grosse que la perdrix rouge. Elle lui ressemble assez pour avoir été confondue avec elle et avec l'espèce suivante par Gmelin et par Latham, sous le nom de *tetrao rufus*, Gmel., *perdix rufa*, Lath. Cependant Buffon l'avoit bien représentée, et Brisson l'avoit distinguée sous le nom de *perdix græca*. Comme on la trouve aussi dans d'autres contrées de l'Europe, M. Meyer a changé cette épithète en celle de *saxatilis*, qui est adoptée généralement à présent.

La bartavelle a le dos gris-roussâtre; la poitrine grise,

lavée d'une teinte roussâtre; le ventre roux. Sur les flancs il y a de nombreux et larges croissans d'un beau marron vif; la gorge est blanche. Cette sorte de hausse-col est entourée par un large trait noir, qui ne descend pas sur la poitrine. Ce caractère, outre la taille, est le plus apparent pour distinguer cette espèce de la perdrix rouge. Le bec et les pieds sont rouges.

C'est à la bartavelle que Buffon rapporte, avec raison, tout ce que les anciens ont dit de la perdrix. C'est elle qui est souvent indiquée dans les livres hébreux. Elle est répandue dans tout l'empire Ottoman, dans les îles de l'Archipel, en Sicile, dans le royaume de Naples. On la trouve aussi sur la région moyenne des Alpes allemandes et sur celles de la Suisse. Elle ne descend jamais dans les plaines.

La bartavelle vit en troupe jusqu'au temps de s'apparier, qui arrive en Juin. La femelle ne fait pas de nid; mais elle dépose quinze à dix-huit œufs sous un buisson ou sous une touffe de bruyères. La couleur des œufs est jaune roussâtre, avec de foibles taches rousses peu distinctes. Ils sont couvés pendant trois semaines. Au bout de ce temps les petits éclosent et la mère les conduit moins long-temps que ne le fait la perdrix grise. Cette espèce se nourrit d'insectes, de larves de fourmis, et pendant l'hiver mange les boutures des différens arbres, ainsi que les piquans des pins, des sapins, des mélèzes, etc.

La chair de cette perdrix est blanche et fort estimée, et recherchée, quoiqu'elle ait un goût un peu résineux et un peu amer.

Les renards, les faucons, les aigles, en détruisent un grand nombre, ainsi que les chasseurs. Quand on les poursuit sur les montagnes, elles ont l'habitude de se précipiter dans les vallées, d'où elles remontent bientôt si on va les y chasser.

La femelle est un peu plus petite que le mâle; et la bande noire du col est moins large.

Perdrix de roche. Une troisième espèce de perdrix, à bec et pieds rouges, est celle que Buffon a nommée Perdrix de roche ou de la Gambra, *Perdix petrosa*, Lath. Elle est représentée par Edwards, *Glan.*, tab. 70. Cet oiseau a le dos cendré roussâtre; le haut de la poitrine et la gorge grises; le

ventre roux. Les croissans qui colorent les flancs, sont plus larges et plus blancs que ceux de la bartavelle, et la couleur marron des croissans, qui bordent les premiers, est beaucoup plus foncée. Sur le devant du cou il y a un demi-collier roux, parsemé de points d'une blancheur éclatante. Sur les ailes on voit huit ou dix taches d'un beau bleu de turquoise, entourées d'un cercle orange. Cette espèce tient le milieu, pour la taille, entre la bartavelle et la perdrix rouge. Elle ne se trouve que par hasard dans les provinces méridionales de la France, le long de la Méditerranée; mais elle est commune en Espagne, dans l'Andalousie, ainsi qu'en Sardaigne, en Corse, en Calabre et en Sicile. Elle est aussi répandue en Afrique, jusque sous les tropiques. On la trouve en Barbarie, à Ténériffe, au Sénégal, sur les bords de Gambie. Elle niche dans les buissons, ou sur des lieux déserts et montueux. Quelquefois elle pond dans les champs. Le nombre des œufs est de quinze environ; leur couleur est jaune sale, semée d'un grand nombre de petits points verdâtres.

La Perdrix ayam-han (*Perdix javanica*, Lath.; Temm. et Laug., pl. col., 148) habite à Java, d'où MM. Leschenault et feu A. Duvaucel nous en ont envoyé de superbes individus. Elle se tient dans les plaines ou sur les revers des collines, à la lisière des bois. Les Javanais la nomment *ayam-ayam-han*, suivant M. Temminck. M. Horsfield dit que les naturels l'appellent *dagu*.

Le sommet de la tête et la gorge sont d'un roux clair assez vif, qui prend une teinte plus brune sur la nuque. Un trait noir part de la commissure, cerne la partie nue de l'œil et descend sur les côtés du col, en s'élargissant et en y formant de grandes marbrures noires. Le dos et la poitrine de cette perdrix sont d'un cendré bleuâtre, coupé par des lignes transverses brunes. Tout le ventre offre une belle couleur marron très-vif. Les plumes de l'aile sont cendrées, bordées de roux, et ont une grande tache noire sur le bout. La queue est très-courte, presqu'entièrement cachée sous les ailes. Elle est de la même couleur que le dos. Le bec est noir et les pieds sont rouges. La partie nue qui entoure l'œil est aussi d'un beau rouge.

Le cri de cette perdrix est à peu près le même que celui de notre perdrix grise.

La Perdrix à ventre jaune (*Perdix ventralis*) est une petite espèce que nous n'avons trouvée décrite dans aucun auteur, et que le cabinet du Roi a reçue du Sénégal. Nous ne savons rien sur les mœurs et les habitudes de cet oiseau, dont la couleur générale est d'un gris foncé, presque noirâtre; elle est flambée de roux et grivelée de points nombreux et blanchâtres. Sur le milieu de l'abdomen, entre les jambes, il y a un plastron ovale alongé et étroit, dont la couleur est jaune paille, peu brillante.

L'œil est au milieu d'un espace nu.

La Perdrix torquéole, *Perdix torqueola*. Cette nouvelle espèce de perdrix a été envoyée du Bengale par M. A. Duvaucel. Elle est à peu près de la taille même que notre perdrix rouge. Le dessous de la tête est roux; un trait noir, un peu grivelé de blanchâtre, descend du sourcil au bas du cou; le dessous de la gorge est noir foncé, et cette teinte descend par gros points sur le roux foncé, dont le cou est coloré. Un demi-collier blanc est au bas du cou et sépare sa couleur de celle de la poitrine, qui est grise. Le milieu du ventre est blanc et les côtés offrent une belle couleur marron assez vive, relevée par l'éclat de gros points d'un blanc pur.

Le dos est roux; les plumes des ailes sont brunes et bordées de roux; à leur extrémité elles ont une tache noire, arrondie.

Les tarses sont longs, sans éperons; les ongles sont blanchâtres, très-longs, et le bec est noir.

La femelle diffère assez sensiblement du mâle. Sa taille est la même, et les couleurs qui sont communes aux deux sexes, sont très-pâles sur les femelles; la gorge et le cou sont roux, tachetés de points noirs seulement. Il n'y a point de plaque de cette couleur sous la gorge. Le collier blanc du mâle n'existe pas chez la femelle; le dos est brun et rayé en travers par des croissans noirs qui bordent l'extrémité de chaque plume. Dans cette espèce il n'y a pas de partie nue autour de l'œil. Ce caractère est commun à l'espèce suivante et à quelques francolins; ce qui prouve combien sont peu im-

portantes les différences qui divisent les cailles des perdrix ou des francolins.

Perdrix de Hey; *Perdix Heyi*, Temm., pl. col. n.° 328 et 329. Cette jolie espèce de perdrix a été découverte dans les déserts d'Acaba en Arabie, par le voyageur dont elle porte le nom. Le mâle et la femelle sont déposés dans le cabinet d'histoire naturelle de Francfort, et le directeur de ce musée, M. Cretschmaer, les a communiqués à M. Temminck, qui les a fait connoître aux naturalistes dans son beau Recueil de planches coloriées. Le mâle est représenté sur la planche 128 et la femelle sur la planche 129. Cette espèce ne paroît pas avoir de parties nues autour de l'œil. M. Temminck n'en parle pas dans sa description, et la figure n'en montre pas non plus. Mais on doit faire observer qu'en comparant le dessin à la description qui l'accompagne, on y remarque quelques inexactitudes. M. Temminck dit que le mâle a le bec jaune et les pieds cendrés, et que le bec de la femelle est brun. Le peintre les a faits d'un beau rouge dans les deux figures.

Les deux sexes présentent des couleurs différentes. Le mâle a la tête d'un gris un peu teint de couleur de lie de vin; le dos et la poitrine sont d'une nuance plus claire, tirant un peu sur l'isabelle; les plumes du ventre et des flancs sont colorées en rouge lie de vin, mordorées sur les barbes internes et bordées de brun noirâtre sur les barbes externes; les plumes de l'aile sont de couleur isabelle et finement rayées de brun; de larges festons blanchâtres éclairent les barbes extérieures des rémiges; la queue est longue et dépasse de beaucoup les ailes; ses plumes sont rouges, exceptées les deux du milieu, qui sont jaunâtres, rayées de brun; un bandeau blanc part du front et va à travers l'œil jusqu'auprès de l'oreille; les plumes qui recouvrent celle-ci, sont aussi blanches; mais elles sont plus larges et plus longues que les autres et forment ainsi deux espèces de petites cornes de chaque côté de la tête.

La femelle n'a pas de bandeau blanc, et tout son plumage est rayé de brun en travers; le dos et la poitrine sont gris, avec une teinte fauve isabelle; les joues et la région des oreilles sont parsemées de petits point noirs.

La seconde section à faire dans le genre Perdrix ou le sous-genre des *Francolins*, Temm., se distingue des perdrix proprement dites, par la force du bec et par les éperons très-pointus, dont les tarses du mâle sont armés. Ces éperons varient beaucoup. Le plus grand nombre des espèces n'en a qu'un à chaque tarse; mais il y a plusieurs espèces qui en ont deux. Le Cabinet du Roi possède un individu de l'espèce du francolin oculé, qui a deux éperons à un tarse et un seul à l'autre; et M. Temminck a représenté dans ses Planches coloriées un francolin, qui a les deux éperons d'un des tarses doubles, de façon que cet oiseau a deux éperons d'un côté et quatre de l'autre. Les francolins ont des habitudes différentes de celles des perdrix. Ils vivent en petites familles dans les forêts, le long des rivières; se perchent sur les arbres pendant la nuit et même quelquefois pendant le jour, ce que les perdrix ne font jamais. Avec leur bec fort et en forme de pioche, ils déterrent les bulbes des plantes, dont ils se nourrissent.

On ne connoît qu'une seule espèce de francolin, qui habite les contrées les plus chaudes de l'Europe; toutes les autres vivent entre les tropiques. Leur voix est plus rauque que celle de la perdrix.

L'espèce d'Europe, le FRANCOLIN A COLLIER ROUX (Buff., pl. enl., 147 et 148, *Perdix francolinus*, Lath.), est le *francolino* des Italiens. Ce nom s'applique à différens oiseaux; mais plus en particulier à cette espèce, qui a obtenu, dit Buffon, une sorte de franchise, à cause de sa rareté et de l'excellence de sa chair. Cet oiseau a le dessus de la tête d'un brun clair flambé de brun noirâtre; un large trait blanc part de l'œil et va se terminer en s'élargissant sur l'oreille; un grand collier roux entoure le cou, qui est d'un beau noir profond, ainsi que la poitrine et les côtés du ventre; le bas du cou et les côtés du ventre sont tachetés de gros points blancs très-brillans; les plumes du dos et du croupion sont jaunâtres, rayées en travers de lignes noirâtres.

Les plumes de l'aile sont jaunâtres, avec de longues flammes noires dans leur milieu; les rémiges sont rayées en travers de noir et de jaunâtre; la queue est large et noire; les deux pennes du milieu sont rayées de jaunâtre; le bec est noir;

les pieds sont rougeâtres; les éperons, de moyenne force, sont bruns.

La femelle est de la même taille que le mâle. Ils ont treize pouces de long. Le collier de la femelle est presque effacé; et sa couleur générale est isabelle ou café au lait un peu jaune, variée de brun noirâtre. Toute la tête est roussâtre; on n'y voit plus de taches blanches à l'oreille.

M. Bibron, préparateur du Muséum, a bien voulu me communiquer sur cet oiseau les observations suivantes, qu'il a recueillies en Sicile. Cet oiseau habite la partie la plus méridionale de la Sicile. Il ne l'a rencontré qu'à Terra-Nova. Il ne l'a vu nulle autre part. Sa rareté est telle que, malgré ses chasses assidues pendant vingt jours, il n'a pu s'en procurer que six individus.

Le francolin habite les lieux humides et bas; il y vit par couples pendant le temps de la ponte, qui a lieu au mois de Juin. Posé sur une motte de terre ou sur un buisson peu élevé, il répète plusieurs fois de suite son cri, que l'on peut rendre très-exactement par ces deux mots *tre tari*. Si on le chasse, il s'élève à huit ou neuf pieds, vole droit, et va se poser sur une autre motte de terre. Poursuivi de nouveau, il recommence encore à s'envoler de la même manière, et va se reposer à une distance assez peu éloignée pour qu'on puisse le forcer à partir de nouveau. Alors il ne s'envole plus, mais il court à terre avec une grande rapidité, et va se blottir dans un buisson épais, où il se tient caché avec une telle opiniâtreté, que les chiens même ne peuvent l'en faire sortir.

La chair du francolin est d'un blanc rosé et d'un goût exquis.

D'après les renseignemens que M. Bibron a pu obtenir des chasseurs, la femelle pond de huit à douze œufs, qu'elle dépose dans un nid construit à terre avec des brins d'herbes et des branches sèches.

Nous venons de voir que les francolins ne sont pas très-communs en Sicile. Il ne paroissent pas très-abondans non plus dans l'Archipel.

Tournefort dit que dans l'île de Samos ils ne sont pas communs; qu'ils se tiennent auprès des étangs maréca-

geux, et qu'on les appelle perdrix des marais. On trouve aussi le francolin en Égypte, d'après le témoignage de Sonnini.

Tous les ornithologistes ont regardé comme absolument identique au francolin d'Europe, celui que nous recevons du Bengale. J'ai cependant observé entre ces deux oiseaux quelques légères différences, que je vais signaler :

Les couleurs du corps sont distribuées de la même manière, mais elles sont plus vives dans les individus de l'Inde; le croupion, au lieu d'être jaunâtre et d'un beau gris vif, est rayé par des lignes noires très-prononcées. Quoique les tarses soient de même longueur, le doigt du milieu du francolin d'Europe est plus long que celui de l'Inde; l'aile est aussi plus grande. La femelle est beaucoup plus rousse que celle d'Europe; et elle est évidemment plus petite. Ces différences sont-elles suffisantes pour établir une espèce ?

Le Francolin a rabat, Temm., pl. col., 213; (*Perdix ponticeriana*, Lath.) est de la taille d'une perdrix grise. Il a le front roux et l'occiput brun mêlé de roux : un trait jaunâtre part de l'œil, descend derrière l'occiput et va rejoindre celui de l'autre côté. La couleur des oreilles est rousse très-foncée. Le devant de la gorge a un écusson roux bordé d'un trait roux enfumé. Les plumes du cou sont grises, linéolées de noir; les plumes du dos et de la poitrine sont d'une belle couleur roux-marron : chaque plume est bordée de jaunâtre. Le ventre est d'un gris plus clair que celui du col, et finement linéolé de traits noirs. Le bec est rouge à sa base et jaunâtre à la pointe : les pieds sont rouges. La femelle ne diffère du mâle que par des teintes plus pâles. C'est Sonnerat qui a découvert cette espèce sur la côte de Coromandel.

Le Francolin perlé, Buff. (*Perdix perlata* et *Perdix madagascariensis*, Lath.) Cet oiseau est de la taille de notre perdrix. Il a le dessus de la tête roux. On y compte cinq bandes noires longitudinales; une impaire sur l'occiput; une autre de chaque côté partant de la narine et passant au-dessus de l'œil; et une autre, enfin, qui part de chaque commissure, descend au-dessous de l'œil et se rend vers l'occiput. L'espace compris entre le bec et l'œil est d'un blanc pur; l'oreille est de cette même teinte, ainsi que la gorge. Le haut du dos et toutes

les parties inférieures sont noirs, et perlés de gros points d'un blanc très-pur. Sur les côtés du ventre ces points deviennent roussâtres. Les ailes sont noirâtres, tachetées de nombreux points roux. Les cuisses et le dessous de la queue sont jaunâtres. Le bec est noir, les pieds sont rouges avec un éperon foible. La femelle n'a pas d'éperon et est teintée de roux au lieu de blanc. Cette espèce de gallinacés est peinte des couleurs les plus agréables. Elle vit à la Chine, où elle porte le nom de *tahecou*. M. Dussumier a donné un très-beau mâle au cabinet du Roi. Sonnerat avoit trouvé cette même espèce à Madagascar, et c'est lui qui l'a fait connoître le premier : elle a été importée de cette île à l'Isle-de-France, où elle s'est beaucoup multipliée. MM. Quoy et Gaimard, naturalistes de l'expédition de M. le capitaine Freycinet, ont pu se procurer, pendant leur relâche dans cette île, une femelle, qu'ils ont déposée au Muséum d'histoire naturelle.

Le Francolin au long bec (*Perdix longirostris*, Temm.) nous vient de Sumatra par MM. Diard et Duvaucel. Il est un peu plus grand que la bartavelle. Sa tête est d'une belle couleur marron en dessus, rousse en dessous. La poitrine est couleur de plomb; le ventre est roux; l'espace entre les cuisses et le dessous du croupion est blanc. Tout le dessus du corps est brun, traversé par des zigzags plus foncés : chaque plume est bordée d'un jaune d'ocre. Les plumes de l'aile sont ferrugineuses en dehors et marron en dedans, avec des taches noires. La queue est très-courte, d'un brun roussâtre rayé de brun. Le bec est très-long et très-fort; il égale presque celui d'un paon. Les pieds sont rouges. La femelle diffère du mâle parce qu'elle n'a pas la poitrine grise. Tout le dessous du corps est roux.

Le Francolin multiraie (*Perdix gularis*, Temm.) vient du Bengale, d'où M. A. Duvaucel nous a envoyé un très-beau mâle à tarses éperonnés. Il est plus grand que la bartavelle; son front est blanchâtre, son occiput brun, sa gorge rousse. La tige des plumes du dos est blanchâtre. La couleur de ces plumes est brune, et elles sont traversées par des traits jaunâtres. Les plumes de la poitrine sont blanches, à larges bordures brunes, et même noirâtres sur quelques-unes. La

queue est rousse : quelques-unes de ses plumes latérales sont bordées d'un liséré roux jaunâtre. [1]

Le Francolin ourikinas (*Perdix afra*, Lath.) vit en grand nombre au cap de Bonne-Espérance, d'où feu M. Delalande nous en a rapporté plusieurs individus. La taille de ce francolin égale celle de la bartavelle ; mais ses tarses et ses doigts sont plus courts que ceux de la perdrix grise. Les plumes du dessus de la tête sont noirâtres, bordées de blanc. Le derrière du cou est roussâtre, ainsi qu'un trait longitudinal qui descend de l'oreille jusqu'au bas du cou de chaque côté. Le reste du cou est blanchâtre, grivelé de noir par la bordure des plumes. Les plumes du dos et de la poitrine sont d'un beau marron vif, flambé de jaune paille. Le ventre est gris, linéolé de jaunâtre et de brun. Les ailes et la queue sont brunes, rayées de jaunâtre. Le bec est noirâtre, et les tarses sont rouges. Au sortir de l'œuf, le poussin est couvert d'un duvet gris en dessus à grandes marbrures et rivulations noires; le dessous est blanc, les côtés sont un peu grisâtres. Un peu plus âgé, le dos prend une couleur marron flambée de jaunâtre ; la poitrine est rousse, rayée en travers de marron.

Le Francolin de Levaillant (*Perdix Levaillantii*) est une nouvelle espèce que M. Delalande a rapportée du Cap. Les plumes du dessus de la tête sont blanches avec leur bord noir. L'occiput, le derrière du cou et la gorge sont d'un jaune de paille, les plumes de ces parties ayant une tache brune de chaque côté qui occupe presque toute leur largeur, et leur tige étant d'un jaune plus clair que le fond. Le sourcil, à partir de la narine, est de la même couleur que le front. Ce trait descend de chaque côté du cou, et s'élargit de manière à se réunir à celui du côté opposé sur le devant de la poitrine, pour y former un plastron grivelé fort agréable. Le dos et les ailes sont de la même couleur que le derrière du

---

1 M. Temminck n'avoit connu que la femelle, qu'il a décrite dans son Histoire des gallinacés, et il l'a décrite comme une perdrix sans éperons : depuis il a indiqué dans la seconde édition de son Index, que le mâle a des éperons; mais il n'a pas dit que c'étoit la seule différence qui existât entre le mâle et la femelle.

cou, seulement les taches des plumes y sont mieux dessinées, parce qu'il y a plus de surface sur ces parties.

Les plumes de la poitrine sont jaunâtres dans le milieu et marron clair sur les bords. Sur les plumes du ventre les couleurs sont les mêmes; mais il y a plus de jaune que de marron. Les cuisses ont des raies noirâtres transversales; la queue est brune, rayée de jaunâtre. Le bec est noirâtre; les pieds sont bruns; le tarse porte un éperon mousse.

Le Francolin a gorge nue (Buff., pl. enl., 180; *Perdix nudicollis*, *Perdix rubricollis* et *Perdix capensis*, Lath.) est une espèce un peu plus petite que le francolin criard. Il se reconnoit au nu qu'il a sous la gorge et autour de l'œil. La peau en cet endroit est colorée en rouge. Le dessus du corps est roussâtre, flambé de brun; les plumes qui couvrent la tête sont noirâtres et ont leur tige blanche. La poitrine est couverte de plumes grises, et le ventre est revêtu de plumes noires: toutes ces plumes sont bordées de blanc. La femelle ressemble au mâle par la distribution des couleurs; mais elles sont plus pâles. Il n'y a pas de partie nue sous sa gorge, ni sur ses joues. Elle manque de l'éperon qui arme le tarse du mâle.

C'est M. Delalande qui nous a rapporté ce francolin du Cap, où il vit dans les bois, se perche le jour comme la nuit, et le matin et le soir fait retentir les forêts de ses cris aigus. La femelle couve à terre dix-huit œufs. Les petits restent réunis autour du père et de la mère jusqu'au retour de la saison des amours.

Le Francolin a plastron (*Perdix thoracica*, Temm.) ne m'est connu que par la description que M. Temminck en a faite dans son Histoire des gallinacés, tom. 3, pag. 335.

Un large plastron arrondi, de couleur gris-verdâtre et coupé par des zigzags noirs, couvre la poitrine. La gorge et les côtés du cou sont roux. Les parties inférieures sont rousses, un peu moins foncées que la gorge. Chaque plume est tachetée d'un gros point noir arrondi. Le dessus du corps est gris foncé, tacheté de noirâtre. Sur les scapulaires il y a plusieurs croissans blancs. Les yeux sont entourés de papilles charnues d'un beau rouge. Le bec et les pieds sont blancs, comme argentés. Cette espèce vient de l'Inde. M. Temminck

avoit vu le mâle dans le cabinet de M. Raye de Breukelerwaert, d'Amsterdam.

Tous les francolins que nous avons examinés jusqu'à présent, n'avoient qu'un seul éperon au tarse. Ceux qui nous restent à faire connoître portent au moins deux éperons à chaque jambe; mais, comme nous l'avons dit, il y a beaucoup d'irrégularité dans leur nombre. Il y a des individus qui en ont jusqu'à quatre : souvent un tarse en a plus que l'autre; mais, dans tous les individus d'une même espèce, il y en a toujours au moins deux à chaque pied. Ces francolins sont presque tous originaires de l'Inde. Le plus anciennement connu a été trouvé par Adanson sur les bords du Sénégal.

Le Francolin criard (*Perdix clamator*, Temm., Gallin., 298) est la plus grande espèce de ce genre. Sa taille égale presque celle d'une peintade. La couleur des plumes du cou, du dos et de la poitrine est noire; chacune d'elles étant bordée d'un liséré blanc. La baguette des plumes de la poitrine est également de couleur blanche. Toutes les plumes ont en outre des zigzags noirâtres sur le corps, et roussâtres sur les ailes. Le bec est fort et crochu; sa couleur est noirâtre. Les pieds sont jaunâtres, armés de deux éperons robustes et pointus de couleur de corne. Les ongles sont forts. La couleur de la femelle ne diffère pas de celle du mâle; mais elle est plus terne. Ce francolin ne fait pas de nid; mais il dépose à terre, sans prendre beaucoup de soin, quinze à dix-huit œufs. Son espèce habite le cap de Bonne-Espérance, d'où elle a été rapportée au Jardin du Roi par feu M. Delalande. Il vit en famille sur le bord des fleuves; il se perche sur les arbres et fait entendre un cri rauque qu'il répète souvent, et que l'on peut imiter par les syllabes *crohà-crohà-crohahach*. Il mange toutes sortes de graines, des vers, des insectes et quelques plantes bulbeuses. Les colons du Cap nomment cet oiseau *fezant*, ce qui a fait dire à quelques voyageurs que le faisan vulgaire se trouve en Afrique. Ce nom est d'ailleurs employé pour plusieurs gallinacés différens, et même pour désigner des oiseaux qui appartiennent à d'autres ordres.

On pourroit facilement réduire cette espèce en domesticité,

et ce seroit une précieuse acquisition pour nos basses-cours. M. Temminck dit qu'un habitant du Cap les faisoit propager chez lui, et qu'il avoit pu même les faire croiser avec nos poules domestiques.

Le Francolin d'Adanson (Buff., 157; *Perdix Adansonii*, Temm.; *Tetra bicalcaratus*, Linn.) a le dessus de la tête brun, le sourcil blanc, la gorge blanchâtre. Le fond de la couleur des joues est le même que celui de la gorge; mais il est grivelé de noirâtre. Un trait noir va du bec à l'œil, et remonte quelquefois par dessus le trait blanc qui dessine le sourcil. Les plumes du dos et des ailes sont rousses, avec leur bord jaunâtre. Celles de la poitrine ont la baguette blanchâtre; une tache marron vif, en forme de larme, s'étend de chaque côté de la baguette; elle est bordée d'une large bande rousse, et plus extérieurement de blanc jaunâtre. Le plus souvent la tache marron du centre offre quelques points jaunâtres comme le bord. Cette disposition des taches rend le plumage de cet oiseau très-varié et très-agréable.

La femelle ne diffère du mâle que par le manque d'éperons aux tarses. Le mâle en a deux sur chaque patte. Ils sont forts et très-pointus; leur couleur est brune; celle des pieds est jaunâtre, et le bec est blanchâtre. Les deux éperons avoient servi à le caractériser et à lui faire donner par Buffon le nom de bisergot. Linné le traduisit dans le *Systema naturæ* par l'épithète de *bicalcaratus*. M. Temminck l'a changée en celle d'*Adansonii*, parce que la première ne servoit plus à le distinguer de plusieurs autres espèces qui ont aussi deux éperons au tarse. Adanson est le premier naturaliste qui ait parlé de ce francolin. Il dit que sa chair est dure et mauvaise: il l'a trouvé sur les bords de la Gambie. Vers le coucher du soleil il se perche sur les arbres, et fait entendre assez loin sa voix dure et forte.

Le Francolin habankurélla, Temm. (*Perdix ceylonensis*, Lath.) a été décrit et figuré par Pennant et Forster dans la Zoologie indienne. On voit un mâle de cette espèce au Cabinet du Roi. Les joues et le cou sont presque nus. Les plumes, qui y sont éparses, sont blanchâtres, avec un petit bord noirâtre; celles du dos sont rousses, assez foncées, et leur tige est blanche; les plumes de la poitrine sont brunes,

avec de grandes flammes blanches; sur les côtés de l'abdomen les plumes sont barrées de traits blancs; la queue est noirâtre; le bec et les pieds sont rouges; les deux éperons qui arment le tarse ne sont pas très-forts; leur couleur est rouge foncée.

Je n'ai pas vu la femelle de cet oiseau. M. Temminck la décrit ainsi :

La femelle est à peu près de la taille du mâle. Il n'y a pas de nudité au cou, et les tarses sont dépourvus d'éperons; la tête est variée de noir et de cendré; les plumes du dos et des ailes sont d'un roux bai, avec des taches noires au lieu de raies blanches; les plumes de la poitrine et du ventre sont rousses, avec leur bord plus clair; les ailes et la queue sont brunes.

Cette espèce a été décrite et figurée par Forster sous le nom de *tetrao bicalcaratus*. Elle se trouve à Ceylan, où les colons la nomment *gecouleur de Ratelaar*, probablement par onomatopée. Son cri imite, dit-on, une espèce de râlement.

Le Francolin spadicé, *Perdix spadicea*, Lath., a été découvert par Sonnerat, qui l'a donné comme un oiseau de Madagascar. Depuis, M. Leschenault nous l'a envoyé de Pondichéry. La grosseur de son corps surpasse à peine celle de la perdrix grise; mais ce francolin est plus svelte; il est remarquable par la longueur de sa queue, qui dépasse de beaucoup les ailes; le bec est moins recourbé qu'à l'ordinaire; il a environ un pied de long; ses deux éperons grêles et longs, ressemblent à deux épines implantées sur le tarse, dont la couleur est rouge; le bec est gris à sa pointe et rouge à sa base; tout le plumage de cet oiseau est roux ferrugineux, un peu plus foncé sur la poitrine; chaque plume est bordée d'un petit liséré gris olivâtre; les plumes de la queue sont ondées de petits traits noirs en zigzags. M. Leschenault, qui l'a observé vivant, nous apprend que les habitans de la côte de Coromandel le nomment *saravoukogi*. Cette espèce, dit-il, habite les bois à quelque distance de Pondichéry. Elle est beaucoup plus rare que le francolin à collier roux (*perdix francolinus*). L'œil est entouré d'une peau nue et rouge.

Ces oiseaux vivent par couple. Leur ponte, qui a lieu en Juillet et Août, est de quatre à six œufs blancs, plus gros que ceux de nos pigeons. Leur cri peut se rendre par la syllabe *tok*, prononcée plusieurs fois de suite.

Le Francolin oculé (*Perdix oculea*, Temm., Gall., pag. 408) a été décrit comme une perdrix à tarse seulement tuberculé par M. Temminck. Le seul individu qu'il ait vu, faisoit partie de la collection de M. Raye de Breukelerwaert à Amsterdam. Depuis, nous en avons reçu deux individus, dont les tarses portent des éperons longs et pointus. Un d'eux a même deux éperons à l'un de ses tarses. Ils nous sont venus de Sumatra par les soins de MM. Diard et Duvaucel.

La taille de ce francolin est à peu près celle de la perdrix grise; mais le bec est plus long et les pieds sont plus grêles; la tête, le cou, la poitrine et les côtés du ventre sont couverts de plumes d'un beau roux mordoré; l'abdomen est blanc; sur les côtés de la poitrine et du ventre il y a des bandes transversales noires. Les plumes qui couvrent les cuisses sont rousses et ont à l'extrémité une grande tache noire arrondie. La partie antérieure du dos, au bas du cou, est noire, rayée transversalement de blanc; le reste du dos est d'un beau noir velouté, relevé par la couleur mordorée des taches en forme de fer de lance, que l'on voit sur chaque plume. Les couvertures des ailes sont cendrées olivâtres, ayant sur chaque plume une tache noire arrondie; les rémiges et les pennes secondaires sont brunes : celles-ci sont bordées de marron.

Le Francolin lunulé (*Perdix lunulata*) est une espèce nouvelle, que le capitaine Houssard nous a rapportée parmi les belles collections qu'il a faites pendant ses voyages au Bengale, et dont il a enrichi le Cabinet du Roi. Sa taille n'égale pas celle de la perdrix grise. Le dessus de la tête est noir, grivelé de blanc; le dos est roux, marqué de gros points blanchâtres, qui sont chacun entourés d'un cercle noir. Toutes les parties inférieures sont rousses; sur le devant du cou il y a des raies noires; sur la poitrine ce sont de grands croissans noirs qui bordent chaque plume; le ventre est tacheté de points noirs; le bec est grêle, petit et blanchâtre; les tarses sont courts, trapus et armés de deux gros éperons peu alongés.

Le Francolin ensanglanté (*Perdix cruenta*, Temm., pl. col., 332) est une belle espèce, originaire de l'Inde, dans le Nepaul. Elle a deux éperons au tarse droit et quatre au tarse gauche. Les plumes alongées que ce francolin a sur la tête, lui font une petite huppe; sa queue est de moyenne grandeur et arrondie; l'œil est entouré d'une peau nue, violette : la face de cet oiseau est rouge; le dessus de la tête est gris, panaché de blanchâtre; le dos est gris, et sur chaque plume il y a une raie longitudinale blanche, bordée d'un trait noir de chaque côté; les côtés du cou sont verts, teintés de jaune; la poitrine et le ventre verts. Sur les parties inférieures on voit de larges taches irrégulières, d'une belle couleur de carmin, qui rendent la poitrine et le ventre de cet oiseau comme ensanglantés. Les plumes des ailes sont grises, bordées de vert, et ont leur baguette d'un bel éclat argenté; celles des grandes couvertures de la queue ont leur bordure rouge de carmin, ainsi que les plumes de la queue elle-même, dont la couleur est grise et l'extrémité blanche; le croupion en dessous et d'un beau rouge, avec un point vert à l'extrémité de chaque plume; le bec est noir et les pieds sont rouges; sa taille égale à peu près celle de nos poules domestiques. Ce bel oiseau, que nous ne connoissons bien que par la figure qu'en a donnée M. Temminck, avoit été précédemment indiqué par le major général Hardwicke sous le nom de *phasianus cruentus*, dans le tome 13 des Transactions linéennes.

La troisième section du genre Perdrix comprend les cailles, dont le bec est plus mince et plus foible que celui des perdrix. Elles ont toutes un caractère commun, facile à saisir: c'est que la première penne de l'aile est aussi longue que celles qui la suivent; tandis que dans les autres perdrix cette plume est beaucoup plus courte.

La Caille, Buff., 170 (*Perdix coturnix*, Lath.), est célèbre par les voyages qu'elle fait à des époques déterminées: elle diffère donc beaucoup dans ses habitudes des perdrix, qui sont des oiseaux sédentaires. Son plumage est assez varié. Le mâle a trois raies noires sur la tête, dont une sur chaque sourcil; le fond du plumage est mêlé de brun et de noir; le dessus du corps est cendré brun avec de grandes flammes

noires et jaunâtres. Le dessous du corps est roux clair, avec des flammes blanches. La femelle a la gorge blanche, et les autres couleurs du mâle, mais elles sont moins prononcées.

Les cailles vivent isolées, et il est assez rare d'en trouver deux dans le même endroit, excepté pendant le temps où elles se réunissent pour voyager.

La caille est polygame, de sorte que le mâle ne prend aucun soin de sa couvée.

La femelle pond à terre, le plus souvent dans les blés, depuis huit jusqu'à quatorze œufs, d'un vert peu foncé, chargés de grandes taches brunes ou noirâtres, et de très-petits points.

Aussitôt que les cailletaux peuvent se suffire à eux-mêmes, la femelle les abandonne; et ils se séparent bientôt après pour vivre isolés jusqu'au temps de leur migration. Ces oiseaux se réunissent à cette époque, et volent en bandes nombreuses, le plus souvent au clair de lune, vers le Midi de l'Europe, traversent la Méditerranée et se rendent en Afrique, où ils se répandent jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

Au commencement de l'automne on en prend une grande quantité dans l'île de Caprée, à l'entrée du golfe de Naples. Le produit de cette chasse faisoit autrefois le revenu de l'évêque de l'île, que l'on nommoit pour cette raison l'*évêque des cailles*.

Les îles et les écueils du Levant en sont à ces époques tellement couverts, qu'on en fait des salaisons pour les conserver.

M. le commandeur de Godeheu a consigné, dans les Mémoires de l'Académie des sciences, le fait que les cailles n'abordent à Malte que par les vents de nord-ouest, qui leur sont contraires pour gagner la Provence, et qu'à leur retour elles suivent toujours les vents du sud-est qui les empêcheroient d'aborder sur la côte de Barbarie.

Quelquefois ces cailles sont tellement fatiguées dans leur traversée de mer, qu'elles tombent sur les navires et qu'elles se laissent prendre avec la main. Ce fait est connu depuis bien long-temps, car Belon dit en avoir été témoin.

La CAILLE NATTÉE (*Perdix textilis*, Temm., pl. col., 35) est une jolie espèce du Bengale, qui se rapproche de notre caille

par la taille et même par les couleurs. Le mâle a la gorge blanche, avec un double collier noir; le sourcil est blanc; le dessus de la tête brun, varié de noir; le dos est de la même couleur, mais il est flambé de blanc; le dessous du ventre est blanc, à grandes taches noires.

La femelle ne diffère du mâle que par son ventre blanc et sa poitrine plus rousse. Les autres teintes sont moins prononcées.

M. Leschenault nous apprend que cet oiseau se nomme *kâtet* sur la côte de Coromandel, où il est très-commun. Il vit dans les lieux plantés de broussailles et se nourrit de toutes sortes de graines. La femelle fait son nid à terre et y dépose quatre œufs tachetés de noir. La ponte a lieu au mois de Mai.

La Caille rousse (*Perdix rubiginosa*, Nob.) est une autre espèce de Pondichéry, qui a les mêmes habitudes que la précédente, mais qui y est beaucoup plus rare. M. Leschenault dit que les naturels l'appellent *kersa*. Cette caille a la tête noirâtre, piquetée de gris; le derrière du cou de couleur de bistre; le dos gris foncé, mêlé de noir; la poitrine grise, avec des taches noires.

La Caille a ventre perlé (*Perdix striata*, Lath.) a été découverte à Madagascar par Sonnerat. Toutes les parties supérieures de cet oiseau sont rousses, avec une tache blanche, alongée, sur le milieu de chaque plume; sur la nuque il y a des points noirs, et sur le dos des traits transversaux noirs. La face est noire, sans aucune tache; le ventre, qui est noir, a de grandes taches arrondies d'un blanc pur. Les côtés sont cendrés, bleuâtres. Cet oiseau est plus grand que la caille ordinaire.

La Caille australe (*Perdix australis*, Lath.) est commune à la Nouvelle-Hollande aux environs du port Jackson. Elle est un peu plus grande que notre caille commune; sa couleur est rousse, avec de nombreuses lignes noirâtres en travers sur le corps.

La Caille a fraises, Buff., pl. enl., 26. Le mâle est représenté sur la planche de Buffon que je cite, et a été décrit sous le nom de *tetrao sinensis*; la femelle a été indiquée, comme une espèce nominale distincte, sous le nom de *tetrao*

manillensis. Cette espèce, commune aux Philippines et à la Chine, est aussi répandue dans toutes les Moluques: on la trouve jusqu'à Timor. Sa couleur est brune sur le dos, plus foncée sous le ventre; une fraise blanche tranche sous la gorge avec le noir foncé dont elle est peinte.

Enfin, les colins forment une quatrième section; ils se rapprochent des perdrix par la force du bec, souvent échancré à l'extrémité, et par la taille un peu plus grande; mais ils ont, comme les cailles, l'habitude de voyager. Les espèces que l'ont connoît sont toutes américaines.

La plus grande est le Colin tocro (*Perdix guyanensis*, Lath.; *Perdix dentata*, Temm.), qui a beaucoup des habitudes de nos perdrix: elle vit en famille; le mâle et la femelle prennent soin de leur couvée; mais le colin fait son nid sur les arbres, et non à terre comme nos perdrix. Leur ponte est de douze ou quinze œufs blancs. Leur nom de *tocro* est une onomatopée de leur cri à la Guiane.

Le plumage de cet oiseau est roux, mêlé de cendré, et est varié d'un grand nombre de zigzags noirâtres.

Le Colin houi (*Perdix borealis*) a été aussi décrit sous le nom de *Perdix Virginiana*, *Marylanda*, *Mexicana*, *Coyollos*. Cette espèce est répandue dans tous les États-Unis d'Amérique, dans la Floride et au Mexique. Le front de cet oiseau est noir; le sourcil est blanc, surmonté d'un trait noir; le dos est roux, flambé de blanc et de noir; le ventre est blanchâtre et les côtés du ventre sont roux, avec des ocelles jaunâtres; le sommet de la tête est marron.

La femelle diffère peu du mâle.

Le Colin Sonnini, pl. col. 75 (*Perdix Sonninii*) est une espèce que M. Temminck a distinguée du zonecolin (*Perdix cristata*, Lath.), avec lequel elle a cependant les plus grands rapports. Ce colin a une huppe blanche sur le sommet de la tête, qui est de la même couleur; l'occiput est brun, tacheté de noir; la gorge et le derrière des sourcils sont rougeâtres; le dos est tacheté de brun; le ventre est roux, et chaque plume offre deux taches blanchâtres latérales, bordées de noir.

Cette espèce vit à la Guiane, où Sonnini l'a observée. (Valenc.)

PERDRIX, *Perdix*. (*Conchyl.*) Genre que Denys de Montfort (Conchyl. syst., t. 2, page 447), dans sa manière de voir, a cru devoir établir pour une espèce de tonne, qui paroit être toujours un peu ombiliquée. C'est la TONNE PERDRIX, *Dolium perdix* de M. de Lamarck, qu'il nomme la PERDRIX MAILLÉ, *Perdix reticulatus*. Voyez TONNE. (DE B.)

PERDRIX. (*Conchyl.*) Ce nom est également donné par les marchands de coquilles à des espèces de différens genres, comme à une porcelaine, *Cypræa erosa*, Linn.; à une natice, *nerita canrena*, Linn., et plus souvent, en y ajoutant l'épithète de rouge, à la *bulla achatina*, Linn., maintenant l'agathine perdrix de M. de Lamarck. La PERDRIX DU ROYAUME DE JUDA, la PERDRIX VIOLETTE, la PERDRIX BLEUE, paroissent n'être que des variétés de la même coquille. (DE B.)

PERDRIX BLANCHE. (*Ornith.*) Le lagopède de la baie d'Hudson, *tetrao albus*, Gmél., est désigné sous ce nom par Anderson, et par Edwards, qui l'a figuré, pl. 72. (CH. D.)

PERDRIX DE DAMAS. (*Ornith.*) L'oiseau que Belon, pag. 258, nomme ainsi, est le ganga, *tetrao alchata*, Linn., et *pterocles setarius*, Temmk. (CH. D.)

PERDRIX DE GARIBA. (*Ornith.*) Le ganga, *tetrao alchata*, Linn., est ainsi appelé en Catalogne. (CH. D.)

PERDRIX GOUACHE. (*Ornith.*) Ancienne dénomination de la perdrix grise, *tetrao cinereus*, Linn. (CH. D.)

PERDRIX DES INDES. (*Ornith.*) D'après la grande taille que Strabon donne à cet oiseau, il y a lieu de penser qu'il s'agit d'une outarde, *otis*. (CH. D.)

PERDRIX DE MER. (*Ornith.*) Voyez GLARÉOLE. (CH. D.)

PERDRIX DE MER. (*Ichthyol.*) Un des noms vulgaires de la SOLE. Voyez ce mot. (H. C.)

PERDRIX DE MONTAGNE DU MEXIQUE. (*Ornith.*) Fernandez, chap. 85, désigne sous cette dénomination un de ses *ococolins*. (CH. D.)

PERDRIX NAINE. (*Ornith.*) Théophraste parle, sous cette dénomination, de la caille, *coturnix*. (CH. D.)

PERDRIX DU NORD. (*Ornith.*) Il est question sous ce nom, dans l'Histoire générale des voyages, tom. 19, pag. 40, et dans l'Abrégé de La Harpe, t. 18, p. 199, d'un oiseau du Groënland qui est blanc en hiver, gris en été, et auquel des

doigts garnis en partie de membranes, donnent les moyens de marcher, de voler et de nager tour à tour. (Ch. D.)

PERDRIX PETITE. (*Ornith.*) Suivant Sonnini, les habitans de la Guiane donnent le nom de *petite perdrix* aux fourmiliers, *myothera*, Illiger. (Ch. D.)

PERDRIX DE PRAIRIES. (*Ornith.*) Tournefort dit, dans son Voyage au Levant, lettre 10, tom. 1, page 159, de l'édition d'Amsterdam, 1718, que dans l'île de Samos on appelle ainsi les francolins, *tetrao francolinus*, Linn. (Ch. D.)

PERDRIX DES TERRES NEUVES. (*Ornith.*) Belon, pag. 247, et, d'après lui, Salerne, p. 134, désignent par cette dénomination la peintade proprement dite, *numida meleagris*, Linn. (Ch. D.)

PERD-SA-QUEUE. (*Ornith.*) Une des dénominations de la mésange à longue queue, *parus caudatus*, Linn. (Ch. D.)

PÈRE-BLANC. (*Ornith.*) C'est la traduction de l'*ach-bobba* des Turcs, et *rachamah* des Arabes, petit vautour de Buffon et *vultur percnopterus*, Linn. (Ch. D.)

PÈRE-AUX-BŒUFS. (*Mamm.*) Cette idée désigne chez les naturels du Canada un très-grand quadrupède, qui leur est inconnu à eux-mêmes. Mon frère pense que cet animal pourroit être le mastodonte de l'Ohio, espèce perdue. (F. C.)

PÈRE-DE-LA-FAUCILLE. (*Ornith.*) Traduction du nom de *mengel* ou *abou-mengel*, que les Arabes donnent à l'oiseau qu'on appelle en Éthiopie *abou-hannès*, et qui est figuré dans le tome 5.e du Voyage de Bruce aux sources du Nil, pl. 35. La dénomination de *père-de-la-faucille* exprime la courbure du bec de l'oiseau, qui a reçu aussi celle d'*abou-hannès ou Père-Jean*, de l'époque ordinaire de son arrivée en Éthiopie vers la Saint-Jean. (Ch. D.)

PÈRE-JEAN. (*Ornith.*) Voyez Père-de-la-faucille. (Ch. D.)

PÈRE-NOIR. (*Ornith.*) Ce passereau est le *fringilla noctis*, Linn.; et le père-noir à longue queue, *loxia macroura*, Linn., est la veuve chrysoptère, *fringilla chrysoptera* de M. Vieillot, pl. 41 de ses *Oiseaux chanteurs*. (Ch. D.)

PEREBECENUC. (*Bot.*) Suivant Oviédo ce nom étoit donné dans l'île de Cuba au tabac, qui y étoit fort abondant lorsqu'il se trouvoit dans cette colonie. (J.)

PÉRÉBIER, *Perebea*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, imparfaitement connu, à fleurs dïoiques ou polygames, de la famille des *urticées*, de la *dioécie* de Linnæus; les étamines n'ont point été observées. Le caractère essentiel de ce genre consiste dans des fleurs dioïques; les femelles pourvues d'un calice tubulé, à quatre dents; point de corolle; un ovaire arrondi; un style oblong, épais, velu; un stigmate à deux lobes; une semence entourée par le calice converti en baie. Le réceptacle est charnu, écailleux en dehors, denté à ses bords, d'abord concave, et contenant un grand nombre de fleurs sessiles : il prend ensuite une forme convexe après la fécondation, et se replie en dehors, à la maturité des semences.

Pérébier de la Guiane; *Perebea Guianensis*, Aubl., Guian., vol. 2, pag. 953, tab. 381. Arbre de moyenne grandeur, dont la racine produit plusieurs troncs flexibles, de quatre à cinq pouces de diamètre; les rameaux sont striés; les feuilles alternes, presque sessiles, ovales, oblongues, glabres, luisantes, ondulées à leurs bords, longues d'un pied et plus, larges de cinq pouces, parsemées de points transparens, accompagnées de stipules membraneuses et caduques. Les fleurs sont axillaires, réunies sur un réceptacle charnu, découpé à son bord, de deux pouces et plus de diamètre, chargé de plus de trente fleurs pressées les unes contre les autres. Le calice est tubulé, renflé au sommet, et muni de quatre petites dents. Il renferme un ovaire arrondi, surmonté d'un style charnu, un peu velu, terminé par un stigmate à deux lobes. Le fruit est une baie molle, un peu velue, d'un rouge de corail, ovale, un peu en poire, ombiliquée par les dents du calice; elle ne renferme qu'une seule semence. A mesure que les fruits mûrissent, le réceptacle prend une forme convexe; les baies s'en détachent et tombent. Cet arbre croît dans la Guiane, sur les bords de la rivière Couron. Il fleurit vers la fin du printemps. Les Galibis le nomment *abérémou* et *vévé-épéroa*. Toutes les parties de cet arbre, étant entamées, répandent un suc laiteux. On se sert de son écorce pour faire des liens. (Poir.)

PEREGOUZINA. (*Mamm.*) Nom russe du Perouasca. (F. C.)

PÉRÉGUSINE. (*Mamm.*) C'est Peregusna ou Perouasca francisé par Vicq-d'Azyr. (F. C.)

PEREGUSNA ou PEROUASCA. (*Mamm.*) Voyez Péréguſine. (F. C.)

PEREIBA. (*Bot.*) Nom brasilien du Pérébier. Arbre dont le bois est dur, et employé comme bois de charpente. (Lem.)

PERELLE. (*Bot.*) Voyez Parelle. (J.)

PEREMPALK. (*Bot.*) Nom donné chez les Indous, suivant Cossigny, au bois d'aloès ou bois d'aigle (voyez Aloès, bois de), *agallochum* des anciens, *aquilaria* des botanistes, dont toutes les parties ont une odeur agréable, et qui est employé pour guérir les fièvres, et en fumigations pour parfumer les appartemens. (J.)

PERENGO. (*Ornith.*) Nom des pigeons bisets dans le Midi de la France. (Ch. D.)

PÉRÉOLE. (*Bot.*) Un des noms de la centaurée bleuet. (L. D.)

PÉRÉPÉ. (*Bot.*) Voyez Clusier (Poir.)

PÉRÉPÉRÉ. (*Bot.*) Ce nom caraïbe du *clusia rosea*, a déterminé M. Poiret à décrire ce genre dans l'Encyclopédie méthodique sous celui de *pérépé*. C'est le clusier du Dictionnaire des sciences naturelles. (J.)

PERESKIA. (*Bot.*) Le genre de ce nom, fait par Plumier, a été supprimé par Linnæus et réuni au Cacte. Voyez ce mot. (J.)

PEREWIASKA ou PEROUASCA. (*Mamm.*) Voyez Péréguſine. (F. C.)

PEREXIL. (*Bot.*) Petiver donnoit ce nom à un *ærua* et à un *gomphrena* de la famille des amarantacées, ainsi qu'à un *paronychia*. (J.)

PEREYRA. (*Bot.*) Nom du goyavier dans les Indes orientales, suivant les éditeurs de l'Abrégé des voyages. (J.)

PÉRÉZIE, *Perezia*. (*Bot.*) Ce genre de plantes, publié en 1811, par M. Lagasca, dans ses *Amenidades naturales de las Espanas* (pag. 31), appartient à l'ordre des Synanthérées, à notre tribu naturelle des Nassauviées, et à la section des Nassauviées-Trixidées, dans laquelle nous l'avons placé entre les deux genres *Platycheilus* et *Carionea*. (Voyez notre tableau des Nassauviées, tom. XXXIV, pag. 206 et 213.) M. Lagasca le place auprès du *Leucheria*, et M. De Candolle entre l'*Onoseris* et le *Leucheria*.

Le genre *Perezia* est dédié par son auteur à la mémoire de Laurent Perez, pharmacien de Tolède, qui parcourut la Grèce, le Levant, l'Europe, et qui, par ses ouvrages publiés dans le seizième siècle, mérite, selon M. Lagasca, d'être placé au premier rang des botanistes contemporains. Ce genre offre les caractères suivans, que nous empruntons à la description de M. Lagasca.

Calathide incouronnée, radiatiforme, multiflore, labiatiflore, androgyniflore. Péricline oblong, formé de squames imbriquées, scarieuses sur les bords. Clinanthe plan, parfaitement nu, ponctué. Fruits pourvus d'une aigrette sessile, composée de squamellules filiformes, très-barbellulées. Corolles à lèvre intérieure partagée en deux lanières capillaires, roulées ensemble en spirale.

Pérézie de Lagasca : *Perezia Lagascæ*, H. Cass. ; *Clarionea magellanica*, Decand., Ann. du Mus. d'hist. nat., tom. 19, t. 12, fig. 2 ; *Perdicium magellanicum*, Linn. fil., *Suppl. pl.*, p. 376. C'est une plante herbacée, à tige simple, velue, presque nue ou ne portant que deux feuilles, et terminée par une seule calathide ; les feuilles radicales sont runcinées et ciliées. Cette plante a été trouvée près le détroit de Magellan.

M. Lagasca avoit d'abord nommé ce genre *Clarionea*, en lui attribuant le *Perdicium magellanicum* et plusieurs autres espèces inédites, herbacées ou suffrutescentes, à feuilles entières ou pinnatifides, et à clinanthe ponctué, ordinairement nu, quelquefois cilié sur les bords des aréoles ovarifères. C'est sous ce premier nom, et avec ces caractères, que le genre a été publié, en 1812, par M. De Candolle, qui avoit eu communication du manuscrit de M. Lagasca, et qui le reconnoissoit comme auteur de ce genre. Mais, dès l'année précédente, M. Lagasca avoit publié le même genre, en changeant son nom, et en modifiant ses caractères et sa composition. Le *Clarionea* est ainsi devenu le *Perezia* : il n'ad et plus que des plantes herbacées, à feuilles simples, sessiles, jamais opposées, et à calathides solitaires, terminant la tige, les rameaux ou la hampe ; et, ce qui est surtout à remarquer, le clinanthe de toutes ces plantes est plan, ponctué, parfaitement nu. Nous disons parfaitement nu, c'est-à-dire sans fimbrilles piliformes, parce que M. Lagasca, qui distribue

les genres de sa première section en deux subdivisions, selon que leur clinanthe est nu ou appendiculé, range dans la première le *Perezia*, et dans la seconde les *Triptilion* et *Trixis*, dont le clinanthe ne porte que des fimbrilles piliformes, comme celles de notre *Clarionea*. M. Lagasca déclare positivement que le *Perdicium magellanicum*, observé par lui, est le type de son genre *Perezia*; et il n'exprime que des doutes à l'égard des *Perdicium lactucoides*, *squarrosum* et *recurvatum*, qu'il n'a point vus. Cependant il paroît avoir observé quelques espèces de *Perezia* autres que le *Perdicium magellanicum*; mais il ne les signale point.

Le nom générique de *Perezia* doit certainement prévaloir sur celui de *Clarionea*, puisqu'il a été publié le premier, et par l'auteur même du genre, dont les intentions sur le choix du nom doivent être respectées. Ainsi, le nom de *Clarionea* étant resté sans emploi, nous avons pu l'appliquer très-convenablement à un autre genre ayant pour type le *Perdicium lactucoides*, et immédiatement voisin du *Perezia*, dont il ne diffère essentiellement que par le clinanthe hérissé de fimbrilles très-nombreuses, courtes, sétiformes, au lieu d'être parfaitement nu.

Le genre *Perezia* de M. Lagasca est fondé sur le *Perdicium magellanicum*, auquel MM. Lagasca et De Candolle, qui l'ont observé, attribuent un clinanthe absolument nu. Ajoutons que, d'après la figure donnée par M. De Candolle dans son Mémoire, cette plante auroit les fruits glabres, et les squames de son péricline seroient obtuses; tandis que les vraies *Clarionea* ont les fruits couverts de longs poils, et les squames du péricline acuminées ou cuspidées.

Depuis l'impression de notre article NASSAUVIÉES, dans lequel nous ayons décrit (tom. XXXIV, pag. 221) les caractères du genre *Nassauvia*, observés par nous sur la seule espèce alors connue, nous ayons trouvé dans l'herbier de M. Desfontaines une espèce nouvelle, que nous pouvons signaler ici de la manière suivante:

Nassauvia Durvillei, H. Cass. Plante probablement herbacée; tige simple, haute d'environ un pied, entièrement couverte, depuis la base jusqu'au sommet, de feuilles rapprochées, imbriquées, et terminée par un capitule globuleux; feuilles sessiles,

embrassantes, longues d'environ sept lignes, larges d'environ trois lignes, ovales, aiguës au sommet, très-entières sur les bords de leur moitié inférieure, très-légèrement dentées en scie sur les bords de leur moitié supérieure, munies d'environ sept nervures longitudinales simples, très-fortes; la face extérieure entièrement couverte d'une couche épaisse de poils très-nombreux, longs, appliqués, soyeux, blanchâtres; la face intérieure glabre inférieurement, un peu velue supérieurement: calathides rassemblées en capitule; chaque calathide composée de cinq fleurs, qui, dans l'échantillon sec que nous décrivons, ne sont pas encore épanouies; péricline formé de cinq squames oblongues-lancéolées, très-aiguës, presque spinescentes au sommet, laineuses extérieurement; trois squames surnuméraires plus étroites, linéaires, laineuses extérieurement, formant une sorte de péricline extérieur un peu plus court; aigrette composée ordinairement de trois squamellules longues, étroites, laminées, linéaires, obtuses, membraneuses, blanches, à peine ou point denticulées sur les bords.

Cette nouvelle espèce, découverte par M. Durville dans les îles Malouines, se distingue très-bien de la *Nassauvia Commersonii*, par la couche épaisse de longs poils soyeux et blanchâtres qui couvre toute sa surface extérieure, par ses feuilles non découpées en crête, mais bordées seulement de quelques petites dents très-peu saillantes, et par ses calathides formant ensemble un vrai capitule globuleux, terminal.

Il nous semble assez probable que la *Nassauvia Durvillei* étoit depuis long-temps connue de M. Lagasca; car nous lisons, dans les *Amenidades naturales* (pag. 35), à la suite de la description technique du genre *Nassauvia*, cette indication remarquable: *Plantæ herbaceæ? foliis alternis, subimbricatis, coriaceis, lineatis tectæ, glabræ vel sericeæ; flores congesti, in spicam foliosam, terminalem, figuræ variæ digesti.*

Les caractères génériques offerts par les *Nassauvia Commersonii* et *Durvillei*, étant exactement identiques dans ces deux espèces, il s'ensuit que la *Nassauvia Gaudichaudii*, dont les caractères génériques présentent quelques différences notables, a été convenablement distraite par nous de ce genre, pour en former un nouveau, suffisamment distinct, sous le nom de *Mastigophorus*.

Les Annales des sciences naturelles de Mai 1825 contiennent un rapport de M. Mirbel sur la Flore des îles Malouines par M. Gaudichaud, dans lequel nous voyons que ce voyageur botaniste a mentionné, sous le nom de *Perdicium recurvatum*, une plante dont il a bien voulu nous donner un échantillon, et qui se rapporte au genre *Homoianthus*.

Homoianthus echinulatus, H. Cass. Tige herbacée, longue, épaisse, comme spongieuse, cylindrique, glabre, brune, simple, divisée supérieurement en quelques rameaux; entièrement couverte, ainsi que les rameaux, de feuilles alternes, rapprochées ou très-peu distantes, presque imbriquées ou se recouvrant par leurs bases, persistantes, desséchées et décolorées sur la partie inférieure de la tige, longues d'environ un pouce; la partie inférieure de la feuille, formant une sorte de pétiole, est semi-amplexicaule, demi-engainante, appliquée, dressée, très-large à la base, étroite au sommet, presque ovale, concave, membraneuse, bordée de cils mous; la partie supérieure, formant le limbe, est étroite, large de moins d'une ligne, linéaire-lancéolée, épaisse, roide, coriace, très-étalée, arquée en dehors, spinescente au sommet; la face supérieure de ce limbe est glabre, luisante, verte, échinulée ou hérissée de spinules, et elle est creusée dans son milieu d'un large et profond sillon longitudinal; les bords sont courbés ou roulés en dessous et très-entiers; la face inférieure offre une côte médiaire très-saillante, très-large, aplatie, glabre; et le reste de cette face, caché par la courbure ou l'enroulement des bords, est hérissé d'une multitude de petits poils glanduleux, jaunâtres; le sommet de la tige (et probablement plus tard celui de chaque branche) se prolonge brusquement, au-dessus de la touffe des feuilles terminales, en une sorte de pédoncule très-simple, long d'environ deux pouces, grêle, flexueux, roide, cylindrique, strié, garni de petits poils glanduleux, muni de quatre à cinq petites feuilles alternes, très-distantes, et terminé par une seule calathide; cette calathide, demi-pourrie et vermoulue dans l'échantillon sec que nous décrivons, est grande, multiflore, labiatiflore; le péricline, parsemé de petits poils obtus, comme glanduleux, est formé de squames pluriséries, imbriquées, oblongues-lancéolées, spinescentes au sommet, munies d'une nervure médiaire, sail-

lante, simple, et de plusieurs nervures latérales, non saillantes, ramifiées et anastomosées supérieurement; les squames extérieures ont leur partie supérieure probablement inappliquée, appendiciforme, bordée de longs cils roides, aculéiformes; les squames intérieures sont simples, à bords nus et entiers; clinanthe bien garni de fimbrilles très-nombreuses, courtes, piliformes; ovaires velus; aigrette de squamellules très-nombreuses, inégales, filiformes, roides, très-barbellulées.

Nous avons tout lieu de croire que cette plante herbacée est vivace; que sa tige principale est couchée sur la terre, et redressée au sommet; que les rameaux naissent après la fleuraison autour de la base du pédoncule, qui, d'abord terminal, se trouve ensuite rejeté sur le côté, et devient en apparence latéral.

Cette plante est-elle le vrai *Perdicium recurvatum*? Elle diffère spécifiquement et même génériquement d'une autre plante précédemment observée par nous, sous le même nom, et qui appartient au genre *Clarionea*. Nous croyons aussi que l'on confond, sous le nom de *Perdicium magellanicum*, une espèce de *Perezia* ayant le clinanthe nu, et une espèce de *Clarionea* ayant le clinanthe fimbrillé. Pour éviter ces confusions, il convient de distinguer génériquement, comme nous l'avons proposé, les espèces à clinanthe nu, les espèces à clinanthe fimbrillé, les espèces à péricline formé de squames simples et uniformes, les espèces à péricline formé de squames dont les extérieures sont dentées-épineuses. (H. Cass.)

PERFOLIATA. (*Bot.*) Ce nom dénote une plante dont les feuilles entourent entièrement par leur base la tige qui paroît les traverser. Matthiole et beaucoup d'auteurs anciens l'emploient pour désigner la plupart des *buplevrum*; Daléchamps pour un maceron, *smyrnium perfoliatum*; Clusius, Lobel et Gerard pour un chou, *brassica orientalis*; Gesner pour la centaurée jaune, *chlora perfoliata*; Brunfels pour la double-feuille, *ophrys ovata*. On ne l'emploie maintenant que comme nom spécifique. (J.)

PERFOLIÉES [Feuilles]. (*Bot.*) On nomme ainsi les feuilles dont la lame est traversée par la tige; ce qui a lieu lorsque deux feuilles opposées sont soudées par la base de manière

à ne former qu'une feuille unique; exemples : *uvularia perfoliata*, *chlora perfoliata*, *buplevrum rotundifolium*, *crotalaria perfoliata*, etc. (Mass.)

PERFUSES [Graines] (*Bot.*), répandues dans l'intérieur du fruit sur toute la surface, soit des valves (*butomus*, *gentiana*), soit des cloisons (*papaver*, *punica*, etc.). (Mass.)

PERGALIA. (*Bot.*) Suivant Ruellius ce nom étoit donné anciennement à l'*argemone*, ou pavot épineux, par les Romains. (J.)

PERGUE, *Perga*. (*Entom.*) Nom donné par M. le docteur Leach (*Miscellany zoolog.*, tome 3) à un petit genre d'insectes hyménoptères, de la famille des uropristes, voisin des tenthrédes ou mouches-à-scie, pour y ranger cinq espèces de la Nouvelle-Hollande. Ces espèces ont les antennes courtes, terminées en massue, et ressemblent aux Gimbèces. Voyez ce mot. (C. D.)

PERGULAIRE, *Pergularia*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes; monopétalées, de la famille des *apocinées*, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice persistant, à cinq divisions; une corolle en soucoupe; le tube cylindrique plus long que le calice; le limbe plane, à cinq lobes; cinq écailles à demi sagittées; cinq anthères sessiles, enfoncées dans les portions tronquées du stigmate; deux ovaires acuminés, point de style; un grand stigmate élargi et tronqué; deux follicules rudes, ovales-oblongs; les semences couronnées par une longue aigrette.

Pergulaire glabre : *Pergularia glabra*, Linn., *Mant.*; *Flos pergulanus*, Rumph, *Amb.*, 5, p. 51, tab. 29, fig. 2. Plante des Indes orientales, à tige grimpante, ligneuse, très-lisse, garnie de feuilles opposées, glabres, pétiolées, ovales, aiguës, très-entières, de moitié plus longues que les pétioles. Les fleurs sont axillaires, terminales, disposées en ombelle sur des pédoncules alternes, presque dichotomes. Le calice est petit, partagé en cinq découpures profondes, linéaires; aiguës, le tube de la corolle à peine plus long que le calice, élargi à son orifice en un limbe plan, en roue, divisé en cinq lobes ovales, obtus. Cette espèce croît dans les Indes orientales, ainsi qu'à l'île de Java.

Pergulaire tomenteuse : *Pergularia tomentosa*, Linn., *Mant.*; Desf., Flor. atlant., 1, pag. 209; Vahl, *Symb.*, 1, pag. 23; *Asclepias cordata*, Forsk.; *Ægypt.*, pag. 49. Petit arbrisseau haut de trois à quatre pieds, à tige grimpante, rameuse, pubescente dans sa jeunesse, garnie de feuilles opposées, médiocrement pétiolées, épaisses, arrondies, échancrées en rein, pubescentes, d'un gris cendré. Les fleurs sont axillaires, disposées en petits corymbes presque ombellés; les pédoncules inférieurs alternes, puis opposés, courts, velus; les pédicelles uniflores; le calice est velu, verdâtre; la corolle quatre fois plus longue, d'un vert livide rouillé, torse avant son épanouissement. Le fruit consiste en deux capsules folliculées, ovales, alongées, renflées, aiguës, couvertes d'aspérités, renfermant un grand nombre de semences planes, couronnées par une aigrette de poils très-fins, d'une grande blancheur; souvent l'une des deux capsules avorte. Cette plante croît dans les déserts de l'Arabie, en Égypte et dans la Barbarie, sur les collines arides qui avoisinent la ville de Kérouan.

Pergulaire du Japon; *Pergularia japonica*, Thunb., *Flor. jap.*, pag. 111. Ses tiges sont glabres, simples, cylindriques et grimpantes; les feuilles pétiolées, opposées, très-entières, glabres, en cœur, aiguës, larges d'un pouce; les pétioles courts; les fleurs axillaires, disposées en une ombelle simple, droite, pédonculée; le calice est velu; divisé profondément en cinq découpures lancéolées, la corolle un peu plus longue que le calice; le tube court, élargi à son orifice; le limbe campaniforme, à cinq lobes ouverts, ovales, obtus, réfléchis, velus en dedans; munie en dedans de cinq écailles à demi sagittées, portant vers leur base une dent remarquable: ces écailles sont rapprochées en cylindre avec les anthères sessiles, conniventes avec le stigmate; les deux ovaires supérieurs, glabres, ovales, acuminés, recouverts au sommet par le stigmate terminé par un long filet droit, blanchâtre, flexueux, de la longueur de la corolle. Le fruit consiste en deux follicules. Cette plante a été découverte par Thunberg au Japon, proche Nangasaki, en fleurs au mois d'Août.

Pergulaire purpurine : *Pergularia purpurea*, Vahl., *Symb.* 3, pag. 44; *Asclepias cordata*, Burm., *Ind.*, 72, tab. 27,

fig. 2. Cette plante a des tiges droites, ligneuses, très-glabres, simples, cylindriques et grimpantes, garnies de feuilles opposées, pétiolées, ovales, en cœur à leur base, acuminées, très-entières, presque deux fois plus longues que les pétioles. Les fleurs sont terminales, disposées en ombelles alternes, garnies à leur base d'une sorte d'involucre à plusieurs folioles très-courtes, sétacées; le calice est partagé en cinq divisions profondes, obtuses; la corolle deux tiers plus longue que le calice, de couleur purpurine, très-glabre, à cinq lobes linéaires, oblongs, entiers. Cette plante croît à la Chine dans les Indes orientales et à Java.

Pergulaire menue : *Pergularia minor*, Andr., *Bot. repos.*, tab. 184; *Botan. Magaz.*, tab. 755. Ses tiges sont fort grêles, cylindriques, grimpantes, garnies de feuilles opposées, pétiolées, ovales, en cœur, entières, aiguës, un peu sinuées à leurs bords, terminées par une petite membrane torse, longues d'environ un pouce et demi, presque aussi larges; les pétioles un peu plus courts que les feuilles; les fleurs disposées en corymbes axillaires, plus courts que les feuilles; le calice est glabre, partagé en cinq découpures droites, lancéolées, aiguës; la corolle d'un blanc jaunâtre, le limbe divisé en cinq lobes linéaires, obtus. Cette plante croît dans les Indes orientales.

Pergulaire odorante: *Pergularia odoratissima*, Andr., *Bot. repos.*, tab. 185; Smith, *Icon. pict.*, tab. 16. Cette espèce, distinguée par son excellente odeur, est très-rapprochée de la pergulaire tomenteuse. Sa tige est cylindrique et grimpante; ses feuilles opposées, pétiolées, ovales, en cœur, entières, aiguës, tomenteuses, longues de deux pouces et plus, larges d'un pouce et demi; les inférieures beaucoup plus grandes. Les fleurs sont disposées en un corymbe touffu, axillaire, paniculé. Le calice est glabre; la corolle d'un jaune verdâtre, à cinq divisions linéaires, lancéolées, aiguës, réfléchies, roulées à leurs bords. Cette plante croît à la Chine. (Poir.)

PÉRIANDRIQUE [Nectaire]. (*Bot.*) M. Mirbel nomme ainsi le nectaire qui entoure les étamines; tel est celui du *xylophylla montana*, etc. On n'a observé le nectaire périandrique que dans les fleurs monadelphes. (Mass.)

PÉRIANTHE. (*Bot.*) Le périanthe, prolongement de la partie extérieure du support de la fleur, sert d'enveloppe immédiate aux organes de la génération, et ne peut, soit par sa forme, soit par sa consistance, soit par sa situation, être confondu avec les bractées, les spathes, les spathelles, les spathellules, les involucres et autres feuilles florales.

Le périanthe est simple ou double. Le périanthe simple est monosépale ou polysépale : monosépale, lorsqu'il est d'une seule pièce, c'est-à-dire, lorsqu'il n'a point de divisions ou que ses divisions, s'il en a, ne le partagent point jusqu'à sa base (muguet, *agave*); polysépale, lorsqu'il est partagé jusqu'à sa base en plusieurs segmens ou sépales distincts les uns des autres et qui tombent séparément (lis, tulipe, etc.).

Chaque sépale d'un périanthe polysépale ne représente pas, quoique le mot semble l'indiquer, un périanthe monosépale tout entier, mais seulement une pièce d'un périanthe monosépale. En effet, le périanthe monosépale offre d'ordinaire des dents, crênelures, lobes ou lanières, qui sont comme autant de sépales soudés ensemble inférieurement. Ainsi, les six lobes du périanthe monosépale de l'*hemerocallis*, de l'*amaryllis*, de l'*agave*, tiennent la place des six sépales du périanthe polysépale de la tulipe, de l'yucca et du lis. En comparant dans cet esprit les périanthes différens, appartenant à des espèces de mêmes familles ou de familles voisines, malgré les soudures et les irrégularités, les anomalies s'effacent et les analogies reparoissent.

Le périanthe simple est tantôt d'un tissu vert, ferme et peu succulent (jonc, oseille, etc.); tantôt d'un tissu coloré intérieurement (*tetragonia*). Il est rare que les étamines ne soient pas opposées aux segmens du périanthe simple, quand elles sont en nombre égal à ces segmens.

Le périanthe double se compose de deux enveloppes distinctes : l'une est extérieure et continue avec l'écorce du support de la fleur; on la nomme calice : l'autre est intérieure et continue avec le corps ligneux placé sous l'écorce du support; elle recouvre immédiatement les organes de la génération. On la nomme corolle.

Ces distinctions de périanthe simple, de périanthe double, de calice, de corolle, sont fondées particulièrement sur le

nombre des enveloppes florales et sur leurs positions respectives; car l'expérience journalière apprend que tous les caractères tirés des fonctions, de l'organisation interne, de la forme, de la consistance, des propriétés chimiques, sont vagues et incertains.

On observe dans divers périanthes des appendices et des formes anomales.

Les appendices du périanthe sont des proéminences qui, partant brusquement de sa surface, sans que sa forme générale en éprouve une altération marquée, semblent des parties surajoutées (lamelles du *nerium*, de l'*hydrophyllum*, etc.).

Les formes anomales des périanthes dépendent de l'accroissement plus ou moins régulier et extraordinaire de leurs parties (éperon de la capucine, du *delphinium*, etc.).

Quelquefois une proéminence n'est qu'un simple appendice dans le périanthe d'une espèce, et elle prend un tel développement dans le périanthe de l'espèce voisine, qu'elle y détermine une anomalie prononcée.

D'autres fois la production de certains appendices est due à une forme anomale quelconque.

Sous cette double dénomination de formes anomales et d'appendices, on range les Lamelles, les Couronnes, les Fossettes, les Sillons, les Plis, les Bosses, les Sacs, les Cornets et Capuchons, les Éperons, les Labelles, etc. (voyez ces mots), qui font partie des périanthes simples ou doubles et des étamines.

Les espèces d'une même famille offrent souvent plusieurs de ces modifications organiques, et le passage de l'une à l'autre est visible. Un exemple frappant peut se tirer des renonculacées. La fleur de l'adonis n'a ni appendices ni formes anomales. La renoncule, voisine de l'adonis, porte à la base de ses pétales une simple écaille glanduleuse, foible commencement d'anomalie. La nigelle offre des pétales façonnés en cornets et dont la lame se termine en deux lèvres irrégulières. Des cornets beaucoup plus grands et qui s'alongent en éperons au-dessous du calice, composent la corolle de l'ancolie. Jusqu'ici l'anomalie s'arrête aux pétales et les affecte tous également, de sorte qu'elle ne détruit pas la régularité de la fleur; mais, dans le pied-d'alouette, le

sépale supérieur du calice se creuse en cornet; deux pétales alongés en éperons se cachent dans sa concavité, et les autres parties du calice et de la corolle prennent, à peu de chose près, la forme la plus commune; d'où il résulte que le périanthe est très-irrégulier dans son ensemble. La seule différence entre le périanthe du pied-d'alouette et celui de l'aconit, c'est que dans ce dernier le sépale supérieur du calice et les deux pétales qu'il recouvre, sont creusés en capuchons et non pas en cornets comme dans le pied-d'alouette.

Les rapports naturels entre la capucine et les *geranium* d'Afrique ou *pelargonium* se confirment par la forme anomale du calice. Cette partie extérieure du périanthe est pourvue d'un cornet dans l'un et l'autre genres; mais le cornet de la capucine se développe en un éperon libre et saillant, tandis que celui des *pelargonium* est soudé le long du pédoncule et ne devient visible que par la dissection.

L'étude de ces altérations successives des types est une source de lumière pour le botaniste, et l'usage qu'il en sait faire, pour rapprocher ou éloigner les espèces, donne la mesure de l'étendue de ses connoissances et de la justesse de ses vues.

Parmi ces formes anomales il en est qui semblent n'exister que pour modifier les types et distinguer les races; mais d'autres sont de véritables organes de sécrétion, ou bien servent de réservoirs aux liqueurs que la fleur rejette. Au fond des pétales en capuchon des aconits et des pétales en cornets des ancolies, on remarque une lame glanduleuse qui distille un suc particulier. Ce n'est donc pas toujours sans raison que Linné considère les appendices et les formes anomales comme des nectaires. Mirb., Élém. (Mass.)

PÉRIBOLE, *Peribolus*. (*Malacoz.*) Adanson (Sénégal. p. 75, pl. 5) distingue sous ce nom un genre de mollusques conchylifères, dont l'animal est extrêmement voisin de celui des porcelaines, même d'après son aveu; mais dont la coquille est si différente qu'il a cru devoir en former un genre particulier, auquel il a donné le nom françois de Mantelet. Bruguière paroît être le premier qui se soit aperçu que ce genre n'est réellement établi que sur un degré de dévelop-

pement d'une porcelaine; opinion, qui a été adoptée par MM. de Lamarck, Bosc, de Roissy et la grande partie des zoologistes modernes. M. de Blainville, à cause de la grande confiance qu'il a dans les observations d'Adanson, le seul naturaliste qui ait envisagé l'étude des coquilles un peu convenablement, et surtout parce que celui-ci, en plaçant ce genre à côté des porcelaines, dit positivement qu'il a vu des jeunes et des vieux de son péribole ou mantelet, avoit cru devoir ne pas suivre l'exemple de Bruguière et conserver ce genre; mais les exemples de coquilles semblables pour un grand nombre d'espèces de porcelaines, recueillies avec soin par M. Duclos dans sa belle collection de ce genre de coquilles, l'ont enfin convaincu que le péribole d'Adanson n'est qu'un degré de développement d'une Porcelaine (voyez ce mot pour les preuves). Quant aux trois petites espèces qu'Adanson joint à son genre Péribole, il est évident que ce sont des espèces de volvaire ou de marginelle de M. de Lamarck. (De B.)

PÉRICALLES. (*Ornith.*) M. Vieillot a établi sous cette dénomination, dans l'ordre des oiseaux sylvains, une famille qui comprend les genres *Phibalure*, *Viréon*, *Némosie*, *Tangara*, *Habia*, *Arrémon*, *Touit*, *Jacapa*, *Pyranga*, *Tachyphone*, et à laquelle il donne pour caractères : Des pieds médiocres, grêles; des tarses annelés, nus; trois doigts devant, un derrière, dont les externes sont joints à leur base, et dont l'interne est libre; le bec conico-convexe, médiocre, échancré, courbé, ou seulement incliné à sa pointe. (Ch. D.)

PÉRICARDE. (*Anat. et Phys.*) Voyez Système circulatoire. (F.)

PÉRICARPE. (*Anat. vég. et Bot.*) Le péricarpe est la partie du fruit qui renferme les graines. Avant la fécondation, on lui donne le nom d'ovaire, et ce n'est pas sans raison qu'on le compare à la matrice des animaux. Sa structure mérite l'attention des botanistes : elle paroît très-variée au premier aspect; mais si l'on prend la peine de l'étudier sérieusement, on reconnoît que, sous une infinie diversité de formes, elle cache une organisation très-simple. Quelques anomalies semblent contredire cette assertion, toutefois j'oserai affirmer que des observations plus profondes lui donneront tous les

caractères de l'évidence. J'ai déjà montré ailleurs[1] que des péricarpes que l'on croyoit essentiellement différens les uns des autres, sont construits sur le même plan. L'expérience m'a prouvé aussi que toute classification de cet organe, qui ne seroit pas fondée sur l'anatomie comparée, ne pourroit être en parfaite harmonie avec les affinités naturelles.

Comme le péricarpe n'est autre chose que l'ovaire arrivé au dernier période de développement, et que durant sa croissance plusieurs caractères s'effacent, tandis que d'autres se marquent davantage, pour prendre une juste idée de sa structure, il faut le suivre depuis sa naissance jusqu'à sa parfaite maturité. En procédant de la sorte, je suis parvenu à rapporter au même type la plupart des péricarpes que j'ai eu sous les yeux, et dès-lors je me suis cru en droit de dire que les traits essentiels de leur organisation étoient identiques. Mes idées, publiées depuis long-temps dans des journaux de sciences, réunies ensuite dans ma Physiologie végétale, et reproduites plus tard au mot *Fruit* de ce Dictionnaire, vont se présenter ici sous un nouveau jour. Je ne les modifierai pas; je me contenterai de les développer et de les rendre plus sensibles par le choix des exemples et l'analyse méthodique des faits.

Le péricarpe du haricot, plante de la famille des légumineuses, est une boîte ou coque (*cocca*) alongée, un peu irrégulière, composée de deux panneaux ou valves soudés bord à bord. L'une des sutures regarde la circonférence de la fleur, l'autre correspond à son axe, et c'est le long de celles-ci que se prolonge intérieurement le placentaire, formé par la réunion des vaisseaux conducteurs et nourriciers, et que, par conséquent, sont attachées les graines. Quand les sutures viennent à se rompre et que les deux valves se séparent, le placentaire se divise en deux nervules, fixées chacune à l'une des valves, en sorte qu'elles se partagent les graines.

Que les sutures ne soient pas apparentes et que les valves restent unies, cela ne change pas la nature du péricarpe. Que la coque, charnue à la superficie, ait intérieurement une doublure d'une substance dure et coriace, c'est un accident

---

1 Voyez Élémens de physiologie végétale et de botanique; 1815.

de peu d'importance. Que deux, trois, quatre, cinq, vingt, trente coques naissent d'une seule fleur, ce n'est évidemment que la répétition d'un même type : l'unité d'organisation subsiste toujours. Que ces coques, au lieu d'être séparées les unes des autres, soient rapprochées et soudées côte à côte, cette réunion n'affecte en aucune façon la structure de chaque coque en particulier. Qu'il n'y ait qu'une graine ou qu'il y en ait cent, deux cent, mille, une si grande différence dans le nombre des graines ne fait pas que les boîtes qui les contiennent, soient essentiellement différentes. Mais, au lieu de nous borner à l'exposition de quelques idées générales, examinons les faits, et nous nous convaincrons que la coque du haricot peut être proposée comme le type d'un très-grand nombre de péricarpes.

Un arbre de la famille des rosacées, le prunier, produit une coque arrondie, marquée d'un sillon longitudinal sur la partie qui correspond à l'axe idéal de la fleur. Cette coque est pulpeuse à l'extérieur et elle a à l'intérieur une doublure ligneuse ou noyau, formé de deux valves solidement soudées l'une à l'autre par leurs bords. Les nourriciers pénètrent dans le noyau et vont se joindre aux conducteurs, en suivant la même direction que le sillon longitudinal de l'enveloppe charnue. Ce péricarpe n'a qu'une loge, qui contient une ou deux graines. Les péricarpes du pêcher, du cerisier, de l'abricotier, autres rosacées, sont construits sur le même modèle. Entre ces péricarpes et la coque du haricot la distance n'est pas si grande qu'elle paroît au premier coup d'œil. Quelques genres choisis dans les légumineuses rendront la transition sensible.

La coque de la casse, composée de deux valves, comme celles du haricot, renferme beaucoup de graines; elle reste close. La coque de l'*anthyllis* a deux valves qui s'ouvrent, et elle ne contient qu'une ou deux graines.

La coque du *detarium* a deux valves, dont on reconnoît l'existence dans son noyau ligneux, quoiqu'il ne s'ouvre pas; ce noyau est recouvert d'une enveloppe pulpeuse et ne renferme qu'une graine. L'analogie entre les péricarpes du haricot, de la casse, de l'*anthyllis*, du *detarium* et de toutes les autres légumineuses, est incontestable, et il est hors de doute

que le péricarpe du *detarium* a des traits frappans de ressemblance avec le péricarpe du pêcher, du prunier, etc.

Le péricarpe de plusieurs renonculacées, telles que l'aconit, l'ancolie, le pied-d'alouette, la pivoine, la renoncule, ne diffère de celui des légumineuses que parce qu'il est composé de plusieurs coques. Que l'on détache l'une de ces coques et qu'on la compare à celles des légumineuses, on trouvera, à très-peu de chose près, la même structure. Ce type se reproduit avec plus ou moins de précision dans les crassulées, les magnoliées, les alismées, les anonées, etc., et dans le rosier, le framboisier, le *spiræa*, qui appartiennent aux rosacées.

Dans les colchicées, le genre Colchique nous offre trois coques disposées circulairement autour de l'axe de la fleur, comme les coques du pied-d'alouette; mais dans celui-ci elles sont entièrement séparées, tandis que dans le colchique elles sont soudées toutes ensemble par leur angle interne. La nigelle, qui, de même que le pied-d'alouette, rentre dans les renonculacées, nous offre cinq coques soudées entre elles presque jusqu'à leurs sommets, qui forment cinq cornes, lesquelles démontrent clairement l'existence des coques. Le *bulbocodium*, plante très-voisine du colchique, a comme lui un péricarpe formé de trois coques; mais ces coques, soudées côte à côte dans toute leur longueur, ne deviennent distinctes que lorsque, par l'effet de la maturité, elles se séparent et s'isolent les unes des autres[1]. L'union des coques, suivie d'une semblable séparation, se voit également dans une multitude de familles très-différentes, et chaque coque, devenue libre, tantôt se partage en deux valves, tantôt s'ouvre simplement par l'angle correspondant à l'axe du péricarpe et tantôt ne s'ouvre pas. La différence dans la manière de s'ouvrir indique qu'il y a des coques composées de valves foiblement soudées bord à bord : telles sont celles du *hura crepitans*, de l'euphorbe, de beaucoup de légumineuses, etc., et d'autres, formées, soit d'une seule valve courbée en largeur sur elle-même, comme dans les apocinées, soit de deux valves ayant une suture an-

[1] C'est ce que quelques botanistes nomment *déhiscence septicide* : façon de s'exprimer très-inexacte, car la séparation des coques et l'ouverture ou *déhiscence* de ces mêmes coques sont deux faits qu'on ne doit pas confondre.

térieure si solide que la maturité et la dessiccation ne sauroient en occasioner la rupture. C'est ce qui a lieu dans le colchique. Quant aux coques qui ne s'ouvrent pas, il y en a une multitude d'exemples; je citerai entre autres celle des ombellifères, qui, d'abord réunies, se séparent ensuite, et celles de quelques borraginées, des labiées et des ochnacées, qui à aucune époque de leur développement n'ont été soudées les unes aux autres. Je crois avoir donné dans ma Physiologie végétale une juste idée du péricarpe des labiées, en disant qu'on peut le concevoir comme un fruit régulier à plusieurs coques, dont l'axe central, surmonté d'un style, se seroit affaissé jusqu'à se confondre avec le réceptacle et à laisser chaque coque en liberté. Ai-je besoin d'avertir le lecteur qu'en m'exprimant ainsi, je n'ai pas entendu que l'axe pût en effet s'affaisser; mais que j'ai voulu faire comprendre que cet axe n'a pas pris de développement, tandis que les coques se sont accrues et ont formé des boîtes distinctes et saillantes? Le péricarpe des ochnacées a beaucoup d'analogie avec celui des labiées.

Dans les péricarpes formés par l'agglomération de plusieurs coques soudées ensemble, les cloisons convergentes qui divisent la cavité interne en plusieurs loges, sont formées chacune par les côtés contigus de deux coques voisines. Ce fait admis, on concevra sans difficulté que l'union des côtés contigus puisse être assez forte pour qu'ils ne se séparent jamais. C'est ce qui arrive fréquemment. Dans ce cas, des sutures extérieures ou la dissection, ou, à défaut des sutures ou de la dissection, l'analogie, prouvent presque toujours l'existence des coques et par suite l'origine des cloisons. Les péricarpes de cette nature quelquefois ne s'ouvrent pas, mais plus souvent s'ouvrent par le déchirement de leur paroi ou par la rupture d'une suture longitudinale située à la partie antérieure de chaque coque.[1]

Ce dernier mode de déhiscence se manifeste dans le lis, la tulipe, le lilas, l'*hibiscus*, les bruyères, etc. Les botanistes disent alors qu'il y a autant de valves que de cloisons, et

1 Les botanistes qui ont imaginé une *déhiscence septicide*, ont nommé, par opposition, *déhiscence loculicide*, la déhiscence très-réelle dont il s'agit ici.

que chaque valve porte une des cloisons le long de sa ligne médiane; description très-intelligible, mais superficielle, et qui donneroit la plus fausse idée des choses, si l'on s'arrêtoit au sens rigoureux qu'elle présente, puisque les panneaux dont se compose la paroi du péricarpe, et par la désunion desquelles il s'ouvre, sont constitués chacun par les deux bords antérieurs, libres et divergens de deux valves contiguës appartenant à deux coques voisines, et que les cloisons ne sont que les portions rentrantes et unies par couple de ces mêmes valves. Il suit de là que les péricarpes dont il est question, ont, sinon pour le botaniste qui s'en tient aux formes extérieures, du moins pour l'anatomiste qui cherche la structure interne, le double de valves qu'il y a de coques, et, par conséquent, de cloisons.

L'organisation des péricarpes est quelquefois masquée par une enveloppe pulpeuse ou charnue qui trompe l'œil de l'observateur peu exercé. Si l'on enlève l'enveloppe, on reconnoît bientôt l'identité de structure. Le péricarpe du néflier offre intérieurement cinq petites coques dures, ligneuses, auxquelles on a donné le nom de nucules ou petits noyaux. Ces coques, disposées circulairement autour de l'axe du fruit, sont irrégulières et comprimées sur les côtés; chacune est composée de deux valves soudées l'une à l'autre par leurs bords. En s'y prenant avec adresse, on peut séparer les deux valves comme on sépare les valves d'une coquille d'huître. La pomme a la même organisation que la nèfle; mais les cinq coques ont des valves minces, élastiques comme des lames de corne. Cette différence dans la consistance mérite à peine d'être rapportée ici.

Le nombre des coques peut même varier sans que les traits essentiels du péricarpe disparoissent. Celui de l'alisier, genre très-voisin du pommier et du néflier, offre deux, ou trois, ou quatre, ou cinq coques semblables à celles de la pomme. Celui du sorbier, autre genre très-voisin du pommier, n'a jamais que trois coques. Celui de l'amandier n'en a jamais qu'une. Tous ces végétaux appartiennent à la famille des rosacées.

Dans le néflier, le pommier, l'alisier et le sorbier, les coques n'adhèrent point entre elles pas leurs côtés, et si elles n'étoient pas plongées dans une substance pulpeuse, elles présenteroient

l'aspect du péricarpe du *spirea*. Dans d'autres genres, tels que le sébestier et l'azédarach, qui ont aussi un péricarpe pulpeux à l'extérieur, les coques soudées les unes aux autres circulairement, forment au centre un noyau à plusieurs loges, et ne diffèrent pas essentiellement des péricarpes secs composés de plusieurs coques conjointes. L'analogie entre ces péricarpes ne sauroit donc être contestée.

Un péricarpe peut avoir des valves et des loges, et cependant n'avoir point de coques. C'est la courbure des valves et leur agencement qui décide la question. Il n'y a de coques que lorsque les bords des valves, se portant vers l'axe du péricarpe, se rencontrent, ou sont si près de se rencontrer, que la distance qui les sépare est pour ainsi dire inappréciable. Le péricarpe des crucifères, connu sous le nom de *silique* ou *silicule*, a souvent deux valves soudées bord à bord. Son placentaire, large, mince, parallèle aux valves, forme une cloison qui partage la cavité interne en deux loges. Ce placentaire est bordé de chaque côté par une nervure qui s'engage dans la suture des valves. Les deux nervures portent chacune deux rangs de graines, disposés de telle sorte qu'un rang est dans une loge et l'autre rang dans l'autre loge. Tout cet appareil organique est d'une symétrie parfaite. Si le placentaire, au lieu d'être élargi en cloison, se réduisoit à ses deux nervures ouvertes en châssis, il est clair que la silique des crucifères, de même que celle de la chélidoine, n'auroit qu'une loge. Comment donc admettre sans exception que les valves des siliques forment des coques? Ce mot *coques*, appliqué aux valves très-larges et très-aplaties du *lunaria*, pourroit paroître étrange. On voit encore par cet exemple que les cloisons ne sont pas toujours produites par des valves rentrantes.

L'absence de coques semble avoir lieu aussi dans tous les péricarpes réguliers à une seule loge à plusieurs valves et dont l'axe se confond avec l'axe de la fleur. Dans ce cas, les valves disposées circulairement autour de l'axe, qu'elles ne rencontrent qu'à la base et au sommet du péricarpe, se joignent ordinairement par leurs bords comme se joignent les douves d'un tonneau. On peut observer cette structure dans l'œillet, le *gypsophila*, le *cerastium*. Toutefois je n'oserois citer beaucoup d'exemples de semblables péricarpes, et ce

n'est même qu'avec une sorte de défiance que j'indique l'œillet, le *gypsophila*, le *cerastium*, quoique toutes les apparences concourent à justifier cette citation.

Ne perdons pas de vue que souvent l'ovaire s'altère et se dénature en se développant. Tel péricarpe qui n'a qu'une loge provient d'un ovaire qui en avoit plusieurs : les cloisons se sont oblitérées et détruites; il n'en subsiste plus de traces. Ces cloisons, qui correspondoient aux sutures du péricarpe, n'étoient peut-être que les parties rentrantes des valves, de façon que ce péricarpe ne seroit, comme tant d'autres, qu'un assemblage de coques soudées entre elles. Les auteurs disent que le péricarpe du genre *Saponaria* est uniloculaire : cela est vrai; mais l'ovaire n'a-t-il également qu'une loge? C'est ce qu'il falloit examiner. J'en ai trouvé quatre dans le *saponaria officinalis*. M. Henri de Cassini, qui, dans son beau travail sur les Synanthérées, a poussé la puissance de l'observation aussi loin qu'elle peut aller, rend, je ne dirai pas évidente, mais très-probable, l'existence primitive de trois loges dans l'ovaire des plantes de cette immense famille.

Plus j'ai approfondi cette matière, et plus je me suis convaincu que la nature s'écarte rarement du type primitif. Les anomalies sont même, en général, si peu importantes qu'elles ne touchent pas au fond de l'organisation. Ainsi, pour citer un exemple, l'absence de coques dans une foule de siliques provient uniquement de ce que le placentaire a pris une extension telle qu'il ne permet pas aux valves de rapprocher leurs bords de l'axe du péricarpe.

Ces idées, bien comprises, répandent une vive lumière sur les affinités botaniques. L'élève le moins avancé peut concevoir que la même famille enferme dans ses limites des végétaux dont les péricarpes ont un aspect très-divers, puisqu'il devient sensible que presque toujours les différences ne sont que dans l'apparence, et que le fond de l'organisation reste le même. Je pourrois entrer dans d'autres détails; mais ils ont été exposés à l'article *Fruit*, auquel je renvoie le lecteur. Cet article est en partie extrait de ma Physiologie végétale. Lorsque je le rédigeai, j'étois préoccupé de deux pensées : d'une part, je voulois exposer la théorie en écartant tout appareil de nomenclature scientifique; d'autre part, je

voulois, à l'aide d'une nomenclature très-détaillée, attirer l'attention des botanistes sur des considérations qui me paroissent de quelque intérêt. J'ai rempli la tâche que je m'étois imposée. La théorie est simple, parce qu'elle n'embrasse que les généralités; la nomenclature est compliquée, parce qu'elle atteint un grand nombre de particularités, et signale des exceptions: je savois que l'étude des mots techniques conduiroit à la connoissance des faits, et que ceux-ci feroient comprendre la théorie. Quelques botanistes ont commencé à faire usage de la nomenclature; d'autres, en la rejétant, en ont néanmoins adopté l'esprit: quand, dans les sciences, on est d'accord sur les idées, la langue que l'on emploie pour les exprimer, n'importe guère.

En terminant, je dois faire une observation que je livre à l'examen et à la critique des personnes qui ont étudié la physiologie végétale. Il est impossible de concevoir la structure du fruit, si d'abord on n'admet pas comme principe incontestable qu'une fleur ne donne qu'un péricarpe, quel que soit d'ailleurs le nombre et la disposition des coques qu'elle produit. L'opinion contraire repousse les analogies les plus évidentes et entraîne l'esprit dans des contradictions manifestes. Par une conséquence nécessaire du principe posé, une fleur n'a jamais qu'un ovaire, puisque le péricarpe et l'ovaire sont le même organe à des âges différens; et le style et le stigmate, étant le prolongement de l'ovaire, sont soumis à la même loi d'unité; soit qu'ils ne forment qu'un seul corps, soit qu'ils se divisent jusqu'à la base en plusieurs branches. Cette manière de voir, justifiée par la structure de l'organe, amène forcément un changement dans la technologie anatomique. Une branche d'un style ne peut être un style, c'est un *stylet;* une branche d'un stigmate ne peut être un stigmate, c'est un *stigmule*. Le style et le stigmate se composent donc de l'ensemble des stylets et des stigmules. L'ovaire d'un lis a trois stylets et trois stigmules: les trois stylets, soudés entre eux, constituent le style; les trois stigmules rapprochés constituent le stigmate. L'ovaire du colchique a de même trois stylets et trois stigmules, et, tout séparés qu'ils sont, ils constituent, comme dans le lis, un seul style et un seul stigmate. (B. M.).

PÉRICHÈZE, *Perichætium*. (*Bot.*) Espèce d'involucre qui, dans les mousses, entoure la base des organes de la fructification. Il est composé de plusieurs bractéoles imbriquées sur un clinanthe (*perocidium*, Neck.) renflé en tubercule. (Mass.)

PERICLYMENUM. (*Bot.*) Ce nom a été donné par les anciens soit au chèvre-feuille, soit à divers camérisiers. Tournefort s'en servoit pour distinguer génériquement un chèvre-feuille à limbe régulier des autres espèces dont le limbe est irrégulier. Linnæus les a réunis dans son *Lonicera*, en y joignant les *chamæcerasus*, *xylosteon* et *diervilla* de Tournefort. Nous avons cru devoir rétablir plusieurs de ces genres, en laissant cependant le *periclymenum* avec le chèvre-feuille, *caprifolium*. On ne parlera pas du mauvais emploi du *periclymenum*, fait par quelques auteurs non anciens pour des plantes de familles différentes. (*J.*)

PÉRICONIA. (*Bot.*) Genre de la famille des champignons de l'ordre des mucédinées, établi par Todde, adopté et modifié par Persoon, Link, et les botanistes. Ce genre est très-voisin de l'*Isaria* et particulièrement du *Cephalotrichum*, nouveau genre, créé par Link sur des espèces de *Periconia*.

Le périconia est caractérisé par son stipe ou pédicelle simple, roide, sec, solide, subulé, terminé en une petite tête ronde ou en massue, sèche, couverte d'une poussière farineuse, seminulifère, formée de quantité de sporules. Les espèces sont peu nombreuses et se rencontrent sur les tiges des plantes sèches, sur lesquelles elles forment de petites taches crustacées ou byssoïdes, noires, grises, ou jaunâtres.

Périconia lichénoïde; Todde, *Fung. Meckl.*, 2, tab. 8, fig. 6 r. Son capitule est vésiculaire, globuleux, porté sur un stipe capillaire, droit et un peu roide. On le rencontre en été sur les tiges des plantes. Il forme des taches noires, semblables à des croûtes. Son stipe et son capitule se couvrent insensiblement d'une poussière fauve, qui tombe avec les sporules; alors ce champignon acquiert l'éclat de l'argent, et son capitule devient ovale et rugueux.

Périconia byssoïde; *Periconia byssoides*, Pers., *Syn.*, pl. 686; Nées., *Nov. Act. nat. cur.*, 9, p. 238, pl. 5, fig. 9. Le stipe

de cette espèce est roide et noir; le capitule plein, couleur de paille et caduc. On le trouve ça et là sur la tige des plantes : il n'a pas plus d'une ligne et demie de longueur; le capitule est formé uniquement par un amas farineux, compacte après sa chute. On prendroit la plante pour un byssus noir.

A ses deux espèces il faut joindre les *Periconia avellanæ*, Rebent.; *nana*, Ehrenb.; *Persicæ*, Schwein.; *Robiniæ*, Schwein.; *subulata*, Nées, *Nov. Act. nat. cur.*, 9, p. 238, pl. 5, fig. 8.

Le *Periconia stemonitis* de Persoon, dont il avoit fait antécédemment une espèce du genre *Isaria*, est le type du *Cephalotrichum* de Link, adopté par Nées. Ces deux botanistes l'ont augmenté de deux espèces : le *C. rigescens*, Link, et le *C. flavovirens*, Nées (voyez CEPHALOTRICHUM). La contexture fibreuse des capitules du *cephalotrichum* est le caractère essentiel qui le distingue du *Periconia*. (LEM.)

PERICOS. (*Ornith.*) Nom donné par les Espagnols du Mexique à une sorte de petits perroquets. (CH. D.)

PERICOS-LIGEROS. (*Mamm.*) Mots espagnols qui, dit-on, signifient Pierrot-coureur, et qu'un auteur espagnol (Cieza) applique au paresseux, aï. (F. C.)

PERIDERMIUM. (*Bot.*) Dans quelques espèces d'*æcidium* on observe une membrane (*peridium*) qui recouvre tout le conceptacle ou groupe de sporidies, et puis se fend circulairement en façon de disque, pour laisser échapper les séminules. Linck en avoit fait une section distincte dans le genre *Æcidium*. On a proposé d'en faire un genre particulier, le *Peridermium* ou le *Sphærotheca* : il faut y rapporter les *Æcidium pini*, Pers., *elatinum*, *columnare* et *abietinum*, Albertini et Schweinitz. (LEM.)

PÉRIDION. (*Bot.*) Conceptacle qui, dans les champignons, contient les séminules, tantôt libres, tantôt renfermées dans des élytres. Dans plusieurs espèces il prend la forme d'un disque ou d'une calotte, et alors on le nomme *chapeau*. (MASS.)

PÉRIDOT. (*Min.*) La couleur du péridot non altéré peut être employée comme caractère essentiel pour distinguer cette espèce, quoiqu'elle appartienne à l'ancienne classe des pierres, c'est-à-dire, à ces minéraux dans lesquels la couleur n'est

ordinairement qu'une modification, qu'une variété du dernier ordre. Mais le péridot est une combinaison en proportion définie de magnésie et de fer avec la silice, et le fer, partie essentielle, dans un état d'oxidation également définie, donne à cette pierre une couleur propre qui est le vert tirant sur le jaunâtre ; cette considération nous semble d'autant plus vraie, que le péridot est peut-être la pierre colorée qui présente le moins de variété de couleurs ; car nous ne pouvons regarder comme variété les couleurs que cette pierre prend en s'altérant.

Le péridot cristallisé s'offre sous la forme de prismes, qui dérivent d'un prisme droit rectangulaire, dans lequel les trois côtés sont entre eux comme les nombres 25, 14 et 11.

Il est infusible, brunissant seulement un peu par l'action du feu. Il est assez dur pour rayer le felspath ; mais il se laisse rayer par le quarz. Sa pesanteur spécifique est de 3,2, à 3,4.

Quoique le protoxide de fer y soit dans un état de combinaison qui pourroit lui enlever toute propriété magnétique, néanmoins le péridot, suivant Haüy, manifeste l'action magnétique au moyen du double magnétisme.

Il jouit de la réfraction double à un très-haut degré ; on l'observe facilement en regardant à travers une des grandes faces du sommet et le pan du prisme qui lui est opposé.

Il a l'éclat vitreux, une structure quelquefois lamellaire, et il présente alors un clivage imparfait, mais sensible et parallèle à un des grands pans du prisme. Dans le sens opposé, le clivage est moins sensible, et le péridot montre alors une surface de cassure conchoïde quelquefois un peu esquilleuse.

Le péridot, considéré sous le rapport de ses variétés de formes, offre sept modifications principales, savoir : deux sur l'arête B, une sur l'arête C, trois sur l'arête G et une sur l'angle. Ces modifications, seules ou combinées, donnent six variétés de formes, parmi lesquelles nous citerons :

Le *péridot triunitaire*. $M^{1}G^{1}TCAP$.

Prisme octogone, sommet à six faces obliques et une horizontale.

Le *péridot quadruplant*. $M^{1}G^{1/2}GG^{3}TCABBP$.

Prismes dodécaèdres ; sommets à onze faces, dont huit obli-

ques inférieures, deux obliques supérieures et une horizontale.

Le *péridot continu.* $^{1}G^{\frac{1}{2}}{}^{2}GG^{2}TCBP$.

Prismes à dix pans ; sommets à six faces obliques et une horizontale.

Les facettes présentent presque toujours des stries parallèles aux arêtes.

Sous-espèces.

1. Péridot chrysolithe.[1]

En cristaux pisaires, à cassure esquilleuse ; pesanteur spécifique 3,4. La couleur de l'espèce pure est le vert jaunâtre passant au vert clair, au vert olive, au vert pistache et même au vert brun.

Composition.

Magnésie.	Fer.	Silice.	
43.	19.	39.	Klapr.

Le gisement et même le lieu d'où vient cette variété, sont peu connus. Il paroît néanmoins qu'elle appartient au même terrain, et qu'elle a une même origine que la variété suivante.

On rapporte à celle-ci non-seulement ces péridots d'une belle eau, soit taillés, soit seulement cristallisés, qu'on trouve dans le commerce ; mais encore toutes les variétés cristallisées. Et c'est peut-être à tort.

Ainsi, on cite pour exemple de lieux où l'on a reconnu le péridot chrysolithe,

Les basaltes de l'île de Bourbon (Bert.) ;

Les basaltes de Montferrier, près Montpellier (Marcel de Serre) ; ceux de l'Habichtswald, près Cassel (Léonhard) ; ceux de la Bohême ; les laves d'Amalfi, au Vésuve.

On dit aussi qu'on l'a trouvé en Hongrie, dans des serpentines.

---

1 Chrysolithes, Wall., Gemm., n.° 6. — Werr. dans Broch.— C'est par respect pour les noms donnés, que nous conservons à ce péridot le nom de *chrysolithe*, car il exprime une erreur, en faisant croire que la pierre ainsi nommée par Pline, est la même que celle que nous décrivons ; tandis qu'il est prouvé qu'elle en est différente, et qu'elle désigne très-probablement une topaze.

Les péridots du commerce viennent principalement et peut-être uniquement du Levant : les uns disent de Ceilan ; d'autres des bords de la mer Rouge. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on en achète beaucoup à Constantinople, et qu'ils s'y vendent en cristaux souvent fort nets. On assure qu'il en vient aussi du Brésil. (Petersen.)

C'est une pierre gemme généralement peu estimée à cause de sa couleur verte-jaunâtre qui n'a aucun éclat, et de son peu de dureté. Une belle pierre ovale d'environ 20 millimètres sur 18 valoit, en 1810, environ cent francs.

2. Péridot olivine.[1]

En grains miliaires et pugillaires, à cassure vitreuse ou raboteuse, à texture quelquefois granulaire ; éclat vitreux, quelquefois un peu gras. Pesanteur spécifique 3,2.

La couleur de ce péridot non altéré, est le vert jaunâtre ; mais en s'altérant il varie du vert au jaune verdâtre, au brun, au rougeâtre, au noirâtre, prenant quelquefois l'éclat métalloïde ; dans ce dernier cas la structure laminaire est assez sensible.

Composition.

	Magnésie.	Fer oxid.	Silice.	
Olivine d'Unkel	38,50	12.	38.	Klaproth.
— du Karlsberg près Cassel .	37,75	10,75	52.	Walmsted.[2]
— du fer météorique de Sibérie	39.	18.	41.	*id.*
— *ibid.*	41,74	12,53	40,83	*id.*
— du mont Somma	44,87	15,38	40,16	*id.*
— d'Iserwiese en Silésie . . .	50,04	8,66	41 54	*id.*
— de Bohème	49,61	9,14	41,52	*id.*
— du Vivarais	49,19	9,72	41,44	*id.*
— de Langeac en Vivarais . .	41,60	16,40	40,80	Berthier.[3]

1 Werner dans Broch., I, 175, — vulgairement chrysolithe des volcans.

2 *De peridote ; disquist. min. chim. Upsaliæ*, 1824 ; et *Kongs. Vetensk. Acad. Handl. Stockh.*, 1824, p. 289.

3 La proportion du fer dans ce péridot, et dans celui du mont Somma sembleroit indiquer, qu'ils appartiennent à la variété chrysolithe.

d'où ces chimistes concluent pour la composition essentielle du péridot, les uns, MM. Berzelius et Berthier $4\,M\,S + fS$, les autres, MM. Walmstedt et Berzelius en 1824 — $\left.\frac{M}{f}\right\}S$.

On voit que cette variété diffère de la précédente par deux caractères assez importans, la pesanteur spécifique et la composition : elle se trouve en grains non cristallisés dans les basaltes et les téphrines compactes, et dans les autres roches volcaniques analogues. Elle s'y présente sous forme de petits grains vitreux d'un jaune verdâtre, ou de grains quelquefois gros comme la tête, dont la couleur est rarement uniforme et passe au jaune sale et au rougeâtre ; ces couleurs indiquent un commencement d'altération qui, lorsqu'elle est poussée plus loin, donne lieu à la troisième variété.

3. Péridot limbilite.[1]

En grains friables, à structure quelquefois lamellaire, et quelquefois aussi à texture terreuse, tendre, opaque et présentant des couleurs sales : vert, jaune, rougeâtre, brun verdâtre ou rougeâtre.

Le gisement de ce Péridot altéré est le même que celui du Péridot Olivine. Cette altération va jusqu'à résoudre ce péridot en une sorte de terre argiloïde, jaune, brune ou rougeâtre. (Faujas.) Il paroît que c'est plus qu'une désagrégation, que c'est une véritable altération chimique, due, suivant M. Walmstedt, au passage du fer de l'état de protoxide à celui de peroxide. MM. Brard et L'aisné l'ont suivie sur les Olivines de la colline de Sasbach et de Limbourg au Kaisersstuhl en Brisgaw ; elle réduit aussi les péridots en masses friables à grains rougeâtres, brunâtres, etc., à la Bastide, dans le département de l'Ardèche, à Saran, en Auvergne.

Gisement. Tous les renseignemens précis qu'on possède sur le gisement des péridots, placent ces minéraux dans les terrains pyrogènes, tant compactes que celluleux, c'est-à-dire, dans les terrains composés de basanite compacte et de basanite lavique : on ne le connoît pas encore ailleurs. C'est une des

1 De Saussure, et aussi *chusite*. — Journ. de phys., 1794, pag. 340. Cordier. Roches volcan., pag. 59.

pierres dont la position géologique est la plus limitée ; elle paroît propre aux basaltes proprement dits : il est rare que ces roches ne renferment pas quelques grains de la variété olivine. C'est donc jusqu'à présent un caractère empirique propre à distinguer les basanites des trappites. Fortis et Faujas[1] l'avoient déjà fait remarquer. Les péridots sont constamment disséminés, presque toujours arrondis et très-rarement cristallisés. On ne les a vus dans cet état de perfection que dans quelques laves que j'ai citées plus haut ; c'est ce qui a fait présumer que le péridot olivine étoit de la même espèce que le péridot chrysolithe, et que celui-ci devoit se trouver de la même manière ; car on ne connoît pas encore le gisement du péridot du commerce.

Le péridot olivine se trouve dans les roches volcaniques en grains ordinairement de la grosseur d'une semence de chenevis ou d'un pois, quelquefois aussi en nodules de la grosseur de la tête, pesant de 15 à 20 kilogrammes, et même à 40 kilogrammes (dans les basanites du Colombier en Vivarais, Faujas).

Il s'y rencontre tantôt dans un état parfait, sans altération, avec l'aspect et la cassure vitreuse, et tantôt dans tous les degrés de décomposition qui le font passer de cet état à celui d'une masse argiloïde. Il offre alors ces couleurs rouge, brune, et cet éclat métalloïde qui le rend presque méconnoissable.

La plupart des collines basaltiques que nous avons citées, le présentent dans ces divers états d'altération.

Les péridots sont toujours disséminés dans les roches où ils se trouvent, et jamais implantés ; du moins on n'en a encore aucun exemple.

Les associations minéralogiques du péridot sont tranchées et remarquables. Il est presque toujours accompagné de pyroxène augite, et ne se rencontre même que dans les roches pyrogènes qui paroissent avoir cette pierre pour base ; tandis qu'il ne se trouve point dans les roches volcaniques à base de felspath, ou abondantes en felspath, telles que les trachites, les porphyres, même les téphrinites. (De Buch.) Il

1 Roches de trapp; 1823, pag. 75.

se pourroit cependant qu'il y eût des exceptions assez nombreuses à cette règle, ce qui semble résulter des exemples qu'on va donner à l'article des localités. Enfin, et de même qu'on ne voit plus de véritables basanites sortir des volcans actuels, de même on ne trouve point de péridot dans les laves de ces volcans; ou s'il s'en rencontre, comme à Lancerote, on peut les attribuer aux basaltes qui ont contribué à la formation de ces laves. (De Buch.)

Le péridot se trouve aussi, comme la plupart des pierres appelées gemmes, dans les terrains de transport actuels, dans ceux des plaines, comme dans ceux des cours d'eau; et il est présumable que celui du commerce appartient à cette manière d'être.

Enfin, l'origine du péridot olivine semble intimement liée à l'action volcanique ou ignée, puisqu'on le trouve dans les météorites, ou au moins dans les masses isolées et éparses auxquelles on ne peut refuser une semblable origine. Les grains d'apparence vitreuse, verdâtre, etc., de la masse de fer météorique des monts Kemir en Sibérie, ont présenté les caractères et la composition du péridot olivine, comme on l'a vu plus haut.

Localités. L'abondance du péridot olivine dans la nature, sa présence presque constante dans tous les terrains pyrogènes pyroxéniques anciens, rendroit aussi longue qu'inutile l'énumération de tous les lieux où on l'a observé. Je me contenterai donc de citer, dans chaque pays, les lieux où il a présenté quelques particularités.

France. L'Auvergne : aux Puys de Charade et de Gravenaire près Clermont; dans le basanite lavique de Volvic; dans la coulée de la Bannière, à Rentiere, près d'Ardes; dans la chaîne des Monts-d'Or, on l'y trouve en masses de 10 à 25 kilogrammes. — Le Vivarais : à Thueys, vallée de l'Ardèche, et au Colombier, en masses considérables. — En Bourgogne, dans le petit monticule basaltique du Drevin. — Dans les environs du Puy en Vélay, le péridot olivine paroît beaucoup plus abondant dans les basanites laviques modernes que dans les anciens. (Bertrand-Roux.) — A Montferrier, près Montpellier, dans un basanite altéré.

Isles britanniques. Le péridot est rare dans la partie occi-

dentale de l'Écosse et dans la partie septentrionale de l'Irlande; on ne l'a vu à Sky et à Mull que dans des blocs détachés; mais il se trouve abondamment dans les roches trappéennes des deux côtés de la baie de Forth, sur la côte orientale : il passe souvent au péridot limbilite. Ce qu'il y auroit de remarquable et d'opposé à ce que l'on a dit plus haut, c'est qu'il seroit associé dans ces roches avec le felspath. (Boué.) [1]

Allemagne. Sur les bords du Rhin, dans les basaltes d'Unkel, en nodules pugillaires; dans le duché de Bade, sur le Kaiserstuhl, près Limbourg. — En Hesse, au Druselthal sur l'Habichtswald près Cassel, en petits cristaux. — En Styrie, dans le Kapfenstein à l'est du Gleichenberg, au-dessous de Gratz, en masses d'une grosseur remarquable, dans une brèche basaltique composée de morceaux d'amphibole, de granite et de quarz. — En Bavière, dans la plupart des basaltes du haut Palatinat, près Bulenreit, en morceaux très-volumineux.

Bohème. Dans tous les basaltes de ce pays, mais principalement à Kosakow, dans le cercle de Bunzlau.

Hongrie. Le péridot olivine y est généralement en petits grains près Schemnitz, au Kalvarienberg et à Gieshübel, où l'olivine a une couleur très-brunâtre. Les plus gros nodules, qui sont à peu près de la grosseur d'une noix, se trouvent dans le basalte du plateau de la rive gauche de la vallée de Kapoltz. Le basalte de Saint-George, à l'est de Raposka, dans la contrée du lac Batalon, montre des taches qui sont dues en partie à des petits grains d'olivine rougeâtre; cette substance est encore ici associée au felspath. (Beudant.) [2] — A Soévar, dans le comitat de Scharosch, etc. — En Styrie, en noyaux rougeâtres, verdâtres, altérés, dans un basanite qui paroît aussi avoir été altéré. (Mus. par.)

Scandinavie. En Suède, dans le basalte d'Ignaberja en Scanie, et dans une syénite d'Elfdalen en Dalecarlie. (Berzelius.) — A Feroë, à Qualboë, sur le Suderö-Mistaud, au pied de l'Hécla.

---

1 Géologie de l'Écosse, pag. 538.

2 Voyage en Hongrie, tom. 1.er, p. 358 et 362; tom. 2, pag. 473.

Italie. Dans le Vicentin, à Monte-Castello, près Castelgomberto, et dans d'autres parties de la vallée de Chiampo, en noyaux assez volumineux dans un basanite bien caractérisé. (Mus. par.) — En Toscane, à la Madona de la Gracia. — A Lipari. — A l'Etna, dans les basanites du pied de la montagne. — Au pied du Vésuve. — Près de Rome, dans les débris des volcans de Bolsano. (Fl. de Bellevue.)

Asie. Céilan; dans le royaume de Camboia et dans celui des Birmans, dans les terrains de transport des rivières.

Afrique. A Gorée, dans les basaltes, et à Ténériffe.

Isle de Bourbon, dans les laves de la rivière Saint-Denys, au pied du volcan de cette île, en petits cristaux comprimés et très-abondamment dans le sable du bord de la mer.

Amérique septentrionale. Sur la côte septentrionale du Groënland, à l'état d'olivine granulaire. (Mus. par.)

Amérique méridionale. Dans la chaîne des Andes du Pérou, faisant partie d'une roche porphyritique. (De Humboldt.)

Au Brésil : dans un terrain de transport.

Océanie. A Sainte-Hélène. (B.)

PÉRIDOT. (*Min.*) Plusieurs pierres qui n'appartiennent pas à cette espèce ont cependant reçu le nom de péridot, en raison de leur couleur; ainsi :

Le Péridot du Brésil est une Tourmaline verdatre. (Voyez ce mot.)

Le Péridot idocrase de Bonvoisin est une véritable Idocrase.

Le Péridot de Ceilan est une Tourmaline vert-jaunatre venant de cette île.

Le Péridot oriental est un Corindon télésie vert-jaunatre. Voyez ces articles. (B.)

PERIÉ-TOUTTI. (*Bot.*) Dans un Catalogue des plantes du Coromandel, ce nom est donné à l'*hibiscus mutabilis*. (J.)

PÉRIER. (*Ornith.*) Un des noms vulgaires du proyer, *emberiza miliaria*, Linn. (Ch. D.)

PÉRIGONE. (*Bot.*) M. De Candolle désigne par ce mot l'enveloppe immédiate des organes sexuels. Lorsque l'enveloppe est composée d'un calice et d'une corolle, le périgone est double. Lorsque le calice et la corolle sont soudés ensemble de manière à ne former qu'une seule membrane,

celle-ci porte le nom de périgone simple ou périgone proprement dit. Voyez Périanthe. (Mass.)

PÉRIGYNES [Étamines, Corolle], (*Bot.*) : prenant naissance sur la paroi interne du calice, au-dessus du point d'attache de l'ovaire; exemples : thymélées, rosacées, légumineuses, campanulacées, etc. (Mass.)

PÉRIKLIN. (*Min.*) C'est M. Breithaupt qui a établi cette espèce; il l'a rapportée à la famille du felspath : il lui donne les caractères suivans.

Le périklin a un double clivage sur les deux faces latérales du prisme. Il se réduit difficilement en frite au chalumeau; il est indissoluble dans les acides concentrés.

M. Breithaupt le regarde comme une combinaison d'un trisilicate d'alcali avec trois atomes de trisilicate d'alumine, sans déterminer si c'est de la potasse ou de la soude.

Cette description de M. Breithaupt, extraite de son ouvrage intitulé *Vollständige Characteristik des Mineralsystems*, pag. 272 et 273, ne s'accorde point avec ce qui est dit de ce minéral dans le Bulletin des sciences (Janvier 1825), ni avec le rapprochement qu'on fait entre ce minéral et la chondrotite, qui est un silicate de magnésie.

Cette pierre avoit été placée parmi les variétés de felspath venant de Zœblitz dans l'Erzgebirge et formant, avec de l'amphibole actinote, une syénite particulière qui gisoit dans une roche de serpentine. (B.)

PÉRILAMPE, *Perilampus*. (*Entom.*) M. Latreille a fait connoître sous ce nom un petit genre d'insectes hyménoptères, de la famille des néottocryptes, voisin des chalcides et des diplolepes, dont ils diffèrent par les antennes courtes, en massue, et les mandibules, qui sont fortement dentées. Il y rapporte les deux espèces de diplolèpes de Fabricius, dont l'un, le violet, est le mâle, et l'autre, le ruficorne, la femelle. (C. D.)

PÉRILEUCOS. (*Min.*) C'est un de ces noms appliqués par les anciens à une même sorte de pierre, dans laquelle on ne considéroit que certaines qualités, et qui est simplement citée par Pline comme une pierre à bord blanc, entourant ou descendant vers un fond d'une autre couleur. C'étoit probablement une de ces innombrables variétés d'agate onyx si recher-

chées, si souvent employées par les anciens, et qui par conséquent devoient être désignées par des noms très-variés. (B.)

PÉRILLE, *Perilla*. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des *labiées*, de la *didynamie gymnospermie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Un calice persistant, à deux lèvres, à cinq divisions; la lèvre supérieure très-courte; une corolle labiée, à quatre lobes; le lobe supérieur échancré, les deux latéraux élargis; le lobe inférieur plus long, obtus; quatre étamines didynames; un ovaire supérieur, à quatre lobes; le style bifide presque dans toute sa longueur; quatre semences au fond du calice.

Pérille a feuilles de basilic : *Perilla ocymoides*, Linn., *Spec.*; *Mentha perilloides*, Encycl., 4, n.° 18; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 503. Plante herbacée, dont la tige est droite, quadrangulaire, un peu pileuse, haute d'environ deux pieds. Les feuilles sont grandes, opposées, portées sur de longs pétioles, ovales, acuminées, légèrement velues, parsemées de points transparens, dentées en scie, longues de trois à quatre pouces, larges de deux et plus. Les fleurs sont petites, blanchâtres ou purpurines, unilatérales; légèrement pédicellées, formant des grappes axillaires, terminales, feuillées, munies de bractées, ovales-lancéolées. Le calice est court et pileux, à cinq dents presque égales, la supérieure un peu plus courte; la corolle tubulée; le limbe à quatre lobes; le supérieur échancré; les anthères purpurines; le style surmonté de deux stigmates réfléchis, dont un plus long. Cette plante croît dans les Indes orientales. (Poir.)

PERILLO-LIGERO. (*Mamm.*) Oviédo désigne par ces mots le paresseux-ai. (F. C.)

PÉRILOMIE. (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, de la famille des *labiées*, rapproché des *scutellaria* (toque), offrant pour caractère essentiel : Un calice campanulé, a deux lèvres, en bosse sur le dos; les lèvres égales, entières; la corolle labiée; le tube presque cylindrique, un peu arqué, beaucoup plus long que le calice; le limbe à deux lèvres planes; la supérieure échancrée; l'inférieure trifide; la division du milieu plus grande; quatre étamines didynames; les anthères à deux

loges, l'une d'elles souvent avortée; quatre ovaires placés sur un disque glanduleux; un style; un stigmate simple; quatre semences renfermées dans le fond du calice, ciliées et membraneuses à leurs bords.

Ce genre, établi par M. Kunth, offre dans ses espèces le port de plusieurs basilics (*ocymum*) : il se distingue des *scutellaria* par la forme de sa corolle, et par ses semences entourées d'une aile membraneuse et ciliée. Ces plantes sont herbacées, à feuilles opposées; les fleurs axillaires, presque en grappes, munies de bractées. Le nom de ce genre est composé de deux mots grecs περὶ, *autour*; λῶμα, *bord*, qui expriment le caractère particulier à ses semences.

Périlomie a feuilles de toque : *Perilomia scutellarioides*, Kunth *in* Humb., *Nov. gen.*, 2, pag. 327, tab. 159; Poir., *Ill. gen.* Supp. 3, pag. 647. Plante herbacée, à tige presque volubile, chargée de rameaux opposés, lisses, glabres, étalés, quadrangulaires, membraneux sur leurs angles, pubescens et pileux sur les nœuds. Les feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, acuminées, arrondies à leur base, à grosses crénelures, entières au sommet, glabres, vertes en dessus, plus pâles en dessous, pubescentes sur leurs nervures, longues d'un pouce et demi et plus, larges d'un pouce. Les fleurs sont solitaires, axillaires, opposées, presque unilatérales, médiocrement pédicellées, formant, par leur ensemble, une sorte de grappe terminale, munie à la base de pédicelles, de deux bractées opposées, glabres, linéaires, subulées, plus courtes que le calice. Celui-ci est campanulé, presque glabre, en bosse sur le dos, trois fois plus court que la corolle, à deux lèvres égales, arrondies et entières. La corolle paroît être d'un rouge écarlate, velue en dehors; le tube un peu arqué; la lèvre supérieure à deux lobes, l'inférieure plus grande, à trois lobes arrondis, celui du milieu une fois plus grand; les étamines non saillantes; le disque charnu, hémisphérique, creusé au sommet pour recevoir les quatre ovaires; les semences sont un peu arrondies, convexes d'un côté, anguleuses de l'autre, hérissées sur leur angle de tubercules aigus, bordées d'une aile membraneuse, laciniées à leurs bords. Cette plante croît au Pérou.

Périlomie a feuilles de basilic; *Perilomia ocymoides*, Kunth,

loc. cit., pag. 328. Cette plante est herbacée, d'une odeur agréable. Sa tige est munie de rameaux glabres, quadrangulaires, un peu hérissés ; les feuilles sont pétiolées, ovales, presque rondes, aiguës, à grosses dentelures, pubescentes en dessous sur leurs nervures. Les fleurs sont médiocrement pédonculées, solitaires, axillaires, opposées, très-rapprochées et formant une grappe terminale sur chaque rameau. Le calice est campanulé, hérissé, de couleur violette, en bosse sur le dos, à deux lèvres égales, arrondies, entières; la corolle d'un rouge écarlate, velue en dehors, trois et quatre fois plus longue que le calice ; les filamens sont pubescens ; les semences lisses, glabres, blanchâtres, membraneuses sur leur angle ; la membrane large, irrégulièrement denticulée. Cette plante croît aux lieux secs, dans la province de Quito. (Poir.)

PERIMARAM. (*Bot.*) Voyez Pongelion. (J.)

PERIM-CURIGIL. (*Bot.*) Nom malabare, cité par Rhéede, du *connarus pinnatifidus* de M. de Lamarck, dont Adanson avoit fait son genre *Tali*. (J.)

PERIM-KAKU-VALLI. (*Bot.*) Nom malabare de l'acacia, dont le fruit est nommé Cœur de Saint-Thomas, *acacia scandens* de Willdenow. (J.)

PERIM-KARA. (*Bot.*) Arbre du Malabar, cité par Rhéede, dont Adanson faisoit un genre sous ce nom, que Scopoli a ensuite changé en celui de *lochneria*. Nous l'avons réuni à l'*elæocarpus* dans la famille des tiliacées. (J.)

PERIM-PANEL. (*Bot.*) Arbre du Malabar, qui est, selon Rhéede, le *pao-costus* des Portugais de l'Inde. Scopoli, copiant la description de Rhéede, en a fait, sous le nom de *kælpinia*, un genre, auquel il attribue un calice à cinq feuilles, autant de pétales et d'étamines, un style simple, une baie à quatre loges monospermes. Ce genre n'a pas encore été adopté. (J.)

PERIM-TODDALI. (*Bot.*) Voyez Manssanas. (J.)

PERIM-TSJUREL. (*Bot.*) Voyez Tsjeru-tsjurel. (J.)

PÉRINÉE. (*Anat. et Phys.*) C'est ainsi que l'on nomme l'espace qui est compris entre l'anus et les parties génitales. (F.)

PERINGLEO. (*Ornith.*) La lavandière, *motacilla alba* et *cinerea*, Linn., est ainsi appelée dans les départemens formés de la Guienne. (Ch. D.)

PÉRIODIQUE [Fleur]. (*Bot.*) Parmi les fleurs qui s'ouvrent

et se ferment à des heures fixes, les unes ne restent que quelques heures ouvertes, tombent ensuite ou se ferment pour ne plus s'ouvrir; exemples : *convolvulus purpureus*, cistes, etc.; on les nomme équinoxiales éphémères. Les autres s'ouvrent plusieurs jours de suite; exemples : *ornithogalum umbellatum*, *mesembryanthemum*, etc.; on les nomme équinoxiales périodiques. (Mass.)

PÉRIOLA. (*Bot.*) Genre de la famille des champignons, établi par Fries sur plusieurs espèces du genre *Sclerotium*. Ce sont des champignons tubéreux, arrondis ou variables, sans racine, revêtus d'une écorce qui se change en une villosité persistante; l'intérieur est solide, homogène, charnu ou un peu gélatineux; les séminules ou sporules, peu visibles, sont éparses sur le pourtour et de toute part : les tubercules n'offrent point de sommet.

Fries en indique trois espèces.

1.° Périola velu : *Periola hirsuta*, Fries, *Mycol. europ.*, 2, p. 266; *Sclerotium hirsutum*, Schum., *Fl. Dan.*, tab. 1310. Espèce obconique, velue, d'un jaune d'ocre, simple, éparse : sur le *rhizomorpha subcorticalis*, qui vit lui-même sur les vieux troncs des hêtres, etc. Elle a deux lignes de diamètre.

2.° Périola pubescente; *Periola pubescens*, Fries, *loc. cit.*, p. 267. Espèce ovale, globuleuse, régulière, pubescente, blanche, qui se trouve en petits groupes sur les agarics en putréfaction. Elle est plus petite que la précédente, et revêtue d'une écorce très-distincte, comme dans les *sclerotium*. Le *sclerotium album*, Schum., paroit être une variété de cette espèce.

3.° Périola tomenteuse; *Periola tomentosa*, Fries, *loc. cit.* Espèce ronde, difforme, tomenteuse et blanche. On la trouve éparse, ou par conglomération de plusieurs individus, sur les pommes de terre conservées en cave pendant l'hiver et le printemps. Elle ne leur communique aucune mauvaise qualité.

C'est près des *Periola* que doit être rangé le genre *Acinula* de Fries (voy. Mycologie, tom. XXXIII, p. 567), lequel ne comprend qu'une espèce, l'*Acinula candicans*, Fries, *Mycol.* 2, p. 267, trouvé sur des feuilles pourries de l'*alnus incana*, par Weinmann, qui la découvrit au printemps au milieu de la neige fondante. Elle est éparse ou ramassée, globuleuse,

de la grandeur d'une tête de grosse épingle ; son écorce est blanche, un peu rugueuse étant vue à la loupe. Le noyau est brun à sa surface et plus pâle à l'intérieur. (Lem.)

PERIONA. (*Ornith.*) L'oiseau qu'on nomme ainsi dans le haut Pérou est, au rapport d'Ulloa, dans ses Mémoires philosophiques etc., tom. 1.er, de la traduction de Lefebvre de Villebrune, p. 192, le flammant, *phœnicopterus ruber*, Linn. (Ch. D.)

PERIOPHTHALME, *Periophthalmus.* (*Ichthyol.*) D'après les mots grecs περι, *autour*, et οφθαλμος, *œil*, le savant M. Schneider a ainsi nommé un genre de poissons osseux holobranches thoraciques, de la famille des plécopodes.

Formé aux dépens du genre Gobie de Linnæus et de la plupart des autres ichthyologistes, adopté par M. G. Cuvier, ce genre se reconnoît aux caractères suivans :

Catopes réunis sur toute leur longueur et même en avant, de manière à former un disque concave ; deux nageoires dorsales ; corps alongé ; tête médiocre, arrondie ; joues renflées ; yeux rapprochés, garnis à leur bord inférieur d'une paupière qui peut les recouvrir ; nageoires pectorales couvertes d'écailles sur plus de la moitié de leur longueur et comme supportées par des espèces de bras ; ouies très-étroites.

On distinguera facilement les Périophthalmes des Gobiésoces, des Gobioïdes et des Gobiomoroïdes, qui n'ont qu'une nageoire dorsale, et des Gobies, qui ont les yeux dépourvus de paupière. (Voyez ces différens mots et Plécopodes.)

Parmi les périophthalmes, on distingue :

Le Périophthalme de Schlosser : *Periophthalmus Schlosseri ; Gobius Schlosseri*, Lacép., Gmel. ; *Gobius barbarus*, Linn. Tête couverte d'un très-grand nombre d'écailles, alongée, plus large que le corps ; lèvres épaisses, charnues et hérissées en dedans d'une multitude de petites aspérités ; dents grandes, inégales, recourbées, aiguës, irrégulièrement distribuées ; yeux très-rapprochés l'un de l'autre sur le sommet de la tête ; écailles du corps et de la queue rondes et molles : teinte générale d'un brun noirâtre sur le dos et plus claire sous le ventre.

Ce poisson, dont on doit la connoissance au célèbre Pallas, qui en avoit reçu un individu de son ami Schlosser, est or-

dinairement long de six pouces à un pied. Il habite au milieu des eaux fangeuses que présente l'océan des Indes dans plus d'un point de son étendue, sur les côtes des Moluques, et de la Chine en particulier. Il peut vivre long-temps hors de l'eau et rampe souvent sur la vase, tant pour échapper à ses ennemis que pour atteindre les petites crevettes, dont il fait sa principale nourriture.

On mange sa chair à la Chine.

Le Périophthalme de Kœlreuter : *Periophthalmus Kœlreuteri*; *Gobius Kœlreuteri*, Linnæus; *Gobiomorus Kœlreuteri*, Lacép. Tégumens mous; lèvres doubles et charnues; dents coniques et inégales; nageoire caudale lancéolée; première dorsale brune, bordée de noir; une raie longitudinale noirâtre sur la seconde, qui est jaunâtre et fort transparente.

Ce poisson, dont les tégumens recouvrent une couche de graisse assez épaisse, vit dans la mer des Moluques. Il a les mêmes mœurs que le précédent.

MM. Schneider et Cuvier rapportent encore à ce genre quelques autres espèces sous les noms de *Periophthalmus ruber*, de *Periophthalmus striatus*, et de *Periophthalmus papilio*. (H. C.)

PÉRIPHÉRIQUE [Embryon], (*Bot.*) : placé à la superficie du périsperme : il l'entoure en totalité ou en grande partie; exemples : *mirabilis*, *silene*, etc. Les embryons tout-à-fait périphériques sont très-rares. (Mass.)

PERIPHRAGMOS. (*Bot.*) Les auteurs de la Flore du Pérou ont publié sous ce nom le genre déjà connu sous celui de *Cantua*, dans la famille des polémoniacées. (J.)

PÉRIPLE. (*Conchyl. foss.*) Dans sa Conchyliologie systématique, Denys de Montfort a donné la figure et la description d'une espèce de coquille microscopique cloisonnée fossile de ce genre, qu'on trouve dans les bancs de la Coroncine, près de Sienne en Étrurie : il l'a nommée Périple alongé, *Periples elongatus* (Polythalames de Soldani, *Testac.*, tab. 58, var. 190, *bb*). Quoiqu'elle n'ait qu'une demi-ligne de longueur, cet auteur a pu voir qu'elle n'avoit pas de siphon ni de fente visible; son dos est caréné, et armé de pointes en manière d'éperon et de crémaillère. La coquille est droite, mais le sommet est en spire, et cette spire se roule contre le têt, auquel elle est adhérente.

Denys de Montfort dit qu'on trouve cette espèce à l'état vivant sur les plages de l'Adriatique, sur la côté occidentale de l'île de Bornéo et dans l'océan Indien.

C'est sans doute les différences microscopiques, qui sont échappées à l'auteur, qui lui ont permis d'assurer que cette espèce étoit la même dans ces différens lieux. M. de Lamarck la place dans son genre Crépiduline. (D. F.)

PERIPLOCA. (*Bot.*) La plante apocinée, pour laquelle Césalpin avoit proposé ce nom, l'a conservé; c'est le *P. græca;* et d'autres espèces ont été ajoutées à ce genre. Quelques *cynanchum* ont aussi eu primitivement le même nom, et il avoit été donné par Plumier à un *echites.* Voyez Périploque. (J.)

PÉRIPLOQUE, *Periploca.* (*Bot.*) Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des *apocinées*, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus, ayant pour caractère essentiel: Un calice persistant, fort petit, à cinq divisions; une corolle monopétale, en roue, à cinq découpures; un urcéole très-court, à cinq divisions, terminées chacune par un filet sétacé; cinq étamines; les filamens connivens; un ovaire supérieur, à deux lobes; un style court; le stigmate pentagone, à cinq petites glandes; deux follicules oblongs, ventrus; les semences aigrettées.

Périploque de Grèce; *Periploca græca*, Linn., *Spec.*; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 177; Duham., Arbr., 2, tab. 21. Arbrisseau qui s'élève à la hauteur de trente à quarante pieds sur des tiges torses, grimpantes; les rameaux sont souples, minces, souvent entrelacés les uns dans les autres; les feuilles opposées, pétiolées, ovales-lancéolées, acuminées, très-entières, glabres, arrondies à leur base, longues de quatre pouces, larges de deux. Les fleurs sont disposées, à l'extrémité des rameaux, en petits corymbes, munis à leurs principales divisions d'une petite foliole étroite, subulée; le calice est fort petit, glabre, à cinq dents ovales, aiguës; la corolle glabre et d'un vert jaunâtre en dehors, purpurine en dedans, garnie, particulièrement sur ses bords, de poils courts, blanchâtres, très-serrés; le limbe à cinq divisions un peu charnues, oblongues, linéaires, obtuses, un peu échancrées au sommet; l'urcéole velu, à cinq filamens recourbés en dedans; les filamens des étamines courts, élargis, velus; le stigmate glan-

duleux; deux follicules longs, cylindriques; les semences planes, imbriquées, couronnées par une aigrette de poils mous, d'une grande blancheur.

Cette plante croît dans les îles de la Grèce, en Syrie, dans la Sibérie, etc. On a profité des longues branches de cette plante et de son beau feuillage pour couvrir les murs et former des tonnelles embellies par de jolies fleurs purpurines, disposées en bouquets, qui s'épanouissent au commencement de l'été et produisent un très-bel effet. Elle aime l'exposition au midi : elle se multiplie de drageons et de boutures. Ses racines tracent au loin quand elles rencontrent une terre labourée. Elle craint peu le froid. Cette espèce répand un suc laiteux, qu'on regarde comme vénéneux, ainsi que celui de toutes les autres espèces : c'est un poison avec lequel on tue les chiens, les loups, etc.

Périploque a feuilles étroites : *Periploca angustifolia*, Labill., Pl. syr., page 13, tab. 7; Desfont., Atl., 1, page 209; *Periploca lævigata*, Vahl, *Symb.*, 4, page 45. Arbrisseau de cinq à six pieds, dont la tige est droite; les rameaux grimpans; les feuilles opposées, persistantes, lancéolées, presque spatulées, glabres, entières, à peine longues d'un pouce, larges de deux ou trois lignes; les fleurs disposées en petits corymbes axillaires, trichotomes; leur calice est fort petit, à cinq divisions ovales, obtuses, un peu membraneuses et blanchâtres à leurs bords; la corolle trois fois plus grande, les divisions du limbe oblongues, elliptiques, échancrées au sommet, purpurines en dedans, marquées dans leur milieu d'une tache blanche, de couleur jaunâtre en dessous et à leurs bords. Le fond de la corolle est occupé par cinq écailles fort petites, purpurines, opposées aux divisions de la corolle, munies de filets recourbés; les follicules lisses, oblongues, ouvertes horizontalement. Cette plante croît dans la Syrie et sur les montagnes de l'Atlas. On la cultive au Jardin du Roi.

Périploque des isles maurice : *Periploca mauritiana*, Poir., Encycl.; *Cynanchum mauritianum*, Commers., Herb.; *Funis papius*, Rumph., *Amboin.*, 5, tab. 10; *Kata-pal-valli*, Rhéed., *Malab.*, 9, tab. 11, vulgairement Scammonée de Bourbon. Cette espèce se rapproche du *Periploca græca*. Elle en diffère

par ses fleurs bien plus petites, disposées en grappes courtes, et par l'écartement horizontal de ses follicules opposés, subulés, point renflés. Ses tiges sont brunes et sarmenteuses; les feuilles grandes, pétiolées, glabres, ovales, un peu alongées, terminées par une longue pointe, longues de deux pouces, larges au moins d'un pouce; les pétioles courts; les fleurs en grappes axillaires; les pédoncules munis à leur base d'une petite écaille obtuse; le calice est glabre, à cinq petites dents courtes, obtuses; la corolle d'une grandeur médiocre. Cette plante croît dans plusieurs contrées de l'Inde et aux îles Maurice.

Périploque à feuilles lisses : *Periploca lævigata*, Willd., *Spec.*, 2, page 1249; *Periploca punicæfolia*, Cavan., *Icon. rar.*, 3, tab. 217. Cette espèce est très-voisine du *Periploca angustifolia*, dont elle n'est peut-être qu'une variété. Ses tiges sont fortes, un peu brunes; ses rameaux souples et plians; ses feuilles à peine pétiolées, oblongues, lancéolées, presque linéaires, lisses, glauques, veinées, entières. Les fleurs sont axillaires, disposées en petits corymbes souvent trichotomes; la corolle petite, à cinq découpures linéaires, obtuses, entières à leur sommet, marquées à leur partie supérieure d'une tache jaunâtre foncée; les follicules étroits, alongés, médiocrement ventrus, remplis de semences couronnées par une aigrette de poils soyeux, très-fins, d'un beau blanc. Cette plante croît aux îles Canaries et au cap de Bonne-Espérance.

Périploque scammonée : *Periploca scamone*, Linn., *Mant.*; *Secamone*, Prosp. Alp., *De pl. Ægypt.*, page 63, tab. 48. Arbrisseau grimpant, à tige sarmenteuse, très-lisse, garnie de feuilles étroites, pétiolées, lancéolées, glabres, aiguës. Les fleurs sont fort petites, disposées en corymbes peu garnis, alternes, situés dans l'aisselle des feuilles; les divisions presque dichotomes; la corolle blanche; le limbe à cinq découpures ovales, aiguës, velues intérieurement; les follicules pendans, glabres, ventrus; l'aigrette des semences fine et soyeuse. Cette plante croît en Égypte. Il en découle un suc âcre et jaunâtre, qui passe en Égypte pour utile lorsqu'il s'agit de dégager les humeurs surabondantes.

Périploque d'Afrique : *Periploca africana*, Linn., *Spec.*;

Jacq., *Miscell.*, 1, tab. 1, fig. 3; Pluken., *Almag.*, tab. 137, fig. 4; Moris., *Hist.*, 3, 11, 15, tab. 3, fig. 62. Ses tiges sont ligneuses, grimpantes, blanchâtres, un peu tomenteuses dans leur jeunesse; les feuilles opposées, pétiolées, ovales, aiguës à leurs deux extrémités, quelquefois élargies, arrondies à leur sommet, épaisses, coriaces. Les fleurs sont disposées en petits corymbes axillaires, presque en ombelle; leur calice est court, velu, à cinq dents obtuses; la corolle un peu verdâtre; le tube plus long que le calice; le limbe à cinq découpures ovales, un peu aiguës; les follicules alongés et ventrus. Cette plante croît au cap de Bonne-Espérance.

Périploque sauvage : *Periploca sylvestris*, Retz, *Obs.*, 2, page 15; Willd., *Spec. et Phytogr.*, 1, page 7, tab. 5, fig. 3. Plante de Ceilan, dont les tiges sont ligneuses; les rameaux souples et tomenteux; les feuilles ovales, très-entières, un peu arrondies, pubescentes à leurs deux faces, à veines réticulées. Les fleurs sont disposées en ombelles; leur calice est tomenteux, à cinq divisions ovales, obtuses. Elle croît dans les forêts.

Périploque blanchatre; *Periploca albicans*, Poir., Encycl., n.° 11. Cette plante ne doit pas être confondue avec le *cynanchum tuberosum*, Linn., quoiqu'elle offre également une écorce blanchâtre et subéreuse dans sa vieillesse. Sa tige est glabre, cylindrique et grimpante, ses feuilles fort petites, assez semblables à celles du myrte, pétiolées, ovales, arrondies à leur base, point ou très-peu échancrées au sommet, plus souvent aiguës, glabres, longues de quatre à cinq lignes; les corymbes sont petits, axillaires, composés de trois ou quatre fleurs d'un blanc jaunâtre; le calice à cinq dents lancéolées; la corolle petite; les divisions du limbe oblongues, lancéolées, presque subulées. Cette plante croît dans les Indes orientales. (Poir.)

PERIQUITO. (*Ornith.*) Nom donné, dans le haut Pérou, à des perruches dont parle Ulloa, tom. 1.er de ses Mémoires philosophiques, p. 189, et qui paroissent être les mêmes que les *cotorritas*, dont il est fait mention au n.° 280 de d'Azara, lesquels sont rapportés à la perruche couronnée d'or, de Buffon, *psittacus aureus*, Linn. (Ch. D.)

PÉRISIPHORUS. (*Bot.*) Dans les planches qui accompa-

gnent le Mémoire posthume de Palisot de Beauvois, sur les mousses, imprimé dans le 1.er volume des Mémoires de la société linnéenne de Paris, on trouve figuré un genre de mousses, *Perisiphorus*, placé entre le *Phascum* et l'*Anictangium*. Il n'est point décrit dans le texte du Mémoire, et la figure est trop incomplète pour juger de ce qu'a voulu exprimer l'auteur. Cependant ce genre pourroit être le *Schistidium* de Bridel. (Lem.)

PÉRISPERME : *Perispermum*, Juss.; *Endospermum*, Rich.; *Albumen*, Gærtn. (*Bot.*) Le périsperme, tissu cellulaire dont les mailles sont remplies d'une fécule amilacée ou d'un mucilage épaissi, est caché sous les enveloppes de la graine : il accompagne l'embryon et s'en distingue par sa composition et son aspect ; il ne communique avec lui par aucune ramification vasculaire : il lui fournit pendant la germination une nourriture que l'on peut comparer à celle que le fœtus du poulet tire du *vitellus*, partie de l'œuf vulgairement connue sous le nom de *jaune*.

La fécule ou le mucilage est insoluble dans l'eau avant la germination ; mais, quand la graine est placée dans des circonstances favorables à son développement, cette matière change de nature et devient très-soluble. Alors elle est telle qu'elle doit être pour servir de nourriture à l'embryon.

Il y a quelquefois entre le tegmen (tégument immédiat de l'amande) et le périsperme une continuité de tissu qui peut faire naître des doutes sur l'existence bien distincte du tegmen dans quelques graines (*rivinia*, *salsola*). A la vérité, plusieurs auteurs modernes se croient en droit de conclure de ce qu'ils trouvent un tegmen dans des espèces très-voisines d'autres espèces, où ils ne peuvent apercevoir cette tunique séminale, qu'elle existe dans celles-ci comme dans les autres : mais cette manière de raisonner par analogie n'est jamais sure, quand la nécessité de la coexistence des organes n'est pas suffisamment démontrée ; car il s'en faut bien qu'il soit démontré qu'un tegmen soit indispensable à l'existence d'une graine.

Dans les labiées et dans beaucoup de borraginées et de légumineuses, dans les rosacées, les méliacées, les thymélées, etc., le périsperme est si mince qu'on l'a pris long-temps pour une tunique séminale. Toutefois, comme les graines de ces végé-

taux ont un tegmen et que les vaisseaux funiculaires s'y arrêtent, il est difficile aujourd'hui de ne pas reconnoître que ces graines sont périspermées.

Le périsperme est farineux dans les graminées, les nyctaginées, etc.; oléagineux et charnu dans les euphorbiacées, etc.; élastique et dur comme de la corne dans les palmiers, le café et autres rubiacées, etc.; le périsperme de quelques légumineuses, des malvacées, du *celtis*, se convertit dans l'eau en une matière mucilagineuse.

Aucune plante connue, appartenant à la famille des ombellifères, des renonculacées, des graminées, des cônifères, etc., n'est privée de périsperme : au contraire, ce corps ne s'est jamais offert dans la famille des vraies aurantiacées, des crucifères, des alismacées, etc.; et il y a des familles, telles que celles des borraginées, des légumineuses, où il s'amincit en passant d'une espèce à une autre, et finit par s'évanouir totalement. MIRBEL, Élém. (MASS.)

PÉRISPORULARIA. (*Bot.*) Genre de la famille des hypoxylées, établi par Roussel, Fl. du Calv., et qui n'a pas été adopté : il comprenoit les espèces de *sphæria hypodermes* disposées en cercles. (LEM.)

PÉRISTALTIQUE. (*Anat. et Phys.*) Voyez SYSTÈME DIGESTIF. (F.)

PÉRISTÉDION, *Peristedion*. (*Ichthyol.*) Le comte de Lacépède, enlevé d'une manière si funeste aux sciences, qui déplorent amèrement sa perte, a établi sous ce nom un genre de poissons à squelette osseux, appartenant à la famille des dactylés dans l'ordre des holobranches et le sous-ordre des thoraciques.

Ce genre, universellement adopté, est reconnoissable aux caractères suivans :

Calopes thoraciques; corps épais, comprimé, cuirassé; avances sous-orbitaires alongées de manière à former un museau fourchu; mâchoires sans dents; des barbillons branchus sous le menton; nageoires pectorales à rayons distincts, isolés, libres; nageoire dorsale unique.

On distinguera facilement les PÉRISTÉDIONS des TRIGLES et des PRIONOTES, qui ont deux nageoires dorsales, et des DACTYLOPTÈRES, qui ont les rayons pectoraux réunis

par une membrane. (Voyez ces divers mots et Dactylés.)

Parmi les espèces qui composent ce genre, nous citerons :

Le Malarmat : *Peristedion Malarmat*, Lacépède ; *Trigla cataphracta*, Linnæus. Corps entièrement cuirassé de plaques osseuses réunies en une sorte de gaine octogonale, plus larges que longues, irrégulièrement hexagonales, relevées dans leur milieu par un piquant dirigé en arrière, d'autant moins grandes qu'elles sont placées plus près de la queue, et quelquefois au nombre de quarante à chacune des rangées de la gaine ; tête renfermée dans une enveloppe tétragonale, dure, comme osseuse, relevée par des arêtes longitudinales et parsemée de piquans dans la région supérieure ; museau terminé par deux longues avances osseuses, aplaties, et comme fourchu ; bouche ample ; palais et langue lisses ; mâchoire inférieure plus longue que la supérieure ; anus situé près de la tête ; nageoire caudale en croissant.

Ce poisson, de la taille d'un pied à dix-huit pouces environ, est d'un beau rouge de minium et n'a que deux rayons libres pour les nageoires pectorales, qui sont, de même qu'eux, d'un rouge terne, ou noirâtre. Ses catopes sont blanchâtres ou gris. On le trouve dans beaucoup de mers des pays chauds, et, en particulier, dans toute l'étendue de la mer Méditerranée, où il est très-abondant sur les côtes de France, d'Espagne et de l'État romain ; tandis qu'on le rencontre plus rarement dans les eaux de la Ligurie. Il habite également aux Indes orientales et aux Moluques, et partout il vit solitaire, ne se nourrissant que de corps gélatineux, de méduses, de béroés, de vers marins, etc. Il nage d'ailleurs avec tant de rapidité, que souvent il brise les appendices de son museau et sa cuirasse contre les rochers.

On le pêche pendant toute l'année, mais principalement, en beaucoup d'endroits, au temps de carême. Sa chair, peu abondante et peu succulente, est cependant estimée dans les plus gros individus.

La Chabrontère : *Peristedion Chabrontera*, Osbeck ; *Trigla Chabrontera*, Bonnaterre. Dessous du corps garni de deux plaques osseuses seulement ; museau fourchu ; corps arrondi et marqué de quatre sillons ; plusieurs aiguillons droits ou recourbés au-dessus du museau ; six petits piquans disposés

en triangle, trois par trois, au-dessus et au-dessous de la queue; toutes les nageoires très-longues et d'un rouge éclatant.

Comme l'espèce précédente, ce poisson habite la mer Méditerranée. (H. C.)

PERISTERA. (*Ornith.*) Aristote, après avoir donné ce nom au genre Pigeon, l'applique à une des cinq espèces qu'il désigne, et qui paroît être le pigeon domestique. (Ch. D.)

PERISTEREON. (*Bot.*) Nom grec ancien de la verveine, suivant Ruellius et Césalpin. (J.)

PERISTERONA. (*Bot.*) Cratevas donnoit ce nom à l'ivette, suivant C. Bauhin. (J.)

PÉRISTÈRES. (*Ornith.*) M. Duméril désigne par ce nom, dans sa Zoologie analytique, la famille des pigeons. (Ch. D.)

PÉRISTOME, *Peristoma.* (*Conchyl.*) Terme de conchyliologie, imaginé par Draparnaud pour désigner toute la circonférence de l'ouverture d'une coquille univalve. Voyez Conchyliologie, à l'article de l'ouverture des coquilles univalves. (De B.)

PÉRISTOME. (*Bot.*) Voyez à l'article Mousses. (Lem.)

PÉRISTOMIQUE [Nectaire]. (*Bot.*) M. Mirbel nomme ainsi celui qui s'étend comme un enduit sur le réceptacle de la fleur jusqu'à la ligne d'insertion des étamines, qu'il semble repousser vers l'ouverture du calice; exemples : myrtées, rosacées, légumineuses, etc. (Mass.)

PERISTOMIUM. (*Bot.*) Le péristome simple, membraneux et entier est le caractère de ce genre de Mousse, établi par R. Brown, et qu'il a nommé ensuite Leptostomum. (Lem.)

PÉRITOINE. (*Anat. et Phys.*) Voyez Système digestif. (F.)

PERL-EULE. (*Ornith.*) Nom allemand de la fresaie ou effraie, *strix flammea*, Linn. (Ch. D.)

PERL-HUHN. (*Ornith.*) La peintade, *numida meleagris*, Linn., se nomme ainsi en allemand. (Ch. D.)

PERLAIRES ou PERLIDES. (*Entom.*) M. Latreille a employé ce nom pour désigner la petite tribu d'insectes névroptères, à laquelle il rapporte les deux genres Perle et Némoure que nous avons rangés dans la famille des Tectipennes ou Stégoptères. Voyez ces mots et celui de Perle. (C. D.)

PERLARIA. (*Bot.*) Genre de Heister, qui est maintenant l'*ægylops* de Linnæus. (J.)

PERLARIUS. (*Bot.*) Rumph nommoit ainsi un petit arbre d'Amboine que Loureiro croit être le même que son *dartus*, genre de la Cochinchine, appartenant peut-être à la famille des solanées. (J.)

PERLARO. (*Bot.*) Nom italien de l'*azedarach*, suivant Clusius. Césalpin l'indique aussi pour une graminée. (J.)

PERLE, *Perla*. (*Entom.*) Geoffroy a décrit sous ce nom, qui a été adopté depuis par la plupart des entomologistes, un genre d'insectes névroptères, voisin des friganes et de notre famille des tectipennes ou stégoptères, et que nous avons fait figurer dans l'atlas de ce Dictionnaire, pl. 27, fig. 10.

Nous caractérisons ainsi ce genre : Ailes plus longues que le corps, lui formant une sorte de gaine ; abdomen terminé par deux longues soies articulées, comme des antennes; corselet aplati, formé de deux pièces distinctes, mobiles du côté du dos; antennes en soie à beaucoup d'articles ; trois articles aux tarses.

Ces caractères et quelques autres, tirés de la structure et de l'organisation intérieure, ainsi que des métamorphoses, distinguent facilement les perles de tous les insectes de la même famille. Ils s'en éloignent d'abord par le nombre des trois articles aux tarses, les raphidies en ayant quatre, les psoques deux et tous les autres cinq ; ensuite la forme des antennes en soie les sépare des fourmilions, qui les ont en fuseau, des ascalaphes chez lesquels elles forment une petite masse ou bouton, des panorpes et des semblides, qui les ont en fil.

Les larves de ces insectes se développent dans l'eau comme celles des friganes de la famille suivante, qui est celle des agnathes ; comme elles aussi, elles se filent un étui qu'elles recouvrent de matières étrangères, de portions de végétaux, de petits graviers, de coquillages (voyez FRIGANE). Leurs métamorphoses, leurs habitudes paroissent être absolument les mêmes. Les principales espèces sont les deux, qui sont décrites ici.

1.° PERLE DEUX QUEUES, *P. bicaudata*. C'est celle que nous avons fait figurer sur la planche 27.

Car. Brune; à tête et corselet rayés de jaune.

2.° PERLE JAUNE, *P. lutea*.

Car. Tête et corselet jaunes, ailes pâles; antennes jaunes, avec la pointe brune.

Ces deux espèces sont fort communes au printemps, sur le bord des eaux, aux environs de Paris. (C. D.)

PERLE, *Margarita.* (*Conchyl.*) Corps de volume variable et de formes très-différentes, composé de couches extrêmement nombreuses et serrées de la substance nacrée, qui constitue une partie plus ou moins considérable de certaines espèces de coquilles univalves ou bivalves, et qui paroît être constamment accidentel et le produit d'une maladie de l'animal ou de sa coquille. En traitant de la structure de l'enveloppe coquillère des mollusques, nous avons vu comment elle se produit et s'épaissit peu à peu, en montrant que toute la surface de la peau qui revêt le corps proprement dit, exhale des couches excessivement minces de molécules calcaires, dissoutes dans un mucus animal, qui s'appliquent les unes en dedans des autres, en se débordant toujours un peu, d'où résulte l'augmentation de la coquille, non-seulement en épaisseur, mais encore en longueur et en largeur. Nous avons également vu que la modification nécessaire dans cette formation pour produire l'effet que nous nommons irisation ou nacrisation, paroissoit consister en ce que les molécules calcaires se plaçoient de manière à laisser entre elles de très-petits espaces, dans lesquels la lumière se décompose avant de nous être renvoyée; ce que prouve évidemment la belle expérience de M. Brewster. Ainsi les perles sont donc un produit animal, dans lequel les chimistes reconnoissent une grande quantité de carbonate de chaux unie à une matière ou a un mucus animal. Elles sont donc susceptibles d'être attaquées et dissoutes dans les acides plus forts que l'acide carbonique et même dans le vinaigre, comme le prouve la célèbre folie de Cléopatre. Elles sont aussi nécessairement formées de couches qui s'enveloppent les unes les autres, du moins quand elles sont parfaites; mais alors est-il vrai qu'elles contiennent toujours un petit corps étranger, autour duquel les couches se sont déposées, comme l'a vu, le premier, Stenon, et comme le croit M. de Bournon? Sont-elles produites dans la chair même de l'animal, comme le veut Athénée, qui compare à cette production celle des hydatides dans la

chair du cochon ladre? ou sont-elles une sorte de calcul, analogue, jusqu'à un certain point, à celui qui se forme dans la vessie, comme l'a dit Samuel Dale? car on ne peut admettre aujourd'hui l'opinion de Pline et de Dioscoride, que c'est un produit de la rosée, ni celle de Valentin, qui pense que ce sont les œufs des femelles.

En étudiant avec soin un grand nombre de coquilles, dont la face interne est nacrée, on voit aisément qu'aux endroits où il y a le plus de mouvemens irréguliers, par exemple où s'insèrent les fibres des muscles d'attache, dans une univalve ou dans une bivalve, la substance nacrée est beaucoup moins lisse qu'aux endroits où le manteau n'exécute que ses mouvemens ordinaires de rétraction et d'extension; quelquefois même elle y forme des boursoufflures assez prononcées et même des espèces de tubercules irréguliers, comme cela se voit très-bien dans les haliotides. Lorsqu'une coquille a reçu à l'extérieur un choc assez considérable pour qu'il y ait eu perte de substance, ou même seulement un enfoncement peu considérable, on trouve à l'intérieur que la matière nacrée, d'abord en se déposant, a suivi l'inflexion produite par l'enfoncement, et ensuite s'est nécessairement accumulée en cet endroit en plus grande quantité que s'il n'y avoit pas eu d'irritation, de manière à y former un tubercule irrégulier, plus ou moins considérable. C'est évidemment là l'origine au moins d'un genre de perles; car, une fois que le parallélisme est perdu dans le dépôt des couches formatrices, l'irritation produite par cette espèce de corps étranger ou anomal se continue et détermine cet endroit du manteau à déposer plus de matière nacrée, d'où résulte un tubercule de plus en plus gros, et même de plus en plus régulier. Les inégalités originelles s'effaçant nécessairement de plus en plus, à mesure que de nouvelles couches se déposent, il en résultera donc une masse perlière; mais, pour que cela forme une perle proprement dite, c'est-à-dire que cette masse prenne une forme plus ou moins régulière, soit globuleuse, soit ovale, soit pyriforme, c'est une chose qui est toute entière due au hasard: bien plus, dans ce genre de perles il est impossible de concevoir qu'il ne reste pas toujours à quelque endroit de la perle un pédicule plus ou moins étroit, pro-

portionnellement à la grosseur du renflement, et qui est l'endroit où la cause perturbatrice a commencé d'agir. Une perle de ce genre ne peut donc, en aucune manière, être comparée à une loupe ou une excroissance animale ou végétale; car dans celle-ci l'accroissement, l'augmentation, se fait par dedans, au contraire de ce qui a lieu dans les perles.

Un autre genre de perles est celui dont on doit l'observation à Rédi et depuis à M. de Bournon. En ouvrant plusieurs perles, il a trouvé constamment dans leur intérieur un corps étranger, comme un petit grain de sable, et alors il étoit simple d'en concevoir la formation. Cependant, en considérant que ce n'est que le manteau lui-même qui produit la matière coquillère, nacrée ou non, il faut supposer que ce grain de sable qui a pénétré par accident dans l'intérieur de la coquille, étant devenu corps étranger et en rapport avec une partie du manteau, a produit un point d'irritation et par suite un dépôt continuel de couches de matière nacrée, un peu comme dans les calculs de la vessie. Alors on voit pourquoi dans ce genre de perles il ne doit pas y avoir de pédicule d'insertion; elles doivent être également lisses dans toute leur circonférence, et il est plus concevable qu'elles seront sphériques. Quant à leur forme, à leur grosseur et même à la beauté de leur nacre, ce sont encore des choses à peu près inexplicables, quoique tenant jusqu'à un certain point pour la première à la figure même du corps déterminant, pour la seconde et la troisième, à la vigueur et à la durée de la vie de l'animal.

J'ai essayé plusieurs fois, dans les petites perles que les marchands nomment semence de perle, à trouver ce petit noyau dans leur intérieur, et j'y suis aisément parvenu, mais, au bout de plusieurs jours, et même en employant un acide bien plus fort que l'acide acétique, l'acide sulfurique. Je puis même dire que j'ai eu assez de peine, en sorte qu'il est permis de révoquer en doute la célèbre anecdote de Cléopatre, qui, dans l'intention de dépenser une somme bien plus grande qu'Antoine n'avoit fait dans ses repas les plus somptueux, et où il avoit prodigué toutes les richesses de l'Orient, prit une des perles, de grosseur et de valeur considérables, qu'elle avoit aux oreilles, la mit dans du vinaigre, où

on suppose qu'elle se dissolvît, et l'avala. Pour cela il falloit que le vinaigre fût assez foible, et dans ce cas il auroit fallu plusieurs semaines et peut-être plusieurs mois pour que la dissolution fût complète. Quelques-unes de ces petites perles, qui ne m'ont cependant jamais offert de traces de pédicules d'attache, étoient également formées de couches, quoique souvent non exactement concentriques, mais sans noyau intérieur; en sorte qu'il faut nécessairement admettre un troisième genre de perles, qui se formeroit indépendamment de la coquille, indépendamment d'un corps étranger, et qui ne seroit qu'une sorte d'extravasation de la matière coquillère, sans doute dans le manteau, peut-être même dans son bord, c'est-à-dire dans la partie qui forme le plus de matière calcaire. L'origine pourroit cependant être encore dans un accident ou une irritation extérieure, produite sur le bord du manteau, ou, enfin, dans une maladie interne de l'animal, et alors il seroit à peu près impossible de déterminer la formation de ces perles. Il n'en est pas de même dans les deux premiers genres. Nous savons en effet que l'on peut par artifice déterminer certaines coquilles à produire des perles; Linné l'a fait dans les rivières de la Suède pour les mulettes. En perçant la coquille sur l'animal vivant, on détermine la formation, à l'endroit correspondant dans l'intérieur, d'une masse perlière, qui peut offrir une grosseur et une forme désirables pour devenir marchande. Le gouvernement suédois fit d'abord un secret de cette invention, et établit de véritables perlières artificielles; mais, au bout de peu d'années, il fut obligé de les abandonner, les bénéfices de l'entreprise étant bien loin de couvrir ses frais; parce que, dans le nombre des perles qui se formoient, il étoit fort rare d'en trouver qui eussent une valeur un peu considérable.

Les habitans de l'Inde paroissent employer un moyen à peu près analogue. On trouve en effet, quoique rarement, dans les collections, la grande coquille, qui fournit le plus grand nombre de perles, et les plus belles, traversée par un fil de cuivre dans une partie de sa longueur, et l'on voit dans l'intérieur des bosselures ou des élevures de la nacre, qui indiquent qu'il s'y seroit formé des perles. Il existoit une de

ces coquilles dans la collection de M. Dufresne, du Jardin du Roi ; elle fait maintenant partie du cabinet de l'université d'Édimbourg.

M. Faujas de Saint-Fond dit avoir vu à Londres une coquille fluviatile, venant de la Chine, qui avoit un trou où l'on avoit passé un fil de laiton rivé en tête de clou à l'extérieur, et dont la partie qui pénétroit dans l'intérieur, avoit une perle bien formée et comme soudée à son extrémité.

Broussonet dit qu'une personne digne de foi lui a assuré qu'on peut aussi obtenir des perles en déposant dans une coquille vivante un très-petit morceau de nacre sphérique dans un endroit où l'on soulève le manteau et gratte la paroi nacrée, et que ce moyen avoit été essayé avec succès en Finlande.

J'ai même trouvé cité quelque part que certains Asiatiques introduisent dans les coquilles de petits ouvrages, qui, avec le temps, se revêtent de la matière qui forme les perles.

Nous avons déjà fait observer que l'on concevoit fort bien que toutes les coquilles nacrées puissent produire des perles ; ainsi des patelles, des haliotides, des jambonneaux, en donnent quelquefois ; mais, en général, ce sont surtout les coquilles bivalves, épaisses, comme les mulettes ; et plus essentiellement la moule perlière, *M. margaritaceus* de Linné et des anciens conchyliologistes, l'avicule perlière de Bruguière, et, enfin, la pintadine margaritifère de M. de Lamarck. Dans tous les pays où elle existe, comme dans le golfe du Mexique (si toutefois c'est la même espèce), dans la mer Rouge, dans le golfe Persique, sur les côtes du Japon et surtout dans la mer des Indes, sur la côte de Ceilan, elle donne lieu à des pêches réglées, à un commerce assez considérable, et cela, à ce qu'il paroit, de temps immémorial.

On a pu voir à l'article Avicule que cette belle espèce de coquille vit en bancs considérables, attachée par son byssus aux roches sous-marines, un peu comme les moules, et, à ce qu'il paroît, constamment à d'assez grandes profondeurs. Il en existe plusieurs bancs dans le golfe Manaar, île de Ceilan, à la hauteur d'Arippo, de Condatchy et de Pomparippo. Le plus considérable occupe, dit-on, un espace de

vingt milles, vis-à-vis de Condatchy. Pour ne pas détruire inutilement un grand nombre d'individus, le banc est pour ainsi dire partagé en coupes réglées, à peu près comme les bancs de corail sur la côte de Sicile, c'est-à-dire qu'on le partage en sept parties, qu'on exploite successivement chaque année, parce qu'on suppose que ces animaux, dans cet espace de temps, atteignent toute la grandeur dont ils sont susceptibles, et que, si on les laisse plus long-temps, les perles deviennent incommodes à l'animal, au point qu'il finit par les expulser de sa coquille. Quoi qu'il en soit, au commencement de Février, époque à laquelle commence la pêche, pour finir en Avril, toutes les barques qui doivent y être employées et qui en ont acheté le droit du gouvernement du pays, se rassemblent dans la baie de Condatchy, où elles viennent de différens endroits du continent et de l'île même de Manaar. A dix heures du soir, au signal donné par le canon, les barques partent ensemble, de manière à être sur le banc où se fait la pêche, à la pointe du jour, où elle commence. Chaque barque est montée par vingt hommes, outre le patron, dont dix rameurs et dix plongeurs. Ceux-ci, qui se sont habitués à ce métier dès l'enfance, et dont les plus habiles viennent de Colang, sur la côte de Malabar et de l'île de Manaar, se partagent en deux bandes, de cinq chacune, qui plongent et se reposent alternativement. Chacun est pourvu d'un filet en forme de sac, pour y mettre les perlières, d'une corde à laquelle est attachée une pierre pour faciliter sa descente, et, enfin, d'une autre corde, dont une extrémité reste dans la barque, et dont il se sert pour indiquer quand il veut remonter. Au moment où il va plonger, il prend entre les doigts du pied droit la corde de sa pierre, entre les autres son filet, saisit sa corde d'appel de la main droite, en même temps qu'il se bouche les narines avec la gauche. Arrivé promptement au fond de l'eau, quelquefois à la profondeur de quatre à dix brasses, il accroche son filet à son cou et travaille avec la main droite à arracher les coquilles, dont il le remplit. Au bout de deux et quelquefois de quatre, cinq et même six minutes, ce qui est fort rare et dépend de l'habileté du plongeur, il se fait remonter, en tirant sa corde d'appel, par les hommes qui sont restés dans la barque.

Chaque plongeur peut répéter jusqu'à cinquante fois par jour la même opération, en rapportant chaque fois une cinquantaine de coquilles, mais quelquefois en rendant le sang par le nez et les oreilles. La pêche continue ainsi jusqu'à midi, où un nouveau coup de canon rappelle les barques au point de leur départ. Là les propriétaires de la pêche ou le gouvernement, lorsqu'il s'en est réservé le droit, font déposer les coquilles dans des espèces de puits d'un ou deux pieds de profondeur, ou sur des nattes dans des espaces carrés, entourés de palissades. Au bout de quelque temps, quand les animaux sont morts, ce qu'on juge à l'ouverture de la coquille, on cherche attentivement dans celle-ci et dans l'animal lui-même, c'est-à-dire, dans les lobes de son manteau, quelquefois même en le faisant bouillir, les perles libres qui pourroient s'y trouver; l'on choisit en outre les plus belles coquilles propres à fournir la nacre, et on laisse le reste. Malgré les exhalations pestilentielles qui résultent d'un amas aussi considérable de mollusques, les pauvres du pays viennent ensuite glaner ce que les riches ont laissé par hasard.

Les perles libres, ainsi obtenues, sont ensuite treillées ou choisies avec soin, nettoyées et même perforées et enfilées par des ouvriers nègres, extrêmement adroits dans cette sorte d'industrie. Quant aux perles adhérentes, il faut auparavant les détacher et ensuite les arrondir, les polir à l'endroit de leur adhérence, ce qui est également fait dans le pays, à l'aide d'une poudre fournie par les perles elles-mêmes.

Le commerce des perles paroit être de la plus haute antiquité. L'histoire, en effet, nous apprend que de temps immémorial les princes et les princesses de l'Orient ont recherché ce genre d'ornement avec une sorte de passion et l'employoient dans toutes les parties de leurs vêtemens et même de leurs instrumens. Les Persans, au rapport d'Athénée, payoient les perles au poids de l'or. Il faut donc croire que les perlières sont dans le cas de nos moules, qui, malgré la prodigieuse quantité qu'on en mange depuis un grand nombre de siècles sur nos côtes, ne paroissent pas diminuer sensiblement. On dit cependant que les Hollandois ayant fait pêcher beaucoup trop souvent sur les côtes de Ceilan, la

pêche des perles n'est plus aussi lucrative entre les mains du gouvernement anglois, qui la possède maintenant, qu'elle l'étoit autrefois.

Espérons que la facilité qu'on auroit aujourd'hui d'y employer la cloche à plonger, ne contribuera pas à hâter la destruction des bancs de coquilles, et que l'on s'en servira au contraire pour en régulariser la pêche, mieux encore qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

En Europe on retire aussi un certain nombre de perles de l'*unio margaritifera*, grosse espèce de mulette que l'on trouve dans beaucoup de grandes rivières du Nord et dans plusieurs lacs; celles du lac Tay, en Écosse, sont assez réputées.

D'après ce que nous avons dit sur l'origine et la nature des perles, il est évident qu'il doit être fort rare d'en trouver qui possèdent toutes les qualités recherchées, c'est-à-dire, une grande régularité dans la forme ronde, ovale ou même de poire; une belle eau ou une teinte blanche, vive, à reflets brillans, semblables à ceux de l'opale, ce qu'on appelle un bel orient, et, enfin, une grosseur un peu considérable. Aussi celles qui réunissent toutes ces qualités, sont-elles d'un prix excessif, et il y a quelque art pour le joailler de réunir, dans la confection d'un collier ou de tout autre ornement de toilette, des perles bien assorties de grosseur et surtout de teinte ou de couleur.

Les perles irrégulières portent dans le commerce le nom de *perles baroques*.

On appelle *semences de perles*, des perles extrêmement petites et rarement bien régulières.

Les perles de nos pays ou des mulettes sont quelquefois fort belles et assez grosses; mais la plupart ont peu ou point d'éclat: on en trouve de toutes les formes.

Les perles sont de différentes couleurs. Le plus généralement elles sont blanches et nacrées, mais quelquefois elles sont jaunâtres ou verdâtres, ou même livides et comme plombées. Tavernier dit en avoir possédé six qui étoient noires comme du jayet. Il paroit que ces couleurs sont dues, ou à ce que la perle a été trop long-temps dans l'animal

pourri, ou mieux, peut-être, à ce que celui-ci vivoit dans une vase plus ou moins fétide.

Les joailliers en font quelquefois de fort grosses, mais qui sont composées de deux loupes de perle, appliquées l'une sur l'autre, et leurs loupes de perle ne sont que des tubercules hémisphériques, arrondis, qu'ils ont enlevés de l'intérieur d'une coquille perlière.

Les perles ont le grand désavantage de s'altérer avec le temps : elles s'altèrent surtout quand elles sont portées par certaines personnes immédiatement sur la peau; elles se ternissent et perdent leur éclat. On avoit proposé, pour le leur rendre, de les faire avaler à des pigeons. Supposé que l'art du joaillier ne possédât pas d'autres moyens, il faudroit faire attention à ne pas les laisser trop long-temps dans le jabot de ces oiseaux, car elles ne tarderoient pas à diminuer de grosseur. Rédi, qui a fait cette expérience, dit, qu'ayant fait avaler douze grains de perle à un pigeon, en vingt heures de temps, elles avoient diminué d'un tiers. C'est aussi cet auteur qui rapporte qu'à l'ouverture du tombeau où les filles de Stilicon avoient été enterrées avec tous leurs ornemens, onze cent dix-huit ans auparavant, on trouva toutes les richesses en très-bon état, excepté les perles, qui étoient si tendres qu'elles s'écrasoient facilement sous le doigt. (De B.)

PERLE. (*Chim.*) Les perles ne diffèrent point essentiellement des coquilles où elles se trouvent; elles sont donc principalement formées de sous-carbonate de chaux. Voyez t. X, p. 346. (Ch.)

PERLE. (*Conchyl.*) On désigne quelquefois sous ce nom une espèce de porcelaine, *cypræa lota* de Lamarck. (De B.)

PERLÉ-ROUX. (*Bot.*) Paulet donne ce nom à un petit agaric mentionné par Micheli (*Gen.*, p. 156), et que les Italiens nomment *peverino* : il est remarquable par son chapeau à bord relevé en ses bords d'un gris de perle avec les feuillets roux. Il est bon à manger; son nom italien semble annoncer qu'il a une saveur poivrée. (Lem.)

PERLÉE. (*Erpét.*) Nom spécifique d'une *couleuvre* décrite dans ce Dictionnaire, tom. XI, pag. 197. (H. C.)

PERLEMAAGE. (*Ornith.*) Nom danois du *larus glaucus*, Linn., ou goéland cendré, Buff. (Ch. D.)

PERLIC. (*Ornith.*) En Languedoc on donne ce nom aux Perdrix. (Desm.)

PERLIDES. (*Entom.*) Voyez Perlaires. (C. D.)

PERLIÈRE. (*Bot.*) Nom vulgaire du grémil officinal et du gnaphale des jardins. (L. D.)

PERLIÈRE, MOULE PERLIÈRE. (*Conchyl.*) On donnoit constamment autrefois, et on donne même encore aujourd'hui, dans le commerce et dans les récits des voyages, ce nom aux coquilles dans lesquelles on trouve le plus communément des perles. C'est le *mytilus margaritiferus* de Linné, l'avicule perlière de Bruguière et de M. de Lamarck, dont ce dernier a fait depuis le type de son genre Pintadine. (De B.)

PERLITE. (*Min.*) Nom simple donné par M. Fischer, professeur d'histoire naturelle à Moscou, à l'Obsidienne perlée. Voyez ce mot. (B.)

PERLON. (*Ichthyol.*) Voyez Carcharias, Trigle et Mounge gris. (H. C.)

PERLSTEIN. (*Min.*) C'est un nom allemand, mais employé sans traduction dans quelques ouvrages françois, et qui indique presque toujours une obsidienne qui, par sa demi-opacité ou son altération, a pris l'aspect de l'éclat perlé. (Voyez Obsidienne perlée.) Ce nom s'est encore plus particulièrement appliqué à celle de ces obsidiennes qui, avec cet éclat, présentoient une forme plus ou moins sphéroïdale. (B.)

PERLURES. (*Mamm.*) Les rugosités qui couvrent quelquefois les bois de cerfs, sont ainsi nommées en vénérie. (F. C.)

PERMENTON. (*Bot.*) Nom du *solanum vespertilio* d'Aiton dans les îles Canaries, cité par Plukenet. Ventenat, dans ses Plantes de la Malmaison, cite le même sous le nom de *realgarera* dans les mêmes îles, et lui donne en latin celui de *nycterium cordifolium*. (J.)

PERMONARIA. (*Bot.*) Anguillara donne ce nom, ainsi que celui de *pulmonaria*, au lycopode commun, *lycopodium clavatum*, Linn., que de son temps on employoit dans les officines en place du nard celtique. (Lem.)

PERNAK. (*Mamm.*) Nom groënlandois d'un cachalot. (F. C.)

PERNE, *Perna*. (*Malacoz.*) Genre de mollusques acéphales, lamellibranches, de notre famille des margaritacées, de celle des malléacés de M. de Lamarck, et que l'on peut caractériser ainsi : Animal extrêmement comprimé, ayant les bords de son manteau libres dans toute sa circonférence, si ce n'est au dos, prolongés en arrière en une sorte de lobe, et frangé ou papilleux à son bord inférieur seulement; un appendice abdominal? un byssus; un seul muscle abducteur. Coquille irrégulière, lamelleuse, très-comprimée, subéquivalve, de forme assez variable, bâillante à la partie antérieure de son bord inférieur; sommet très-peu marqué; charnière droite, verticale, orale ou antérieure, édentule; ligament multiple, inséré dans une série de sillons longitudinaux et parallèles; une seule impression musculaire subcentrale.

Ce genre faisoit partie du genre *Ostrea* de Linné, genre très-hétéroclite. Bruguière en prépara la séparation dans les planches de l'Encyclopédie, presque en même temps que Retzius, sous le nom de Méline, et M. de Lamarck l'a établi d'une manière définitive dans son premier ouvrage sur les animaux sans vertèbres. Depuis ce temps il a été adopté par tous les zoologistes généraux et spéciaux. M. Schumacher a seulement proposé d'en revenir au nom que lui avoit imposé Retzius.

Nous avons vu l'animal d'une espèce de ce genre, mais nous n'avons pas pu l'étudier suffisamment. Notre caractéristique est donc un peu plus complète que celle de nos prédécesseurs. Nous avons aussi changé quelque chose dans celle de la coquille, telle que l'avoit donnée M. de Lamarck. En effet, les intervalles qui séparent les sillons où s'insère le ligament, ne peuvent être considérés en aucune manière comme des dents, ainsi que l'avoit, au reste, très-bien senti M. de Lamarck lui-même, en comparant ce genre avec les arches.

Toutes les espèces de ce genre, qui est plus rapproché des crénatules que de tout autre, appartiennent aux mers des pays chauds et à celle de l'Australasie. On peut les répartir en trois petites sections, suivant leur forme.

A. *Espèces alongées et auriculées.*

La P. FÉMORALE : *P. femoralis* de Lamk., Anim. sans vert., t. 6, p. 1, page 140, n.° 5; Enc. meth., pl. 175, fig. 4, 5. Coquille alongée, étroite, avec un prolongement auriculaire plus ou moins prononcé à l'extrémité antérieure du bord supérieur. Couleur noire en dehors, nacrée en dedans.

Cette espèce, qui est de l'Océan indien, paroît varier beaucoup, surtout s'il faut lui rapporter à la fois les deux figures citées de l'Encyclopédie, dont l'une a l'auricule nulle et l'autre un peu plus prononcée, ainsi que celle dont M. le docteur Leach a fait sa P. DE TRANQUEBAR, *P. Tranquebarensis*, Mélang. zool., 2, pl. 114, et qui a une auricule bien plus grande.

M. de Lamarck regarde en outre comme une variété, une perne provenant du voyage de Péron, dont le bord cardinal est oblique et qui a les sommets crochus.

La P. BIGORNE : *P. isognonum; Ost. isognonum*, Linn.; Gmel., page 3338, n.° 125; Rumph., *Mus.*, tab. 47, fig. 1, et Enc. méth., pl. 176, fig. 1, vulgairement l'ÉQUERRE. Coquille alongée, droite ou un peu courbée dans son corps, et pourvue à l'extrémité de son bord dorsal ou supérieur d'une longue auricule, sur laquelle se prolonge la charnière, composée quelquefois de vingt-quatre sillons.

De l'Océan indien. M. de Roissy dit qu'on la trouve aussi en Amérique.

La P. CANINE : *P. canina* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 6; Séba, *Mus.*, 3, t. 91, fig. 8, vulgairement l'OREILLE-DE-CHIEN. Coquille comprimée, triangulaire, assez courte, atténuée à son extrémité postérieure, élargie en avant, avec une auricule peu marquée. De l'Océan indien et de la Nouvelle-Hollande.

La P. AVICULAIRE; *P. avicularis* de Lamk., *loc. cit*, n.° 4. Coquille comprimée, large, courte et oblique en arrière; les sommets coniques et subsaillans; une auricule courte. Couleur blanche. Patrie?

B. *Espèces longues, sans auricules.*

La P. VULSELLE : *P. vulsella* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 9; Enc.

méth., pl. 175, fig. 1. Coquille alongée, étroite, linguiforme; bord cardinal court, oblique, à crochets un peu recourbés et à sillons du ligament peu nombreux. Couleur noirâtre, quelquefois radiée de lignes plus claires. Mers de l'Inde et d'Amérique? M. Savigny l'a trouvée dans la mer Rouge.

La P. LÉGUME: *P. legumen*, Linn.; Gmel., n.° 128; Enc. méth., pl. 175, fig. 2, 3. Très-petite coquille, encore plus alongée et plus étroite que la précédente, à bords droits et parallèles; extrémité cardinale oblique, à deux ou trois sillons pour le ligament.

C. *Espèces ovales ou rondes.*

La P. SILLONNÉE: *P. sulcata* de Lamk., *loc. cit.*, n.° 8; List., *Conch.*, t. 228, fig. 63. Assez petite coquille subovale, subaiguë en avant et avec des sillons longitudinaux rayonnans, striés en travers dans la partie postérieure. Couleur fauve en dehors, nacrée en dedans. Des mers de l'Australasie.

La P. NOYAU; *P. nucleus* de Lamk., *loc. cit.*. Très-petite coquille (seize millimètres), ovale, subaiguë en avant et subsinueuse à l'extrémité postérieure; quatre sillons à la charnière. Mers de la Nouvelle-Hollande.

La P. GIBECIÈRE: *P. marsupium* de Lamk., n.° 7; Chemn., *Conch.*, 7, tab. 58, fig. 577. Coquille comprimée, ovale, arrondie, quelquefois alongée et subcarrée, avec un sinus assez grand, arqué en dedans pour le byssus et une charnière de six à huit sillons. Des mers de l'Australasie.

La P. OBLIQUE: *P. obliqua* de Lamk., n.° 2; Chemn., *Conch.*, 7, t. 59, fig. 581. Coquille comprimée, subovale, à bord très-aigu; prolongée obliquement à son bord supérieur et postérieur; charnière courte. Océan Américain?

La P. SELLAIRE: *P. ephippium*, *Ost. ephippium*, Linn.; Gmel., n.° 126; Enc. méth., pl. 176, fig. 2. Assez grande coquille comprimée, orbiculaire, à bords tranchans. Couleur violette ou brune en dehors, nacrée en dedans et quelquefois tachetée de violet. De l'océan Indien. (DE B.)

PERNE. (*Foss.*) On trouve des espèces de ce genre dans les couches plus anciennes que la craie, ainsi que dans celles qui sont plus nouvelles que cette substance; mais il paroît

que la nature soluble de leur têt n'a pas permis qu'elles se conservassent dans cette dernière, si elles y ont existé.

Perne maxillée : *Perna maxillata*, Lamk., Anim. sans vert., tom. 6, 1.re part., pag. 142; Knorr, *Petrif.*, 4, part. 2, *D*, *V*, pl. 64; Parkinson, tom. 3, pl. 15, fig. 8. Coquille trigone, déprimée, convexe, épaisse, à charnière très-large, sur laquelle se trouvent jusqu'à trente sillons qui ont servi à placer les ligamens. On trouve cette espèce à Bologne, au val d'Andone dans le Piémont, dans le Plaisantin, et dans beaucoup d'autres endroits en Italie, où elle est quelquefois extrêmement commune. Longueur, cinq à six pouces; épaisseur, près d'un pouce.

Une variété de cette espèce se trouve près de l'étang salé de Laval-Duc, près de Marseille à cent pieds au-dessus du lac; mais les sillons de la charnière sont plus écartés et moins nombreux.

On trouve près de Richemont en Virginie, dans une couche de sable quarzeux, une variété ou une espèce de ce genre qui a de très-grands rapports avec celle qu'on trouve à Laval-Duc.

Perne mytiloïde : *Perna mytiloides*, Sowerby, *Min. conch.*, tom. 1.er, pag. 147, tab. 66; *Gervillia pernoides*, Deslonch., Mém. de la soc. linn. du Calvados, 1824, p. 126, pl. 1.re et 2.e; *Ostrea mytiloides*, Gmel., n.° 130. Coquille alongée, cylindrique, à base pointue, à charnière oblique, sur laquelle se trouvent six à huit sillons pour placer les ligamens. Longueur, sept pouces; diamètre, un pouce et demi. On la trouve aux Vaches noires près de Honfleur, dans la marne bleue, à Osmington près de Weymouth, et dans d'autres couches analogues.

Perne antique; *Perna antiqua*, Def. Cette espèce présente des individus qui varient beaucoup dans leur forme. Les uns sont alongés, avec une charnière arquée; dans d'autres cette charnière est droite et donne à la coquille une forme carrée. Cette espèce est déprimée et porte quatorze à quinze sillons sur la charnière. Longueur, quatre à cinq pouces. On la trouve aux Vaches noires avec l'espèce qui précède.

Perna Francii : De Gerv., mss.; Parkinson, *Org. rem.*, tom. 3, pl. 15, fig. 5? Cette espèce, que M. Sowerby a figurée, se trouve à Hauteville, département de la Manche, dans les

couches du calcaire grossier. Elle est extrêmement singulière par son épaisseur, puisque sur trois pouces de longueur elle acquiert plus d'un pouce d'épaisseur. Sa charnière porte seulement trois à quatre sillons et le vide qui a servi à loger l'animal est très-peu profond.

On trouve à la Chapelle, près de Senlis, dans une couche de grès marin supérieur, des débris d'une espèce qui peut avoir des rapports avec la perne maxillée; mais elle est moins grande et les débris que j'en ai vus ne permettent pas de la déterminer. (D. F.)

PERNETYA. (*Bot.*) On ne sait pour quelle raison Scopoli et Necker ont donné ce nom au *Canarina* de Linnæus, genre de la famille des campanulacées. (J.)

PERNICE. (*Ornith.*) Un des noms italiens de la perdrix grise, *tetrao cinereus*, Linn., qui est aussi nommée *pernisette* et qu'on appelle *pernigona* dans les environs du lac Majeur. (Ch. D.)

PERNIISSE. (*Ornith.*) Ce nom et celui de *parniisse* sont donnés par les Allemands, suivant Gesner, à la perdrix bartavelle, *perdix saxatilis*, Meyer, qu'on appelle *perniso* ou *pernisa* en Lombardie, et *pernisse* dans le haut Valais. (Ch. D.)

PERNIS. (*Ornith.*) M. Cuvier a appliqué ce nom grec d'un oiseau de proie qui s'écrit aussi *pernes*, à sa division des bondrées. Les Piémontois, qui donnent le nom de *pernis* à la perdrix grise, appellent le lagopède *pernis bianca*, et la perdrix de mer ou glaréole *pernis d'mar*. (Ch. D.)

PEROA. (*Bot.*) M. Persoon abrège ainsi le nom du *perojoa* de Cavanilles. (J.)

PÉROIA. (*Bot.*) Ce genre, établi par Cavanilles, est devenu une des divisions du genre Leucopogon de Rob. Brown. Voyez ce mot. (Poir.)

PEROLA. (*Bot.*) Rumphius figure sous ce nom la momordique anguleuse dans son Herbier d'Amboine, vol. 5, pl. 148. (Lem.)

PÉROLE. (*Bot.*) Nom du bluet dans quelques endroits. (Lem.)

PEROM-PONNÉ. (*Bot.*) Voyez Ponna. (J.)

PÉRONA. (*Bot.*) Genre de champignons établi par Per-

soon, et qu'il place dans le troisième ordre de sa Nouvelle méthode, les *pilomyci* ou champignons à chapeau, et dans la division des champignons méruliens (*merulini*), section des méruliens bâtards. Dans ce genre, le chapeau est petit, membraneux, hémisphérique, convexe, lisse en dessous. Le stipe est grêle.

Les espèces sont de très-petits champignons fugaces et ambigus, qui ont été confondus autrefois avec les *helotium*; elles croissent sur les feuilles tombées, les branches mortes, les cônes des pins, etc.

1.° Pérona bossu : *Perona gibba*, Pers., *Myc. eur.*, 2, p. 3; *Consp. Fung.*, p. 35o, tab. 4, fig. 4, *sub Helotio*. Il est blanc, pubescent; son chapeau est convexe et bossu. Cette espèce a été trouvée dans la Haute-Lusace, sur des cônes du pin sauvage qui gissoient dans un lieu humide. Le stipe est grêle, il a trois lignes environ de hauteur; le chapeau, d'une substance très-délicate, a la forme d'un péziza, par l'effet de ses bords repliés en dessus.

2.° Pérona velu : *Perona hirsuta*, Pers., *loc. cit.*; *Helotium hirsutum*, Todde, *Fung. Meckl.*, 1, pl. 4, fig. 36. Il est d'un blanc de neige et velu sur son stipe, comme sur son chapeau. Il croît sur les rameaux pourris du chêne. Son stipe est sétacé.

3.° Pérona glabre : *Perona glabra*, Pers., *loc. cit.*; *Helotium glabrum*, Todde, *loc. cit.*, fig. 31. Il est entièrement blanc et tout-à-fait glabre. Il croît dans les lieux humides et ombragés sur les branches mortes et sur le chaume ou la paille pourrie, ainsi que sur les feuilles tombées.

4.° Pérona a pied noir : *Perona melanopus*, Pers., *loc. cit.*, p. 4, *ejusd. Ic. et Descript. fung.*, 2, pl. 9, fig. 7. Son chapeau est blanchâtre, glabre, un peu strié; le stipe est noirâtre vers le bas. On le trouve, quoique rarement, dans les lieux ombragés sur les feuilles tombées. Peut-être est-ce, comme le soupçonne M. Persoon, une variété d'une petite espèce d'agaric à lamelles à peine visibles.

5.° Pérona couleur de cannelle; *Perona cinnanomea*, Pers., *loc. cit.* Il est presque membraneux, lisse, couleur de cannelle; le stipe est très-fin, noir à la base. Cette rare espèce se rencontre en Juin sur les feuilles mortes. Son chapeau a deux à trois lignes de diamètre : le stipe est un peu plus long.

M. Persoon place auprès du *perona* ses nouveaux genres *Cratarellus*, *Hypolyssus* et *Rienophora*, qui forment avec le Pérona la section des faux méruliens ou méruliens bâtards (*merulini spurii*). Les deux premiers genres n'ayant pas été indiqués dans ce Dictionnaire, nous allons en dire deux mots. Ils faisoient partie des *helvella* des auteurs.

Cratarellus. Chapeau membraneux, en forme d'entonnoir ou en forme de tube, le plus souvent excavé à sa base; d'abord lisse en dessous, puis un peu rugueux, et point distinctement veiné.

M. Persoon rapporte à ce genre cinq espèces, qui rappellent les *merulius* par leur port, et qui vivent également à terre dans les bois. Nous ne ferons comparoître que la suivante, qui est aussi la plus commune et la plus répandue.

Cratarellus cornucopioides, Pers., *Myc.*, 2, pag. 5 : *Merulius*, *ejusd. Syn. et recent.*, Nées, *Syst.*, fig. 235; *Péziza cornucopioides*, Linn.; Schæff., tab. 165; Sowerb., tab. 74; *Helvella cornucopioides*, Bull., tab. 493, fig. 3; Bolt., tab. 103; *Fungoidaster*, Mich., *Gen.*, pl. 82, fig. 5; *Trompette des morts*, Paulet, Champ., 2, p. 404, pl. 187, fig. 3. Champignon en forme de trompette ou d'entonnoir, à bord réfléchi, brun noirâtre, avec la base d'un gris glauque. Il croît en touffes de plusieurs individus, dans les bois et à la fin de l'été jusqu'en hiver, après les grandes pluies et principalement dans les lieux où la terre est couverte de beaucoup de feuilles. Il ressemble à un péziza, et diffère des *merulius*, par sa surface inférieure, qui est lisse ou, seulement dans les individus adultes, rugueuse ou un peu plissée. Il n'est pas très-certain que Paulet ait voulu indiquer la même plante; car celle qu'il décrit est lilas foncé en dehors, brune avec des pointillures noires en dedans. Il ajoute qu'il y en a des variétés rouges et des variétés blanches ou orangées. Cette plante a un peu la saveur de la truffe, et ne paroît pas devoir être placée au nombre des champignons suspects.

Hypolyssus. Chapeau charnu, poudreux, lisse en dessous; stipe plein, épais. Ce genre n'offre que deux espèces.

1.° Hypolyssus ondulé : *Hypolyssus undulatus*, Pers., *Myc.*, *loc. cit.* p. 6; *Helvella infundibuliformis*; Sowerb., *Fung*, tab.

153 ; *Leotia infundibuliformis*, Fries, *Syst. myc.* 2, p. 26. Brun, plus pâle en dessous; chapeau adulte un peu déprimé, à bord ondulé, large de deux à trois pouces; stipe un peu renflé, de deux pouces au plus. Cette espèce n'a encore été trouvée qu'en Angleterre.

2.° Hypolyssus ventru : *Hypolyssus ventricosus*, Pers., *loc. cit.*, *Merulius helvelloides*, Sowerb., *Fung.* tab. 402. Chapeau convexe; dilaté, jaune pâle; stipe ventru, blanchâtre. Ce champignon se trouve dans les bois de sapin proche Septirbury, en Angleterre. (Lem.)

PÉRONÉ. (*Anat. et Phys.*) Voyez Système osseux. (F.)

PÉRONÉE, *Peronæa*. (*Malacoz.*) M. Poli (Test. des Deux-Siciles. pl. 14 et 15) décrit et figure sous ce nom de genre les animaux des genres Telline et Donace de Linné, et lui donne pour caractères : Deux siphons très-alongés; branchies ouvertes, réunies seulement à l'extrémité postérieure; les bords du manteau garnis de cirrhes et réunis à l'origine des siphons par une bride musculaire très-épaisse; pied très-fort. Voyez Telline. (De B.)

PÉRONIE, *Peronia*. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des *amomées*, de la *monandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Une corolle à trois pétales trifides; point de calice; un appendice en forme de cloche irrégulière, portant, à un de ses bords, un filament soudé et terminé par une anthère à une loge; un stigmate en godet, prolongé par une lame oblongue.

Péronie droite : *Peronia stricta*, Laroche, *in* Red., Liliac., 6, tab. 342; *Thalia dealbata*, Ait., *Bot. Magaz.*, tab. 1690. Plante herbacée, dont la tige est droite, grêle, cylindrique, haute de six pieds, garnie, au tiers inférieur de sa longueur, de cinq ou six grandes feuilles à longs pétioles, glabres, ovales, aiguës, longues d'un pied, larges de six ou sept pouces, médiocrement ondulées à leurs bords, à nervures obliques et parallèles. Les fleurs sont inodores et forment un épi composé, long d'environ neuf pouces, muni à sa base de deux bractées; l'extérieure droite, linéaire, courbée en goutlière; l'intérieure beaucoup plus petite; les rameaux de l'épi sont flexueux, anguleux, soutenant des fleurs sessiles et

serrées, réunies ordinairement deux à deux dans une spathe à deux valves concaves, aiguës, violettes, couvertes d'une poussière glauque; une troisième valve interne, plus petite; la corolle est composée de trois pétales engainés les uns dans les autres; l'extérieur analogue à un calice, beaucoup plus petit, violet, divisé en trois segmens profonds, ovales, lancéolés, aigus; l'intermédiaire deux et trois fois plus long, également trifide, lancéolé; les trois segmens du pétale intérieur déjetés vers le côté supérieur de la fleur, un peu inégaux, connivens à leur base, en forme de spatule, rétrécis en un onglet grêle et blanc; l'un des segmens muni latéralement de deux dents grêles, assez longues; un appendice campanulé, irrégulier, fendu longitudinalement à son côté supérieur. Sur un de ses bords est soudé un filament court, soutenant une anthère alongée, à une loge, s'ouvrant en dedans. L'ovaire est adhérent, lisse, violet, en forme de poire, séparé du reste de la fleur par un étranglement; un style épais, en spirale, plus long que la corolle; le stigmate en godet; l'un de ses bords prolongé en une lame mince, oblongue, obtuse. Le fruit n'a point été observé. Cette plante est cultivée au Jardin du Roi, de semences reçues d'Angleterre. Son lieu natal n'est point connu. (Poir.)

PÉRONIE, *Peronia*. (*Malacoz.*) Genre de mollusques subcéphalés, hermaphrodites, de notre famille des cyclobranches, et que nous avons établi avec les espèces marines du genre Onchidie de M. Cuvier. Nous avons à cet article donné l'histoire de ce genre Onchidie, établi par Buchanan pour une espèce de limacine terrestre des bords du Gange, et nous avons dit comment M. Cuvier en avoit rapproché, suivant nous à tort, une belle et grosse espèce de mollusques des rivages de l'Isle-de-France. C'est en comparant avec soin ces animaux, que nous avons cru devoir former un genre distinct, auquel nous avons donné le nom de Péron. Les caractères que nous avons assignés à ce genre, sont les suivans: Corps elliptique, bombé en dessus; le pied ovale, épais, dépassé dans toute sa circonférence, ainsi que la tête, par les bords du manteau; deux tentacules inférieurs seulement, déprimés, peu contractiles, et deux appendices labiaux; organe respiratoire presque rétiforme ou pulmonaire dans une

cavité située à la région postérieure du dos et s'ouvrant à l'extérieur par un orifice arrondi, médian, percé à la partie postérieure et inférieure du rebord du manteau; anus médian, situé au devant de l'orifice pulmonaire; orifices des organes de la génération très-distans; celui de l'oviducte tout-à-fait à l'extrémité postérieure du côté droit, se continuant par un sillon jusqu'à la racine de l'appendice labial de ce côté; orifice de l'appareil mâle fort grand, presque médian à la partie antérieure de la racine du tentacule du même côté.

Le corps des péronies ne peut mieux être comparé, pour la forme générale, qu'à celui des doris. Il est très-épais, très-bombé en dessus et couvert d'un grand nombre de tubercules irréguliers; les bords du manteau sont épais et dépassent surtout en avant toute la tête et le pied. Celui-ci offre la particularité qu'on remarque souvent dans les doris et les onchidores, c'est qu'il est entièrement garni d'espèces de boursouflures transversales, un peu pellucides. Ses bords sont du reste assez peu plus larges que son pédicule. Entre lui et le bord du manteau du côté gauche on ne voit rien de digne de remarque : mais en arrière et dans la ligne médiane on trouve deux orifices; l'un plus postérieur, et supérieur, arrondi, assez grand, communique dans la cavité respiratrice; l'autre, plus antérieur et bien plus petit, est l'anus. Dans toute la longueur du côté droit existe un sillon formé par deux petites lèvres rapprochées; il communique en arrière à un petit orifice, situé à droite et peu avant l'anus, que nous allons voir être la terminaison de l'oviducte, et il se termine en avant à la racine de l'appendice labial de ce côté, sans aller jusqu'à l'orifice de l'appareil excitateur mâle, qui est encore plus en avant et presque dans la ligne médiane en dedans du tentacule droit. La tête, qui est cachée par les bords du manteau, comme le reste du corps, est épaisse et assez peu distincte; elle porte à sa partie supérieure une paire de véritables tentacules, un peu aplatis, arrondis, peu contractiles, qui, eux-mêmes, portent les yeux à leur face dorsale et presque terminale : outre cela la masse buccale a de chaque côté un large appendice déprimé, en forme d'auricule. C'est au milieu de leur racine

commune qu'est la bouche, tout-à-fait inférieure et à bords plissés en étoile.

L'organisation des péronies est assez particulière, surtout à cause de la position médiane et très-réculée de l'appareil respiratoire. Ni les organes des sensations, ni ceux de la locomotion, ne présentent rien de remarquable, si ce n'est la position des yeux à l'extrémité des tentacules : ceux-ci ne nous ont cependant pas paru rétractiles, comme ils le sont dans les limaces ; et peut-être sous ce rapport y a-t-il un rapprochement à faire avec les onchidies proprement dites, dont les tentacules, également oculifères, ne sont peut-être pas non plus rétractiles. L'appareil digestif commence par une masse buccale assez considérable et pourvue de ses muscles ordinaires, mais très-foibles. Elle n'offre pas de dents à son bord supérieur, et la plaque linguale est considérable, triangulaire, avec un canal médian, et recouverte dans ses parties latérales d'un très-grand nombre de petites dents disposées en cinq ou six rangs. Les glandes salivaires sont médiocres ; l'œsophage est grêle et assez long, ayant une espèce d'inflexion. Il se dilate d'abord en une première poche stomachale, membraneuse ; puis, après s'être rétréci de nouveau et avoir formé un canal assez long, il s'ouvre dans un estomac à parois très-épaisses, très-musculeuses, formant un véritable gésier. C'est à cet endroit que viennent s'ouvrir trois canaux hépatiques, distincts, provenant par conséquent de trois lobes du foie considérables, et qui se placent l'un en avant et à droite, et les deux autres à gauche et plus en arrière. Après le gésier, et collé immédiatement contre lui, est un troisième renflement stomachal, pyriforme, de l'extrémité pointue duquel sort le canal intestinal, qui, après plusieurs circonvolutions assez étendues, se porte d'avant en arrière, et va se terminer à l'anus, situé, comme il a été dit, au-dessus de l'ouverture pulmonaire dans la ligne médiane. L'appareil respiratoire est formé par une cavité pyriforme, située tout-à-fait à l'extrémité postérieure du corps, et l'ouverture arrondie occupe la pointe. Ses parois présentent un réseau vasculaire à peu près comme dans les limaces, mais en général plus saillant. C'est du milieu de sa base, en avant, que sort une veine pulmo-

naire fort courte, communiquant presque immédiatement avec le cœur. Celui-ci occupe le troisième quart de la longueur du dos. Il est dirigé un peu obliquement d'avant en arrière et de gauche à droite. Il est toujours composé de ses deux parties, une oreillette et un ventricule; l'un et l'autre pyriformes et opposés base à base. Du sommet antérieur de celui ci part une aorte unique qui le divise bientôt en trois branches, une pour les parties postérieures, une médiane pour le foie et l'estomac, et la troisième pour la tête et l'appareil mâle de la génération. Cet appareil est fort compliqué, quoique composé à peu près comme dans les autres malacozoaires hermaphrodites. La masse de l'ovaire est en arrière à droite de la cavité pulmonaire: après avoir fourni la première partie de l'oviducte, puis la seconde, celle-ci se retrécit, se porte à droite, se recourbe en arrière et va s'ouvrir dans un canal commun à une vessie fort grosse, sphéroïde, et qui lui-même se termine, comme il a été dit, au côté droit, à sa partie la plus reculée. La partie mâle n'offre rien de bien remarquable que la longueur et le grand nombre de replis de l'organe excitateur, situé à droite et en avant. Celui-ci a son muscle rétracteur attaché d'une part à son extrémité la plus renflée, et de l'autre au côté droit du cou. Nous avons déjà dit que son ouverture est située presque dans la ligne médiane en dedans du tentacule droit. Le cerveau est conformé à peu près comme dans les animaux de la même famille, par une bande transverse, à chaque extrémité de laquelle est un ganglion arrondi, duquel partent, en s'irradiant, les principaux nerfs de la tête et de l'enveloppe musculaire, et l'anneau sous-œsophagien.

Les mœurs et les habitudes des péronies ne sont guères connues: on sait seulement que ce sont des animaux marins qui vivent sur les rivages à peu près comme les doris; mais qui probablement peuvent exister encore plus souvent hors de l'eau, du moins à en juger par l'organisation de leur appareil respiratoire. La grande distance qu'il y a entre la terminaison des deux parties de l'appareil génital, peut aussi porter à penser par analogie que le mode d'accouplement se fait un peu comme dans les limnées et les planorbes, c'est-à-dire que les individus s'accouplent bout à bout, en

formant des cordons plus ou moins alongés d'au moins trois individus. Quant à l'espèce de nourriture, l'absence de dent supérieure porte à croire qu'elle n'est pas végétale.

La plupart des espèces de véritables péronies que nous connoissons, viennent de l'hémisphère austral. M. Cuvier en cite cependant une petite de nos côtes, qu'il nomme *O. celticum ;* mais, comme ce zoologiste réunit les péronies avec les onchidies, et qu'il ne la décrit pas, il est impossible d'assurer que ce soit une véritable péronie. On peut en dire autant de son *O. lævigatum ;* quant à son *O. Sloanii*, c'est une véritable onchidie ou véronicelle.

La P. DE L'ISLE-DE-FRANCE : *P. mauritiana ; Onchidium Peronii*, G. Cuv., Ann. du Mus., tom. 5, pl. 6. Corps épais, assez grand, ovale, subcirculaire, couvert en dessus d'un très-grand nombre de gros tubercules arrondis, granulés à leur superficie ; l'anus dans une échancrure du pied ; l'orifice pulmonaire dans une sorte de tubercule. Couleur grise.

Des côtes de l'Isle-de-France.

La P. SEMI-TUBERCULÉE ; *P. semituberculata*, Quoy et Gaimard, Atlas de zoologie du voyage de l'Uranie. Corps ovale, déprimé ; les bords du manteau très-larges et dépassant beaucoup le pied ; dos tout noir, ou d'un brun noirâtre, subtuberculeux seulement sur les bords, le dessous blanc ; les lobes labiaux transverses.

Des îles Mariannes.

La P. LISSE ; *P. lævis*, Quoy et Gaimard, *loc. cit.* Corps ovale, épais, tout-à-fait lisse en dessus et de couleur d'un blanc sale ; tentacules ovales, aplatis ; appendices buccaux beaucoup plus larges et comme foliacés ; la bouche cachée par le bord antérieur du pied.

Cette espèce, qui vient des îles Waigiou et Vawak, est beaucoup plus petite que les précédentes : elle a à peine un pouce de long.

La P. ONISCOÏDE ; *P. oniscoides* de Blainv., Bull. pour la Soc. philom., 1815. Corps épais, subcirculaire ; dos bombé, couvert de très-petits tubercules ; bords du manteau très-larges ; lobes labiaux fort courts ; couleur générale grise, assez foncée, avec des dents ou triangles blancs tout autour du manteau en dessus.

J'ai vu plusieurs individus de cette petite espèce dans la Collection du Muséum britannique. On n'en connoissoit pas la patrie. (De B.)

PÉROPTÈRES. (*Ichthyol.*) M. Duméril a donné ce nom à une famille de poissons osseux holobranches, apodes, et privés des catopes et de quelques-unes des autres nageoires.

Cette famille, fort naturelle, renferme un certain nombre de genres, dont on prendra une idée dans le tableau suivant :

Famille des Péroptères.

Péroptères manquant	de toutes les nageoires en général				Aptéricte.
	d'une partie des nageoires	de la nageoire caudale	seulement; corps	cylindrique	Ophisure.
				comprimé	Notoptère.
			et aussi	des pectorales	Leptocéphale.
				de l'anale	Trichiure.
				de la dorsale; écailles	apparentes. Carape.
					nulles. Gymnonote.
		non de la nageoire caudale, mais de	toutes les autres		Monoptère.
			celle	du dos	Apténonote.
				de l'anus	Régalec.

Voyez ces différens noms de genres et Apodes. (H. C.)

PÉROT. (*Ornith.*) Nom vulgairement donné dans le département des Deux-Sèvres, suivant M. Guillemeau jeune, au dindon, *meleagris gallo-pavo*, Linn. (Ch. D.)

PÉROTIS. (*Bot.*) Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des *graminées*, de la *triandrie digynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : Deux valves corollaires, surmontées d'une arête très-fine, enveloppées extérieurement à leur base de poils lanugineux; point de valves calicinales; deux petites écailles accompagnant un ovaire surmonté de deux styles.

Ce genre, très-foible, est un démembrement que, dans les nouvelles réformes, a éprouvé le genre *Saccharum* de Linné. Beauvois et Rob. Brown, qui tous deux l'ont admis, ne sont pas même très d'accord sur les espèces à y introduire.

Pérotis a larges feuilles : *Perotis latifolia*, Ait., *Hort. Kew.*, 1, page 85; Beauv., *Agrost.*, tab. 4, fig. 9; *Anthoxanthum indicum?* Linn.; *Saccharum spicatum*, Linn. Cette plante est pourvue d'une tige cylindrique, articulée, haute d'environ

un pied; les feuilles sont oblongues, aiguës, un peu courtes, plus ou moins ondulées à leurs bords. Les fleurs sont réunies en un épi simple, terminal, droit, soyeux ou plumeux, mélangé de pourpre par la couleur des anthères : elles n'ont point de valves calicinales; celles de la corolle sont terminées par une barbe très-fine. Cette espèce croît dans les Indes orientales.

Pérotis a plusieurs épis : *Perotis polystachya*, Willd., *Spec.*, *Saccharum paniceum*, Lamk., Encycl., et *Ill. gen.*, tab. 40, fig. 3. Cette espèce a une tige grêle, glabre, rameuse, haute de sept à huit pouces. Les feuilles sont courtes, étroites, aiguës, un peu rudes en dessous et à leurs bords, point ondulées, longues d'un pouce, munies de poils à l'entrée de leur gaine; les épis sont menus, terminaux, velus, barbus, au moins longs d'un pouce, solitaires au sommet de chaque rameau, soutenus par des pédoncules capillaires. Les fleurs sont forts petites, géminées à chaque point d'insertion, l'une est sessile, l'autre un peu pédicellée, les deux sont environnées à leur base d'une touffe de poils blancs; point de valves calicinales; la corolle a deux valves, munies chacune d'une arête fine, très-longue : elle renferme trois étamines et deux styles plumeux. Cette plante croît dans les Indes orientales.

M. de Beauvois a formé pour cette dernière espèce un genre particulier, sous le nom de *pogonaterum*, fondé sur ce que, des deux fleurs réunies à chaque épillet, l'inférieure est neutre et stérile; la supérieure hermaphrodite. Dans celle-ci une des valves a une arête très-longue, insérée sur le dos. Beauv., *Agrost.*, page 56, tab. 11, fig. 7. (Poir.)

PÉROTRICHE, *Perotriche*. (*Bot.*) Ce genre de plantes, que nous avons proposé dans le Bulletin des sciences de Mai 1818 (pag. 75), appartient à l'ordre des Synanthérées, à notre tribu naturelle des Inulées, et à la section des Inulées-Gnaphaliées, dans laquelle nous l'avons placé (tom. XXIII, pag. 563) auprès des *Seriphium* et *Stœbe*, dont il diffère par l'aigrette nulle. Voici les caractères génériques du *Perotriche*, observés par nous sur la seule espèce connue :

Calathide uniflore, régulariflore, androgyniflore. Péricline presque égal à la fleur, cylindracé; formé d'environ huit

squames paucisériées, inégales, appliquées, oblongues, scarieuses, spinescentes au sommet. Clinanthe ponctiforme, inappendiculé. Ovaire grêle, cylindracé, glabre, absolument privé d'aigrette. Corolle à cinq divisions. Anthères pourvues de longs appendices basilaires subulés, membraneux. Style d'Inulée-Gnaphaliée. = Calathides très-nombreuses, immédiatement réunies en capitule, sur un calathiphore conoïdal et nu.

Pérotriche à feuilles tordues; *Perotriche tortilis*, H. Cass., Bull. soc. philom., Mai 1818, p. 75. Tige ligneuse, rameuse, grêle, cylindrique, cotonneuse; toute couverte, jusqu'au sommet, de feuilles rapprochées, alternes, sessiles, linéaires-subulées, très-entières, coriaces, uninervées, spinescentes au sommet, d'un vert grisâtre, cotonneuses sur la face supérieure, glabriuscules sur la face inférieure, tordues en spirale dans les échantillons secs observés par nous. Capitules terminaux, solitaires, globuleux, entourés chacun d'une sorte d'involucre formé par l'assemblage des feuilles du sommet. Corolles jaunes.

Nous avons fait cette description spécifique, et celle des caractères génériques, sur deux échantillons de l'herbier de M. de Jussieu, dont l'un étoit étiqueté *Seriphium fuscum*, et l'autre *Stæbe ericoides*.

Dans notre tableau méthodique des genres de la tribu des Inulées, inséré dans ce Dictionnaire (tom. XXIII, pag. 563), nous avions placé le *Perotriche* entre le *Shawia* et le *Seriphium*, parce que, n'ayant point encore vu le *Shawia*, il nous sembloit assez probable que ce genre avoit de l'affinité avec ceux auprès desquels nous le rangions. Cependant nous avions exprimé nos doutes à cet égard par un point d'interrogation; depuis cette époque nous avons observé l'échantillon authentique qui existe dans l'herbier général du Muséum d'histoire naturelle; et quoique cet échantillon soit dépourvu de styles, d'étamines et de corolles, l'inspection des feuilles, des périclines et des fruits a suffi pour nous convaincre que le *Shawia* n'appartenoit point à la tribu des Inulées, et pour nous faire conjecturer qu'il appartient probablement à celle des Vernoniées, dans laquelle il seroit voisin du genre *Gymnanthemum*. (Voyez, tom. XXXIV, pag. 41, nos observations sur le *Shawia*.)

Linné a fort mal caractérisé les deux genres *Seriphium* et *Stœbe* : c'est pourquoi quelques botanistes, croyant qu'on ne peut pas les distinguer, les ont réunis en un seul. Nous pensons que presque toutes les espèces, arbitrairement et confusément rapportées au *Seriphium* ou au *Stœbe*, peuvent être distribuées en deux genres suffisamment distincts, exactement caractérisés, et auxquels il convient de conserver les noms imposés par Linné, sans avoir pourtant aucun égard ni aux caractères qu'il a si mal tracés, ni à sa distribution des espèces. En conséquence nous attribuerons au genre *Seriphium* les espèces qui ont l'aigrette longue, caduque, composée de squamellules égales, unisériées, entregreffées à la base, arquées en dehors, laminées inférieurement, filiformes et barbées supérieurement, à barbes longues et très-fines. Nous attribuerons au genre *Stœbe* les espèces qui ont l'aigrette longue, composée de squamellules égales, unisériées, libres, entièrement filiformes et lines d'un bout à l'autre, hérissées de longues barbes très-fines. (H. Cass.)

PEROUASCA. (*Mamm.*) Espèce du genre Marte. Voyez ce mot. (F. C.)

PEROUN-PAROUTI. (*Bot.*) Voyez Parouti. (J.)

PEROXIDE. (*Chim.*) Quand un corps s'unit en plusieurs proportions à l'oxigène, de manière que les combinaisons ne sont pas acides, celle qui contient le plus d'oxigène est souvent désignée par l'expression de *peroxide*. (Ch.)

PERPEIRÉ. (*Ichthyol.*) Ce nom est donné sur les rivages de la France méridionale à un poisson du genre Pleuronecte. (Desm.)

PERPENSA. (*Bot.*) Un des noms anciens vulgaires du cabaret ou asaret, *asarum*, suivant C. Bauhin. (J.)

PERPENSUM. (*Bot.*) Le genre du cap de Bonne-Espérance ainsi nommé par Burmann, est une espèce de *gunnera*, selon Linnæus. (J.)

PERPORE. (*Ornith.*) Ce nom, d'après le vocabulaire de la Nouvelle-Hollande, qui se trouve p. 259 et suivantes du 1.er volume du voyage de Parkinson à la mer du Sud, désigne, dans cette contrée, un loriot à tête bleue. (Ch. D.)

PERR. (*Ornith.*) Ce nom et ceux de *spar* et de *stint* sont indiqués par Charleton, *Exercitationes*, p. 113, comme dési-

gnant en anglois l'alouette de mer, *tringa cinclus*, Linn. (Ch. D.)

PERRICHE. (*Ornith.*) Le nom de perriche a été donné aux perruches du nouveau continent, divisées en deux familles, caractérisées par la longueur de la queue. (Ch. D.)

PERRIQUE. (*Ornith.*) Nom ancien des perruches. (Ch. D.)

PERRO. (*Mamm.*) Nom espagnol du Chien. (Desm.)

PERROCKEET. (*Ornith.*) Nom anglois des perruches. (Ch. D.)

PERRON, *Perronium*. (*Conchyl.*) M. Schumacher (Nouv. système de conchyliologie) nomme ainsi une division générique, qu'il établit parmi les *murex*, Linn., avec le *M. Perronii*, Gmel., page 3559, n.° 167. (De B.)

FIN DU TRENTE-HUITIÈME VOLUME.

STRASBOURG, de l'imprimerie de F. G. Levrault, impr. du Roi.

TABLE

Des objets représentés dans la trente-huitième livraison.

BOTANIQUE.

1. Strélitzia de la Reine.
2. *Idem*, analyse de la fleur.
3. Restio à quatre folioles, individu fertile.
4. *Idem*, individu stérile.
5. Cornouiller mâle ou cultivé.
6. Laurier cannellier.
7. Gomphie luisante.
8. Sterculia Balanghas.

ZOOLOGIE.

CONCHYLIOLOGIE.

9. Turriculées.....
   - 1 Proto maraschinie.
   - 1 *a.* Proto ? turritella.
   - 2 Potamide fragile.
   - 2 *a. Id.* variété.
   - 2 *b. Id.* vue de côté.
   - 3 Nériné tuberculeuse.
   - 3 *a. Id.* moule intérieur.
   - 3 *b. Id.* coupé longitudinalement.
   - 3 *c. Id.* autre coupe oblique.

CRUSTACÉS.

10. Malacostracés...
    - 1 Pilumne hérissé.
    - 1 *a.* Pied-mâchoire extérieur gauche.
    - 1 *b.* Antenne intérieure.
    - 1 *c.* Antenne extérieure.
    - 2 Mictyre longicarpe.
    - 3 Pinnothère pois.
    - 3 *a.* Abdomen du mâle.
    - 3 *b.* Abdomen de la femelle.

11. Malacostracés ...
- 1 Calappe tuberculé.
  - 1 *a* Sa pince droite.
- 2 OEthre déprimé.
  - 2 *a*. Sa pince droite.

12. *Idem*.....
- 1 Crabe tourteau.
  - 1 *a*. Pied-mâchoire extérieur.
- 2 Xanthe floride.
  - 2 *a*. Pied-mâchoire extérieur.
  - 2 *b*. Antenne externe.

13. *Idem*.....
- Lithode arctique, femelle.
  - *a*. Pied-mâchoire extérieur gauche.
  - *b*. Abdomen ou queue.
  - *c*. Pied de la 5.e paire.

14. *Idem*.....
- Maïa squinado.
  - *a*. Pied-mâchoire extérieur gauche.

15. *Idem*.....
- 1 Homole front-épineux.
  - 1 *a*. Pied-mâchoire extérieur gauche.
- 2 Dorippe laineuse.
  - 2 *a*. Pied-mâchoire extérieur gauche.

16. *Idem*.....
- 1 Langouste commune.
  - 1 *a*. Pied-mâchoire extérieur gauche.

17. *Idem*.....
- 1 Hippolyte de Sowerby.
- 2 H. variable.
  - 2 *a*. Son rostre.
- 3 Penée à trois sillons.
- 4 Nika cannelée.
  - 4 *a*. Base de l'antenne inf.re, grossie.
  - 4 *b*. Antenne supérieure.
  - 4 *c*. Pied-mâchoire extérieur droit.
  - 4 *d*. Pied droit de la 1.re paire.
  - 4 *e*. Pied gauche de la 1.re paire.
  - 4 *f*. Pied droit de la 2.e paire.
  - 4 *g*. Pied gauche de la 2.e paire.
- 5 Athanas luisante, grossie.

18. Malacostracés . . .
- 1 Crangon commun.
  - 1 *a*. Pied de la 1.re partie, grossi.
- 2 Pandale annulicorne.
  - 2 *a*. Pied de la 1.re paire, sans pince, grossi.
  - 2 *b*. Pied gauche de la 2.e paire.
- 3 Égéon cuirassé.
  - 3 *a*. Pied gauche de la 1.re paire, grossi.

MAMMIFÈRES.

19. Rongeurs . . . . .
- 1 Porc-épic.
- 2 Éretison ou Urson.

20. *Idem* . . . . .
- 1 Spermophile.
- 2 Marmotte.

Turpin pinx.t et direx.t *Dien sculp.t*

STRÉLITZIA de la Reine.

STRELITZIA Reginæ.

(20 ème Grand. nat.)

Turpin pinx.t et direx.t *Victor sculp.t*

Analyse de la fleur.

STRÉLITZIA de la Reine.

***STRELITZIA* Reginæ.**

(1/3 Grand. nat.)

1. *Fleur entière.* 2. *Id. dépouillée de son calice.* 3. *Pistil et étamines.*

Turpin pinx.t et direx.t *Individu fertile.* *Coignet sculp.t*

RESTIO à quatre folioles.

RESTIO tetraphyllus. *(Labill.)*

(1/2 Grand. nat.)

1. Fleurs fertiles réunies en un capitule. 2. Une fleur isolée. a. Feuille rudimentaire. 3. Id. vue dans un autre sens. 4. Id. dépourvue de sa feuille protectrice. 5. Pistil accompagné de deux étamines rudimentaires. 6. Fruit. *(grand. nat.)* 7. Idem grossi. 8. Id. coupé verticalement pour faire voir l'embryon.

Tharpin pinx.t et direx.t *Individu stérile.* *Coignet sculp.t*

RESTIO à quatre folioles.

RESTIO tetraphyllus. *(Labill.)*

(1/2 Grand. nat.)

1. *Fleurs stériles réunies en capitule.* 2. *Feuille rudimentaire.* 2. *Une fleur isolée.* 2. *Feuille rudimentaire.* 3. *Pistil avorté accompagné de trois étamines.* 4. *Anthère grossie.* 5. *Idem vue par derrière.*

CORNOUILLER mâle ou cultivé.

CORNUS **mascula**. *(Lin.)* *C. Sativa*. *(Kniph.)*

(½ Grand. nat.)

1. Ombellule de fleurs. 2. Fleur isolée. 3. Coupe verticale d'un pistil. 4. Fruit dont on a enlevé une portion du péricarpe. 5. Osselet. 6. Id. coupé verticalement. 7. Idem coupé horizontalement. a. Loge et graine avortée. 8. Id. dans lequel la loge avortée a entièrement disparue. 9. Embryon.

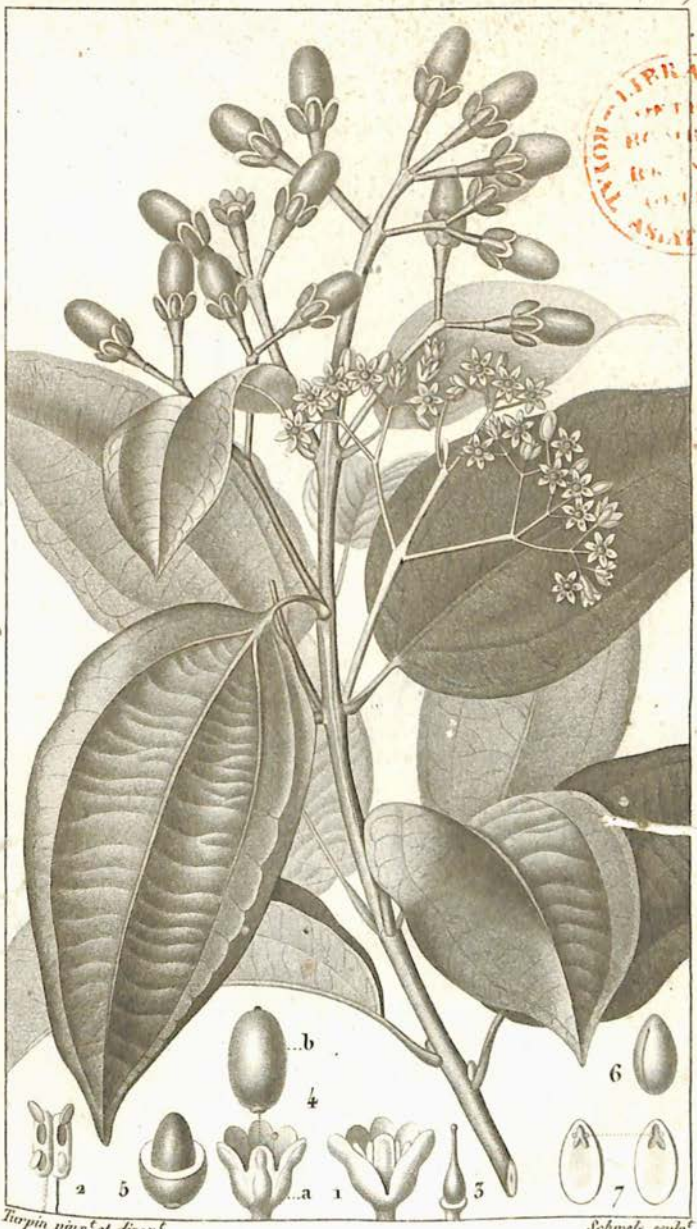

Turpin pinx.t et direx.t *Schmelz sculp.t*

LAURIER cannellier.

LAURUS cinnamomum. *(Lin.)*

(1/4 Grand. nat.)

1. Fleur. 2. Etamine quadriperculée. 3. Pistil. 4. Fruit. a. Calice persistant. b. Péricarpe détaché du calice. 5. Péricarpe coupé circulairement. 6. Embryon. 7. Idem. dont on a éloigné, par déchirement l'une des feuilles cotylées.

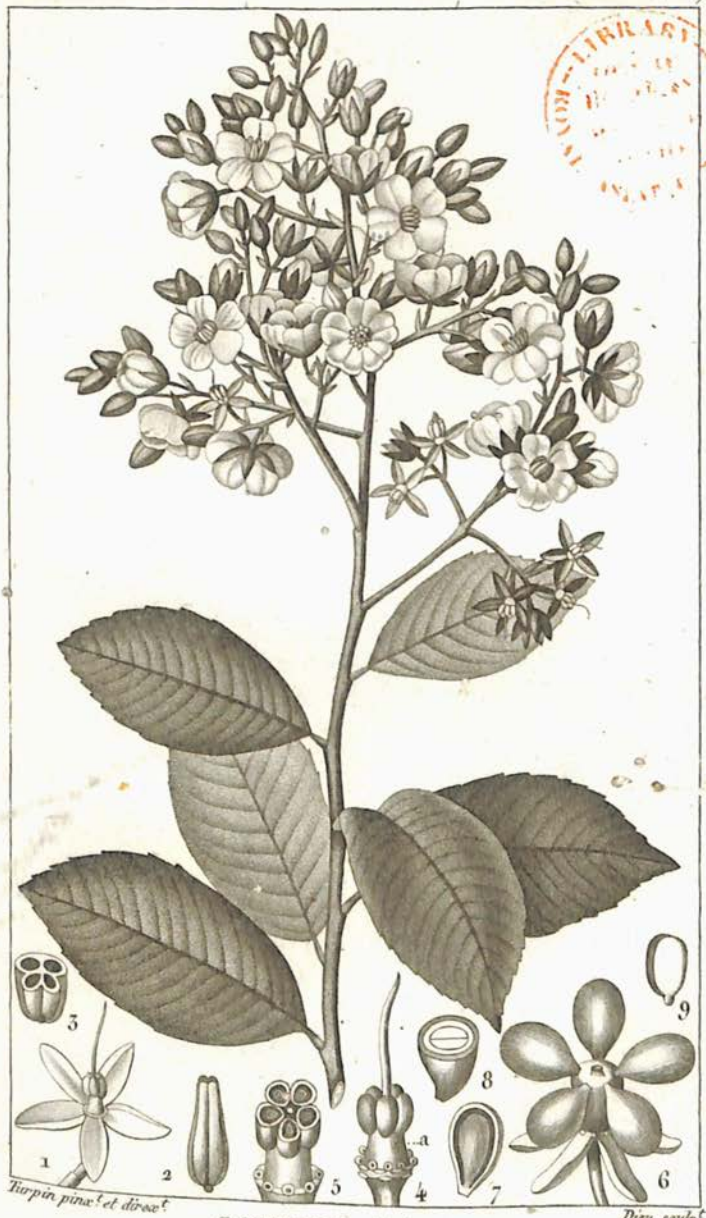

GOMPHIE luisante.

GOMPHIA nitida. *(Vahl.)*

(1/2 grand. nat.)

1. Fleur dépouillée de ses folioles pétalées. 2. Etamine ou pericarpe rudiment.re latéral avorté par famine. 3. Id. coupée horizont.ent 1/4. Pistil. 4. Mérithale ou article éloignant l'insertion des feuilles staminées de celle des f.les ovariennes. 5. Ovaires coupés horizont.ent 6. Cinq fruits dont chaque pericarpe est le produit d'une feuille. 7. Pericarpe coupé vertic.ent 8. Id. c.e horiz.ent 9. Emb.on

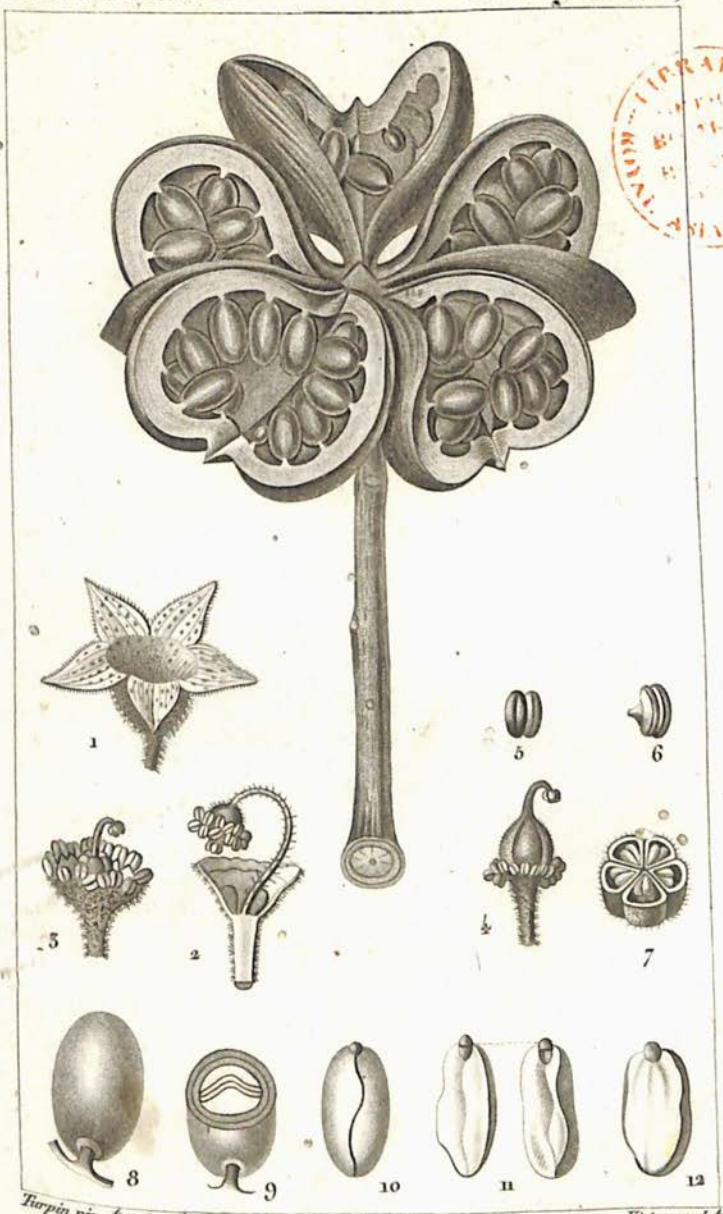

Turpin pinx.t et direx.t *Victor sculp.t*

STERCULIA Balanghas. *(Péricarpe ouvert.)*

(½ Grand. nat.)

1. *Fleur de grand.r nat.le* 2. *Pistil et étamines.* 3. *Id. grossis.* ½ *Id. plus développés.* 5. *Anthère.* 6 *Id. vue de côté.* 7. *Ovaire coupé horizontalem.t* Les fig.s 1, 2, 3, ½, 5, 6 et 7. *appartiennent au Sterculia chichà. (St.Hil. inéd.)* 8. *Graine de gross.r nat.le* 9. *Id. coupée horizontalem.t* 10. *Amande.* 11. *Embryon.* 12. *Id.*

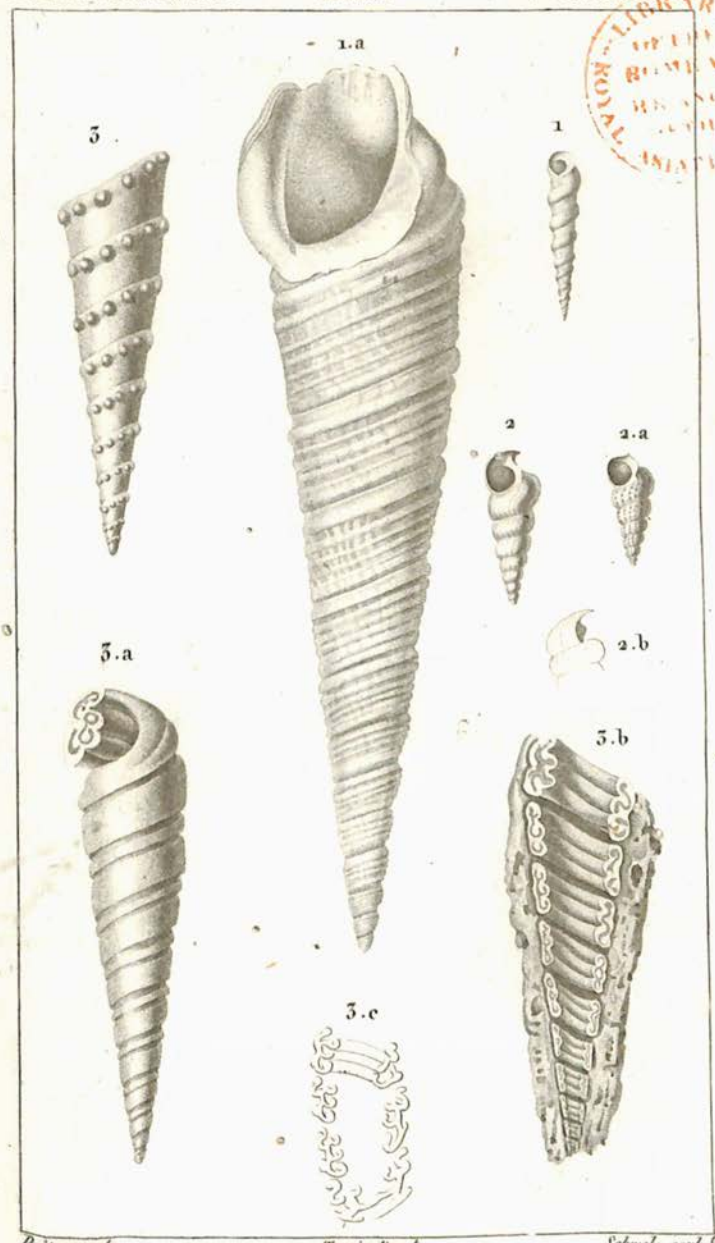

Prêtre pinx.t *Turpin direx.t* *Schmelz sculp.t*

1. PROTO maraschinii. *(Def.)*

1.a. PROTO ? turritella *(Def.)*

2. POTAMIDE fragile *(Def.)* 2.a *Id. var.* 2.b *Id. vue de côté.*

3. NÉRINE tuberculeuse *(Def.)* 3.a *Id. moule intérieur.* 3.b. *Idem coupé longitudinalement.* 3.c *Id. autre coupe oblique.*

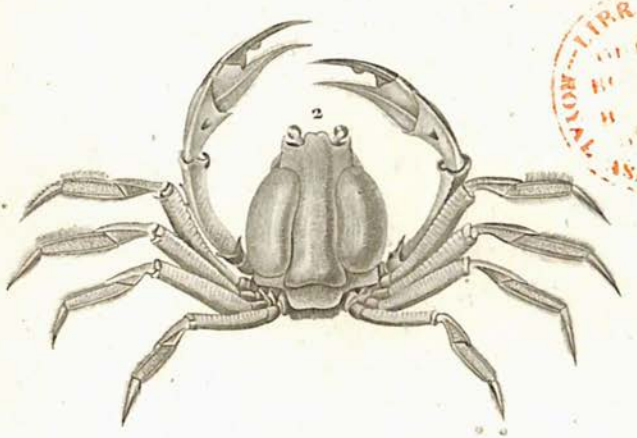

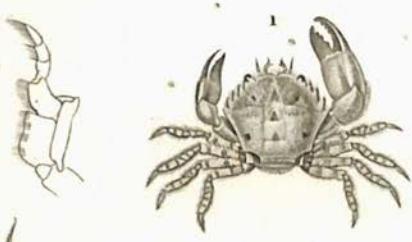

Prêtre pinx.t Turpin direx.t Victor sculp.t

DÉCAPODES Brachyures.

1. Pilumne *hérissé*. a. *Pied-machoire extér.r gauche*. b. *Antenne intérieure*. c. *Antenne extérieure*.
2. Mictyre *longicarpe*.
3. Pinnothère *Pois*. a. *Abdomen du mâle*. b. *Abd.en de la fem.le*

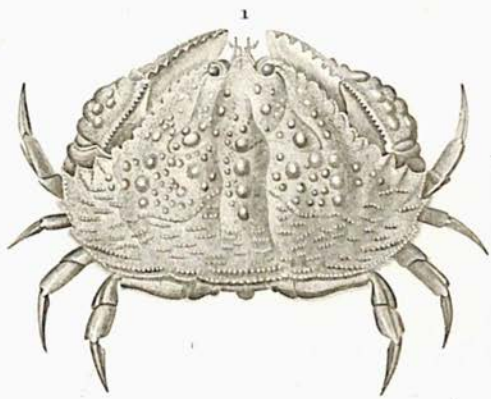

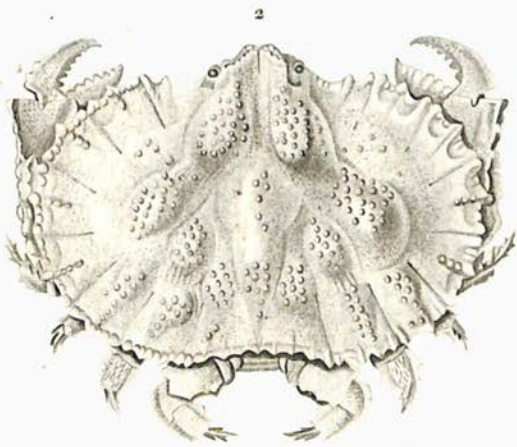

Prêtre pinx.t *Turpin direx.t* *Victor sculp.t*

DÉCAPODES Brachyures. { 1. Calappe *tuberculé*. a. *Sa pince droite*. 2. Œthre *déprimé*. a. *Sa pince droite*.

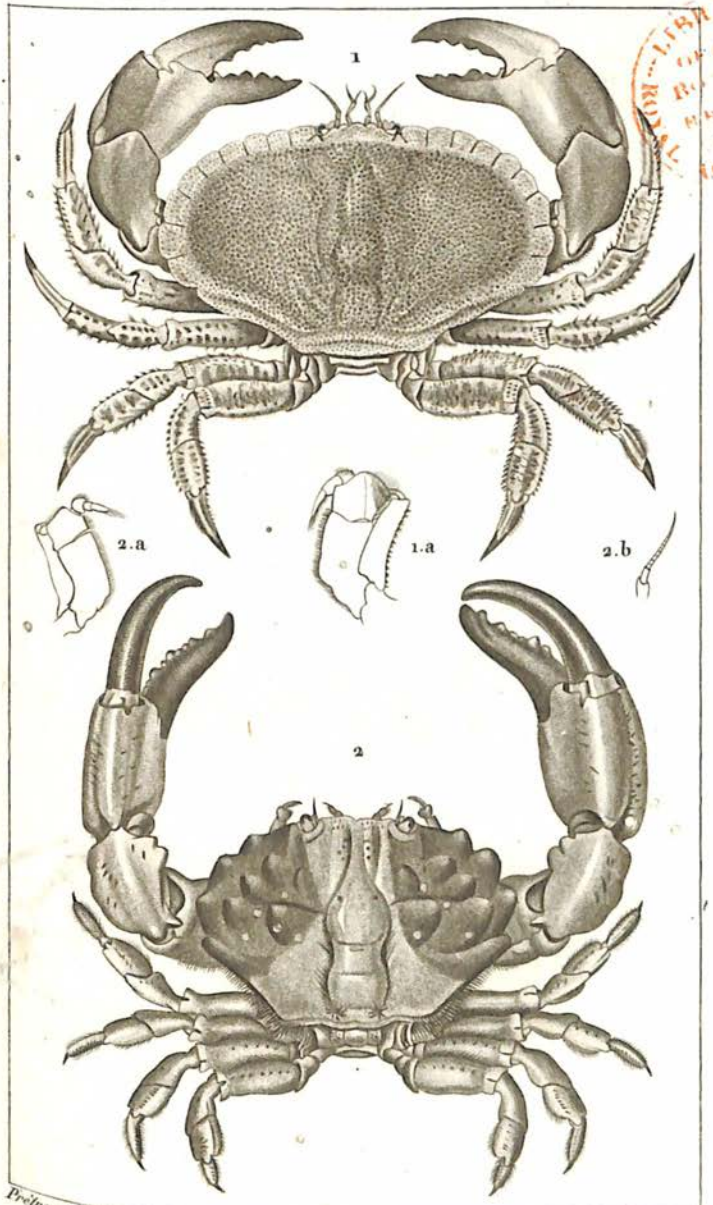

Prêtre pinx.t *Turpin direx.t* *Victor sculp.t*

DÉCAPODES Brachyures.

1. Crabe *Tourteau*.
1.a. *Pied-machoire extérieur*.
2. Xanthe *Floride*.
2.a. *Pied-machoire extérieur*. 2.b. *Antenne externe*.

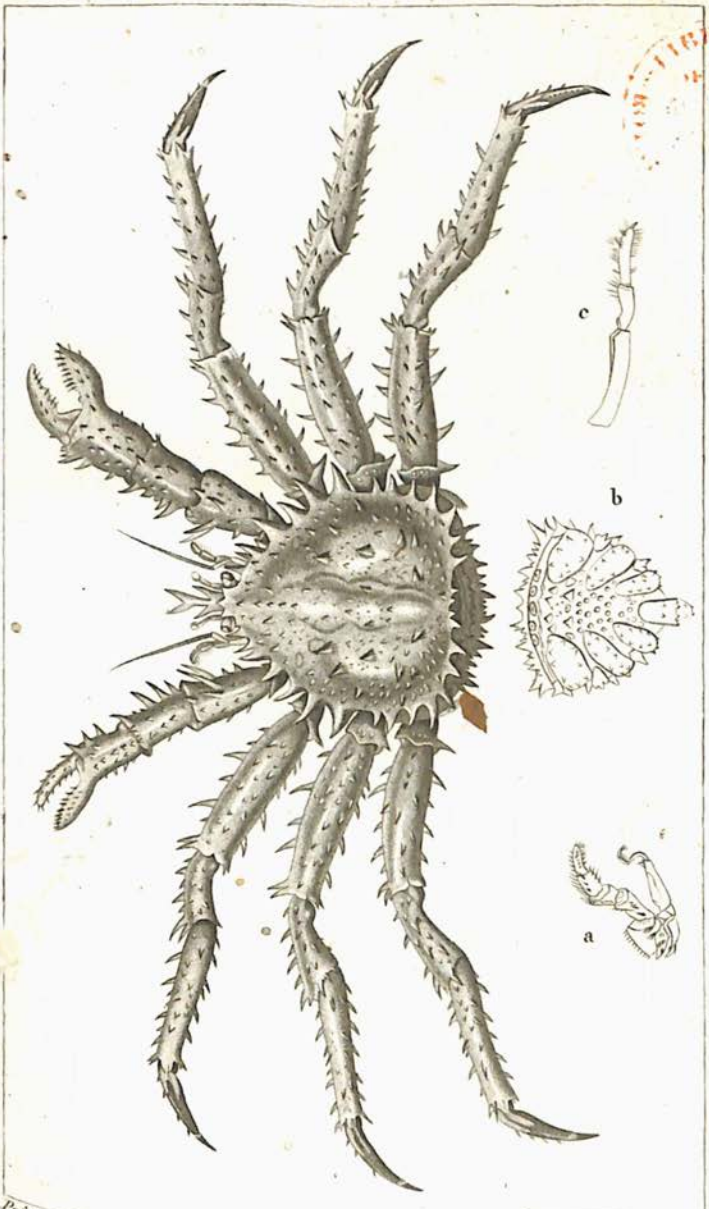

Prêtre pinx.t Turpin direx.t Joyeau sculp.t

DÉCAPODES Brachyures. — Lithode *arctique*, *femelle*.

a. *Pied-mâchoire extérieur, gauche.* b. *Abdomen ou queue.* c. *Pied de la 5ème paire.*

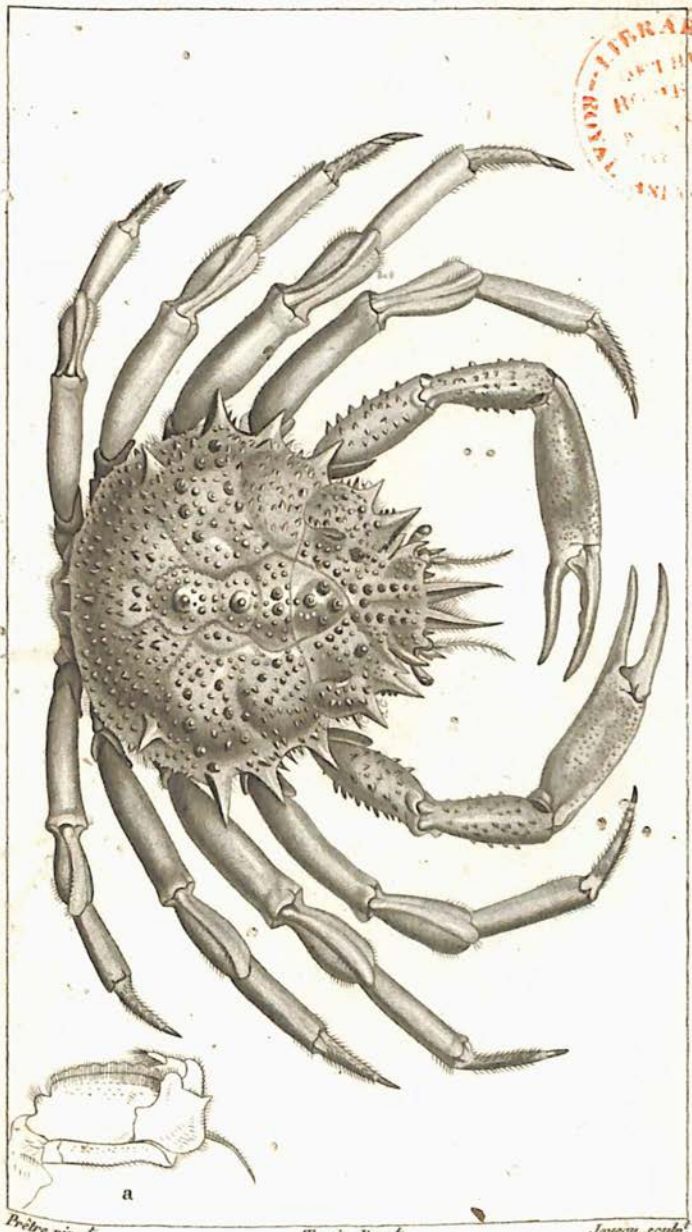

Prêtre pinx.t *Turpin direx.t* *Joyeau sculp.t*

DECAPODES Brachyures. { Maïa *Squinado*.

a. *Pied-machoire extérieur, gauche.*

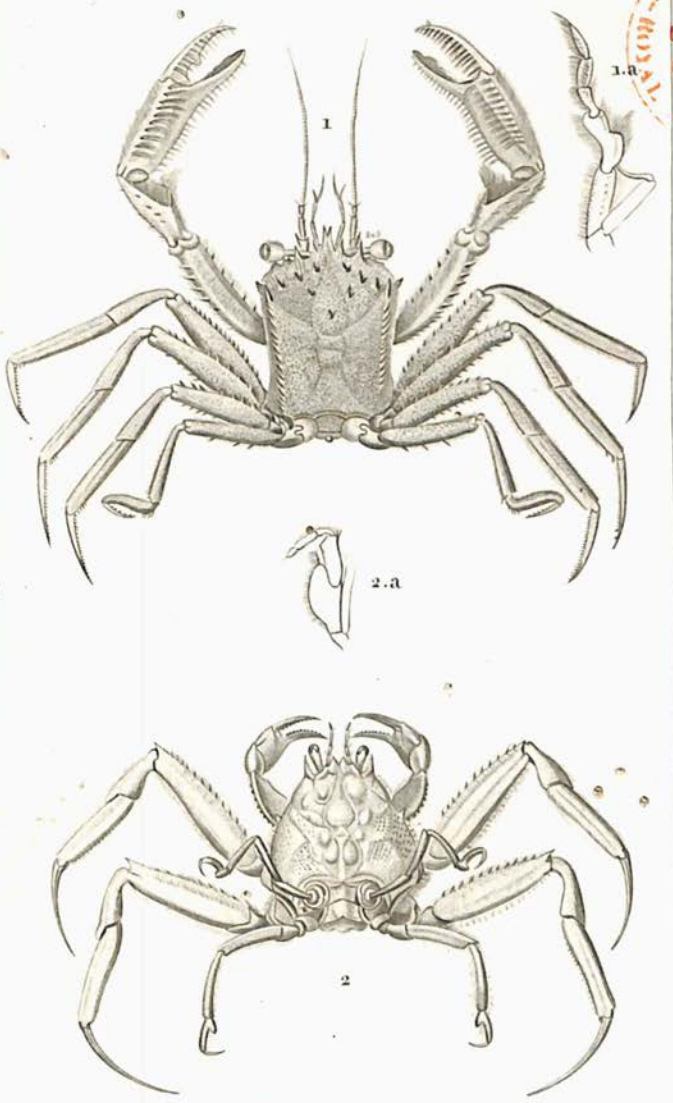

Prêtre pinx.t *Turpin dessin.t* *Victor sculp.t*

DÉCAPODES Brachyures.

1. Homole *Front-épineux*.
a. *Pied-machoire extérieur, gauche*.
2. Dorippe *laineuse*.
a. *Pied-machoire extérieur, gauche*.

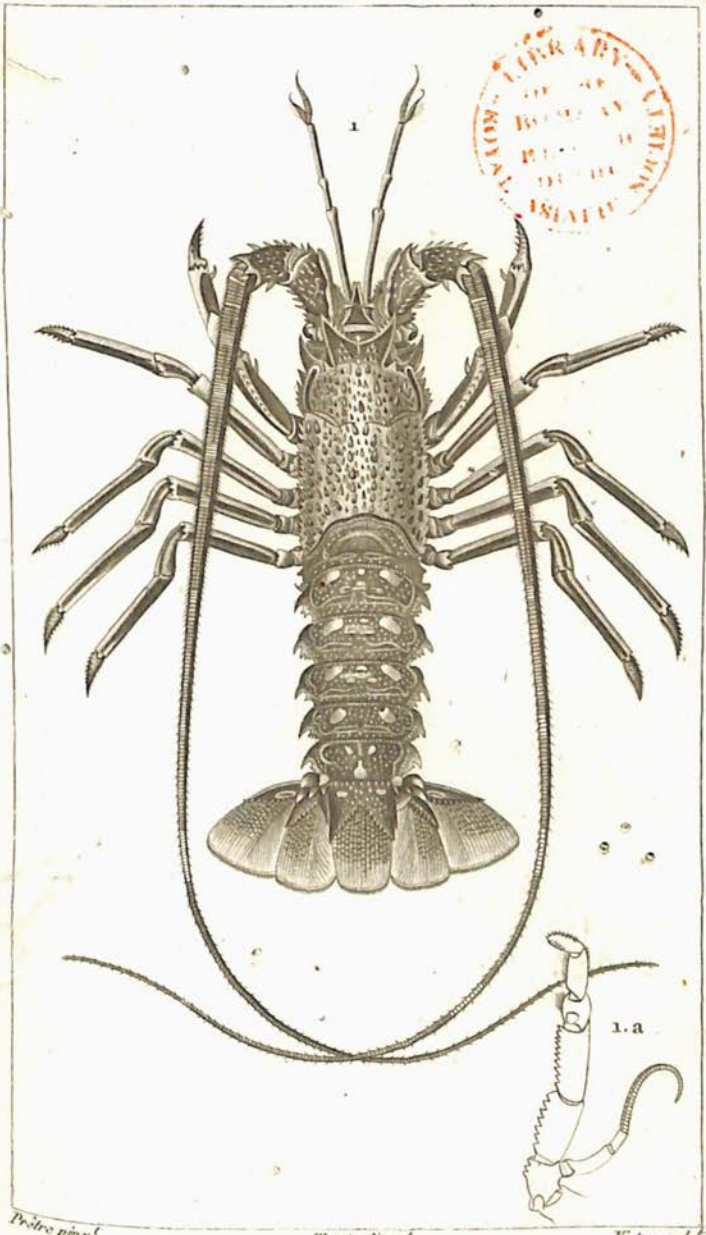

LIBRARY

Prêtre pinx.t *Turpin direx.t* *Victor sculp.t*

DÉCAPODES Macroures. { 1. Langouste *commune*.
1.a. *Pied-mâchoire extérieur, gauche.*

ZOOLOGIE.

CRUSTACÉS. Malacostracés.

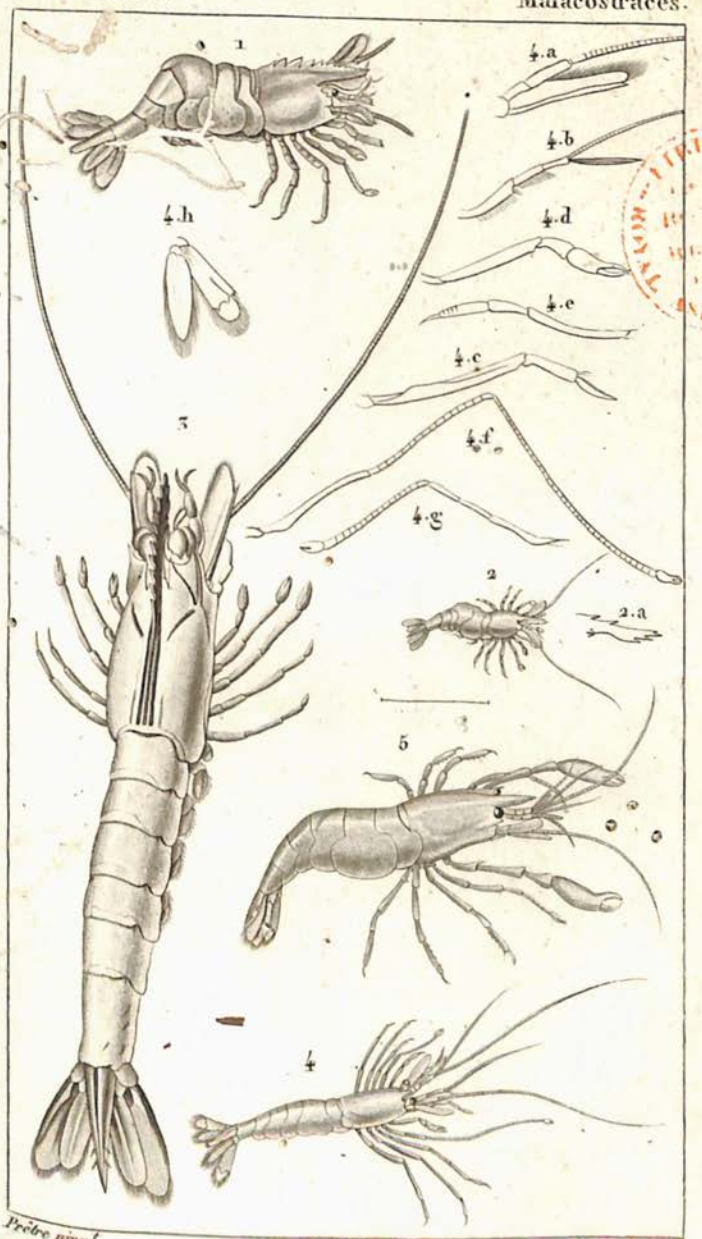

Prêtre pinx.t Turpin direx.t Massard sculp.t

DÉCAPODES Macroures.

1. Hippolyte *de Sowerby*. 2. H. *variable*. a. *son rostre*.
3. Penée *à trois sillons*. 4. Nika *cannelée*. a. *Base de l'antenne inférieure, grossie*. b. *Antenne supérieure*. c. *Pied-machoire ext.r droit*. d. *Pied droit de la 1ère paire*. e. *Pied gauche de la 1ère paire*. f. *Pied droit de la 2me paire*. g. *Pied gauche de la 2me paire*.
5. Athanas *luisante, grossie*.

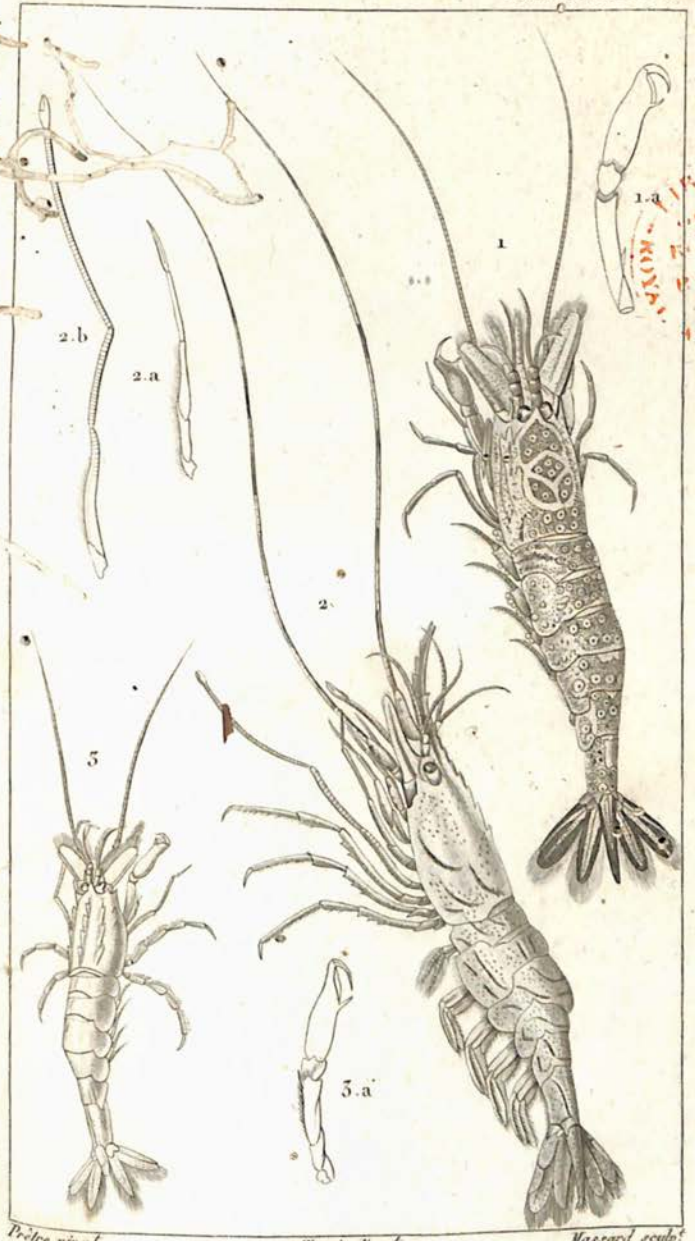

Prêtre pinx.t Turpin direx.t Massard sculp.t

DÉCAPODES Macroures.

1. Crangon *commun*. a. *Pied de la 1ere paire, grossi.*
2. Pandale *annulicorne*. a. *Pied de la 1ere paire, sans pince grossi*. b. *Pied gauche de la 2eme paire.*
3. Egéon *cuirassé*. a. *Pied gauche de la 1ere paire, grossi.*

1. *PORC - EPIC.*

2. *ERETISON ou UR.ON.*

ZOOLOGIE.

MAMMIFÈRES. Rongeurs.

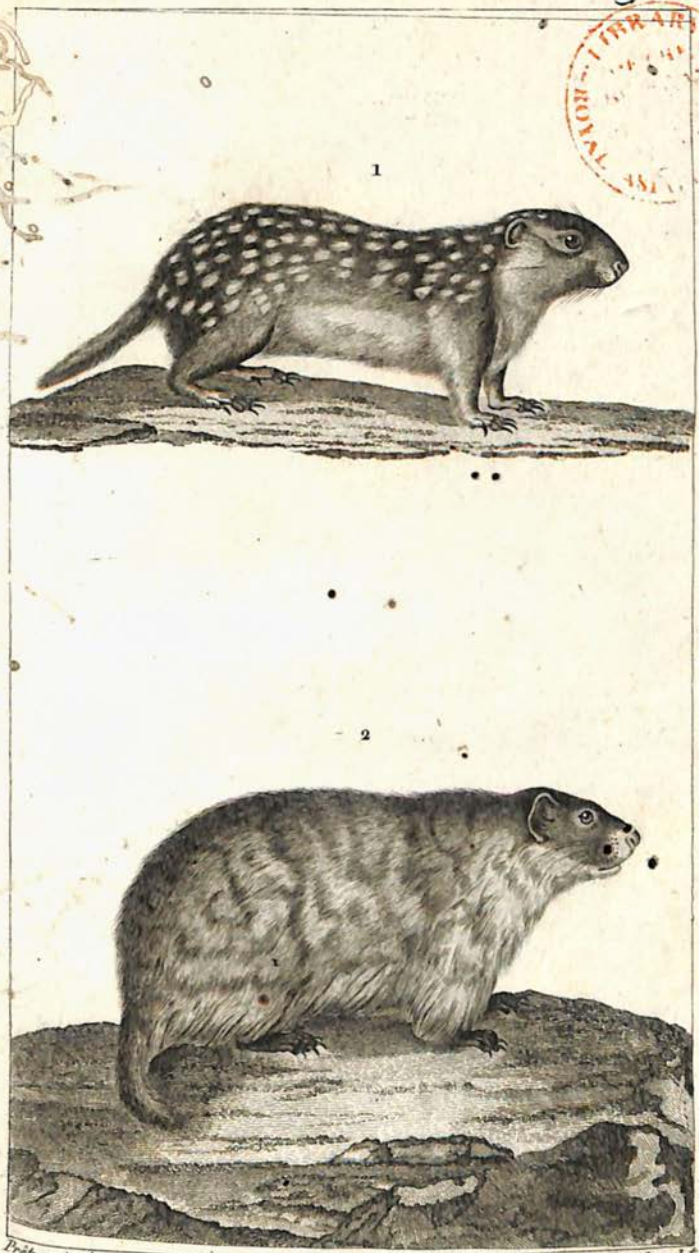

Prêtre pinx.t *Turpin direx.t* *David sculp.t*

1. *SPERMOPHILE.*

2. *MARMOTTE.*

00034096

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 03 December, 2015